# HISTOIRE

DES

# SULTANS MAMLOUKS.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, N° 56.

# HISTOIRE

DES

# SULTANS MAMLOUKS,

# DE L'ÉGYPTE,

ÉCRITE EN ARABE

PAR TAKI-EDDIN-AHMED-MAKRIZI,

TRADUITE EN FRANÇAIS,

ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES,

PAR M. QUATREMÈRE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

**TOME PREMIER.**

Première et *DEUXIÈME PARTIE.*




PARIS,

PRINTED FOR THE ORIENTAL TRANSLATION FUND

OF GREAT BRITAIN AND IRELAND :

SOLD BY A. J. VALPY, A. M. LONDON;

AND BENJAMIN DUPRAT, RUE DU CLOÎTRE SAINT-BENOÎT, N° 7, PARIS.

M DCCC XL.



(1

# PRÉFACE.

Le morceau historique dont j'offre ici la traduction fait partie d'un ouvrage d'une grande étendue, et, je puis le dire, d'une haute importance. Il retrace les événements dont l'Égypte et la Syrie ont été le théâtre sous le règne des princes Aïoubites, ainsi que sous la domination des deux dynasties des sultans Mamlouks. Il a pour titre : كتاب السلوك فى معرفة دول الملوك « Le livre de l'introduction, qui fait connaître l'histoire des dynasties des Rois. » Avant de parler de la nature de mon travail, je dois présenter ici quelques renseignements sur l'auteur et les nombreux ouvrages qu'a produits sa plume féconde. J'ai peu de détails à donner sur la personne et les actions de Makrizi. On sent bien que la vie d'un homme de lettres, constamment occupé de la rédaction d'une foule d'ouvrages, ne saurait offrir une suite de faits tant soit peu intéressants. Déjà, des articles biographiques, écrits par des auteurs contemporains, Abou'lmahâsen et Sakhâwi, ont été publiés par M. le baron Silvestre de Sacy (1) et par feu M. Hamaker (2). On peut y joindre un autre morceau, rédigé par l'historien Ahmed-Askalâni, qui avait été contemporain et ami de Makrizi (3). Il faut observer que ce fragment, qui n'a pas une grande étendue, a été copié mot pour mot par Sakhâwi. Je vais m'attacher à présenter ici le petit nombre de renseignements que j'ai recueillis, et qui, s'ils ne sont pas d'une haute importance, auront du moins l'avantage de compléter, sur quelques points, les détails contenus dans les deux morceaux que je viens de citer.

Taki-eddin-Ahmed, surnommé Makrizi, eut, ainsi qu'il nous l'ap-

(1) *Chrestomathie arabe*, 2e édition, tom. I, pag. 112 et suiv.

(2) *Specimen catalogi codicum mss. orientalium Bibliothecæ Academiæ Lugduno Batavæ*, p. 207 et suiv.

(3) Man. arab. 657, fol. 259 v°, 260 r°.

prend (1), pour aïeul paternel le scheïkh Mohi-eddin-Abou-Mohammed-Abd-alkâder-ben-Mohammed-ben-Ibrahim... Makrizi المقريزي. C'était un jurisconsulte de la secte de Hanbal, et un homme distingué par ses talents dans la science des traditions. Il avait pris à Balbek les leçons de Zaïnab, fille de Kendi, et à Damas celles d'Omar-ben-Kawasiah, et d'autres maîtres. Il professa les traditions, lut ou transcrivit de sa main un grand nombre d'ouvrages. Il fit un voyage au Caire, et fut compté au nombre des plus célèbres jurisconsultes et interprètes des traditions. Il mourut à Damas, le dix-huitième jour du mois de Rebi premier, l'an 733 de l'hégire (de J. C. 1332). Sa vie fut écrite par le scheïkh Taki-eddin-Ebn-Râfé (2). On voit que le surnom de *Makrizi* المقريزي, qui devait son origine au quartier de Makriz مقريز, l'un des faubourgs de Balbek, était héréditaire dans la famille de notre auteur. Il est donc inutile d'admettre, pour lui, le surnom d'*Ebn-Makrizi*, ainsi que l'avait proposé feu M. Langlès (3).

Ala-eddin-Ali, fils d'Abd-alkâder-ben-Mohammed, et surnommé *Balbeki-Makrizi*, fut le père de notre historien (4). Il mourut l'an 779 (de J. C. 1377). Il avait épousé, l'an 765 (de J. C. 1363), Asmâ, fille du scheïkh Schems-eddin-Mohammed-ben-Abd-errahman. Elle était née l'an 747 (de J. C. 1346). Par conséquent, à l'époque de ce mariage, qui était pour elle le second qu'elle eût contracté, elle avait dix-huit ans. C'était une femme de mérite, qui joignait à beaucoup de sens un grand zèle pour la religion. Elle fut mère de Makrizi, qui lui consacra un article biographique. Le père d'Asmâ avait cultivé la poésie avec succès. Elle avait eu pour oncle paternel le kadi Tadj-eddin-Abou'lféda-Ismaïl-ben-Ahmed-ben-Abd-alwahhab-Makhzoumi (5). Makrizi avait un frère plus jeune que lui, et nommé Nâser-eddin-Mohammed.

Il paraît que des amis plus zélés qu'éclairés, croyant rehausser la gloire de Makrizi, ou dans l'espoir de flatter sa vanité, lui avaient créé une

(1) *Solouk*, tom. I, p. 859. Voyez aussi Abou'l-mahâsen, *Manhel-sâfi*, man. 750, fol. 79 r°.

(2) Ahmed-Askalâni, man. 657, folio 260 r°.

(3) *Notices et Extraits des Manuscrits*, tom. VI, pag. 323.

(4) Ahmed-Askalâni, *Histoire d'Égypte*, m. 656, f. 19 r°; Makrizi, *Solouk*, man. 673, f. 460 r°.

(5) Makrizi, *Description de l'Égypte*, man. 798, fol. 92 r°.

généalogie qui rattachait sa naissance à des familles illustres. Le scheikh Taki-eddin-Ebn-Râfé (1), qui avait écrit la vie de l'aïeul paternel de notre auteur, assurait qu'il descendait d'un *Ansari*, c'est-à-dire d'un des auxiliaires de Mahomet. Il est vrai que Makrizi repoussait cette assertion, et demandait où l'écrivain avait puisé ce fait. Suivant d'autres, Makrizi descendait de Temim, fils du khalife fatimite Moëzz. Et voici ce que rapporte à cette occasion Ahmed-Askalâni (2) : « Un habitant de la Mecque ayant lu, sous la direc-« tion de Makrizi, un des ouvrages de cet auteur, écrivit en tête du « volume, une généalogie qui rapportait l'origine de l'écrivain à Temim, « fils de Moëzz; mais Makrizi effaça de sa propre main ce qu'avait écrit « son imprudent admirateur.» Et, en effet, dans trois passages de ses compositions historiques, notre auteur, parlant de son aïeul (3), de son père (4) et de son frère (5), ne fait remonter leur généalogie, et par suite la sienne, qu'à Temim, trisaïeul d'Abd-alkâder. On pourrait présumer que cet habitant de la Mecque, qui avait ou transcrit ou forgé la filiation des ancêtres de Makrizi, trouvant dans cette liste un personnage nommé Temim, avait cru ou voulu faire croire qu'on devait reconnaître en lui Temim, fils du khalife Moëzz. Si telle fut la prétention de ce généalogiste, son assertion trahissait une extrême ignorance : car il était absurde de vouloir remplir, avec un si petit nombre de générations, les quatre siècles qui s'étaient écoulés entre la mort du fils de Moëzz et la naissance de Makrizi. On doit donc être peu étonné que celui-ci ait repoussé hautement une prétention absolument fausse, et qui, aux yeux des hommes instruits, aurait couvert de ridicule l'homme assez vain pour l'avoir adoptée sans examen. Du reste, il paraît que, si notre auteur se croyait obligé de rejeter ostensiblement une imposture trop grossière, il n'était pas cependant fâché qu'on le regardât comme issu des khalifes Fatimites, et que, dans la société de ses amis intimes, il souffrait volontiers qu'on lui attribuât cette origine illustre. Nâser-eddin, frère de Makrizi, racon-

(1) Man. 657, fol. 260 r°.
(2) *Ibid.*, fol. 259 v°.
(3) *Solouk*, tom. I, man. 672, pag. 859.
(4) Tom. II, man. 673, fol. 111 r°.
(5) *Ibid.*, fol. 333 r°.

tait à l'historien Ahmed-Askalâni, qu'ayant demandé à son frère sur quel motif il s'appuyait pour se croire issu des khalifes Fatimites, il avait reçu de lui cette réponse : « J'entrai un jour avec mon père dans la grande « mosquée de Hâkem ; lorsque nous fûmes au milieu de cet édifice, mon « père me dit : Voilà, ô mon fils, la mosquée de ton aïeul Hâkem. » Si Makrizi, à ce qu'il paraît, n'avait pas de motifs plus graves pour étayer sa généalogie, on sent très-bien qu'il n'y croyait pas lui-même, et qu'il se serait bien gardé de soutenir devant un public éclairé, une prétention complétement inadmissible.

Makrizi nous apprend que l'Égypte fut le pays de sa naissance, celui qu'habitait sa famille, où il passa son enfance, et séjourna toute sa vie (1). Il vint au monde dans la ville du Caire, après l'année 760 de l'hégire (de J. C. 1358) (2). Quelques écrivains fixent à l'année 769 (de J. C. 1367) la naissance de Makrizi ; et même, dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (3), cet événement est placé sous la date de l'année 679 (de J. C. 1280), ce qui est réellement une faute, non de l'auteur, mais du copiste. Peut-être, dans les différents passages où cette date est relatée, faut-il lire سبعة *sept* au lieu de تسعة *neuf*. Mais Ahmed-Askalâni, qui tenait de Makrizi lui-même ou de son frère, les détails consignés dans son histoire, assure expressément que notre écrivain était venu au monde l'an 766 (de J. C. 1364). Par conséquent, il fut le premier enfant qui naquit du mariage d'Alâ-eddin avec Asmâ. Probablement, il se distingua par des dispositions et des talents bien précoces : suivant ce qu'il nous apprend lui-même (4), il fut de bonne heure employé dans les bureaux de la chancellerie, auprès du kadî Bedr-eddin-Mohammed-ben-Fadl-allah-Omari, et copiait les lettres émanées du sultan. Il conserva ces fonctions jusque vers l'année 790 (de J. C. 1388) : انا جلست بديوان الانشاء عند القاضى بدرالدين محمد بن فضل الله العمرى ايام مباشرتى التوقيع السلطانى الى نحوالسبعين وسبعماية. En effet, il est clair que, dans ce passage, il s'est glissé une faute de copiste, et qu'il faut substituer

(1) Makrizi, *Description de l'Égypte*, m. 673 C, tom. I, fol. 1.

(2) *Ibid.*, fol. 3

(3) Man. 595 A, tom. I, 2ᵉ part., fol. 139 r°.

(4) Man. 673 C, tom. III, fol. 20.

à la leçon سبعين celle de تسعين *quatre-vingt dix,* ainsi que l'offrent deux manuscrits qui sont sous mes yeux (1).

Lorsque, dans l'année 775 (de J. C. 1373), la sécheresse et la famine désolèrent l'Égypte, l'auteur, qui était alors âgé de neuf ans, assista à la procession et aux prières que l'on fit dans la ville du Caire, afin d'obtenir une crue du Nil plus abondante (2).

Makrizi se trouvait à la Mecque l'an 787 de l'hégire (de J. C. 1385) (3).

L'an 801 (de J.C. 1398), le vingt et unième jour du mois de Redjeb (4), Makrizi fut choisi pour remplir les fonctions de *mohtesib* du Caire et de la partie septentrionale de l'Égypte, en remplacement de Schems-eddin-Mohammed-Mohâsini. Mais, soit que les goûts studieux de notre écrivain ne lui permissent pas de se livrer entièrement avec un zèle exclusif aux occupations multipliées qu'exigeait un emploi de ce genre, soit que l'envie et l'intrigue se fussent réunies pour le supplanter, il fut destitué le premier jour du mois de Dhou'lkadah. Il est vrai qu'il fut réintégré dans cette place l'année suivante.

A l'époque de la disette affreuse, et des malheurs de tout genre qui affligèrent l'Égypte, l'an 806 (de J. C. 1403), et dans les années suivantes (5), une des filles de Makrizi se trouvait malade. Son père ayant voulu acheter pour elle deux poulets, le vendeur exigea une somme de plus de soixante-quatorze pièces d'argent.

L'an 811 (de J. C. 1408) (6), Makrizi fut nommé inspecteur du *wakf* (la fondation pieuse) de Kalânesi وقف القلانسي à Damas. Bientôt après, il fut choisi pour remplir les fonctions de kadi de cette ville; mais il refusa cet honneur.

L'an 822 (de J. C. 1419), le samedi, troisième jour du mois de Rebi second, Makrizi perdit son frère (7) Nâser-eddin-Mohammed, qui était né le dimanche, troisième jour du mois de Djoumada second, l'an 772 (de J. C. 1370).

(1) Man. 798, f. 196 r°; man. 680, f. 180 v°.
(2) *Solouk*, tom. II, man. 673, fol. 80.
(3) Man. 673 C, tom. III, fol. 64.
(4) *Solouk*, tom. III, man. 674, fol. 4; Ahmed-Askalâni, man. 656, fol. 146 v°.
(5) *Solouk*, tom. III, fol. 42 r°.
(6) Man. 674, fol. 70 v°.
(7) Man. 673, fol. 333.

L'an 834 (de J. C. 1430) (1), Makrizi fit avec sa famille le pèlerinage de la Mecque. La caravane fut attaquée en route par les Arabes. Il était encore dans cette ville l'an 839 (de J. C. 1435) (2), et il paraît qu'il y passa quelque temps, occupé presque exclusivement des exercices de la vie religieuse.

Makrizi, par complaisance pour son aïeul maternel, avait suivi les principes d'Abou-Hanifah. Mais à l'âge de vingt ans, après la mort de son père, il embrassa les dogmes de Schaféi; et depuis cette époque, il montra contre les partisans d'Abou-Hanifah une partialité qui lui a été reprochée par ses contemporains. Il paraît que Makrizi penchait beaucoup pour les principes de la secte des Ascharis, car dans un passage de ses ouvrages, il s'exprime ainsi : *Nos compagnons les Ascharis* اصحابنا الاشعرية (3) Suivant les biographes, Makrizi était un homme qui excellait dans des genres de connaissances fort variés. Il était vertueux, attaché à la religion, exact, d'un commerce charmant, d'une conversation agréable. Il aimait les hommes attachés à la *Sunnah*, montrait un grand zèle pour étudier et mettre en pratique les traditions musulmanes. On supposait qu'il partageait les principes des partisans du sens extérieur, c'est-à-dire, probablement, de ceux qui s'en tenaient à la lettre des versets de l'Alcoran ou des traditions, sans vouloir y chercher un sens caché et allégorique (4). Sakhâwi, dans *l'histoire des Kadis de l'Égypte* (5), cite une apostille donnée par Makrizi. Plus loin (6), il transcrit une lettre écrite par cet historien. Ce dernier (7) rapporte quelques vers dont il était l'auteur. Ebn-Aïas (8) cite, comme un échantillon du talent de Makrizi, les deux vers qu'on va lire, et qui probablement, ne passeront pas pour un chef-d'œuvre de poésie :

فى حكم قاضى الهوى طالته بدمى * فقال لى ما لهذا القول تصحيح
فقلت خدك هذا شاهد بدمى * فقال لى ان هذا الخد مجروح

(1) Man. 673, fol. 404 r°.

(2) *Opuscules*, fol. 76 v°, et 220 v°.

(3) *Id.*, fol. 257 v°.

(4) Ebn-Athir, dans son *Traité de Rhétorique* (tom. II, man. d'Asselin 539, f. 69 r°), s'exprime en ces termes : لهذا ذهب داود الظاهرى الى الاخذ بظاهر الاية « D'après cela, Daoud-Dâheri « prétendit qu'il fallait admettre le sens strict et « littéral du verset. »

(5) Man. 690, fol. 40 v°.

(6) Fol. 73 r°.

(7) *Description de l'Égypte*, m. 798, f. 95 v°.

(8) *Loc. laud.*, fol. 139 r°.

« Je vins devant le kadi de l'Amour, poursuivre contre une femme la « restitution de mon sang.

« Elle me dit : Quelle preuve peux-tu alléguer pour justifier ta réclamation ?

« Je lui dis : Ta joue témoigne que tu as mon sang.

« Elle me répondit : Cette joue a été blessée. »

Makrizi se plaît, en plusieurs endroits de ses ouvrages, à raconter des faits plus ou moins importants dont il avait été témoin. « Il nous apprend (1) qu'il avait connu un religieux qui mourut l'an 800 de l'hégire « (de J. C. 1397), qui dormait quarante jours et quarante nuits de suite, « sans s'éveiller; puis, restait un égal nombre de jours et de nuits sans « dormir. » Ailleurs (2), il rend compte d'une petite anecdote qui avait eu lieu en sa présence. « Un jour, dit-il, un peu après l'année 780 (de J. C. 1378), « je passais près de la mosquée appelée *Mesdjid-Ebn-albennâ*. A cette « époque, on ne pouvait circuler dans la grande rue du Caire sans être « incommodé par la foule, attendu le nombre immense d'hommes à pied « et à cheval qui se pressaient continuellement dans ce passage. Je me « trouvais devant les premiers bâtiments de cette mosquée, lorsqu'un in« dividu qui marchait devant moi, dit à son compagnon : « Par Dieu! mon « frère, je n'ai jamais passé dans cet endroit, sans avoir vu ma chaussure « déchirée. » Il n'avait pas achevé de prononcer ce mot, que, dans le mo« ment où il étendait le pied pour faire un pas, un inconnu qui, par « derrière, se trouvait pressé par la foule, marcha sur le soulier de cet « homme; et cette chaussure fut déchirée devant la porte de la mos« quée. »

Makrizi mourut l'an 845 de l'hégire (de J. C. 1441), le jeudi vingt-neuvième jour du mois de Ramadan, à la suite d'une longue maladie (3). Son corps fut enterré dans l'enclos حوش (4) des Sofis-Beibarsis. Suivant Sa-

(1) Man. 673 C, tom. III, fol. 171.

(2) *Ibid.*, fol. 163 r°.

(3) Suivant le récit de Sakhâwi, ce fut le seizième jour du mois de Ramadan qui fut l'époque de la mort de Makrizi.

(4) Le mot *housch* حُوش, ou *haousch* حَوْش, qui fait au pluriel *ahwâsch* أحواش, désigne *un enclos*, *une cour*. Ce terme, écrit حُوش ou حوش, se trouve déjà dans un ouvrage de Masoudi (*Tenbih*, man.

khâwi, notre auteur était âgé de quatre-vingts ans accomplis; mais cette assertion est peu exacte. En effet, si Makrizi, suivant l'opinion la plus probable, était né l'an 766 (de J. C. 1364), il avait en 845 (de J. C. 1441), non pas quatre-vingts, mais soixante-dix-neuf ans.

de S.-Germain, 337, f. 160 v°), où il est expliqué par بستان *jardin*. On lit dans le *Bark-Yémani* (man. ar. 827, fol. 34 r°): ادخلوا حوشا كبيرا له باب واحد « On les fit entrer dans un grand en« clos qui n'avait qu'une seule porte. » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* de Sakhâwi (man. 690, fol. 103 r°): امر بدفنه فى تربته فدفن بحوشها « Il ordonna qu'on l'enterrât dans son mausolée, « et il fut placé dans l'enclos. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi, l'auteur, parlant du terrain qui s'étendait hors de la porte de *Nasr*, s'exprime ainsi (m. 798, f. 128 r°): كان من وراء هذا السوق احواش فيها قباب من لبن معقودة . . . . . كان من جلة هذه الاحواش حوش فيه اربعماية قبة يسكن فيها البزادرة... فيتحصل من هذا الحوش فى كل شهر مبلغ ثمان ماية درهم فضة وكان يعرف بحوش الاحدى « Derrière ce mar« che étaient plusieurs enclos, qui renfermaient « des pavillons de briques, voûtés . . . . . L'un « de ces enclos comprenait quatre cents pavillons, « habités par des fauconniers; et ce terrain pro« duisait chaque mois une somme de huit cents « pièces d'argent. Il portait le nom d'*enclos d'Ahmedi*. » Ailleurs (folio 148 v°): رسم أن يعمل فيها احواشا للخيل والجمال « Il ordonna de for« mer, dans cet endroit, des enclos pour les che« vaux et les chameaux. » (Voyez aussi fol. 199 r°). On lit dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (m. 695, fol. 47 v°): امّا الحَوش الشريف فانه متسع جدّا و به بستان عظيم و به بحرة معظمة « L'enclos au« guste est extrêmement vaste, et renferme un « grand jardin et un large étang. » Ailleurs (folio 256 r°): الأحْواش هى متعددة بكل اقليم من اقاليم الديار المصرية كل حوش يشتمل على عدة شباك و صيّادين يصيدون من جُميع اصناف الطيور « Dans chaque province de l'Égypte on voit « un grand nombre d'enclos, dont chacun ren« ferme quantité de filets, et des chasseurs des« tinés à prendre toutes sortes d'oiseaux. » Dans le *Inschd* (man. ar. 1573, fol. 127 v°): احواش الطير « Les enclos destinés pour les oiseaux. » Dans l'histoire du continuateur d'Elmacin (man. 619, fol. 242 r°): أعمر له حوشا برسم الطيور « Je lui « bâtirai un enclos destiné pour les oiseaux. » Ce mot existe encore, avec ses diverses significations, dans la langue arabe. Au rapport de Burckhardt (*Travels in Arabia*, tom. I, pag. 84), le mot *hosh* désigne, en Égypte, *une cour;* et dans le Hedjaz, *un khan*. Le même écrivain, donnant ailleurs la description de la ville de Medine (t. II, pag. 155), s'exprime en ces termes: « La plus « grande partie des faubourgs se compose de « grandes cours, avec des appartements bas, cons« truits tout au tour, au rez-de-chaussée, et sé« parés l'un de l'autre par des jardins et des plan« tations. Ces enclos portent le nom de *hosh* « (au pluriel *hyshan*), et sont habités par les « hommes de la basse classe, quelques bédouins « qui se sont fixés là, et tous ceux qui se livrent « aux travaux de l'agriculture. Chaque *hosh* con« tient trente ou quarante familles. Ils forment « ainsi de petits hameaux séparés, qui, dans les « temps d'anarchie, se font les uns aux autres une « guerre acharnée. Le bétail est renfermé dans la « cour, au milieu de laquelle se trouve un large « puits. Cette enceinte n'a qu'une porte, qui est ré« gulièrement fermée à la nuit. » M. Caillaud (*Voyage à Méroé, au fleuve Blanc*, tom. III, pag. 105) dit, en parlant de la ville de Chendy, « Les maisons sont contiguës à des enclos spacieux

Makrizi avait composé un grand nombre d'ouvrages, plus ou moins importants, et dont une partie n'est point arrivée jusqu'à nous. 1° Un grand traité, composé de six volumes, et qui renfermait l'histoire de Mahomet, de sa famille. Il avait pour titre : كتاب امتاع الاسماع بما للرسول من الانباء و الاحوال و الحفدة و المتاع « *Le livre de la jouissance donnée aux oreilles,* « *concernant les faits, les événements relatifs au Prophète, ses petits-fils,* « *ses biens* (1). » 2° *Une histoire des hommes* كتاب الخبر عن البشر, qui contenait des détails sur les tribus arabes, et comprenait quatre volumes, sans compter un volume d'introduction. 3° *Une histoire des hommes illustres qui étaient morts depuis la naissance de l'auteur.* Il formait trois volumes, et avait pour titre : درر العقود الفريدة فى تراجم الاعيان المفيدة (2) « *Les* « *colliers de perles, concernant la biographie importante des hommes de* « *mérite.* » 4° Un recueil d'histoires diverses, auquel il avait donné pour titre : مجمع الفوايد و منبع العوايد, et dont il avait terminé environ soixante volumes. 5° Une histoire de la ville de Fostat, sous ce titre : كتاب عقد جواهر الاسفاط من اخبار مدينة الفسطاط « *Le livre du collier des pierreries des écrins, con-* « *cernant l'histoire de la ville de Fostat* (3). » 6° *Une histoire des khalifes Fatimites,* qui avait pour titre : كتاب اتعاظ الحنفاء باخبار الخلفاء « *Livre* « *de l'instruction des hommes orthodoxes, concernant l'histoire des* « *khalifes.* »

De tous les ouvrages de Makrizi, le plus considérable, sous le rapport de l'étendue, devait être celui qui a pour titre : *La grande chronique d'Égypte:* التاريخ الكبير لمصر (4), ou التاريخ الكبير المقفى لمصر (5), ou تاريخ مصر الكبير المقفا (6),

« nommés *kochs* dont quelques-uns ont trois cents « pieds d'étendue en carré. Ils servent à renfermer « les chameaux : ils font aussi l'office de bazars, « pour les caravanes. » Dans les *Nouvelles Annales des Voyages* (mai 1835, pag. 194), le mot *haouch* est expliqué par *ferme*. C'est de là que s'est formé l'adjectif حوشى, qui signifie *bas, rustique*. On lit dans les *Prolégomènes* d'Ebn Khaldoun (f. 235 r°): ليجتنب الشاعر الحوشى من الالفاظ « Que le « poëte ait soin d'éviter l'emploi des expressions « basses. »

(1) Abou'lmahâsen, Sakhâwi, Makrizi, *Description de l'Égypte*, m. 673 C, t. III, f. 196 r°; *Opuscules*, fol. 141 r°, 166 v°.

(2) *Opuscules*, fol. 187 r°.

(3) Abou'lmahâsen, Sakhâwi, Makrizi, *Description de l'Égypte*, m. 797, f. 169 r°; m. 672, pag. 3.

(4) Makrizi, *Opuscules*, fol. 107 v°.

(5) *Ibid.*, fol. 114 r°.

(6) *Ibid.*, fol. 119 r°.

ou كتاب التواريخ الكبير المقفى ou (1) كتاب التاريخ الكبير المقفى (2), le même que j'ai cité plus d'une fois sous le titre abrégé de *moukaffâ* المقفى. J'ai dit *devait être;* car nous savons par le témoignage d'Abou'lmahâsen et de Sakhâwi, que ce travail, qui aurait formé plus de quatre-vingts volumes, ne fut jamais terminé. Il paraît qu'il n'en exista jamais que seize volumes. Ce recueil biographique, entrepris sur une vaste échelle, et disposé par ordre alphabétique, comprenait l'histoire de tous les princes qui avaient régné en Égypte, de tous les personnages qui avaient fleuri dans cette contrée, et même de tous ceux qui l'avaient habitée ou visitée momentanément. C'est à ce dernier titre, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, que la vie du khalife Mamoun avait trouvé place dans cette immense galerie (3). Il paraît même que l'auteur avait encore étendu, un peu arbitrairement, ce cadre déjà si vaste; car on trouve dans ce livre la vie d'Abd-errahman, fondateur de la puissance des Ommiades en Espagne. Or, ce prince n'avait point résidé en Égypte, et n'avait fait que traverser rapidement cette province, lorsqu'il fuyait vers l'Occident, pour échapper à la poursuite acharnée des destructeurs de sa famille. Les deux premiers khalifes Abbassides, Abou'labbas-Saffah et Mansour, ont également trouvé place dans cette compilation, quoiqu'ils n'eussent réellement jamais mis le pied en Égypte. Mais, comme cette province, ainsi que la plus grande partie de l'empire musulman, avait été soumise aux loix des enfants d'Abbas, l'auteur avait, suivant toute apparence, admis dans sa collection, la vie de tous les khalifes issus de l'oncle de Mahomet, et dont l'autorité avait été, soit réellement, soit de nom, reconnue en Égypte (4). L'ouvrage de Makrizi comprenait non-seulement les personnages musulmans, mais encore les Chrétiens; car lui-même nous apprend (5) que dans ce recueil, il avait exposé fort au long la vie de saint Marc.

Nous pouvons parfaitement juger l'ensemble et les détails du plan

(1) *Opuscules*, fol. 122 r°.

(2) Man. 673 C, tom. III, fol. 124 v°.

(3) *Opuscules*, fol. 114 r°.

(4) Abou'lmahâsen (*Manhel-sâfi*, man. 750, fol. 176 r°), réfute une assertion de Makrizi, relativement au kadi Ebn-aladim. Il est probable que l'article biographique indiqué par Abou'lmahâsen faisait partie du *Kitab-moukaffâ*.

(5) *Solouk*, tom. II, fol. 331 r°.

que s'était tracé Makrizi : car nous possédons, sous le n° 675 des manuscrits arabes de la bibliothèque du Roi, un volume du *Kitab-moukaffâ*. Et ce livre présente un caractère qui le rend bien précieux pour nous : c'est que, d'un bout à l'autre, il a été écrit de la main même de l'auteur. On ne saurait douter de la vérité du fait; car le volume dans toute son étendue, est couvert de ratures, de corrections et d'additions marginales, et accompagné d'une foule de petits fragments de papier, qui souvent avaient déjà reçu une autre écriture, et sur lesquels Makrizi a consigné des observations plus ou moins importantes. Enfin, quelques articles sont restés imparfaits, l'auteur se promettant de les compléter à loisir. Ce volume comprend une partie des trois lettres ط, ظ, ع. Cet ouvrage, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre, n'est en général qu'une vaste compilation, mais une compilation faite avec goût, avec discernement. L'auteur a puisé dans les meilleures sources, et les articles biographiques contenus dans le volume qui est sous nos yeux, peuvent être mis au nombre des meilleurs morceaux de ce genre; l'on peut dire que les historiens orientaux nous en offrent peu qui réunissent au même degré l'abondance des faits, et la variété des détails, souvent curieux et instructifs. Je dois finir par une observation. Au rapport des bibliographes de Makrizi, son grand ouvrage biographique aurait dû former plus de quatre-vingts volumes. Seize seulement se trouvaient terminés; et cependant l'auteur avait traité quelques articles, comme la vie de saint Marc, qui avaient dû trouver leur place dans une des dernières lettres de l'alphabet. Mais on peut croire que Makrizi, n'ayant pas l'espérance de conduire à son terme cette composition gigantesque, s'était contenté de rédiger les morceaux les plus importants, se promettant, si l'âge le lui permettait, d'écrire cette foule de notices d'un moindre intérêt, qui devaient remplir la plus grande partie de chacune des lettres.

Parmi les ouvrages de Makrizi, il n'en est pas, sans contredit, de plus important et de plus célèbre que sa *Description de l'Égypte et du Caire*. C'est là que notre auteur a déployé toute son érudition historique; c'est là qu'il a réuni au plus haut degré des renseignements pleins d'intérêt, des obser-

vations neuves, et remarquables à plus d'un titre; des anecdotes piquantes qu'il a extraites d'une foule d'ouvrages, et que, dans l'état de nos connaissances, on chercherait vainement ailleurs. Je ne m'étendrai point sur ce beau monument, dont le nom est connu, même des personnes étrangères à la littérature orientale, et auquel je me propose de faire des emprunts fréquents pour enrichir mon commentaire. Il paraît que cet ouvrage fut écrit dans l'intervalle qui s'écoula entre les années 819 et 828 de l'hégire (de J. C. 1416-1424); car ces deux dates s'y trouvent désignées d'une manière expresse, comme étant les deux principales époques où l'auteur consignait par écrit quelques-uns des faits qu'il rapporte (1). Je dois faire observer que, suivant l'assertion de l'auteur, cette description historique devait se terminer par une septième partie, dans laquelle il eût exposé les causes qui avaient amené la dépopulation de l'Égypte (2). Mais cette section ne se trouve dans aucun des manuscrits que j'ai pu consulter.

Un historien contemporain, Sakhâwi, auquel nous devons des détails assez étendus sur la vie de Makrizi (3), n'a pas craint d'enlever à celui-ci son plus beau titre de gloire littéraire. Si on l'en croit, la *Description de l'Égypte* ne fut point réellement l'ouvrage de Makrizi. Ce dernier ayant en sa possession le brouillon d'un ouvrage écrit sur cette matière par Aouhadi, s'appropria ce livre tout entier, et se contenta d'y faire des additions de peu d'importance. Une pareille accusation est à coup sûr, extrêmement grave. Devons-nous, sur la foi d'un simple chroniqueur, admettre comme certain un fait qui flétrirait avec justice la réputation de Makrizi, et qui paraît avoir été entièrement inconnu à Ahmed-Askalâni, Abou'lmahâsen, et aux autres biographes de l'historien? Devons-nous croire que Sakhâwi a eu à sa disposition de meilleurs mémoires, qui lui ont révélé la fraude inexcusable de Makrizi? Ou bien, faut-il voir dans cette inculpation, une suite de cette malveillance qui trop souvent s'attache aux pas des hommes supérieurs, et qui, ne pouvant nier leurs importants travaux, s'efforce

(1) Man. 673 C, tom. III, fol. 7; man. 797, fol. 148 r°.

(2) Man. 797, fol. 3 v°; man. 676, fol. 3 r°.

(3) Hamaker, *Specimen catalogi Bibliothecæ Lugduno-Batavæ*, pag. 217.

au moins de leur en dérober la propriété, soit entière, soit partielle? Placés à une si grande distance de l'époque qui vit fleurir Makrizi, n'ayant sous les yeux qu'un petit nombre d'écrivains contemporains, ne pouvant en aucune manière, apprécier les motifs qui militent pour ou contre cette assertion, nous devons nous tenir dans un silence prudent, et nous garder de prononcer un jugement absolu. Si Makrizi a réellement commis le vol littéraire qu'on lui impute, il est à coup sûr complétement inexcusable, car il a joint à un plagiat honteux une fourberie insigne. En effet, dans un passage de la *Description de l'Égypte*, il s'exprime en ces termes (1) : « Parmi les « ouvrages que j'ai consultés et qui traitent des édifices de l'Égypte, le « plus récent est celui qui a pour titre : ايقاظ المتغفل واتعاظ المتأمل (Le réveil « de celui qui est plongé dans l'apathie, et la prédication à l'usage de « l'homme qui réfléchit.) Il a pour auteur le *reïs* Tadj-eddin-Mohammed-« ben-Abd-alwahhab, et se termine à l'année 725 (de J. C. 1324). » Or, l'historien Ahmed-Askalâni (2), donnant le récit des faits qui signalèrent l'année 811 de l'hégire (de J. C. 1408), indique la mort de l'écrivain Schehâb-eddin-Ahmed-ben-Hasan-ben-Tougan-Aouhadi, puis il ajoute : « Il était passionné pour l'histoire, et composa un ouvrage consi-« dérable, qui avait pour objet les monuments de Misr et du Caire خطط مصر « والقاهرة. Une partie était mise au net. Ce travail renfermait quantité de « faits utiles. » L'historien ne parle pas, il est vrai, du plagiat révoltant attribué à Makrizi ; mais il est certain, ou du moins fort probable, que ce dernier avait pu et dû connaître le travail de son contemporain, et qu'il s'est bien gardé d'en faire aucune mention.

D'ailleurs, en reconnaissant la profonde érudition, la sagacité, la critique judicieuse de Makrizi, on ne peut s'empêcher de lui adresser un reproche qu'il a trop mérité : c'est d'avoir souvent copié les écrits de ses prédécesseurs, sans avouer les emprunts importants et multipliés qu'il leur faisait. J'ai eu occasion, dans un autre ouvrage, de citer des articles biographiques, tirés mot pour mot du *Kitab-alagâni*, sans qu'une seule parole indique au lecteur la source où ces renseignements ont été puisés.

(1) Man. 673 C, tom. II, fol. 4.

(2) Man. 656, fol. 254 r°.

Il existe un ouvrage volumineux, intitulé *Mesalek-alabsar*, dont je donnerai ailleurs une notice détaillée. La partie qui traite de l'Égypte et de la Syrie est peut-être, je ne crains point de le dire, le traité qui, dans un nombre de pages assez borné, renferme le plus de renseignements curieux et instructifs sur cette contrée importante, son administration, l'étiquette de la cour, etc. Or, tous ces détails ont été textuellement copiés par Makrizi; et cependant il n'a jamais prononcé le nom de l'auteur, ni le titre de son ouvrage. L'historien Djemâl-eddin-ben-Wâsel a fourni à Makrizi, pour l'histoire des Aioubites et le commencement de celle des Sultans Mamlouks, des renseignements nombreux qu'il a reproduits avec une fidélité scrupuleuse. Et toutefois, à peine daigne-t-il, dans quelques circonstances, invoquer le témoignage de cet annaliste consciencieux et éclairé. Nowaïri n'est pas cité davantage. Si nous avions sous les yeux quantité d'ouvrages plus ou moins étendus, qui traitaient de l'histoire d'Égypte, et dont les titres nous sont donnés par d'autres écrivains, sans doute nous retrouverions la trace des emprunts nombreux que leur a faits Makrizi. Et toutefois, dans la préface de la *Description de l'Égypte* (1), l'auteur proteste qu'il ne manquera jamais de citer les écrivains auxquels il sera redevable de son érudition. Mais en blâmant, avec toute raison, un plagiat aussi condamnable, il faut au moins, sous d'autres rapports, rendre justice à notre historien, et reconnaître qu'il a en général parfaitement choisi ses guides, et qu'il était difficile de faire un usage plus judicieux des trésors littéraires qu'il avait à sa disposition. Je n'hésite pas à dire que, sous le rapport de l'abondance et de la variété des faits, du choix et de la disposition des matières, les ouvrages historiques de Makrizi sont bien au-dessus de ceux d'Abou'lmahâsen, qui était son contemporain, son ami, qui fut son biographe, et qui lui survécut de plusieurs années.

Un manuscrit, apporté d'Égypte à l'époque de l'expédition française, et qui appartient à la bibliothèque du Roi, contient divers opuscules de Makrizi, savoir :

1° *Le Traité sur les famines de l'Égypte*. Ce petit ouvrage, ainsi que

(1) Man. 676, fol. 3 r°.

l'auteur nous l'apprend (1), fut composé l'an 808 de l'hégire (de J. C. 1405). A cette époque, l'Égypte était depuis deux ans en proie à la sécheresse, la famine, et à tous les genres de malheurs. Comme dans cette circonstance bien des personnes s'abandonnaient au désespoir, se persuadant que les calamités contre lesquelles on avait à lutter étaient sans exemple comme sans remède, l'auteur entreprit de démontrer par des faits historiques, que l'Égypte, à différentes époques, avait éprouvé des maux de même nature; que cette disette provenait moins de l'inclémence des saisons, que des fautes de l'administration. Enfin, il indique les moyens que l'on peut prendre pour faire cesser une pareille catastrophe, et en empêcher le retour. Ce traité, qui renferme des détails curieux et importants, n'offre dans le manuscrit aucun titre. Mais, si je ne me trompe, c'est le même ouvrage qui, dans la liste donnée par Abou'lmahâsen et Sakhâwi, est désigné par ce titre : كتاب ازالة التعب و العناء فى معرفة الحال فى الغناء.

MM. Silvestre de Sacy et Hamaker ont vu dans le traité indiqué par ces biographes, un ouvrage consacré à la musique. Mais je ne saurais partager cette opinion. D'abord, dans aucun passage des productions de Makrizi, et dans le récit des historiens, ses contemporains, je n'ai vu un seul mot qui donne à entendre que notre auteur ait jamais cultivé la musique, et écrit sur cette science. Je sens bien que cette raison, si elle était seule, ne formerait pas une preuve convaincante. Mais, 1° si Makrizi avait voulu composer un traité sur la musique, il est fort douteux qu'il eût employé cette manière de parler assez impropre : فى معرفة الحال فى الغنا. 2° *Le Traité sur les famines de l'Égypte* se trouverait complétement omis dans la liste que nous offrent Abou'lmahâsen et Sakhâwi, et le fait est d'autant moins vraisemblable, que l'on trouve dans cette liste l'indication de plusieurs opuscules infiniment moins importants, et dont quelques-uns ne contiennent qu'un petit nombre de pages. 3° Enfin, ce traité ayant pour objet non-seulement de constater les fléaux que la famine avait, à différentes époques, fait tomber sur l'Égypte, mais encore d'indiquer les moyens propres à prévenir le retour de pareilles catastrophes, et à main-

(1) *Opuscules*, fol. 18 r°, 35 r°.

tenir le pays dans une position florissante, cette intention me semble bien caractérisée par le titre que porte ce traité, et que je traduis ainsi : « Livre qui traite des moyens de faire cesser la fatigue et la misère, et « qui fait connaître ce qui constitue la richesse. »

2° *Traité des monnaies.* Cet opuscule a été publié en arabe et en latin par O. Tychsen. M. Silvestre de Sacy en a donné une traduction française.

3° *Traité sur les abeilles.*

4° Un traité sur l'histoire de la vallée de Hadramaout : وادى حضرموت. Il fut composé l'an 839 (de J. C. 1435), à l'époque où l'auteur était en retraite dans la ville de la Mecque.

5° *Traits concernant l'histoire de Temim-Dâri.* Cet opuscule a pour titre : ضوء الساري لمعرفة تميم الداري.

6° *Traité des khalifes et des rois qui ont fait le pèlerinage de la Mecque.* Il a pour titre : الذهب المسبوك في ذكر من حج من الخلفاء والملوك.

7° *Traité dans lequel l'auteur s'attache à réfuter les prétentions des descendants d'Omaïah, qui s'étaient arrogé la dignité de khalife, au mépris des droits de la famille de Mahomet.* C'est celui qui a pour titre : كتاب التنازع والتخاصم فيما بين بنى امية وبنى هاشم.

8° *Traité concernant les droits et les prérogatives qui appartiennent exclusivement à la famille du Prophète.* Son véritable titre est donné ainsi par Abou'lmahâsen : كتاب في معرفة ما يجب لآل البيت من الحق على ما عداهم. Il fut écrit au mois de Dhou'lkadah, l'an 841 de l'hégire (de J. C. 1437) (1).

9° *Traité des substances minérales.* Il fut écrit au mois de Schewal de la même année.

10° *Traité des tribus arabes établies en Égypte.* Il fut écrit au mois de Dhou'lkadah de la même année.

11° *Traité des rois musulmans qui avaient gouverné l'Abyssinie.* Cet opuscule a été publié par Rinck, en arabe et en latin, mais d'une manière peu correcte. Je me propose de le réimprimer.

12° *Traité de l'unité de Dieu.* Il a pour titre : كتاب تجريد التوحيد المفيد. Il fut composé l'an 841 (de J. C. 1437).

(1) *Opuscules*, folio 189 v°.

13° *Opuscule qui a pour but d'engager les hommes à mettre tout en œuvre pour acquérir une réputation durable.* Ce petit traité, dans notre manuscrit, ne porte aucun titre. Mais, comme, vers la fin, on lit ces mots : قد جاء في معنى خاتمة الخير احاديث وآثار, je crois que nous avons ici le traité, qui, dans le catalogue donné par Abou'lmahâsen, est intitulé : كتاب حصول الانعام و الميرفي سوال خاتمة الخير.

14° *Explication d'une énigme, dont l'eau était le sujet.*

Il faut ajouter à cette collection le *Traité des poids et des mesures*, qui a été publié en arabe et en latin par feu M. O. Tychsen, et en français par M. Silvestre de Sacy.

Outre les ouvrages indiqués par Abou'lmahâsen et Sakhâwi, Makrizi, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même (1), avait composé un grand traité biographique, sur les Vizirs de l'Islamisme; et un autre, plus spécial, où il donnait l'histoire des Vizirs qui avaient gouverné l'Égypte. L'un ou l'autre de ces deux ouvrages est probablement celui que l'écrivain cite ailleurs sous ce titre (2) : تلقيح العقول و الاراء في تنقيح اخبار الجلّه الوزراء.

Makrizi (3) cite l'ouvrage qui avait pour titre : درر العقود الفريدة في تراجم الاعيان المفيدة. Ailleurs (4), il cite celui qui était intitulé : كتاب عقد جواهر الاسفاط في اخبار مدينة الفسطاط. L'auteur nous apprend (5) que son ouvrage intitulé : كتاب الخبر عن البشر, *Histoire des hommes*, servait d'introduction au volumineux traité qui avait pour titre : كتاب امتاع الاسماع, etc.

Makrizi, ainsi qu'il nous l'apprend (6), se proposait d'écrire un traité spécial, dans lequel il eût exposé, avec les plus grands détails, tout ce qui concernait la nature des impôts de l'Égypte, depuis la conquête de cette province, jusqu'à l'époque où vivait l'auteur. Il paraît que la mort ne lui permit point de réaliser ce projet.

Après ces détails sommaires sur la vie et les productions littéraires de Makrizi, je dois dire quelques mots sur l'ouvrage dont j'ai entrepris la traduction. L'auteur expose en ces termes les motifs qui présidèrent à la

(1) *Description de l'Égypte*, m. 798, f. 194 r°.
(2) Man. 797, fol. 364 v°.
(3) Man. 798, fol. 49 r°.
(4) Man. 797, fol. 169 r°.
(5) *Opuscules*, fol. 83 r°.
(6) *Ibid.*, fol. 26 r°.

composition de cet ouvrage (1). « Ayant eu, dit-il, le bonheur de terminer « deux compositions historiques, dont l'une a pour titre : *Le Collier de « perles des écrins, concernant l'histoire de Fostat* كتاب عقد جواهر الاسفاط « من اخبار مدينة الفسطاط, l'autre : *Les avis donnés aux Orthodoxes sur l'his- « toire des Khalifes*, اتعاظ الحنفاء باخبار الخلفاء, qui contiennent la vie des « émirs et des khalifes qui ont gouverné l'Égypte, avec le récit des événe- « ments dont cette contrée a été le théâtre, depuis sa conquête jusqu'à la « destruction de la dynastie des Fatimites, j'ai cru devoir traiter en « détail l'histoire des souverains qui ont régné depuis cette époque en « Égypte ; je veux dire des princes Curdes-Aïoubites, et des Sultans- « Mamlouks, Turcs et Circassiens. » L'ouvrage se compose de trois volumes, formant les n^os 672, 673, 674, des manuscrits arabes de la bibliothèque du Roi. Il comprend l'histoire de l'Égypte et de la Syrie, depuis le commencement du règne de Saladin jusqu'à l'année 844 de l'hégire (de J. C. 1440), c'est-à-dire, jusqu'à l'année qui précéda immédiatement la mort de l'auteur (2).

J'aurais dû naturellement commencer mon travail par l'histoire des Aïoubites ; mais, d'après un plan arrêté depuis longtemps, une histoire complète de cette dynastie, réunie à celle des khalifes Fatimites, devait se trouver placée par forme d'introduction, en tête de la *Collection des Historiens des Croisades*. Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont empêché de réaliser ce projet qui, j'ose le croire, n'aurait pas été sans utilité. Comme ma traduction était déjà sous presse, il ne m'a plus été permis de revenir sur mes pas, et de publier cette première partie, que j'avais cru devoir omettre, afin de ne pas répéter inutilement ce que j'aurais dit ailleurs. D'un autre côté, *l'Histoire des Mamlouks* présente une masse de faits tellement considérable, que je ne saurais guère me flatter de pouvoir en offrir une traduction complète. Enfin, en supposant que la brièveté de la vie me laisse le temps de terminer cette tâche, il sera,

(1) Man. 672, pag. 3, 4.

(2) Si je ne me trompe, c'est ce même ouvrage que Makrizi indique sous le titre de : اخبار ملوك مصر *Histoire des rois d'Égypte*, lorsque, dans ses *Opuscules* (f. 122), parlant du sultan Bibars-Bondokdari, il ajoute : « J'ai raconté au long la « vie de ce prince, dans le livre de l'histoire des « rois d'Égypte » كتاب اخبار ملوك مصر.

je crois, à propos de continuer les récits de Makrizi, à l'aide des autres historiens qui ont suivi la même méthode, et de conduire cette histoire jusqu'à l'époque où la puissance des Sultans-Mamlouks croula sous les armes victorieuses de Selim II.

Je n'ai rien à dire de ma traduction. Je laisse aux lecteurs instruits le soin de juger et d'apprécier mon travail. J'ai pensé que j'ajouterais à l'utilité de cet ouvrage, si je l'accompagnais de notes nombreuses, qui offriront, je l'espère, sur la philologie, l'histoire et la géographie, quelques renseignements instructifs.

Ce fruit de mes recherches n'aurait probablement jamais vu le jour, si je n'avais trouvé chez MM. les membres du *Comité des traductions orientales* un zèle noble et éclairé, qui ne recule devant aucun sacrifice pécuniaire, lorsqu'il s'agit de propager la connaissance de l'histoire et des littératures de l'Orient.

# HISTOIRE

DES

# SULTANS MAMLOUKS,

PAR MAKRIZI (1).

## RÈGNE

DU SULTAN MELIK-MOEZZ-IZZ-EDDIN-AÏBEK,

LE DJASCHENKIR-TURKOMANI-SÂLÉHI.

Page 227

AÏBEK (2) était Turc d'origine et de naissance. Il passa au service du sultan Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aïoub, après avoir appartenu à l'un des enfants du Turkoman (3), d'où lui vint, chez les Mamlouks-Bahris, le surnom d'Aïbek-Turkomani.

(1) Manuscrit arabe 672, page 227.

(2) Abou'lmahasen (man. arab. 661, fol. 161, verso) fait observer avec raison que le nom *Âi-bek*, آي بك est formé de deux mots turcs, dont le premier signifie la *lune*, et le second répond au mot arabe *émir* امير. C'est ainsi que deux des concubines de Saladin portaient le nom de *Ai-Khatoun*, اي خاتون (Nowaïri, man. de Leide, 26e partie, fol. 107, recto et verso).

(3) Les enfants du Turkoman étaient des hommes qui jouèrent un rôle important sous la dynastie des Aioubites. Nour-eddin-Ômar-ben-Ali-ben-Resoul le Turkoman نور الدين عمر بن علي بن رسول التركماني avait été nommé, l'an 616 de l'hégire (1219 de J. C.), pour gouverner le Yémen, en l'absence de Melik-Masoud-Iousouf, roi de cette contrée. Ce prince étant mort à la Mecque, dans le courant

Il monta successivement en grades, prit rang parmi les émirs Sâlehis, et obtint la charge de *djaschenkir*, جاشنكير (4), qu'il exerça jusqu'à la mort de Melik-Sâleh, et le massacre de son fils Melik-Moaddam. Sous le gouvernement de Schedjer-addorr, il fut nommé *Atabek des armées* اتابك العساكر (5). Cette nouvelle étant

de cette année, Nour-eddin établit sa domination sur le Yémen, envoya de nombreux présents à Melik-Kâmel, père de Melik-Masoud, et lui déclara qu'il se considérait comme le délégué du sultan. Sa postérité conserva la souveraineté du Yémen. (Makrizi, *Solouk*, t. I, pag. 152). Il prit le titre de *Melik-Mansour*. Nous le voyons, en plusieurs circonstances, envoyer des sommes d'argent considérables à Radjib, schérif de la Mecque, afin de le mettre en état de lever des troupes pour faire la guerre au sultan d'Égypte (*ibid.* pag. 158, 159). L'an 623 (1226 de J. C.) (*ibid.* pag. 161), il fit marcher une armée pour occuper la Mecque; mais le général qui commandait ces troupes fut fait prisonnier, et conduit au Caire. L'année suivante, il alla en personne attaquer la Mecque, dont il se rendit maître sans coup férir. Mais cette place fut bientôt reprise avec non moins de facilité (*ibid.* pag. 163). L'an 635 (1237 de J. C.), il fit de nouveau la conquête de la Mecque (*ib.* pag. 170). L'an 638 (1240 de J. C.), le sultan d'Égypte, voulant enlever cette ville au prince du Yemen, fit partir, pour cette expédition, un corps de troupes sous les ordres d'Ahmed, fils du Turkoman احمد بن التركماني (*ib.* pag. 187).

(4) Ce mot est, comme l'on voit, le terme persan *tchaschnî-ghir*, چاشني گير, qui, en passant, avec une légère altération, dans le langage arabe de l'Égypte, a conservé sa signification primitive. En effet, un écrivain arabe (*Inscha*, man. arab. 1573, f° 128, r°) l'explique ainsi : « Le *djaschenkir* est « l'officier préposé pour goûter, avant le sultan, les mets et les boissons que l'on sert sur la table du « prince, dans la crainte que l'on n'y mêle du poison. » Le sultan Bâber, dans ses mémoires historiques (man. pers. de Leroi, 4, fol. 198 r°), atteste expressément que le même officier qui, chez les Turks, portait le titre de *bakawul* بكاول était désigné dans l'Inde par le nom de *tchaschni-ghir* چاشني گير. Le mot چاشني a pris, chez les Arabes d'Égypte, la forme *schaschni* شاشني. Nous lisons dans un passage de Nowaïri (26e partie, ms. de la bibliothèque royale de Leide, fol. 108 r°) : قدم المشروب فاخذ منه على سبيل الشاشني و ناوله لصغير « On lui présenta la liqueur. Il en prit « un peu pour la goûter, et remit le vase à un enfant. » Abou'lmahasen (ms. 661, fol. 157 v°), après avoir dit que Melik-Sâleh-Aïoub avait choisi Aïbek pour son *djaschenkir*, ajoute : لهذا لما امره كان عمل رنكه صورة خونجا « Pour cette raison, lorsque le prince lui conféra le titre « d'émir, il lui donna, pour armoiries, la figure d'une petite table. » Car, si je ne me trompe, le mot خونجا répond à celui de خوانچه ou خوانچه qui, en persan, désigne *une petite table*. Ce terme existe encore aujourd'hui : car, au rapport de M. Rich (*Narrative of a residence in Koordistan*, t. I, p. 126), *khuantchee* indique « une table oblongue, sur laquelle on pose les plats. »

(5) Le mot *Atabek*, اتابك, composé des deux expressions turques *ata*, اتا, *père*, et *bek*, بك, *seigneur*, désignait, dans l'origine, *le tuteur d'un prince*, *le régent du royaume*. Il devint ensuite un titre que l'on conférait à des émirs d'un rang distingué. Mirkhond (IVe partie, fol. 87 r°) parlant du célèbre Nizam-almulk, s'exprime en ces termes : « Le sultan lui donna les titres d'*Atabek*, اتابك, « et d'*Ata-khodjah*, اتاخواجه : car ces surnoms, et d'autres semblables, étaient, à cette époque, « affectés à des émirs. » On sait que plusieurs de ces personnages éminents ayant usurpé la puissance suprême, conservèrent, au faîte des grandeurs, le titre qu'ils avaient porté dans l'origine, et dont

arrivée à Bagdad, le khalife Mostasem-billah expédia en Égypte une lettre dans laquelle il désapprouvait la conduite des émirs et leur disait : « S'il n'existe pas « un homme parmi vous, faites-le-moi savoir, et je vous enverrai un homme. » Sur ces entrefaites, on apprit que Melik-Nâser (6) s'était emparé de Damas. Aussitôt, les émirs *Bahris* ayant tenu conseil, convinrent unanimement d'élever à la dignité de sultan l'émir Izz-eddin-Aïbek, général des armées, et lui donnèrent le titre de *Melik-Moëzz*. Il jouissait parmi eux d'une haute réputation, comme réunissant au zèle pour la religion et à la générosité une prudence consommée. Les émirs le firent monter à cheval, le samedi, dernier jour du mois de Rebi-second. Chacun d'eux alternativement portait devant lui le *Gdschiah*, الغاشية (7). Le cor-

la forme plus modeste semblait déguiser l'ambition de ces hommes que leur épée et leur bonheur avaient élevés au thrône. On connaît plusieurs dynasties dont les princes n'ont pris d'autre titre que celui d'*Atabek*. Au rapport d'Abou'lmahasen (man. arab. 661, fol. 16 v°) Melik-Gazi, fils de Zenghi, fut le premier d'entre les Atabeks qui fit flotter un drapeau au-dessus de sa tête. Ses prédécesseurs n'avaient pas osé adopter cet attribut de souveraineté, dans la crainte de déplaire aux princes Seldjoucides. Ce mot passa en Égypte avec la dynastie des Aïoubites, et devint un titre qui désignait le premier officier du royaume. Nous lisons dans un ouvrage de Makrizi (*Kitab-assolouk*, t. I, man arab. 672, pag. 139), que Melik-Afdal-Ali, fils de Saladin, après avoir été prince de Damas, passa en Égypte, et remplit les fonctions d'Atabek auprès de Mansour, fils d'Aziz. Khâlîl-Daheri (man. arab. 695, fol. 230 v°) s'exprime en ces termes : « L'Atabek des armées اتابك العساكر est le même que le « *grand émir*, et porte encore le titre de *bekler-beki* بكلر بكي » Abou'lmahasen (*Manhel-safi*, t. III, man. arab. 749, fol. 140 r°) fait mention de la dignité d'*Atabek des armées* اتابكية العساكر. Le même écrivain, dans son *histoire de l'Égypte* (man. arab. 663, fol. 182, v°), nous donne les détails suivants : « L'Atabek des armées, l'émir Scheïkhoun-Omari fut le premier Atabek qui porta le titre « d'*émir-kébir*, الامير الكبير (grand émir). Depuis ce temps, la charge d'*Atabek* الاتابكية devint et « est encore une dignité وظيفة qui se confère par le don d'une *khilah* (robe d'honneur). Jusqu'alors, « l'usage voulait que celui d'entre les émirs qui était le plus ancien prît le titre d'*émir-kébir*, sans « porter un costume distinctif خلعة, et l'on voyait à la fois plusieurs de ces officiers porter le surnom « d'*émir-kébir*. Mais lorsque l'émir Scheïkhoun, ayant été nommé Atabek des armées ولي اتابكية العساكر, « eut adopté le titre d'*émir-kébir*, l'ancien usage tomba en désuétude; et cette charge devint une des « principales que pouvaient ambitionner les émirs. » Pierre Martyr (*Legatio babylonica*, fol. 85 v°) s'exprime en ces termes : « *Émir-chébir, is est magistratus primus post soldanum*. » Dans l'histoire arménienne des Orpélians (*Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 164), le mot *Atabek* est écrit աթապակ, et la charge d'Atabek est désignée par աթապակութիւն.

(6) Melik-Nâser-Salah-eddin-Iousouf, fils de Melik-Aziz, et arrière-petit-fils de Saladin, avait hérité de son père la principauté d'Alep et ses dépendances. Convoitant la conquête de toute la Syrie, qui, dans ses rêves ambitieux, devait le conduire à la possession de l'empire de l'Égypte, il commença par réunir à ses États la forteresse de Hems; et, dans le cours de l'année 648 (de J. C. 1250), il s'était rendu maître de la ville de Damas.

(7) Le mot *gdschiah* غاشية, pour être bien compris, exige de moi des détails étendus. Il signifie

tége se rendit au château de la montagne, et les émirs se placèrent à table avec le nouveau souverain. On ordonna par une proclamation de décorer les villes du Caire et de Fostat; ce qui fut exécuté.

quelquefois *un cercle, une réunion, ceux qui entourent habituellement un homme.* On lit dans une tradition rapportée par Bokhari (*Sahih*, t. I, man. arab. 242, fol. 163 v°) : لما دخل عليه فوجده فى غاشية اهله « Lorsqu'il entra chez lui, il le trouva au milieu d'une réunion de sa famille. » Dans le *Kitab-alagâni* (t. I, fol. 90 v°), on lit, en parlant du khalife Heschâm-ben-Abd-almelik : قد خرج بقرابته وحشمه وغاشيته وجلسايه « Il était sorti, accompagné de ses parents, de ses « serviteurs, de ses familiers et de ses courtisans. » Plus bas (fol. 91 v°) : امر بنقلان قرابته واهله وحشمه وغاشيته من جلسايه « Il ordonna d'emmener ses parents, sa famille, ses domestiques, et ceux qui « composaient sa société habituelle. » Dans les *Prolégomènes historiques* d'Ebn-Khaldoun (fol. 80 recto), il est fait mention de grandes mosquées qui peuvent contenir une foule nombreuse, مساجد عظيمة كثيرة الغاشية.

Dans un autre sens, le mot غاشية désigne *une couverture* plus ou moins riche que l'on mettait par-dessus la selle du cheval. Dans une histoire d'Égypte, il est fait mention (man. arab. 689, fol. 22 r°) de chevaux qui portaient des couvertures d'or غواشي ذهب. Plus bas (fol. 25 v°), il est parlé de couvertures de soie jaune غواشي حرير اصفر. Le commentateur turc du *Gulistân* de Sadi explique le mot غاشية par ما يستر السرج *ce qui recouvre la selle.* C'était toujours un esclave qui portait ce meuble. De là vient que Sadi emploie cette expression (*Rosarium*, pag. 152) :

ان لم اكن راكب المواشي اسعى لكم حامل الغواشي

« Si je ne suis pas homme à monter sur des chevaux, je courrai devant vous, portant le *gâschiah* » (c'est-à-dire, « je serai votre esclave. ») De là s'est formée l'expression غاشيه داري. On lit dans le *Djihan-kuschai* (man. persan de Ducaurroy, 36, fol. 20 v°) : اگر رستم در زمان او بودي جز غاشيه داري او نكردي « Si Rustem eût vécu de son temps, il n'aurait fait autre chose « que porter son *gâschiah* ». (c'est-à-dire *le servir*). Dans le *Tarikhi-Wassaf* (fol. 161 recto) : جز غاشيه داري در خدمت ركاب ايشان هيچ شغلى اختيار نكنند « Pour ce qui concerne le « service personnel des princes, ils ne choisissent d'autre fonction que celle de porter le « *gâschiah*. » Dans l'*Akbar-nâmeh* d'Abou'lfazl (man. persan de l'Arsenal 19, fol. 260 v°) : كلانتران الوس غاشيه داري او ميكردند « Les grands de la nation portaient auprès de lui le *gâ-* « *schiah*. » De là viennent les expressions غاشيه كشيدن *porter le gâschiah*, غاشيه بردوش داشتن ou گرفتن « *avoir le gâschiah sur l'épaule* (c'est-à-dire *servir*), et غاشيه كش *celui qui porte le gâschiah* (c'est-à-dire l'*esclave*). On lit dans un vers cité par Devletschah (*Tezkiret-aschchoara*, man. pers. 250, fol. 162 r°) :

سپهر مهر عطا بايسنغر آن كز طبع كشيد غاشيه بردوش مهر وكيوانش

« Ce ciel du soleil de la générosité, ce Baisengar, qui est tel, que naturellement le soleil et Saturne « ont pris pour lui le *gâschiah* sur leur épaule (c'est-à-dire sont ses esclaves). » Dans le *Matla-ussaadein* (man. pers. de l'Arsenal 24, fol. 98 r°) on lit : حلقهٔ بندگی در گوش وغاشيهٔ چاكرى بردوش دارد « Il porte à son oreille l'anneau de l'esclavage, et sur son épaule le *gâschiah* de la domesticité. » Dans un autre passage (fol. 255 v°) : ميرزا ابو القاسم بابر كه شاهان گردنكش وخسروان

Le dimanche suivant, on reçut la nouvelle que Melik-Moughith s'était emparé de Karak et de Schaubak; et que la forteresse de Soubaïbah قلعة الصُبيبة (8) était tombée

تاج بخش غاشيهٔ هواخواهي او بردوش ارادت داشتند « Mirza-Abou'lkasem-Bâber, ce prince si grand « que les rois les plus fiers et les monarques distributeurs de couronnes portaient avec empressement sur « leurs épaules le *gâschiah* de l'affection pour lui » (c'est-à-dire, se faisaient gloire d'être ses serviteurs, ses vassaux). Dans le *Habib-assiiar* de Khondémir (t. II, fol. 225 v°): غاشيهٔ ملازمت بردوش ميكيرند « Ils s'empressent de rechercher le titre de ses courtisans. » (Tom. III, fol. 208 verso): حلقهٔ ارادت در كوش كشيده وغاشيهٔ حسن عقيدت بردوش افكنده. Plus bas (fol. 242 v°): شجعان كه در تاب وتوان خودرا از رستم دستان زياده مي پنداشتند ودر جرات وجلادت اسفنديار رويين تن را غاشيه كش خويش مي انكاشتند « Ces braves qui, sous le rapport de « la force et de la puissance, se croyaient supérieurs à Rustem-Destân; qui, pour ce qui concerne le courage « et l'audace, supposaient qu'Esfandiar, au corps d'airain, aurait porté devant eux le *gâschiah*. » Ailleurs (f. 246 v°): غاشيهٔ متابعت شاهزاده بر دوش كرفت « Il se dévoua au service du prince. » Ailleurs (fol. 259 v°): غاشيهٔ متابعت بردوش كرفته. Et enfin (fol. 266 v°): غاشيهٔ اطاعت بردوش افكنده. Dans le *Tarikhi-Wassaf* (f. 60 v°): غاشيه كش روزكار « L'esclave du monde. » Dans le *Tarikhi-guzideh* (m. de Bruix, 9, f. 208 v°): حربي اتفاق افتاد كه اكر رستم زنده بودي غاشيهٔ آن دليري بردوش كرفتي « Il se livra un combat tel, que si Rustem eût été vivant, il aurait reconnu la supériorité d'une pareille « bravoure. » Dans l'*Anwari-Sohaili* (éd. de Calcutta, fol. 5 v°): غاشيهٔ امتثال بر دوش دل كرفته. Plus bas (fol. 35 v°): غاشيهٔ بندكي بردوش هواداري افكند. Dans l'histoire de Mirkhond (V<sup>e</sup> partie, fol. 62 v°): اهل حلّه عاقبت غاشيهٔ او بردوش كشيده « Les habitants de Helleh se sou- « mirent enfin à lui. » Dans une histoire des Mongols de l'Inde (man. pers. 74, t. II, fol. 30 v°): خاقاني كه قيصر روم غاشيهٔ اطاعت او بردوش. Et plus bas (fol. 58 v°): غاشيهٔ اطاعت بردوش كرفته همت ميكشيد « Un monarque si puissant, que l'empereur des Grecs recherchait avec ardeur le « titre de son vassal. »

Le mot غاشية se trouve souvent employé chez les écrivains arabes. Plusieurs auteurs nous en donnent l'explication en ces termes (Makrizi, *Description de l'Égypte*, man. arab. 798, fol. 175 v°; *Mesalek-alabsar*, man. arab. 583, fol. 169 v°; *Inscha*, man. arab. 1573, fol. 121 v°): « Le mot « *gâschiah* غاشية désigne une couverture de selle, qui était formée de cuir et tellement brodée en « or, qu'elle semblait une pièce d'orfèvrerie. Elle était portée devant le sultan, par un des écuyers qui « s'avançait à pied, au milieu du cortège. Dans les marches pompeuses, c'était un des grands « بعض المهتارية qui le tenait; à l'extrémité de cet ornement, à droite et à gauche, était attaché « le *Djeftah* الجفتاه. » C'était, comme l'on voit, un des insignes de la souveraineté; et, dans les occasions les plus solennelles, lorsque le monarque devait paraître avec tout l'appareil du pouvoir, et de manière à commander un respect universel, c'était un des principaux personnages de l'État qui portait devant lui ce signe de l'autorité. Lorsque le sultan Bibars-Bondokdari associa au thrône son fils Melik-Saïd, il le fit monter à cheval, environné de toute la pompe de la royauté. Lui-même,

au pouvoir de Melik-Saïd. Bientôt après, les émirs s'étant réunis, se dirent entre eux : « Nous ne pouvons nous dispenser d'adjoindre à Melik-Moëzz un membre

marchant à pied, auprès de l'étrier du jeune prince, portait le *Gdschiah*. Ensuite, les émirs le prirent successivement. Ils firent ainsi leur entrée au Caire, à pied, en portant le *Gdschiah* (Nowaïri, *Vie de Bibars*, man. d'Asselin, fol. 24 v°). Melik-Kâmel, ayant désigné pour son successeur son fils Melik-Sâleh, lui fit traverser le Caire, avec tout l'appareil de la royauté. Les emirs portaient alternativement le *Gâschiah*.

Ebn-Athir (*Kâmel*, t. VII, p. 187), décrivant l'inauguration de Melik-Moëzz-Aïbek, remarque expressément que les émirs portaient, à tour de rôle, le *Gâschiah* devant lui. Le sultan Ahmed, quittant l'Égypte, pour se retirer à Karak, choisit dans le trésor les objets les plus précieux, et entre autres, le *Gâschiah* d'or (Abou'lmahasen, *Histoire d'Égypte*, man. arab. 663, fol. 140 v°). Mais bientôt après, Ismaïl, frère d'Ahmed, étant monté sur le trône, écrivit au prince déchu de lui renvoyer le *Gâschiah* et autres insigues de la souveraineté (*ibid.* fol. 141 v°). Melik-Sâleh-Sâleh, ayant reçu le titre de sultan, l'an 752 de l'hégire (1351 de J. C.), on porta devant lui le *Gâschiah*. Les émirs et les personnages les plus distingués marchaient devant lui : l'émir Taz et l'émir Mankli-Boga tenaient le mors de son cheval (*ib.* fol. 173 v°). A l'époque où Toman-Bey fut élu sultan d'Égypte, on chercha inutilement dans l'arsenal les *Gâschiah* d'or الغواشي الذهب et les autres insignes de la royauté (man. arab. 689, fol. 702 v°).

Ce n'était pas seulement le sultan d'Égypte qui avait le droit de faire porter devant lui le *Gâschiah*. Tous les princes de Syrie et autres qui appartenaient à la famille de Saladin, et qui étaient censés exercer une souveraineté absolue dans leurs petits États, se montraient en public avec cette marque d'une autorité indépendante. Lorsque Melik-Sâleh-Aïoub prit possession de Damas, Melik-Djewad portait le *Gâschiah* devant lui (Makrizi, *Solouk*, t. I, p. 173). Melik-Aschraf se rendant à Alep, apporta avec lui le diplôme تقليد qui conférait la souveraineté de cette ville à Melik-Aziz. Mohammed, fils de Daher-Gazi-Aziz, qui était alors âgé de dix ans, sortit à la rencontre du prince, qui le revêtit des robes d'honneur خلع, envoyées par Melik-Kâmel, et porta le *Gâschiah* devant lui. Après avoir séjourné quelques jours à Alep, il prit le chemin de Harran (*ibid.*, p. 137). Melik-Mansour, prince de Hamah, étant arrivé à la cour du sultan Kelaoun, ce prince le combla d'honneurs et de bienfaits, lui assigna pour logement l'edifice appelé *Kabsch ;* par son ordre, on le fit marcher en pompe, accompagné du *Gâschiah* et des drapeaux, emblèmes de la souveraineté (*Mesalek-alabsâr*, man. arab. 642, fol. 121 v°). Melik-Modaffar ayant été nommé prince de Hamah, à la place de son père, on lui apporta, entre autres marques de sa dignité, le diplôme d'investiture تقليد, la robe d'honneur تشريف, l'épée, le *Gâschiah*, etc. (Ebn-Athir, *Kâmel*, t. VII, p. 385, 386). Melik-Afdal-Mohammed, fils de l'historien Aboulfeda, succédant à son père, comme prince de Hamah, on porta le *Gâschiah* devant lui (Hasan-ben-Omar, man. arab. 688, fol. 194 v°. Continuateur d'Elmacin, man. arab. 619, fol. 217 v°). L'an 625 de l'hégire (1227 de J. C.), Melik-Kâmel envoya le *Scheikh-aschscholoukh* Ebn-Hamouieh pour porter des robes d'honneur à son neveu Melik-Nâser-Daoud, souverain de Damas. L'ambassadeur porta le *Gâschiah* devant le prince ; après quoi, ce devoir fut rempli par Aziz et Sâleh, oncles paternels de Daoud (Makrizi, *Solouk*, t. I, p. 144). Melik-Moudjahid, souverain du Yemen, ayant reçu une *Khilah* de la part du sultan Mohammed-ben-Kelaoun, on porta le *Gâschiah* devant lui (Continuateur d'Elmacin, man. arab. 619, fol. 203 v°). Mais le même prince, faisant le pèlerinage de la Mecque, les émirs égyptiens s'opposèrent à ce qu'il parût accompagné de

« de la famille royale, afin que son autorité soit universellement reconnue, et que « les princes de sa maison se soumettent à lui sans répugnance. » D'un consen-

cet insigne de la royauté (Abou'lmahasen, man. arab. 663, fol. 138 v°). On conçoit sans peine que ces officiers, jaloux de maintenir les prérogatives de leur maître, ne voulaient pas souffrir qu'un autre que lui se montrât avec les marques de la souveraineté dans une ville soumise à la puissance du sultan d'Égypte. Quelquefois des personnages d'un rang élevé, dévorés d'ambition, et profitant de la faiblesse de leur maître, osaient s'arroger un privilège qui devait appartenir exclusivement au souverain. Nous lisons dans l'histoire des Seldjoucides, écrite par Bondari (man. arab. 767 A, fol. 93 v°), qu'un vizir parut solennellement en public, faisant porter devant lui le *Gâschiah* et des épées nues.

Ce n'était pas seulement sous le règne des sultans d'Égypte que le *Gâschiah* fut un des insignes de la puissance suprême; cet usage existait bien antérieurement. On lit dans l'ouvrage d'Ebn-Athir (*Kâmel*, t. V, p. 14), que l'an 529 de l'hégire (1134 de J. C.), le sultan Seldjoucide Masoud, ayant fait sortir en public le khalife, escorté de toute la pompe royale, porta lui-même le *Gâschiah* devant ce prince. Melik-schah, ayant vaincu et fait prisonnier le khan de Samarkand, voulut, pour honorer son captif, marcher à pied, près de son étrier, et porter sur son épaule le *Gâschiah*, emblème de la souveraineté (Bondari, man. arab. 767 A, fol. 40 r°). Il paraît que cet ornement n'était ni pesant, ni d'un gros volume, car nous voyons dans une circonstance, un personnage mettre le *Gâschiah* sous son aisselle (Fakhr-eddin-Razi, man. arab. 895, fol. 131 r°). C'est, je crois, d'après cette signification du mot غاشية qu'il faut expliquer un passage d'Imad-eddin-Isfahani (*Conquête de Jérusalem*, man. arab. 714, fol. 5, v°), où on lit, en parlant des chrétiens, يخطبون غاشية الموت : si je ne me trompe, l'auteur a voulu dire que les croisés ambitionnaient le droit de porter le *Gâschiah* de la mort, c'est-à-dire, de se soumettre à son empire, qu'ils brûlaient de mourir pour la défense de leur religion. Le verbe خطب serait pris ici dans le sens qu'il a dans un passage du même historien, où on lit (fol. 47 v°) : خطب الرتبة « Il ambitionna ce rang. »

Je ne parlerai point ici des autres insignes de la souveraineté, attendu qu'il en sera fait mention dans le cours de cette histoire. Mais il est une expression qui s'est trouvée employée dans cette note, et sur laquelle je dois donner quelques détails. Je veux parler du mot حلقة *anneau, pendant d'oreille*, qui se prend comme emblème de la servitude; d'où viennent les locutions : حلقه بگوش ou درگوش *esclave*, حلقه بگوشي *service, esclavage*, et حلقه درگوش داشتن ou كشيدن *se soumettre à quelqu'un, se rendre son esclave*.

On lit dans le *Tarikhi-Wassaf* (manuscr. de la Bibliothèque du Roi, fol. 13 verso) : كيوان چون هندوي حلقه درگوش « La planète de Saturne est comme un Indien, esclave. » Plus loin (f. 60 v°) : حلقه بگوش آفتاب « Le soleil est son esclave. » Dans la continuation de l'histoire de Raschid-eddin (man. pers. 68 A, fol. 479 v°) : من برقرار حلقهٔ بندگی قاآن درگوش دارم « Je porte, comme « à l'ordinaire, à mon oreille, l'anneau du service du *Kaân* » (c'est-à-dire « Je suis son esclave. ») Dans le *Habib-assiiar* de Khondémir (t. III, fol. 260 r°) : حلقهٔ چاکري وانقياد درگوش كشيده « Ayant mis à son oreille l'anneau de la servitude et de l'obéissance. » Dans l'*Anvari-Sohaili* (éd. de Calcutta, fol. 5 v°) : حلقهٔ عبوديت درگوش جان كشيده « Ayant mis l'anneau de son service à « l'oreille de son âme (c'est-à-dire : « se soumettant à lui de tout son cœur »). Dans le *Matla-assaadeïn*

tement unanime, ils portèrent au trône, comme collègue de Melik-Moëzz, Melik-Aschraf-Moudaffer-eddin-Mousa, fils de Melik-Nâser-Iousouf, qui était âgé d'en-

(fol. 308 v°) : حلقهٔ عبوديت در گوس هوش كشيدند. Dans l'histoire des poëtes persans de Devletschah (man. pers. 250, fol. 120 r°) : تاجوران حلقهٔ بندگی اورا درگوش كشيدند « Les rois se soumirent à lui. » Dans l'*Akbar-nâmeh* (m. de l'Arsenal 19, f. 203 r°) : از ظهور اين عجايب اصحاب ظاهر چون اهل معنیدر مقام حلقه بگوشی در آمدن گرفتند « A la vue de ces merveilles, les « hommes qui s'occupent des objets extérieurs, comme ceux qui pensent aux choses solides, commen- « cèrent à se soumettre. » Plus bas (fol. 239 v°) : متمردان اقصای هندوستان حلقهٔ ارادت درگوش انقياد كشيده « Les rebelles des parties les plus reculées de l'Hindoustan se soumirent volon- « tairement. » Ailleurs (fol. 248 r°) : حلقهٔ عبوديت درگوش اطاعت افكند, (f. 280 v°) : در سلک حلقه بگوشان درگاه والا انتظام دهد « Il l'admettra parmi les serviteurs de la sublime cour. » *Ibid.* : اگر حلقهٔ بندگی آن درگاه والا در گوش هوش نكشند Et enfin (fol. 290 v°) : پدر من از حلقه بگوشان درگاه والا بوده « Mon père fut un des serviteurs de la cour. »

Dans le *Bostân* de Sadi (édit. de Calcutta, p. 89 et 132) : اي حلقه درگوش حكمت جهان « O toi, « l'esclave de la sagesse du monde. » Dans le *Gulistan* du même auteur (*Rosarium politicum*, ed. Gentin, p. 60), on lit ces vers :

بنده حلقه بگوش ار ننوازي برود
لطف كن لطف كه بيگانه شود حلقه بگوش

« Un esclave, si tu ne le traites pas bien, s'échappera. Agis avec tant de bonté et de douceur, qu'un « étranger vienne volontairement se rendre ton esclave. » Ailleurs (pag. 118, ed. Semel.) : حلقه بگوش ايشانم « Je suis leur serviteur. » Enfin, dans le *Secander-nâmeh* de Nizami (éd. de Calcutta, p. 198), on lit : چو زآهن كنم حلقه در زير سنگ ; ce que le commentateur explique en ces termes : يعنی چون ازآهن سنگرا حلقه در گوش سازم يعنی به تيغ وتبر ونيزه سنگرا بنده سازم C'est-à-dire : « Comme je soumets la pierre par le moyen du fer. » Ces locutions, où le pendant d'oreille est employé comme symbole de l'esclavage, rappellent la loi qui existait chez les Israélites (Exod. cap. XXI, v. 6), et, en vertu de laquelle, lorsqu'un esclave voulait rester perpétuellement au service de son maître, celui-ci le conduisait devant le tabernacle, et lui perçait l'oreille. C'est ainsi que Juvénal (*Sat.* I, v. 104) dit, en parlant d'un affranchi :

Natus ad Euphratem; molles quod in aure fenestræ
Arguerint, licet ipse neget.

On peut consulter, sur ce sujet, la note de M. Rosenmüller (*Scholia in Exodum*, pag. 358—360).

(8) Le manuscrit qui est sous mes yeux offre ces mots قلعة الصُبية ; et la même leçon se trouve aussi dans d'autres passages (tum. I, p. 203, *it.* 225). Mais je n'ai pas hésité à lire *Soubaıbah* الصُبَيبة. En effet, dans une Vie du sultan Bibars (man. arab. 803, fol. 14 r°), on trouve ces mots :

viron six ans; il fut décidé que Moëzz-Aïbek serait chargé de tous les soins de l'administration. Le jeune sultan fut mis en possession de sa dignité, le troisième jour du mois de Djoumada-premier. Il s'assit à table, et reçut l'hommage des émirs, le jeudi, cinquième jour du même mois. Tous les ordres, tous les diplômes, étaient censés émaner des deux sultans Aschraf et Moëzz. Mais le premier n'avait de la souveraineté que le nom; tandis que Moëzz-Aïbek jouissait de toute la plénitude du pouvoir.

Dans la ville de Gazah, se trouvait alors un corps de troupes, commandé par l'émir Rokn-eddin-Khass-Turk. Ces soldats, à leur retour à Sâléhieh, s'étant concertés avec un grand nombre d'émirs, élevèrent au trône Melik-Moughith-Omar, fils d'Adel le jeune, et prince de Karak. Ils firent la *Khotbah* au nom de ce nouveau souverain, dans la ville de Sâléhieh, le vendredi, quatrième jour du mois de Djoumada-second. Dès que la nouvelle de cet événement se fut répandue, on fit proclamer dans les villes du Caire et de Misr, le dimanche, sixième jour

ملك الصبيبة واعمالها ومدينة بانياس واعمالها « Il s'empara de Soubaïbah et de son territoire. « Il prit également la ville de Banias et ses dépendances. » Nous lisons dans l'histoire de Nowaïri (man. arab. de la bibliothèque royale de Leide, fol. 146 v°) que Melik-Aziz se trouvait dans la ville de Soubaïbah. Et le même écrivain nous apprend (*ibid.* fol. 152 r°) que la forteresse de Soubaïbah dut sa fondation au même prince, c'est-à-dire, à Melik-Aziz-Fakhr-eddin-Othman, fils de Melik-Adel. L'an 645 de l'hégire (1247 de J. C.), cette forteresse tomba au pouvoir de Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aïoub (*ibid.* fol. 181 r°). L'an 648 (1250 de J. C.), elle fut occupée par Melik-Saïd, fils de Melik-Aziz-Othman (*ibid.* fol. 190 verso). L'an 812 (1409 de J. C.), Melik-Nâser-Feredj mit en liberté les prisonniers qui étaient détenus dans la forteresse de Soubaïbah (Ahmed-Askalani, t. II, man. arab. 657, fol. 2 recto). L'an 814 (1411 de J. C.), plusieurs émirs furent enfermés dans la même place (*ib.* fol. 22 v°). Abou'lféda, dans sa Description de la Syrie (*Descriptio Syriæ*, pag. 19, 96), place Banias et Soubaïbah à une journée et demie de Damas, à l'ouest-sud de cette ville. Si l'on en croit cet écrivain, Soubaïbah n'est autre chose que la citadelle de Banias. Son assertion est confirmée par Khalil-Dâheri (man. arab. 695, fol. 92 r°), qui parle de cette ville en ces termes : « La ville de Soubaïbah, autrement nommée Banias, a une citadelle très-forte. C'est « une jolie ville, sur le territoire de laquelle on sème du riz, que l'on transporte à Damas et ailleurs. « Elle est la capitale d'un district أقليم, dont une partie porte le nom de *houlah*, الحولة. Il contient « deux cents villages. Cette ville est comprise dans la province de Damas. » Ce témoignage paraît en contradiction avec ceux que je viens de citer, et dans lesquels ces deux places se trouvent désignées comme séparées l'une de l'autre. On pourrait concilier ces assertions en supposant que, dans le récit d'Abou'lféda, le mot قلعتها ne doit pas être pris à la lettre, et indique seulement que Soubaïbah était la ville la plus forte du territoire de Banias. Je n'ai pas besoin de faire observer que Banias est la *Paneas* ou *Cesarea Philippi* des anciens. Du reste, si l'on veut connaître des détails sur les ruines de cette ville, on peut consulter avec fruit les relations de Bremond (*Viaggi nell' Egitto*, pag. 270-272, et Burckhardt (*Travels in Syria*, pag. 37 et suiv.).

228 du même mois, que le pays appartenait au khalife Abbasside Mostasem-billah, et que Melik-Moëzz-Izz-eddin-Aïbek était son délégué. Le lendemain, les troupes furent invitées à sortir de la ville; et l'on renouvela le serment de fidélité qui avait déjà été prêté aux deux sultans Melik-Aschraf-Mousa et Melik-Moëzz-Aïbek. On décida que les noms des deux princes seraient écrits conjointement sur les actes et les diplômes, et gravés sur la monnaie; et que la *khotbah* serait faite au nom des deux princes collectivement. Scherf-eddin-abou-Saïd-Hibet-Allah-ben-Saëd-Faïzi, surnommé Asad, fut élevé au rang de vizir.

Sur ces entrefaites, les deux eunuques, Schehab-eddin-Reschid l'aîné, et Schehab-eddin le jeune, avaient quitté la ville de Sâléhieh, accompagnés de Rokn-eddin-Khass-Turk, et de Akisch l'inspecteur, المشرف (9). Schehab-eddin le jeune ayant été arrêté, fut conduit au Caire, et mis en prison. Les autres échappèrent par la fuite. Cependant on envoya aux troupes qui étaient restées à Sâléhieh une amnistie pleine et entière, une gratification et des robes d'honneur.

Le jeudi, dixième jour du même mois, les deux souverains, Aschraf et Moëzz, se mirent en marche, accompagnés des drapeaux affectés aux sultans, et parcoururent les rues du Caire. Moëzz remplissait auprès d'Aschraf les fonctions de chambellan (10), et chacun des émirs portait alternativement le *gâschiah*.

(9) Le mot مُشرف signifie *inspecteur, surintendant.* On lit dans la *vie de Bibars*, par Nowaïri (man. arab. d'Asselin, fol. 91 v°) : مشرف الممالك مرتبته دون الوزارة « Le surintendant du « royaume avait rang immédiatement au-dessous du vizir. » Dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (man. arab. 730, fol. 328 v°) : جعله مشرف مملكته كلها « Il le nomma surintendant de tous ses « États. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. arab. 714, fol. 191 r°) : ابصرت عنده مشرف المطابخ والابيات « Je vis auprès de lui le surintendant des cuisines et celui du palais. » Dans l'histoire d'Abou'lmahasen (man. arab. 661, fol. 41 v°) : جعله الخليفة مشرفا فى المخزن « Le « khalife le plaça comme surintendant du trésor. » Le mot أشراف designe *la place d'inspecteur, de surintendant.* On lit dans l'ouvrage d'Ebn-Khallikan (fol. 330 r°) : رتبه فى اشراف الديوان « Il le « nomma surintendant du bureau. » Ailleurs (fol. 430 v°) : الإشراف على الاقامات « La place « d'inspecteur des provisions. » Et enfin (*ibid*) : الإشراف بالمخزن « La place d'inspecteur du « trésor. »

(10) Le verbe حجّب se prend en arabe dans deux acceptions. En parlant d'un prince, il signifie : *Le tenir renfermé, le séquestrer de la société des hommes, le soustraire à tous les regards.* On lit dans l'histoire de Nowaïri (man. arab. de la bibliothèque royale de Leide, 26[e] partie, fol. 14 v°) : زاد علي ذلك بان حجبه ومنعه من الظهور الي الناس الآ معه « Il alla jusqu'à le tenir renfermé, et

Cependant les troupes de Melik-Nâser s'étaient avancées jusqu'à Gazah. L'émir Fâres-eddin-Aktaï, le *djemdar*, الجمدار (11), qui avait le commandement des Mamlouks-Bahris, sortit du Caire, à la tête de deux mille cavaliers, le jeudi, cinquième jour du mois de Redjeb, et se dirigea vers Gazah. Arrivé près de cette ville, il attaqua l'armée de Melik-Nâser, et la mit en déroute.

Le jeudi, vingt-sixième jour du même mois, tous les membres du gouvernement résolurent, d'un commun accord, de transférer le corps de Melik-Sâleh, de son palais, situé dans l'île de Raudah, au tombeau qui lui avait été élevé, dans le voisinage des colléges de Sâleh (12), entre les deux châteaux. En consé-

« l'empêcher de paraître en public, excepté dans sa compagnie. » Plus bas (fol. 168 v°) : حجبه في الدار القطبية عند عمّته « Il le tint renfermé dans la maison *Kotbidh*, chez sa tante paternelle. » Et ailleurs (fol. 200 v°) : كان الملك الاشرف في هذه المدّة قد حجب عن الناس واسمه قايم دون شخصه « Pendant tout ce temps Melik-Aschraf était derobé à la vue des hommes. Son nom seul « figurait, et non sa personne. » Dans l'histoire d'Ahmed-Askalani (man. arab. 656, fol. 40 r°) : كانت المملكة باسمه وهو محجوب « L'autorité s'exerçait sous son nom, tandis qu'il était caché à « tous les yeux. » Le même verbe signifie *Exercer auprès d'un prince les fonctions de chambellan*. On lit dans le *Kitab-alagâni* (t. III, fol. 383 v°) : ...حاجبه ... وقد حجب بعده عبد الملك بن مروان « Son chambellan ... qui exerça les mêmes fonctions auprès d'Abd-almelik-ben-Merwan. » Les mêmes details se retrouvent plus bas (fol. 385 r°).

Quelquefois le verbe حَجَبَ signifie *Exclure quelqu'un, lui refuser l'entrée auprès du prince*. Nous lisons dans le *Kitab-alagâni* (tom. III, fol. 426 v°) : حجبه الحاجب « Le chambellan lui refusa « l'entrée. » Plus loin (*ib.*) : رايتُ القوّاد يُحجَبون « J'ai vu les généraux que l'on empêchait d'entrer. » Et enfin (fol. 478 r°) : أتحجبين علي بن هشام « Refuserez-vous d'admettre Ali-ben-Hescham? »

(11) L'auteur de l'ouvrage intitulé *Inscha* (man. arab. 1573, fol. 1231 r°), parlant des Mamlouks appelés *Djemdars* الجمدارية, dit qu'ils étaient, pour le rang et les fonctions, au-dessous de ceux qui portaient le nom de *khassekis*, الخاصكية. Le mot جمدار est l'abréviation du terme persan *Djameh-dar* جامه دار (maître de la garde-robe). Voyez M. le baron Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, tom. I, pag. 135; tom. II, pag. 180, 186. Le mot *djemdar*, employé pour désigner un émir d'un rang élevé, se trouve plusieurs fois dans la *Description de l'Hindoustan*, qui fait partie du *Mesalek-alabsar*. Ce terme existe encore aujourd'hui : car nous lisons dans le Voyage de M. Stocqueler (*Fifteen months pilgrimage*, tom. I, p. 254), que, dans les États de l'Imam de Mascate, le titre *Jemadar* désigne un *commandant*. Il en est de même dans le Beloutchistan (Pottinger's *Travels*, pag. 14.)

(12) Makrizi décrit en ces termes le collége Sâlehi المدرسة الصالحية et le mausolée qui en était voisin. Au rapport de cet historien (*Description de l'Égypte*, man. arab. 798, fol. 323 v°) : « Le « *Medreseh Sâlehieh* était situé au Caire, dans la rue qui règne entre les deux palais. Son emplacement « faisait partie du grand palais oriental. Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aioub, fils de Kâmel, y fit construire

quence, le vendredi suivant, la foule se porta au palais de Raudah; on enleva le corps du sultan, sur lequel on fit la prière, immédiatement après l'office du vendredi. Les soldats étaient tous vêtus de blanc, et les Mamlouks avaient coupé leurs cheveux. On célébra les obsèques du prince, qui fut enterré la nuit même. Le samedi, les deux souverains, Aschraf et Moëzz, descendirent du château de la montagne, et se rendirent au tombeau de Sâleh التربة الصالحية, accompagnés de tous les Mamlouks-Bahris, des *djemdars*, الجمدارية, des émirs, des kadis, et des principaux personnages de l'État. On fit fermer les marchés du Caire et de Fostat. Une pompe funèbre fut célébrée entre les deux châteaux, au son des tambours de basque. Jusqu'au lundi suivant, tout le monde se présenta pour prendre part à la cérémonie. On plaça près du tombeau les drapeaux, emblèmes de la royauté, le coffre بقجة (13) du prince, son arc et son carquois تركاش (14). Des lecteurs y furent installés, avec ordre de réciter l'Alcoran.

« ces deux colléges. On commença à démolir cette portion du palais, le 13e jour du mois Dhou'lhidjdjah, « de l'année 639 (1241 de J. C.). Les fondements furent jetés le 14e jour de Rebi-*akhir*, l'an 640 « (1242 de J. C.). L'année suivante, le sultan ordonna que quatre leçons seraient faites dans ce « collége, par quatre jurisconsultes attachés aux quatre sectes orthodoxes; et ce fut la première « fois que l'on vit, en Égypte, quatre chaires دروس réunies dans un même local. Le premier « d'entre les Hanbalis, qui professa dans ce collége, fut le *Kadi-alkodat* Schems-eddin-abou-Bekr-Mohammed-ben-Emad-Mokaddesi. » « Le tombeau de Sâleh, قبة الصالح, dit ce même « écrivain (*ibid.* fol. 324 r°), est situé dans le voisinage du collége appelé *Medreseh-Sâlehieh*. « L'emplacement qu'il occupe était primitivement l'édifice قاعة habité par le scheikh des Mâlekis. « Il fut construit aux frais d'Ismet-eddin-Schedjer-addorr-Omm-Khalil, qui le fit élever pour son « maître et son époux, Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aioub, lorsque ce prince mourut, au moment « où il était en présence des Francs, dans les environs de Mansourah, le 15e jour du mois de « Schaban, de l'année 647 (1249 de J. C.). Schedjer-addorr, craignant d'encourager les Francs, cacha la « mort du prince, et ne la fit connaître qu'à deux personnages, l'émir Fakhr-eddin-Iousouf, fils du « *Scheikh-asschoioukh*, et l'eunuque الطواشي Djemal-eddin-Mouhsin. Tous deux gardèrent, à cet « égard, un profond secret. Les affaires étaient administrées comme à l'ordinaire. Schedjer-addorr « expédiait des lettres, des rescrits, des diplômes, qui portaient une apostille علامة de la main d'un « esclave appelé Sohail, et personne ne doutait que ce ne fût l'écriture du sultan. Bientôt après, Schedjer-addorr annonça que la maladie du prince se prolongeait et qu'il ne pouvait recevoir personne. Nul « n'osa parler de la mort du sultan, jusqu'à l'époque où Schedjer-addorr eût fait venir, de Hisn-Keifa, « Melik-Moaddam-Touranschah, fils de Sâleh. Cependant cette princesse ayant embarqué sur un bateau « le corps de son mari, le fit transporter de Mansourah au château de Raudah, situé vis-à-vis de la ville « de Misr. Il fut déposé dans un des bâtiments قاعات dont se composait ce palais. La chose avait « été exécutée dans le plus grand secret, et quelques personnes seulement avaient été mises dans la « confidence. »

(13) Le mot بقجة, au pluriel بقج, désigne un *coffre*. On lit dans la *vie du sultan Bibars* (man.

Cette même année, Bedr-eddin-abou'lmahasen-Iousouf-ben-Hasan-Sindjari fut destitué des fonctions de kadi du Caire, et remplacé par Imad-eddin-abou'l-kâsem-ben-Moukanscha-Hamawi. Après la mort d'Afdal-eddin-Kounedji, il fut nommé kadi de Fostat, et Sadr-eddin-Mauhoub-Djezeri fut choisi pour kadi de la

arab. 803, fol. 21 v°) : اشتري برسم السلاح و البقج وغير ذلك ماية مملوك « Il acheta cent « Mamlouks pour porter les armes, les coffres et autres objets. » Dans l'histoire d'Ahmed-Askalani (man. arab. 656, fol. 130 r°) : استدعي بقجة كبيرة فيها وثايق بديون له علي كثير من الناس « Il « se fit apporter un grand coffre contenant les obligations des sommes qui lui etaient dues par un « grand nombre de personnes. » Dans une histoire d'Égypte (man. arab. 689, fol. 25 v°) : ثم مشت البقج و المجامع بالاغطية الحرير « Ensuite venaient les coffres et les caisses, avec leurs couvertures « de soie. » Dans l'histoire de Makrizi (*Kitab-assolouk*, t. II, man. arab. 673, fol. 75 ) : خمسة و عشرون بقجة قماش « Vingt-cinq coffres pleins d'etoffes. » Dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (man. arab. 730, fol. 504 v°) : احضرلي بقجة فيها ملبوس « Il m'apporta un coffre qui renfermait un « habit. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. arab. 595, A. fol. 82) : قدامها المجمع و البقج السلطانية « Devant elle etaient la caisse et les coffres qui appartenaient au sultan. » Ailleurs (fol. 106) : بقجة فيها قماش « Un coffre renfermant des étoffes. » Et enfin (fol. 200) : سرق من تحت راسه بقجة قماش « On enleva de dessous sa tête un coffre plein d'etoffes. » Voyez aussi Abou'lmahasen, *ap. Chrestomathie arabe*, t. II, p. 189, et la note de M. Silvestre de Sacy, t. I, p. 135. Dans un passage du *Manhel-safi* d'Abou'lmahasen, ce mot est écrit بقشة. On y lit (t. III, fol. 207 v°) : بقشة قماش « Un coffre « d'étoffes. » Le terme بقجة n'etait pas employé exclusivement en Égypte, car, dans les lettres arabes, publiées par Sousa (*Documentos arabicos para a historia Portuguesa*, pag. 52), on lit : لا تخرج بقجة من الديوان « Qu'il ne sorte pas un coffre de la douane. » Du mot بقجة s'était formé مبقج, qui signifiait : *renfermé dans des coffres*. Dans un passage de l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahasen (man. arab. 663, fol. 162 v°), je trouve cette phrase : تعابي قماش مبقجة « Des robes d'etoffes enfermées « dans des coffres. » Le mot بقجة étant employé dans le passage de notre historien, pour indiquer un des insignes de la souveraineté, designait, probablement, ou le coffre qui renfermait les habits royaux, ou plutôt celui dans lequel étaient déposées les archives de l'État, les pièces diplomatiques, etc.

(14) Le mot *tarkasch* تركاش est le terme persan *tarkesch* تركش qui désigne un *carquois*. Il prenait, au pluriel, la forme تراكيش. Je lis dans un passage de notre historien (*Kitab-assolouk*, t. II, f. 239 r°) : احضروا تراكيشكم التى فيها القسى والنشاب « Faites venir vos carquois qui renferment des « arcs et des flèches. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalani (t. II, man. arab. 657, f. 189 v°), on lit : ماية تركاش « Cent carquois. » Ce terme a passé dans les langues de l'Europe, où il a formé le mot ταρκάσιον ou ταρχάσιον des écrivains de la Byzantine (v. du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ græcitatis*, tom. II, col. 1534. Meursii, *Glossarium græco-barbarum*, pag. 550), le mot latin *Tarcasia* (du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, tom. III, col. 1222, ed. de 1678, *Glossarium manuale ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, tom. VI, pag. 684), l'italien *Tarcasso*. Dans quel-

229 même ville, à l'époque où Ebn-alkotb fut transféré au Caire pour y remplir les mêmes fonctions.

A la fin du mois de Redjeb, Bedr-eddin-Sindjari fut réintégré dans la place de kadi du Caire, et Ebn-alkotb dans celle de kadi de Fostat. Le quatrième jour de Schaban, Fâres-eddin-Aktaï revint de Gazah au Caire. Le cinquième jour du même mois, on arrêta et on mit en prison l'émir Zein-eddin, *Émir-djandar-Sâlehi* (15) اميرجاندر

ques ouvrages français du moyen âge, et en particulier dans la Relation du Voyage de Bertrandon de la Brocquière (pag. 504 et *passim*), on lit constamment *Tarquais*, pour désigner *un carquois*; et ce dernier mot est évidemment une altération du premier.

(15) Le mot *djandar* جاندار, qui est d'origine persane, et qui fait au pluriel *djandariah*, جاندارية, se rencontre plusieurs fois dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem*. On y lit (man. arab. 714, fol. 16 v°) : احضر الجاندارية والنقابين « Il fit venir les *djandars* et les sapeurs. » Ailleurs (fol. 79 r°): جينا في خواصنا و الجاندارية « Nous vînmes, accompagnés de nos courtisans intimes et des *djandars*. » Plus loin (fol. 244 r°) : نقيب الجاندارية الناصرية « Le chef des *djandars* nâseris. » On le trouve également chez les écrivains persans. On lit dans le *Tarikhi-Wassaf* (manuscrit, fol. 169 r°) : اورا جاندار وقايد جيش ميشمرد « On le regardait comme un *djandar*, et un chef d'armée. » Dans le *Bostân* de Sadi (édit. de Calcutta, pag. 220) : زجانداري افتد بخربندگي « Du rang de *djandar*, il tombera « à celui de gardien d'ânes. » Et dans le commentaire, le mot جانداري est expliqué par سلاح داري و نگاهباني, c'est-à-dire : *les fonctions d'écuyer et de garde*. Dans le dictionnaire persan intitulé *Borhani-kati* (édit. de Calcutta, pag. 267), le mot جاندار est rendu par محافظت كننده و نگاهبان *gardien*, et par سلاحدار *écuyer*. Dans l'ouvrage arabe qui a pour titre *Inscha* (man. arab. 1573, fol. 127 v°), on lit جندار, et dans les *Prolégomènes* d'Ebn-Khaldoun (fol. 88 v°), on trouve, au pluriel جنادرة. Le premier de ces deux ouvrages nous offre les détails suivants : « *Emir-djandar*, « امير جندار. Ce titre est composé de deux mots, dont l'un *djan*, جان en turc (en persan), designe « l'*âme*, الروح, et l'autre دار signifie *celui qui prend*, مُمسك. De manière que le nom entier doit se « traduire par ممسك الروح, *celui qui tient l'âme*. Dans l'origine, le *Djandar* était l'officier qui de-« mandait la permission d'introduire les émirs auprès du prince, lorsqu'ils avaient à remplir leurs « fonctions, et qui entrait devant eux toutes les fois qu'ils allaient rendre hommage au sultan dans la « salle d'audience. Il precédait les employés de la poste البريد, avec le Dewadar et le gardien de la porte. « Il a également sous ses ordres les *Berd-dars* et les *Djandars* البردداريّة والجنداريّة. Lorsque « le sultan veut faire périr un homme quelconque, l'exécution a lieu en présence de l'*Émir-Djandar*. Il « a sous sa juridiction le *zerd-khanah* الزردخاناه, qui est une maison de détention d'un rang plus « élevé que la prison ordinaire. Quelquefois, on choisissait pour remplir ce poste un commandant « مقدّم, quelquefois un *Émir-Tablkhaneh*. Aujourd'hui, cette place a beaucoup perdu de son impor-« tance, car on la donne à des émirs de dix العشرات, ou à des officiers d'un rang inférieur. » Ebn-Khaldoun (*Prolégomènes*, fol. 88 v°) parlant de la dynastie africaine des Benou-Merin, s'exprime en

الحاكي, et Sadr-Eddin, kadi de la ville d'Amid, qui avait été un des principaux personnages de l'État, sous le règne de Melik-Sâleh.

Le dix-neuvième jour de Schaban, en vertu d'une résolution adoptée unanimement par tous les membres du gouvernement, on procéda à la démolition de la ville de Damiette. On fit partir du Caire, pour cet effet, un grand nombre de carriers, de maçons, et d'ouvriers de tout genre. Les murailles furent abattues, et la ville entièrement rasée. La grande mosquée échappa seule à la destruction. Quelques-uns des plus pauvres habitants se construisirent des cabanes de roseaux اخصاص, sur le bord du Nil, au midi du terrain qu'occupait la ville, et tracèrent ainsi le plan d'une nouvelle enceinte منشية, sur l'emplacement de laquelle s'est élevée la Damiette de nos jours.

Le vingt-sixième jour du même mois, on arrêta l'émir Djemal-eddin-Nedjebi; et le lendemain, Akesch-Adjemi fut également conduit en prison.

Cependant, Melik-Nâser, souverain de la Syrie, à l'instigation de l'émir Schems-eddin-Loulou-Amini, résolut d'entreprendre la conquête de l'Égypte. Il partit de Damas, à la tête de ses troupes, le dimanche, quinzième jour du mois de Ramadan. Il avait avec lui Melik-Sâleh-Ismaïl, fils d'Adel-abou-Bekr, fils d'Aioub, Melik-Aschraf-Mousa, fils de Mansour, Ibrahim, fils de Schirkouh, Melik-Moaddam-Touranschah, fils du sultan Salah-eddin le grand, Nosret-eddin, frère de Touranschah, Melik-Dâher-Schadi, fils de Nâser-Daoud, et son frère Melik-Amdjed-Hasan, Melik-Amdjed-Abbas, fils d'Adel, et plusieurs autres princes. Cette nouvelle porta l'effroi dans le gouvernement de l'Égypte. On donna ordre de rassembler les Arabes du Saïd. Le second jour de Schewal, au moment où l'on apprit l'arrivée de Melik-Nâser à Gazah, l'on fit arrêter plusieurs émirs qui étaient soupçonnés de favoriser secrètement les prétentions de ce prince.

ces termes : « La garde de la porte du prince, et le soin de le soustraire à l'importunite du public, sont « confiés à un dignitaire qui porte le titre de *Mezwâr* المزوار. Ce mot designe le chef des *Djandars* « مقدم الجنادرة, qui sont placés constamment à la porte du sultan, pour accomplir ses ordres, faire « subir les châtiments qu'il a décrétés, exécuter ses arrêts sevères, et garder ceux qui sont détenus « dans les prisons. » L'auteur de l'ouvrage intitule *Mesalek-alabsar* (man. arab. 583, fol. 179 r°), après avoir donné sur les fonctions de l'*Émir-Djandar* les details que l'auteur de l'*Inscha* lui a probablement empruntés, ajoute : « Si le sultan veut faire appliquer à la torture ou mettre à mort un homme, « c'est l'*Émir-Djandar* qui est chargé de l'exécution de la sentence. Aussi, dans les voyages du prince, « il est soir et matin occupé à faire la garde autour de lui, accompagné de son cortége ordinaire. » On peut voir sur ce mot M. Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, tom. II, pag. 178.

Le lendemain, la nouvelle s'étant confirmée, on se prépara sérieusement à la guerre, et l'on fit revenir les chevaux qui étaient au vert, احضرت الخيول من الربيع (16).

16. Le mot ربيع qui, dans son acception primitive, désigne le *printemps*, s'emploie, surtout en Égypte, pour signifier un champ couvert d'orge, de trèfle, et autres plantes, encore en herbe, et dans lequel on laissait les chevaux paître en liberté, afin que l'usage de cette nourriture rafraîchissante et pleine de suc les délassât de leurs fatigues, et leur donnât de nouvelles forces. On lit dans l'histoire d'Ahmed-Askalani (man. arab. 656, fol. 163 v°), en parlant des chevaux du sultan : امر بطلوعها من الربيع بالجيزة « Il ordonna de les ramener des pâturages de Djizeh. » Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (manuscrit, tom. VII, pag. 204) : تتقدم باحضار الدوابّ من الربيع « Il commanda de faire venir du pâturage les animaux destinés à être montés. » Dans la *vie de Bibars* (man. arab. 803, fol. 62 r°): بحكم انها ايام الربيع وخيول الاسلام مربوطة عليه « On était alors à l'époque où l'herbe est verte, et où les chevaux de l'Islamisme sont attachés dans les champs. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahasen (man. arab. 663, fol. 184 v°) : لم يجد خيلا لانّ الخيل كانت فى الربيع « On ne trouva point de chevaux, attendu que ces animaux étaient alors au vert. » Dans le *Manhel-safi* du même auteur (tom. III, man. arab. 749, fol. 152 v°) : ما راى الربيع ولا عدى البحر الي برّ الجيزة « Il ne vit point le pâturage, et n'alla point à Djizeh, sur l'autre rive du Nil. » Plus loin (*ibid.*), on lit : قال له السلطان انزل اليوم وعدّ البحر الى الربيع « Le sultan lui dit : Descends aujourd'hui, et passe le fleuve, pour te rendre au pâturage. » Ailleurs (*ib.* v°): توجّه الي الربيع واقام به اياما « Il se dirigea vers le pâturage, et y séjourna plusieurs jours. » Et enfin (fol. 201 r°) : عدي برّ الجيزة للربيع « Il passa sur la rive de Djizeh, pour aller chercher le pâturage. » Dans le *Commentaire de Soïouti sur le Mogni* (man. arab. 1238, fol. 100 r°), on lit, en parlant du petit d'une autruche : هو الذى اكل الربيع « Lui qui mangeait l'herbe tendre. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalani (t. II, fol. 100 r°) : السلطان هو فى ربيع خيله « Le sultan était dans les pâturages de ses chevaux. » Ailleurs (fol. 118 r°) : توجة طرباي الي الربيع عند خيله بالجيزة « Tarbai se rendit auprès de ses chevaux qui étaient au vert à Djizeh. » Et enfin (fol. 128 r°): خرج السلطان الي وسيم بالجيزة زمن الربيع « Le sultan se rendit à Wasim, dans le canton de Djizeh, à l'époque où les animaux sont au vert. » De là on a formé le verbe رَبَّعَ à la seconde forme, qui signifie *mettre un cheval au vert*. Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. arab. 798, fol. 188 v°), on lit : لهم البراسيم لتربيع دوابهم « Ils avaient des champs de trèfle, pour mettre leurs animaux au vert. » Et plus bas (*id. ibid.*): عندما يخرج السلطان الي مرابط خيله فى الربيع عند اكتمال تربيعها « Lorsque le sultan allait visiter ses chevaux qui étaient au vert, à l'époque où leur temps était fini. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahasen (man. arab. 663, fol 60 v°), on trouve ces mots : يربّعوا خيولهم شهر واحد « Qu'ils laissent leurs chevaux au vert l'espace d'un mois. » Dans la continuation de l'histoire d'Elmacin (man. arab. 619, fol. 52 v°) : اربّع خيلي واعود اليكم فى زمن الشتاء « Je mettrai mes chevaux au vert; puis je reviendrai vous trouver à l'époque de l'hiver. » Ces faits sont parfaitement confirmés par le témoignage des voyageurs

Le lundi, huitième jour de ce mois, l'émir Hosam-eddin-abou-Ali partit du Caire. On était alors en hiver.

Le neuvième, l'émir Fâres-eddin-Aktaï le *djemdar*, chef des Mamlouks-Bahris, se mit en marche, à la tête du principal corps d'armée, composé de Turcs. Le reste de l'armée partit le onzième jour du même mois, et la réunion eut lieu dans la ville de Sâléhieh.

Le samedi, 13 du même mois, Melik-Moëzz-Aïbek nomma pour gouverner l'Égypte en son absence, l'émir Ala-eddin-Bondokdari. Il donnait des audiences continuelles dans les colléges de Sâleb المدارس الصالحية, accompagné des délégués de la maison de justice نواب دار العدل, afin de régler les affaires, et de juger les procès.

Le samedi, 20 du même mois, on proclama la prohibition de la vente du vin et l'abolition de l'impôt unique الجهة المفردة (17).

européens qui, à différentes époques, ont parcouru l'Égypte. Pierre Martyr, dans le récit de son ambassade (*Legatio Babylonica*, *Basileæ*, 1533, fol. 89 v°); après avoir raconté l'excursion qu'il avait faite aux Pyramides, continue en ces termes : « En traversant les prairies qui bordent le Nil, « nous rencontrâmes des troupeaux immenses de chevaux et de chameaux, et des tentes de « Mamlouks, disposées en forme de camps. Nous apprîmes de notre drogman que, dans l'Égypte, « c'est aux mois de janvier et de février que l'on met les animaux au vert; et que les tentes qui « de tous côtés frappaient notre vue, étaient destinées à servir, pendant la nuit, de retraite aux « esclaves chargés du soin de ces divers animaux. » Puis il ajoute : « Je fus curieux de connaître « la méthode que l'on employait pour nourrir ces animaux, de manière à ce qu'ils ne pussent avec « leurs pieds gâter le pâturage. Et voici ce que j'appris. Aussitôt que chaque Mamlouk, avec ses « chevaux et ses chameaux, a occupé l'espace de terrain qui lui est assigné, chaque esclave attache « ces animaux par les jambes de derrière à des poteaux formés de pièces de bois passées au « feu, de manière à ce que l'animal puisse à peine, en étendant le cou, prendre l'herbe avec ses « dents. Dès que cette herbe se trouve consommée, on arrache les poteaux, et on les transporte un « peu plus loin. Chaque jour, on fait ainsi avancer les animaux, jusqu'à ce que l'on arrive aux « dernières limites du pâturage; car, les diverses parties de ces champs, après avoir été mesurées, « sont assignées par le sultan à chaque Mamlouk, en proportion du rang qu'il occupe. » Suivant le témoignage de Prosper Alpin (*Rerum Ægyptiacarum*, lib. I, t. I, p. 6 et 7), dans l'Égypte, au mois de novembre, on coupe le trèfle, que l'on réunit en bottes, et que l'on donne aux chevaux, pendant quelques jours, afin de conserver la santé de ces animaux. M. le comte de Chabrol (*Essai sur les mœurs de l'Égypte*, p. 425) atteste également que, dans la saison du printemps, on fait manger aux chevaux de l'orge en herbe.

(17) Les mots جهة مفردة se trouvent, avec le même sens, dans un passage de l'histoire de Nowairi. On y lit (26ᵉ partie, man. arabe de Leide, fol. 120 v°) : « que dans la ville de Hamah حماة, « un homme appelé Ibrahim-ben-alfrandjiah était le fermier de l'impôt particulier » رجل يقال له ابراهيم بن الفرنجية كان ضامن الجهة المفردة. Le terme جهة signifie souvent *un impôt*. L'ouvrage de Khalil-Dâheri (man. arab. 695, fol. 222 v°) nous offre cette phrase : متحصّل جهات ثغر دمياط : Le produit

En même temps, on apprit par de nombreux rapports que Melik-Nâser était arrivé à Daroum.

Le 29 du même mois, Melik-Moëzz fit revêtir d'une robe d'honneur Melik-
230 Mansour-Mahmoud, et son frère Melik-Saïd-Abd-almelik. Ces deux princes, fils de Melik-Sâleh-Ismaïl, avaient été mis en prison par ordre du sultan Melik-Sâleh-Nedjm-eddin. On leur fit parcourir les rues du Caire, afin de persuader au peuple que leur père Melik-Sâleh favorisait le parti de Moëzz contre Melik-Nâser, en attendant que le sort des armes prononçât entre les deux rivaux.

Le mardi, premier jour du mois de Dhou'lkadah, on fit proclamer dans la ville du Caire que Melik-Moëzz et les Mamlouks-Bahris avaient conclu un traité de paix avec Melik-Moughith-Omar, fils d'Adel, prince de Karak. Le fait était entièrement faux. Mais on se proposait, par cette imposture, d'arrêter la marche de Melik-Nâser.

Le jeudi, troisième jour du même mois, Melik-Moëzz descendit du château de la montagne, à la tête des troupes qui étaient restées auprès de lui, et se rendit à Sâléhieh, où se trouvaient réunis les différents corps d'armée qu'il avait

« des impôts du territoire de Damiette. » Ailleurs (*ibid.* fol. 209) : جهات الطرانة جهات منفلوط « Les droits qu'on levait à Teranéh et à Manfalout. » Dans le livre intitulé *Inscha* (man. arab. 1573, fol. 135 v°) on lit : نظر الجهات موضوعها (موضوعه .lis) التحدث فيما يتحصل من التجار برًا و بحرًا « La charge appelée *Nadar-aldjihat* a pour attributions essentielles la perception des droits « qu'on lève sur les marchands, tant par terre que par mer. » Dans un passage de *Manhel-safi*, d'Aboul'lmahasen (tom. III, man. arab. 749, fol. 119 r°) : خدم فى جهات المكس و غيرها « Il fut « employé dans la perception des droits de douane et autres impôts. » Dans un autre endroit du même ouvrage (fol. 87 v°) : باشر عدة جهات بالكرك و دمشق « Il remplit plusieurs emplois de finances, « à Karak et à Damas. » Dans l'histoire de Makrizi (man. arab. 672, pag. 706) : ابطلت عدة جهات من المكوس « On supprima un grand nombre de droits levés sur les marchands. » Et plus loin (*ibid.*) : انها اعظم الجهات الديوانية « C'était le plus considérable des droits que levait le fisc. » Et dans un autre endroit du même ouvrage (tom. II, man. arab. 673, fol. 485 r°) : استولي علي جميع ما هو موقوف عليه وهو ثلاث جهات « Il s'empara de tout ce qui lui était dévolu, et qui consistait en trois « impôts. » Le mot جهات, en passant dans la langue persane, a conservé le sens de *biens*, *richesses*. On lit dans le *Habib-assiar* (tom. III, fol. 305 v°) : بتحقيق براق و جهات او مشغول شدند « Ils s'occupèrent à constater le montant de ses meubles et de ses biens. » Plus loin (fol. 308 v°) : جهات ومتملكات ازواج را گرفتند « Ils saisirent les biens et les propriétés des maris. » Ailleurs (f. 309 r°) : از جهات امراء وارکان دولت « Des biens des émirs et des principaux personnages de l'État. » Et enfin (fol. 358 v°) : بسياري از جهات بيگناهان غارت و تاراج يافت « La plus grande partie des biens « des innocents fut livrée au pillage. »

envoyés en avant. Il laissa dans le château de la montagne Melik-Aschraf-Mousā. Les troupes égyptiennes restèrent campées à Sâléhieh, jusqu'au lundi, septième jour du mois. Cependant Melik-Nâser, à la tête de son armée, s'était avancé jusqu'à Kera كراع (18), bourg situé dans les environs d'Abbaseh. Les deux partis se trouvèrent alors à peu de distance l'un de l'autre. Tout le monde était persuadé que Melik-Nâser obtiendrait infailliblement la victoire sur les Bahris, attendu que ses forces étaient supérieures en nombre, et que, d'ailleurs, la plus grande partie des troupes égyptiennes penchait secrètement en sa faveur. Nâser avait auprès de sa personne un grand nombre de Mamlouks, qui avaient été attachés à son père Melik-Moëzz; c'étaient des Turcs qui inclinaient pour le parti des Mamlouks, parce qu'ils voyaient en eux des compatriotes, et parce qu'ils détestaient l'émir Schems-eddin-Loulou, qui était le chef de l'administration.

Au moment où Nâser vint camper à Kera منزلة الكراع, près de Khaschbi (19),

(18) Il est fait mention du bourg de Kera كراع dans un passage de la *Vie de Bibars*, par Nowaïri (man. d'Asselin, fol. 57 v°. *Mémoire sur les Nabatéens*, pag. 27), et dans l'*Histoire du prétendu Hasan-ben-Ibrahim* (man. arab. non catalogué, fol. 116 r°). Notre historien, dans plusieurs endroits, nomme ce même lieu. On lit également dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. VII, pag. 205) : كراع هي قرية من العباسة و السدير « Kera est un lieu voisin d'Abbasch et de Sedir. » .

(19) Le manuscrit que j'ai sous les yeux offre ces mots : قريبًا من الحشى بالرمل. J'avais supposé qu'il fallait lire الحِسْى, et traduire *près du puits*. En effet, le mot حِسْى, qui fait au pluriel حِساء ou أحْساء, désigne *un puits creusé dans le sable*. Il se trouve dans un poëme manuscrit d'Amrou'lkaïs (man. d'Asselin, fol 11 v°), et le commentateur l'explique par بيرفى الرمل. Dans des vers du poëte Zohaïr (*ibid.* fol 68 r°), le pluriel حساء est rendu par ابأرفى الرمل. Meïdani (*Proverb.* 6018) parlant du mot حِسْى, l'explique ainsi : بيرتحفرفى الرمل قريبة القعر « Un puits creusé « dans le sable, et qui est peu profond. » Nous lisons dans la *Géographie d'Edrisi* (man. d'Asselin, fol. 79 v°) : مياهها من احساء تحفرفى الرمل « L'eau que l'on y consomme provient de puits creusés « dans le sable. » Dans l'ouvrage intitulé *Kitab-alIktifa* (man. arab 653, fol. 49 r°), on trouve ces mots : ما بين العذيب والقادسية هي احساء « Tout l'espace compris entre Adhib et Kadesieh est « rempli de puits creusés dans le sable. » Plus loin (*ibid.*) on lit : نزلنا باحساء العذيب « Nous « allâmes camper près des puits d'Adhib. » Au rapport d'Imad-eddin-Isfahani (man. arab. 714, fol. 291 r°), les Francs, après s'être emparés de la ville de Daroum, au midi de la Palestine, établirent leur camp sur le bord d'une source appelée *Hisi* ماء يقال له الحسى. Plus loin, l'auteur ajoute (fol. 292 v°) : عبروا علي ماء الحسي « Ils passèrent près de la source de Hisi. » L'auteur du *Lexique géographique arabe* (manuscrit, pag. 18), parlant de la ville et de la province d'Arabie qui portent le

au milieu des sables, Moëzz-Aïbek partit de Sâléhieh, à la tête des troupes égyptiennes, et vint se placer vis-à-vis de son ennemi, au lieu nommé *Semout* سموط.

nom de *Ahsâ*, الاحساء, s'exprime ainsi : « Ahsâ est le pluriel du mot حسا (lis. حِسْي). Celui-ci désigne « l'eau qui a été absorbée par une terre sablonneuse, où elle s'enfonce jusqu'à ce qu'elle rencontre des « substances dures, qui ne lui permettent pas de pénétrer plus loin. Les Arabes creusent des puits « dans le sable, et en tirent ces eaux qui se trouvent en abondance dans le désert. » Le même écrivain fait également observer (*ibid.*) que le mot *ahsiah* أَحْسِيَة, qui est le nom d'un lieu du Yémen (V. *Taberistanenses Annales*, tom. I, pag. 56), est également un pluriel du terme arabe حِسْي. Enfin, il fait mention (pag. 195) de plusieurs sources nommées *Hisa* الحساء, qui appartenaient aux Benou-Fezarah, et qui étaient situées dans un lieu appelé *Dhou-hisâ* ذو حساء. Toutes ces autorités me semblaient confirmer pleinement ma conjecture. Toutefois, d'autres faits viennent la contredire; et il paraît qu'il faut lire ici *khaschbi* الخشبي. En effet, le *Kâmel* d'Ebn-Athir (manuscrit, t. VII, pag. 29), offre ces mots : نزلوا بالخشبي و هو طرف الرمل « Ils vinrent camper au lieu nommé « Khaschbi, situé sur la limite des sables. » Dans l'histoire de Nowairi (26ᵉ partie; man. de Leide, fol. 191 vº, et 200 vº) on lit : بمنزلة الكراع بالقرب من الخشبي ; et nous lisons dans l'histoire d'Ebn-Khallikan (man. arab. 730, fol. 334 vº) que le vizir Safi-eddin retournant en Égypte, « ses partisans vinrent à sa rencontre jusqu'au lieu appelé *Khaschba*, situé non loin d'Abbaseh » خرج اصحابه للقايه الى الخشبا المنزلة المجاورة للعبّاسة (lisez الخشبي). Quant au mot *Raml* الرمل, qui se trouve souvent chez notre historien et ailleurs, il désigne cette vaste plaine de sable qui s'étend à l'orient de l'Égypte vers l'Arabie et la Palestine. On lit dans l'ouvrage d'Ebn-Athir (tom. VII, pag. 2) : الرمل الذي بين العريش و ديار مصر « Les sables qui règnent entre la ville « d'Alarisch et l'Égypte. » Makrizi (*Kitab-assolouk*, t. I, man. arab. 672, pag. 184) nous offre ces mots : « Ils entrèrent en Égypte; et, après avoir pénétré dans les sables الرمل, ils arrivèrent à la ville « de Belbeis. » Il atteste (pag. 203), aussi bien qu'Ebn-Athir (tom. VII, pag. 324), que Sâléhieh était à l'entrée des sables الرمل. Quant au lieu nommé *Sédir* السدير, sur lequel M. le baron Silvestre de Sacy a donné jadis des détails intéressants (*Mémoire sur la version arabe des livres de Moïse*, p. 71), et dont j'ai eu moi-même occasion de parler ailleurs (*Mémoires sur l'Égypte*, t. I, pag. 61, 62), il se trouve plusieurs fois nommé chez les historiens arabes. Au rapport de Nowairi (*Vie de Bibars*, man. d'Asselin, fol. 57 vº), Bibars arriva près de la source qui était dans la vallée de Sédir, et vint camper à Kera. Ebn-Athir atteste (*Kâmel*, tom. VII, pag. 205) que « Kera est situé près d'Abbaseh et « de Sédir. » Imad-eddin-Isfahani (ap. *Kitab-arraoudatain*, man. arab 707 A, fol. 144 vº) raconte « que « Saladin étant venu camper en dehors de Belbeis, les personnes de sa suite prirent les devants « pour gagner Sédir السدير, et s'arrêtèrent au lieu nommé *Moubarraz* المبرز. » Dans des vers composés par le même historien (*ibid.* fol. 141 vº), on lit :

و ملنا الى ارض السدير و جنّة * هناك من طلح نضيد و من سدر

« Nous allâmes gagner Sédir. Là se trouvait un jardin composé de *sidr* (lotier) et d'arbres de *Talah*, « serrés les uns contre les autres. »

Le jeudi, dixième jour du mois, Moëzz se prépara au combat, et Nâser, de son côté (20), rangea ses troupes en bataille. Les deux partis en vinrent aux mains à la septième heure du jour. Il arriva dans cette circonstance un fait singulier, et dont on a vu bien peu d'exemples. L'armée égyptienne, battue d'abord, reprit l'avantage, et défit celle des Syriens. L'aile droite et l'aile gauche de ceux-ci attaquèrent avec une extrême impétuosité les corps qui leur étaient opposés. La gauche des Égyptiens fut rompue et mise en pleine déroute. Les plus braves d'entre les Syriens s'acharnèrent à la poursuite de l'ennemi, sans s'occuper de ce qui se passait derrière eux. Pendant ce temps, la droite des Syriens avait été défaite. Les deux centres tinrent ferme et continuèrent le combat. Les fuyards de l'armée égyptienne prirent la route du Saïd; et tous leurs bagages furent pillés par l'en-

Puisque j'ai parlé des sables qui font partie de l'isthme de Suez, on me permettra, je crois, de consigner ici un fait qui, par sa singularité, m'a paru mériter une mention spéciale. Un voyageur anglais, Veryard, qui a parcouru l'Égypte et une partie de l'Orient, à la fin du XVII$^{e}$ siècle, parlant de son séjour à Suez, continue en ces termes (*An account of divers choice remarks, London*, 1701, pag. 302) : « De là, nous fîmes une excursion d'environ cinq lieues, dans l'intérieur de l'isthme, « pour voir une pyramide qui, pour toutes ses dimensions, peut le disputer à la plus grande de « celles qui sont situées au voisinage du Caire. D'un côté, elle offre également des degrés, par « lesquels nous montâmes au sommet, sur lequel nous trouvâmes un obélisque qui a environ quatre « pieds en carré à sa base, dix-huit pieds de hauteur, et qui est couvert d'hiéroglyphes. Il paraît « être d'une seule pierre. J'ai peine à concevoir comment on a pu élever une pareille masse à une « hauteur si prodigieuse. Car, autant que je puis croire, nos plus habiles architectes modernes ne « sauraient exécuter un travail de ce genre. Au pied de la pyramide, à la lueur d'une torche, « nous entrâmes par un passage étroit, dans une grande chambre voûtée, dans laquelle nous vîmes « trois tombes, qui s'élèvent du sol à la hauteur d'environ quatre pieds, et dont deux sont couvertes « d'hiéroglyphes. De là, en escaladant vingt-trois degrés, nous arrivâmes dans une autre salle, « voûtée comme la première, mais un peu moins vaste. Nous y remarquâmes six niches pratiquées « dans le mur, et au milieu, un siége de pierre, qui est supposé avoir soutenu une statue, dont les « fragments sont encore dispersés au-dessus et au-dessous de cette place. Cette pyramide forme un « monument d'antiquité bien remarquable, et fut probablement le tombeau de quelque personnage « d'un haut rang, quoique les histoires anciennes et modernes gardent à ce sujet le plus profond « silence. » Ce récit présente un problème difficile à résoudre. Si la narration du voyageur n'est qu'une imposture, comment supposer qu'un homme qui, sur d'autres points, se montre exact et véridique, aura, sans aucun intérêt quelconque, imaginé un mensonge grossier, dont la fausseté pouvait être facilement démontrée par quelque observateur que le hasard ou l'amour de la science aurait conduit en Égypte. Et, d'un autre côté, si un monument aussi gigantesque existe réellement à quelques lieues de Suez, comment a-t-il échappé aux investigations de tant d'hommes plus ou moins habiles qui, depuis cette époque, ont parcouru la même contrée.

(20) J'ai lu ورتب الملك الناصر عساكره au lieu des mots ورتب ايضا عساكره que présente le manuscrit.

nemi. Au moment où ils passèrent devant le Caire, on fit, dans cette ville, la *Khotbah* au nom de Melik-Nâser, et on lui prépara des provisions de bouche وجهزت له الاقامة (21).

Ce prince ignorait complétement ce qui se passait; il était resté campé à Kera,

(21) Le mot اقامة se prend souvent chez les écrivains arabes, dans le sens de *provisions*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahasen (man. arab. 661, fol. 36 r°) : بعث اليهم بالخلع والاموال والاقامات « Il leur envoya des robes d'honneur, de l'argent et des provisions. » Dans la *Vie de Bibars* de Nowaïri (man. arab. d'Asselin, fol. 4 v°) : كتب السلطان الى النواب بالمبالغة فى خدمته و ترتيب الاقامات له و لمن معه فى الطرقات من دمشق الى القاهرة « Le sultan écrivit « aux gouverneurs pour leur enjoindre de le recevoir avec les plus grands égards, et de préparer des « provisions pour lui et pour les gens de sa suite, sur les chemins, depuis Damas jusqu'au Caire. » Dans une autre partie de l'histoire de Nowaïri (man. arabe de Leide, fol. 80 v°) : رتب شاور له ولمن معه الاقامات الوافرة « Schawer disposa pour lui et pour tous ceux qui l'accompagnaient des pro- « visions abondantes. » Ailleurs (fol. 156 v°) : اقيمت له الاقامات الوافرة من المخزن المعمورى كل يوم « On lui fournissait chaque jour, des magasins du prince, des provisions abondantes. » Plus loin (fol. 192 r°) : رتب له كل يوم مائة دينار و الاقامات الوافرة « Il lui assigna, pour chaque jour, cent « pièces d'or et des provisions abondantes. » Dans l'histoire de Makrizi (*Kitab-assolouk*, man. arab. 672, pag. 143) : تلقاه الكامل بالاقامات من الاسكندرية الى القاهرة « Kâmel partant d'Alexan- « drie, avec des provisions, vint à sa rencontre jusqu'au Caire. » Dans un autre volume du même ouvrage (man. arab. 673, fol. 94 v°) : خرجت الاقامات من الشعير و الدقيق لتوضع فى المنازل بطريق مكة « On envoya des provisions consistant en orge et en farine, que l'on fit déposer dans « les lieux de station qui se trouvaient sur la route de la Mecque. » Enfin, dans la *Description de l'Égypte*, du même écrivain (article de *la Terre de Louk*, man. arab. 798 fol. 109 v°) : امر باكرامهم و تجهيز الاقامات لهم « Il ordonna de les combler d'honneurs, et de leur préparer des provisions. » Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (man. arab. de Saint-Germain des Prés, 118 *bis*, fol. 47 r°) : جلت اليه الاقامات على اختلافها من كل شى يليق أكرام مثله بمثله « On lui porta des provisions de tout « genre, savoir tout ce qui pouvait faire honneur à un homme tel que lui. » Plus loin (fol. 82 v°) : كثرت الاقامات عليهم من كل شى من ساير الاصناف « On leur présenta des provisions de toute « espèce. » Et enfin (fol. 341 v°) : جلت اليه الاقامة « On lui porta des provisions. » Dans un passage de la *Vie de Mahmoud*, écrite par Otbi (man. arab. de Ducaurroy 27, fol. 39 r°), on lit : واصل لهم الاقامات و الاطماع « Il leur fournit constamment des provisions, et tout ce qui pouvait flatter leurs « désirs. » En marge du manuscrit se trouve cette note : الاقامة هي تستعمل عرفاً فى اقوات النازلين و ما يحتاجون اليه فى اقامتهم من المطعم والمشرب و نحوها « Le mot *Ikâmah* est ici employé dans « une signification technique. Il désigne les provisions destinées aux voyageurs qui arrivent dans un « endroit, et les aliments, les boissons et autres objets qui peuvent leur être nécessaires pendant « leur séjour. »

avec ses drapeaux, ses trésors et ses serviteurs. La droite de l'armée syrienne ayant été rompue, ainsi que nous l'avons dit, une foule de soldats tomba sous le fer des Égyptiens au milieu des sables; et le nombre des prisonniers dépassa encore celui des morts. Toutefois, la victoire se déclarait pour Nâser. Ce prince resta ferme à la tête du centre; et, vis-à-vis de lui, Moëzz-Aïbek conservait aussi sa position. Cependant les émirs de la cour de Nâser, craignant, si ce prince 231
obtenait un avantage décisif, qu'il ne méditât leur perte, se concertèrent pour le trahir, et passèrent avec leurs corps de troupes sous les drapeaux de Melik-Moëzz. Voici les noms de quelques-uns de ces transfuges : l'émir Djemâl-eddin-Idgodi-Azizi, l'émir Djemâl-eddin-Akous-Hosami, l'émir Bedr-eddin-Bektout-Dâheri, l'émir Soleiman-Azizi. Cette défection affaiblit d'une manière sensible le parti de Nâser (22). Melik-Moëzz, à la tête de ses troupes, fondit sur les drapeaux de Nâser, croyant y trouver ce prince. Mais celui-ci, dès qu'il s'était vu abandonné d'une partie de ses émirs, avait quitté ses drapeaux, accompagné d'un corps de troupes peu nombreux. Moëzz-Aïbek se vit trompé dans ses espérances, et se disposa à regagner son camp. Les Syriens, reprenant courage, se mirent à la poursuite de ce prince, lui tuèrent du monde, et enlevèrent beaucoup de butin. Les émirs Betmeris, charmés de voir le sultan dans cette position critique, se préparèrent à l'attaquer, espérant le faire prisonnier. Mais leurs soldats s'étaient débandés pour aller au pillage. Moëzz fondit sur eux, et éprouva de leur part une vive résistance. Contraint de reculer, il se disposa à prendre la fuite, et à se diriger vers Schaubak.

Cependant Nâser, revenu de sa frayeur, était rentré sous ses drapeaux, escorté d'un nombre d'émirs Azizis et autres. Moëzz, accompagné de Fares-Aktaï, et d'environ trois cents Mamlouks-Bahris, s'approcha de son ennemi dans l'intention de l'attaquer. En ce moment, plusieurs des serviteurs de Nâser le trahirent, et allèrent se réunir à Moëzz et aux Bahris. Nâser, découragé par cette défection, prit la fuite du côté de la Syrie, n'ayant autour de lui que ses courtisans intimes et ses pages. Ses drapeaux tombèrent au pouvoir des Bahris, qui brisèrent ses caisses et pillèrent ses trésors. Moëzz se mit en marche pour attaquer les corps dont se composait l'armée de Syrie. Il chargea successivement et mit en désordre les bandes commandées par l'émir Schems-eddin-Loulou, l'émir Hosam-eddin-Kaïmeri, l'émir Daïa-eddin-Kaïmeri, Tadj-almolouk, fils de Moaddam, l'émir

(22) Le texte porte حارت قوي الناس ; j'ai cru devoir lire قوي الناصر.

Schems-eddin-Hamidi, Bedr-eddin-Zerzari et autres. Moaddam-Touranschah, fils de Sâlah-eddin, fut fait prisonnier ainsi que son frère Nosret-eddin-Mohammed, Melik-Sâleh-Emad-eddin-Ismaïl, fils d'Adel, Melik-Aschraf, prince de Hems, Melik-Zahed, l'émir Schehab-eddin-Kaïmeri (23), l'émir Hosam-eddin-Tarantaï-Azizi, l'émir Daïa-eddin-Kaïmeri; l'émir Schems-eddin-Loulou, chef du gouvernement de la province d'Alep, les principaux personnages de cette même province, et une foule d'autres personnes. Parmi les morts, on distingnait les émirs Schems-eddin-Hamidi, et Bedr-eddin-Zerzari.

L'émir Hosam-eddin-abou-Ali-Hadhbeni commandait l'aile gauche des troupes égyptiennes. Au moment où cette partie de l'armée fut rompue et complétement défaite, les soldats de l'émir se débandèrent. Lui-même tomba de cheval, et cou-
232 rait risque d'être pris, s'il ne s'était trouvé auprès de lui des personnes qui l'aidèrent à remonter à cheval; il alla rejoindre Melik-Moëzz. Ce prince ayant prononcé une sentence de mort contre l'émir Schems-eddin-Loulou, mille épées se levèrent contre ce général et le mirent en pièces. L'émir Daïa-eddin-Kaïmeri eut la tête tranchée. On amena Melik-Sâleh-Ismaïl, qui était à cheval. Melik-Moëzz le salua, le fit placer à ses côtés, et dit à l'émir Hosam-eddin-abou-Ali : « Pourquoi « ne salues-tu pas ton maître Melik-Sâleh? » L'émir, s'approchant, embrassa le prince et le salua. Melik-Moaddam sortit accompagné de son fils Tadj-almolouk. Le schérif reçut un coup violent sur le visage. On voulait le massacrer; mais on finit par lui faire grâce. Les troupes de Syrie, complétement débandées, marchèrent durant trois jours au travers des sables. Melik-Nâser prit la route de Damas, accompagné de Naufal-Zobaïdi et d'Ali-Saadi. Quant à la partie de l'armée syrienne qui avait battu l'aile gauche des Égyptiens, étant arrivée près d'Abbaseh, elle campa en cet endroit, et y dressa la tente destinée pour le sultan. On distinguait dans cette troupe, parmi un grand nombre d'émirs de la cour de

(23) Les membres de la famille curde Kaïmerieh القيمرية, qui habitaient Damas, et qui tiraient sans doute leur nom d'un chef appelé Kaïmer, sont souvent indiqués dans l'*Histoire d'Égypte*, et désignés comme des personnages d'un rang distingué. Suivant le témoignage de Nowaïri (man. de Leide, 26e partie, fol. 186 v°), Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aioub, dans les derniers avis qu'il donna à son fils, lui recommanda les Kaïmeris comme des êtres sur la fidélité desquels il pouvait compter pleinement. Le même écrivain (fol. 187 r°) fait mention de Daïa-eddin-Kaïmeri, et Seif-eddin-Kaïmeri. Plus bas (fol. 190 r°) il parle des émirs Kaïmeris الامراء القيمرية, de l'émir Sârem-eddin-Kaïmeri, et de Nâser-eddin-Kaïmeri (*ibid.* v°). Dans le *Manhel-safi* d'Abou'lmahasen (tom. IV, man. 750, fol. 146 v°) il est fait mention de Nâser-eddin-ebn-Kaïmeri. Il ne faut pas confondre cette famille avec celle de Kaïmâz, dont je parlerai ailleurs.

Nâser, l'émir Djemâl-eddin-Ben-Iagmour, vice-roi de Damas, نايب السلطنة. Tous ces officiers étaient convaincus que la puissance des Égyptiens se trouvait complétement anéantie, qu'ils allaient voir Melik-Nâser, et qu'ils accompagneraient ce prince lorsqu'il ferait son entrée au Caire. Tandis qu'ils se livraient à ces illusions, ils reçurent la nouvelle que Nâser avait pris la fuite, que les émirs avaient été massacrés, et que des princes et autres personnages importants étaient tombés au pouvoir de l'ennemi. Quelques-uns d'entre eux (24) proposèrent de marcher sur le Caire, et de s'emparer de cette ville. D'autres furent d'avis de reprendre la route de la Syrie, et cette opinion finit par réunir tous les suffrages.

Cependant celles des troupes égyptiennes qui avaient été mises en déroute au commencement du combat, étaient arrivées au Caire le lendemain, vendredi, onzième jour du mois. Les habitants, en voyant les fuyards, ne doutèrent pas que la victoire ne se fût complétement décidée en faveur de Melik-Nâser, et que les Mamlouks-Bahris ne fussent perdus sans ressource. Dans le château de la Montagne se trouvaient alors plusieurs personnages importants, renfermés dans un cachot. C'étaient l'émir Nâser-eddin-Ismaïl-Ben-Iagmour, qui avait été l'*ostâdâr* استادار (25) (le majordome) de Melik-Sâleh-Ismaïl; Amin-eddaulah-Aboul'hasan-

(24) Le texte porte : فهم طايفة منهم . . . ; je lis : فهم فى طايفة منهم ان يسيروا.

(25) Le mot *ostâdâr* ou *ostâd-dâr* أستاد الدار, ou أستاددار, ou أستادار, ou استدار, qui signifie ***grand-maître de la maison, majordome***, est dérivé du mot persan *ostâd* اوستاد, ***maître, homme habile***, qui se rencontre déjà dans le *Schah-nâmeh*, où on lit (tom. I, pag. 300):

سرت زآزمايش نگشت اوستاد

« Ta tête n'a point été mûrie par l'expérience. »

Ce mot a passé dans la langue arabe. Tebrizi, dans son commentaire sur les poésies de Motanebbi (man. arab. 1431, fol. 11 v°), remarque avec raison que le mot أستاد est d'origine étrangère, qu'il signifiait dans l'origine *un artisan habile* : il ajoute que, de son temps, on l'employait aussi pour désigner *un eunuque*. Le grade d'*ostâdâr* ou *ostâd-dâr* existait chez tous les monarques de l'Orient. On lit dans la *Vie du sultan Djelâl-eddin-Mankberni*, écrite par Mohammed-Nisawi, les details suivants (man. arabe 849, fol. 242) : « Chez les princes du Khawârizm, l'*ostâd-dâr* recevait, en di- « verses espèces de fonds, soit en argent tiré du trésor, soit en assignation sur les différentes « provinces, une somme fixe, qui était répartie et distribuée par lui, pour la dépense de la bou- « langerie, des cuisines, des écuries, les gages et les pensions des serviteurs du prince الحاشية, « et autres objets au moyen de cédules وصولات, revêtues de toutes les signatures. Il devait en effet « prendre celles du vizir, du *moustaoufi* (trésorier), de l'intendant المشرف, de l'inspecteur, de l'officier « chargé du recensement des troupes العارض, et des substituts de ces dignitaires; ce qui formait « en tout douze signatures. Ces formalités étaient nécessaires pour ce qui concernait les serviteurs « du prince, mais non pas pour ce qui avait rapport aux dépenses du palais. » Suivant l'auteur du

Ben-Gazal, le médecin, surnommé *Sameri* (le Samaritain), autrefois vizir du même Melik-Sâleh; l'émir Seïf-eddin-Kaïmâzi (26), et d'autres encore. Tous

*Mesalek-alabsar* (man. 588, fol. 179 r° et v°), et Makrizi (man. arab. 798, fol. 193 r°) : « Chez « les sultans mamlouks de l'Égypte, l'*ostâdâr* ou *ostâdâr suprême* استادار العالية avait la surintendance « de tous les palais, réglait tout ce qui avait rapport à la cuisine, aux boissons, aux serviteurs, « aux pages. Il marchait à la suite du sultan, dans ses voyages et dans ses courses. Il avait sous sa dé- « pendance les pages غلمان et le portier du prince. Il exerçait aussi sa juridiction sur les *djaschenkirs*, « quoique le chef de ces derniers eût un rang égal au sien, et fût, comme lui, commandant de « deux cents hommes. Il avait tout pouvoir, une pleine autorité, pour réclamer l'argent, les vête- « ments, et autres objets qui étaient nécessaires pour les personnes attachées aux palais. Tel fut le « rang de l'*ostâdâr* jusqu'au règne du sultan Dâher-Barkok. A cette époque ce prince ayant choisi « pour *ostâdâr* l'émir Djemâl-eddin-Mahmoud-ben-Ali, joignit à ses attributions l'administration « des finances de l'empire, et réunit sous sa juridiction ce qui constituait les charges du vizir et de l'ins- « pecteur du domaine particulier ناظر الخاص. Ces deux dignitaires devaient se rendre auprès de lui « et n'agir que d'après ses avis. Les fonctions d'*ostâdâr* acquirent alors une haute importance. Cet « officier fut absolument ce qu'avait été le vizir du temps des khalifes. Surtout si l'on se rappelle la « position de l'émir Djemâl-eddin-Iousouf, qui exerça la charge d'*ostâdâr* sous le règne de Nâser-Feredj, « fils de Barkok, on reconnaîtra qu'il avait toute l'autorité d'un grand vizir, puisqu'il commandait « avec un plein pouvoir, et exerçait sa juridiction sur toutes les branches de l'administration. Aujour- « d'hui, ajoute Makrizi, tous ceux qui sont revêtus de cette dignité jouissent des mêmes préroga- « tives. » Je dois faire observer que, dans ce récit, tout ce qui concerne les attributions de l'*ostâdâr*, à l'exception des faits qui ont rapport au sultan Barkok, appartient à l'auteur du *Mesalek-alabsar*, que Makrizi copie sans changer un seul mot. Khalil-Dâheri s'exprime en ces termes (man. arab. 695, fol. 220 r° et v°) : « L'*ostâdâr suprême* استادار العالية a sous sa juridiction tous les cantons dévolus « au trésor particulier du sultan, et dont les revenus sont destinés à payer la solde des Mamlouks du « prince; et, dans la plupart des provinces, il exerce des droits de plusieurs genres. Autrefois, « la charge d'*ostâdâr* était environnée de la plus grande pompe; et un de ces dignitaires ayant été « arrêté et soumis à une enquête, sur ce qui concernait l'emploi des revenus dont il avait le maniement, « on lui fit restituer une somme de 500,000 pièces d'or, sans compter les meubles et autres objets. » Suivant l'auteur de l'ouvrage intitulé *Inscha* (man. arab. 1573, fol. 126 r° et v°), « le mot *istedâr* « إستدار est composé de deux termes persans : l'un, *isted* إستد, signifie *l'action de prendre* الاخذ; « l'autre, *dâr*, دار, désigne *celui qui tient* المسك. En sorte que le mot entier doit se traduire par « *celui qui est préposé à la perception de l'argent*, المتولّي الاخذ المال (lisez لاخذ). En effet, cet « officier est chargé de la perception des revenus de l'État. Ce mot se présente aussi sous la forme « *sitidâr* ستدار; quelques écrivains ont, par erreur, ajouté un *élif* au commencement du mot, et un « autre après le *ta*, de manière qu'ils prononcent *ostâd-addâr* استاد الدار, ou *ostâd-dâr* استاد دار, « parce qu'ils supposent que le mot دار désigne *une habitation*, et que *ostâd* répond à *seid* سيد *maître*, « *seigneur*. » L'auteur ajoute : « Celui qui exerce ces fonctions est un chef مقدم qui a sous lui des « subordonnés أتباع, choisis parmi les émirs de *Tabl-khanah*, et de dix. Les uns ont l'inspection sur « les vivres, d'autres sur les propriétés territoriales الأملاك, d'autres, enfin, sur les objets vendus

étaient prisonniers depuis le règne de Melik-Saleh-Nedjm-eddin-Aioub. Lorsqu'ils eurent appris la nouvelle qui venait de se répandre, ils sortirent de leur cachot,

«ou achetés. Leur chef est distingué par le titre d'*Isteddr suprême* استدار العالية. Lorsque Dâher-«Barkuk parvint à la dignité de sultan, ce prince ayant acheté un grand nombre de Mamlouks, créa «pour eux un bureau auquel il affecta des cantons, dont le revenu devait être employé pour la solde «et la provision d'orge attribuées à ces Mamlouks. Ce bureau reçut le nom de *bureau particulier* «ديوان المفرد, et fut mis sous la juridiction de l'*Isteddr suprême*. On y joignit aussi l'inspection sur «les vivres, les propriétés territoriales et autres objets, ainsi que les gages des serviteurs du prince «Sous le règne de Nâser-Feredj, on joignit à ses attributions le gouvernement de la partie septen-«trionale de l'Égypte نيابة الوجه البحري avec tous les fiefs qu'elle contient; il a un associé «رفيق choisi parmi les gens de loi من المتعممين, un inspecteur qui, conjointement avec lui, sur-«veille l'emploi des fonds et des récoltes, et des serviteurs pris parmi les *moubaschers* (intendants), «qui gardent l'argent. Le diplôme d'investiture conféré à ce fonctionnaire est écrit sur un papier qui «a les deux tiers d'une feuille.» Le mot *ostâdâr* ou *ostâd-dâr* fait, au pluriel, *ostâdâriah* استادارية ou *ostâd-dâriah*. On lit dans la *Vie du sultan Kelaoun* (man. de Saint-Germain 118 *bis*, fol. 246 v°). تقدم الى الاستاددارية «Il ordonna aux ostâdârs.» L'auteur du *Inscha* nous fait connaître un autre *ostâdâr*, attaché également au service du sultan, et qu'il désigne par le nom de *ostâdâr-assohbah* استادار الصحبة (l'ostâdâr de la société), et dont il décrit ainsi les attributions (man. 1573, fol. 128 r°): «C'est lui qui préside à la confection des ragoûts المتحدث على طبخ الامراق, qui demande au vizir «ce qui est nécessaire pour la table: il a sous sa juridiction les chefs de la cuisine المعلمين الطبخ «leurs aides, leurs garçons, et les ustensiles de leur profession. C'est lui qui se concerte avec le prince «pour tout ce qui a rapport aux mets. Le plus souvent il a avec lui un intendant مشرف qui surveille «les cuisiniers.» Il y avait aussi des ostâdârs attachés au service des grands personnages de l'État.

On désignait par le mot *ostâdâriah* استادارية, on *ostâdiat-addâr* استادية الدار, la charge de l'ostâdâr. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. arab. 661, fol. 10 v°, 11 r°): «Sous «l'année 535 de l'hégire (1140 de J. C.), le khalife abbasside Mouktafi-billah fit passer, de la «charge d'ostâdâr à celle de vizir, Modaffar-Ben-Mohammed.» Et l'écrivain ajoute: «C'est la première «fois qu'il est fait mention du titre d'*ostâdâr*.» Le même auteur, dans le *Manhel-safi* (t. IV, man. arab. 750, fol. 6 v°) parle d'un personnage qui remplit les fonctions d'*ostâdâr* باشر الاستادارية, et plus bas (fol. 39 r°): ولاه الاستادارية «Il le nomma *ostâdâr*.» Dans l'*Histoire de Noradin et de Saladin* (man. arab. 707 A, fol. 105 v°), on lit: استادية الدار العزيزة «La surintendance du palais au-«guste.» Je dois avertir, en finissant, que les détails grammaticaux donnés par l'auteur du *Inscha*, me paraissent peu exacts, et je crois qu'il vaut mieux regarder le mot *ostâdâr* comme formé d'une manière irrégulière, par la réunion du mot persan *ostâd* (maître), et du terme arabe *dâr* دار (maison).

(26) La famille de Kaïmâz قيماز, établie à Damas, est souvent nommée dans l'*Histoire de l'Égypte et de la Syrie*. L'écrivain Imad-eddin-Isfahâni fait mention de l'émir Sârem-eddin Kaimâz-Nedjmi (man. arab. 714, fol. 120 r°, 142 r°, 189 v°, 192 v°, 209 r°, 245 r°, 265 r°). On lit dans l'histoire de Nowaïri (26ᵉ partie, fol. 168 r°) que le sultan Melik-Aschraf avait acheté la maison de Kaïmâz-Nedjmi. Abou'lmahâsen (*Manhel-safi*, tom. IV, man. arab. 750, fol. 114 r°) parle d'un collège situé à Damas, et appelé *Kaimâziah* القيمازية. Dans l'*Histoire d'Égypte*, du même écrivain (man. arab. 661,

et firent éclater leur joie et leur satisfaction. Ils voulaient s'emparer de la citadelle; mais l'émir Seif-eddin-Kaïmâzi refusa de les seconder, et les abandonna. Il alla se placer à la porte de la maison de Moëzz-Aïbek, attendu que sa famille s'y trouvait renfermée. Il défendit cette maison et força le peuple à se retirer, sans y avoir fait aucun dégât. Le reste de la population proclama la victoire de Nâser. On fit la prière au nom de ce prince, dans le château de la Montagne, à Fostat, et dans toutes les villes où s'était répandue la nouvelle de ses succès. Dans la principale mosquée du Caire se trouvait le scheikh Izz-eddin, fils d'Abd-asselam; il se
233 leva sur ses pieds, prononça deux sermons (خطبة) très-courts, et fit la prière du vendredi; d'autres firent celle de midi. A peine l'office était-il terminé, que l'on reçut des nouvelles authentiques qui annonçaient la victoire de Melik-Moëzz, et la fuite de Nâser. Les tambours furent frappés en signe de réjouissance. Bientôt après, on vit arriver un détachement qui amenait Nosret-eddin, fils du sultan Salâh-eddin-Iousouf, et le renferma dans le château de la Montagne. On arrêta Nâser-eddin-Ben-Iagmour, l'ancien vizir Amin-eddaulah et leurs compagnons, et on les fit rentrer dans leur cachot. A la fin du jour, on proclama au Caire et à Fostat un ordre de décorer ces deux villes.

Cependant Melik-Moëzz, après avoir, ainsi que je l'ai rapporté, fait mettre à mort plusieurs émirs (27), se dirigea vers la ville d'Abbaseh. Mais, ayant aperçu la tente de Melik-Nâser, il conçut des inquiétudes, et prit la route d'Alâkimeh العلاقمة (28) pour se rendre à Belbeïs, s'imaginant qu'une révolution avait éclaté au Caire. La nouvelle de sa marche étant parvenue à ceux qui se trouvèrent dans la tente, ils la renversèrent durant la nuit, et partirent pour la Syrie. Melik-Moëzz apprit cet événement tandis qu'il était campé à Belbeïs; aussitôt, délivré de toute crainte, il se remit en marche, et prit le chemin du Caire. Il fit son entrée dans cette ville le samedi, douzième jour du mois Dhou'lkadah. On conduisait devant lui, avec les prisonniers, leurs drapeaux renversés, leurs tambours crevés, leurs chevaux et toutes leurs richesses. Le sultan étant arrivé dans l'espace qui règne entre les deux palais, les Mamlouks s'exercèrent à jouer de la lance et se livrèrent des combats simulés. Moëzz suivait le cortége, ayant à ses côtés l'émir Hosam-

fol. 24 r°), sous le règne du khalife Faïz, il est fait mention de Tadj-almolouk-Kaïmâz, qui était un des principaux émirs du royaume.

(27) Le texte porte : بعدما تقدم ذكره من قبله الامرا; j'ai lu : من قتلة.

(28) On peut voir, sur ce lieu, Makrizi (man. 797, fol. 144 r°, 293 v°), et *Relation de l'Égypte*, par Abd-allatif (pag. 606).

eddin-abou-Ali, et devant lui Melik-Sâleh-Ismaïl, qui était gardé à vue. Lorsque l'on fut arrivé devant le tombeau de Melik-Sâleh-Nedjm-eddin, les Mamlouks-Bahris entourèrent Sâleh-Ismaïl, et s'écrièrent : « O seigneur, où sont tes yeux ? « Tu vois ton ennemi Ismaïl. » De là on se rendit au château de la Montagne; Sâleh-Ismaïl y fut mis en prison, ainsi que les autres princes, et les prisonniers syriens furent jetés dans des cachots. Au moment où Melik-Moëzz entrait dans la forteresse, Melik-Aschraf-Mousâ vint à sa rencontre, et le félicita de sa victoire. L'émir Fâres-eddin-Aktaï, s'adressant à Melik-Aschraf, lui dit : « Tout ce qui est « arrivé est une suite de votre bonne fortune, et nous n'avons eu en vue que l'affer-« missement de votre règne. » Il désirait la conservation d'Aschraf, dans la crainte que Moëzz ne régnât seul avec une autorité absolue. Cette journée fut une des plus marquantes qu'aient offertes l'histoire du Caire. Cette ville, Fostat, le château de la Montagne et celui de l'île de Raudah, furent décorés (29) durant plusieurs jours.

(29) Le verbe زيّن qui se trouve souvent chez notre auteur, signifie : *Décorer une ville de tapis, d'ornements de tout genre, et de tout ce qui annonce des réjouissances publiques.* On lit dans l'histoire de Nowaïri (26e partie, man. arab. de Leide, fol. 51 r°); زُيّنت مصر و القاهرة. Au rapport d'Ebn-Aïas (man. arab. 595 A, t. II, fol. 250 r° et v°), lorsque Soliman II monta sur le trône des Ottomans, la ville du Caire fut, durant trois jours, le théâtre des fêtes et des divertissements زيّنت. Dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (t. II, man. arab. 657, fol. 5 r°) on lit : زيّنوا البلد; et ailleurs (fol. 75 r°) : القاهرة زيّنت له. Nous lisons dans le même ouvrage (fol. 250 r°), que des ambassadeurs de Schah-rokh étant arrivés à la cour d'Égypte, l'an 844 de l'hégire (1440 de J. C.), la ville du Caire fut, à cette occasion, le théâtre de réjouissances qui régnaient dans toutes les rues, avec un degré de magnificence supérieure à celle que l'on déployait au moment du départ du voile destiné pour la Mecque. Les fêtes devaient durer un mois et plus, mais, tout à coup, le sultan les fit cesser. Au rapport d'Abou'lmahâsen (*Manhel-safi*, tom. IV, fol. 85 v°), à l'époque de la convalescence d'Abd-alkerim, surnommé Kerim-eddin le Grand, la ville du Caire fut décorée comme pour une fête زيّنت القاهرة. Et le mot *Zinah* زينة désigne les fêtes de toute espèce qui ont lieu dans les occasions solennelles. Ce terme a été plus ou moins altéré par les voyageurs modernes. Shaw écrit *Zeenah* (*Voyages en plusieurs provinces de la Barbarie*, pag. 352); Bremond (*Viaggi nell' Egitto*, pag. 252), *Aizine*, et ailleurs (pag. 84) *Eizine*; Coppin (*Bouclier de l'Europe*, pag. 210), *Ezine*; Vansleb (*Relation de l'Égypte*, pag. 335), *Ziné*; Thevenot (*Voyages du Levant*, tom. III, pag. 119), *Zinéh*.

Ce mot, sous la forme زينت, a passé dans la langue turque. On lit dans l'*Histoire de la Conquête de l'Égypte* (édit. de Constantinople, fol. 44 v°) : سلطان سليم . . . . شهرو بازارلرة زينت اولسون ديو بيورديلر « Le sultan Sélim ordonna de décorer la ville et les bazars. » Il existe en persan un mot qui, pour la signification, a les plus grands rapports avec celui de *Zinah* زينة, je veux dire *Azin* اذين. On lit dans le *Schah-nâmeh* (tom. I, pag. 283, édit. de Calcutta) : همه شهرسر تا سر آذين به بست « On para toute la ville d'un bout à l'autre. » Dans le *Habib-assiiar* (tom. III, fol. 346 v°) : ساكنان

Le lundi, quatorzième jour de ce mois, l'émir Nâser-eddin-Ismaïl-Ben-Iagmour, qui avait été ostâdâr (majordome) de Sâleh-Ismaïl, Bekdjesa, prince du Khawarizm, Amin-eddaulah-Abou'lhasan, le Samaritain, ancien vizir, furent étranglés à la porte du château de la Montagne, ainsi que Moudjir-Ben-Hamdan, l'un des
234 habitants de Damas. On trouva chez Amin-eddaulah, en argent, objets précieux et pierreries, des richesses considérables, telles qu'elles n'existent ordinairement que chez les khalifes. Ce que l'on découvrit, sans compter ce qui était déposé dans des mains sûres, s'élevait à une valeur de 3,000,000 de pièces d'or. La bibliothèque renfermait dix mille volumes, tous remarquables comme chefs-d'œuvre de calligraphie, et des ouvrages d'un grand prix.

Le dimanche, vingt-septième jour du mois de Dhou'lkadah, on fit mettre à mort, dans le château de la Montagne, Melik-Sâleh-Imad-eddin-Ismaïl, fils de Melik-Adel et petit-fils d'Aïoub. Il était âgé d'environ cinquante ans. L'historien Ebn-Wâsel rapporte, à cette occasion, un fait qui offre, comme il le dit, le rapprochement le plus étrange. Melik-Djewâd-Maudoud étant détenu en prison par ordre de Melik-Sâleh-Ismaïl, celui-ci envoya des émissaires qui étranglèrent le prince, puis le laissèrent, croyant qu'il était mort; mais il ne tarda pas à reprendre l'usage de ses sens. Une femme l'ayant vu en cet état, avertit les bourreaux, qui revinrent sur leurs pas et étranglèrent de nouveau Maudoud, jusqu'à ce qu'il expira. Or, dans la nuit indiquée ci-dessus, Melik-Sâleh-Ismaïl fut conduit hors du château par ordre de Moëzz-Aïbek. Les émissaires chargés de l'exécution portaient une lumière qu'ils éteignirent : après quoi ils étranglèrent le prince, et se retirèrent, pensant qu'il était expiré. Au bout de quelque temps il revint à lui; mais une femme qui l'aperçut avertit les exécuteurs, qui, rebroussant chemin, l'étranglèrent une seconde fois, et ne le quittèrent pas qu'il ne fût mort. Il fut enterré dans le même endroit. Il avait eu pour mère une femme grecque. C'était un prince plein de fierté, de courage et de mérite, qui était universellement obéi, et jouissait de la plus haute considération.

Le vingt-huitième jour de ce mois, Melik-Moëzz renvoya à Damas tous ceux de l'armée de Nâser qui avaient pénétré dans la ville du Caire. Ils étaient au nombre d'environ trois mille. On les fit monter sur des ânes, eux et leurs serviteurs.

آن بلده بآذين بستن شهر پرداختند « Les habitants de la ville s'occupèrent à la décorer. » Et plus bas (fol. 347 v°) : تمامی دکان و بازاررا آذين بستند « On décora toutes les boutiques et le bazar. »

Il n'y en eut que six environ qui obtinrent le privilége de faire la route à cheval.

Cette même année, Melik-Nâser reçut de la part du kan, roi des Tatars, un écrit qui contenait (30) une formule d'amnistie; il le portait habituellement dans sa ceinture (31). Il envoya au monarque mongol des présents considérables. Lorsque Houlagou entreprit son expédition et opéra ses brillantes conquêtes, Nâser eut l'air de négliger ce prince et ne lui adressa aucun don. Cette conduite blessa vivement le souverain mongol, qui ne manquait pas, en toute occasion, de blâmer avec amertume le retard que mettait Nâser à lui envoyer, suivant l'usage, des présents et des objets de prix.

Cependant les Mamlouks commettaient en Égypte de nombreux désordres. Ils attaquaient les habitants, les égorgeaient, pillaient leurs richesses, enlevaient les femmes. Ils se portèrent à des excès tels, que les Francs, s'ils avaient été maîtres du pays, n'en auraient pas fait autant.

Le vingt-septième jour du mois de Dhou'lhidjdjah, l'émir Fâres-eddin-Aktaï partit du Caire à la tête de trois mille hommes, se dirigeant vers Gazah, et se rendit maître de cette ville.

Le dimanche, quatrième jour du mois de Redjeb, correspondant au cinquième jour de Babeh (Paophi) de l'an 967 (32) de l'ère des martyrs (1251 de J. C.), Athanase,

(30) Le texte porte : طهبغا; je lis : طهغا.

(31) Le texte porte : فى حياصته. Le mot حياصة, qui fait au pluriel حوايص, désigne *une ceinture*. On lit dans la *Description de l'Égypte*, de Makrizi (*article des marchés*, man. arab. 798, fol. 93 r°): الحوايص هى التي تعرف بالمنطقة فى القديم « On entend par le mot الحوايص ce que l'on nommait « jadis منطقة (ceinture). » Dans l'ouvrage intitulé *Mesalek-alabsar* (man. 583, fol. 185 v°), on lit : حياصة ذهب « Une ceinture d'or. » Ailleurs (fol. 167 v°) : يفرّق حوايص ذهب على المقدّمين Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. arab. 798, fol. 188 v°) : للامرا المقدّمين حوايص ذهب « Les émirs commandants portaient des ceintures d'or. » Khalil-Dâheri (man. arab. 695, fol. 248 r°) indique, parmi les objets précieux que renfermait le trésor du sultan, حوايص ذهب « des ceintures d'or. » Makrizi, parlant des Mamlouks, dit (man. arab. 798, fol. 189 r°) : معظم حوايص المماليك فضّة ومنهم من كان يعملها من الذهب « Leurs ceintures, pour la plupart, sont « d'argent : quelques-uns les faisaient faire en or. » On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. arab. 657, fol. 117 r°) : كان يكتسب من التجارة فى الحوايص « Il gagnait sa vie en « faisant le commerce de ceintures. » Et ailleurs (fol. 127 r°) : صُوّر رجال فى اوساطهم شبه حوايص « On « voyait sur leurs reins, des portraits d'hommes disposés en forme de ceintures. » Le mot حوايصى désignait *un vendeur de ceintures* (Makrizi, (man. 798, fol. 93 r°).

(32) J'ai suppléé le nombre ستين, qui manque dans le manuscrit.

fils de Kaïs-Abou'lmakârem, fut nommé patriarche, et remplit ces fonctions l'espace de onze années et cinquante-cinq jours. Il mourut le dimanche premier jour de
235 Koïhak, l'an 978 de l'ère des martyrs, correspondant au troisième jour de Moharram, de l'an 660 de l'hégire (1261 de J. C.). Après son décès, le trône patriarcal resta vacant l'espace de trente-cinq jours.

Cette même année l'empereur, roi des Francs d'Allemagne, mourut en Sicile (33), et eut son fils pour successeur. A cette époque, Nâser-Iousouf régnait à Damas, ayant sous sa domination la Syrie et l'Orient. L'Égypte était soumise à Melik-Moëzz-Izz-eddîn-Aïbek, et la prière se faisait conjointement au nom de ce prince et au nom de Melik-Aschraf-Mousâ. L'administration des affaires était, en grande partie, confiée à trois émirs d'entre les Mamlouks-Bahris, savoir : Fâres-eddin-Aktaï, Rokn-eddin-Bibars-Bondokdari, et Seïf-eddin-Belban-Reschidi.

Cette année vit mourir, entre autres personnages distingués, Melik-Moaddam-Gaïath-eddin-Tourauschah, qui était fils de Melik-Sâleh-Nedjm-eddin, et fut égorgé le lundi, vingt-neuvième jour de Moharram; l'émir Schems-eddin-Loulou-Amini (34), général des troupes d'Alep, qui périt également du dernier supplice, le jeudi dixième jour de Dhou'lkadah; Reschid-eddin-Abou-Mohammed-Abd-alwahab-Ben-Taher, de la ville d'Alexandrie et de la secte de Mâlek, qui n'était âgé que de quarante-neuf ans (35); le *Hâfid* Schems-eddin-Abou'lhadjadj-Iousouf-Ben-Khalil, de la ville de Damas, mourut à Alep, à l'âge de quatre-vingt-treize ans (36).


AN 649 L'émir Fâres-eddin-Aktaï s'empara du *Sâhel* (la Phénicie), de la ville de Nabolos (Naplouse), et poussa ses conquêtes jusqu'au Schariah الشريعة (37). Ensuite, il

(33) L'empereur Frédéric II mourut cette année, non pas en Sicile, mais à Fiorentino, dans la Pouille.

(34) Abou'lmahâsen (man. arab. 661, fol. 162 r°) et Hasan-Ben-Omar (man. arab. 688, fol. 3 r°), qui parlent de la mort de ce général, s'accordent à le représenter comme un homme d'un mérite éminent, chez qui le zèle pour la religion était joint à la fermeté, la prudence, l'habileté, et à des vertus de tout genre, qui lui avaient concilié un respect et une considération universels. Au rapport d'Abou'lmahâsen, il montrait, en toute occasion, un profond mépris pour les Mamlouks, et il avait coutume de dire : « Dix Mamlouks valent à peine un Curde. » Et, comme on l'a vu, il périt sous les coups des Mamlouks Bahris.

(35) Voy. Hasan-Ben-Omar (*loc. laud.*)

(36) Au rapport du même historien (fol. 3 v°), Schems-eddin-abou'lhadjadj-Iousouf jouissait, dans la ville d'Alep, d'une haute considération. Il avait voyagé dans l'Irak et à Isfahan. Il écrivit beaucoup d'ouvrages; et, jusqu'à sa mort, de nombreux disciples s'empressaient de venir entendre ses leçons.

(37) Le mot *schariah* الشريعة désigne la rivière du Jourdain. C'est ce qu'attestent expressement Makrizi lui-même, dans un passage que l'on trouvera plus bas; Abou'lfeda (*Descriptio Syriæ*, pag. 147, 148); Nowairi qui, dans la *Vie du sultan Bibars* (manuscrit d'Asselin, fol. 31 v°), s'exprime

reprit la route du Caire. Cependant Melik-Nâser fit partir de Damas un corps d'armée avec ordre d'aller occuper Gazah. Ces troupes vinrent camper à Tell-Adjoul تل العجول. De son côté, Moëzz-Aïbek se mit en marche, accompagné d'Aschraf-Mousâ, de Fâres-Aktaï et de tous les Mamlouks-Bahris (38), et vint se poster à Saléhieh. Les troupes égyptiennes occupaient le canton de Sânih ارض السانح (39), dans le voisinage d'Abbaseh, et les troupes de Syrie résidaient près de Sittin قريبًا من ستين. Des négociations s'établirent entre les deux partis. A cette époque le vizir Asad-Faïzi imagina, à l'égard des sujets de l'Empire, des vexations nombreuses.

Cette année, Moëzz-Aïbek donna ordre d'évacuer le château de Raudah; et tout ce qui s'y trouvait de Mamlouks, de soldats de garnison حرسية (40) et autres, alla s'établir ailleurs. Le *kadi-alkodat* Imad-eddin-Abou'lkâsem, surnommé Ebn-Kisb-Hamawi, fut destitué des fonctions de kadi de Fostat, et ses attributions furent réunies à celles du *kadi-alkodat* Bedr-eddin-Sindjâri. Vers ce même temps l'émir Hosam-eddin-Abou-Ali, voulant faire le voyage du Hedjaz, laissa à Sânih بالسانح son corps de troupes طُلْبه (41) sous la conduite de son 236

en ces termes : نهر الاردن ... يسمونه الشريعة. L'auteur d'une *Histoire d'Égypte*, dont le manuscrit, qui appartenait à M. Marcel, est aujourd'hui dans ma bibliothèque, nous donne les détails suivants (sous l'année 506) : ساروا الي الاردن و نزل بغدوين علي الصنبرة وبينهما الشريعة «Ils marchèrent « vers Arden. Baudouin vint camper à Sanbarah. Ils étaient séparés par le Schariah (le Jourdain). » Au rapport de Burckhardt (*Travels in Syria*, pag. 43), le Jourdain, au sud du lac de Tibériade, et jusqu'à son embouchure dans la mer Morte, porte le nom de *Sherya*. Puckockè (*Descript. of the East*, t. II, p. 73) écrit *Shriaah*.

(38) J'ai lu البحرية au lieu de الحربة, qu'offre le manuscrit.

(39) Comme ce canton de Sânih سانح ne m'est point connu d'ailleurs, j'avais soupçonné que partout où ce nom se trouve, il fallait lire أرض السباخ «Le canton des lacs salés.» (V. Makrizi, m. 797, fol. 181 v°.) Mais le nom *sânih* السانح, que notre auteur a déjà employé plus haut (p. 203), se trouve écrit de la manière la plus distincte dans plusieurs passages de l'historien Djemâl-eddin-Ebn-Wâsel (m. *non catalogué*, f. 375 v°, 380 r°), et de l'auteur du *Mesalek-alabsar* (man. arab. 642, fol. 94 r°).

(40) Le mot حرسي, au pluriel حرسيّة, désigne *un soldat destiné à garder une place*. On lit dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (man. arab. 695, fol. 76 r°) : علي كل برج منه اعلام و طبلخاناه وابواق و حرسية «Chaque tour renfermait des drapeaux, des tymbales, des trompettes, et une garnison.» Ailleurs (fol. 63 v°) : بها حرسية «Il s'y trouvait une garnison.» Plus bas (fol. 118 r°) : اقامة الحرسية «Le séjour de la garnison.» Et enfin (fol. 277 r°) : كلما وصلوا الي ساحل وجدوا عليه حرسية «A mesure qu'ils débarquaient sur une côte, ils y trouvaient un corps de troupes.»

lieutenant. Il remonta le Nil jusqu'à Kous, et de là s'embarqua sur la mer pour se rendre à la Mecque. Bientôt après, le bruit se répandit qu'un négociateur, nommé

(41) Le mot *tolb* طُلْب, qui fait au pluriel *atlab* أَطْلاب, exige, pour être bien compris, que j'entre ici dans quelques détails. Au rapport de Makrizi (*Description de l'Égypte*, chapitre des impôts, man. arab. 797) : الطلب بلغة الغز هو الامير المقدّم الذي له علم معقود و بوق مضروب و عدّة من مايتى فارس الي ماية فارس الي سبعين فارس « Le mot *tolb*, dans la langue des « Gozzs, désigne un émir commandant, qui a un drapeau roulé, ainsi qu'une trompette que l'on « sonne; et sous ses ordres, un nombre de deux cents, cent ou soixante et dix cavaliers. » Mais, plus souvent, ce mot signifie un corps de troupes plus ou moins nombreux, commandé par un officier supérieur. On lit dans l'*Histoire de la conquête de Jérusalem* (man. arab. 714, fol. 14 r°) : رتّب كل طلب ابطاله و اطلابه « Il rangea en bataille ses braves et ses phalanges. » Plus bas (*ibid.*) : ثار كل طلب بطلب الثأر « Tous les corps se levèrent pour courir à la vengeance. » Ailleurs (fol. 131 v°) : رتّب ثمانية اطلاب من الابطال « Il disposa huit bataillons composés de braves. » Et enfin (*ibid.*) : انتخب من كل طلب عشرين فارسا « Il choisit sur chaque corps vingt cavaliers. » Dans la *Vie de Saladin*, par Beha-eddin (pag. 14) : ترتّبت الأطلاب « Les corps furent rangés. » Dans l'ouvrage intitulé *Mesalek-alabsar* (man. arab. 583, fol. 113 v°) : ترتّب المغل احدعشر طلبا كل طلب يزيد على الف فارس « Les Mongols se partagèrent en onze corps, dont chacun contenait plus de mille « cavaliers. » Dans l'histoire de Makrizi (*Kitab-assolouk*, t. I, man. arab. 672, pag. 160) : التتر قد وصلوا الي سنجار في ماية طلب كل طلب خمساية فارس « Les Tatars étaient arrivés à Sindjar, au « nombre de cent bataillons, dont chacun comprenait cinq cents cavaliers. » Ailleurs (p. 1099) : اختار من طلبه عدّة خيول و جمال و هجن « Il choisit dans son corps un nombre de chevaux, de chameaux et « de dromadaires. » Dans l'histoire de Nowaïri (man. arab. 683, fol. 6) : ترتبت الاطلاب « Les corps « furent rangés. » Dans une autre partie du même ouvrage (man. arab. de Leide, 26e partie, fol. 184 r°) : صدمه طلب الداوية « Il fut attaqué vivement par le corps des templiers. » Dans une histoire d'Égypte, dont le manuscrit m'appartient, on lit (fol. 39 v°) : جاء في طلب كثير « Il arriva « à la tête d'un corps nombreux. » Plus bas (fol. 40 r°) : الطلب الذي فيه كتبغا « Le corps dans « lequel se trouvait Ketboga. » Et enfin (fol. 63 v°) : ساروا بأطلابهم « Ils s'avancèrent à la tête de « leurs bataillons. » Dans l'*Histoire du prétendu Hasan-Ben-Ibrahim* (manuscrit de la Bibliothèque du Roi, fol. 60) : اقبلوا في ماية طلب كل طلب خمساية فارس « Ils marchaient, formant cent corps « de troupes, dont chacun se composait de cinq cents cavaliers. » Dans une autre histoire, qui fait partie de celle d'Ebn-Aïas (man. arab., 689, fol. 21 v°, 22 r°) : خرج طلب السلطان « Le corps du « sultan se mit en marche. » Et plus loin (fol. 22 v°) : اطلاب الامراء « Les corps commandés par les « émirs. » Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (man. de Saint-Germain des Prés 118 *bis*, fol. 343 r°) : لما خرج السلطان . . . خرج طلبه على اعظم ابهة و كثرة و جلالة و تجمّل « Lorsque le sultan partit, « la troupe qui formait son cortège se mit en marche, offrant au plus haut point tout ce que peuvent

Bâderâïî, arrivait, chargé par le khalife de rétablir la paix entre Nâser et Moëzz. Mais il tardait à venir, et l'on tenait, à ce sujet, des propos divers; l'émir Schehâb-eddin-Gâzi-Ben-Aïaz, surnommé Ebn-Almimad, un de ceux qui avaient été envoyés à la suite de l'émir Djemâl-eddin-Mousâ-Ben-Iagmour, fit, à cette occasion, les vers suivants :

« Le souvenir du temps consacré au plaisir, que nous avons passé à Tell-Adjoul, « nous rappelle le temps de la dévotion.

« Nous cherchons un musulman qui nous rapporte des traditions authentiques, « choisies parmi celles du prophète (42). »

Sur ces entrefaites, la ville de la Mecque éprouva une grande disette. Parmi les personnages distingués qui moururent dans le cours de cette année, on distingue : 1° le *kadi-alkodat* de Bagdad, Kemâl-eddin-Abou'lfadl-Abd-errahmân-Ben-Abd-esselam-Damegâni, de la secte d'Abou-Hanifah (43); 2° Beha-eddin-

« avoir d'imposant, le nombre des hommes, la pompe, le faste, la magnificence. » Ailleurs, dans le même ouvrage, on lit : « Ils tombèrent sur un corps d'Arméniens طُلب من الارمن, composé « d'environ cinq cents cavaliers. » De là est venu le verbe طَلّب qui signifie : *disposer, ranger en bataille les différents corps de troupes.* On lit dans une histoire déjà citée (man. 689, fol. 82 r°) : طَلّب طُلبًا « Il disposa un bataillon. » Dans l'*Histoire de la conquête de Jérusalem* (man. arab. 714, fol. 143 r°) : طلّبوا الفرسان « Ils partagèrent les cavaliers en différents corps. » Dans l'histoire d'Ebn-Aïas (man. arab. 595 A, fol. 308) : طلّب طُلبًا كاطلاب الامرا « Il forma un corps semblable à ceux « que commandaient les émirs. » Le nom d'action تطليب se trouve dans un passage de l'histoire de Makrizi (*Kitab-assolouk*, tom. III, man. arab. 674, fol. 114 v°) : سار السلطان من غير تطليب في قليل من العسكر « Le sultan se mit en marche, avec un petit nombre de troupes, qui n'étaient « nullement partagées en corps réguliers. » Le participe مطلّب signifie *celui dont les troupes sont dans un ordre parfait.* On lit dans la *Vie de Bibars*, par Nowaïri (man. arab. d'Asselin, fol. 85 r°) : ركب السلطان و اصبح علي ابواب عكا مطلّبًا « Le sultan partit, et arriva le matin aux portes « d'Akka, avec ses troupes bien rangées. » Et plus loin (fol. 87 r°) : السلطان ساق مطلّبا « Le sultan se « mit en marche en ordre de bataille. » Et dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. arab. 657, fol. 238 r°) : طَلّبوا و دخلوا الشام « Ils se formèrent en bataillons, et pénétrèrent dans la « Syrie. » Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (man. de Saint-Germain des Prés 118 *bis*), on lit : اصبحوا مطلّبين « Ils se trouvèrent en ordre de bataille. »

(42) يذكرنا زمان الزهد ذكري * زمان اللهو في تل العجول
و نطلب مسلما يروي حديثا * صحيحا من احاديث الرسول

(43) Au rapport de l'historien Hasan-Ben-Omar (man. arab. 688, fol. 4 r°), le kadi Kemâl-eddin... Damegâni appartenait à une famille distinguée, où le mérite, la science étaient héréditaires, et dont les membres avaient exercé avec honneur les fonctions de kadi. Il commença par professer dans le collège Mostanseriah, et le *Meschhed* de l'Imam Abou-Hanifah. Ensuite, il fut nommé suppléant

Abou'lhasan-Ali-Ben-Hibet-Allah, de la ville de Djizeh et de la secte de Schafeï, *Khatib* (prédicateur) du Caire, qui était regardé comme l'homme le plus savant de son temps; il était âgé de quatre-vingt-dix ans (44); 3° le *Sâheb* Djemâl-eddin-Abou'lhosaïn-Iahia-Ben-Isâ, vizir de la Syrie et poëte, âgé de cinquante-sept ans (45); 4° Raschid-eddin-Abou-Mohammed-Abd-addâher-Ben-Naschwan (46), l'un des principaux lecteurs شيخ القراآت (47); 5° Alem-eddin-Kaïsar-Ben-Abi'lkâsem, surnommé Teasif تعاسيف, *fakih* (jurisconsulte), de la secte d'Abou-Hanifah, à Damas. C'était un des hommes les plus habiles dans les sciences mathématiques (48).

An 650 Cette année, l'émir Hosam-eddin-Ali arriva du Hedjaz, et vint descendre dans le camp placé à Saléhieh, dans le canton de Sânih ارض السانح. Bientôt après, le scheikh Nedjm-eddin-Abd-Allah-Ben-Mohammed-Bâderâii arriva de Bagdad, comme ambassadeur du khalife, et chargé de la mission de réconcilier Melik-Moëzz et Melik-Nâser. Le kâdi Bedr-eddin-Khedr-ben-Hasan-Sindjâri vint de Katia avec un nombreux cortége à la rencontre du négociateur, et eut avec lui des conférences sur l'objet de son ambassade. Nâser exigeait que la *Khotbah* fût faite en son nom dans toute l'Égypte. Moëzz refusa de souscrire à cette condition; il voulait avoir sous sa dépendance, outre l'Égypte, le pays qui s'étend depuis Gazah jusqu'au défilé de Kabak عقبة قبق.

Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle que Mangou-Khan, empereur des Tatars, avait envoyé son frère Houlagou pour faire la conquête de l'Irak; que ce

de plusieurs juges de Bagdad. Promu au rang de *kadi-alkodât*, il conserva ce poste jusqu'à sa mort, et mérita l'estime et le respect de tout le monde.

(44) Hasan-Ben-Omar parle également de la mort de ce personnage (*loc. laud.*), dont il fait un éloge pompeux. Abou'lmahâsen (fol. 162 v°) ajoute : « Il vivait dans la société des princes. A l'époque « de son pèlerinage à la Mecque, il accepta un présent que lui envoya le souverain du Yémen; et ce « motif indisposa contre lui Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aïoub. Il mourut à Misr (Fostat) au mois de « Dhou'lhidjdjah, et fut enterré dans le quartier de Karafah. »

(45) Voyez Hasan-Ben-Omar (fol. 4 r° et v°) et Aboulféda (*Annales Moslemici*, tom. IV, 526, 528). Abou'lmahâsen (man. 661, fol. 163, 164 r°) place sa mort sous l'année 650.

(46) Hasan-Ben-Omar (fol. 4 v°), qui place à la même époque la mort de ce personnage, lui attribue, entre plusieurs genres de mérite, une connaissance approfondie de la langue arabe.

(47) C'est ainsi que je lis, au lieu de شيخ الفرات que présente le manuscrit.

(48) Au rapport de Hasan-Ben-Omar (fol. 4 r°), Alem-eddin-Kaïsar avait suivi les leçons des plus savants hommes de la Syrie et de l'Égypte. Il se distinguait surtout par une connaissance profonde de la musique. Il mourut à Damas, à l'âge de soixante-quinze ans. (Voyez aussi Aboulféda, *Annales Moslemici*, tom. IV, pag. 528).

prince ayant envahi la contrée des Ismaëliens, l'avait pillée, saccagée, exterminé ou emmené en esclavage toute la population; qu'il avait étendu ses courses jusqu'à Diar-Bekir et Méiafarekin; que ses soldats ayant fait une incursion sur les territoires de Ras-aïn et de Seroudj (49), avaient massacré plus de dix mille hommes, et fait un égal nombre de prisonniers; que, rencontrant une caravane qui se rendait de Harran à Bagdad, ils lui avaient enlevé des richesses immenses, entre 237
autres six cents charges de sucre, fabriqué en Égypte, et six cent mille pièces d'or; qu'ils avaient égorgé les vieillards, les vieilles femmes, et emmené comme esclaves les femmes et les enfants; que les habitants de l'Orient, effrayés de cette invasion, s'étaient enfuis précipitamment et avaient traversé l'Euphrate.

Sur ces entrefaites, Melik-Moëzz fit supprimer dans la *Khotbah* le nom de Melik-Aschraf, et resta seul avec le titre de sultan. Il emprisonna Aschraf, s'empara de tous les trésors, et mit en œuvre toutes sortes de moyens pour se procurer de l'argent. Le vizir Asad-Scherf-eddin-Hibet-allah-Faïzi imagina à cet égard des expédients jusqu'alors inconnus. Il établit des impôts sur les marchands et les propriétaires, fixa des contributions et des redevances qu'il désigna par les noms de *droits du sultan* الحقوق السلطانية, *opérations financières* المعاملات الديوانية. Il leva sur les peuples tributaires des capitations doubles du taux ordinaire. Il inventa un cadastre تصقيع et une évaluation des biens تقويم, et quantité d'autres mesures vexatoires.

Melik-Moëzz éleva son Mamlouk, l'émir Seïf-eddin-Koutouz, au rang de vice-roi de l'Égypte نايب السلطنة بمصر, et donna à plusieurs de ses Mamlouks le grade d'*émir*. Les *Bahris* acquirent une grande influence, et leur perversité s'accrut dans la même proportion. Leur chef, Fares-eddin-Aktaï, le *djemdar* جمدار, était leur appui. C'était à lui qu'ils avaient recours dans leurs besoins, et il se concertait avec Melik-Moëzz sur les détails de l'administration. Bientôt après, Aktaï reçut, à titre de fief, le canton d'Alexandrie, et la cession lui en fut faite par un diplôme en bonne forme. Cependant, l'insolence des Bahris était portée à l'excès. Leur insubordination et leur révolte allaient chaque jour en croissant. Au moment où l'année finit, Melik-Moëzz, à la tête des armées d'Égypte, était campé à Sânih السانح, et les troupes de Syrie à Gazah. Melik-Nâser résidait à Damas, et Melik-Moughith-Omar à Karak. Le Nil était alors dans sa crue, et atteignit une hauteur de dix-huit coudées et dix-sept doigts. On mura la *porte du fleuve* باب البحر près de Maks.

(49) Aboul'mahâsen (man. arab. 661, fol. 163 r°).

Cette même année, la ville d'Alep fut ravagée par un incendie terrible, qui, comme on en acquit la certitude, fut allumé par les Francs; et il dévora des richesses incalculables et six cents maisons. Cette même année, la caravane de l'Irak fit le pèlerinage de la Mecque.

Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir, on comptait : 1° le savant Radi-eddin-Abou'lfadaïl-Hasan-Ben-Mohammed-Omari-Sagâni, de la secte d'Abou-Hanifah, célèbre grammairien. Il périt à Bagdad, et fut enterré à la Mecque. Il était âgé de soixante et treize ans (50); 2° Fakhr-alkodat-Abou'lfatah-Nasr-allah-Ben-Hibet-allah-Kenâni, qui avait été secrétaire et vizir de Nâser-Dâoud. C'était un homme lettré et habile calligraphe; 3° Schems-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Saad-Ansâri, natif de Jérusalem, jurisconsulte, de la secte de Schafeï, habile dans la science des traditions, lecteur, grammairien, homme instruit, et calligraphe distingué; il mourut à Damas, âgé de soixante et dix-neuf ans (51);
238 4° L'oracle de l'Irak مسند العراق, Montemen-Abou'lkâsem-Iahia-Ben-Nasr-Temimi, marchand et voyageur, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il avait professé, en Égypte et ailleurs, la science des traditions; 5° Le Nakib des schérifs (52), *Kadi-alasker*, professeur du collége Scherifiah, à Fostat, le schérif Schems-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Hasan-Tawi-Hosaïni-Ormawi; il mourut, au rapport des schérifs (53), le treizième jour de Schewal de l'an 650 (1252 de J. C.). Il était profondément versé dans la jurisprudence, les sciences fondamentales, la polémique. Il était âgé de plus de soixante et dix ans (54).

AN 651 L'année 651 vit conclure la paix entre Melik-Moëzz-Aïbek et Melik-Nâser,

(50) Hasan-Ben-Omar (man. arab. 688, fol. 4 v°).

(51) Au rapport de Hasan-Ben-Omar (fol. 5 r°), ce personnage avait été élevé dans la ville de Gaznah, et avait fixé son séjour à Bagdad, où il avait pris des leçons, ainsi qu'à la Mecque. Homme éminemment religieux, profondément versé dans la jurisprudence, la science des traditions, la connaissance de la langue arabe, il composa sur la grammaire des ouvrages volumineux et extrêmement instructifs. Suivant le récit d'Abou'lmahâsen (man. 661, fol. 163 r° et v°), cet homme célèbre était né dans la ville de Lahor, le onzième jour du mois de Safar, l'an 577 de l'hégire (1181 de J. C.). Il écrivit entre autres ouvrages, un traité grammatical intitulé *Madjma-albahrein* مجمع البحرين (*la réunion des deux mers*), qui formait douze volumes. L'ouvrage qui avait pour titre كتاب العباب الزاخر *Kitab-alabab-alzakher* (la masse d'eau enflée) se composait de vingt volumes. L'auteur mourut à Bagdad le vendredi, dix-neuvième jour du mois de Schaban.

(52) Je lis نقيب الاشراف, au lieu de بقية الاشراف.

(53) Le texte porte : حدثنا الاشراف; j'ai lu : على ما حدثنا......

(54) Hasan-Ben-Omar (fol. 5 v°), et Abou'lmahâsen (fol. 163 v°), qui parlent de ce personnage,

prince de Damas, grâce à la médiation de Nedjm-eddin-Bâderâïr. Il s'était rendu au Caire, accompagné d'Izz-eddin-Ezdemur, et du secrétaire de la chancellerie de Bagdad, Nidam-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed, fils de Maulâ-Halebi, afin de négocier ce traité; et ils ne cessèrent point leurs démarches, jusqu'à ce qu'ils eussent réussi dans leur entreprise. On convint que les Égyptiens posséderaient le pays qui s'étend jusqu'au Jourdain, et que tout ce qui est au delà appartiendrait à Melik-Nâser; que le partage assigné aux Égyptiens comprendrait Gazah, Jérusalem, Naplouse, et le *Sâhel* tout entier (la Phénicie); que Moëzz rendrait la liberté à tous les partisans de Nâser qui étaient tombés entre ses mains. Chacun des princes jura l'observation du traité, et ce serment fut confirmé par des actes en bonne forme. Melik-Moëzz, à la tête de son armée, reprit le chemin de l'Égypte, et rentra au château de la Montagne le mardi, septième jour du mois de Safar. Bâderâïi séjourna au Caire. Moëzz mit en liberté Melik-Moaddam-Touranschah, fils du sultan Sâlah-eddin-Iousouf, son frère Nosret-eddin, et les autres princes et émirs qui étaient ses prisonniers. Il les fit venir dans la maison du vizirat, afin qu'ils fussent témoins du serment qu'il allait prêter comme allié de Melik-Nâser. Après quoi, il fit remettre à Melik-Moaddam un présent magnifique. Nidam-eddin, fils de Maulâ, et son associé Izz-eddin-Ezdemur, reçurent chacun une somme de 10,000 pièces d'or.

Cependant les Mamlouks-Bahris, prenant chaque jour plus d'ascendant, montraient en même temps un surcroît d'audace et d'insolence. Ils en vinrent au point de comploter la mort de Moëzz. Bientôt après, les Égyptiens s'emparèrent de la forteresse de Schaubak : en sorte que Melik-Moughith ne conserva plus que la ville de Karak, Balka, et une partie de la province de Gaur. Cette même année, Moëzz supprima le traitement خبز que touchait l'émir Hosam-eddin, fils d'Abou-Ali. Cet officier, après être resté confiné dans sa maison, obtint de Moëzz la permission de se rendre en Syrie. Melik-Nâser l'accueillit avec honneur, l'attacha à son service, et lui donna le commandement de cent cavaliers.

attestent qu'il avait été secrétaire des deux princes Melik-Sâleh-Ismaïl et Melik-Nâser-Dâoud. Il se livrait à la poésie, et les deux historiens nous donnent des échantillons de son talent. Voici les deux vers que cite Abou'lmahâsen :

لنا بقدوم طلعتك هناء * وللعداء ويحهم الفناء

قدمت فكنت شبه الغيث وافا * بلادا قد حل بها الظماء

« Ta présence nous a apporté le bonheur, et à nos ennemis la destruction.

« Tu arrives, semblable à une pluie qui vient rafraîchir des contrées sur lesquelles régnait la soif. »

Cependant, les Arabes du Saïd et de la partie septentrionale de l'Egypte (55) se soulevèrent, et commirent de nombreux brigandages, tant par terre que par
239 eau, en sorte que les marchands et les voyageurs n'osaient plus se mettre en route. Le schérif Hisn-eddin-Thaaleb, fils de l'*émir-Kébir* Nedjm-eddin-Ali, le principal personnage مجيد des Arabes de la famille de Thaaleb-Ben-Iakoub, prit les armes, en disant : « C'est à nous que le pays appartient. » Les révoltés empêchèrent les soldats de lever les impôts. Ils disaient, ainsi que leur chef : « Nous sommes « plus dignes que les Mamlouks de commander dans cette contrée; c'est bien « assez pour nous d'avoir servi les fils d'Aïoub, qui étaient des révoltés et des « usurpateurs de la souveraineté. » Ils refusaient avec mépris de se soumettre aux Turcs, qui n'étaient, disaient-ils, que des esclaves de révoltés. Ils écrivirent à Nâser, prince de Damas, pour le presser de marcher vers l'Égypte. Les Arabes étaient à cette époque nombreux, riches en argent et en chevaux; ils se réunirent auprès de l'émir Hisn-eddin-Thaaleb, qui habitait le canton de Dehrout-Sarbân دهروط صربان. Ils vinrent en foule de l'extrémité du Saïd, et des frontières du Bohaïrah et du Fayoum, pour prêter à cet émir serment de fidélité. Leur armée se composait de douze mille cavaliers et d'une infanterie innombrable. Moëzz fit marcher contre eux Fàres-eddin-Aktaï, le *djemdar*, et l'émir Fàres-eddin-Aktaï Mostareb المستعرب, à la tête de cinq mille cavaliers. Ces généraux s'avançant vers le canton de Dehrout دهروة, l'émir Hisn-eddin-Thaaleb marcha à leur rencontre. Les deux partis en vinrent aux mains, et le combat dura depuis le point du jour jusqu'à midi. L'émir Hisn-eddin étant tombé de son cheval تقنطر عن فرسه (56), ses compagnons se rangèrent autour de lui. Les Turcs les attaquèrent avec courage, et quatre cents Arabes ou Nègres عبيد furent tués autour de leur chef. Enfin, on le fit remonter à cheval. Mais, comme il vit que les Arabes s'étaient débandés, il ne

(55) Le texte porte : وارى بحري; j'ai cru devoir lire : والوجه البحري.

(56) Le verbe تقنطر signifie *être renversé, tomber*. On lit dans un passage de notre historien (man. arab. 672, pag. 316) : تقنطر عن فرسه. Les mêmes mots se trouvent répétés dans la *Vie du sultan Kelaoun* (man. de Saint-Germain 118 *bis*, fol. 4 r°). Dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (fol. 82 v°), on lit également : تقنطرت به فرسه. Dans le même ouvrage (t. II, man. 657, fol. 42), et dans une foule d'autres passages, قنطر signifie *renverser, faire tomber*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. arab. 671, fol. 32 v°) : قنطره عن جمله صريعًا « Il le précipita en bas « de son chameau. » Dans l'histoire d'Ebn-Aïas (man. arab. 595 A, t. II, fol. 56) : قنطروه من على فرسه « Ils le jetèrent en bas de son cheval. »

vit d'autre parti que la retraite. Les Turcs poursuivirent les fuyards, égorgeant ou faisant prisonniers tous ceux qu'ils pouvaient atteindre, jusqu'au moment où la nuit vint arrêter leurs efforts. Ils enlevèrent un riche butin, et emmenèrent une si grande quantité de femmes, d'enfants, de chevaux, de chameaux, qu'il leur eût été impossible d'en faire le compte. Les vainqueurs retournèrent à leur camp, qui était placé près de Belbeïs. De là, ils marchèrent contre les Arabes des tribus de Senbes et de Lewatah, qui formaient la population des provinces de Garbiah et de Menoufiah, et qui s'étaient réunis en armes dans les cantons de Sakha et de Senhour. Ils les défirent, égorgèrent les hommes, et emmenèrent les femmes en captivité. Depuis cette époque, les Arabes d'Égypte se trouvèrent dispersés, et perdirent entièrement leur puissance (57). Le schérif Hisn-eddin ayant rejoint ce qui lui restait de partisans, députa vers Melik-Moëzz pour demander une amnistie. Le sultan l'accorda sans difficulté, et promit de conférer à l'émir, ainsi qu'à ses compagnons, des bénéfices militaires, de manière qu'ils feraient partie de l'armée, et combattraient contre les ennemis de l'État. Hisn-eddin, trompé par son orgueil, s'imagina que les Turcs ne pourraient se passer de son secours, dans leurs guerres contre Melik-Nâser. Il se rendit à Belbeïs, à la tête de ses soldats, et sans aucune inquiétude. Au moment où il approchait de la tente du sultan, il descendit de cheval, afin d'entrer dans la salle où était ce prince. Mais aussitôt, il fut arrêté avec tous ceux qui l'accompagnaient, et qui étaient au nombre d'environ deux mille cavaliers, et six cents fantassins. On dressa des potences dans l'espace qui s'étend depuis Belbeïs jusqu'au Caire, et ces malheureux furent tous étranglés. Le schérif Hisn-eddin fut envoyé à
Alexandrie pour y être détenu en prison, et confié à l'émir Schems-eddin-Mo- 240
hammed-Ben-Bâkhil, gouverneur de cette place. Moëzz donna ordre d'augmenter la contribution قطيعة (58) qu'on levait sur les Arabes, d'exiger d'eux un présent

(57) خمدت جمرتهم ; mot à mot : *leur charbon fut éteint.*

(58) Le mot قطيعة désigne : *Une contribution, soit celle que l'on impose dans une occasion extraordinaire et unique, soit celle qui est levée annuellement.* On lit dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. arab. 714, fol. 247 v°) : ما قرروه من القطيعة « La contribution qu'ils avaient fixée. » Et plus loin (fol. 253 r°) : قطيعة فظيعة « Une contribution très-onéreuse. » Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (man. de Saint-Germain, 118 *bis*, fol. 112 r°) : يقطعون عليهم قطيعة « Ils fixeront pour eux-mêmes une contribution. » Plus bas (fol. 163 v°) : سأل في تقرير قطيعة عليه يحملها كل سنة « Il demanda que l'on fixât une contribution qu'il acquitterait chaque année. » Et enfin (fol. 165 r°) : إحضار سنة معجلة من هذه القطيعة « Payer d'avance une année de cette contribution. » Dans

de chevaux قود (59) plus nombreux qu'auparavant, et de les traiter avec rigueur et dureté. Ces nomades furent réduits à une extrême humiliation; leur nombre

l'histoire de Nowaïri (man. de Leide, fol. 97 v°): قرروا علي انفسهم مثل قطيعة اهل البيت المقدس «Ils s'engagèrent à payer une contribution égale à celle des habitants de Jérusalem.» Dans la *Vie de Bibars*, du même écrivain (man. d'Asselin, fol. 75 r°): «Il exigeait des villes des Ismaëliens les «contributions القطايع qui consistaient en douze cents pièces d'or, et cent mesures de froment.» Dans l'*Histoire des Aioubites*, par Schems-eddin (man. arab. non catalogué, fol. 19): كان الامير يطلقهم وياخذ القطيعة منهم «L'emir les mettait en liberté, et exigeait d'eux une rançon.» Dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (man. arab. 730, fol. 347 v°): جبى القطايع التي كانت على البربر «Il leva les contributions qui avaient été imposées aux Berbers.» Dans l'ouvrage historique de Makrizi (*Solouk*, tom. I, pag. 704): ورد لجباية القطيعة «Il partit pour lever la contribution.» Et dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, fol. 11 r°): تحمل القطيعتين «Elle payera les «deux contributions.» Le verbe قطع signifie: *Imposer un tribut, une contribution.* On lit dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (tom. II, man. arab. 140, pag. 318): قطعا علي انفسهما ثلثة الاف دينار «Ils s'imposèrent eux-mêmes à trois mille pièces d'or.» Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (manuscrit, tom. IV, fol. 148 r°): قطع علي اهل البلد ستون الف دينار «On imposa sur les habitants «de la ville une contribution de soixante mille pièces d'or.» Dans la *Vie de Bibars*, par Nowaïri (man. d'Asselin, fol. 81 v°): قطعت علي بنت لها قطيعة «On imposa une contribution à sa fille.» Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (*loc. laud.*): يقطعون عليهم قطيعة. Le même verbe, à la troisième forme, prend aussi la même signification. On lit dans l'histoire de Nowaïri (man. arab. 645, fol. 9 r°): ارسل الي ديوان الخلافة فقاطع عليها بمال فحمله «Il députa vers le conseil du khalife, et imposa «une contribution qui lui fut payée.» Plus bas (*ib.* v°): يسال ان يقاطع علي اعمال الري وما يليها علي سبعماية الف دينار «Il demanda que l'on imposât sur le canton de Reï et ceux du voisinage une «contribution de sept cent mille pièces d'or.» De là vient le mot مقاطعة, pris dans le sens de *tribut, contribution*. On lit dans la *Vie du sultan Mahmoud*, écrite par Otbi (man. arab. de Ducaurroy 27, fol. 183 v°): اخلّ بحمل مال المقاطعة «Il manqua à payer le montant de la contribution.» Dans la *Vie de Noradin et de Saladin* (man. arab. 707 A, fol. 54): المقاطعة المحمولة اليهم من دمشق ثمانية الاف دينار «La contribution qui leur était payée par la ville de Damas se montait à huit cent mille «pièces d'or.» Dans l'*Histoire des Seldjoucides* de Bondari (m. ar. 767 A, f. 97 r° et v°): كان للخزانة السلطانية في كل سنة علي الاعمال الشروانية . . . مقاطعة مبلغها اربعون الف دينار «Le trésor du «sultan levait chaque année, sur la province de Schirwan, une contribution qui s'élevait à «quarante mille pièces d'or.»

(59) Le mot *kaoud* قود désigne: *Un présent ou une contribution que payaient les Arabes, et qui consistait en chevaux, chameaux, etc.* On lit dans l'ouvrage de Makrizi (*Solouk*, tom. I, pag. 674): وصل بالقود «Il amena le présent.» Ailleurs (pag. 691): جهز القود علي العادة «Il envoya le présent «suivant l'usage.» Plus bas (pag. 698): بعث القود اثنى عشر فرسا «Il envoya le présent qui se com-

diminua, et ils se trouvèrent dès lors dans la position où ils sont de nos jours. Cette même année, l'émir Seïf-eddin-Aktaï s'allia, par un mariage, avec Melik-Modaffer, souverain de Hamah. Il envoya pour chercher la fille de ce prince, Fakhr-eddin-Mohammed, fils du *Sâheb* Beha-eddin-Ali-ben-Hannâ, à une époque où celui-ci n'avait point encore été promu au vizirat, mais où cette place lui était destinée. La jeune mariée fut amenée à Damas avec la pompe la plus magnifique. Aktaï demanda à Moëzz la permission d'habiter avec son épouse le château de la Montagne. Cette proposition déplut vivement au sultan, qui, depuis cette époque, chercha un prétexte pour faire périr Aktaï. Ce dernier était à charge au prince (60), qui n'avait plus sur les *Bahris* ni pouvoir, ni autorité, ni droit de commandement ou de répression. Aucun d'eux ne daignait obéir à ses ordres; s'il assignait un présent à quelqu'un, il se voyait hors d'état de tenir sa promesse : si au contraire c'était un des Bahris au bénéfice de qui la gratification fût accordée, il se faisait donner plusieurs fois la valeur de ce qu'il devait recevoir. Tous se réunissaient au logis de Fârès-eddin-Aktaï, qui se trouva à la tête de toute l'administration. C'était à lui qu'étaient adressées les lettres écrites par Melik-Nâser et autres. Personne n'eût osé ouvrir une lettre, ou traiter de quelque objet, ou terminer une affaire, si ce n'est en présence d'Aktaï, qui en imposait par la multitude de ses adhérents خشداشيته (61). Cette même année, des pèlerins

« posait de douze chevaux. » Ailleurs (pag. 735) : صار يحمل القود في كل سنة « Il envoyait son présent « chaque année; (pag. 1096) : وصل بقوده . . . قدم ومعه ماية فرس مثمنة سوى الهجن وغيرها « Il « amena le présent . . . Il conduisait avec lui cent chevaux de grand prix, sans compter les dro- « madaires et autres animaux; » (pag. 1102) : احضر قودًا فيه عدّة خيول « Il amena un présent, qui « comprenait un grand nombre de chevaux; » (pag. 1167) : قدم بقوده و فيه اثنان و سبعون فرسا « Il « amena son tribut où se trouvaient soixante et douze chevaux; » (tom. II, fol. 13 v°) : حضر بقود كبير من جمال و خيل « Il amena un présent considérable composé de chameaux et de chevaux. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (man. arab. 656, fol. 9 v°) : وصل قود منجك نايب الشام وكان شيأ كبيرًا الي الغاية و فيه سباع و ضبع و ايل و غير ذلك « On vit arriver le présent de « Mendjek, vice-roi de Syrie : il était extrêmement considérable, et renfermait des lions, une hyène, « un cerf, et d'autres animaux. » De là s'est formé le verbe قوّد qui signifie : *Livrer le présent ou le tribut désigné par le mot* قود. On lit dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. I, pag. 205) : قوّد ماية فرس كل سنة « Il livra, chaque année, par forme de présent, cent chevaux. »

(60) Je lis تقلّ, au lieu de نقل.

(61) Le mot *khodjdasch* خجداش, autrement خوجداش, ou *khoschdasch* خشداش, ou خوشداش,

arrivèrent en grand nombre, par terre et par mer. La station au mont Arafat devait avoir lieu le vendredi (62). Bientôt après le schérif Djamaz-Ben-Hasan

et qui prend au pluriel les formes خوجداشية, ou خوشداشية, ou خشداشية, n'est autre chose que le terme persan *khodjah-tasch* خواجه تاش. Il désigne, dans le laogage de l'Égypte, *Un Mamlouk qui avait été avec un autre an service d'un personnage important*; et cette circoostance perpétuait eotre ces hommes des liens de coofrateruité, d'amitié, et de dévouement, réciproques. Je vais citer des exemples des differentes manières dont ce mot est écrit. On lit dans le *Manhel-safi* d'Abou'lmahâsen (tom. III, mao. arab. 749, fol, 211 v°): كان يعدّ نفسه غريبًا فى بيت السلطان لكونه لم يكن له خجداش « Il se regardait lui-même comme étranger dans le palais du sultan, attendu « qu'il n'avait pas été eamarade de ce prince. » Plus loin (f. 212 r°): هذا قرابتى وخجداشي « Cet homme « est mon parent et moo eamarade. » Dans un autre endroit du même ouvrage (tom. IV, man. 750, fol. 8 v°): هو وخجداشه يلبغا العامري « Lui et son camarade Ilboga-Ameri. » Ailleurs (fol. 171 r°): مملوك من خجداشيته « Un Mamlouk de ses camarades. » Ailleurs (fol. 145 r°): قصد خجداشيته بحلب « Il rejoignit à Alep ses camarades. » Et eofin (fol. 222 r°): التجاء الى خجداشه الامير ارغون شاه « Il se réfugia auprès de son eamarade l'émir Argoun-schah. » Dans la *Vie du sultan Bibars* (man. arab. 803, fol. 13 r°): سال السلطان جماعة من خوجداشيته الشهادة له « Le sultan engagea « quelques-uns de ses camarades à rendre témoignage pour lui. » Dans la *Vie du sultan Mohammed-ben-Kelaoun* (man. arab. de Saint-Germain 97, fol. 85 r°): بعض خوجداشيته الامراء « Quelques-uns « des émirs ses camarades. » Et plus bas (*ibid.*): يا خوجداش « O camarade. » خوجداشك « Ton « camarade. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâseo (man. arab. 667, fol. 74 r°): لكونه خشداشهم « Attendu qu'il était leur camarade. » Dans le même ouvrage (man. arab. 663, fol. 76): كان الامير افرم خشداش المظفر بيبرس وخصيصا به « L'émir Afrem était le camarade et l'ami intime de Modaffer-« Bibars. » Plus loin (fol. 131): منعه خشداشيته ان يخرج من عندهم « Ses camarades s'opposèrent « à ce qu'il les quittât. » Dans le *Kitab-assolouk* de Makrizi (tom. I, pag. 607): انه خشداشه وكلاهما مملوك لصالح علي « C'était soo camarade, car ils avaient été l'un et l'autre Mamlouks de Sâleh-« Ali. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. arab. 595, A, tom. II, fol. 76): كان نايب حلب خشداشه « Le gouverneur d'Alep était son eamarade. » Dans one histoire du même pays (de mon manuscrit, fol. 55 v°): هو خشداشي وانا مملوكه « Il est mon camarade, et moi je suis son Mamlouk. » Dans l'histoire de Nowaïri (man. de Leide, 26ᵉ partie, fol. 203 v°): اتصل ذلك بالامراء خوشداشيته « La chose arriva aux oreilles des émirs ses camarades. » Dans la *Vie de Bibars*, du même écrivain (man. ar. d'Asselin, f. 23 v°): الاجناد يموت الواحد منهم فيستولي خوشداشيته على موجوده « Uo soldat de la « milice venant à mourir, ses camarades s'emparaient de ce qu'il possédait. » De là vieot, au féminin, le mot *khoschdaschah* خشداشة, signifiaot : *Une camarade, une compagne d'esclavage*. Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. arab. 661, fol. 156 v°), on lit : حالت الامراء الصالحيّة بينهم وبينها حميّة لشجر الدرّ لانّها خشداشتهم « Les émirs *Sâléhis* defendireot cootre eux Schedjer-addorr, « dont ils prenaient vivemeot les intérêts, attendu qu'elle avait été leur camarade. » En effet, cette princesse, avant de devenir l'epouse de Melik-Sâleh-Nedjm-eddio-Aïoub, avait été esclave de ce sultan. De là ou a formé également le substantif *khodjdaschiah* خوجداشية, signifiant : *La position*

s'empara de la ville de la Mecque, où il séjourna jusqu'à la fin du mois de Dhou'lhidjdjah.

Parmi les personnages marquants qui moururent dans le cours de cette année, on distinguait : 1° le schérif Abou-Saïd-Hasan-ben-Ali-ben-Katadah-ben-Edris-Hasani, émir de la Mecque. Il eut pour successeurs dans cette dignité son fils Abou-Nemi, et son frère Edris; 2° Melik-Sâleh-Ahmed-ben-Dâher-Gazi-ben-Nâser-Iousouf-ben-Aïoub, prince d'Aïntab : il était âgé de cinquante et un ans; 3° Kemâl-eddin-Abou-Mohammed-Abd-alwahid-ben-Abd-alkerim-Ansâri-Zamelkâni, de la secte de Schaféï (63), natif de Damas, et qui mourut dans cette ville (64);

*d'un homme qui a été conjointement avec un autre, au service d'un même maître.* On lit dans la *Vie de Bibars* (man. arab. 803, fol. 116 r°) : كان بين هذا و السلطان خوجداشية اكيدة و صحبة « Le sultan avait avec cet homme des liens solides de confraternité et d'amitié. »

(62) Le texte porte فانها كانت وقفة الجمعة ; il faut lire : كانت الوقفة فى الجمعة, ou الجمعة.

Le mot *wakfeh* وقفة, qui signifie, en général, *une station*, désigne, lorsqu'il s'agit du pèlerinage de la Mecque, la station qui a lieu au mont Arafat. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. arab. 657, fol. 112 v°) : كانت الوقفة يوم الجمعة. Ailleurs (fol. 144 v°) : الوقفة كانت يوم الاثنين و كانت بالقاهرة يوم الاحد « La fête eut lieu (à la Mecque) le lundi, et au Caire le « dimanche. » Plus bas (fol. 255 r°) : الوقفة يوم الجمعة (Voy. Burckhardt, *Travels in Arabia*, tom. II, pag. 46, 48, 76). Le verbe وقف signifie *faire la station au mont Arafat.* On lit chez l'historien Askalâni (fol. 259 r°) : وقفوا يوم الجمعة و نفروا ليلة السبت « Ils firent la station le vendredi, et « jetèrent les cailloux la nuit du samedi. » Le mot وقوف en est le nom d'action. On lit (*ibid.*) : ادركوا الوقوف بعرفة. Le participe واقف se rencontre dans un passage du *Manhel-safi* d'Abou'lmahâsen (t. IV, man. arab. 750, fol. 182 r°), où on lit : هو واقف بعرفة « Il était en train de faire la « station au mont Arafat. » Le mot وقفة, employé pour désigner, en général, la fête du second Baïram, se rencontre dans un ouvrage turc d'Ali-schir. On y lit (*Koulliati-Newaïi* (t. II, fol. 767 r°) : قربان وقفه سى بولدي « C'était la fête des victimes. » Et l'auteur était alors dans la ville de Meschhed.

(63) Suivant le témoignage de l'historien Hasan-ben-Omar (man. arab. 688, fol. 6 v°), ce personnage était surnommé, non pas *Zamelkâni*, mais *Ebn-Zamelkâni* ابن الزملكاني. L'écrivain ajoute que cet homme, dont il fait un pompeux éloge, était surtout habile dans la rhétorique et l'éloquence فى علم المعاني و البيان; qu'il avait rempli les fonctions de professeur تدريس dans la ville de Balbek, celles de kadi à Sarkhad صرخد, et qu'il faisait d'excellents vers.

(64) Hasan-ben-Omar (*loc. laud.*) et Abou'lmahâsen (man. arab. 661, fol. 164 v°) ajoutent à cette liste le scheïkh Saad-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Mouwaïad-ben-Hamwaih, surnommé *Djouwaini* الجويني, parce qu'il était natif du canton de Djouwain, dans le Khorasan. C'était un homme savant, austère, zélé pour les pratiques de la vie religieuse, et profondément attaché aux

4° Djemâl-eddin-Abou'lkâsem-Abd-errahman-ben-Meki, natif de la ville d'Alexandrie. C'était le petit-fils سبط du *Hâfid* Abou-Tâher-Selefi, et il était l'oracle de son siècle (65) sous le rapport des traditions (66).

AN 652 A cette époque, Fâres-eddin-Aktaï, le *djemdar*, se trouvait au faîte des honneurs. Les Mamlouks-Bahris le reconnaissaient pour leur chef, et se livraient à de

dogmes des sofis. Il voyagea en Syrie, en Égypte, fit le pèlerinage de la Mecque, et établit sa résidence à Damas. Après avoir mené en Syrie la vie d'un fakir, il retourna dans l'Orient, eut des entrevues avec l'empereur mongol, qui conçut de lui une haute opinion, et lui fit présent de sommes considérables. Il convertit à l'islamisme un grand nombre de Mongols. Retiré dans sa patrie, il y fit construire un monastère خانقاة, et tout auprès un tombeau تربة. Ce fut là qu'il mourut dans les exercices de la vie religieuse.

(65) Le texte porte : وقد انتهى اليه علوّ الإسْناد. Dans un passage d'Abou'lmahâsen (*Manhel-safi*, tom. IV, man. 750, fol. 87 v°) on lit absolument les mêmes mots : انتهى اليه علوّ الإسناد. Plus bas (fol. 91 r°) : رُزق السعادة في إسناده. Dans l'histoire d'Ebn-Khallikan (man. arab. 730, fol. 265 r°) : كان من المشهورين بعلوّ الإسْناد. Dans l'ouvrage d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. arab. 657, fol. 170 r°) : لم يُرْزق الاسناد العالي. Le mot إسْناد qui signifie en général l'*attribution*, désigne, lorsqu'il s'agit de traditions musulmanes : *L'action d'indiquer par quelle bouche a passé chaque tradition, en remontant jusqu'à Mahomet*. On lit dans le *Tarifat* : الاسناد في الحديث ان يقول المحدّث حدّثنا فلان عن فلان عن رسول الله. D'après cela, si je ne me trompe, ces mots انتهى اليه علوّ الاسناد signifient : « Il possédait au plus haut point le talent de citer les traditions et d'indiquer leurs « sources, et les témoignages sur lesquels se fondait leur authenticité. » De là s'est formé l'adjectif مُسْنِد, signifiant : *Celui qui connaît les traditions, et indique leurs sources*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 661, fol 5 r°) : كان مسند الديار المصرية « Il était, sous le rapport des traditions, « l'oracle de l'Égypte. » Plus loin (fol. 13 v°) : مسند الاندلس « L'oracle de l'Espagne. » Dans le *Manhel-safi* du même écrivain (t. IV, fol. 37 v°) : الشيخ المقري المُسْنِد. Ailleurs (fol. 68 r°) : مسند الديار المصرية بعد أبيه « Il fut, après son père, l'oracle de l'Égypte. » Dans l'*Histoire des kadis* de Sakhawi (man. arab. 690, fol. 4 v°) : كفلته والدته المسندة « Il fut élevé sous la tutelle de sa mère, « qui était une femme versée dans la science des traditions. » Le mot سَنَدٌ est souvent employé comme équivalent de أسناد. On lit chez un écrivain arabe (man. arab. 1407, fol. 14 r°) : رُوِيَ على سَنَد ; et la scholie explique le mot سَنَد en ces termes : هو اعزاء المروي الي من اخذ منه « C'est l'action de « rapporter une tradition à celui de qui elle émane. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. arab. 689, fol. 32 v°) : له سند عالي في الحديث « Il était un oracle en fait de traditions. » Dans le *Manhel-safi* d'Abou'lmahâsen (t. IV, fol. 37 v°) : ساوي والده في علوّ السند « Il égala son père, pour « sa vaste connaissance des traditions. » Et plus bas (fol. 180 v°) : انتهى اليه علوّ السند « Il fut l'oracle « de son siècle, en fait de traditions. »

graves désordres. Toutes les fois que cet officier montait à cheval pour se rendre de sa maison au château, il avait devant lui une troupe de Mamlouks tout prêts à exécuter ses ordres; et lui, recevait sans répugnance ces marques de respect. Ses partisans enlevaient, de leurs propres mains, les richesses, les femmes, les enfants des particuliers, sans que personne pût les empêcher. Ils pénétraient 241
dans les bains, et en arrachaient les femmes par violence. Moëzz recueillait l'argent. Toutefois, ce prince était fatigué de la conduite d'Aktaï. Quelques-uns de ses Mamlouks ayant concerté avec lui l'assassinat de cet officier, le mercredi, troisième jour du mois de Schaban, à l'heure de midi, Moëzz fit dire à Aktaï de venir le trouver au château de la Montagne, attendu qu'il voulait le consulter sur une affaire. Aktaï partit aussitôt, sans aucune pompe et sans inquiétude. Lorsqu'il eut franchi la porte du château, et qu'il se dirigeait vers la salle des colonnes قاعة العواميد (67), on ferma la porte, et on empêcha ses Mamlouks d'entrer avec lui. A peine était-il arrivé dans le vestibule الدهليز, qu'il fut assailli

(66) Cette année, la hauteur primitive du Nil fut de cinq coudées huit doigts; et la crue s'éleva à dix-sept coudees dix-sept doigts (Abou'lmahâsen, fol. 165 r°).

(67) Le mot *kaah* قاعة désigne *une salle*. Il se trouve continuellement, avec cette signification, dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi. Ainsi, dans sa notice sur le *Château de la Montagne* (man. arab. 798, fol. 178 r°), on lit : بنى . . . قاعات مرخمة « Il bâtit des salles ornees de marbre. » Ailleurs (man. 797, fol. 377 r°) : كان من جملة القصر الغربي قاعة كبيرة « Dans l'enceinte du palais « occidental, était comprise une grande salle. » Plus loin (fol. 388 v°), il parle d'une tente qui contenait quatre salles اربع قاعات. Dans l'histoire de Nowaïri (man. de Leide, 26e partie, fol. 49 v°) : دخل الي قاعة من قاعات القصر « Il entra dans une des salles du palais. » Ailleurs (fol. 68 v°) : يجلس فى قاعة الخطابة بالجامع العتيق « Il s'asseyait dans la mosquée *Atik* (la mosquée d'Amrou), « dans la salle destinée au *Khatib* (prédicateur). » Et enfin (fol. 159 v°) : عمر قاعة بقلعة الجبل يجلس فيها مع الفقهاء والصالحين « Il fit bâtir, dans le château de la Montagne, une salle où il venait tenir « des conférences avec les jurisconsultes et les hommes vertueux. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias (tom. II, man. 595 A, fol. 125) : جدد عمارة قاعة المقياس « Il fit rebâtir la salle du *Mekias*. » Ce mot fait au pluriel قاعات ou قياع. On lit dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (man. arab. 695, fol. 245 v°) : القياع التي تختص بسكناهم « Les salles destinées exclusivement pour leur habitation. » Ce terme existe encore aujourd'hui, avec la même signification. Voy. Russel (*History of Aleppo*, t. I, pag. 31). Dans un passage de la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. arab. 673 C, t. I, p. 49), قاعة est employé pour désigner le lit d'un canal. On y lit : بلطت قاعته « Elle fit paver le lit de ce « courant d'eau. »

par Koutouz, Béhadur et Saudjar-Gatmi, qui avaient été apostés pour le tuer, et qui le frappèrent de leurs épées jusqu'à ce qu'il expirât (68). Cependant le bruit de sa mort se répandit dans le château et dans la ville du Caire. Ses partisans, au nombre d'environ sept cents cavaliers, se présentèrent sous les murs du château. Ils étaient persuadés que leur chef n'avait point été tué, mais seulement arrêté, et qu'ils obtiendraient de Moëzz sa liberté. On distinguait parmi eux Bibars-Bondokdari, Kelaoun-Alfi, Soukor-aschkar, Baïseri, Tenkez et Beramek. Au moment où ils ne s'y attendaient pas, Moëzz leur fit jeter la tête d'Aktaï qui tomba devant eux. A cette vue, tous ces Mamlouks perdant courage, se dispersèrent (69). Ils profitèrent de la nuit pour sortir du Caire, et mirent le feu à la

(68) Le nom de Fâres-eddin-Aktaï اقطاى est écrit chez les historiens de plusieurs manières. Dans le manuscrit de l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 661), on lit presque partout *Aktiâ* اقطيا. Mais, dans le *Manhel-safi* du même auteur (tom. I, man. 747, fol. 209 r° et v°), ce mot est écrit *Aktaï*; et les détails dans lesquels entre le biographe ne permettent pas de douter que ce ne soit là la véritable orthographe : ce qui est d'ailleurs confirmé par le témoignage de Makrizi et d'autres écrivains.

(69) Le texte porte : سقط فى ايديهم. Le verbe doit être lu au passif سُقِطَ. On peut voir, sur ce sujet, les observations de Hariri (*Dorret-algawas* (man. arab. de Ducaurroy 45, fol. 39 r°). Cette expression signifie tantôt *perdre courage*, *rester interdit*, et tantôt *se repentir*. Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem*, par Imad-eddin-Isfahâni (man. 714, fol. 58 r°), on lit : سُقِطَ فى يده, ainsi que dans un passage de la *Vie de Mahmoud* par Otbi (man. ar. de Ducaurroy 27, fol. 18 r°), et une glose marginale explique cette locution par ندم « Il se repentit. » Dans le *Kitab-assolouk* de Makrizi (man. arab. 672, pag. 645) : سقط فى يده وعلم زوال امره « Il resta interdit, et sentit que sa ruine « approchait. » Dans l'Alcoran (*Surat.* VII, v. 148) : لما سُقِطَ فى ايديهم ; et Zamakhschari explique ces mots par le verbe ندم (*Kaschschaf*, tom. II, fol. 25 v°). Le verbe s'emploie également à la quatrième forme. On lit dans le *Sirat-arresoul* (man. arab. 629, fol. 109 r°) : أُسْقِطَ ذلك فى أيدي القوم « Ce « fait excita leur repentir. » Dans l'histoire d'Ebn-Djouzi (man. arab. 640, fol. 20 r°) : أُسْقِطَ فى يدي محمد الامين « Mohammed-Amin tomba dans le découragement. » Dans les poesies d'Omar-ben-Fâred (man. arab. 1479, fol. 39 v°), on lit : أُسْقِطَ حزنًا فى يدىّ « La tristesse me jette dans le désespoir. » Et l'auteur du Commentaire donne cette explication : أُسْقِطَ فى يده زل واخطاء وندم وتحير. « Les « mots اسقط فى يده signifient : *Il a bronché, il s'est trompé, il s'est repenti, il est resté interdit.* » Meidâni, dans son *Recueil de proverbes arabes* (*Proverb.* 2167), s'exprime en ces termes : سُقِطَ فى يده. Ces mots se disent proverbialement d'un homme qui se repent. Suivant Akhfasch, on doit dire :

porte des marchands de trèfle باب القراطين qui, depuis cette époque, a conservé le nom de *Bab-mahrouk* الباب المحروق, c'est-à-dire *porte brûlée* (70). Quelques-uns d'entre eux se rendirent à Karak, auprès de Melik-Moughith; d'autres allèrent à Damas, trouver Melik-Nâser; d'autres enfin s'établirent dans les villes de la province de Gaur, à Balka, à Karak, à Schaubak, à Jérusalem, commettant des brigandages sur les routes, et se procurant leur subsistance à la pointe de leur épée. Douze des Mamlouks-Bahris s'étant engagés dans le désert appelé *Tih-beni-Israïl* تيه بني اسرايل, y errèrent à l'aventure pendant cinq jours. Le sixième, ils aperçurent de loin des débris vers lesquels ils se dirigèrent. Ils trouvèrent une grande ville (71) qui avait des murailles et des portes bien solides, toutes construites de marbre vert. Ils parcoururent l'intérieur de cette cité, dont le sable avait couvert les rues et les

« سُقِطَ في يده. Au rapport d'Abou-Amrou, on ne doit pas employer أُسْقِطَ à la quatrième forme, « lorsque l'agent n'est pas nommé (*c'est-à-dire* au passif). Thâleb est également de cet avis. Suivant « Fera et Zadjadj, on dit indifféremment سُقِطَ et أُسْقِطَ في يده, c'est-à-dire : « Il s'est repenti. » Mais, « de l'avis du premier de ces écrivains, la forme سُقِطَ s'emploie plus fréquemment, et est meilleure. « Suivant le témoignage d'Abou'lkâsem-Zadjadji, la locution سُقِطَ في ايديهم n'était point en usage « avant l'Alcoran, les anciens Arabes ne la connaissaient point; et on la chercherait inutilement dans « leurs poésies. Et une preuve atteste la vérité de cette assertion. Lorsque les poëtes de l'Islamisme « eurent connaissance de cette locution, et voulurent s'en servir, ils ne surent pas la véritable ma- « nière de l'employer, attendu qu'elle ne leur était nullement familière. Le poëte Abou-Nawas a dit : « ونشوة سُقِطْتُ منها في يدي « Combien de fois l'ivresse m'a ôté l'usage de mon esprit ». « Abou- « Nawas était un homme savant et habile. Toutefois il s'était trompé dans cette occasion. En effet, « la forme فُعِلْتُ ne peut venir que d'un verbe actif. On ne peut pas dire رُغِبْتُ, ni غُضِبْتُ; mais « on doit employer la forme رُغِبَ فِي et غُضِبَ علي. Au rapport d'Abou-Hâtem, on peut dire : « سقط فلان في يده « Il s'est repenti. » Mais c'est là une erreur semblable à celle d'Abou-Nawas. »

Meïdâni ajoute les observations suivantes : « Le mot يد *main*, se trouve employé ici, attendu que « l'homme qui se repent se mord les mains, et les frappe l'une contre l'autre en signe de tristesse, « suivant ces expressions : *Au jour où l'homme injuste se mordra les mains*; et celle-ci : *Il agitait ses* « *mains de chagrin de la dépense qu'il avait faite*. Et l'abattement des mains est devenu ici un symbole « du repentir. »

(70) Makrizi, dans sa *Description de l'Égypte* (man. arab. 797, fol. 315 r° et v°), répète absolument les mêmes détails.

(71) Makrizi, dans sa *Description de l'Égypte* (man. 797, fol. 169 v°), a reproduit les mêmes détails. J'ai, dans un autre ouvrage, offert la traduction de ce morceau. Je n'ai pas besoin d'insister ici pour faire comprendre que les ruines dont il est question appartenaient à la ville de *Petra*.

maisons. Les vases et les vêtements, lorsqu'on les touchait, se décomposaient et tombaient en poussière. On trouva dans des vases, qui avaient appartenu à un marchand d'étoffes, neuf pièces d'or, sur chacune desquelles était gravée la figure d'une gazelle entourée d'une inscription en lettres hébraïques. Les Mamlouks ayant creusé dans un endroit rencontrèrent un pavé qu'ils enlevèrent; au-dessous était une eau plus fraîche que la neige, et dont ils burent à longs traits. Ayant marché toute la nuit, ils rencontrèrent une troupe d'Arabes qui les conduisirent à Karak. Là ils présentèrent les pièces d'or à des changeurs, et l'un d'eux leur dit : « Cette monnaie a été frappée du temps de Moïse. » S'étant informés du nom de la ville, ils apprirent que c'était la cité verte المدينة الخضرا qui avait été bâtie à
242 l'époque où les enfants d'Israël erraient dans le désert; qu'elle avait éprouvé un déluge de sable, qui tantôt augmentait et tantôt diminuait, et qu'elle n'était jamais rencontrée que par des voyageurs égarés dans le désert. On changea les pièces d'or au cours de cent pièces d'argent pour chacune.

Cependant, parmi les Mamlouks, Kaschtemur-Adjemi, Scharbasch-Adjemi, Sandjâr-Havouk, Rokn-Farekâni, Sonkor-Djobaïli, Soukor-Habischi *Alkebir* (le grand), et Habischi *Assaghir* (le petit), qui avait rempli les fonctions de chambellan, Saïkal, Gatmi, Belbân-Nedjmi, Bekmesch-Masoudi, Abou-Aïbah, Némisi, Fakhr-eddin-Mâma, Aïdemur-*djemdar*-Roumi, Sonkor-Rokni, Hosam, parent de Senkez, Idgâdi-Fâresi, Belbân-Zohaïri, Sandjâr-Bedri, Ezdemur-Saïfi, Ezdemur-Bawaschki, mamlouk de Reschid *alkebir* (le grand), Aïntâbi, Mostakâri, Sonkor-Bediwi, Aïbek-Schekâri, Idgâdi-Fitneh, Seïd-eddin-Aschal, Kholâni, Sandjar-Sekâri, Matrouhi, Aïbek-Fâresi, Aias-Mokri, partirent accompagnés d'un grand nombre d'autres Mamlouks d'un rang inférieur qui étaient *djemdars* Sâléhis. Ceux-ci avaient pour chefs l'émir Alem-eddin-Sandjâr-Baschkirdi, le plus habile et le plus intelligent d'entre eux, et l'émir Schems-eddin-Sonkor-Djobaïli, qui passait pour le plus belliqueux et le plus actif de tous افرسهم واشهرهم بالشطارة (72). Ils se rendirent auprès du

(72) Le mot arabe *schatir* شاطر, qui a également passé dans la langue persane, se prend dans deux significations. D'abord, il désigne *un brigand, un voleur*. On lit dans le *Kitab-alagâni* (t. IV, fol. 159 v°) : كان يصحب الشطار « Il était associé avec les brigands. » Dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (man. arab. 730, fol. 226 v°), et dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. arab. 659, fol. 145 v°), on trouve ces mots : كان شاطرًا يقطع الطريق « Il était brigand, et volait « sur les grands chemins. » De là s'est formé le verbe تشطر, qui signifie : *se livrer au brigandage*. On lit dans le *Kitab-alagâni* (*loc. laud.*) : كان يتشطر ويصحب الشطار « Il se livrait au brigandage, et

sultan Ala-eddin, prince du pays de Roum (l'Asie Mineure). Moëzz-Aïbek, ayant appris de grand matin que les Mamlouks-Bahris avaient quitté le Caire, fit arrêter ceux qui étaient restés dans la ville, en punit de mort quelques-uns, et jeta les autres en prison. Il fit saisir leurs propriétés, leurs richesses, leurs femmes, leurs serviteurs, s'empara de l'argent et des objets précieux (73), et des

« était associé avec les voleurs. » Suivant le témoignage d'un voyageur portugais, Teixeira, qui parcourait l'Orient dans le 16e siècle (*Itinerario*, édit. de 1762, pag. 387), les Bohémiens portent en arabe le nom de *Yatres*. Et cette dénomination leur a sans doute été appliquée en raison des habitudes de brigandage que ces vagabonds conservent dans tous les pays qu'ils habitent. Dans un passage de l'*Anthologie arabe* de Soïouti (man. arab. 1568, fol. 210 r°) cet écrivain emploie le mot شاطر dans le sens de *criminel condamné à la mort*. Parlant des Bohémiens qui remplissaient en Égypte les fonctions de bourreaux, il compte parmi les droits attribués à ces hommes سلب الشطّار « La dépouille des criminels. » Ce qu'il explique ainsi : يعنى كل من شنق يكون لهم ما عليه من الثياب « Lorsqu'un homme était étranglé, tous les habits qu'il avait sur le corps appartenaient aux « bourreaux. »

Le mot شاطر, employé dans un autre sens, désigne *un homme habile, actif*. Dans un passage du *Bostan* de Sadi (édit. de Calcutta, pag. 82), le mot شاطر est expliqué par چالاك. Dans une histoire de la ville de Kaïrowan (man. arab. 752, fol. 60 v°), on lit : انا الشاطر الداعر فسل عنى الشطّار الطنابريين و العوّادين « Je suis un homme habile, un vaurien; consulte, à cet égard, les « musiciens qui touchent le mieux la lyre et le luth. » Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (man. de Saint-Germain 118 *bis*) : الرجال الامناء الشطّار « Les hommes sûrs et habiles. » De là s'est formé le substantif *schetarah* شطارة, qui signifie *habileté, adresse*. On lit dans le *Mesalek-alabsar* (man. arab. 583, fol. 108 r°) : صلاح الدين يظهر العجب من شطارته وخفّة حركته « Saladin témoigna son « étonnement de l'adresse de cet homme, et de la rapidité de ses mouvements. » Dans le *Roman d'Antar* (manuscrit, t. III, fol. 108 r°), on lit : قد تظاهر بالشطارة « Il a montré son adresse. » Plus loin (fol. 158) : فى اربعين عبد معروفين بالفروسية و الشطارة « Il était accompagné de quarante « esclaves, tous distingués par leurs talents pour l'équitation et leur adresse. » Et enfin (fol. 278 v°) : كان يعلم منهم القوة و الشطارة « Il connaissait leur force et leur adresse. » Dans l'*Histoire des Mongols* de Raschid-eddin (man. pers. 68 A, fol. 357 v°), on lit : اقدام و شطارت « L'audace et l'adresse. » Le mot شاطر désigne encore : *un coureur à pied, un messager*. (Chardin, *Voyages en Perse*, tom. II, pag. 46, 47, 90. Fraser, *Journey into Khorasan*, pag. 115, 297, 298. *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, tom. II, pag. 539 et suiv. etc.) Dans le *Voyage* de Moquet (pag. 179) ce mot est écrit *Citere*.

(73) Le mot *hautah* حَوْطَة signifie : *garde, surveillance*, et par suite « Les précautions que l'on « prend pour s'assurer d'une personne ou d'un objet qui se trouve sous la main de l'autorité. » On lit dans le *Manhel-safi* d'Abou'lmahâsen (t. IV, fol. 82 v°) : تولّى الحوطة على حواصله « Il fut chargé « de saisir ses biens. » Plus loin (fol. 130 r°) : وقعت الحوطة فى الليل على دور الجميع « Pendant « la nuit, on fit garder à vue les maisons de tous ces personnages. » Dans la *Vie de Bibars* (man. 803,

greniers (74) qui leur appartenaient اوقع الحوطة على املاكهم . وشونهم. La confiscation des biens de Fâres-Aktaï lui procura des sommes immenses. On fit proclamer dans les villes du Caire et de Fostat des menaces terribles contre ceux qui

fol. 11 v°) : كان هذا الملك تحت حوطة الديوان « Cette propriété était saisie par le divan. » Dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (t. II, man. arab. 657, fol. 133 r°) : ارسله الى الصعيد للحوطة على تركة عمر « Il l'envoya dans le Saïd, afin de s'assurer de la succession d'Omar. » Abou'lmahâsen, *Hist. d'Égypte* (m. 662, f. 40) s'exprime ainsi: سيرة تحت الحوطة الى الديار المصرية « Il l'envoya sous « bonne garde en Égypte. Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (art. قيسارية الفايزي) : وقعت الحوطة على ساير امواله « On saisit toutes ses richesses. » Et les mêmes mots se trouvent répétés dans le *Kitab-assolouk* du même auteur (tom. III, fol. 15). Le verbe حاط à la quatrième et à la huitième forme, ayant après lui la préposition على ou ب signifie : *s'assurer d'une chose, la saisir, la confisquer*. On lit dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 141 v°) : احيط بداره « On saisit sa « maison. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 662, fol. 40) : جهزه الى الديار المصرية بعد ان احيط على جميع موجوده « Il l'envoya en Égypte, après qu'on eut saisi tous ses biens. » Dans la *Description de l'Égypte* par Makrizi (art. دار فتح الله) : احيط بجميع امواله و اسبابه « On saisit « tous ses biens et ses effets. » Dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 23 v°) : احتاط على اموالهم « Il s'assura de leurs richesses. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. IV, fol. 55 r°) : احتاط على موجوده « Il saisit ses propriétés. » Plus loin (fol. 146 r°) : احتاطوا على موجوده. Dans l'*Histoire d'Égypte* du même auteur (man. 662, fol. 38) : سيره الى الديار المصرية محتاطًا عليه « Il « l'envoya, sous bonne garde, en Égypte. » Dans l'histoire d'Ebn-Aïas (man. arab. 595 A, tom. II, fol. 68) : احتاط على جميع الخيول التى فى الشرقية « Il saisit tous les chevaux qui se trouvaient « dans la province de Scharkiah. »

(74) Le mot *schounah* شونة, au pluriel *schouwen* شون, dans le langage arabe de l'Égypte, désigne *un grenier*. On lit dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (man. arab. 695, fol. 61 r°) : الشون السلطانية « Les greniers du sultan. » Ailleurs (fol. 248 v°) : الشون والاهراء. Et plus loin (*Ib.* et 249) on trouve la définition de ces deux mots : الشون يوضع بها ما يستعمل من الغلال و الاحطاب و الاتبان و ما اشبه ذلك و الاهراء يوضع بها ما يخزن من الغلال المتنوعة لا تفتح الا عند الضرورة « On entend par le mot *schouwen* l'endroit où l'on dépose tout ce que l'on emploie habituellement « de grains, de bois, de paille, et autres objets semblables; et le mot *Ahra* désigne les lieux destinés « à tenir en réserve des grains de toute espèce, et que l'on n'ouvre qu'au moment où la nécessite « l'exige. » On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. 595 A, tom. II, fol. 148) : رسم بحرق الشون « Il ordonna de livrer les greniers aux flammes. » Plus bas (fol. 150) : توجهوا الى شون الفهيمي

cacheraient un Mamlouk-Bahri. Dès ce moment, Melik-Moëzz se trouva véritablement le maître. Il réunit au domaine du sultan la ville d'Alexandrie. Il diminua une partie des droits et des contributions vexatoires qu'il avait récemment établies.

Cependant, les Mamlouks-Bahris, parmi lesquels se trouvaient Rokn-eddin-Bibars-Bondokdâri, Seïf-eddin-Belbân-Reschidi, Izz-eddin-Ezdemur-Saïfi, Schems-eddin-Sonkor-aschkar, Seïf-eddin-Scheker, Seïf-eddin-Kelaoun, et Bedr-eddin-Baïseri, étant arrivés à Gazah, écrivirent à Melik-Nâser qu'ils étaient disposés à entrer à son service. Ce prince ayant accueilli leurs propositions, ils firent des courses sur les terres des Francs, dans le *Sâhel* (la Phénicie), et portèrent partout le carnage et la dévastation. Lorsqu'ils furent arrivés à peu de distance de Damas, Melik-Nâser sortit à leur rencontre, les revêtit de robes d'honneur, et leur distribua de magnifiques présents. Ils pressaient ce prince de tenter la conquête de l'Égypte; mais Nâser ne répondait à leurs sollicitations que par des paroles évasives.

Sur ces entrefaites, Moëzz, qui redoutait l'audace de ces Mamlouks, écrivit à 243
Nâser, pour lui inspirer des soupçons contre eux, et lui faire croire qu'il avait tout à craindre de leurs inclinations perverses. Nâser, de son côté, redemanda à Moëzz les villes du *Sâhel*, dont il s'était emparé, à cause des Bahris, attendu qu'elles faisaient partie de leurs fiefs. Moëzz les restitua à Nâser; celui-ci assura à chacun le bénéfice militaire qui lui appartenait, et en confirma la donation par des diplômes délivrés en son nom aux Bahris.

En même temps, Moëzz écrivit au sultan du pays de Roum que les Bahris

الذي بمصر و بولاق « Ils se rendirent aux greniers de froment, situés à Fostat et à Boulak. » Et enfin (fol. 167) : كاتب الشعير بالشون السلطانية « L'écrivain chargé d'enregistrer l'orge dans les « greniers du sultan. » Le pluriel شون se trouve aussi dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 277 r°). Ce mot n'a point été inconnu aux voyageurs européens. Dans l'ouvrage de Prosper-Alpin (*Historia Ægypti naturalis*, pag. 21), on lit : « *Horreum* Sone *nuncupatum.* » Dans le *Traité des revenus de l'Égypte* de Sèquezzi (*Relations véritables et curieuses de l'Ile de Madagascar*, 2e partie, pag. 87), ce mot est écrit *sorna* (souna). Le même terme se trouve également dans la Relation de Vansleb (pag. 130), où il est écrit *scione*. Dans celle du P. Sicard (*Mémoires des Missions*, tom. II, pag. 161, 162), on lit *chouné*. Et ce missionnaire en parle en ces termes : « Je me rendis à « la *chouné*, c'est-à-dire au magasin public du froment et des légumes. Les *chounés* sont de grandes « cours fermées, où les grains sont exposés en divers monceaux, et entassés à l'air. Des enfants à « gage y font sentinelle le long du jour contre une armée d'oiseaux que ces grains attirent de toutes « parts, etc. »

étaient des hommes mal famés, méprisables قوم مناحيس اطراف (75), qui ne se montraient jamais fidèles à leurs serments, et refusaient de se soumettre à l'autorité d'aucun maître. Il ajoutait : « Si vous leur donnez une amnistie, ils vous « tromperont. Si vous leur demandez un serment, ils y manqueront. Si vous leur « témoignez de la confiance, ils y répondront par la perfidie. Prenez donc bien « vos précautions à leur égard. En effet, ce sont des hommes fourbes, artificieux, « menteurs; et je crains qu'ils ne trament contre vous quelque complot. » Cette lettre porta l'inquiétude dans l'âme du sultan de Roum. Il manda les Mamlouks, qui étaient au nombre de cent trente cavaliers, et leur dit : « Émirs, quel motif « avez-vous eu de vous plaindre de votre maître? » L'émir Alem-eddin-Sandjâr-Baschkirdi, s'avançant hors des rangs, dit au prince ; « Notre seigneur, quel est, « suivant vous, notre maître? » Le sultan dit : « C'est Melik-Moëzz, souverain de « l'Égypte. » L'émir répondit : « Que dieu protége les jours de notre seigneur le « sultan. Si Melik-Moëzz a dit dans sa lettre qu'il est notre maître, certes il s'est « trompé. Il n'était autre que notre collègue. C'est nous qui lui avons déféré « l'autorité, tandis que nous avions au milieu de nous des hommes plus âgés, d'un « rang plus distingué, plus belliqueux, et plus dignes de l'empire. Pour récom- « pense, il a fait égorger, emprisonner, ou noyer une partie des nôtres. Aussi, pour « échapper à sa fureur, nous avons pris la fuite, et nous sommes répandus dans « différentes contrées. Et, quant à nous autres, c'est auprès de vous que nous « sommes venus chercher un asile. » Cette réponse plut au sultan, qui admit les Mamlouks à son service.

Cette même année, la paix fut conclue entre Melik-Nâser et les Francs, possesseurs d'Akka, pour un espace de deux ans six mois et quarante jours, à

(75) Le mot pluriel *atraf* اطراف, qui signifie, en général, *les extrémités*, désigne quelquefois *des hommes vils*, ou *des hommes d'une condition inférieure*. On lit dans les *Additamenta ad historiam Arabum* (pag. 81) : كان من أطراف اهل البصرة « Il était au nombre des hommes de la basse classe, « dans la ville de Basrah. » Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. VII, pag. 333) : رجل من اطراف الناس « Un homme de la plus basse classe. » Dans le *Manhel-safi* d'Abou'lmahâsen (tom. IV, man. arab. 750, fol. 5 r°) : كان من الاطراف الذين قدمهم الملك المؤيد شيخ « Il était du nombre des « hommes d'une condition inférieure, que Melik-Mouwaïad-Scheikh avait élevés en honneur. » Et dans l'histoire de Nowaïri (man. arab. de Leide, fol. 19 r°) : يتجنبون الفقهاء و العلماء والادباء والعقلاء وكانوا يطلبون اطراف البلاد « Ils évitaient la société des jurisconsultes, des savants, des « litterateurs, des hommes habiles; et ne recherchaient, dans chaque ville, que la société des « hommes de la plus basse classe. »

partir du premier jour de Moharram. On convint que les Francs auraient pour tributaire مغرم (76) le pays qui s'étend depuis le *scheriah* الشريعة, c'est-à-dire le Jourdain. Les deux partis jurèrent l'observation de ce traité. Cependant, Melik-Moëzz concéda à l'émir Ala-eddin-Idgâdi-Felri la ville de Damiette, en sus des autres fiefs qu'il possédait déjà. Le produit de cette place s'élevait alors à trente mille pièces d'or. Bientôt après, ce prince sortit du château de la montagne à la tête de ses troupes, et vint camper à Bârideh الباردة (77), dans le voisinage

(76) Le mot *garam* ou *gorm*, غرم ou غرم en arabe, signifie souvent *une taxe, un tribut*. Dans un vers transcrit par Khalil-Dâheri, on lit ces mots (fol. 278 r°) : قولوا له يعطى لمصر الغرم لا يتمنع «Dites-lui qu'il paye, pour l'Égypte, un tribut sans difficulte.» Le mot *garam* est employé avec la même signification à Tunis (Maggill, *Voyage à Tunis*, pag. 35); à Alger (*Nachrichten über die Algierschen staat*, tom. III, pag. 24; Pananti, *Relation d'un séjour à Alger*, pag. 278; *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, tom. V, pag. 267), et à Maroc (*Journey to Mequinez*, pag. 70; *Relations des voyages à Maroc*, pag. 73, 123; Pidou de Saint-Olon, *Relation de Maroc*, pag. 19; *Relation de l'affaire de Larache*, pag. 101, 346, 366). Voyez aussi Sousa (*Vestigios*, etc., pag. 101), et Cobarruvias (*Tesoro*, etc., folio 430). Le mot *magram* مغرم a aussi en arabe le sens de *contribution, impôt*. On lit dans les *Prolégomènes* d'Ebn-Khaldoun (fol. 53 r°) : شان المغارم والضرايب «Ce qui concerne les impôts et les contributions.» Plus loin (*ibid.*): لان في المغارم والضريب ضيما و مذلة «Car les impôts et les contributions sont un signe de vexation et de faiblesse.» Ailleurs (*ib.*) : يودون المغارم لمن كان على عهدهم من الملوك «Ils payaient des impôts aux rois du temps desquels ils vivaient.» Et enfin (fol. 55 v°) : ما ياخذونه من اموال الناس نهبًا و مغرمًا «Ce qu'ils enlèvent aux hommes par voie de pillage ou d'impôt.» Dans le *Kitab-assolouk* de Makrizi (tom. II, fol. 340 v°) : نودى بابطال المغارم التى حدثت على الحراريق فى عمل الجسور «On proclama l'abolition des droits qui avaient été établis sur les barques pour servir à la construction des ponts.»

Le mot *gârem* غارم signifie quelquefois : *Celui qui paye un tribut, une contribution*. On lit dans les *Prolégomènes*, d'Ebn-Khaldoun (fol. 53 r°) : ان القبيل الغارمين ما اعطوا اليد لذلك حتى رضوا بالمذلة «Les tribus qui payent un impôt, lorsqu'elles ont consenti à l'acquitter, se sont soumises à l'humiliation.» Le verbe غرّم, à la quatrième forme, signifie : *Soumettre quelqu'un à un tribut, à une contribution*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 56 r°) : اغرمه مالًا كثيرًا «Il le condamna à payer une somme considérable.» Dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (f. 443, v°) : اغرمه ستة الاف الف «Il l'imposa à six millions de pièces d'argent.»

(77) Le nom de cette ville est écrit de plusieurs manières. Tantôt on lit *Wârideh* الواردة (voy. *Mémoires géographiques sur l'Égypte*, t. I, p. 53); et plus souvent *Wârredeh* الورّادة. Khalil-Dâheri (f. 238 v°) indiquant les relais de la poste aux pigeons, tels qu'ils étaient placés sur le chemin de la Syrie, indique Belbeis, Sâlehieh, Katia et Warrâdeh. Lorsque l'on transportait des charges de neige, de la Syrie au Caire (*ibid.*, fol. 240 r°), on se rendait d'Alarisch à Warrâdeh. Le même nom

d'Abbaseh العباسة. Il craignait les entreprises des Bahris, qui étaient alors postés près d'Aoudja العوجا (78).

Cette même année, Melik-Moëzz exila dans les contrées soumises à Lascaris (l'empire grec) Aschraf-Mousa, fils de Nâser-Iousouf. A cette époque, le scheïkh Nedjm-eddin, fils d'Abd-esselam, professa dans le collége *Sâléhi*. Sur ces entrefaites, on vit arriver à Damas le schérif Izz-eddin-Abou'lfotouh-Mountadah, fils d'Abou-Tâleb... Hosaïni. Il amenait avec lui la princesse الخوندة Melikah-Khatoun,
244 fille du sultan Ala-eddin-Kaïkobad, souverain du pays de Roum; elle devait épouser Melik-Nâser-Iousouf. Elle fut présentée à ce prince (79), qui l'accueillit avec la plus haute distinction, et déploya dans le festin nuptial une extrême magnificence. Vers ce même temps, un feu qui parut dans la ville d'Aden, porta l'effroi dans tous les cœurs. Melik-Mansour choisit pour kadi de la ville de Hamah Schems-eddin-Ibrahim-ben-Hibet-Allah-Barezi. Il succédait à Mohii-Hamzah-ben-Mohammed. Cette année vit mourir le roi des Tatars, Sartak-Khan fils (arrière-petit-fils) de Djenghiz-Khan, après un règne d'un an et quelques mois. Il eut pour successeur Berekeh-Khan, fils de Batou-Khan, petit-fils de Douschi-Khan, et arrière-petit-fils de Djenghiz-Khan. Le nouveau prince embrassa l'islamisme, fit fleurir dans ses États la religion musulmane, fonda des colléges, et combla d'honneurs les théologiens. Son épouse, nommée Djedjek adopta les mêmes principes religieux, et

se retrouve encore dans le même ouvrage (fol. 242 v°), en parlant de la poste البريد qui partait du château de la montagne et se dirigeait vers la Syrie. On lit dans l'histoire de Nowaïri (26e partie, man. de Leide, fol. 160 r°) : « Après la mort de Melik-Kâmel, Melik-Nâser-Daoud s'étant emparé « de Gazah et de la côte de Syrie ساحل, poussa ses incursions jusqu'à Warrâdeh, et renversa le « colombier qui se trouvait dans cette ville. » Makrizi nous apprend (*Description de l'Égypte*, man. 797, fol. 181 v°) que Warrâdeh الورّادة était à dix-huit milles d'Alarisch. Un lieu nommé *Omm-albârid*, est indiqué dans un passage de Nowaïri. On y lit (fol. 201 r°) : نزل علي امّ البارد عند العبّاسة « Il vint « camper à Omm-albarid, non loin d'Abbaseh. » On pourrait croire que la leçon est fautive, et qu'il faut lire : امّ العرب, *Omm-alarab*. Car Makrizi (*loc. laud.*) place un lieu de ce nom près d'Abbaseh et de Warrâdeh. Mais Omm-albârid se trouve indiqué ailleurs. Aboulmahâsen (man. ar. 661, fol. 159 v°) fait mention d'un lieu nommé *Bir-alkâdi* بير القاضي (le puits du kadi), situé entre Warrâdeh et Alarisch, qui devait former la frontière de la Syrie et de l'Égypte.

(78) Imad-eddin-Isfahâni fait mention (man. 714, fol. 265 v°) de la rivière d'Aoudja نهر العوجا qui n'était pas éloignée de la ville d'Arsouf. Il en est également parlé dans l'histoire de Novairi (26e partie, man. de Leide, fol. 171 r°).

(79) Je lis : فزفت اليه, au lieu de فوفت.

fit disposer, pour son usage, une mosquée formée d'une tente. Elle employa, pour cet effet, le ministère du scheikh Nedjm-eddin-Kebra.

Medj-eddin-Abou'lbarakat-Abd-asselam-ben-Abd-allah... de la ville de Harran, de la secte des Hanbalis, mourut cette année, à l'âge de soixante et deux ans (80); Kemâl-eddin-Abou-Sâlem-Mohammed-ben-Ahmed... de la ville de Nisibin, de la secte de Schafeï, *Khatib* (prédicateur) de Damas, mourut à Alep, au moment où il venait de faire le voyage du Caire (81).

Cette même année (82), la Mecque fut prise sans combat par le schérif Radjih-ben-Djemaz-ben-Hasan. Au mois de *Rebi awal* (Rebi premier), son fils Gânem s'empara de la même ville, sans coup férir. Au mois de Schewal, le schérif Abou-Nemi, et le schérif Edris, prirent les armes, attaquèrent Gânem, et se mirent en possession de la Mecque. Mais, le vingt-cinquième jour du mois de Dhou'lkadah, Bârez-ben-Ali-ben-Bertas, arriva du Yémen, attaqua et vainquit les deux schérifs, et présida aux cérémonies du pèlerinage.

L'émir Izz-eddin-Aïbek-Afram-Sâlehi s'étant retiré dans le Saïd, réunit les Arabes, et annonça hautement le dessein de se soustraire à l'obéissance de Melik-Moëzz. Celui-ci envoya des troupes sous les ordres du vizir Asad-Scherf-eddin-Halbizi, qui parvint à pacifier la province. Cependant Melik-Nâser fit marcher contre l'Égypte un corps d'armée, dans lequel se trouvaient les Mamlouks-Bahris, savoir : l'émir Seïf-eddin-Belbân-Raschidi, Izz-eddin-Ezdemur, Schems-eddin-Sonkor-Roumi, Schems-eddin-Sonkor-aschkar, Bedr-eddin-Beïsari, Seïf-eddin-Kelaoun, Seïf-eddin-Belbân-Masoudi, Rokn-eddin-Bibars-Bondokdari, et plusieurs autres Mamlouks, qui avaient appartenu à Fârès-Aktaï. Cette même

AN 653

(80) Au rapport d'Abou'lmahâsen (man. 661, fol. 165 r°) ce personnage était né vers l'an 570 (1174 de J. C.). Il avait, dans sa jeunesse, étudié la jurisprudence sous son oncle paternel le *Khatib* (prédicateur) Izz-eddin. Il excellait dans cette science aussi bien que dans celle des traditions. Il avait beaucoup voyagé, et rempli, à plusieurs reprises, les fonctions de professeur. Il mourut dans la ville de Harran, sa patrie, le jour de la rupture du jeûne يوم الفطر.

(81) Au rapport de Hasan-ben-Omar (man. 688, fol. 7 v°, 8 r°), cet homme, qui excellait dans la jurisprudence et d'autres sciences, qui écrivait également bien en prose et en vers, avait fait le voyage de Nisabour, et parcouru diverses contrées. Il avait ensuite fixé sa résidence à Damas, où il remplit les fonctions de prédicateur, dans la grande mosquée de cette ville. De là il retourna à Nisibin, sa patrie, où il fut promu au rang de kadi; et enfin, il se rendit à Alep, où il séjourna jusqu'à sa mort.

(82) Au rapport d'Abou'lmahâsen, cette année, la hauteur primitive du Nil fut de quatre coudées, six doigts; et la crue s'éleva à dix-sept coudées, douze doigts.

année, Melik-Moëzz fit arrêter l'émir Ala-eddin-Idgâdi-Azizi, Fârès-Aktaï-Azizi et Fârès-Aktaï l'Atabek. Le premier fut mis à mort par ordre du sultan, Akesch-Rokni parvint à s'échapper.

245 Melik-Moëzz ordonna, par un édit, que les femmes ne sortissent pas de leurs maisons, et qu'aucun homme ne parût en public sans robe de dessus لباس. Abou'lhosaïn-Djezzar fit, à cette occasion, les vers suivants :

« Melik Moëzz s'est montré sévère envers ses sujets, et les a astreints aux lois « que l'honneur réclame;

« Il a préservé leurs femmes de toute insulte, et les a revêtus eux-mêmes des « caleçons, symbole de la noblesse البسهم سراويل الفتوّة (83).

83) Le mot *fotouweh* فتوّة signifie, d'abord, *la jeunesse*, et ensuite, *la générosité*. Mais ici, comme dans beaucoup d'autres passages, il doit se prendre dans un sens particulier, probablement celui de *prééminence*, *excellence*, *noblesse*. On lit dans l'ouvrage de notre historien (man. arab. 672, pag. 110) : شرب ملوك الاطراف كاس الفتوة للخليفة الناصر و لبسوا سراويل الفتوّة « Les rois des « différentes contrées burent, en l'honneur du khalife Nâser, la coupe, symbole de la noblesse, et « revêtirent les caleçons, marques de la noblesse. » Plus loin (pag. 140) : لبس سراويلات الفتوة « Il revêtit les caleçons, symboles de la prééminence. » Ailleurs (pag. 311) : لبس الفتوة « Il revêtit les « habits, signes de la noblesse. » Et enfin (pag. 304) : البس عدّة امرا . . . الفتوّة « Il revêtit plusieurs « émirs. . . des habits, symboles de la noblesse. » Suivant l'auteur de la *Vie du sultan Melik-Aschraf* (de mon manuscrit, f. 92 r° et v°, et 93 r°). « Le scheikh Abd-alhamid arriva en ambassade, de la part « d'Ala-eddin-Hakkâri, l'un des plus puissants princes curdes. Celui-ci priait le sultan de lui envoyer « l'habit, marque de la noblesse لباس الفتوة, et de lui permettre d'en revêtir ses émirs, les membres « des tribus, et les habitants de toutes ces montagnes. En effet, disait-il, tous ont pour la noblesse « et ses vêtements le plus grand amour, chacun d'entre eux ne jure que par les droits de la noblesse; « et parmi ceux qui ont fait ce serment, il n'en est presque pas qui prononce jamais un mensonge. » « Il priait le sultan, lorsqu'il leur aurait accordé la *noblesse* فتوة, de leur envoyer l'habit, qui consistait « en une tunique قميص, une robe لباس, etc. Le sultan fit mettre ces vêtements dans un coffre fermé « par une serrure d'argent. Ils étaient de satin, parfumés d'ambre et de musc, et attachés par un « cordon تكّة de soie. Abd-alhamid reçut l'autorisation de revêtir le prince de ces habits. La lettre « qui accompagnait ce présent commençait par ces mots : الحمد لله الذى جعل انساب الفتوّة متصلة باشرف اسباب النبوة « Louange à Dieu, qui a uni les généalogies de la *noblesse* aux plus augustes « prérogatives de la prophétie. » Enfin, on lit, plus bas, en parlant du sultan (fol. 96 v°, 97 r°) : الذى انتهى اليه عن امير المومنين . . . على بن ابى طالب . . . شرف الفتوّة أتّصال الانساب والاحساب « Celui qui a hérité du prince des croyants, Ali, fils d'Abou-Tâleb, l'honneur de la « *noblesse*, la gloire d'une généalogie illustre. » Ces passages semblent prouver, je crois, que les mots لباس الفتوة, كاس الفتوة et d'autres du même genre, ne désignent pas simplement *des habits magnifiques*, *une coupe magnifique*, etc.; mais que le terme فتوّة indique d'une manière spéciale *Les pré*

Cette même année, Nâser-Daoud, fils de Moaddam-Isa, se rendit à Bagdad, pour réclamer les pierreries qu'il avait déposées entre les mains du khalife, et dont la valeur s'élevait à cent mille pièces d'or. Voyant qu'on retardait de jour en jour cette restitution, il prit la route du Hédjaz, et alla chercher des intercesseurs qui sollicitassent auprès du khalife la remise du dépôt. Mais, lorsqu'il fut de retour dans l'Irak, on lui rendit, en échange de ses pierreries, une somme insignifiante, et on le renvoya en Syrie.

*rogatives de celui qui appartenait par quelque lien à la famille de Mahomet.* Et, en effet, nous voyons dans plusieurs passages le mot فتوة employé, pour ainsi dire, comme synonyme de نبوة prophétie). Dans le *Habib-assiiar* de Khondemir (tom. II, fol. 38 r°), Mohammed, le neuvième Imam, est appelé نهال گلستان فتوت « Le rejeton du parterre de la noblesse. » Et ailleurs (tome III, fol. 366 r°), on lit : عزيز مصر نبوّت وسلطان تختگاه فتوت « Le vizir de la prophétie, le sultan du « trône de la noblesse. » Il paraît donc que ce mot correspond, en quelque manière, à celui de *vilaiet* ولايت *sainteté*. D'ailleurs nous apprenons du continuateur d'Elmacin (manuscrit arabe 619, folio 7 verso) « que le sultan Bibars-Bondokdari désirait ardemment recevoir le vê- « tement de la noblesse لباس الفتوت, et que le khalife Abasside le lui accorda avant son départ. » Suivant l'assertion du même écrivain, *la noblesse* فتوة passa immédiatement du khalife Ali à Selmân-Fârsi, et après quelques degrés intermédiaires, au fameux Abou-Moslem, etc. Au rapport de l'historien de la famille d'Ali (*Omdat-attalib*, manuscrit arab. 636, fol. 101 r°) : « Le *nakib* Tadj- « eddin-Mohammed était chargé exclusivement de conférer le vêtement de la noblesse الباس لباس « الفتوة. Tous les membres de sa famille le regardaient comme leur chef, et lui obéissaient avec une « soumission sans bornes; cette prérogative était dévolue à la branche de Maïah معية, depuis le règne « du khalife Nâser-li-din-allah. » L'auteur ajoute (*ibid.* v°), en parlant du même Tadj-eddin : كان اليه لباس خرقة التصوّف من غير منازع فى ذلك لايلبسه احد غيره او من يعتزى اليه « C'était « lui qui, sans aucune contradiction, avait le privilége de conférer le *khirkah* (l'habit) des sofis. Il « ne pouvait être donné que par lui ou par l'un de ceux qui lui étaient attachés. » Ces passages, rapprochés les uns des autres, pourraient faire croire que par les mots لباس الفتوة, il faut entendre le vêtement des sofis, dont ces sectaires prétendaient faire remonter l'origine jusqu'à Ali, fils d'Abi-Tâleb. Mais, dans les textes cités, ces deux genres d'habits sont évidemment distingués l'un de l'autre. On peut donc admettre, si je ne me trompe, que le mot فتوة désignait, d'une manière spéciale, « l'excellence, la noblesse, les prérogatives éminentes, qui étaient l'attribut de la famille du *Prophète*, et « auxquelles participaient, en quelque degré, ceux qui s'affiliaient avec cette auguste race, soit à « titre d'amis, soit à titre de clients. » Il paraît que ceux qui avaient obtenu cet honneur se servaient de vêtements, de vases, et autres objets qui, par leur forme, leur couleur, se distinguaient essentiellement des ustensiles du même genre, appartenant à des personnes de toute autre classe. On voit, par les passages rapportés ci-dessus, que le droit de concéder le titre et les insignes de cette association appartenait exclusivement aux différentes branches de la famille de Mahomet, tant aux descendants d'Ali qu'à ceux d'Abbas, ou aux princes qui, comme les sultans d'Égypte, étaient censés avoir reçu immédiatement du khalife Abasside, des pleins pouvoirs, et les prérogatives les plus complètes et les plus éminentes.

Cette même année (84), Abou-Nemi et Edris, accompagnés de Djemaz, marchèrent vers la Mecque, attaquèrent Mobârez-Ebn-Bertas, et se rendirent maîtres de la ville.

Parmi les hommes marquants qui moururent dans le cours de cette année, on distinguait : 1° l'émir Scherf-eddin-Iousouf-ben-Abi'lfawâris... Kaïmeri, qui mourut à Naplous, et fut enterré à Damas; 2° le *nakib* des schérifs d'Alep (85), le schérif Izz-eddin-Abou'lfotouh-Mourtadâ-ben-Abi-Tâleb..., mourut à Alep, à l'âge de soixante et quatorze ans (86); 3° Nidam-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Mohammed... Balkhi, de la secte des Hanefis, natif de Bagdad, qui mourut à Alep, à l'âge de soixante et dix-neuf ans (87); 4° Daïa-eddin-Abou-Mohammed-Djafar-ben-Iahia... de la secte de Schafeï (88), mourut dans la même ville, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans.

AN 654 Le scheïkh Nedjm-eddin-Abd-allah-ben-Mohammed-Baderâïi arriva en Égypte, chargé par le khalife Mostasem-billah de renouveler le traité de paix conclu précédemment entre Nâser et Moëzz. Le sultan envoya, à la rencontre du négociateur,

(84) Au rapport d'Abou'lmahâsen, cette année, la hauteur primitive du Nil était de cinq coudées, douze doigts; et la crue s'éleva à dix-huit coudées.

(85) Je lis : نقيب الأشراف, au lieu de : بقية.

(86) Au rapport de Hasan-ben-Omar (fol. 8 v°), ce *schérif* avait fait relever le monument مشهد bâti en l'honneur de son père, sur la montagne de *Djouschen* جبل جوشن, située à l'occident d'Alep. Ce fut là qu'il mourut et fut enterré. Son aïeul Abou-Ibrahim avait été l'objet des louanges du poëte Abou'lala, qui, dans une pièce de vers, en parla en ces termes :

« Les grandes qualités de Mohammed sont telles, que les pensées et les idées les plus délicates ne « sauraient les exprimer;

« Ses paroles nous charment, comme les amants sont charmés des accords des musiciennes aux « sons harmonieux;

« O perle, tu viens d'une mer, dont les flots roulent avec impétuosité;

« O Abou-Ibrahim, les vers sont trop faibles pour te peindre; car ton portrait se trouve dans « l'Alcoran;

« Les Musulmans ont vu en toi une foi vive, qui a été pour eux une source de bonne direction et « de lumières. »

(87) J'ai lu 79 au lieu de 99, que donne le manuscrit. J'ai suivi en cela l'autorité de Hasan-ben-Omar. Au rapport du même historien, Nidam-eddin avait rempli les fonctions de jurisconsulte dans le Khorasan.

(88) Suivant le témoignage de Hasan-ben-Omar, ce personnage avait beaucoup de talent pour la poésie. L'historien cite, comme échantillon, ces deux vers :

« Si un homme prétend avoir une position qui le fasse sortir des voies de la religion,

« Que chacun évite la société de cet homme; car elle ne peut que nuire, sans offrir aucune utilité. »

Borhan-eddin-Khedr-Sindjàri, qui se rendit à Katiah, accompagné d'un nombre de jurisconsultes distingués, et amena avec lui l'ambassadeur. On convint, pour conditions de la paix, que Melik-Moëzz posséderait, outre l'Égypte, la partie du *Sâhel* de la Syrie qui avait appartenu à Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aïoub; que Melik-Nâser ne donnerait asile à aucun des Mamlouks-Bahris. Ceux-ci, en conséquence, se retirèrent à Karak auprès de Melik-Moughith. Ce fut le kadi des kadis Bedr-eddin-Sindjâri qui présida à la conclusion du traité. Quand tout fut terminé, Baderâïi partit de l'Égypte. Melik-Nâser quitta Tell-Adjoul pour retourner à Damas. De son côté, Moëzz abandonna la ville d'Abbaseh, où il avait séjourné trois années consécutives, et rentra au château de la Montagne.

L'émir Schems-eddin-Sonkor-akra partit pour Bagdad, accompagné du scheikh 246
Nedjm-eddin-Baderâïi, comme ambassadeur auprès du khalife. Ils étaient chargés de demander pour Melik-Moëzz, un diplôme d'investiture تقليد, des robes d'honneur الخلع, et des drapeaux, à l'imitation de ce qui s'était fait pour les princes qui avaient avant lui régné sur l'Égypte. Le négociateur arriva à Bagdad. En même temps, Moëzz députa vers Melik-Mansour, fils de Moudaffer, souverain de Hamah, et vers Bedr-eddin-Loulou, prince de Mausel; il demandait pour lui-même la fille de chacun de ces princes. Cette démarche déplut à son épouse Schedjer-addor, qui fut vivement indisposée contre lui. De son côté Moëzz avait conçu contre elle des sentiments de haine. Enfin, les deux époux se trouvant divisés par une inimitié irréconciliable, la princesse commença à comploter la mort de son mari.

Le cinquième jour du mois de Djoumada second, on vit paraître dans le Hedjaz un feu, qui se montra durant un mois entier à l'orient de Médine, dans le canton de la vallée de Schadâ وادي شظا (89), vis-à-vis la montagne d'Ohod, en sorte qu'il remplissait toutes les vallées du voisinage. Il en sortait des jets de flamme qui dévoraient jusqu'aux pierres. La ville de Médine éprouva, par suite de ce phénomène, un tremblement de terre. Cinq jours avant son apparition, le lundi, premier jour du mois, on entendit des bruits effrayants, qui ne cessèrent ni jour ni nuit, jusqu'au vendredi suivant, que le phénomène se manifesta. Dans la vallée de Schadâ, la terre s'entr'ouvrit, et laissa échapper un immense torrent de flammes qui s'étendait à la distance de quatre parasanges, sur une largeur de

(89) Abou'lmahâsen atteste (man. 661, fol. 161 r°) que le torrent qui traversait ce ravin cessa dès lors de couler. Il ajoute, sur l'autorité d'un témoin oculaire, que la plaine appelée *Harrah* الحرّة, qui était sur le passage des pèlerins de l'Irak, fut entièrement obstruée.

quatre milles, et l'épaisseur d'une toise et demie. Il en sortait des pierres liquéfiées, auxquelles succédèrent des charbons noircis. Sa lumière était si brillante, que toutes les maisons de Médine s'en trouvaient éclairées pendant la nuit, comme si chacune avait renfermé une lampe allumée. La lueur s'apercevait jusqu'à la Mecque. Les habitants de Médine allèrent se réfugier auprès du tombeau de l'apôtre de Dieu, lui adressèrent leurs supplications, et implorèrent la miséricorde de Dieu. Ils s'empressèrent d'affranchir leurs esclaves, et de distribuer d'abondantes aumônes. Un poëte fit, à cette occasion, les vers suivants :

« O toi, qui écartes le mal, en pardonnant à nos fautes, ô Dieu! un fléau « terrible nous environne de toutes parts;

« Nous venons nous plaindre à toi d'accidents que nous ne pouvons supporter, « et que certes nous méritons bien;

« Des tremblements de terre qui renversent les êtres les plus forts et les plus « robustes. Et comment un roc élevé ثبا. pourrait-il résister à de pareilles secousses?

« On voyait une mer de feu, sur laquelle voguaient des vaisseaux, c'est-à-dire « les collines, qui avaient été jusqu'alors profondément enfoncées dans le sol;

« On apercevait des jets de flamme, semblables à une citadelle, lancés rapide- « ment, comme une pluie qui tombe à gouttes pressées.

« Leurs langues allaient dire aux sept planètes qu'elles avaient rencontré l'eau « sous la terre (90).

« Par suite de ce phénomène, l'air a été enveloppé d'une fumée si épaisse, que « le soleil est devenu entièrement noir.

« O prodige qui est un des miracles de l'apôtre de Dieu, et qui est compris par « les hommes intelligents!

247 « Sois indulgent, donne, montre de la générosité, de la munificence, par- « donne; mais la douceur poussée à l'excès est une faute. »

Quelques Arabes, qui se trouvaient à cette époque dans le canton de Bosrá, qui fait partie de la Syrie, assurèrent qu'à la lueur de ce feu ils apercevaient les vertèbres du cou de leurs chameaux صفحات (91).

(90) Sur l'expression : *langues de feu*, on peut voir Isaïe. ch. V, v. 34. *Actes des Apôtres*, ch. II, v. 3, Virgile a dit (Æneid. II, v. 648) : *Lambere flamma comas.*

(91) Pour entendre ce passage, il faut se rappeler que, suivant une parole attribuée à Mahomet, parmi les signes précurseurs du jugement dernier, il faut placer l'apparition d'un feu, qui doit se montrer dans le Hedjaz, et répandre au loin une clarté si vive que, dans les environs de la ville de Bosrá, située au sud-est de Damas, on pourra, en pleine nuit, apercevoir distinctement le cou des chameaux (Nowaïri, Hasan-ben-Ibrahim, fol. 130 v°).

La nuit du vendredi, premier jour du mois de Ramadan, la mosquée de *l'apôtre de dieu*, à Médine, fut consumée par un incendie qu'alluma la lampe du gardien القيم. La flamme dévora toute la toiture et une partie des colonnes. Le toit de la chapelle auguste الحجرة الشريفة fut entièrement brûlé (92). Cette même année, une inondation submergea Bagdad, et fit périr un grand nombre d'habitants (93). Des barques voguaient dans les rues de cette ville. A cette époque, Houlagou, fils de Toulou-Khan, et petit-fils de Djenghiz-Khan, acquit une puissance redoutable; son nom devint célèbre, et il conquit, dans l'Orient, quantité de places fortes. Sur ces entrefaites, un général des armées Tatares, ayant pénétré dans le pays de Roum, le sultan Gaïath-eddin-Kaïkhosrev se retira devant lui, et périt dans sa fuite. Il eut ses trois fils pour successeurs. Cependant, les Tatars s'emparèrent de Kaiserieh (Césarée) et de tout le terrain qui l'entoure. Enfin, ils se virent maîtres, dans la contrée de Roum, d'un pays qui s'étendait l'espace d'un mois de marche.

Bientôt après, le vizir de Bagdad, Mouwaied-eddin-ben-Alkâmi, reçut la visite d'espions envoyés par Houlagou, et qui s'abouchèrent avec lui. Ils firent des promesses magnifiques à plusieurs des émirs de Bagdad. Pendant ce temps, le khalife, entièrement livré au jeu et à la dissipation, ne faisait nulle attention à ce qui se passait. Sur ces entrefaites, Tadj-eddin-Abou-Mohammed-Abd-alwahhab-ben-Khalf fut nommé aux fonctions de kadi des kadis, en remplacement de Bedr-eddin-Iousouf-Sindjâri. Dans le même temps, Edris se rendit auprès de Râdjih, et Abou-Nemi s'empara de la Mecque. Râdjih arrivant dans cette ville, accompagné d'Edris, conclut la paix entre celui-ci et Abou-Nemi. La caravane des pèlerins de l'Irak arriva à la Mecque; et ce fut la dernière qui vint de cette contrée.

(92) Les poëtes du temps firent, à l'occasion de cet événement, des vers plus ou moins harmonieux. En voici deux que rapportent Hasan-ben-Omar et Abou'lmahâsen, et qui prouvent moins le talent de l'auteur, que son fanatisme aveugle et plein d'aigreur :

« Le sanctuaire du prophète a été livré aux flammes, cet événement n'annonce point une catastrophe effrayante, et n'a rien de flétrissant;

« Mais, les mains des Rafidis (des Schiites) ayant touché cet édifice, le feu l'a purifié. »

(93) Cette année, la hauteur primitive du Nil fut de quatre coudées, seize doigts; et la crue de dix-huit coudées, trois doigts.

Cette année vit mourir, entre autres personnages distingués :

1° Zeki-eddin-Abou-Mohammed-Abd-aladhîm-ben-alwâhed, plus connu sous le nom d'Ebn-Abou'lisba ابن ابي الاصبع Misri. Il naquit en Égypte, l'an 585 (1189 de J. C.), ou, suivant d'autres, l'an 589 de l'hégire (1193 de J. C.). Il se distingua par ses connaissances dans la jurisprudence, la langue arabe, la littérature. Il fut surtout un excellent poëte, et se fit une réputation brillante par

AN 655 Cette année vit croître la haine qui régnait entre Melik-Moëzz-Aïbek et Schedjer-addorr. Moëzz songeait à faire périr cette princesse. Un astrologue, qu'il avait à sa cour, lui avait annoncé qu'il périrait par suite des complots d'une femme; et ce fut Schedjer-addorr qui devait réaliser cette prédiction. Moëzz, indisposé contre elle, avait envoyé demander en mariage la fille du prince de Mausel. Sur ces entrefaites, et tandis qu'il résidait dans le lieu nommé Omm-albârid (94), il fit arrêter un grand nombre de Mamlouks-Bahris, et les dirigea vers le château de la Montagne, où ils devaient être mis en prison. Parmi eux se trouvait Idekin-Sâléhi. Lorsque cette troupe arriva sous le balcon شباك où s'asseyait d'ordinaire Schedjer-addorr, Idekin se douta que cette princesse s'y trouvait; alors, faisant un salut de la tête فخدم براسه (95), il dit en langue turque : « C'est le mamlouk « Idekin, le *Buschmakdar*. Au nom de Dieu, princesse ياخوند (96), nous ignorons

un grand nombre d'ouvrages. Il mourut dans sa patrie, à l'âge de soixante et cinq ans (man. ar. 688, fol. 10 r° et v°; man 661, fol. 166 v°).

2° Le scheikh, l'historien, Schems-eddin-Abou'lmodaffar-Iousouf-ben-Karâgoli قراغلى ben-Abd-allah-Bagdâdi-Dimaschki. Il était attaché à la secte d'Abou-Hanifah, et petit-fils سبط du *Hâfid* Abou'lfaradj-ben-Djouzi. Son père, Hosam-eddin-Karâgoli était au nombre des Mamlouks du vizir Aoun-eddin-Iahia-ben-Hobaïrah, qui le traitait comme son fils, lui donna la liberté, et le fit élever et instruire. Schems-eddin naquit à Bagdad, l'an 582 (1186 de J. C.), et fut élevé par les soins de son aïeul maternel Abou'lfaradj-Ebn-Djouzi, jusqu'à la mort de ce dernier, qui arriva l'an 597 (1200 de J. C.). Il se distingua par ses talents dans un grand nombre de sciences, prêcha وعظ à Bagdad, et dans plusieurs autres villes. De là il se rendit à Damas, où il établit sa demeure. Il obtint une grande considération auprès des princes, surtout auprès de Melik-Moaddam-Isa, à la cour duquel il jouissait de la plus haute faveur. Il voyagea dans différentes contrées, où il étudia la science des traditions, et se livra à la prédication. Il avait une éloquence douce, qui produisait sur l'esprit des auditeurs une vive impression. Enfin, il avait su gagner une approbation universelle. Il composa plusieurs ouvrages utiles, parmi lesquels on distingue l'histoire intitulée *Mirât-azzemân* مرآة الزمان (le miroir du temps), l'un des meilleurs livres qui aient été écrits sur cette matière. Il mourut au mois de Dhou'lhidjdjah de cette année (Abou'lmahâsen, fol. 166 v°, 167 r° Nowaïri, man. de Leide).

(94) Le texte porte : و هو على ام البادر ; je crois qu'il faut lire : فى ام البارد.

(95) Le verbe خدم, qui signifie proprement *servir*, se prend quelquefois dans le sens de *donner, par un acte de politesse, un témoignage de soumission*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. arab. 671, fol. 13) : سَلّم و خدم بيده الى الارض خمسة مرات « Il salua, et montra sa « soumission, en abaissant cinq fois sa main vers la terre. »

(96) Le mot خوند qui, suivant le témoignage de Khalil-Dâheri, doit être écrit *khawend* خُوَنْد, signifie *maître, seigneur*. Au féminin, on on l'emploie sans aucun changement, ou on y ajoute le ة final. Dans la *Vie de Noradin et de Saladin* par Abou-Schâmah (man. arab 707 A, fol. 30), on lit :

« absolument quelle faute a pu motiver notre arrestation. Seulement, lorsque « Moëzz a fait demander en mariage la fille du prince de Mausel, nous avons, à

يا خوند ايش ننفع نحن « Seigneur, de quelle utilité pourrons-nous être? » Voyez la *Description de l'Égypte* de Makrizi (chapitre des Ponts, et *passim*). Dans un endroit du même ouvrage (tom. II, fol. 177 v°) Melik-Adel s'adressant à Saladin, son frère, lui dit : ياخوند « Seigneur; » Et dans l'ouvrage historique du même auteur (*Solouk*, tom. I, pag. 466), des sujets, adressant la parole au sultan, lui disent : ياخوند « Seigneur. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 14 r°, 27 v°), le même mot est employé avec le même sens. Dans l'histoire écrite par Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 55 v°), on lit : قال كاتبه للسلطان يا خوند « Son secrétaire dit au sultan : ô seigneur. » Dans l'ouvrage du continuateur d'Elmacin (man. arab. 619, fol. 237 r°) : قال لا و الله يا خوند « Il dit : non, par Dieu; ô seigneur. » (Voyez aussi fol. 261 v°, 262 r° et *passim*.). Dans un passage du *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (m. ar. 750, f. 195 recto) les mots ياخوند (seigneur) sont adressés à un kadi. Et même, suivant Ebn-Wâsel (f. 382 r°), le sultan Aïbek dit à l'émir Hosâm-eddin ياخوند.

Le mot *khond* ou *khavend* خوند, ou avec la forme féminine, *khavendah* خوندة, c'est-à-dire *dame*, *maîtresse*, était un titre par lequel on désignait l'épouse ou les épouses du sultan d'Égypte. On lit chez le continuateur d'Elmacin (f. 232 v°) : يدعى نساء ملوك مصر خوندة « Les femmes des princes d'Égypte « sont désignées par le nom *khavendah*. » Dans l'histoire de Hasan-ben-Omar (m. ar. 688, f. 3 v°) : الخوندة شجر الدر « La princesse Schedjer-addorr. Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* de Sakhâwi (man. arab. 690, fol. 2 v°) : زوجته خوند الاحدية « Son épouse, la princesse Ahmediah. » Et plus loin (fol. 84 r°) : تولى عقد تزويج السلطان جاريته ام ابنته و صارت خوند الكبرى بعد موت خوند شكرباى الاحدية « Le soin de marier le sultan fut remis à son esclave, de qui il avait eu une fille. « Elle devint ensuite principale épouse, après la mort de Schekerbaï-Ahmediah. » Khalil-Dâheri (man. arab. 695, fol. 245 v°, 246 r°), s'exprime en ces termes : العادة القديمة ان الخوندات تكون اربعة لايطلق في حق احد من النساء لفظ خوند الا اذا كانت زوجة السلطان « Suivant « l'ancien usage, les *khavends* (princesses) sont au nombre de quatre. Aucune femme ne peut prendre « ce titre, à moins qu'elle ne soit épouse du sultan. » Le même écrivain dit ailleurs (fol. 77 verso) : أخت زوجته خوند الخوندات « La sœur de son épouse était *khavend des khavends* (princesse « suprême). » Ailleurs (fol. 46 v°, 47 r°), il fait mention de la *grande khavend* خوند الكبرى, de la seconde, de la troisième, de la quatrième : خوند الثانية خوند الثالثة خوند الرابعة. Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. arab. 595 A, tom. II, fol. 8), on lit : لم يتفق هذا لخوند قبلها « Cela « n'était arrivé à aucune princesse avant elle. » Ailleurs (fol. 73) : الذي وقع لخوند اصل باي لم يقع لاحد قبلها من الخوندات « Ce qui arriva à la princesse Asl-baï, n'était arrivé, avant « elle, à aucune princesse. » Et plus loin (fol. 226) : خوند زوجة السلطان « La princesse, épouse du « sultan. » Dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. 178 r°) : هاجر خوند بنت منكلي بغا زوج برقوق « Hagar-khavend, fille de Mankli-Boga, et épouse de Barkok. » Et Abou'lmahâsen (*Manhel-sâfi*, tom. IV, man. arab. 750, fol. 55 r°), fait mention d'Abd-errahman, frère de cette princesse هاجر خوند. Dans l'*Histoire d'Égypte* de Makrizi (*Solouk*, tom. II, man. 673, f. 38 r°) : تزوج الامير يلبغا بخوند طولونية زوجة السلطان حسن « L'émir Ilboga épousa khavend (la princesse) « Toulouniah, épouse du sultan Hasan. » Plus bas (f. 61 v°) : و هي خوند سارة « La أخت السلطان « La

« cause de vous, désapprouvé cette démarche. En effet, nous devons tout à votre « bienveillance et à celle de feu votre époux. Moëzz, blessé de nos reproches, a

« princesse Sarah, sœur du sultan. » Ailleurs (fol. 66 r°) : خوند بركه امّ السلطان « La princesse Berekeh, « mère du sultan. » Plus loin (fol. 69 v°) : خوند . . . زوجة السلطان « La princesse... épouse du sultan. » Et fol. 176 r°) : حمل جهاز خوند ابنة الامير طشتمر الى الامير الكبير برقوق « On transporta le trousseau « de la princesse, fille de l'emir Taschtemur chez le grand émir Barkok. » Dans la *Description de l'Égypte* du même historien (manuscrit arab. 798, fol. 47 recto), « il est fait mention d'une place « du Caire appelée *Rahbat-alkhavend* رحبة الخوند (la place de la princesse). Elle devait son nom « à la princesse Erdekîn, fille de Nogaïah le *silahdâr* (l'écuyer), et qui fut successivement épouse « de Melik-Aschraf-ben-Kelaoun, et de Melik-Nâser-Mohammed, frère de ce sultan. » Cette princesse « avait également donné son nom à une maison appelée *Dâr-khavend* دار خوند (la maison de la prin- « cesse) située dans la même ville (*ib.*, fol. 58 v°). » Abou'lmahâsen, dans son *Histoire d'Égypte* (man. arab. 663, fol. 3 v°), s'exprime ainsi : خرجت الخوندات حاسرات « Les princesses sortirent, le « visage découvert. » Enfin, dans l'ouvrage intitulé *Ischâ* (man. arab. 1573, fol. 160 v°), on lit : الخواتين من نساء الملوك يعبر عنهن فى زماننا بالخوندات « Les princesses, épouses des rois, « sont designées aujourd'hui par le nom de *khavendât*. » Il faut observer que Nowaïri, dans sa grande histoire (man. arab. de Leide, 26[e] partie, fol. 158 r°, 169 r°), lorsqu'il représente des sujets, adressant la parole au sultan, emploie, au lieu de *khond* ou *khavend* خوند, le mot *akhond* أخوند; et cette remarque, comme on va le voir, n'est pas sans quelque importance. Me voici amené naturellement à parler d'un terme bien connu, sur lequel il convient de donner quelques détails.

Parmi tous les titres, plus ou moins pompeux, plus ou moins emphatiques, que les monarques ottomans ont adoptés pour relever leur grandeur, ou qui leur ont été décernés par la flatterie, il en est un, que connaissent parfaitement tous ceux qui ont tant soit peu étudié l'histoire de l'Orient, mais dont l'origine n'a point encore été fixée, ce me semble, d'une manière indubitable. On sent que je veux parler du mot *Khonkâr* خونكار. Comme ce terme, dans sa forme actuelle, s'explique assez bien, à l'aide de la langue persane, et paraît signifier *celui qui répand le sang*, on a supposé que ce devait être là sa véritable acception; et que les princes turcs, en adoptant une pareille dénomination, avaient eu pour but de s'annoncer au monde comme des guerriers terribles, comme des souverains implacables dans leurs vengeances. M. le baron Silvestre de Sacy qui, tout récemment, dans le *Journal asiatique*, a soumis ce point de critique à une discussion savante et approfondie, n'a pas eu de peine à prouver que l'explication dont je viens de faire mention, n'avait réellement rien de solide. Et en effet, des raisons convaincantes s'opposent à ce que l'on adopte cette opinion. 1° Le mot خونكار dans l'acception de *sanguinaire*, est-il réellement un terme persan? Je ne me souviens pas d'en avoir vu des exemples. On trouve dans le même sens, les mots خون خوار ، خون ريز, mais non pas خونكار. En second lieu, il est peu probable qu'un souverain se soit donné à lui-même un titre plus convenable à un bourreau qu'au monarque d'une grande nation. Que l'on parcoure l'histoire de l'Orient, à toutes les époques, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, que l'on examine la longue série des titres divers adoptés par les rois des différentes nations qui jouèrent successivement ou simultanément, sur la scène politique, un rôle plus ou moins brillant, plus ou moins important, et l'on ne trouvera rien qui ressemble à ce nom si étrange, et si barbare. On y rencontre les mots شاه, شهريار, c'est-à-dire l'*ami de la ville*, ملك, *khalife*, خليفة, *Radjah*, *Khân*, *Khakân*, et

« conçu de la haine contre nous, et nous a traités comme vous voyez. » Schedjer-addorr lui fit signe avec un mouchoir, pour lui faire comprendre qu'elle avait

d'autres qu'il serait facile de rassembler, et qui tous, en exprimant des idées de grandeur, de puissance, de bonté, n'offrent rien qui rappelle l'image de la tyrannie, le symbole d'une férocité brutale. Je sais bien qu'un khalife, fondateur de la dynastie des Abassides, porta le surnom de *Saffah* سفاح, c'est-à-dire *celui qui répand* (*le sang*); mais ce ne fut pas ce prince qui adopta lui-même cet affreux sobriquet. Il lui fut décerné par ses contemporains, qui voulurent conserver et transmettre à la postérité le souvenir des cruautés odieuses par lesquelles ce parent de Mahomet s'était frayé la route à la puissance suprême. Que, dans des temps bien rapprochés de nous, le terrible pacha de Saint-Jean d'Acre, ait reçu d'une population épouvantée le surnom affreux de *Djezzar* جزار, c'est-à-dire de *boucher*, et ait lui-même accueilli avec plaisir un sobriquet parfaitement justifié par des actes répétés de la cruauté la plus atroce, le fait, quoiqu'il semble peu probable, n'en est pas moins réel. Mais ce qui peut se concevoir dans un gouverneur de province, dominé par la soif du sang, par des passions ignobles et brutales, ne saurait s'expliquer, lorsqu'il s'agit du souverain d'un empire immense, environné d'une puissance imposante, jouissant d'une autorité absolue, et qui n'a nul besoin d'annoncer au monde qu'il peut, quand il lui plaît, réprimer les entreprises de ses ennemis, porter la guerre dans leur pays, déployer la sévérité des lois pour punir les crimes, ou prévenir les révoltes. 3° Le mot *Khonkar* خونكار, dans sa forme actuelle, ne se trouve que chez des écrivains d'un âge assez récent. Je le rencontre une fois dans l'*histoire des Tatars* d'Abou'lgâzi (pag. 118). Mais en général, les historiens qui en font usage, l'emploient sous la forme خنكار, en supprimant le و; ce qui dépose peu en faveur de l'origine persane, indiquée plus haut. Dans une histoire des Mongols de l'Inde, écrite au XVIII<sup>e</sup> siècle (man. pers. de la Bibliothèque du roi, 74, t. II, f° 21 v° 22 r°), il est fait mention du *Khonkar* de Roum خنكار روم. L'historien Ebn-Aïas, qui écrivait en Égypte, postérieurement à l'invasion de cette contrée par les armes ottomanes, emploie aussi la forme *khonkar* خنكار, sans و. On y lit (man. arab. 595 A, t. II, fol. 187) : لما بلغ الخنكار هذه الاخبار « Lorsque ces nouvelles parvinrent aux oreilles du *khonkar*. » Plus bas (*ibid.*, fol. 188) : كاتبوا الخنكار في امره « Ils écrivirent au *khonkar* à son sujet. » Ailleurs (*ib.*, fol. 189) : خنكار بن عثمان « Le *khonkar*, fils d'Othman. » (Voyez *ibid.*, fol. 199, 217.) Mais partout ailleurs, et surtout chez les chroniqueurs les plus anciens, le mot est écrit *khondkar* خواندكار, خوندكار, ou خندكار. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* de Makrizi le *khondkar*... (*Kitab-assolouk*, t. III, man. arab. 674, fol. 118 r°) le *khondkar*, prince du pays de Roum (l'Asie-Mineure) : . . . الخواندكار ملك الروم (*ibid.*, t. II, man. arab. 673, fol. 221 v°). Dans le *Bark-Yemâni* (man. arab. 827 fol. 10 v°) : *Le grand khondkar* الخندكار الاعظم. Les historiens persans s'accordent, à cet égard, avec les écrivains arabes. Dans la vie de Schah-Abbas le grand (man. de M. Silvestre de Sacy, fol. 110), on trouve ces expressions : سلطان سليمان خواندكار روم « Sultan Soleïman, *khondkar* du pays de Roum. » Plus bas (*ibid.*, fol. 125) : حقيقت احوال بدرگاه خواندكار نوشت « Il manda par écrit à la cour du « *khondkar*, le véritable état des choses. » Ailleurs (*ibid.*, fol. 147) : از جانب خواندكار روم مرتبهٔ پاشای یافته « Il obtint du *khondkar* de Roum le rang de Pascha. » Enfin, nous apprenons de l'ouvrage généalogique, intitulé *Moëzz-alensab* معز الانساب (man. persan 67), qu'une princesse, de la

entendu son discours. Lorsque ces Mamlouks eurent été enfermés dans leur cachot الجب (97), Idekin leur dit : « Si Moëzz nous a emprisonnés, nous lui

race de Timour, nommée Bagdad-schah-Khatoun portait le surnom de *khondkar* خوندكار. Ce passage prouve deux points : d'abord, que ce titre n'était point réservé exclusivement pour le chef de la maison Ottomane, puisqu'il pouvait être donné à une princesse qui n'avait aucun rapport de parenté avec cette illustre famille. Il suffirait d'ailleurs, au défaut de tout autre témoignage, pour démontrer la fausseté du sens que l'on a longtemps attribué à ce surnom : car, la princesse dont il s'agit, et sur laquelle l'histoire ne nous donne que peu de détails, était, suivant toute apparence, d'une humeur pacifique; et n'aurait nullement ambitionné un titre qui lui eût attribué des inclinations féroces, le goût de la guerre et de l'effusion du sang. Chez les auteurs arméniens, on trouve le mot *khondkar* écrit de diverses manières, mais qui produisent toutes un sens analogue. Enfin, un historien arabe, que j'ai cité dans les notes de l'*Histoire des Mongols*, nous offre le mot *khond-khan* خوندخان.

Il ne saurait donc rester de doute sur la véritable orthographe de ce nom. Maintenant, il s'agit de déterminer quelle est l'origine de ce titre, dont la forme a quelque chose d'anomal. M. Silvestre de Sacy, dans le mémoire que j'ai cité plus haut, s'attache à prouver que *Khondkar* doit être considéré comme une altération du mot persan, خداوندكار *Khodavendkar*, c'est-à-dire *seigneur*. Cette étymologie paraît extrêmement probable. Et j'avoue que, depuis plusieurs années, j'avais conçu la même idée, dont je me proposais d'offrir le développement, dans une discussion approfondie. Mais, après de nouvelles réflexions, j'ai cru devoir renoncer à cette hypothèse. Et voici les raisons qui m'ont fait changer de sentiment. D'abord, il est difficile de croire que les Turks aient emprunté à une langue étrangère le titre qui devait désigner leur souverain, et n'aient pas trouvé dans leur idiome un mot assez expressif pour indiquer le rang du monarque dont ils recevaient les lois. En second lieu, le mot خوندكار s'éloigne beaucoup de خداوندكار. Les Persans, je le sais, ont adopté dans leur langage le mot *Khavend* خوند, que l'on prononce *Khond*, et qui entre dans la composition des noms propres Khavend-schah, Mir-Khond ou Mir-Khavend, et Khond-émir ou Khavend-émir. Les lexicographes persans donnent au mot *Khavend* خوند, comme à celui de *Khodavend* خداوند, le sens de *seigneur*. La chose est parfaitement vraie. Mais l'est-il également que خوند soit une altération de خداوند; c'est ce que je ne saurais croire. En effet, que des étrangers aient ainsi corrompu les mots persans qu'ils admettaient dans leur idiome, cela n'aurait rien d'étonnant. Mais il est peu vraisemblable que les Persans eux-mêmes aient altéré à plaisir, et sans nécessité, les mots de leur langage. D'ailleurs, c'est un fait certain que le terme خداوند a été constamment en usage dans la Perse; tandis que celui de خوند n'a guère été employé, et se trouve presque exclusivement relégué dans la composition de quelques noms propres. On pourrait donc soupçonner que ce dernier mot n'appartient pas originairement à la langue persane. Et un fait vient à l'appui de cette conjecture. Je n'ai trouvé le terme خوند dans aucun auteur persan, tant soit peu ancien. Je ne le rencontre pas même chez les écrivains de l'histoire Mongole. On ne commence à remarquer sa présence que chez les auteurs qui sont postérieurs à l'invasion de Timour. Ne serait-il pas naturel d'admettre que ce sont les Turcs orientaux qui ont apporté ce nom dans la Perse, où il n'a pu s'introduire qu'avec beaucoup de peine. Je sais bien que, dans un temps antérieur à cette époque, nous trouvons le mot خوند employé dans la Syrie et dans l'Égypte, à la cour de Saladin. Ainsi, on pourrait, à la rigueur, attribuer l'introduction de ce mot aux Seldjoucides et

« préparons la mort. » Schedjer-addorr envoya Nasr-Azizi chargé d'un présent 248
pour Melik-Nâser-Iousouf. Elle fit dire à ce prince : « J'ai dessein, après avoir

autres dynasties turques, qui dominèrent si longtemps sur une bonne partie de l'Orient. D'ailleurs, d'autres faits semblent confirmer l'origine étrangère du mot خوند. Nous le retrouvons avec une forme un peu altérée, dans celui de *Akhond* آخوند, ou *Akhavend* اخواند, qui signifie *maître*. On lit dans l'*Akbar-nâmeh* (man. pers. de l'Arsenal 19, fol. 144 r°) : ازين آخواند شكايت كردند « Ils se « plaignirent de ce maître. » Plus bas on lit : اورا در آخواندى متفرّد بوده بسعادت اين خدمت سر بلندى يابد « Étant attaché au prince par le titre de maître, il s'enorgueillira de ce poste. » Ailleurs (fol. 163 r°) : مولانا روح الله كه بشرف آخوندى آنحضرت اختصاص داشت « Maulana « Rouh-allah, qui avait l'honneur d'être attaché comme maître à la personne de ce prince. » Aujourd'hui encore, ce mot existe dans les contrées orientales de la Perse. Au rapport de M. Burnes (*Travels into Bokhara*, t. I, p. 200), le terme *Akhoond* désigne *Un instituteur*. Mais il paraît qu'il a, dans d'autres provinces, une signification plus étendue; car, dans la relation du voyage au Beloutchistan, de M. Pottinger (pag. 335, 336), *Akhoond* désigne *Un chef de canton*, *une sorte de maire*. Comme ce mot s'est conservé sans altération, tandis que celui de خوند a disparu de la Perse, on pourrait croire que la première forme est la forme primitive. Or, il est impossible de supposer que les Persans aient corrompu le terme خداوند au point de le changer en آخوند. D'un autre côté, nous voyons, chez les Mamlouks de l'Égypte, les mots خوند et آخوند employés concurremment, et avec la même signification. Or, on sait que cette inconstance dans l'orthographe des mots est un des caractères distinctifs de la langue turque. On peut donc supposer que le mot آخوند ou خوند appartient à cet idiome; et qu'apporté dans la Perse par les Seldjoucides, et oublié ensuite, il ne s'y sera naturalisé qu'à l'époque des conquêtes de Timour. On voit quelquefois, comme je l'ai dit, ce terme employé en Syrie et en Égypte, dès le règne des princes de la famille de Saladin. Mais comme on le rencontre surtout depuis l'époque des Sultans Mamlouks, on pourrait présumer que ce sont ces princes ou les autres esclaves turks qui l'ont apporté immédiatement des contrées situées au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne. Si le titre خوندكار paraît bien modeste, lorsqu'il désigne un monarque aussi puissant que le Grand-Seigneur, on pourra se rappeler que, suivant l'assertion d'un historien arabe, dont j'ai cité ailleurs le témoignage, les sultans turks, et Bajazet lui-même, loin de briguer des titres pompeux, se contentaient des surnoms les plus simples, qu'aurait repoussés avec dédain l'orgueil des autres potentats de l'Orient.

On ne m'objectera pas sans doute que le mot آخوند ou خوند ne se trouve plus aujourd'hui dans le langage des Turcs de Constantinople. On sait que beaucoup d'autres termes, qui appartenaient à l'idiome primitif des Turcs, ont également disparu du dialecte que l'on parle sur les rives du Bosphore. Beaucoup de ces termes se sont, dit-on, conservés dans l'Asie Mineure. Peut-être doit-on attribuer à une cause particulière la perte du mot آخوند ou خوند. Comme on se persuada, dans un âge plus récent, qu'il n'offrait qu'une altération du terme خداوند, on repoussa un mot que l'on regardait comme corrompu, et l'on employa de préférence celui que l'on regardait comme le terme original. Au surplus, cette discussion ne présente, à vrai dire, qu'une sorte de dispute de mots :

« fait périr Moëzz de vous épouser et de vous assurer le trône d'Égypte. » Nâser, craignant que cette proposition ne cachât quelque perfidie, n'y fit aucune réponse. Cependant Bedr-eddin-Loulou, prince de Mausel, écrivit à Moëzz, pour l'engager à se méfier de Schedjer-addorr, attendu qu'elle entretenait des intelligences secrètes avec Melik-Nâser. Cette révélation achevant de mettre la division entre les deux époux, Moëzz songea à faire sortir la princesse du château de la Montagne, et à la confiner dans la maison du vizirat. Jusque-là, cette femme avait conduit, avec une autorité absolue, les affaires du royaume, et n'en communiquait aucune à son mari. Elle ne lui permettait pas d'avoir aucune entrevue avec la mère de son fils Ali, et l'avait forcé de répudier cette femme. Enfin, elle avait refusé de lui faire connaître où se trouvaient les trésors de Melik-Sâleh.

Moëzz avait séjourné quelques jours dans les belvédères de Louk; mais, persuadé par les serments d'un émissaire que lui avait envoyé son épouse, il se prépara à remonter au château (98). Schedjer-addorr avait aposté cinq assassins, parmi lesquels étaient Mohsin-Djaudjeri, un eunuque خادم, nommé Nasr-Azizi,

car, quelle que soit l'idée que l'on se forme du mot خوند, qu'on lui donne une origine persane ou turque, il n'en restera pas moins démontré que le titre *Khondkar* خوندكار signifie *Seigneur, maître*.

(97) Le mot *djub* جب, qui signifie proprement *une fosse*, désigne par suite *un cachot*. Nous verrons ailleurs d'autres exemples de cette signification.

(98) Suivant le récit du scheikh Kotb-eddin, cité par Abou'lmahâsen (man. ar. 661, fol. 156 r°), Schedjer-addorr, qui avait conçu contre Moëzz une jalousie profonde, savait d'ailleurs que ce prince, irrité de la tyrannie qu'elle exerçait à son égard, avait résolu de l'éloigner, et même de la faire périr. Elle se décida à prévenir ces desseins, en faisant assassiner son mari. Elle manda auprès d'elle Safi-eddin-Marzouk, lui demanda conseil, et lui promit la place de vizir. Loin d'accepter cette offre, il blâma formellement le projet formé par Schedjer-addorr, et la pressa d'y renoncer. Mais cette princesse, persistant dans sa résolution, fit venir un mamlouk, qui était au service de l'eunuque Mohsin-Sâlehi, lui proposa de se mettre à la tête du complot et lui fit les promesses les plus magnifiques, s'il voulait consentir à assassiner Moëzz. Ensuite, elle manda quelques-uns de ses serviteurs, avec lesquels elle concerta son plan. Le mardi, vingt-troisième jour du mois de Rebi premier, Moëzz ayant joué à la paume avec les personnes de son cortège, monta, vers le soir, au château, et entra dans le bain. A peine avait-il dépouillé ses habits, que Mohsin-Djaudjeri se précipita sur lui accompagné de ses esclaves : ils percèrent ce prince de traits et l'étranglèrent. Schedjer-addorr manda Ebn-Merzouk, de la part de Moëzz. Il monta sur son âne et arriva au château, où il entra par la porte secrète. Il vit Schedjer-addorr qui était assise, et devant laquelle était étendu le corps de son mari. Elle lui raconta ce qui s'était passé; et ce récit produisit sur Ebn-Merzouk une horreur profonde. Consulté par la princesse, il lui répondit : « Je ne sais que dire : vous vous êtes jetée vous-même dans un péril grave, « auquel vous ne pouvez échapper. » Schedjer-addorr manda alors l'émir Djemâl-eddin-Idgadi, et Izz-eddin-Aibek-Halebi. Elle offrit à chacun d'eux la dignité de sultan; mais tous deux refusèrent. Au

et un Mamlouk, appelé Sandjar. Le mardi, vingt-quatrième jour du mois de Rebi premier, Moëzz partit du *meïdan* (l'hippodrome), placé sur le terrain de Louk, et monta au château de la Montagne, où il arriva à la fin du jour. Il était déjà nuit, lorsqu'il entra dans le bain. Aussitôt, la porte fut fermée sur lui par Mohsin-Djaudjeri, qui était accompagné d'un page extrêmement robuste, et de plusieurs autres émissaires. Ils se précipitèrent sur Moëzz : les uns le saisirent par les testicules, d'autres le prirent à la gorge. Il appelait à son secours Schedjer-addorr, qui dit aux assassins de renoncer à leur projet (99). Mais Mohsin lui adressa des paroles dures, et lui dit : « Si nous l'épargnons maintenant, il n'épargnera ni « vous ni nous. » Le sultan périt sous les coups de ces furieux (100). Cette nuit même, Schedjer-addorr envoya à l'émir Izz-eddin-Aïbek-Hâlebi *Alkebir* (le grand), le doigt et l'anneau de Moëzz, et lui fit dire : « Mets-toi en possession de l'au-« torité. » Mais il n'osa faire une démarche aussi hardie. On répandit le bruit que Moëzz était mort subitement, pendant la nuit, et l'on introduisit des pleureuses (101) dans le château. Cependant, les Mamlouks de Moëzz refusèrent d'ajouter foi à cette nouvelle. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Gatmi, qui était, à cette époque, le plus puissant et le plus redoutable d'entre les *Bahris*, partit en hâte, à la tête des Mamlouks, et pénétra dans le palais du sultan (102). Ils se saisirent

point du jour, la nouvelle de cette catastrophe s'étant répandue, excita dans toute la ville une extrême confusion.

(99) Suivant un autre récit, transcrit par Abou'lmahâsen, Schedjer-addorr frappa son mari à coups de pantoufles de bois jusqu'à ce qu'il expira.

(100) Le texte porte : و جماعة; je lis و خدامه.

(101) Au lieu de اقاموا الصايح que porte le manuscrit, je crois qu'il faut lire النوايح, *les pleureuses*.

(102) Suivant le récit d'Abou'lmahâsen, Schedjer-addorr voyant les émirs et les Mamlouks arriver au château, et ne sachant quel parti prendre, envoya un message vers Melik-Mansour-Nour-eddin-Ali, fils de Moëzz, et lui fit dire, comme de la part de son père, de se rendre sur le bord du Nil, à la tête d'une partie des émirs, afin de faire équipper les galères qui devaient partir pour Damiette. Elle espérait par là diminuer la foule qui se pressait à la porte du château, et avoir le temps de réaliser ses projets; mais elle fut trompée dans son attente. Cependant le trouble et la confusion régnaient dans la ville. Les troupes se dirigèrent vers le château, qu'elles bloquèrent de toutes parts. Les Mamlouks de Moëzz-Aïbek pénétrèrent dans cette forteresse, accompagnés de l'émir Beha-eddin-Bogdi-Aschrafi, commandant de la *Halkah*. L'émir Izz-eddin-Halebi aspirait à la souveraineté, et était secondé par plusieurs émirs Sâlèhis. Mais il ne put réussir. Cependant, ceux qui se trouvaient dans le château mandèrent le vizir Scherf-eddin-Faïzi, et se concertèrent pour mettre sur le trône Melik-Mansour-Nour-eddin, fils d'Aïbek. Le jeudi, quinzième jour du même mois, une sédition terrible ayant éclaté dans la ville, et les troupes marchant vers le château, ceux qui se trouvaient dans cette

des esclaves, des femmes, les appliquèrent à la torture, et en arrachèrent l'aveu de ce qui s'était passé. Bientôt après, ils arrêtèrent Schedjer-addorr, Mohsin-Djaudjeri, Nâser-eddin-Halawah, et Sadr-albaz. Nasr-Azizi s'échappa, et se retira en Syrie. Les Mamlouks de Moëzz voulaient massacrer Schedjer-addorr; mais elle fut protégée par les Mamlouks-Sâléhis, et on l'enferma dans la Tour rouge البرج الاحمر. Lorsque le fils de Moëzz eut été placé sur le trône, Schedjer-addorr fut conduite en présence de la mère de ce prince, le vendredi, vingt-septième jour du mois; et les jeunes esclaves la frappèrent si violemment à coups de semelles de bois القباقيب qu'elle mourut le lendemain. Son corps, revêtu d'un caleçon et
249 d'une chemise, fut précipité du haut du mur du château dans le fossé. Il y resta quelques jours. Un homme du peuple enleva les bandes qui attachaient le caleçon. Enfin, après plusieurs jours de délai, lorsque le cadavre exhalait déjà une odeur fétide, on songea à l'ensevelir. On le porta dans une corbeille, au tombeau destiné pour cette princesse, et qui était situé dans le voisinage du Meschhed-Nefisi. Cette femme altière, lorsqu'elle se vit tombée au pouvoir de ses ennemis, anéantit une énorme quantité de pierreries et de perles qu'elle broya dans un mortier. Mohsin-Djaudjeri fut pendu à la porte du château. Quarante eunuques furent fendus en deux (103) sous les murs de cette forteresse, puis

forteresse résolurent de décerner le titre de sultan à l'émir Alem-eddin-Sindjar-Halebi, qui était Atabek de Melik-Moëzz. On lui fit prêter serment de fidélité par les troupes et par les émirs Sâléhis, quoique, pour la plupart, ils répugnassent à cet acte. L'émir Izz-eddin refusa d'abord; mais ensuite, craignant pour sa vie, il prêta le serment. Tout paraissait pacifié; mais ce calme ne fut pas de longue durée.

(103) Le verbe وسّط signifie : *Mettre un homme à mort, en lui fendant le corps en deux*. Ce supplice cruel a toujours été en usage dans l'Orient. On lit dans le *Kitab-alagâni* (tom. II, fol. 45 r°): ضرب الحرث وسط الغلام بالسيف فقطعه باثنين « Hareth frappa avec son épée le milieu du corps « du page, et le coupa en deux. Dans l'*Histoire de Kaïrowan* (man. arab. 752, fol. 70 r°): أمر العامل ان يوسّط صاحب المحرس فوقع نصفه من جانب و نصف الاخر من جانب « Le gouverneur ordonna que le commandant du château fût coupé en deux . . . . Une partie du corps « tomba d'un côté, et l'autre partie de l'autre côté. » Dans l'ouvrage historique de Makrizi (*Solouk*, (t. II, fol. 237 v°, 353 r°): وسّطه بالسيف نصفين. Au rapport du même écrivain (*ib.*, f. 445 v°), et d'Abou'lmahâsen (man. 667 fol. 29 v°, 30 r°) « Le sultan d'Égypte Borsebaï attaqué d'une maladie « dangereuse, et qu'aucun remède n'avait pu soulager, s'en prit à ses deux médecins, dont il avait « infructueusement suivi les ordonnances, et ordonna de leur ouvrir le corps en deux. Un de ces « infortunés se résigna à son triste sort, et subit la mort sans se plaindre. L'autre, ayant voulu « opposer à l'exécution de cet arrêt inique une résistance énergique, périt lentement, par un supplice

attachés à des potences placées depuis le château jusqu'à la porte de Zawilah. On arrêta le *sâheb* Beha-eddin-ben-Hinna, attendu qu'il avait été vizir de Schedjer-addorr, et on lui fit souscrire un engagement de soixante mille pièces d'or. Melik-Moëzz avait régné sept ans moins trente-trois jours. Il était âgé d'environ soixante ans. C'était un prince prudent, brave, enclin à répandre le sang; il fit égorger ou étrangler un grand nombre de personnes innocentes, uniquement pour se faire redouter de tous ses sujets. Il imagina des exactions et des actes de tyrannie qui furent continués par ses successeurs. Il eut pour vizir le *sâheb* Tadj-eddin-Abd-alwahhab-ben-Bint-alaaz. Ensuite, il le destitua, et choisit, pour le remplacer, le kadi Asad et Scherf-eddin-Hibet-allah-ben-Sâëd-Faïzi. Ce dernier prit sur lui un extrême ascendant, et inventa les vexations les plus odieuses. Il choisit pour son suppléant نايب, dans les fonctions du vizirat, le kadi Zeïn-eddin-Iakoub-ben-Zobaïr. Comme ce dernier savait la langue turque, il était chargé d'observer les réunions des émirs du royaume, et de rapporter au vizir ce qu'on disait de lui.

« des plus cruels, et fut mutilé d'une manière affreuse وسّطوه توسيطا شنيعا. Schiltberger (*Reise in den Orient*, pag. 102,) rapporte que le sultan d'Égypte, successeur de Warachloch (Barkok), ayant été fait prisonnier, fut scié en deux. Le voyageur Frescobaldi, qui parcourait l'Égypte à la fin du XIV^e siècle, nous donne, sur ce supplice, les détails suivants (*Viaggio in Egitto e in Terra santa*, pag. 171) : « Le criminel entièrement nu, fut placé sur un chameau, lié à des morceaux de bois, « disposés en forme de croix; et ses bras étaient attachés si haut, qu'il paraissait comme suspendu. « Le bourreau arriva, armé d'un grand sabre nu; piqua un peu le patient : puis, aussitôt, il lui « appliqua, au-dessus du nombril, un si grand coup de sabre, qu'il lui fendit le corps en deux. Les « bras et la partie supérieure du corps restèrent pendus. Les cuisses et le reste du tronc demeurèrent « sur le chameau. Les intestins seuls tombèrent à terre. » Le voyageur Baumgarten (*Peregrinatio in Ægyptum*, *Arabiam*, etc., pag. 86), parle d'un Maronite qui, ayant été fendu en deux, survécut encore trois heures. Ce genre de supplice est très-fréquent dans la Perse; mais avec cette différence, que l'on se contente d'ouvrir le corps du criminel, sans le fendre entièrement (Chardin, *Voyages en Perse*, tom. I, pag. 243, tom. II, pag. 301).

En persan, l'action de faire subir ce supplice, est exprimée par les mots : ميان بدو نيم زدن. On lit dans le *Djihan-kuschaï* (man. pers. de Ducaurroy, 36, f. 12 r°) : ديگر ياران را ميان بدو نيم زدند « On « fendit par le milieu du corps ses autres amis. » Et chez le continuateur de Raschid-eddin (f. 494 r° et v°) : ميانش بدو نيم زد. Dans le *Schah-nâmeh* (tom. I, pag. 394), il est fait mention d'une femme qui fut condamnée, par ordre du roi Kaïkaous, à être sciée par le milieu du corps. On dit aussi simplement, et dans le même sens, بدو نيم كردن. On lit dans l'histoire de Raschid-eddin (f. 296 v°) : اورا بكنار دجله بدونيم كردند « On le coupa en deux, sur le bord du Tigre. »

# RÈGNE

## DU SULTAN MELIK-MANSOUR-NOUR-EDDIN-ALI,

### FILS DE MELIK-MOËZZ-AÏBEK.

AN 655 Ce prince fut élevé au rang de sultan par les émirs, dans le château de la Montagne, le jeudi vingt-sixième jour de Rebi premier, l'an 655 (de J. C., 1257). Il était âgé d'environ quinze ans. Les émirs lui jurèrent fidélité et lui firent prêter serment par toute l'armée. Le seul émir Izz-eddin-Aïbek-Halebi, plus connu sous le nom d'Aïbek le Grand, hésita d'abord à suivre l'impulsion, attendu qu'il aurait voulu s'emparer de l'autorité. Mais enfin il céda, parce qu'il craignait pour sa vie. L'émir Koutouz monta à cheval, accompagné des autres émirs. Il arrêta l'émir Sandjar-Halebi, le vendredi dixième jour de Rebi second, et le fit mettre en prison. De son côté, l'émir Aïbek *alkebir* (le Grand) se mit en marche à la tête des émirs Saléhis, et avec des dispositions peu pacifiques. Mais il tomba de cheval, en dehors de la porte de Zawilah. Il était déjà mort, lorsqu'on le transporta au château. L'émir Seïf-eddin-Koutouz fut maintenu dans le rang de vice-roi نايب السلطنة et de chef de l'administration de l'empire. L'émir Fâres-eddin-Aktaï-Mostareb (104) Saléhi fut nommé Atabek des armées, en remplacement de l'émir Alem-eddin-Sandjar-Halebi. Le vizir Scherf-eddin-Faïzi continua à remplir les
250 mêmes fonctions. Les deux émirs, Seïf-eddin-Bourna-Saïrafi, et Nâser-eddin-Mohammed-ben-Atrousch, le Kurde, *Émir-Djandar*, rapportèrent que le vizir avait dit: « L'empire ne saurait être bien gouverné par des enfants : Nous n'avons rien de

(104) Au rapport d'Abou'lmahâsen (*Manhel-safi*, tom. I, man. 747, fol. 209 v°), l'émir Fâres-eddin-Aktai, fils d'Abd-allah, et surnommé Nedjmi النجمى, qui mourut l'an de l'hégire 672 (de J. C. 1273) avait d'abord eté mamlouk de Nedjm-eddin-Mohammed-ben-Yémen. Il passa ensuite au service du sultan Nedjm-eddin-Aioub. De là lui vint le surnom de *Mostareb* المستعرب, c'est-à-dire : « Celui qui est devenu Arabe. »

« mieux à faire que de donner le trône à Nâser. » La mère de Mansour, soupçonnant que le vizir entretenait des intelligences avec Nâser, le fit arrêter et conduire dans l'intérieur du palais, où on le força de signer un acte, par lequel il se reconnaissait débiteur de cent mille pièces d'or. On lui donna pour successeur dans la place de vizir, le *kadi-alkodat* Bedr-eddin-Iousouf-ben-Hasan-Sindjâri. Il joignit ce titre à celui de *kadi*, qui venait de lui être rendu. On confisqua les biens de Faïzi, et on arrêta, à cause de lui, un grand nombre de personnes. Cependant, Sindjâri ayant demandé qu'on le déchargeât des fonctions de vizir, quitta cette place, au mois de Rebi second; et il eut pour successeur le *kadi-alkodat* Tadj-eddin-Abd-alwahhab-ben-Khalaf-Alaï, plus connu sous le nom d'Ebn-Bint-alaazz. Le quinzième jour du mois de Djoumada second, la lune s'éclipsa, et prit une teinte extrêmement rouge. Le soleil était de la même couleur, et resta ainsi durant plusieurs jours, ne présentant qu'un éclat pâle et décoloré.

Cependant les Mamlouks-Bahris, qui se trouvaient dans le pays de Roum, ayant appris la mort de Melik-Moëzz, se mirent en marche, tant par terre que par mer, et arrivèrent au Caire. Ils ne tardèrent pas à voir de mauvais œil le trône occupé par Melik-Mansour, attendu que ce jeune prince passait, dans le château, la plus grande partie de son temps à jouer avec des pigeons, à faire combattre des coqs ou des béliers, à monter des ânes fringants, et à s'exercer à lancer des pierres. Au mois de Djoumada premier, Sarem-eddin-Ahmar-Aïnouh-Sâléhi, accompagné de plusieurs complices, pénétra dans le lieu où était détenu le vizir Faïzi et le massacra. Le corps fut enlevé dans une couverture. Suivant le témoignage d'Ebn-Wâsel, le kadi Borhan-eddin, frère du *Sâheb* Beha-eddin-ben-Hinna, donnait à cet égard les détails suivants : « J'entrai auprès de Scherf-eddin-Faïzi, qui était alors en prison. Il me pria de solliciter sa mise en liberté, s'engageant à payer chaque jour une somme de mille pièces d'or. Je lui demandai comment il pourrait suffire à une pareille dépense. Il me répondit : Je puis la supporter pendant une année; et, dans cet intervalle, Dieu viendra à mon secours. » Les Mamlouks de Melik-Moëzz, loin d'accepter cette proposition, se hâtèrent d'ordonner sa mort, et le firent étrangler. Son corps fut porté au quartier de Karâfah, où il reçut la sépulture.

Sur ces entrefaites, la division éclata entre Melik-Nâser et les Mamlouks-Bahris qui se trouvaient à sa cour. Ils quittèrent ce prince, au mois de Schewal, et se rendirent auprès de Melik-Moughith, seigneur de Karak. L'émir Seïf-eddin-Koutouz, ayant fait marcher des troupes vers la ville de Sâléhieh, attaqua

l'ennemi, le samedi, quinzième jour du mois de Dhou'lkadah. Les émirs Seïf-eddin Kelaoun, Seïf-eddin-Belban-Reschidi, furent faits prisonniers. L'émir Seïf-eddin-Belban-Aschrafi périt dans le combat. Les troupes de Karak prirent la fuite, accompagnées de Bibars-Bondokdari, qui monta ensuite sur le trône d'Égypte. L'armée égyptienne étant de retour au Caire, l'émir Scherf-eddin
251 Kiran Moëzzi, l'*Ostadar* (majordome) du sultan, se rendit caution de l'émir Kelaoun, et le fit mettre en liberté. Celui-ci, après avoir séjourné peu de temps au Caire, se cacha dans le quartier appelé *Hosaïniah*, chez Seïf-eddin-Katlidja-Roumi, qui lui fournit des provisions de voyage, et il parvint à regagner la ville de Karak.

Cependant, le khalife envoya à Nâser-Iousouf, souverain de Damas, une *khilah*, un diplôme d'investiture et un collier. Melik-Moughith, que les Mamlouks-Bahris pressaient d'entreprendre la conquête de l'Égypte, écrivit à un grand nombre d'émirs, et leur adressa de magnifiques promesses. Sur ces entrefaites, Houlagou, fils de Touli, et petit-fils de Djenghiz-Khan, faisant chaque jour de nouveaux progrès, marcha vers Bagdad. Il députa vers le khalife, pour inviter ce prince à lui payer un tribut يطلب الضيافة من الخليفة (105). L'effroi s'étant répandu dans la ville, les habitants en sortirent en foule et se dispersèrent de différents côtés. Houlagou vint camper vis-à-vis le palais du khalife, s'empara des dehors de Bagdad, et massacra un grand nombre de personnes.

Cette même année, on vit arriver à Damas les Fakirs-Haïdaris. Ils portaient sur

(105) Le mot *Diáfah* ضيافة, qui signifie en général l'*hospitalité*, désigne quelquefois un *festin*, attendu qu'un repas accompagne toujours la réception d'un hôte. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (t. II, f. 180 r°): عمل له السلطان ضيافة بخليج الزعفران «Le sultan lui donna un festin sur «les bords du canal de Zaferan.» Plus bas (fol. 192 r°): عمل له ضيافة. Dans l'ouvrage historique de Makrizi (*Solouk*, t. I, pag. 748): عمل له ضيافة عظيمة «Il lui fit préparer un festin somptueux.» Le même mot désigne également *un présent, un don, soit volontaire, soit forcé*. On lit dans l'ouvrage d'Ahmed-Askalâni (tom. I, man. 656, fol. 250 r°): شرط عليه ان لا ياخذ من الباعة ضيافة القدوم «Il stipula qu'il n'exigerait point des marchands le présent qu'ils étaient tenus de payer à «leur arrivée.» Dans le même livre (t. II, fol. 90 r°): فرض على كل قرية مالا سماه ضيافة «Il im-«posa sur chaque bourg une contribution, désignée par le nom de *Diáfah*.» Plus loin (*ibid.*): اخذ الضيافة على العادة «Il leva la contribution suivant l'usage.» Ailleurs (f. 142 r°): ...حضر رسول ومعه ضيافة «Il arriva un ambassadeur qui apportait un présent.» Plus bas (fol. 149 v°): حملوا اليهم الهدايا والضيافات «Ils leur apportaient des dons et des présents.» Et dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. III, fol. 15 v°): اتاهم الناس بكل ضيافة فاخرة «Chacun se présenta devant eux, «apportant des dons magnifiques de tout genre.»

leurs têtes des bonnets appelés *tartour* طراطير (106); ils avaient la barbe rasée, à l'exception de la moustache : car leur scheikh (supérieur) Haïdar, ayant été fait prisonnier par les Ismaéliens الملاحدة, ces sectaires lui avaient coupé la barbe, et laissé la moustache; et ses disciples se firent un devoir d'imiter leur maître. Ils se bâtirent un monastère زاوية, en dehors de Damas, et de là se rendirent en Égypte. Il mourut, dans le cours de cette année (107), plusieurs personnages marquants, savoir : 1° Nedjm-eddin-Abou-Mohammed-Abd-allah-ben-Mohammed .... Bâderâïi البادراى, natif de Bagdad, de la secte de Schafëi, ambassadeur du khalife, et kadi de Bagdad. Il était âgé de soixante et un ans (108); 2° Izz-eddin-Abou-Hâmed-ben-Abd-alhamid-ben-Hibet-allah..... Medaïni, auteur de l'ouvrage intitulé الفلك الداير على المثل السائر « *Le ciel qui tourne, concernant les proverbes courants;* » 3° Le souverain du pays de Roum, Ala-eddin-Kaikobad, qui eut pour successeur son frère Izz-eddin Kaïkaous. Ce dernier ayant perdu la ville de Koniah, qui fut conquise par les Tatars, alla se réfugier dans la ville d'Alâia علايا.

Cette année, la famine et une maladie dangereuse, وبا, désolèrent toutes les contrées de l'Orient. A Damas, à Alep et en Égypte, les prix des denrées devinrent AN 656

(106) Le mot *tartour* طرطور, qui fait au pluriel *tarâtir* طراطير, désigne *une sorte de bonnet.* On lit dans l'*Histoire des hommes illustres de la ville de Kairowan* (man. arab. 752, fol. 88 v°) : الطرطور على راسى « Le bonnet était sur ma tête. » Dans l'ouvrage géographique d'Abou-Obaïd-Bekri (man. arab. 580, pag. 238) : يحمل الطراطير المذهبة عليها عمايم القطن « Il porte des bonnets dorés sur » lesquels sont des turbans de coton. » Dans l'ouvrage historique de Makrizi (*Solouk,* tom. I, p. 806): عمايم مضلعة كهيات الطرطور « Un *maschal* et un *tartour.* » Plus loin (pag. 958) : مشعل و طرطور « Des turbans à côtes, qui avaient la forme d'un tartour. » Ailleurs (pag. 980) : كان لبسهم الطراطير الحمر من تحت العمايم « Leur costume de tête était des tartours rouges placés sous des turbans. » Dans un autre endroit (tom. II, fol. 176 v°) : شهر امراة و على راسها طرطور احمر « On fit promener » ignominieusement une femme qui avait sur la tête un *tartour* rouge. » Dans le voyage de Pagès (*Voyage autour du monde,* tom. I, pag. 386), on lit : « *Tantoura* désigne une coiffure en cône » d'argent que portent les femmes Druses. » Mais au mot *tantoura* il faut substituer celui de *tartoura.*

(107) Cette année, la hauteur primitive du Nil fut de quatre coudées, vingt-cinq doigts; et la crue s'éleva à dix-sept coudées et dix-sept doigts.

(108) En effet, il était né l'an 594 (de J. C. 1197). Au rapport de Hasan-ben-Omar (fol. 11 r°), et d'Abou'lmahâsen (f. 172 v°), il avait rempli les fonctions de professeur dans le collège *Nidamiah*, à Bagdad. Il fut plusieurs fois envoyé en ambassade de la part du khalife, auprès des princes de l'Égypte et de la Syrie. Arrivé à Damas, il y fit construire un collège, dont les bâtiments se faisaient remarquer par leur grandeur et leur élévation, et il fut le premier qui professa dans la grande salle de cet édifice. Melik-Nâser, les principaux personnages de l'État et les savants les plus distingués assistèrent à ses leçons. Ayant repris la route de Bagdad, il fut promu, dans cette ville, au rang de *kadi-alkodat.*

exorbitants (109). A Alep, le *makouk* (110) de froment se vendait cent pièces d'argent, celui d'orge soixante, un melon vert coûtait trente dirhems. Et tous les objets étaient dans la même proportion.

Le quatrième jour de Ramadan vit tomber un des obélisques مسلة de Pharaon, qui se trouvait à Aïn-schems; on en retira environ 200 *kintar* de cuivre (111). Le sommet seul produisit dix mille pièces d'or. Le sixième jour de Safar, Houlagou, s'étant rendu maître de la ville de Bagdad, fit périr le khalife Mostasem-billah, qui avait occupé le trône l'espace de quinze années sept mois et six jours. Sa mort anéantit la famille des fils d'Abbas; et les Musulmans restèrent sans khalife jusqu'à l'année 659. Ainsi se vérifia une tradition rapportée par Djemil-ben-Abi-
252 Thâbet, suivant laquelle l'apôtre de Dieu...... se leva un jour et dit : « Arabes « de la tribu de Koraïsch, l'autorité ne cessera pas de vous appartenir, jusqu'au « moment où vous vous livrerez à des actes coupables, qui amèneront pour vous « la perte de vos prérogatives. Dans ce cas, Dieu choisira, pour vous opprimer, « les plus méchants des hommes; et ils vous dépouilleront comme on écorce « une branche d'arbre. » Une partie des habitants de Bagdad fut égorgée, le reste se dispersa dans diverses contrées. Les vainqueurs renversèrent les *djamis*, les mosquées, les *meschhed*; et le sang coula par torrents dans les rues. Ces excès se prolongèrent durant quarante jours. Houlagou ayant donné l'ordre de compter les morts, le nombre s'éleva à environ deux millions. La ville se trouva dans la situation la plus triste. Cependant, les Tatars s'emparèrent d'Arbel, et Bedr-eddin-Loulou, prince de Mausel, se soumit à leur autorité.

Cette même année, une maladie pestilentielle وبا fit, en Syrie, de grands ravages. Il mourait, à Alep, douze cents personnes par jour. Un grand nombre d'habitants de Damas fut victime de ce fléau. Le *ritl* de *Tamar-Hindi* (tamarin) se vendit jusqu'à soixante pièces d'argent. Melik-Nâser, souverain de Damas, envoya comme ambassadeur auprès de Houlagou, son fils Melik-Aziz, accompagné d'un grand nombre d'émirs, et chargé de présents. Le jeune prince étant arrivé à la

(109) On peut voir, sur ce qui concerne cette famine, l'historien Djemâl-eddin-ben-Wâsel (manuscrit non catalogué, fol. 386).

(110) Voyez, sur cette mesure, Makrizi : *Tractatus de legalibus Arabum ponderibus et mensuris*, pag. 34, 36, 41, 44.

(111) Notre auteur, dans sa *Description de l'Égypte*, à l'article de la ville d'Aïn-schems (man. arab. 797, fol. 184 r°), raconte le même fait. Voyez aussi M. Silvestre de Sacy (*Relation de l'Égypte*, par Abd-allatif, pag. 228).

cour du monarque mongol, lui offrit tous les objets dont il était porteur, et le pria, au nom de son père, de lui accorder son secours, afin qu'il pût enlever l'Égypte aux Mamlouks. Houlagou donna ordre que le prince, à son retour, fût escorté d'un corps de troupes composé d'environ vingt mille cavaliers. Dès que cette nouvelle parvint à Damas, les Mamlouks-Bahris qui s'y trouvaient abandonnèrent cette ville, et se retirèrent à Karak, auprès de Melik-Moughith, qu'ils pressèrent de tenter la conquête de l'Égypte. Ce prince, en effet, rassembla ses troupes et se mit en campagne. L'émir Koutouz, de son côté, se prépara à la guerre, et partit du château de la Montagne, à la tête de l'armée égyptienne. Lorsqu'il fut arrivé à Sàléhieh, ceux des émirs qui avaient écrit secrètement à Melik-Moughith, désertèrent et allèrent le joindre. Koutouz ayant attaqué l'ennemi, les troupes de Melik-Moughith furent mises en déroute, et lui-même, à la tête d'un faible détachement, reprit la route de Karak. Les Mamlouks-Bahris se dirigèrent du côté de la ville de Tour الطور (112) et se liguèrent avec les Schehrzouris, qui venaient de l'Orient. Le reste de l'armée vaincue, ainsi que ses bagages, tomba au pouvoir des Égyptiens, qui retournèrent vers le château de la Montagne, conduisant avec eux une foule de prisonniers. Koutouz était irrité contre beaucoup d'émirs, parce qu'ils montraient des dispositions favorables à Melik-Moughith; il fit arrêter les émirs Izz-eddin-Aïbek-Roumi-Sàléhi, Seïf-eddin-Bekri-Salehi-Kâfouri-Aschrafi, Bedr-eddin-Bektout-Aschrafi, Bedr-eddin-Belgan-Aschrafi, ainsi que plusieurs autres. Il leur fit trancher la tête, le vingt-sixième jour du mois de Rebi premier, et confisqua tous leurs biens.

Cependant, des soldats de l'armée de Houlagou, nommés les Schehrzouris (113),

(112) Le mot *tour* طور, qui se retrouve dans les langues syriaque et chaldaïque, et qui désigne une *montagne*, répond au terme hébreu *tsour* צור *rocher*. Le mont Sinaï est ainsi nommé comme étant la montagne par excellence, celle du haut de laquelle Dieu donna ses lois aux Israélites. C'est du mot *tour* qu'est venue la dénomination de *mont Taurus*. Et les anciens, en adoptant ce nom, ont fait un pléonasme semblable à celui qui est en usage chez les Siciliens, lorsqu'ils désignent le mont Ethna par le nom de *monte-Gibello*, qui veut dire le *mont Montagne*. Les Arabes, comme je l'ai dit, se servent du mot طور pour indiquer une montagne quelconque. Masoudi (*Tenbih*, man. de Saint-Germain, 337, fol. 84) nomme طور زيتا « Le mont des Oliviers; » طور سينا « Le mont Sinaï. » Plus bas, il dit : الاطوار الجبال. Je parlerai plus bas de la ville de Tour.

(113) Les Schehrzouris, ainsi que leur nom l'indique, étaient des Curdes, habitants de la ville de Schehrzour, et qui, ayant fui leur patrie, pour échapper aux armes des Mongols, se réfugièrent en Syrie, en Égypte, et jusque dans le *Magreb* (l'Afrique). Ebn-Khaldoun, dans son histoire (manuscrit de la Bibliothèque du Roi, tom. VI, fol. 300 v°), atteste, en effet, que des Curdes, à l'époque de

désertèrent ses drapeaux et se réfugièrent à Damas. Ils étaient au nombre d'environ trois mille, et avaient avec eux leurs femmes et leurs enfants. Melik-Nâser, charmé de leur arrivée et voulant augmenter ses forces, les prit à son service. Leur insolence allait chaque jour en croissant, et leurs prétentions devenaient excessives. Nâser, redoutant leur audace, s'efforça de les gagner par ses bienfaits; mais il ne fit qu'augmenter leur insubordination. Enfin, ils abandonnèrent
253 ce prince, et se retirèrent à Karak, auprès de Melik-Moughith. Celui-ci les reçut avec plaisir, et se flatta de pouvoir, avec leurs secours, conquérir Damas. Melik-Nâser, effrayé, et redoutant les émirs Kaïmeris, qui se trouvaient dans sa capitale, était dévoré d'inquiétudes, et ne savait à quoi se résoudre.

Cette même année, au mois de Redjeb, mourut Abou-Iahia-ben-Abd-alhakk... émir des Benou-Merin. Il eut pour successeur son fils Amrou, qui trouva un compétiteur dans son oncle paternel Iakoub, fils d'Abd-alhakk. Abou-Iahia avait fait de grandes conquêtes et fondé un empire (114). Il partagea les provinces du Magreb entre les diverses tribus des Benou-Merin, et professait les principes de l'émir Abou-Zakaria, fils d'Abou-Hafs, souverain de Tunis. Abou-Iahia fut le premier qui s'entoura de la pompe royale. Maître absolu du Magreb-aksa, il s'empara de la ville de Fez. Les Benou-Abd-alwahid régnaient sur le Magreb-aousat, et les Benou-Abi-Hafs, sur la ville de Tunis, dans la province d'Afrikiah. A cette époque, la puissance des Almouwahids, fils d'Abd-almoumin était sur le penchant de sa ruine (115).

Les fils de Hasan étant entrés dans la Mecque, firent prisonnier Edris. Ils séjournèrent dans cette ville l'espace de six jours; mais Abou-Nemi les força de l'évacuer sans qu'il y eût de part ni d'autre une goutte de sang répandue (116).

la prise de Bagdad par Houlagou, avaient quitté la ville de Schehrzour, et étaient venus se mettre au service des souverains du *Magreb*.

(114) Je lis : اقام رسوم المملكة ; au lieu de رسول.

(115) Cette année, la hauteur primitive du Nil fut de quatre coudées dix-neuf doigts, et la crue s'éleva à dix-sept coudées cinq doigts.

(116) Cette année vit mourir quelques hommes d'un grand mérite, tels que : 1° Aoun-eddin-ben-Adjemi عون الدين بن العجمي qui avait été un des principaux personnages de la cour de Melik-Nâser. Son père, nommé Beha-eddin, avait occupé dans la ville d'Alep un rang des plus distingués, et rempli entre autres fonctions celle d'administrateur des fondations pieuses. Aoun-eddin joignait à des qualités brillantes une belle figure, et le talent de la poésie.

2° Nidam-eddin-ben-Maulâ, l'un des écrivains de la chancellerie du sultan Melik-Nâser. 3° Le scheïkh Zeki-eddin-ben-Abd-aladim, qui mourut en Égypte, était scheïkh (supérieur) de la maison

Cette année, les Tatars attaquèrent sans succès la ville de Mardin; forcés de lever le siége, ils allèrent bloquer Méiâfârekin. La disette se fit sentir dans cette AN 657

consacrée à l'étude des traditions دار الحديث, qui avait été élevée au Caire par le sultan Melik-Kâmel, entre les deux palais. Il fut aussi professeur dans la mosquée *Dâferi*. C'était un des docteurs les plus distingués dans la science des traditions, et des plus connus comme *hâfid*, c'est-à-dire, comme sachant l'Alcoran par cœur. Il composa, entre autres ouvrages, un abrégé du *Sahih* de Mousallam, et des *Sunen* d'Abou-Daoud. Il se livrait également à la poésie. Il mourut au Caire à l'âge de soixante et quinze ans, le samedi, troisième ou quatrième jour du mois de Dhou'lkadah. La prière fut faite sur son corps, le dimanche, après-midi, dans le collége Kâmelieh, au Caire; puis, au pied du château, et enfin, vers le soir, près du tombeau placé au pied du mont Mokattam: il était né à Fostat, le premier jour du mois de Schaban de l'année 581 (de J. C. 1185). 4° Le scheikh Abou-Abd-allah-Kâsem, qui mourut à Alep, était profondément versé dans la connaissance de la langue arabe, et lecteur célèbre. Il avait un rare talent pour l'explication de l'Alcoran, et avait composé un beau commentaire sur le poëme intitulé: *Schâtebieh* القصيدة الشاطبية. 5° Le *hâfid* Sadr-eddin-Mohammed-ben-Bekri, qui mourut à Damas, prétendait descendre de Mohammed, fils du khalife Abou-Bekr. 6° Le scheikh Saad-eddin, fils du scheikh Mouhi-eddin. C'était un homme d'un grand mérite, et qui possédait à un haut degré le talent de la poésie. 7° L'émir Seif-eddin-Ali-ben-Sâbik-eddin, surnommé *Mouschidd* المشد, parce qu'il était à la tête des bureaux de l'administration. Il tenait un rang distingué à la cour de Melik-Nâser. Il était parent de l'émir Djemâl-eddin-ben-Iagmour, et fils du frère de l'émir Fakhr-eddin Othman, *ostâdâr* de Melik-Kâmel. Il se distinguait, comme poëte, par un beau talent. On cite de lui ces vers adressés à son souverain:

« Le prince, dans ses dons, est comparable à une mer; si ce n'est que les flots épanchés de ses « mains sont plus doux.

« Lorsqu'un étranger arrive vers lui, il prodigue envers son hôte les bienfaits les plus nobles.

« O prince, puissent vos ennemis être tous suspendus aux troncs des palmiers.

« Puisse cette année, qui se renouvelle, vous amener tout ce qui est l'objet de vos vœux et de vos « espérances. »

« Vivez, pour combler l'attente de tous les hommes, pour opérer de pareils bienfaits, tant que « brillera l'étoile du matin. »

Il était né à Fostat, au mois de Schewal de l'an 602 (de J. C. 1205), et mourut à Damas, le dixième jour du mois de Moharram.

8° Le scheikh Djemâl-eddin-abou-Zakariâ-Iahia-ben-Iousouf joignait à la dévotion la plus austère des connaissances variées et profondes. Il se distingua surtout par son talent pour la poésie. Il chanta, dans une multitude innombrable de poëmes, les louanges du Prophète. On assure que les pièces de vers qu'il composa sur cette matière pourraient former environ vingt volumes.

9° Le *sâheb* Mouhi-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed, fils du *kadi-alkodat* Nedjm-eddin-Abou'lhasan-Ahmed, natif de la ville d'Alep, et surnommé Ebn-aladim ابن العديم. C'était un homme d'un mérite distingué, d'un grand savoir, dont la maison était le rendez-vous de tous les personnages de talent. Il mourut à Alep, à l'âge de soixante et six ans.

10° Nidam-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed, plus connu sous le nom d'Ebn-Maulâ-Halebi, chef

place à un tel point, que les habitants furent réduits à manger le cuir des sandales.

de la chancellerie d'Alep. Il se distinguait par la réunion des qualités les plus brillantes, et jouissait d'un grand crédit auprès de Melik-Nâser.

11° Beha-eddin-Abou'lfadl-Zohaïr-Mekki-Misri, plus connu sous le nom de Beha-Zohaïr البها زهير. Voué au service de Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aïoub, à l'époque où ce prince gouvernait au nom de son père Melik-Kâmel, il le suivit en Orient, et s'attacha à sa personne. Melik-Sâleh ayant été fait prisonnier et enfermé dans la citadelle de Karak, Beha-eddin etablit sa residence à Naplouse, afin de veiller aux intérêts de son maître. Celui-ci recouvra enfin sa liberté. Beha-eddin rentra à son service, et l'accompagna en Égypte. Il acquit auprès de son souverain un crédit sans bornes, fut dépositaire de tous ses secrets, et remplit à sa cour les fonctions de chef de la chancellerie. Il mourut en Égypte à l'âge de soixante et quinze ans, le dimanche, quatrième jour du mois de Dhou'lkadah; il fut enterré le lendemain, à l'issue de la prière de midi, dans le tombeau qu'on lui avait élevé, dans le quartier du grand Karâfah, près du mausolée de l'Imam Schafeï. Il était né à Wadi-Nakhlah وادي نخلة près de la Mecque, l'an 581 (de J. C. 1185), et avait été élevé à Kous, ville du Saïd. Il joignait à de nombreux talents celui de la poésie, et le recueil de ses vers jouissait d'une haute réputation.

12° Le kadi Sadr-eddin-Abou-Mohammed-Abd-errahim, natif de Balbek, et qui remplit dans sa patrie les fonctions judiciaires. On cite de lui ces vers :

« O ami, toi que le pouvoir a rendu injuste, ne trompe plus désormais les vœux de celui qui « espère te posséder.

« Tu ne pouvais jadis rester un moment loin de nous. Aujourd'hui, on t'a fait connaître l'absence, « qui t'a distrait de notre souvenir :

« O séparation, qui nous a désunis; quelle vengeance tu mérites de la part d'un ami.

« N'augmente point désormais ses douleurs; car, aujourd'hui, tu as, en ce genre, atteint tout ce « que tu pouvais espérer. »

13° Le scheïkh Abou-Ishak-Ibrahim-ben-Iahia-Osiouti mourut au Caire, le soir du septième jour du mois de Dhou'lkadah, et fut enterré au pied du mont Mokattam. Il était né vers l'année 570 (de J. C. 1174). Il se distinguait par une connaissance profonde des principes de l'Imam Schafeï. Doué du plus noble caractère, il ne laissait pas, quoique pauvre, de pratiquer l'aumône avec une rare générosité.

14° Scherf-eddin-Abou'ttaïb-Ahmed-ben-Mohammed-Mauseli, plus connu sous le nom d'Ebn-Halâwi ابن الحلاوي. Il joignait à la plus belle figure les manières les plus aimables et les qualités les plus distinguées. Doué d'un rare talent pour la poésie, il voyagea dans différentes contrées, et chanta les louanges des khalifes et des rois. Il s'attacha au service de Bedr-eddin-Loulou, prince de Mausel, et porta dans cette cour le costume militaire. Ses poésies sont remarquables par la grâce et la douceur : il mourut à l'âge de cinquante-trois ans (Nowaïri, manuscrit de Leide, Schehâb-eddin, ou plutôt Djemâl-eddin-ben-Wâsel, fol. 386 et suiv.; Hasan-ben-Omar, man. 688, fol. 13 et suiv.; Abou'lmahâsen, man. 661, fol. 173 et suiv.; *Abulfedæ Annales*, pag. 564, 566).

Les historiens Djemâl-eddin-Ebn-Wâsel (man. non catalogué, fol. 386 v°); Hasan-ben-Omar (man. 688, fol. 13 v°); et Abou'lféda, (*Annales* tom. IV, pag. 566), fixent à l'année 656 (de J. C. 1258) la mort du chroniqueur Schems-eddin, surnommé Sebt-Ebn-Djouzi, tandis que, sur l'autorité de

Melik-Moughith partit de Karak, à la tête de ses troupes, et se dirigea vers Damas. Melik-Nâser marcha à sa rencontre, et, l'ayant joint près de Ariha (Jéricho), il lui livra bataille. Melik-Moughith, vaincu, regagna précipitamment la ville de Karak. Melik-Nâser étant arrivé à Jérusalem, s'y arrêta quelques jours. De là, il se rendit à Zirâ زيرا, campa sur le bord de l'étang (117), et y séjourna six mois. Cependant des négociations étaient entamées entre lui et Melik-Moughith. Enfin, la paix fut conclue, sous la condition que Moughith rendrait à Nâser le corps entier des Mamlouks-Bahris, et éloignerait de sa personne les Schehrzouris. Ceux-ci, ayant en effet quitté Karak, se retirèrent dans les provinces maritimes البلاد الساحلية. L'émir Rokn-eddin-Bibars-Bondokdari écrivit à Melik-Nâser, pour lui demander une amnistie. Dès qu'il eut reçu le serment de ce prince, il se rendit auprès de lui, sur les bords de l'étang de Zirâ. Il était accompagné de Bedr-eddin-Baïsari, Itmesch-Masoudi, Taïbars-Véziri, Belban-Roumi, le *dewâdâr*, Akousch-Roumi, Ladjin-Derfil, le *dewâdâr*, Kestgadi-asserf, Idgamisch, Aïbek-Scheïkhi, Belban-Herani, Ras-Turk-Kehir, Sandjar-Masoudi, Aïas-Nâseri, Sandjar-Hami, Aïbek-Alaï, Taman, Ladjin-Schakiri, Sultan-Akdekezi, Belban-Aksisi et Izz-eddin-Bibars. Melik-Nâser reçut Bibars avec la plus haute distinction, lui concéda, à titre de fief, la moitié des villes de Nabolos (Naplouse), de Djabin نابلس وجبين et de leur territoire; il lui donna le commandement de cent vingt
cavaliers. Moughith renvoya à Nâser le reste des Bahris. Ce prince, ayant quitté 254
Zirâ, pour retourner à Damas, fit arrêter et mettre en prison ces Mamlouks.

Melik-Aziz, fils de Melik-Nâser, arriva de la cour de Houlagou, apportant une lettre conçue en ces termes : « Nous faisons savoir à Melik-Nâser, prince d'Alep, « que, par la force de l'épée du Dieu très-haut, nous avons conquis Bagdad, « exterminé les guerriers de cette ville, détruit les édifices, et fait prisonniers les « habitants, suivant cette maxime que Dieu a consignée dans le livre sacré : « Lorsque les Rois entrent dans un bourg, ils y portent le ravage, et réduisent

Nowaïri et d'Abou'lmahâsen, j'ai rapporté cet événement à l'année 654 (de J. C. 1256). (Voy. p. 56.)

(117) L'étang de Zirâ était à deux journées de la ville de Karak, du côté du nord : بركة زيرا هى على مرحلتين من الكرك (Djemâl-eddin-ben-Wâsel, fol. 389 v°. *Kâmel*, tom. VII, pag. 286). Nous lisons dans la *Vie de Bibars* (man. arab. 803, fol. 93 v°), que ce prince, se rendant à Karak, tomba de cheval, près de l'étang de Zirâ : قريب بركة زيرا. Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni, sous l'année 814 de l'hégire (de J. C. 1411), il est fait mention d'un combat qui eut lieu entre les pèlerins de Damas et les Arabes, dans les environs de Zirâ بناحية زيرا (m. ar. 657, fol. 25 v°); Abou'lféda (*Tabula Syriæ*, pag. 91), place l'étang de Zirâ بركة زيرا (et non pas *Zizâ* زيزا), à une journée, au midi de la ville d'Ammân.

« au dernier degré de l'humiliation les plus distingués d'entre les habitants. » Nous « avons fait comparaître devant nous le khalife, et lui avons adressé des questions « auxquelles il a répondu par des mensonges. Mais il a eu bientôt à se repentir « de sa conduite, et a bien mérité la mort que nous lui avons fait subir. Cet « homme pervers ne se plaisait qu'à entasser des richesses, qu'à amasser des « objets précieux, sans s'occuper en aucune manière de ses sujets. Sa réputation « était répandue au loin; et il occupait le rang le plus élevé. Que Dieu nous « garde de la perfection et du faite de la grandeur.

« Dès qu'une chose est arrivée à sa plus haute limite, elle commence à dé- « croître (118) :

« Lorsque tu entends dire : Elle est parfaite, crains une catastrophe.
« Si tu es dans la prospérité, conserve-la avec soin;
« Car les crimes entraînent la perte du bonheur.
« Combien d'hommes ont passé la nuit au sein de la félicité,
« Sans se douter que la mort allait fondre sur eux à l'improviste.

« Dès que tu auras pris lecture de ma lettre, hâte-toi de soumettre au Roi des « Rois (119), souverain du monde, ta personne, tes sujets, tes guerriers et tes ri- « chesses. Par cette conduite, tu éviteras sa colère, et mériteras ses bienfaits, ainsi « que le Dieu très-haut l'a dit dans son livre auguste : « Oui, l'homme ne recueillera « que le prix de ses efforts; et Dieu, qui verra son zèle, ne manquera pas de le « récompenser avec une extrême munificence (120). » Garde-toi bien, comme tu « l'as fait précédemment, d'emprisonner nos ambassadeurs (121). Mais, observe « envers eux les lois de la justice et congédie-les avec des témoignages de bien- « veillance. Nous avons appris que des marchands Syriens et autres, se sont ré- « fugiés dans un Karavanseraï avec leurs femmes et leurs richesses. Mais, s'ils « se retirent sur les montagnes, nous les ferons écrouler; s'ils se cachent sous « la terre, nous la bouleverserons.

(118) Ceci rappelle le vers de Corneille :

Et monté sur le faite, il aspire à descendre.

(119) Le texte porte : شاهنشاه روا زمين. Je lis : شاهنشاه روى زمين « Le Roi des Rois, de la face « de la terre. »

(120) Coran, *Surat.* LIII, v. 40 et suiv.

(121) Le verbe عَوَّق signifie *emprisonner*. On lit dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (t. II, f. 141 v°) : عُوِّق فى البرج بالقلعة « Il fut emprisonné dans la tour du château. » Dans l'histoire de Makrizi (t. I, p. 674) : هما معوّقان بالقلعة. Ailleurs (t. II, f. 107 r°, 108 r°) : عوّق بقلعة الجبل « Il fut em- « prisonné dans le château de la Montagne. »

« Où se sauver? car aucun fugitif ne saurait trouver un asile.
« Les deux éléments, la terre et l'eau, m'appartiennent.
« Notre force redoutable nous a soumis les lions :
« Les émirs et les vizirs sont sous notre dépendance. »

Nâser, effrayé d'un pareil message, envoya son épouse à Karak. Les habitants de Damas ayant appris que les Tatars avaient déjà traversé l'Euphrate, furent frappés de terreur. Un grand nombre d'entre eux prit le chemin de l'Égypte; mais, comme on était alors en hiver, beaucoup de ces fugitifs périrent en route; et les autres, pour la plupart, furent dépouillés de tout ce qu'ils portaient. Nâser n'eut pas plutôt appris que Houlagou était en marche pour entrer en Syrie, qu'il dépêcha en Égypte le *sâheb* Kemâl-eddin-Omar-ben-Adim, afin de demander le secours des troupes de cette contrée. Ce négociateur étant arrivé au Caire, on convoqua une réunion au château, en présence de Melik-Mansour. Le *kadi-alkodat* Bedr-eddin-Hasan-Sindjâri et le scheikh Izz-eddin-ben-Abd-asselam 255
assistaient à cette conférence. On leur demanda si l'on pouvait légitimement prendre les biens du peuple pour les employer aux dépenses que l'armée exigeait. Ebn-Abd-asselam répondit : « S'il ne reste plus d'argent dans le trésor; si vous « avez sacrifié vos ceintures dorées et vos autres ornements; si, dans votre cos- « tume, vous ne vous distinguez du peuple que par votre armure; si chaque « officier ne possède plus autre chose que le cheval qu'il monte, alors on peut « licitement prendre une partie des biens de la multitude pour repousser l'ennemi : « bien plus, si l'ennemi se présente, tout homme, sans exception, est tenu, pour « l'écarter, d'exposer sa vie et ses richesses. » L'assemblée se sépara sans avoir rien résolu. Cependant l'émir Koutouz saisit cette occasion pour décrier Melik-Mansour : « Il nous faut absolument, disait-il, un sultan belliqueux, qui puisse « se mesurer avec l'ennemi : et Mansour est un enfant, hors d'état de gouverner « un empire. » En effet, ce jeune prince se livrait à un grand nombre d'actes répréhensibles, et ne s'occupait que de ses amusements. C'était sa mère qui régnait en son nom; et les affaires étaient en désordre.

L'émir Seif-eddin-Koutouz, qui aspirait au rang de sultan, attendit le moment où les émirs allaient à la chasse. Profitant de l'absence des émirs Alem-eddin-Sandjar-Gatmi, et Seïf-eddin-Béhadur, il se saisit de Melik-Mansour, de son frère Kakan et de leur mère (122), et les mit en prison dans une tour du château de la Montagne. Mansour avait régné deux ans, huit mois et trois jours.

(122) J'ai suppléé ces mots قبض على الملك المنصور, qui manquent dans le manuscrit.

# RÈGNE

## DE MELIK-MODAFFER-KOUTOUZ.

AN L'émir Seif-eddin-Koutouz s'assit sur le trône, dans le château de la Montagne,
657 le samedi, vingt-quatrième jour du mois de Dhou'lkadah, l'an 657 (de J. C. 1259). Ce fut le troisième prince turc qui gouverna l'Égypte. Le vingt-cinquième jour du même mois, il choisit pour vizir Zeïn-eddin-Iakoub-ben-Abd-arrafi, après avoir destitué Tadj-eddin-Abd-alwahhab-ben-Bint-alaazz. Cependant, les émirs ayant appris cet événement, se rendirent au château de la Montagne, et reprochèrent vivement à Koutouz l'arrestation de Melik-Mansour, et l'usurpation du trône. Koutouz, redoutant leur colère, s'excusa auprès d'eux, alléguant que les Tatars marchaient vers la Syrie et l'Égypte; que, d'un autre côté, on avait à redouter les entreprises de Melik-Nâser, prince de Damas. « Je n'ai eu d'autre in« tention, leur dit-il, que de réunir toutes nos forces pour combattre les Tatars. « Or, un roi seul pouvait atteindre ce but. Du reste, aussitôt que nous aurons « vaincu l'ennemi, vous rentrerez dans vos droits, et vous élèverez au trône qui « vous voudrez. » Les émirs s'étant séparés, Koutouz s'attacha à les gagner individuellement, et se vit bientôt paisible possesseur de l'autorité. Il fit partir pour Damiette, Mansour, son frère et sa mère, et les fit renfermer dans une tour dont il avait ordonné la construction, et qui avait reçu le nom de *tour de la chaîne* برج السلسلة. Ensuite, il les déporta dans les états de Lascaris (l'empire grec). Il fit arrêter et mettre en prison les émirs Alem-eddin-Sandjar-Gatmi-Moaddami, Izz-
256 eddin-Aïdemur-Nedjibi *assaghir* (le petit), Scherf-eddin-Kiran-Moëzzi, Seïf-eddin-Bébadur, Schems-eddin-Kara-sonkor, Izz-eddin-Aïbek-Nedjmi *assaghir* الصغير (le petit), Seif-eddin-Addoud, oncle maternel de Melik-Mansour, l'eunuque Hosam-eddin-Belal-Moughithi, *le djemdar*. S'étant fait prêter serment de fidélité par les émirs et les troupes, il maintint dans le rang d'*atabek* l'émir Fâres-eddin-Aktaï-Saghir-Sâléhi, surnommé *Mostareb* المستعرب, et lui remit, ainsi qu'au *sâheb* (vizir),

l'organisation de l'armée, le soin d'enrôler des soldats, et tous les détails de l'administration. Lui-même s'occupa avec ardeur de compléter ses troupes et de se préparer à la guerre.

Cependant, on reçut la nouvelle qu'un corps auxiliaire, envoyé par Houlagou à Melik-Nâser, marchait vers Damas. Koutouz, qui redoutait Nâser, lui écrivit une lettre pleine de soumission, dans laquelle il protestait avec serment qu'il n'avait nul dessein de lui résister et de lui disputer le trône; qu'il se considérait comme gouverneur de l'Égypte en son nom; puis il ajoutait : « Dès que tu arriveras dans « ce pays, je te placerai sur le trône; si tu veux accepter mes services, je viendrai « à la tête de mon armée te secourir contre ceux qui s'avancent aujourd'hui vers « toi. Si ma présence te cause quelque inquiétude, je t'enverrai mes troupes sous « la conduite du général que tu choisiras. » Cette lettre calma tout à fait les craintes de Melik-Nâser.

Cependant, Houlagou partit en personne de Bagdad, et entra dans la province de Diar-Bekr, se dirigeant vers Alep. Après avoir campé près d'Amid, il vint assiéger Harran, qui était soumise à Nâser-Iousouf, la battit avec des machines de guerre, et s'en rendit maître. Une partie de son armée traversa l'Euphrate, et ravagea les contrées voisines. Les habitants d'Alep, déterminés à fuir, évacuèrent la place précipitamment. Le gouverneur de cette ville, Melik-Moaddam-Touranschah, fils de Melik-Nâser-Iousouf (Saladin), se mit en état de défense, et rassembla la population des provinces voisines. Les Tatars, s'étant approchés d'Alep, taillèrent en pièces une bonne partie de la garnison qui était sortie pour les combattre. Après quoi, ils s'éloignèrent en hâte. Nâser tout troublé, songea d'abord à résister à Houlagou, et vint camper à Berzah (123). Il écrivit à Melik-Moughith, prince de Karak, et à Melik-Modaffer-Koutouz pour leur demander du secours. Mais, dans cet intervalle, la faiblesse et la lâcheté prirent le dessus dans l'esprit de ce prince : d'un autre côté, ses émirs et ses soldats redoutaient vivement les forces de Houlagou : enfin, l'émir

(123) Ce lieu, qui n'est aujourd'hui qu'un village, est situé au nord de Damas. C'est ce qu'atteste l'historien Schehâb-eddin, ou plutôt le kadi Djemâl-eddin-Ebn-Wâsel (manuscrit non catalogué, fol. 391 r°, *Kâmel*, tom. VII, pag. 290), et son témoignage est confirmé par celui d'une *Histoire de Damas*, (man. arab. 823, fol, 51 v°); Abou'lmahâsen (man. 667, fol. 2 r°), se contente de dire que Berzah est situé aux environs de Damas. Mais ailleurs (m. 661, f. 177 v°), il place ce lieu au nord de la ville. Pockocke fait mention de Berzeh (*Description of the East*, tom. II, pag. 150), aussi bien que l'auteur d'un voyage d'Alep à Damas (*A journey from Aleppo to Damascus*, pag. 53).

Seïf-eddin-Hâfidi, agissant auprès de Nâser, lui exagérait la puissance du monarque mongol, lui conseillait de ne pas tenter le sort des combats, mais de désarmer son ennemi en se soumettant à lui volontairement. L'émir Rokneddin-Bibars-Bondokdari s'emporta contre cet émir, jusqu'à le frapper et l'accabler de reproches. « Vous serez, lui dit-il, la cause de la ruine des Musulmans. » Après quoi, il le quitta, et se retira dans sa tente. Cependant Zeïn-eddin-Hâfidi se rendit auprès de Melik-Nâser, et se plaignit vivement de la manière dont l'avait traité l'émir Bibars. Dès que la nuit fut arrivée, une partie des Mamlouks
257 entra brusquement dans l'endroit où logeait Nâser, avec l'intention de massacrer le prince, et de placer un autre sur le trône. Nâser était alors dans un jardin. Il prit la fuite, accompagné de son frère Melik-Dâher, et se retira dans la citadelle de Damas. Les émirs *Kaïmeris*, l'émir Djemâl-eddin-ben-Iagmour, et les principaux personnages de l'État s'étant rendus à la citadelle, conseillèrent à Nâser de retourner à son camp. Ce que le prince exécuta. Au moment où il sortait, Bibars monta à cheval et prit la route de Gazah. L'émir Nour-eddin-Bedlan, commandant des Schehrzouris, se trouvait alors dans cette ville. Il sortit à la rencontre de Bibars et le reçut chez lui. En même temps, il dépêcha Ala-eddin-Taïbars-Wéziri vers Melik-Modaffer-Koutouz, afin de recevoir le serment de ce prince.

Sur ces entrefaites, Nâser ayant appris que Houlagou était maître de la forteresse de Harran ainsi que des provinces voisines, et qu'il se disposait à conquérir Alep, tomba dans le découragement, et fit partir pour l'Égypte son épouse, son fils et ses trésors. Les femmes des émirs et la plus grande partie des habitants prirent la même route. Toute l'armée se débanda; et Nâser n'eut plus autour de lui qu'un corps d'émirs.

Houlagou, étant venu mettre le siége devant Birah, s'empara de cette forteresse; il y trouva Melik-Saïd, fils d'Aziz, qui y était détenu en prison depuis neuf ans, et lui donna le gouvernement de Sonbaïbah et de Banias. Delà, Houlagou vint camper sous les murs d'Alep. Les habitants de Damas et des villes voisines, se hâtèrent de prendre la fuite, après avoir vendu leurs biens au plus bas prix. On était alors au cœur de l'hiver; et une grande partie de ces fugitifs périt sur les chemins. Melik-Moughith fit partir ceux des Mamlouks-Bahris qui étaient restés auprès de lui, après les avoir fait enchaîner et placer sur des chameaux. Ils étaient au nombre d'environ cinquante, parmi lesquels on distinguait l'émir Sonkor-aschkar. Quatre *Bahris* se rendirent en Égypte, savoir : Kelaoun-Alfi, Bektasch-Fakhri, *Emir-silah*, Bektasch-Nedjmi, et Hâdj-Taïbars-Wéziri.

Cette année, de nombreux tremblements de terre se firent sentir en Égypte, le douzième jour du mois de Djoumada second. On leva une contribution sur les propriétés du Caire et de Misr (Fostat) (124). Au mois de Schaban, on arrêta un individu, appelé Kourâni, auquel on fit subir une violente bastonnade, parce qu'il avait émis des opinions hétérodoxes. Mais, ayant renouvelé sa profession de foi musulmane, entre les mains du scheikh Izz-eddin-ben-Abd-asselam, il fut mis en liberté, et établit sa demeure sur la Montagne rouge.

Cette même année, à l'instigation de *Khodjah* Nâsir-eddin-Mohammed-Tousi, on construisit un observatoire dans la ville de Maragah. C'était une maison destinée pour les jurisconsultes, les philosophes et les médecins. On y voyait une grande partie des livres enlevés de Bagdad; et des fondations pieuses fournissaient à l'entretien des personnes attachées à cet édifice.

Cette même année, Iakoub-ben-Abd-alhakk, roi des Benou-Merin, resta maître absolu de la ville de Fez et de la totalité du Magreb-aksa. Izz-eddin-Kaïkaous, et Rokn-eddin-Kilidj-Arslan, fils de Kaïkhosrev, et petit-fils de Kaïkobad, partirent de Koniah pour se rendre à la cour de Houlagou; et, après avoir séjourné quelque temps auprès de ce prince, ils retournèrent dans leurs États.

Dans ce même temps, le treizième jour du mois de Schaban, mourut Bedr-eddin-Loulou, l'*atabek*, prince de Mansel; il était âgé de quatre-vingts ans, et avait régné l'espace d'environ cinquante années. Il eut pour successeur son fils Sâleh-Ismaïl. Son autre fils Ala-eddin-Ali abandonna son frère, et se retira en Syrie. 258

(124) Le texte porte : جبى التصقيع عن املاك القاهرة و مصر.

Le verbe صَقَّعَ, à la deuxième forme, signifie : *Cadastrer des maisons ou autres propriétés, afin de les soumettre à une imposition*. On lit dans la *Vie de Bibars* par Nowaïri (man. d'Asselin, fol. 2 r°) : تصقيع الأملاك و تقويمها و اخذ زكاتها « L'action de cadastrer les propriétés et de les évaluer, afin « d'en exiger la dîme. » Dans une autre histoire du même prince (man. arab. 803, fol. 11 r°) : قرر على اهل القاهرة و مصر جباية الدينار و التصقيع للاملاك و التقويم « Il imposa sur les habitants « du Caire et de Fostat une contribution d'une pièce d'or, et arrêta que les propriétés seraient « cadastrées et évaluées. » Dans l'ouvrage que je traduis (tom. I, pag. 269), on lit : تصقيع الاملاك و تقويمها و اخذ زكاتها. Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (t. II, man. arab. 140, p. 328) : قرروا تصقيع الاملاك بمصر و اخذ اجرتها « On arrêta que l'on cadastrerait les maisons de Fostat, « et qu'on en lèverait le loyer. » Et enfin, dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. arab. 663, fol. 19 v°) : يسال رفع التصقيع عن ثغر الاسكندرية « On demandait que le cadastre fût supprimé sur « le territoire d'Alexandrie. »

Cette même année vit mourir 1° Le schérif Mounif-ben-Schahnah-Hosaini, émir de Médine; 2° Sadr-eddin-Abou'lfatah-Asad-ben-Nadja-Tenoukhi, natif de Damas, de la secte de Hanbal, inspecteur de la mosquée des Ommiades, âgé de soixante ans; 3° Nedjm-eddin-Abou'lfatah-Modaffer-ben-Mohammed-Ansâri, natif de Damas, et de la secte de Schaféï, *mohtesib* de Damas, et *vâkil* (agent) du trésor; 4° l'*adib* (le lettré) Beha-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Mekki, natif de Damas. Il était âgé de soixante et six ans.

AN 658 Au mois de Moharram, Houlagou vint camper sous les murs d'Alep. Il députa vers Melik-Moaddam, gouverneur de cette ville, pour le sommer de livrer la place, lui offrant, à ce prix, une amnistie pleine et entière pour lui et ses sujets. Moaddam refusa d'accepter ces conditions (125), et s'obstiua à tenter le sort des armes. Les Tatars, après sept jours d'attaque, emportèrent Alep d'assaut, y firent un affreux carnage, réduisirent en captivité les femmes et les enfants, et pillèrent toutes les richesses. Durant cinq jours, la vie des habitants fut abandonnée à la furie du vainqueur. Les rues étaient encombrées de morts, et les troupes des Tatars marchaient partout sur des cadavres. On assure que le nombre des femmes et des enfants réduits en esclavage, s'éleva à plus de cent mille. La citadelle d'Alep, continuant à se défendre, fut prise le dixième jour du mois de Safar. Houlagou la fit raser, ainsi que la totalité des remparts de la ville, les *djamis*, les mosquées et les jardins : en sorte que cette capitale n'offrait plus qu'un espace désert. Melik-Moaddam étant venu se livrer au vainqueur, celui-ci, en considération de son grand âge, ne lui fit éprouver aucun mauvais traitement. Mais, Moaddam mourut au bout de quelques jours. Neuf Mamlouks-Bahris étaient détenus dans les prisons d'Alep; Houlagou leur rendit la liberté et les combla d'honneurs. On distinguait parmi eux Sonkor-aschkar (126) Seïf-eddin-Tenkez, Seïf-eddin-Beramak, Bedr-eddin-Bekmesch-Masoudi, Ladjin *djemdar*-Sâléhi, Kidgadi-*assaghir* (le petit).

(125) Le texte porte : فلم تحيه. Je lis : فلم يجبه. Du reste, on peut voir sur la prise d'Alep, et sur les événements qui suivirent cette catastrophe, les récits de Novaïri (man. de Leida, fol. 194 et suiv.); Abou'lmahâsen (man. 661, f. 178 et suiv.); Djemâl-eddin-ben-Wâsel) man. non catalogué, fol. 393); *le prétendu Hasan-ben-Ibrahim* (man. non catalogué, fol. 150 et suiv.); Abou'lfeda (*Annales*, pag. 572 et suiv.), etc.

(126) On a déjà vu dans le cours de cette histoire, et l'on verra souvent dans la suite du récit, des noms d'émirs et autres personnages, dans la composition desquels entre le mot *sonkor* سنقر. Tels sont ceux de *Kara-Sonkor* (sonkor noir), *Ak-Sonkor* (sonkor-blanc), *Sonkor-aschkar* (sonkor-roux), etc. On me permettra, je pense, d'entrer, à cet égard, dans quelques détails.

Dès qu'on reçut à Damas la nouvelle de la prise de la citadelle d'Alep, toute la ville fut dans la consternation. Melik-Nâser avait imposé des contributions sur les

Parmi les différents oiseaux de proie que l'on employait à la chasse, il en est un qui tenait le premier rang dans la fauconnerie des princes orientaux. Je veux parler du *sonkor* ou *schonkar*. Les historiens et les voyageurs varient un peu sur la manière dont ils écrivent ce nom. Les Arabes, tels que Kazwini (*Adjaib-almakhloukat*, man. arab. 898, fol. 265 r° et v°; traduction persane, man. d'Anquetil 74, fol. 263 v°), Khalil-Dâheri (man. arab. 695, fol. 253 v°); Nowairi (*Vie de Bibars*, fol. 24 r°); Makrizi (*Kitab-assolouk*, tom. I, pag. 982; tom. II, fol. 149 v°); Ebn-Ferat (man. arabe de Vienne, t. VI, p. 22), Abou'lmahâsen (man. arab. 663, fol. 104 r°), etc., écrivent constamment *sonkor* سُنْقُر, et au pluriel *sanâkir* سناقر. Raschid-eddin écrit, tantôt *schonkour* شنقور (man. persan 68 A, fol. 116 v° 261), tantôt, à la manière des Tartares, *schongour* شنكقور (*ibid.*, fol. 202, 248), tantôt *schonkâr* شنقار (*ibid.*, fol. 453 A v°, 479 r°). Cette dernière orthographe est celle qu'ont suivie Mirkhond (V^e^ partie, man. d'Otter, fol. 54 r°); Abd-errazzak (man. de l'Arsenal 24, fol. 100 v°, 265 r°, 271 r°) qui, cependant, écrit quelquefois *schongâr* شنغار (*ib.*, f. 44 r°, 92 v°, 130 v°, 131 r° et v°). Dans le *Zafer-nâmeh*, on lit, tantôt *schonkâr* شنقار (de mon manuscrit, fol. 326 r°), ou *schounkâr* شونقار (*ibid.*, r° et v°), tantôt *schoungâr* شونغار (*ibid.*, fol. 363 r°); Pallas (*Voyages dans plusieurs provinces de l'empire de Russie*, tom. III, pag. 16, *Samlungen historischer nachrichten*, etc.; tom. I, pag. 147), écrit *schonkar*. Dans le vocabulaire Ouigour (*ap.* Langlès, *alphabet Mantchou*, 3^e^ édit., pag. 23, et dans l'*Histoire des Tatars* (pag. 100, 205), on lit *schongar*, que Strahlenberg prononce *tsungar* (*Der nord und ostliche Theil von Europa und Asia*, p. 353).

La forme *sonkor* سنقر se trouve aussi chez les écrivains persans. On lit dans le *Tarikhi-Wassâf* (manuscrit, fol. 306), que des ambassadeurs de Toktai, souverain du Kaptchak, avaient apporté vingt et un *sonkors* سنقر. Ailleurs, ce mot est écrit *sonkour* سنقور: On lit dans l'histoire de Raschid-eddin (fol. 311 v°) : با هدايا از باز و سنقور و شاهين و غيرآن « Un présent composé d'éperviers, de « sonkours, de faucons et autres objets. » L'auteur du *Tarikhi-Wassâf* rapporte que le prince du Kaptchak envoya à Gazan-Khan des sonkours au vol rapide سنقوران بعيدة المطار (fol. 304 v°). Ailleurs, cet écrivain, dans son style emphatique (fol. 288 v°), designe la *nuit* par le mot *karâ-sonkour* قراسنقور (sonkour noir), et le *jour* par le mot *âk-sonkour* آق سنقور (le sonkour blanc). Enfin, Raschid-eddin écrit *songour* سنكقور (fol. 165 v°).

Avant d'examiner quels sont les noms du *schongar* en mantchou et en chinois, il est nécessaire de donner quelques détails sur cet oiseau. Il est certain qu'il a toujours été mis au premier rang de ceux que les princes de l'Orient employaient à la chasse. « Si l'on en croit l'opinion commune, dit « Khalil-Dâheri (man. arab. 695, fol. 253 v°, 254 r°), l'aigle est le roi des oiseaux; mais, dans la « réalité, ce titre appartient au *sonkor*, qui est vraiment l'*émir* des oiseaux; en effet, si, lorsqu'il est « rassasié, il aperçoit une pièce de gibier, il ne manque pas de fondre dessus, contre l'ordinaire des « autres oiseaux de proie. » « Le *sonkor*, dit Kazwini (man. arab. 898, fol. 265 r° et v°; man. persan « d'Anquetil 74, fol. 263 v°), est un oiseau de proie de la taille du faucon; mais il a les pieds plus « charnus, et la jambe de la grosseur de celle d'un enfant. On le trouve dans le Turkestan, et il ne « vit que dans les contrées les plus froides. Lorsqu'on le lâche sur des oiseaux, il commence par « s'élever au-dessus d'eux; ensuite il plane tout autour en décrivant un cercle, de manière qu'il re-

habitants, et fait des levées pour aller combattre les Tatars. Son armée se montait à près de cent mille hommes, qui se composaient d'Arabes et de Persans. Mais, au

« vient au point d'où il est parti. Cependant, les oiseaux renfermés dans ce cercle se rassemblent vers « le centre, et aucun d'eux n'ose en sortir, fussent-ils au nombre de mille. Le *sonkor* descend peu à « peu, et les oiseaux descendent avec lui, jusqu'à ce qu'ils arrivent à terre; aussitôt les fauconniers « les prennent, sans qu'il en échappe un seul. » J'avais toujours cru que le *schongar* était le gerfaut; et j'ai vu avec plaisir que mon opinion était appuyée du témoignage de Pallas (*Samlungen historischer nachrichten uber die mongolischen völkerschaften*, tom. I, p. 147; *Voyages dans plusieurs provinces de l'empire de Russie*, t. III, p. 16). Ce judicieux observateur dit expressément que le gerfaut mâle est appelé par les Baschkirs *schonkar*, et la femelle *itælié*. Les Russes le nomment *kretschet* (V. aussi Abou'lgâzi (*Histoire généalogique des Tatars*, p. 100, 205). C'est le même oiseau que Marco-Polo appelle *grifon*, *grifalque*, *grifaucon* (*Relation des pays orientaux*, col. 51, 54, 75, 78, 162). Suivant l'opinion de M. Langlès (*Ambassades réciproques d'un roi de Perse*, etc., p. 49, note 3; *Alphabet mantchou*, p. 23), c'est celui que les Chinois désignent sous le nom de *song-eul*, et les Mantchoux sous ceux de *soung-el*, et *atchike-hia-chelmen*. Mais je ne puis être de cet avis. D'abord, je ferai remarquer que le mot *soung-el*, quoique inséré dans le dictionnaire du père Amyot, ne se trouve pas dans le t. XXX du grand dictionnaire mantchou, expliqué dans la même langue. On y lit seulement que l'oiseau appelé *atchiké-hia-chelmen*, s'appelle en chinois *soung-el*. En second lieu, la femelle, qui se nomme simplement *hio-chelmen*, est annoncée comme un oiseau un peu gros. Or, le mâle étant encore plus petit, ainsi que l'indique l'épithète de *atchike*, cette description ne saurait convenir à un oiseau de la taille du gerfaut. Enfin, dans le vocabulaire *Ouigour*, envoyé par le père Amyot, le mot *schongar* est rendu en chinois, non pas par *soung-eul*, mais par *haï-tsing*. Or, ce mot, ainsi que nous l'apprennent le lexicographe mantchou (tome XXX), et le père Amyot, dans ses notes sur l'éloge de *Moukden* (*Éloge de la ville de Moukden*, pag. 265), désigne le même oiseau que les Mantchoux nomment *schonkon*. « Cet oiseau, dit le *Dictionnaire mantchou* (tome XXX, p. 9), ressemble un peu à « l'*Itoulhen*, c'est-à-dire à l'épervier. Il est très-adroit, et vole avec beaucoup de rapidité. Il prend « à la chasse tous les oiseaux du genre de l'oie sauvage. » Cette description, comme l'on voit, est presque mot pour mot la même que celle qui se trouve dans le dictionnaire du père Amyot (*Dictionnaire tartare-mantchou*, tom. II, p. 155). Ce savant missionnaire, dans ses notes sur l'éloge de Moukden, donne sur cet oiseau des détails plus étendus (p. 265, 266) : « Le *schonkon*, dit-il, vient « du *Sahalien-oula*, aux environs duquel il se tient une grande partie de l'année. Il a le bec et les « serres comme les oiseaux de proie; il a le corps petit, mais il est d'une force extraordinaire. Il fait « la guerre aux oies, aux cygnes, aux lièvres, et à quantité d'autres animaux plus gros que lui. Le « *schonkon*, dit la géographie de *Moukden*, est de tous les *tamin*, celui qui a le plus de force et « d'adresse pour la guerre. Quoique son corps soit petit, il est d'une force prodigieuse, et prend des « oiseaux beaucoup plus gros que lui. Ses serres et son bec sont très-pointus et très-forts. Cet oiseau « se tient aux environs des fleuves *Sahalien-oula*, *Ousouri-oula*, et autres. » Le *Dictionnaire mantchou* (t. XXX, p. 9) donne la notice de deux autres oiseaux de la même espèce. « Le premier, qui se nomme « *schanian-schonkon*, c'est-à-dire *schonkon blanc*, est plus gros que le *schonkon* ordinaire, et a les « plumes du dos d'une blancheur éclatante. Le second, appelé *tschakiri-schonkon*, a la tête parsemée « de taches blanches, et les plumes du dos et des ailes mélangées de blanc et de noir. » On voit que le

moment de la catastrophe d'Alep, ces troupes se débandèrent. Chacun abandonnait ses meubles, les vendait au plus bas prix, et fuyait en toute hâte. Melik-

*schonkon* des Mantchoux, et le *hai-tsing* des Chinois sont identiquement le même oiseau que le *schongar* des Tartares. Quant au mot *soung-eul*, je crois qu'il désigne l'oiseau de proie appelé *sakr* par les Orientaux, et auquel les Français ont conservé son nom dans celui de (sacre).

Quant à la patrie du *schongar* ou *schonkar*, il est certain que cet oiseau habite les contrées septentrionales de l'Asie. Marco-Polo rapporte (*Relations des pays orientaux*, col. 51) « que dans les îles de la mer « Glaciale, on trouvait quantité de *griffans*, que les chrétiens transportaient en Tartarie. » Daï-Ming, envoyant à Schah-rokh sept couples de *schongar* (*Matla-assaadein*, m. pers. de l'Arsenal 24, f. 100 r°, *Ambassades réciproques d'un roi de Perse*, etc., p. 56), atteste « que cet oiseau ne se trouvait pas à la « Chine, mais qu'il n'en manquait pas, attendu qu'il en recevait continuellement un certain nombre, « qui lui étaient envoyés en présent des pays au delà de la mer. » M. Foucher d'Obsonville (*Essais philosophiques sur les mœurs de divers animaux étrangers*, p. 55), dit « que les gerfauts se propagent « dans les branches du Caucase qui s'étendent au nord du Tibet. » Enfin, au rapport de Pallas (*Samlungen historischer nachrichten*, etc., p. 147), « le gerfaut (*schonkar*) et le faucon de passage « (*naatschin*) ne se trouvent point dans les plaines habitées par les Kalmouks. Mais les chefs de ce « peuple tâchent d'en acheter des Baschkirs (*Voyages dans plusieurs provinces de l'empire de Russie*, « tom. III, p. 16), dont les montagnes sont ordinairement la retraite favorite de ces oiseaux précieux. « Les Baschkirs les prennent avec des filets à trappe, au-dessus desquels ils suspendent des plumes « flottantes à des ficelles tendues d'un arbre à l'autre. Des pigeons attachés sur la terre servent d'appât. « Les gerfauts que l'on y prend sont envoyés à la cour de Russie (Pallas, *Voyages*, etc., t. III, p. 17). » Le *schonkar* étant un oiseau rare et précieux, qui ne se trouve pas dans les pays méridionaux, on ne doit pas être surpris qu'il ait de tout temps été un des présents auxquels les princes orientaux attachaient le plus de prix, et qui leur était souvent offert, ou par leurs vassaux ou par leurs égaux. Les *Kirghis* s'étant soumis à Tchenghiz-Khan lui envoyèrent un *schongar* de couleur blanche (Raschid-eddin, fol. 116 v°, *Histoire généalogique des Tatars*, p. 100, 205). « Des marchands de la même « nation, s'étant rendus à la cour de Koubilaï, présentèrent à ce prince un aigle blanc et un *schongar* « blanc, qui avait les pattes et le bec rouges (Raschid-eddin, fol. 261 v°; Mirkhond, V° partie, « f. 54 r°). » L'auteur de l'ouvrage intitulé : *De l'estat et de la gouvernance du grant Caan de Cathay*, (man. français 7500 C, fol. 142 r° et v°), après avoir parlé de la suzeraineté que le grand Kaân exerçait sur les autres princes mogols, ajoute : « Ces trois empereurs envoient tous les ans lienpars « tous vifs, camelz, gerffaulx, et très grant plenté d'autres précieux joyaux au dit Caan leur seigneur. « Car ilz le recongnoissent leur seigneur et leur souverain. » L'an 658 de l'hégire (de J. C. 1260) (Raschid-eddin, fol. 248 r°), à l'époque où Koubilaï fut élevé sur le trône des Mogols, Dourtchi, l'un des principaux émirs, fit dire à Arik-bouka « que ses projets étant connus de Koubilaï, il devait, pour « dissiper les soupçons de ce prince, lui envoyer une ambassade, présidée par un *noian* du premier « rang, pour lui présenter un *schongar* et un autre animal. » Arik-bouka, ayant suivi ce conseil, envoya à Koubilaï des députés qui lui offrirent cinq *schongars*. L'an 702 de l'hégire (de J. C. 1302) (Raschid-eddin, fol. 202 r°), Naïan, l'un des descendants de Djoudji, envoya à Gazan-Khan deux de ses principaux émirs, qui lui présentèrent un *schongar* et d'autres objets précieux. Trois ans après, Oldjaïtou reçut un de ces oiseaux de la part de Timour-Kaân (*ibid.*, fol. 453 A v°). L'an 716 (de J. C. 1316), des ambassadeurs de ce prince, apportant à Oldjaïtou un faucon et un *schongar*, furent

Nâser partit de Berzah le vendredi, quinzième jour du mois de Safar, accompagné du peu de soldats qui lui restaient, prit la route de Gazah, laissant

arrêtés et mis en prison par ordre d'Isen-boga (*ibid.*, fol. 479 r°). L'an 793 (de J. C. 1390), des ambassadeurs de Toktamisch, khan du Kaptchak, présentèreut à Tamerlan un *schongar*, et neuf chevaux d'une vitesse surprenante (*Histoire de Timur-beck*, tom. II, p. 75). Les deux princes Mohammed-Sultan et Abou-Bekr offrirent au même conquérant un *schonkar* (*Zafer-nâmeh*, fol. 326 r° et v°). Plus tard (*ib.*, fol. 363 r°) un ambassadeur d'Idekou, prince du Kaptchak, présenta à Tamerlan un oiseau de la même espèce. Clavijo (*Vida del gran Tamorlan*, deuxième éditiun page 120), fait aussi mention des gerfauts qui furent présentés à ce prince. En l'annee 812 (de J. C. 1409), lorsque Schah-rokh fut de retour du Ma-waran-nahar (*Matla-assaadein*, fol. 44 r°), il reçut une ambassade de la part de Foulad-khan et des émirs Idekou-Béhadur et Isi, qui gouvernaient le Kaptchak et le pays des Uzbeks. Les deputés lui offrirent des présents magnifiques, et entre autres un *schongar* et plusieurs animaux utiles pour la chasse. L'an 820 (de J. C. 1417) (*ib.*, fol. 92 v°, *Ambassades réciproques*, etc., p. 49), Schah-rokh reçut un oiseau de cette espèce de la part de Dai-ming, empereur de la Chine. Deux ans après (man. de l'Arsenal 24, f. 100 r°, *Ambassades réciproques*, etc., pag. 56), ce prince, envoyant à Schah-rokh une ambassade, joignit à ses présents sept couples de *schongars*, qu'il avait dressés lui-même. Le même monarque (f. 130 v°, 131 r°) en envoya dix. Plus loin (f. 131 v°), il est fait mention d'un schongar bleu. L'an 859 (de J. C. 1455) (m. de l'Arsenal 24, f. 265 r°), le sultan Abou-Saïd envoya à Mirza-Abou'lkâsem-Bâber, entre autres présents, de beaux chevaux, et quelques couples de *schongars*. L'an 861 (de J. C. 1456), Abou'lkâsem-Bâber étant à la chasse, un *schongar* blanc qu'il affectionnait beaucoup se rompit une serre; ce qui lui causa un extrême chagrin (*Matla-assaadeïn*, fol. 271 r°). Moustafa-khan, un des princes Uzbeks, ayant conclu un traité avec le sultan Abou'lgâzi-Hosaïn, lui envoya en présent le *schonkar* dont il se servait habituellement (Mirkhond, *ou plutôt* Khondemir, t. VII, f. 7 r°). M. Foucher d'Obsonville atteste que les gerfauts étaient offerts en présent ou en tribut aux empereurs de Delhi (*Essais philosophiques sur les mœurs de divers animaux étrangers*, p. 55).

Lorsque l'an 1024 de l'hégire (de J. C. 1615), le czar de Russie envoya une ambassade au roi Schah-Abbas, au nombre des présents étaient quelques couples de *schonkars*. Et l'historien persan ajoute que cet oiseau ne se trouve dans aucun pays du monde, excepté en Russie. Schah-Abbas donna un couple de ces oiseaux à Khan-Alem, ambassadeur de Selim, souverain de l'Indoustan (*Vie de Schah-Abbas*, f. 213 r°). Et Chardin parle d'un oiseau de proie qui vient de la Moscovie, et qui, certainement, n'est autre que le *schonkar* ou gerfaut (*Voyages en Perse*, tom. II, pag. 32). L'an 662 (de J. C. 1263), le sultan Bibars reçut une ambassade de la part de Charles, frère de saint Louis. Les deputés apportaient, entre autres présents, un certain nombre de *sonkors* gris : عدة من السناقر الشهب (Nowairi, *Vie de Bibars*, f. 24 r°; Ebn-Ferat, man. de Vienne, tom. VI, pag. 22). L'an 684 de l'hégire (de J. C. 1285), le sultan d'Égypte Kelaoun reçut en présent des Génois, six *sonkors* et un chien blanc qui, suivant quelques historiens, était plus gros qu'un lion (Ebn-Ferat, man. de Vienne, tom. VIII, pag. 36).

Au rapport de Makrizi (*Kitab-assolouk*, man. arab. 672, pag. 982, 983) et d'Abou'lmahâsen (man. arab. 663, fol. 104 r°), « le sultan d'Égypte Mohammed-ben-Kelaoun aimait passionnément la chasse, « et faisait venir de tous côtés des *sakrs* (sacres), des *sonkors*, des faucons, des éperviers, et d'autres « oiseaux de proie. Sous le règne de ce prince, les *sonkors* devinrent si communs en Égypte, que chaque

Damas sans défense. La population était rangée autour des murs. Le prix du louage d'un chameau s'élevait à sept cents pièces d'argent. On était alors en hiver. Dès que l'on eut vu partir Melik-Nâser, les habitants de Damas perdirent courage, et s'enfuirent précipitamment et en désordre. On eût cru que le jour de la résurrection était arrivé (127). Melik-Nâser avait régné, tant à Alep qu'à Damas, l'espace 259

« émir en avait dix, plus ou moins. Il établit des fauconniers dont plusieurs étaient en possession de « fiefs importants, et recevaient une quantité considérable de viande, de fourrage, d'habits et autres « objets. Lorsque Mohammed mourut, les *sonkors* destinés spécialement pour l'usage du sultan « montaient à cent vingt. Jamais ses prédécesseurs n'en avaient possédé, à beaucoup près, un si « grand nombre. Kelaoun n'avait qu'un seul *sonkor;* dans les marches solennelles son fauconnier « était à cheval, portant cet oiseau sur le poing. L'émir Hosam-eddin-Tarantaï, partant pour aller « assiéger Sonkur-alaschkar, dans la ville de *Sahioun*, sollicita la permission de mener avec lui le « *sonkor* comme un objet rare et magnifique, promettant du reste de ne pas s'en servir à la chasse « et de ne le lâcher sur aucune pièce de gibier. »

L'historien Abou'lféda nous apprend (*Abulfedæ Annales*, tom. V, p. 306) « que, lorsqu'il fit un « voyage en Égypte, au moment où il arrivait dans la ville de Seriâkous, située près du Caire, il vit « venir à sa rencontre l'émir Seïf-eddin-Kedjri, grand veneur امير شكار, qui lui apportait un *sonkor*. » Le même écrivain (*ibid.*, pag. 376) rapporte qu'il reçut du sultan Muhammed-ben-Kelaoun un present composé de *sonkors* et de sakrs. Reiske, qui a commenté si doctement l'histoire d'Abou'lféda, a été fort embarrassé sur la manière de rendre le mot سنقر. Tantôt, il suppose (pag. 423) que ce terme désigne *l'oiseau de proie appelé sacre;* tantôt (pag. 307) il croit qu'il faut entendre par là *un faucon ou un milan;* tantôt enfin (*ib.*), il conjecture que ce mot signifie *une conserve formée de sucre*.

L'an 786 (de J. C. 1384) (*Kitab-assolouk*, man. arab. 673, fol. 149 v°), des ambassadeurs de Toktamisch, khan du Kaptchak, offrirent au sultan d'Égypte sept *sonkors*, avec beaucoup d'autres présents. Parmi les présents que Timour ou Tamerlan envoya au sultan d'Égypte, l'an 805 de l'hégire (de J. C. 1402), on voyait un éléphant, une once, un epervier, un sakr et un *sonkor*.

Au rapport de Petis de la Croix (*Histoire de Timur-beck*, tom. II, p. 75, note *a*), « les Rosses et les « Tartares de Crimée étaient autrefois tenus d'envoyer tous les ans au Grand-Seigneur un *schongar*, « orné d'un certain nombre de diamants. » Enfin, dans l'*Histoire des Mongols*, qu'a publiée M. Schmidt (*Geschicte der Ost Mongolen*, pag. 74), on voit un aigle envoyé en present, comme marque de soumission. Peut-être cet aigle était-il un *schonkar*.

(127) Comme le jour de la resurrection doit-être pour tous les hommes un jour redoutable, ce mot, chez les peuples de l'Orient, est devenu le terme caractéristique qui exprime, au plus haut point, *le trouble*, *l'effroi*, *la consternation*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 661, fol. 171 r°) : ان القيامة فى بغداد قد وُجدت « La consternation régnait dans Bagdad. » Dans le même ouvrage (man. 663, fol. 145 r°) : تقوم قيامته لذلك « Il était consterné de ce fait. » Ailleurs (man. 671, fol. 180) : لما بلغ الحاكم قامت قيامته وهان فى اعين الناس « Hakem, ayant appris la « chose, fut consterné et méprisé de ses sujets. » Dans le *Manhel-sâfi* du même historien (tom. II, man. 748, *article de Timour*) : قامت قيامته و كرّ راجعا « Il fut consterné et retourna sur ses pas. » Plus loin (tom. III, man. 749, *article d'Adel*) : قامت عليه القيامة « Il vit lever sur lui le jour de la

de vingt-trois ans et sept mois; il avait commandé à Damas l'espace de dix ans, moins cinquante jours. Melik-Aschraf-Mousa, fils de Mansour, prince de Hems, vint joindre Houlagou. Melik-Mansour, fils de Modaffer, et prince de Hamah, se rendit en Égypte, avec ses femmes et ses enfants. Toute la population de Hems et de Hamah prit la fuite (128).

Cependant, Houlagou, seize jours après la conquête d'Alep, se dirigea vers Damas. L'émir Zeïn-eddin-Soleïman, fils d'Ali, petit-fils d'Amer-Mouwaïiad, et surnommé Zeïn-Hâfidi, prit les rênes du pouvoir, et ferma les portes de la ville.

« résurrection. » Dans l'*Histoire des rois d'Abyssinie*, écrite par Makrizi (pag. 18) : قامت قيامة عمّه « son oncle fut consterné. » Dans l'histoire du *prétendu Hasan-ben-Ibrahim* (man. non catalogué, fol. 108) : قامت على العسكر القيامة ودعوا على الصالح « Les troupes furent consternées, et firent « des imprécations contre Sâleh. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. 5 v°) : قامت قيامة أعدايه « Ses ennemis furent consternés. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 13 v°) : قامت قيامة القومص « Le comte fut consterné. » Plus loin (f. 40 r°) : دون القيامة تقوم القيامة « Avant le jour de la résurrection arrivait une catastrophe analogue. » Ailleurs (fol. 65 v°) : عدمتم سلامتكم و اقيتم قيامتكم « Puissiez-vous perdre votre sécurité, et voir « lever pour vous le jour de la resurrection! »

Le mot *haschar* حشر, qui a le même sens que قيامة, s'emploie aussi pour exprimer la même idée. Dans un passage de l'historien que jo viens de citer (man. 714, fol. 203 v°), on lit : لقد قامت بها قيامة الحشر. Dans des vers composés à la louange du général fatimite Djauher, et cités par Makrizi (*Description de l'Égypte*, m. 797, f. 311 r°), et Abou'lmahâsen (m. 671, f. 120 r°), on lit : يوم من الحشر أروع « Un jour plus redoutable que celui de la résurrection. »

Le mot persan *restkhis* رستخيز, qui désigne également *la résurrection*, se prend aussi dans le sens de *catastrophe* ou de *consternation*. On lit dans le *Schah-nâmeh* (tom. I, pag. 83) : در افگند در كنم رستخيزى « Il fit tomber la consternation sur les rebelles. » Plus loin (p. 221) : سركشان رستخيز زديوان بر « Je ferai tomber une catastrophe sur les Touraniens. » Ailleurs (pag. 270) : بتورانيان تو گفتى مگر رستخيز « Il amenait la catastrophe des génies. » Ailleurs (pag. 374) : آوردى او رستخيز كه گفتى آمده است « Vous diriez que le jour de la résurrection est peut-être arrivé. » Et enfin (p. 391) : شب رستخيزست راست « On dirait que c'est là précisément la nuit de la résurrection. » Dans le *Zafer-nâmeh* (de mon manuscrit, fol. 293 v°) : درتمام ميمنه و ميسره درپيوسته رستخيز بر خاست « Dans toute l'aile droite et l'aile gauche, un désordre complet se manifesta. » Plus loin (f. 334 v°) : برآمد زان شارستان رستخيز « La consternation se répandit dans cette ville. » Et enfin (fol. 381 v°) : چه رستخيزواقع شد « Quel trouble régna partout. »

(128) J'ai lu : جفل اهل حمص و حماة, au lieu de جعل qu'offre le texte.

Ayant réuni tout ce qui restait d'habitants, il convint avec eux de livrer Damas à Houlagou. La place fut remise à Fakhr-eddin-Merdegaï, au fils du commandant d'Arzen, et au schérif Ali. Tous trois avaient été envoyés, comme négociateurs, auprès de Melik-Nâser, de la part de Houlagou, qui était alors campé à Berzah. Ils se hâtèrent de mander cet événement au prince mongol. Celui-ci fit partir aussitôt un corps de Tatars, auxquels il recommanda les habitants de Damas, leur défendant de prendre à personne une pièce d'argent, ou une valeur plus considérable. Le dimanche, dix-neuvième jour du mois de Safar, les députés de Houlagou arrivèrent à Damas, accompagnés du kadi Mouhi-eddin-ben-Zeki. Celui-ci était parti de cette ville, et s'était rendu à Alep, auprès de Houlagou, qui l'avait revêtu d'une robe d'honneur, lui avait conféré le titre de kadi de la Syrie tout entière, et l'avait renvoyé à Damas, avec le gouverneur de cette place. Les habitants ayant banni toute inquiétude, se réunirent le lendemain dans la principale mosquée. Ebn-Zeki, revêtu de la *khilah* qu'il tenait de Houlagou, ayant convoqué les jurisconsultes et autres, fit devant eux la lecture du diplôme d'investiture تقليد que lui avait délivré le souverain mongol. On lut également les ordres فرمانات par lesquels ce prince garantissait l'amnistie aux habitants de Damas. Ceux-ci, toutefois, tremblaient et étaient en proie à la plus vive frayeur.

Le seizième jour de Rebi premier, les lieutenants de Houlagou arrivèrent à la tête d'un nombreux corps de Tatars, et accompagnés par Kitboga-noïan (129). On fit la lecture de l'acte d'amnistie. Bientôt après, un diplôme, émané du prince, conféra au kadi Kemâl-eddin-Omar-Teflisi le titre de *suppléant* نايب الحكم (130) du

(129) J'ai lu نوين au lieu de نون que présente le manuscrit. Du reste, le nom de ce général mongol est écrit de plusieurs manières. On lit tantôt *Kitboga* كتبوغا, tantôt *Kitbouka* ou *Kitbouka* كتبوقا ou كيتبوقا, et enfin *Kitoubouka* كيتوبوقا.

(130) Abou'lmahâsen (*Manhel-sâfi*, tom. IV, fol. 93 v°, 94 r°), nous donne à ce sujet les détails suivants : « Dans les premiers temps de l'Islamisme, l'administration de la justice الحكم, en Égypte, « fut confiée à quelques-uns des compagnons du Prophète الصحابة, et des *tabi* التابعين, jusqu'à « l'époque où prit naissance la secte du grand *Imam* Abou-Hanifah. Dès ce moment, l'administration « de la justice الحكم, en Égypte, ainsi que dans toutes les contrées, tant orientales qu'occidentales, « fut remise aux kadis Hânefis. Les Fatimites s'étant emparés de l'Égypte, y anéantirent les diverses « sectes musulmanes, firent triompher les opinions des Schiites, et nommèrent pour kadis ceux « d'entre leurs coreligionnaires qu'ils jugeaient à propos de choisir. Lorsque cette dynastie tomba « sous les coups des fils d'Aïoub, ceux-ci qui étaient Curdes d'origine, et attachés à la secte de « Schafeï, choisirent pour kadi un homme qui partageait les mêmes dogmes. A cette époque, le « Caire était prodigieusement déchu de sa splendeur, et presque désert. Les villages et les bourgs de

kadi des kadis Sadr-eddin-Ahmed-ben-Seni-eddaulah, de manière à ce qu'il remplit les fonctions de *kadi-alkodat* dans les villes de la Syrie, à Mausel, à Mâredin et à Méiâfârekin. Le même acte lui donnait aussi l'inspection des mosquées, et de toutes les fondations pieuses. Cet ordre fut lu publiquement dans le *Meïdân-akhdar* (la place verte).

Cependant, les Tatars envahirent toute la Syrie, et pénétrèrent jusqu'aux environs de Gazah, à Beït-Djebraïl, Khalil (Hébron), l'étang de Zirâ, et la ville de Salt. Partout ils égorgèrent ou emmenèrent en captivité la population, et enlevèrent tout ce qu'ils purent trouver de butin. Après quoi, ils reprirent la route de Damas, où ils vendirent les troupeaux et les autres objets tombés en leur pouvoir.

Les Chrétiens qui se trouvaient à Damas commencèrent à prendre un ascendant marqué sur les Musulmans. Ayant obtenu de Houlagou un diplôme فرمان qui leur garantissait une protection expresse, et le libre exercice de leur religion, ils buvaient du vin publiquement dans le mois de Ramadan, et en
260 versaient au milieu des rues sur les habits des Musulmans, et sur les portes des mosquées. Lorsqu'ils passaient, portant la croix, ils contraignaient les marchands de se lever, et maltraitaient ceux qui refusaient de le faire : ils parcouraient les rues, accompagnés de la croix, et se rendaient à l'église de Marie, où ils prononçaient des sermons consacrés à l'éloge de leur religion, et ils disaient ouvertement : « La foi véritable, la foi du Messie triomphe aujourd'hui. » Les Musulmans indignés, allèrent porter leurs plaintes au gouverneur établi par Houlagou; mais cet officier les traita avec mépris, et plusieurs d'entre eux reçurent, par ses ordres, la bastonnade. Il comblait d'honneurs les prêtres chrétiens, fréquentait leurs églises, et protégeait hautement leur religion. Zeïn-Hâfidi ayant levé sur la population des sommes immenses, les employa à acheter des étoffes, dont il fit

« son territoire étaient, en grande partie, ruinés. D'une autre part, les Francs, depuis un laps de « temps considérable, occupaient Jérusalem et le plus grand nombre des villes maritimes de la Syrie. « Salah-eddin-Iousouf ayant pris le titre de sultan, comme délégué de Nour-eddin, s'occupa de « régler les affaires de l'Égypte, fit des conquêtes prodigieuses, et parvint au faîte de la puissance. « Il eut pour successeurs plusieurs princes de sa famille; mais cette dynastie fut renversée, et rem- « placée par les Sultans-Turcs. Melik-Dâher-Bibars étant monté sur le trône, imagina, dans le cours « de l'année 664 (1265 de J. C.) ou de l'année précédente, d'établir en Égypte quatre kadis. Les « magistrats de la secte de Schafeï avaient été exclusivement en possession de rendre la justice en « Égypte, l'espace de cent années, depuis l'an 564 (1168 de J. C.), époque du règne de Melik-Mansour- « Asad-eddin-Schirkouh. » Je donnerai, plus bas, sur cette matière, des détails plus circonstanciés.

présent à Kitboga, qui gouvernait la ville au nom de Houlagou, à Baïdera, aux émirs et aux généraux Tatars. Il leur envoyait chaque jour des objets de tout genre.

Cependant, Kitboga et Baïdera se rendirent à Merdj-Bargout. Melik-Aschraf, prince de Hems, arriva du camp de Houlagou, apportant un diplôme qui le nommait vice-roi de Damas et de toute la Syrie. Kitboga s'empressa d'obéir à cet ordre; et c'était chez lui que se tenaient les conseils, et tout ce qui avait trait au gouvernement.

Quelques jours après, l'émir Bedr-eddin-Mohammed-ben-Karmdjah, gouverneur de la citadelle de Damas, de concert avec l'émir Djelâl-eddin-ben-Saïrafi, prit les armes, et ferma les portes de cette forteresse. Kitboga-noïan, à la tête des troupes Tatares, vint mettre le siége devant la place, le sixième jour du mois de Rebi second. Cependant, Dieu fit tomber du ciel de la pluie, de la grêle accompagnées d'un vent violent, d'éclairs, de tonnerres, et d'un tremblement de terre qui renversa quantité de lieux habités. Toute la population passa la nuit dans des transes mortelles, redoutant à la fois les fléaux dont les menaçaient le ciel et la terre. Les attaques contre la citadelle étaient infructueuses. Le siége se prolongea jusqu'au vingt-deuxième jour du mois de Djoumada premier. Les Tatars avaient dressé devant cette place plus de vingt machines de guerre, qui jouaient sans interruption, et renversèrent une partie des fortifications. Les assiégés demandèrent alors à capituler. Les Tatars étant entrés dans la place, livrèrent au pillage tout ce qui s'y trouvait de précieux, mirent le feu en plusieurs endroits, démolirent un grand nombre de tours, et détruisirent toutes les machines et les munitions de guerre. De là ils se dirigèrent vers Balbek, dont ils ruinèrent la citadelle. Un autre corps prit la route de Gazah, saccagea la ville de Banias, et porta dans toute la contrée le carnage, la dévastation et le pillage.

Le samedi, vingt-deuxième jour du mois de Rebi premier, l'émir Rokn-eddin-Bibars-Bondokdari arriva au Caire. Melik-Modaffer-Koutouz sortit à sa rencontre, lui assigna pour logement la maison du vizirat, et lui concéda, à titre de bénéfice militaire, la ville de Kalioub. 261

Sur ces entrefaites, Houlagou s'empara de Mâredin, égorgea les émirs de cette ville, et renversa les murs de la citadelle.

Melik-Nâser était arrivé à Katia. Koutouz, effrayé de l'approche de ce prince, vint camper à Sâléhieh, à la tête de ses troupes. Nâser se vit abandonné d'une partie de ses émirs et des officiers Schehrzouris, qui allèrent se ranger sous les drapeaux de Koutouz. Quelques-uns d'entre eux, tels que Hosam-eddin-Tarantaï,

Bedr-eddin-Taidemur-alakhout, Bedr-eddin-Aïdemur, le *dewadâr*, et Idgâdi-Hadji se fixèrent à Belbeïs. Nâser, voyant ses affaires en désordre, et ses partisans se débander journellement, quitta la ville de Katia, et vint camper à Balka. Koutouz, de son côté, rentra au château de la Montagne. Il fit arrêter et enfermer dans cette forteresse l'émir Djemâl-eddin-Mousa-ben-Iagmour. Tous ceux d'entre les pages et les secrétaires de Nâser, qui étaient venus se joindre à lui, furent exposés à des vexations rigoureuses, et dépouillés de leurs biens. Il contraignit l'épouse de Melik-Nâser à montrer tout ce qu'elle possédait de pierreries, et dont il enleva une énorme quantité. Il extorqua des sommes immenses aux femmes des émirs Kaïmeris; et quelques-unes d'entre elles furent mises à la torture.

Quant à ce qui concerne Melik-Nâser, un de ses pages, nommé Hosaïn-Kurdi le *tabardâr* (131), se saisit de ce prince, ainsi que de son fils Melik-Aziz, de son frère Gâzi, d'Ismaïl-ben-Schadi, et de toutes les personnes de sa suite. Il envoya ces prisonniers à Houlagou. Celui-ci, sur ces entrefaites, quitta Alep, pour retourner vers les contrées de l'Orient. Il nomma Kitboga-noïan pour commander en son nom dans la ville d'Alep, et établit Baïdera gouverneur de Damas. Il emmena avec lui sept émirs *Bahris*, parmi lesquels se trouvaient Sonkor-aschkar, Tenkez, Beramek et Bekmesch.

(131) Le mot *tabardâr* طبردار, qui est persan d'origine, signifie *porte-hache*. Le terme *tabar* طبر se trouve dans un passage de l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas, où on lit (man. arab. 689, fol. 22 v°) : في يده طبر « Il tenait à la main une hache. » Dans l'histoire de Nowaïri (26e partie, fol. 194 v°); et dans celle du *prétendu Hasan-ben-Ibrahim* (man. non catalogué, fol. 153 r°), il est également fait mention du curde Hosaïn, *tabardâr* de Melik-Nâser, souverain de Damas. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Inschâ* (man. arab. 1573, fol. 122 r°), parlant des *tabardârs*, s'exprime en ces termes : « Les *tabardârs* طبردارية sont des enfants de milice أولاد الجند, commandés par un émir. « Dans les marches du prince, ils sont autour de lui, se tenant à sa droite et à sa gauche, tout prêts « à frapper un ennemi qui oserait, sans permission, s'approcher du monarque. Ils sont au nombre « de dix. » Plus loin (fol. 128 v°), le même écrivain nous donne les détails suivants : « L'*émir-tabar* « امير طبر commande les *tabardârs*, et a le même rang que l'officier appelé *Râs-annaubah* راس « النوبة. »

Je dois réparer ici une omission qui m'a échappé. Dans une page précédente (pag. 64), il est fait mention d'un officier qui portait le titre de *Baschmak-dâr* بشمقدار. Suivant l'auteur du *Inschâ* (man. 1573, fol. 129 r°), ce mot s'écrivait également *Badjmak-dâr* بجمقدار. Il dérive du terme turc *baschmak* بشمق *sandale*. « On désignait par le mot *Baschmak-dâr* un officier qui avait la « charge de porter les sandales du sultan. L'usage voulait qu'il y en eût deux qui se relayassent dans « cette fonction. »

Bientôt après des ambassadeurs de Houlagou arrivèrent en Égypte apportant une lettre conçue en ces termes :

« De la part du Roi des Rois de l'Orient et de l'Occident, le kaân suprême :

« En votre nom, ô Dieu, qui avez étendu la terre et élevé les cieux; Melik-« Modaffer-Koutouz est de la race de ces Mamlouks, qui ont fui dans cette contrée « pour échapper à nos glaives, qui jouissent des bienfaits de ce prince, et « égorgent les sujets soumis à son autorité. Que Melik-Modaffer-Koutouz sache, « aussi bien que tous ses émirs, et les peuples de son empire, qui habitent « l'Égypte et les contrées voisines, que nous sommes les soldats de Dieu sur la « terre; qu'il nous a créés dans sa colère, et livré entre nos mains tous ceux qui « sont l'objet de son courroux; ce qui s'est passé dans les autres contrées doit « être pour vous un sujet de réflexion, et vous détourner de penser à nous faire « la guerre. Instruisez-vous par l'exemple des autres et remettez-nous votre sort, « avant que le voile se déchire, et que, livrés au repentir, vous ne voyiez « tomber sur vous la peine de vos fautes : car, nous ne nous laisserons point « toucher par les pleurs; et nous serons insensibles aux plaintes. Vous avez « appris que nous avons conquis une vaste étendue de pays; que nous avons « purifié la terre des désordres qui la souillaient; et que nous avons égorgé la plus « grande partie des habitants. C'est à vous de fuir, et à nous de vous poursuivre; 262
« et quelle terre vous offrira un asile? quelle route pourra vous sauver? quelle « contrée vous conservera la vie? Vous n'avez aucun moyen d'échapper à nos « glaives, de vous soustraire à la terreur de nos armes. Nos chevaux sont extrê-« mement légers à la course; nos flèches sont perçantes; nos épées sont pareilles « à la foudre; nos cœurs sont durs comme des montagnes; le nombre de nos « soldats égale celui des grains de sable; les forteresses ne peuvent tenir devant « nous; les armées ne sauraient nous résister avec succès. Les prières que vous « adresseriez à Dieu contre nous ne seraient point écoutées. En effet, vous vous « enrichissez par des moyens illicites; vous ne tenez aucune parole; vous violez « les promesses et les serments les plus solennels. La révolte et la désobéissance « règnent au milieu de vous; sachez donc que vous allez voir tomber sur vous « l'humiliation et l'opprobre. Aujourd'hui, vous allez recevoir un châtiment igno-« minieux, en punition de l'orgueil insensé qui vous animait sur la terre, et des « excès auxquels vous vous livriez. Ceux qui ont commis l'injustice vont savoir « quel sort les attend; ceux qui oseront nous faire la guerre, auront à s'en re-« pentir; ceux qui rechercheront notre protection seront seuls en sûreté. Si vous

« vous soumettez à nos ordres, et aux conditions que nous vous proposons, « vous partagerez tout ce qui est à nous et contre nous. Si vous résistez, vous « périrez : n'allez pas vous causer la mort à vous-mêmes : celui qui est averti doit « être sur ses gardes. Vous êtes persuadés que nous sommes des infidèles : et « nous, nous vous regardons comme des êtres criminels. Et ce Dieu, dont les « ordres sont irrévocables, dont les arrêts sont parfaitement sages, nous a fait « triompher de vous ; vos armées les plus fortes sont à nos yeux comme un petit « nombre d'hommes ; vos personnages les plus marquants sont devant nous des « êtres méprisables. Vos rois n'ont à attendre de nous que l'opprobre. Ne délibérez « pas longuement : hâtez-vous de nous rendre réponse, avant que la guerre « allume ses feux, et lance sur vous ses étincelles : alors, vous ne trouveriez « plus d'asile, de force, de protecteur, d'appui. Vous éprouveriez de notre part « les catastrophes les plus terribles, et vous laisseriez bientôt vos contrées désertes. « En vous adressant ce message, nous avons agi noblement envers vous ; nous « avons cherché, par nos avis, à vous réveiller de votre assoupissement. Main- « tenant vous êtes les seuls ennemis contre lesquels nous devions marcher. Que « le salut soit sûr nous, sur vous, et sur tous ceux qui suivent la direction di- « vine, qui redoutent les suites de la mort, et qui se soumettent aux ordres du « roi suprême.

« Dis à l'Égypte : Voilà Holaoun (132) qui arrive, escorté d'épées nues, et de « glaives acérés.

« Il va réduire à l'humiliation les personnages éminents de cette contrée (133). « Il enverra les enfants rejoindre les vieillards. »

Koutouz (134) ayant réuni les émirs, tous furent d'avis de faire périr les ambassadeurs, et de se diriger vers Sâléhieh. En conséquence, les députés furent arrêtés et mis en prison. Le sultan s'occupa de faire prêter serment de fidélité à ceux d'entre les émirs qu'il avait choisis, et donna l'ordre du départ. Les émirs n'entreprenaient cette expédition qu'avec répugnance, parce qu'ils crai-

(132) C'est de cette manière que plusieurs historiens arabes écrivent le nom de Houlagou. De même dans l'histoire de Haïthon (*Histoire orientale*, col. 43, 44, 45, 46, etc.), on lit *Haolon*, et *Olaon* dans une lettre que le pape écrit à ce prince (Mosheim, *Historia ecclesiastica Tartarorum*, append. pag. 66), etc.

(133) Je lis اذلّة, au lieu de اذالة.

(134) Je lis قطز, au lieu de نظر.

gnaient d'en venir aux mains avec les Tatars. Le lundi, quinzième jour du mois de Schaban, Melik-Modaffer, à la tête de toutes les troupes de l'Égypte, d'une 263
partie des forces de la Syrie, des Arabes, des Turcomans, etc., sortit du château de la Montagne, et prit la route de Sâléhieh. Avant son départ, il fit comparaître devant lui les ambassadeurs tatars, qui étaient au nombre de quatre. Un d'eux fut coupé en deux dans le marché des chevaux, au pied du château de la Montagne; un autre, hors de la porte de Zawilah; le troisième, hors de la porte de Nasr; et le quatrième, dans le lieu nommé Ridaniah الريدانية (135). On suspendit leurs têtes à la porte de Zawilah; et ce furent les premières têtes de Tatars qui furent attachées dans cet endroit. Parmi ces députés se trouvait un enfant, auquel le sultan fit grâce, et qu'il reçut au nombre de ses Mamlouks. On proclama dans les villes de Misr et du Caire et dans les environs, que chacun prît les armes pour défendre la cause de Dieu, et soutenir la religion du *Prophète*. Les gouverneurs eurent ordre d'exciter les soldats à partir. Tous ceux qui se cacheraient et viendraient à être découverts, devaient recevoir des coups de fouet.

Le sultan vint camper à Sâléhieh, où toutes ses forces se trouvèrent réunies : ayant convoqué les émirs, il leur proposa de poursuivre l'expédition; mais tous s'y opposèrent, et refusèrent obstinément de marcher. Koutouz, irrité, leur dit: « Émirs des Musulmans, voilà longtemps que vous mangez les richesses du « trésor; et maintenant, vous répugnez à marcher contre l'ennemi. Eh bien! je « vais me mettre en marche; ceux qui sont zélés pour la défense de la religion, « n'ont qu'à m'accompagner. Quant à ceux qui pensent autrement, ils peuvent « retourner chez eux. Dieu voit tout ce qui se passe; et le péché des femmes des « Musulmans retombera sur la tête de ceux qui auront refusé de partir. » Ceux des émirs que le sultan avait choisis (136), et auxquels il avait fait prêter serment, s'étant, d'un commun accord, engagés à faire partie de l'expédition, les autres ne purent se dispenser de suivre leur exemple. L'assemblée se sépara. Dès que la nuit fut arrivée, le sultan fit battre ses tambours, et dit hautement : « J'irai seul « attaquer les Tatars. » Les émirs voyant que le prince était décidé à partir se mirent en marche malgré leur répugnance. L'émir Rokn-eddin-Bibars-Bondokdari

(135) On désignait par ce nom un jardin qui avait appartenu à un esclavon appelé Ridan. Cet homme était attaché au service du khalife fatimite Aziz, et portait le dais sur la tête de ce prince. Il fut mis à mort, le mardi, dixième jour du mois de Dhou'lhidjdjah, l'an 393 (de J. C. 1002) (Makrizi, *Description de l'Égypte*, man. ar. 798, fol. 128 r°).

(136) Je lis تخيّرهم, au lieu de يخبرهم.

eut ordre de se porter en avant, à la tête d'un corps de troupes, afin de reconnaître les mouvements des Tatars. Il se présenta devant la ville de Gazah, qui était occupée par une garnison de ce peuple. L'ennemi, apprenant l'arrivée de Bibars, évacua la place, dont l'émir prit possession. Le sultan, suivi de toutes ses forces, vint camper à Gazah, où il s'arrêta un jour. Il prit la route du *Sâhel*, et se dirigea vers la ville d'Akka. Les Francs, qui étaient alors maîtres de cette place, sortirent avec des présents à la rencontre de Koutouz, et lui offrirent de l'accompagner comme auxiliaires. Il les remercia, et leur fit promettre d'observer dans cette guerre une stricte neutralité. Il leur jura que, si un de leurs cavaliers ou de leurs fantassins, suivait l'armée des Musulmans, avec l'intention de lui nuire, il reviendrait sur ses pas et les attaquerait, avant de marcher contre les Tatars. Ayant ensuite convoqué les émirs, il les exhorta à ne pas craindre de se mesurer avec l'ennemi. Il leur remit devant les yeux le carnage, le pillage, les incendies, qui avaient désolé les diverses provinces, et les engagea à prévenir le retour de
264 pareils excès. Il les exhorta à délivrer la Syrie des mains des Tatars, à défendre courageusement l'Islamisme et les Musulmans, et à éviter les châtiments que Dieu ferait tomber sur eux. Tous fondirent en larmes, et jurèrent unanimement de faire tous leurs efforts pour vaincre les Tatars, et les chasser des provinces qu'ils avaient conquises. L'émir Rokn-eddin-Bibars-Bondokdari s'étant avancé, par ordre du sultan, à la tête d'un corps de troupes, rencontra les coureurs des Tatars. Il se hâta d'écrire au sultan, pour l'informer de cet événement, et commença à escarmoucher avec l'ennemi, tantôt avançant, tantôt reculant; Koutouz le joignit près d'Aïn-Djalout.

Kitboga et Baïdera, les deux gouverneurs choisis par Houlagou, n'eurent pas plutôt appris la marche de l'armée égyptienne, qu'ils se hâtèrent de rassembler tous les Tatars qui étaient dispersés dans la Syrie, et se mirent en marche, pour aller combattre les Musulmans. Les coureurs égyptiens ayant rencontré ceux des Tatars les mirent en déroute. Le vendredi, vingt-cinquième jour de Ramadan, les deux partis se trouvèrent en présence. Les Musulmans ne se disposaient qu'avec une crainte extrême à se mesurer avec les Tatars. Le soleil venait de se lever. La vallée était remplie de troupes : de toutes parts on entendait les cris des laboureurs des villages, et le son continu des tambours du sultan et des émirs. Les Tatars montèrent alors à cheval et la bataille s'engagea. Une des ailes de l'armée du sultan fut mise en désordre et rompue. En ce moment, Melik-Modaffer, ôtant son casque de dessus sa tête, le jeta à terre, et s'écria de toute sa force : *O Isla-*

*misme!* Il se précipita en personne sur l'ennemi, escorté de ceux qui l'entouraient, et combattit avec une extrême intrépidité. Dieu seconda ses efforts. Kitboga, général des Tatars, fut tué dans l'action. Après lui, périt Melik-Saïd-Hosaïn, qui servait dans l'armée des Tatars. Dieu fit fuir le reste de leurs troupes devant les Musulmans (137), qui les poursuivirent l'épée dans les reins, massacrèrent un grand nombre d'hommes, et firent une multitude de prisonniers. L'émir Bibars se distingua par son courage sous les yeux du sultan. Le jeune homme, qui faisait partie des envoyés Tatars, et que le sultan avait épargné et incorporé parmi ses Mamlouks, se trouvait à cheval, derrière ce prince, au moment du combat. Lorsqu'il vit la bataille engagée, il plaça sur son arc une flèche, qu'il dirigeait contre le sultan. Mais, frappé par un de ceux qui étaient à côté de lui, il fut saisi et massacré sur la place. Suivant un autre récit, il décocha en effet la flèche qui atteignit le cheval du prince, et le renversa à terre. Koutouz se trouvait ainsi à

(137) Le texte porte ces mots : منح الله ظهورهم المسلمين.

L'expression مَنَحَ الاكتاف, qui répond à celle de منح الظهور, se prend, en arabe, dans deux sens. Tantôt elle signifie, comme les mots latins *terga dare*, *fuir devant un ennemi*. On lit dans le *Sirat-arresoul* (man. arab. 629, fol. 119) : منحناهم اكتافنا « Nous avons fui devant eux. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (man. de la Bibliothèque du Roi, tom. VII, fol. 96 r°) : افلّ مصافهم و منحوا اكتافهم « Leurs rangs furent rompus, et ils prirent la fuite. » Ailleurs (f. 144 v°) : منحوا العدو اكتافهم « Ils fuirent devant l'ennemi. » Et plus loin (fol. 239 v°) : ولّوا الادبار و منحوهم الاكتاف « Ils prirent « la fuite, et tournèrent le dos à l'ennemi. » Tantôt cette expression signifie, en parlant de Dieu : *Faire fuir un des adversaires devant l'autre*, comme dans ce passage du même historien (t. VII, f. 155 v°) : منح الله المسلمين اكتافهم « Dieu les fit fuir devant les Musulmans. » Dans un passage du *Roman d'Antar* (tom. III, fol. 195 r°), les mots اعطاه ظهره signifient : *Il lui tourna le dos.*

Dans la langue hébraïque, l'expression נָתַן עֹרֶף ou פָּנָה עֹרֶף ou הָפַךְ עֹרֶף signifie *fuir*; et d'autres fois נָתַן עֹרֶף signifie *faire fuir* (Exod. chap. XXIII, v. 27; Psaume XVIII, v. 41).

En langue persanne, les mots پشت دادن signifient : *Tourner le dos, s'enfuir* (Voy. *Gulistan*, ed. Semel. pag. 29). Dans le *Matla-assaadein* (fol. 214 v°), on lit : امیر پیرلقمان برلاس شاهزاده را پشت داده « L'émir Lokman Berlas ayant fui devant le prince. » Plus loin (fol. 307 r°) : یکبار پشت داده رو بگریز نهادند « Ayant tous à la fois tourné le dos, ils prirent la fuite. » Ailleurs (f. 305 r°), on trouve cette expression : پشت بهزیمت دادند « Ils eurent recours à la fuite. » Les mots پشت گردانیدن signifient également : *Tourner le dos*; comme dans ce passage de Khondémir (*Habib-assiiar*, tom. III, fol. 261 r°) : پشت بر کارزار میدان گردانیده روی بوادی فرار آورد « Tournant le « dos au champ de bataille, il prit le parti de la fuite. »

pied; Fakhr-eddin-Mama, descendant de son cheval, le fit monter à sa place, et, lorsque l'on eut amené un des chevaux de main, il se remit lui-même en selle.

L'armée égyptienne poursuivit les Tatars jusque dans le voisinage de Baïsan. Là, ils firent volte-face, et engagèrent un combat plus acharné que le premier. Mais, grâce à Dieu, ils furent mis en déroute, et perdirent, avec leurs chefs, un grand nombre de leurs soldats. Les Musulmans avaient été violemment ébranlés. Le sultan, à trois reprises, cria d'une voix forte, de manière à être entendu de
265 la plus grande partie de l'armée : « O Islamisme! ô Dieu, protégez votre serviteur « Koutouz, et faites-le triompher des Tatars! » Lorsque ceux-ci eurent été vaincus pour la seconde fois, le sultan mit pied à terre, frotta son visage sur la poussière, la baisa humblement, et fit une prière, accompagnée de deux *rikah*, pour rendre grâce à Dieu de la victoire. Après quoi il remonta à cheval. Les troupes arrivèrent chargées de butin. La nouvelle de la défaite des Tatars parvint à Damas, le dimanche, vingt-septième jour du mois. La tête de Kitboga, leur général, fut portée au Caire.

Zein-Hâfidi, et les gouverneurs Tatars, quittèrent précipitamment la ville de Damas, accompagnés des personnes de leur suite; mais les habitants des villages les attaquèrent et pillèrent tout leur bagage. Damas avait été au pouvoir des Tatars l'espace de sept mois et dix jours.

Le même dimanche, le sultan vint camper à Taberiah. De là, il écrivit aux habitants de Damas, pour leur notifier la victoire dont Dieu l'avait gratifié, et la défaite des Tatars. C'était la première lettre qu'il eût adressée à la population de cette ville. Dès qu'on eut reçu cette dépêche, les habitants s'abandonnèrent aux transports de la joie la plus vive. Ils se précipitèrent sur les maisons des Chrétiens, les livrèrent au pillage, et détruisirent tout ce qu'ils purent démolir. Ils renversèrent l'église des Jacobites, ainsi que celle de Marie, et mirent le feu à celle-ci, en sorte qu'il n'en resta plus qu'un monceau de ruines. Ils égorgèrent un grand nombre de Chrétiens, et réduisirent les autres en esclavage. Ils se vengeaient ainsi de ce que, durant la domination des Tatars, les Chrétiens avaient songé plus d'une fois à faire main basse sur les Musulmans, avaient détruit des mosquées, des minarets, qui se trouvaient dans le voisinage de leurs églises. Ils frappaient publiquement leurs cloches, marchaient en pompe avec la croix, buvaient du vin dans les rues, et en répandaient sur les Musulmans.

Le vingt-deuxième jour du même mois, les habitants de Damas pillèrent les

maisons des Juifs, sans y laisser la moindre chose. Les boutiques qu'ils possédaient dans les marchés furent changées en monceaux de décombres. Cependant des soldats de la milice ayant pris les armes, empêchèrent la multitude de livrer aux flammes les synagogues et les maisons des Juifs. En même temps, les habitants de Damas attaquèrent plusieurs Musulmans qui avaient embrassé le parti des Tatars, les massacrèrent, démolirent les maisons qui se trouvaient dans le voisinage des églises, et égorgèrent un grand nombre de Mogols. Toute la ville offrait un spectacle affreux.

Le vingt-neuvième jour du même mois, au point du jour, l'émir Djemâl-eddin-Mohammedi-Sâléhi arriva à Damas, apportant un diplôme du sultan Melik-Modaffer-Koutouz. Cet acte, qui fut lu publiquement, dans la maison appelée *Dâr-assaadâh* دار السعادة (la maison du bonheur), avait pour objet d'accorder aux habitants une amnistie, et de calmer leurs inquiétudes. Le mercredi, dernier jour du mois de Ramadan, Melik-Modaffer, à la tête de ses troupes, arriva sous les murs de Damas, et y établit son camp. Après avoir séjourné dans cet endroit, jusqu'au deuxième jour de Schewal, il fit son entrée dans la ville, et choisit pour sa demeure la citadelle. L'émir Rokn-eddin-Bibars, envoyé par le prince du côté de Hems, massacra ou fit prisonniers un grand nombre de Tatars, et rentra victorieux à Damas. Melik-Modaffer conquit toutes les villes de la Syrie, depuis les bords de l'Euphrate jusqu'à la frontière de l'Égypte. Il conféra aux émirs Sâléhis et Moëzzis (138), ainsi qu'à ses officiers, des fiefs en Syrie. Il nomma au gouvernement de Damas l'émir Alem-eddin-Sandjar-Halebi, et lui adjoignit l'émir 266
Moudjir-eddin-Abou'lhaïdja, le curde.

Melik-Aschraf-Mousa, prince de Hems, et qui avait commandé en Syrie, au nom de Houlagou, ayant fait demander une amnistie, elle lui fut aussitôt accordée. Melik-Modaffar-Ala-eddin-Ali, fils de Bedr-eddin-Loulou, prince de Sindjâr, fut envoyé à Alep, en qualité de gouverneur, et le territoire de cette ville fut, par ordonnance du sultan, partagé en plusieurs fiefs. Melik-Mansour fut confirmé dans la possession des villes de Hamah et de Barin. On lui rendit celle de Maarrah, qui, depuis l'année 635, était au pouvoir des habitants d'Alep; mais on lui prit la

(138) Je dois, une fois pour toutes, exposer en peu de mots, ce qui concerne ce genre de surnoms. Ces adjectifs, terminés par la lettre *i*, indiquent que celui qui les portait avait été ou était au service de tel ou tel prince. Ainsi le mot *Sâléhi* designait un serviteur de Melik-Sâleh; *Moëzzi*, un serviteur de Melik-Moëzz; *Azizi*, un serviteur de Melik-Aziz; et ainsi des autres.

ville de Salamiah, qui fut donnée à l'émir Scherf-eddin-Isa-ben-Mohanna, émir des Arabes. L'émir Schems-eddin-Akousch, le turc, l'Azizi, fut nommé commandant du *Sâhel* et de Gazah; et on laissa auprès de lui un grand nombre d'Azizis. Cet officier avait abandonné le parti de Nâser-Iousouf, et s'était rendu au Caire, où le sultan l'avait reçu avec la plus haute distinction. Ayant accompagné ce prince dans son expédition, il s'était trouvé au combat d'Aïn-Djalout; on fit étrangler Hosaïn-Kurdi, le *tabardâr*, pour le punir d'avoir trahi Melik-Nâser.

Cependant, plusieurs des *Odjâkis* الاوجاقية (139), (pages) Mamlouks du sultan, secondés par une partie de la populace de Damas, se jetèrent sur les Chrétiens, et pillèrent leurs maisons. On en étrangla une trentaine. Les Chrétiens de cette ville ayant été imposés, par ordre du sultan, à une contribution de cent cinquante mille pièces d'argent, ils recueillirent cette somme, qui fut présentée au prince, par l'entremise de l'émir Fâres-eddin-Aktaï-Mostareb, atabek des armées.

Les Tatars, se voyant poursuivis jusqu'à Hems, abandonnèrent leurs bagages et tous leurs effets, relâchèrent leurs prisonniers, et se dirigèrent vers la route

(139) Le mot *odjâki* اوجاقي *un page*, se retrouve dans un passage du *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (l. IV, f. 85 v°), où on lit : ارباب الوظايف و الجمدارية الصغار وكل واحد حتي الاوجاقية « Les possesseurs de charges, les *djemdars* d'un rang inférieur, et tout le monde jusqu'aux pages. » Voyez aussi Khalil-Dâheri, folio 253 recto; Makrizi, manuscrit 798, folio 195 recto. Ailleurs, on lit *oschâki* اوشاقي. Dans la *Vie de Bibars*, par Nowaïri (man. d'Asselin, fol. 23 v°) : يجعل اليتيم اوشاقه « Il faisait de l'orphelin son page. » Dans la suite de l'*Histoire d'Égypte* du même écrivain (man. 683, fol. 20) : اخذهم الغلمان و الاوشاقية « Ils furent pris par les pages et les « esclaves. » On rencontre aussi la forme وشاقي. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 661, fol. 181 r°) : لم يصادف المظفر احدا من الوشاقية « Modaffer ne rencontra pas un seul « de ses pages. » Et plus loin (*ibid.*) : تلاحقت الوشاقية اليه « Les pages se réunirent auprès de lui. » On pourrait être tenté de croire que la leçon اوجاقي est la meilleure, et qu'il faut dériver ce mot du terme turc *odjak* اوجاق, *chambre, foyer*. Mais j'aime mieux admettre l'opinion contraire, et donner au mot اوشاقي ou وشاقي une origine persane. En effet, le terme *wischâk* وشاق désigne *un page*. C'est ce qu'atteste l'auteur du *Borhani-kati* (éd. de Calcutta, pag. 937), et que confirment de nombreux exemples. Dans le *Tarikhi-Wassâf* (manuscrit, fol. 14 r°) : وشاقان est expliqué, à la marge, par غلامان *des pages*. Plus loin (fol. 214 r°), on lit : خواتين و وشاقان حضرت « Les « femmes et les pages du prince. » (Voyez aussi fol. 367 verso). Dans le *Djihan-kuschaï* (f. 107 r°) : وشاقان حضرت خيل اورا بغارت دادند « Les pages du prince enlevèrent ses chevaux. » Dans l'histoire de Mirkhond (IV° partie, fol. 98 v°) : اسلحه و وشاقان و دختران حرم سرا « Les armes, « les pages, et les filles du Harem. » Dans le *Zafer-nâmeh* (fol. 197 r°) : وشاقان ... زود خيز « Les « pages à la marche légère. » Dans le *Bostan de Sadi* (éd. de Calcutta, p. 104), on lit : وشاقان گردن فراز « Les pages orgueilleux. »

du *Sâhel.* Mais les Musulmans les ayant surpris, en tuèrent une partie, et le nombre des prisonniers dépassa encore celui des morts.

Houlagou, ayant appris la défaite de son armée et la mort de son vice-roi Kitboga, en fut vivement affligé. C'était le premier échec que ses troupes eussent éprouvé. Il décampa ce jour-là même. Melik-Nâser-Iousouf, fils de Melik-Aziz, et prince de Damas, étant arrivé auprès de lui, Houlagou le combla d'honneurs, lui assigna une pension annuelle, l'admit dans sa société intime, le fit asseoir sur un trône auprès de sa personne, et but avec lui. Il lui délivra un firman qui le nommait souverain des deux royaumes de la Syrie et de l'Égypte. Après l'avoir revêtu de robes d'honneur, lui avoir fait présent d'un grand nombre de chevaux et de richesses considérables, il le fit partir pour la Syrie. Mais, dès qu'il eut reçu la nouvelle de la défaite de ses troupes, il rappela ce prince, le fit comparaître devant lui, et mettre à mort dans les montagnes de Selmas.

Le douzième jour du mois de Schewal, Melik-Dâher-Gâzi, frère de Nâser, Melik-Sâleh, fils de Schirkouh, et plusieurs autres princes, partagèrent le même sort. Tokouz-Khatoun, épouse de Houlagou, intercéda en faveur de Melik-Aziz, fils de Nâser; et ce fut le seul qui échappa à la mort. Houlagou retourna dans ses États. 267

Cependant, la population était rentrée dans la ville de Damas, où le manque de vivres produisait une cherté excessive. D'ailleurs, on n'y voyait plus de monnaie de cuivre فلوس. Les habitants, obligés de se servir de pièces d'argent, étaient lésés dans leurs marchés; et des embarras de tout genre avaient succédé à la prospérité primitive. Le sultan, après avoir établi dans les villes de la Syrie des gouverneurs, des *Walis* (140), des inspecteurs شادين (141), partit de Damas,

(140) Le mot *wâli* وال, qui signifie souvent *un gouverneur*, désigne, dans le langage de l'Égypte: *Un officier chargé de la police d'un quartier, et du soin de faire des rondes nocturnes pour réprimer les malfaiteurs.* On peut voir, sur ce sujet, les observations de Makrizi, transcrites par M. Silvestre de Sacy (*Relation de l'Égypte*, par Abd-allatif, pag. 381), et la note de M. Marcel (*Contes du Cheykh el-Mohdy*, tom. III, p. 384, 385); d'autres témoignages viennent encore confirmer ces assertions. On lit dans le *Mesâlek-alabsar* (man. 583, fol. 173 r° et v°): « L'usage veut que les *wâlis* ولاة de « chaque ville, c'est-à-dire les commandants du guet اصحاب الشرط apprennent, chaque jour, de « la bouche des fonctionnaires, chargés par eux de la surveillance des quartiers, tous les événements « qui se sont passés; qu'ils consignent ces détails dans un mémoire détaillé, qui est mis sous les « yeux du sultan. » Plus loin (fol. 180 r°), cet écrivain répète que le *wâli* est le même que le commandant du guet. Ebn-Khaldoun (*Prolégomènes*, fol. 81 r°), s'exprime en ces termes: « On « établit, dans ces dynasties, un magistrat, qui juge d'après les maximes d'une politique sévère, sans

le mardi, vingt-sixième jour du mois de Schewal, et prit la route de l'Égypte. Il avait d'abord eu dessein de se rendre à Alep. Mais il renonça à ce projet,

« avoir besoin de suivre à la lettre les formes légales. On le désigne tantôt par le titre de *wâli* الوالي, « tantôt par celui de *schârtah* الشرطة. » On lit dans le *Inschâ* (man. 1573, fol. 127 v°) : « L'officier « chargé de la police du Caire متولي القاهرة portait autrefois le titre de *Sâheb-aschschartah* صاحب « الشرطة. Sa première institution remonte au khalife Othmân-ben-Affân. De nos jours, ce magistrat « a sous sa juridiction la police de Fostat ولاية مصر, réunie à celle du Caire et de la banlieue. C'est lui « qui est chargé d'appliquer la peine du talion, d'infliger les punitions légales اقامة الحدود. Il a l'ins« pection des prisons, ferme et ouvre les portes du Caire. Il doit faire des rondes dans les lieux qui « sont supposés renfermer des richesses ou des étoffes de prix. Il ne peut coucher hors de la ville, à « moins d'une permission par écrit; parce qu'il est à craindre que durant son absence il n'arrive un « incendie, des brigandages à main armée; qu'un magasin ne soit dévalisé, ou une prison forcée, etc. « Jusqu'au règne de Melik-Mouwaïad, cet officier avait le privilège de faire battre à sa porte un « tambour طبلخاناه; et il possédait un bénéfice territorial اقطاع du genre de ceux dont jouissent les « emirs de *Tablkhanah*. Aujourd'hui tout cela est supprimé. Dans le diplôme مرسوم qui lui était « conféré, sa charge était désignée par le titre de *wilâiah* ولاية. » Dans un passage de l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 82 r°), le *wâli* est confondu avec le *Mohtésib* الوالي وهو المحتسب. Mais, plus loin, l'écrivain rétracte cette assertion erronée, car il nomme conjointement ces deux officiers (fol. 93 r°) : ركب المحتسب والوالي قطافا بامر السلطان على اماكن الفساد بالقاهرة « Le *Wâli* et le *Mohtesib* se mirent en marche, et firent, par ordre du sultan, une « ronde dans les lieux du Caire qui étaient le siége du désordre. » Vansleb (*Relation de l'Égypte*, pag. 353) explique le mot *vâli* par celui de *grand prévôt*.

Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 359 r°, 360 r°), nomme des officiers qui portaient le titre de *wâli* وال, et qui étaient dans chaque province subordonnés au *kâschef*.

(141) Il existait en Égypte deux officiers dont les noms appartenaient à une même racine arabe. Je veux dire le *schâdd* شادّ et le *mouschidd* مُشدّ. Chacun de ces titres désignait une sorte d'*intendant, d'inspecteur*. On lit dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. IV, man. 750, fol. 171 r°) : هو شادّ الشرابخاناه « Il était *schâdd* de la sommellerie. » Les mots شادّ الشرابخاناه se retrouvent aussi dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (man. arab. 657, fol. 14 v°). On lit dans le même ouvrage (fol. 44 r°) : كان نظير الشاد في امور مكة « Il était comme inspecteur des affaires de la « Mecque. » Plus loin (fol. 53 v°) : قرّر الامير ططر شادّا على العمارة « Il établit l'émir Tatar, pour « surveiller la construction. » Et enfin (fol. 228 v°) : كان ولي بندر جدّة شادّا « Il avait exercé dans le « port de Djiddah les fonctions de *schâdd*. » Dans l'histoire de Nowairi (26° partie, fol. 214 r°) : وظيفة شادّ الدواوين « La charge de *schâdd* (inspecteur) des bureaux. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (article *des ponts*, man. 798, fol. 134 v°) : كان شادّ العماير السلطانية « Il était « *schâdd* (inspecteur) des bâtiments du sultan. » Dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 234 r°) : شادّ القصر « Inspecteur du palais ; » et شادّ المراكب « Inspecteur des vaisseaux. » Dans

parce qu'il apprit que l'émir Bibars était violemment indisposé contre lui, et se préparait à lui faire la guerre. Ce mécontentement provenait de ce que l'émir

l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. 595 A, tom. II, fol. 128) : جعله شادّ الشربخاناه «Il le «nomma inspecteur de la sommellerie.» La place que remplissait cet officier était désignée par le mot de *schaddiah* شادّية ou *schedd* شدّ. On lit dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (tom. II, f. 212 r°) : شادية جدّة «Les fonctions de *schâdd* de Djiddah.» Dans l'histoire d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 57) : قرر ازدمر فى شادّية الشربخاناه «Il confirma Ezdemur dans la place de *schâdd* de la sommellerie.» Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (man. 750, fol. 130 r°) : ولى شدّ البيمارستان «Il remplit les «fonctions d'inspecteur de l'hôpital.» Plus loin (fol. 141) : تولى شدّ الدواوين «Il remplit la place «d'inspecteur des bureaux.» Dans la *Vie de Bibars* de Nowairi (man. d'Asselin, fol. 39 r°) : رتّب السلطان فى الشدّ الامير علا الدين «Le sultan établit dans les fonctions de *schâdd* l'émir Ala-eddin.» Plus loin (fol. 57 v°) : كان يتولّى شد صناعة الانشاء بمصر «Il remplissait les fonctions d'inspecteur «de la chancellerie en Égypte.» Dans la suite de l'*Histoire d'Égypte* du même auteur (man. ar. 683, *passim*) : شدّ الديوان «La place d'inspecteur du conseil.» Et dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 20 r°) : ولى شد البلاد «Il remplit les fonctions d'inspecteur des villes.»

Le mot *Mouschidd* مُشِدّ doit avoir, pour la signification, une grande analogie avec celui de *schâdd* شاد. On lit dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 57 r°) : مشدّ الشربخاناه «L'inspecteur «de la sommellerie.» Dans le *Manhel-sâfi* (tom. IV, fol. 130 r°) : صار مشدّ القصر السلطانى «Il était «inspecteur du palais du sultan.» Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. I, part. 2ᵉ, fol. 153) : كان مشدا على العمارة «Il était inspecteur des constructions.» Et ailleurs (tom. II, fol. 150) : مشد الشون «L'inspecteur des greniers.» Dans l'histoire de Nowairi (man. 683, fol. 33) : المشدّ والشاهد والكاتب «Le *mouschidd*, le *schâhid* (témoin) et l'écrivain.» Dans la *Vie de Bibars* du même auteur (f. 37 r°), on lit, en parlant des Arabes : الزموا بزكاة الغنم والابل و توجّه معهم مشدّون لاستخراج ذلك «Ils furent assujettis à payer la dîme de leurs troupeaux et de leurs chameaux. On «fit partir avec eux des inspecteurs pour percevoir ce tribut.» Dans un manuscrit arabe de la Bibliothèque du Vatican (man. 267, fol. 76), on lit : انضاف الى الجزية درهمان و ربع برسم المشدّ والمستخدمين «On ajouta à la capitation deux pièces d'argent et un quart, pour le *mouschidd* et les «officiers subalternes.» Si je ne me trompe, le mot *mouschidd* se trouve sous la forme *meschhed* dans le *Traité des finances de l'Égypte* de M. Estève, où on lit (pag. 13), que le *meschhed* est l'exécuteur des ordres du *Moultezim*. D'après tous les passages que je viens de rassembler, je crois pouvoir conclure, avec assez de vraisemblance, que les mots *schâdd* شاد et *mouschidd* مشدّ, car j'ignore quelle nuance séparait la signification de ces deux termes, désignaient «un officier établi «pour surveiller les travaux de tout genre, stimuler la paresse des employés, presser le payement «des droits de douane et autres contributions.»

L'auteur du *Inschâ* désigne plusieurs fonctionnaires qui portaient le titre de *schâdd* شاد, savoir :

ayant demandé au sultan le gouvernement d'Alep, avait essuyé un refus. Koutouz, redoutant un pareil ennemi, résolut de le perdre, et se dirigea vers l'Égypte. Bibars fut instruit de ses projets. Chacun des rivaux se tenait sur ses gardes. Koutouz cherchait les moyens de se saisir de Bibars. Celui-ci, s'étant concerté avec plusieurs émirs, tels que Seïf-eddin-Belban-Reschidi, Seïf-eddin-Behadur-Misri, Bedr-eddin-Bektout le *Djoukendar*-Moëzzi, Sergan-Rokni, Belban-Harouni, Bedr-eddin-Anes-Isbahâni, forma le complot d'assassiner le sultan. Ce prince,

1° Le *schadd-aschscherâb-khânâh* شاد الشراب خاناة (surveillant de la sommellerie) « Il avait quelquefois le rang de commandant مقدّم. C'était lui qui inspectait tout ce qui entrait, d'aliments et de « boissons, dans la sommellerie du prince, et dont la quantité était innombrable. Il veillait, au « moment où le prince prenait ses repas, à ce qu'on ne mêlât dans les plats ou les liqueurs, ni poison « ni aucune substance malfaisante. Il avait sous sa juridiction les médecins, les oculistes, les chi- « rurgiens. Il recevait du vizir des gratifications de tout genre (man. 1573, f. 126 v°). » 2° Le *schâdd-azzerd-khânâh* شاد الزرد خاناة (le surveillant de l'arsenal), « C'était lui qui inspectait l'emploi des « machines de guerre, qui conférait avec le sultan sur ce qui avait rapport à cet objet, et faisait « venir de tous les cantons de l'Égypte et de la Syrie les choses necessaires. Il présidait à la fabri- « cation du *naphte*, de la poudre, surveillait les ouvriers qui fabriquaient les cuirasses, les armures « de fer, etc. Il avait avec lui un adjoint رفيق, chargé de tenir note de tout ce qui entrait dans « l'etablissement ou en sortait (fol. 128 r°). » 3° *Schâdd-addewâvin* شاد الدواوين (le surveillant des bureaux), « C'etait un émir de dix امير عشرة, qui secondait le vizir dans la perception des re- « venus de l'État. Tantôt on en créait un, et le plus souvent on le supprimait; quelquefois, pour « obéir à l'usage, on nommait un de ces officiers, mais sans lui donner de fonctions. » 4° *Schâdd-alamâir* شاد العماير (le surveillant des bâtiments), « Il était chargé de présider aux travaux des « edifices dont le prince ordonnait la construction. Quelquefois on lui adjoignait un commandant, « préposé à la réparation des lieux qui menaçaient ruine. Il portait aussi le titre d'*inspecteur des* « *bâtiments* ناظر العمارة : il avait sous sa juridiction les géomètres, les tailleurs de pierres, les « maçons, etc. » 5° *Schâdd-alhaousch* شاد الحوش; « C'était lui qui présidait à la reconstruction des « parties d'edifices qui tombaient en ruine, dans l'enceinte du château de la Montagne. Il faisait « nettoyer les chemins, réparer les conduits des eaux, et demandait au vizir tous les objets néces- « saires pour ces genres de travaux. » 6° Le *schâdd-alkhâss* شاد الخاص (surveillant du domaine privé), « Était associé à l'inspecteur du domaine ناظر الخاص pour la perception des revenus, la « vente des divers objets, et l'acquisition de toutes les denrées nécessaires. Cette charge, dit l'écrivain, « est aujourd'hui supprimée (f. 129 r°). » Il ne faut pas confondre ces mots avec celui *schaddâd* شدّاد qui signifiait un *palefrenier*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (art. اصطبل الطارمة manuscrit 797 fol. 366 r°), en parlant des chevaux : لكل واحد منها شدّاد برسم تسييرها « Chacun a « un palefrenier pour le promener. » Et dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 671, f. 34 v°) : يعرض الخيول بايدى شدّاديها « On faisait passer en revue les chevaux que conduisaient leurs « palefreniers. »

continuant sa marche, quitta *Garibi* الغرابي, et s'avança jusqu'au voisinage de Salébieh. Là, il se détourna du chemin ordinaire الدرب, accompagné des émirs, afin de se livrer au divertissement de la chasse. Elle était terminée, et le prince retournait vers la tente royale, lorsque l'émir Bibars lui demanda une femme qui était du nombre des prisonniers faits sur les Tatars. Le sultan la lui accorda sans difficulté. Bibars saisit la main du prince, comme pour la baiser. C'était le signal dont il était convenu avec les conjurés. Aussitôt l'émir Bedr-eddin-Bektout, tirant son épée, en frappa le sultan sur le cou. L'émir Anes enleva ce prince, et le précipita à bas de son cheval; et une flèche, lancée par l'émir Behadur-Moezzi, acheva de le tuer. Cet événement tragique arriva le lundi, quinzième jour du mois de Dhou'lkadah.

Koutouz avait régné onze mois et dix-sept jours. Son corps fut porté au Caire, et enterré auprès de l'endroit où se trouve l'ermitage زاوية du scheikh Taki-eddin, qui n'était pas encore bâti. Depuis cette époque, il fut transporté par les soins du Hadji-Koutouz-Dâheri, au quartier de Karafah, et enseveli dans le voisinage de l'ermitage d'Ebn-Aboud. On prétend que Koutouz se nommait primitivement Mahmoud-ben-Mamdoud; que sa mère était sœur du sultan Djelâl-eddin-Khawarizm-schah; que son père était cousin de ce même prince; on ajoute que Koutouz ayant été fait prisonnier, lors des victoires des Tatars, avait été vendu à Damas, et conduit de là au Caire (142). Parmi les personnages éminents qui moururent dans le cours de cette année, on distingue : 1° Le prince des croyants Mostasem-billah; 2° Melik-Nâser-Daoud, fils de Moaddam-Isa, fils d'Adel-Abou- 268
Bekr, fils d'Aïoub, fils de Schadi, souverain de Damas et de Karak. Ce prince, après une carrière extrêmement agitée, périt hors de sa capitale, à l'âge de cinquante-trois ans : il est auteur de poésies fort remarquables; 3° Le *hâfid* Zeki-eddin-Abou-Abd-allah-Abd-aladim-ben-Abd-alkawi-Mondhari, de la secte de

(142) Au rapport de Hasan-ben-Omar (man. 688, fol. 19 r°), un poete avait fait à la louange de ce prince, les vers suivants :

« L'infidélité a péri dans la Syrie tout entière; et l'Islamisme, après avoir été opprimé, a repris « un nouvel éclat;

« Grâce aux armes de Melik-Modaffer, monarque brave, généreux, qui, dès qu'il se lève, écrase « les ennemis.

« Nous avons vu venir à notre secours un prince rempli de hardiesse et de prudence, dont les « lances et les glaives nous ont donné la victoire :

« Dieu a voulu qu'une reconnaissance éternelle pour ce héros fût pour nous un des devoirs les « plus sacrés. »

Schaféi; c'était un homme universellement respecté; il était âgé de soixante-quinze ans; 4° Mouhi-eddin-Abou'lmodaffer-Iousouf, fils du *hâfid* Djemâl-eddin-Abou'lfaradj-Abd-errahman, fils d'Ali.....Djouzi-Bekri, natif de la ville de Bagdad, de la secte de Hanbal. Il avait rempli la charge de *mohtesib* (143) de

(143) Le mot *mohtesib* محتسب, au rapport de M. Marcel (*Contes du cheykh el-Mohdy*, t. III, p. 398), désigne : *Un juge de police, chargé spécialement de la répression des délits qui se commettent dans les marchés, et dans les boutiques des débitants. Il décide aussi de presque toutes les contestations qui ont rapport au commerce*, etc. On peut voir aussi sur ce sujet, les détails qu'a donnés M. Silvestre de Sacy (*Chrestomathie arabe*, tom. I, pag. 468 et suiv.), M. Villoteau (*Instruments de musique*, pag. 985), dit : « Le *moteceb* est l'inspecteur de police, pour les poids et mesures. » Suivant M. le comte de Chabrol (*Essai sur les mœurs de l'Égypte*, pag. 515), « Le *mohteceb* est celui « qui a la surveillance des marchands de comestibles. » Ce magistrat existe aussi en Perse avec le même titre. Chardin explique ce mot par *chef de la police* (*Couronnement de Suleïman*, pag. 260), ou par *juge de police* (*Voyages en Perse*, tom. II, pag. 293). Il paraît que, dans ce pays, le *mohtesib* a sous sa juridiction les filles publiques. Car, on lit dans le *Gulistan de Sadi* (p. 32, ed. de Semelet), qu'une fille publique redoute le *mohtesib*. On peut voir sur ce mot les observations du commentateur turc (de mon manuscrit, f. 133 r°). Sadi, dans un autre passage (p. 53), s'exprime ainsi : محتسب را درون خانه چه کار « Le *mohtesib* a-t-il aucune juridiction sur l'intérieur d'une maison ? » (V. aussi p. 63). On lit dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (man., t. IV, f. 23 v°), que le schiite Abou-Abd-allah-Hosaïn-ben-Mohammed était *mohtesib* de la ville de Basrah. La police commerciale est désignée par le mot *ihtisâb* احتساب. On lit dans la *Vie de Mahmoud* par Otbi (fol. 244 v°), نفقت سوق الاحتساب بالدِرر فوق الاكتاف « La police tirait sa force des fouets que l'on portait sur l'epaule. » La charge du *mohtesib* est designée par le mot حسبة, que je crois devoir lire *hisbah* et non *hasbah* (Voyez Ebn-Khaldoun, cité par M. Silvestre de Sacy, *loco laud.*). On lit dans l'*Histoire d'Égypte* de Hasan-ben-Omar (manuscrit 688, folio 172 verso) : ولى نظر الحسبة والبيمارستان « Il fut nommé chef de la police, et intendant de l'hôpital. » Dans l'histoire de Nowaïri (m. 645; folio 22 verso) : من يتولى الحسبة والمظالم « Celui qui est chargé de la police et de l'adminis- « tration de la justice. » Dans l'ouvrage d'Abou'lmahâsen (m. 667, f. 27 r°) on trouve : حسبة القاهرة, et chez Makrizi (*Solouk*, t. II, f. 169, r° *et passim*). Il parait que les fonctions du *mohtesib* variaient suivant les pays, car nous lisons dans le *Bark-Yémâni* (man. 827, fol. 66 v°) : كان محتسبا اعنى امير العسكر والمتكلم فى الحروب « Il était *mohtesib*, c'est-à-dire, général d'armée, et avait l'inspection de « tout ce qui concerne la guerre. » M. Estève (*Finances de l'Égypte*, pag. 37), fait mention d'un « officier subalterne, appelé *Emyn-ehteseb*. Il parle aussi des droits d'*Ehteceb* ou de police (*ib.*, p. 66). »

Le *mohtesib* est souvent nommé par les voyageurs, et son nom se trouve écrit par eux de diverses manières. On lit *metassoup* dans la Relation d'Albert (*État de l'Égypte*, p. 80); *matasit*, dans celle de Sequezzi (*Revenus de l'Égypte*, pag. 89). Pockocke écrit *metessib* (*Description of the East*, t. I, pag. 165); Hœst (*Nachrichten von Marokos*, pag. 277), *moteheseb*; Jackson (*Ackoant of Marocco*, pag. 132), *mutasseb*; le baron de Tott (*Mémoires*, tom. I, pag. 233), *murtasib*; Ali-bey (*Voyages*, tom. III, pag. 128), *almotassen*; Grobert (*Pyramides de Gizeh*, pag. 143), *motasseb*; Vansleb (*Relation de l'Égypte*, pag. 253), Tavernier (*Voyages*, tom. I, pag. 687) et Burckhardt (*Arabia*, tom. II, pag. 250), écrivent *Mohteseb*.

Bagdad, et avait été envoyé en ambassade par le khalife : il était âgé de soixante-seize ans; 5° Le *sâheb* (vizir) Mouhi-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Nedjm-eddin-Abou-Hasan-Ahmed-Akili-ebn-Aladim..... de la secte des Hanefis. Il mourut à Alep, âgé de soixante-six ans; 6° Nidam-eddin-Abou-Abd-allah-Halebi chef de la chancellerie d'Alep (صاحب الانشا); 7° L'inspecteur des armées d'Alep, Aoun-eddin-Abou'lmodaffer-Soleïman-ben-Adjemi-Halebi, âgé de cinquante ans; 8° Le *sâheb* Izz-eddin-Abou-Ahmed-ben-Kaïserani-Halebi, inspecteur des bureaux (ناظر الدواوين) de Damas; 9° Le *sâheb* (144) Beha-eddin-Zohaïr-ben-Mohammed-Azdi-Mekki, écrivain, et poëte habile, chef de la chancellerie d'Égypte : il était âgé de soixante-quinze ans; 10° L'émir Seïf-eddin-Ali-ben-Sâbik-eddin, et surnommé *mouschid* المشد, qui mourut à l'âge de cinquante-quatre ans : il est auteur de poésies excellentes; 11° Le poëte de Bagdad, Djemâl-eddin-Abou-Zakaria-Sarsari, de la secte de Hanbal, mourut martyr, à l'âge de soixante-huit ans; 12° Le littérateur Scherf-eddin-Abou'ltaïib-Mohammed-ben-Mohammed.......... Mauseli, mourut à Mausel, âgé de cinquante-trois ans; 13° Le littérateur Saad-eddin-Abou-Saad-Mohammed-ben-Mouhi-eddin-Mohammed mourut à Damas; 14° Le littérateur Abou-Bekr-Motammed-ben-Abd-alaziz-Aschgardi mourut à Damas; 15° Le scheikh Abou'lhasan-Ali-ben-Abd-allah.....Schâdheli, le religieux, mourut dans le désert d'Aïdab; 16° Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Ismaïl, de la secte de Hanbal, *khatib* (prédicateur) de Berda, lieu du territoire de Damas, mourut dans ce lieu, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il avait professé, au Caire, la science des traditions.

(144) M. Silvestre de Sacy a donné des détails curieux sur le mot صاحب, employé dans le sens de *vizir* (*Chrestomathie arabe*, tom. II, pag. 8, 59); et les observations qu'il a recueillies sont parfaitement confirmées par le témoignage d'Abou'lmahâsen (man. arab. 671, fol. 160 r°), et de l'auteur de l'ouvrage intitulé *Inschd* (man. 1573, fol. 125 v°).

# RÈGNE

## DU SULTAN MELIK-DÂHER-ROKN-EDDIN-BIBARS- (*ou* BEÏBARS) BONDOKDÂRI.

AN 658 Ce prince, Turc de nation, fut acheté par Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aïoub. Admis au service de ce prince, il s'éleva par degrés, et s'attacha à reproduire les grandes qualités de son maître. Après la mort tragique de celui-ci, il passa au service de
269 Melik-Moaddam, et y resta jusqu'au moment où ce dernier fut égorgé. Il continua de monter en grade; à la mort de Fâres-eddin-Aktaï, il quitta le Caire, et se retira en Syrie. Mais ensuite il retourna en Égypte. Il accompagna Koutouz, dans son expédition contre les Tatars. Après l'assassinat de ce prince, les émirs qui avaient pris part au complot se rendirent à la tente royale, et convinrent unanimement de porter au trône l'émir Bibars (*ou* Beïbars). L'émir Aktaï-Mostareb, l'atabek, qui se trouvait dans la tente, se leva et dit aux émirs, au moment de leur arrivée : «Qui de vous a tué Koutouz?» L'émir Bibars déclara que c'était lui. « Seigneur « يا خوند, dit-il, asseyez-vous à sa place, sur le trône destiné au sultan. » Bibars s'étant assis, Aktaï vint le premier lui rendre hommage, et lui prêter serment de fidélité. Il fut suivi des émirs Belban-Reschidi, Bedr-eddin-Baïsari, Seif-eddin-Kelaoun, Bilbek le trésorier; et les autres émirs, chacun suivant son rang, se hâtèrent de suivre cet exemple. Le nouveau sultan prit le surnom de *Melik-Kâher* الملك القاهر; c'était le samedi, dix-septième jour du mois de Dhou'lkadah. L'émir Aktaï l'atabek, représenta à Bibars qu'il ne serait complétement en possession de l'autorité qu'après avoir fait son entrée au château de la Montagne. Ce prince monta aussitôt à cheval, escorté des émirs Aktaï, Kelaoun, Baïsari, Belban, Bilbek, et de ses Mamlouks. Il se dirigeait vers le château de la Montagne, lorsqu'il rencontra l'émir Izz-eddin-Aïdemur-Halebi, vice-roi de l'Égypte, qui venait au-devant de Melik-Modaffer-Koutouz. Cet émir, instruit par Bibars des événements qui ve-

uaient de se passer, lui prêta serment de fidélité, et le quitta, pour se rendre avant lui au château de la Montagne. Il adressa, au nom de Bibars, des promesses magnifiques aux émirs qui se trouvaient dans cette forteresse; et aucun d'eux ne se montra disposé à la moindre résistance. Aïdemur s'assit alors sur la porte du château, pour attendre le nouveau sultan qui arriva dans la nuit, accompagné des émirs. Ce prince prit possession de la citadelle, le lundi, dix-neuvième jour du mois de Dhou'lkadah. Le *sâheb* (vizir) Zein-eddin-Iakoub-ben-Zobaïr se présenta devant lui, et lui conseilla de changer son surnom de *Melik-Kâher*, attendu qu'aucun des princes qui l'avaient porté n'avait réussi dans ses entreprises. Bibars adopta définitivement le titre de *Melik-Dâher* الملك الظاهر.

La ville du Caire était ornée pour l'entrée de Melik-Modaffer-Koutouz, et la défaite des Tatars avait répandu parmi la population une joie et une allégresse universelles. Au point du jour, on proclama dans les rues : « Implorez la miséri« corde de Dieu pour Melik-Modaffer, et faites des vœux pour votre sultan actuel, « Melik-Kâher-Rokn-eddin-Bibars. » Et, à la fin du même jour, on ordonna de prier pour Melik-Dâher. Les habitants craignirent de voir se renouveler la puissance des Mamlouks-Bahris, leur gouvernement tyrannique et leurs exactions. Cette même année Koutouz, au moment de partir pour son expédition contre les Tatars, avait introduit plusieurs innovations vexatoires. On cadastrait تصقيع et on évaluait les propriétés territoriales, dont les possesseurs devaient payer la dîme. On levait sur chacun des habitants de l'Égypte une pièce d'or, tandis que les Turcs domiciliés dans ce pays n'avaient à payer que le tiers de cette somme. 270
Melik-Dâher supprima tous ces nouveaux impôts, et en proclama l'abolition par un rescrit توقيع, qui fut lu publiquement dans les chaires des mosquées. Ces contributions devaient produire une somme de six cent mille pièces d'or. Les habitants furent enchantés de cette remise, et ornèrent la ville avec plus de magnificence qu'auparavant. Le lundi, le matin même du jour où Bibars était arrivé au Caire, ce prince s'assit dans la grande salle ايوان (1) du château, et reçut le serment de fidélité des troupes. Il donna le titre de *naïb* (vice-roi) à l'émir Bedr-eddin-Bilbek, le *khazindâr* (trésorier). L'émir Fârès-eddin-Aktaï-Mostareb conserva le rang d'*atabek*. L'émir Djemâl-eddin-Akousch-Nedjebi-Sâléhi fut nommé *ostadâr* (majordome). L'émir Izz-eddin-Aïbek-Afrem-Sâléhi fut nommé

(1) Je donnerai plus bas des détails sur cette salle, et sur l'étiquette que l'on observait lorsque le sultan y tenait ses audiences.

*émir-djandâr*. L'émir Hosam-eddin-Ladjin-Derfil, et l'émir Seïf-eddin-Belban-Roumi furent promus au grade de *dewadâr* (porte-écritoire) (2). L'émir Beha-

(2) Au rapport de l'auteur du *Mesâlek-alabsar* (man. arab. 583, fol. 179 v°) : « Les *dewadârs* « دوادارية avaient la fonction de faire arriver à leur destination les lettres émanées du sultan, de « transmettre au prince la plupart des affaires, de lui faire parvenir les placets, et de le consulter « sur les personnes qui devaient être admises dans le palais. Le *dewadâr*, conjointement avec l'*émir-* « *djandâr* et le secrétaire de la chancellerie secrète كاتب السرّ, apportait au sultan les dépêches de « la poste : il présentait au monarque les diplômes, les patentes, et les lettres de tout genre, qui « devaient recevoir son apostille. Lorsqu'il avait reçu une lettre du sultan, c'était lui qui écrivait « dessus à qui elle était destinée. »

Makrizi qui, suivant son usage, et sans en avertir, a transcrit mot pour mot les expressions de l'auteur que je viens de citer, ajoute les détails suivants (*Descript. de l'Égypte*, m. 798, f. 193 r° et v°) : « Les sultans turcs ont souvent changé de manière de voir relativement au *dewâdâr*. Tantôt ils ont « choisi cet officier parmi les émirs de dix ou ceux de *tablkhânah*, tantôt parmi les émirs de mille. « Sous le règne de Melik-Aschraf-Schaban-ben-Hosaïn, le rang de dewadâr fut donné à l'émir « Aktemur-Hanbali, qui était un des principaux personnages de l'État. A l'instar du vice-roi نايب « السلطنة, il expédiait les ordres émanés du sultan, sans consulter qui que ce fût; et il spécifiait sur « l'acte que cette pièce était destinée à telle personne. Aktemur fut ensuite promu au rang de *nâïb* du « sultan; et Melik-Aschraf lui donna pour successeur, dans la place de *dewadâr*, l'émir Taschtemur, « auquel il fit prendre rang parmi les principaux émirs de mille hommes. Melik-Dâher-Barkok suivit « cet exemple; l'émir Iounes, le *dewadâr*, fut admis par lui au nombre des principaux émirs de « mille, et se trouva dès lors un des premiers personnages de l'État, et entouré du respect universel. « Après la révolution qui releva le trône de Melik-Dâher, Mouta fut promu au grade de *dewadâr*, et « obtint une autorité supérieure à celle qu'avaient exercée les autres *dewadârs*. Il s'arrogea un pou- « voir égal à celui des *nâïbs* (vice-rois), destituait ou nommait aux emplois ceux qui lui plaisaient, « et décidait les affaires les plus difficiles. Ces prérogatives restèrent attachées à la charge de *dewadâr*, « principalement aux époques où les émirs Ischbek et Hakam furent promus à cette place, sous le « règne de Melik-Nâser-Feredj. Ces deux officiers gouvernaient, avec une pleine autorité, tout ce qui « concernait les affaires importantes, comme celles d'un ordre inférieur; ils avaient sous leur juri- « diction les finances, la poste, l'administration de la justice, nommaient ou destituaient à leur gré « les différents fonctionnaires. Les choses restèrent sur ce pied durant tout le règne de Melik-Nâser : « il en fut à peu près de même sous celui de Melik-Mouwaïad. » Suivant le témoignage d'Ebn-Khaldoun (*Prolégomènes*, fol. 88 r°) : « Sous le règne des sultans turcs de l'Orient, on désignait « par le titre de *dewadâr*, un officier dont les fonctions consistaient à guider les personnes qui se pré- « sentaient à l'audience du prince, à leur enseigner les lois de l'étiquette qu'ils devaient suivre en « abordant et en saluant le monarque, et à introduire en sa présence les ambassadeurs. »

L'auteur de l'ouvrage intitulé *Inschâ* (man. 1573, fol. 124 v°, 125 r°), après avoir copié les renseignements donnés par le *Mesâlek-alabsar*, relativement au *dewadâr*, continue en ces termes : « C'est « lui qui écrivait sur les placets son avis, relativement aux bénéfices militaires, et cela, avant que « l'inspecteur des armées ناظر الجيش y inscrivît le mot *examen à faire*. Il expédiait les ordres et les « diplômes pour la nomination aux charges importantes, et rédigeait les lettres qui avaient pour

eddin fut confirmé dans le rang d'*émir-âkhor* (3). Le *sâheb* Zeïn-eddin-Iakoub-ben-Zobaïr fut choisi pour vizir, et les deux émirs Rokn-eddin-Aïadji et Seïf-

« objet d'obtenir une cédule pour les objets qui lui plaisaient. Il avait dans ses attributions les bénéfices militaires, les *rizkah*, les corps de *djundis*, et réglait ce qui avait rapport aux fondations « pieuses. Il portait une robe d'honneur, qui lui était donnée lors de la seconde marche qui suivait « son installation. De concert avec le *Kâtem-assirr* كاتم السر (le secretaire de la chancellerie secrète), « il avait l'inspection des postes, et de tout ce qui en dépend. Jadis cette charge était donnée « à un emir dont le rang ne dépassait pas ceux des émirs de *tablkhânah*. Sous le règne de « Melik-Nâser-Hasan, l'émir Togtemur-Nedjmi, promu au rang de *dewadâr*, eut le rang d'un « commandement de mille hommes : et les choses sont encore ainsi. » Suivant le témoignage de « l'auteur du *Mesâlek-alabsar* (folio 173 recto) : Lorsqu'un courrier de la poste بريدى apportait « une dépêche au sultan, le *dewadâr* prenait la lettre, en frottait le visage du courrier, puis « la présentait au prince qui l'ouvrait : et le *Kâteb-assirr* (secrétaire intime de la chancellerie secrète) « en faisait la lecture. » Khalil-Dâheri (fol. 233 r°) nomme *le grand dewadâr* الدوادار الكبير. On lit dans le récit de l'ambassade de Pierre-Martyr (*Legatio babylonica*, (fol. 85 v°), Deudarius, *curiæ præfectus*. Dans la relation des ambassadeurs de Florence (ap. Leibnitii, *Mantissa codicis juris gentium*, pars II, pag. 168) : « Visitammo il *diuder*, *cadiliser* e'l *nadarcas*, i quali in diversi ufizii sono « principali nel governo del Soldano. » Khalil-Dâheri (fol. 233 v°), nomme un second et un troisième *dewadâr*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 199 r° et v°) : « Le sultan « conféra à Togtemur, second dewadâr, le rang d'émir de *tablkhânah*. Ce fut lui qui, le premier, « remplit les fonctions de second *dewadâr*. » Au rapport de l'auteur du *Inschâ* (fol. 125 r°) : « Le se- « cond *dewadâr* présidait à l'administration tant de près que de loin, et écrivait les décisions qui « concernaient la levée des contributions. Il consultait sur les affaires les plus importantes. On « comptait, en outre, un troisième, un quatrième *dewadâr*, et ainsi jusqu'à dix. » Abou'lmahâsen (*Manhel-sâfi*, tom. IV, fol. 39 r°) fait mention des *dewadârs* d'un rang inférieur : الدوادارية الصغار. Khalil-Dâheri (fol. 236 r°), parle de dix dewadârs عشرة دويدارية. Le mot *douwaidar* دويدار au singulier, se trouve dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (fol. 394 r°).

(3) L'*émir-âkhor* أمير آخور était le grand écuyer. C'était lui qui avait la surintendance des « écuries du sultan, et sous la juridiction duquel se trouvaient places tous les fonctionnaires attachés « à ces établissements (Khalil-Dâheri, fol. 253 v°). » Suivant Makrizi (*Description de l'Égypte*, man. 798, fol. 195 r°), ce fut Mohammed-ben-Kelaoun qui augmenta le rang de l'*émir-âkhor*. On lit dans l'ouvrage intitulé *Inschâ* (man. 1573, fol. 124 v°) : « Le mot *émir-âkhor* أمير آخور est un « terme persan, qui a passé dans la langue arabe. Le mot *émir* est bien connu. Quant à celui de « آخور il désigne *une écurie* مِذْوَد. Il a pour adjoint le *selakhori* السلاخورى, qui préside à la nour- « riture des chevaux. Son titre est composé de deux mots persans : celui de *ser*, qui signifie *chef*, et « que l'on s'est accoutumé à prononcer avec un *lam*, et le mot *akhor*. L'*émir-âkhor* a sous sa juri- « diction tous les genres d'animaux que renferment les écuries et les étables : الاسطبلات والمناخات. « Il inspecte tout ce qui en sort ou y entre. Il a un adjoint choisi parmi les gens de loi رفيق من « المتعممين qui tient registre de tout, et des subalternes اتباع. Il existe aussi un second *émir-âkhor* « أمير آخور ثانى qui, d'ordinaire tient rang parmi les émirs de *tablkhânah*, ou ceux de dix hommes.

Bekdjeri remplirent les fonctions de chambellans. Bibars fit écrire aux Mamlouks qui se trouvaient sans emplois dans les diverses provinces, pour leur ordonner de se rendre à la cour. Il notifia aux princes et aux gouverneurs نواب son avénement au trône. Tous se soumirent à ce choix, à l'exception de l'émir Sandjar-Halebi, gouverneur de Damas. Cet officier ne s'était pas plutôt vu en possession du commandement de cette ville, qu'il s'était occupé de relever les remparts, et de fortifier la place. Ayant appris dans les premiers jours du mois de Dhou'l-hidjdjah, la nouvelle du meurtre de Koutouz, et de l'élévation de Bibars au rang de sultan, il en fut vivement affecté, et crut ne pouvoir sans déshonneur se

« Chacun des *émirs-akhors* a l'inspection sur un genre d'animaux. On dit : l'*émir-âkhor* des poulains « اميرآخور المهارة, l'*émir-âkhor* des étables de chameaux اميرآخور الدُشار; quelquefois, l'inspecteur « des bœufs prend le titre d'*émir-âkhor-âssawâki* اميرآخور السواقي (l'émir-akhor des machines d'irri- « gation). Tous ces fonctionnaires sont subordonnés au grand *émir-âkhor*. Il a sous sa juridiction « les émirs arabes chargés de la perception des revenus, les *selakhoris*, les *oudjâkis* اوجاقية, les « *mahtar* المهاترة (chefs des écuries), les écuyers الركبدارية, les *schahan* الشحن, les gardiens « des dromadaires الهجانة et leurs chefs, les *sirwânis* السيروانية, les pages غلمان, les *sais* « les palefreniers السيّاس. Il inspecte également tout ce qui concerne l'orge عليق, le fourrage « العلوفات, la paille الاتبان, les harnais des chevaux, des mulets, des dromadaires, des chevaux. De « lui relèvent aussi les médecins vétérinaires البياطرة et les porteurs d'eau. » Raschid-eddin (man. arab. 356, fol. 194), parle de l'*émir-âkhor*.. « Suivant lui (*ib.*, fol. 182 v°), l'*émir-âkhor* avait une au- « torité entière sur les palefreniers, reglait ce qui concernait chaque animal, la quantité d'orge qui « lui était necessaire, et le temps où elle devait lui être donnée. » Le même écrivain (manuscrit persan 68 A, folio 437 verso), fait mention d'un officier appelé *akhor-salâr* آخرسالار, c'est-à-dire *chef de l'écurie*, qui paraît avoir été différent de l'*émir-âkhor*. Le nom d'*émir-âkhor* existe encore aujourd'hui, et designe *le grand écuyer* (*Mémoires du chevalier d'Arvieux*, tom. I, pag. 409. *Théâtre de la Turquie*, pag. 156. Hammer, *Der osmanischen reichs staatsverfassung*, t. II, p. 247. Kœmpfer, *Amœnitates exoticæ*, pag. 84). Dans la Chronique syriaque de Bar-hebræus (tom. I, pag. 534), le mot *émir-âkhor* est écrit *émir-akor* ܐܡܝܪ ܐܚܘܪ. J'ai dit plus haut que le mot *âkhor* آخر désignait *une écurie*. Il se prend aussi dans le sens de *crèche*. Comme dans ce passage du *Habib-assiiar* de Khondémir (t. III, f. 10 r°) : ازصناديق مصاحف واجزارا دوركردند وآخراسپان كردند « Ils tirèrent de leurs étuis les Alcorans entiers, et les portions d'Alcorans, et convertirent ces étuis en « crèches pour leurs chevaux. »

Parmi les fonctionnaires désignés dans le passage du *Inschd*, il est fait mention des *Sirwânis* السيروانية. Ce mot, si je ne me trompe, répond au mot persan *sarban* ساربان *gardien de chameaux*. Khalil-Dâheri (fol. 253 r°), les nomme parmi les personnes attachées au service des écuries, et les reunit aux conducteurs de chameaux الجمّالة. Quant au mot *schahan* شحن il désignait, au rapport du même écrivain (*ibid.*), celui qui avait l'inspection des étables : الذى على المناخات.

soumettre à ce prince. Affichant ses prétentions à l'autorité suprême, il reçut le serment de fidélité des émirs, et adopta le titre de Melik-Moudjâhid. Le vendredi, sixième jour du mois de Dhou'lhidjdjah, le *khâtib* (prédicateur) fit la prière, d'abord au nom de Melik-Dâher, puis au nom de Melik-Moudjâhid. On frappa des monnaies où les titres des deux princes se trouvaient réunis. Mais bientôt après, Moudjâhid donnant un plein essor à son ambition, se moutra en public avec les insignes de la souveraineté, en faisant porter devant lui le *gâschiah*. Il entreprit de faire réparer la citadelle de Damas, et rassembla, pour cet objet, non-seulement des ouvriers, mais les principaux personnages de l'État, et toute la population. Chacun mettait la main à ce travail, auquel les femmes elles-mêmes prirent part. Tous les habitants se livraient à la joie la plus vive. Deux jours après, arriva à Damas le courrier envoyé par Melik-Dâher, et porteur de la lettre de ce prince. Voyant que l'émir Sandjar s'était arrogé le titre de sultan, il reprit le chemin de l'Égypte. Bibars écrivit à cet émir pour lui faire des reproches, et lui représenter tout ce que sa conduite avait d'inconvenant : mais il ne reçut qu'une réponse dure et grossière. Dans le cours de cette année, et jusqu'à la moitié du mois de Safar, la ville de Damas avait eu pour prince Melik-Nâser. Ensuite, elle tomba au pouvoir de Houlagou, qui, en quittant cette ville, pour retourner dans l'Orient, y laissa pour gouverneurs Kitboga et Baïdera.
Les Tatars en furent en possession jusqu'au vingt-cinquième jour de Ramadan. 271
Elle rentra alors sous la domination de Koutouz. Lors du meurtre de ce prince, qui eut lieu le vingt-cinquième jour du mois de Dhou'lkaadah, elle eut pour souverain, jusqu'à la fin de l'année, Melik-Moudjâhid-Alem-eddin-Sandjar-Halebi. Les fonctions de kadi de cette ville étaient exercées d'abord par Sadr-eddin-Ahmed-ben-Iahiâ. Les Tatars donnèrent ce titre à Kemâl-eddin-Bendar-Teflisi, qui eut pour successeur Mouhi-eddin-ben-Zeki. Celui-ci fut remplacé par Sadr-eddin-Abou'lkâsem, auquel succéda Sadr-eddin-Baalbek. Ebn-Zeki reprit ensuite le rang de kadi, qu'il occupa jusqu'au moment où il fut destitué par Koutouz, qui nomma à sa place Nedjm-eddin-Abou-Bekr-Mohammed-ben-Sadr-eddin.

Cette même année, les Azizis et les Nâseris se soulevèrent à Alep, contre Melik-Saïd-Ala-eddin, fils du prince de Mausel. Ils se saisirent de lui, pillèrent sa tente, et mirent à leur tête l'émir Hosam-eddin-Ladjin-Azizi le *djoukendâr* جوكندار (4). Celui-ci refusa de reconnaître Melik-Moudjâhid, et resta soumis à

(4) Le mot *djouken-dâr* جوكندار est écrit *djoukân-dâr* جوكاندار dans un passage de l'histoire

Melik-Dâher, qui lui envoya le diplôme de gouverneur d'Alep. Cette même année, durant la nuit, des nègres, des écuyers ركابدارية (5), et des pages, réunis en grand

de Nowairi, où on lit (*Vie de Bibars*, fol. 23 r°) : الامير حسام الدين الجوكان دار العزيزى «L'emir «Hosam-eddin, le *djoukân-dâr* Azizi.» Dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (fol. 236 v°), ce mot est écrit au pluriel *djoukendâriah*, ou, comme on lit dans l'exemplaire qui est sous mes yeux *djoukandariah* جُكُنْدارية. Le mot جوكندارية se trouve aussi dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (t. II, man. 798, fol. 198 r°). L'auteur de l'ouvrage intitulé *Inschâ* (man. arab. 1573, f. 129 r°), s'exprime en ces termes : الجوكان دار هو الذى يحمل الجوكان وهى عصا مدهونة طولها نحوا من اربعة اذرع وبراسها خشبة مخروطة محدودبة تنيف عن نصف ذراع «Le *Djoukân-dâr* est l'officier qui porte «le *djoukân*. On designe par ce nom un bâton peint, de la longueur d'environ quatre coudées, et «qui se termine par un morceau de bois cônique et bombé, qui a de saillie plus d'une demi-coudée.» On me permettra, je l'espère, de consigner ici les résultats de quelques recherches qui peuvent n'être pas dénués d'intérêt.

Parmi les divertissements en usage à la cour des empereurs de Constantinople, il en était un que l'on regardait comme le plus noble des exercices, et auquel se livraient exclusivement les princes et les seigneurs de la première distinction; je veux parler du jeu de la paume à cheval. A l'instar des tournois de nos anciens chevaliers, il retraçait l'image des évolutions militaires, exigeait une extrême habileté dans l'art de l'équitation, et une grande souplesse dans les mouvements, réunies à beaucoup de force, d'agilité et d'adresse. De tous les historiens de la Byzantine, Cinnamus est celui qui nous a transmis, sur ce jeu, les détails les plus satisfaisants. Suivant le récit de cet écrivain (*Cinnami historia*, lib. VI, p. 154), «des jeunes gens, divisés en deux bandes égales, lançaient, sur un terrain uni «et choisi à cet effet, une balle de cuir, de la grosseur d'une pomme. Alors les joueurs accouraient «à toute bride, chacun d'eux tenant dans sa main droite un bâton d'une longueur médiocre, et «terminé brusquement par une portion large et arrondie, dont l'intérieur était garni de cordelettes «entrelacées en forme de reseau. Des deux côtés on poussait la balle avec force, vers un point de-«signé d'avance. Et le parti qui réussissait à atteindre ce but, était déclaré vainqueur. L'historien «ajoute que cet exercice présentait les dangers les plus réels, attendu que le joueur était obligé «continuellement de se renverser en arrière, de se pencher à droite et à gauche, de faire caracoler «son cheval, et de le conduire au galop dans toutes les directions, afin de suivre exactement les «mouvements de la balle.» Aussi l'histoire nous offre une foule d'exemples de princes tués ou grièvement blessés, par suite de ce périlleux divertissement. On pourrait rassembler, sur ce sujet, beaucoup de détails puisés dans les écrivains grecs du moyen âge. Mais tous ces passages ont été recueillis avec le plus grand soin par du Cange, dans une de ces excellentes dissertations, qui accompagnent son édition de Joinville (Dissertation VIII, *de l'Exercice de la chicane, ou du jeu de paume à cheval*, pag. 185-189). Ce jeu, chez les Grecs de Constantinople, était designé par le mot τζυκάνιον. Nous trouvons aussi le verbe τζυκανίζειν signifiant *jouer à cette sorte de jeu de paume*, et enfin τζυκανιστήριον était le nom d'un vaste manége, consacré exclusivement à ce genre d'exercice. Ces mots, comme l'on voit, ne sont nullement grecs d'origine; et il n'est pas inutile de rechercher à quelle langue ils appartiennent primitivement; puisque cette découverte doit nous révéler chez quel peuple ce jeu a pris naissance, et a été en vogue avant qu'il fût transplanté à Constantinople.

Si l'on en croit du Cange (*ib.*, p. 188), c'est à nos Français que les Grecs ont emprunté et le jeu de

nombre, parcoururent les rues du Caire, en criant : « La famille d'Ali. » Ils enfoncèrent les boutiques des marchands d'épées, qui étaient situées entre les deux

la paume à cheval, et le nom sous lequel ils le désignaient. Voici les raisons que le savant écrivain allègue à l'appui de son opinion : « Il semble, dit-il, que dans l'origine, ce jeu n'a pas été autre « chose que celui qui est encore en usage dans le Languedoc, que l'on appelle le jeu de la chicane, « et, en d'autres provinces, le jeu du mail. Sauf qu'en Languedoc ce jeu se fait en pleine campagne, « et dans les grands chemins où l'on pousse avec un petit maillet, mis au bout d'un bâton d'une « longueur proportionnée une boule de buis. Ailleurs, cela se fait dans de longues allées plantées exprès, « et garnies tout autour de planches de bois. De sorte que *chicaner* n'est autre chose que le τζυκα-« νίζειν des Grecs, qui ont coutume d'exprimer le *ç* ou le *ch* des latins par *ts* comme Eustathius sur « Dionysius nous l'apprend; ce qui est d'ailleurs confirmé par plusieurs exemples que M. Rigaud et « Meursius en ont donnés dans leurs glossaires. Ensuite, ce que les nôtres ont fait à pied, les Grecs « l'ont pratiqué, montés sur des chevaux, et avec des raquettes, qui étaient la forme de leur chicane. »

Ces raisons-là sont spécieuses sans doute; mais, quoique soutenues de l'autorité imposante d'un savant si justement célèbre, elles ne me paraissent pas concluantes. En effet, pour rendre cette assertion probable, il faudrait démontrer avant tout que le mot *chicane*, dans le sens de *jeu de paume*, a été en usage chez les Français, à une époque très-reculée. Or, Ducange n'a pas cité un seul fait, un seul passage, qui assurât à ce mot une origine ancienne. La chose même devient tout à fait inadmissible, s'il est vrai, comme l'attestent Codin et l'auteur anonyme des Antiquités de Constantinople (*ap. Banduri Imperium orientale*, t. 1, p. 23), que le manége destiné pour cet exercice, et appelé τζυκανιστήριον ait été construit sous le règne et par les ordres de l'empereur Théodose le jeune. En second lieu, je ne crois nullement que le jeu de la paume à cheval doive son origine au jeu du mail. Et, quand cela serait, les Grecs n'ont pas eu besoin d'aller jusqu'en France, pour y apprendre un jeu, tel que celui de la paume à pied, qui a été en usage dans tous les temps et chez tous les peuples.

Si je ne me trompe, c'est dans la Perse qu'a pris naissance l'exercice de la paume à cheval. En effet, nous trouvons que ce jeu y était en vogue, à une époque très-ancienne, avant la fondation de Constantinople, et qu'il était désigné par le mot *tchaugan* چوگان, que le terme grec nous représente d'une manière fidèle, et presque sans altération. Mon assertion, à cet égard, est appuyée sur une autorité respectable. Voici ce que rapporte l'historien arabe Tabari, écrivain aussi ancien que véridique (traduction persane, man. du Roi 63, p. 197) : « Ardeschir premier voulant éprouver « son fils Schapour, demanda une raquette چوگان et une balle گوی, afin de le faire jouer à la « paume. Au milieu du palais était un manége میدانی, près duquel régnait une galerie, où Ardeschir « se plaça, assis sur un trône, pour être spectateur du jeu. Schapour, accompagné des jeunes seigneurs « de la cour, se livrait avec ardeur à ce divertissement, lorsque la balle vint à tomber dans la galerie, « devant le trône du roi. Aucun des joueurs n'osait l'aller prendre; mais Schapour, sans s'effrayer, « poussa son cheval dans la galerie, et ramassa la balle, au pied même du trône. Ardeschir, frappé de « cette hardiesse, ne douta pas que ce jeune homme ne fût réellement son fils. » Le poëte arabe, Adi-ben-Zeid, qui avait été élevé à la cour des rois Sassanides, y avait appris le jeu persan de la paume à cheval : تعلّم لعب العجم على الخيل بالصوالجة (*Kitab-alagâni*, tom. 1, fol. 84 v°). Au

palais, et enlevèrent toutes les armes qu'ils y trouvèrent. De là, ils se jetèrent sur les écuries des soldats, dont ils emmenèrent les chevaux. L'instigateur de ce

rapport du Nestorien Amrou (*Madjdal*, man. arab. 82, pag. 734, 735) : « Le chrétien Karda قردع « qui souffrit le martyre sous la même dynastie, avait été, avant sa conversion, un des principaux « mages. Un jour qu'il était allé dans son manége, pour jouer à la paume يلعب بالصوالجة, la balle « resta attachée à la terre. » Suivant le témoignage de Khondemir (*Habib-assiiar*, t. II, f. 200 v°). « Azarwelasch, qui régnait dans le Tabaristan, à l'époque de Yezdegherd, dernier prince des Sassa- « nides, s'occupant à jouer à la paume : درميدان كوى بازى, tomba de cheval, et mourut des suites « de sa chute. » Nous voyons, dans le *Schah-nâmeh* (t. I, p. 430 et 453), « le prince Siavesch jouer « à la paume à cheval. » Le poëte s'est plu à décrire, en ce genre, les prouesses de son héros. Je sais bien que ces derniers passages ne sauraient avoir une autorité complétement historique, puisque l'existence même du personnage indiqué est au moins fort douteuse. Mais ils servent à constater toutefois que, dans les idées des Persans les plus instruits, l'origine de ce jeu remontait à la plus haute antiquité, et se perdait dans la nuit des temps. Ces faits prouvent d'une manière évidente que, dès l'origine de la dynastie des Sassanides, le jeu de la paume à cheval était en usage à la cour des rois de Perse; et rien n'empêche de croire que cet exercice y était connu à une époque beaucoup plus reculée. On y voit aussi que le mot *tchaugân* چوگان désignait proprement l'espèce de raquette avec laquelle on poussait la balle.

On peut donc assurer, si je ne me trompe, que ce jeu a pris naissance chez les Perses; et que les Grecs, en adoptant ce noble et périlleux divertissement, lui conservèrent le nom qu'il portait primitivement, et pour lequel leur langue n'offrait pas de terme analogue. Nous ignorons à quelle époque les empereurs de Constantinople adoptèrent ce genre d'exercice. Il paraît seulement qu'ils le connurent de fort bonne heure, puisque, comme nous l'avons vu plus haut, le premier jeu de paume bâti dans cette capitale, fut construit par les ordres de Théodose II. Peut-être dut-on les premières notions de ce jeu à cet Hormisdas, que des mécontentements particuliers amenèrent à la cour de Constantin, et qui servit avec tant de fidelité ce prince et ses successeurs. Mais ceci n'est qu'une conjecture à laquelle je n'attache pas une grande importance.

Nous avons vu plus haut un autre mot employé pour désigner le jeu de la paume; je veux dire le mot *savledjân* صولجان, qui fait au pluriel *sawâlidjah* صوالجة. Ce terme ne diffère de celui de *tchaugan* que par la forme de l'instrument qui servait à pousser la balle. Le *savledjân* était un morceau de bois recourbé à son extrémité. Dans un passage du commentaire de Tebrizi sur le Hamasah (pag. 403), on lit, en parlant du mot محجن : « C'est un morceau de bois, courbe par le « bout, comme un *savledjan*. » La balle qui servait à ce jeu est désignée, en persan, par le mot *goui* گوی, et en arabe par celui de *korah* كرة ou *ôkrah* أكرة.

Le jeu de paume à cheval passa des Perses aux Arabes. Au rapport de Masoudi (*Moroudj*, t. II, fol. 303 r°), Haroun-Raschid fut le premier khalife qui s'exerça à jouer à la paume dans un manége, لعب بالصولجان فى الميدان, à lancer des flèches vers un but, et à jouer à la balle : لعب بالكرة (Voyez aussi Ebn-Khallikan, man. 730, fol. 453 r°).

Depuis cette époque, le jeu de la paume à cheval continua d'être en vogue, non-seulement dans l'étendue de la Perse, mais encore chez tous les peuples qui occupèrent à différentes époques les

désordre était un homme appelé Kourâni, qui affichait une dévotion austère, et avait constamment un chapelet à la main. Il habitait un ermitage situé dans la

vastes contrees de l'Orient. Partout, nous voyons les princes se livrer avec ardeur à cet exercice, et en faire leur divertissement favori.

Dans le *Kabous-nâmeh*, ouvrage écrit en langue persane, et qui contient les instructions adressees par le prince Kaïkaous à son fils Ghilan-schah (man. persan 138, fol. 71 v° et 72 r°), l'auteur s'exprime en ces termes : « O mon fils, si tu veux prendre le divertissement de la paume, songe du « moins à ne pas faire de ce jeu un exercice habituel : car il a causé plus d'une fois des accidents « funestes. Suivant ce que l'on raconte, Amrou (ben) Leith etait borgne d'un œil. Lorsqu'il fut parvenu « au rang d'émir du Khorasan, il se rendit un jour au manege, dans l'intention de jouer à la paume. « Un de ses généraux nommé Azher accourut aussitôt, saisit la bride du cheval, et dit à l'émir: Je ne « souffrirai pas que vous vous livriez à un semblable divertissement. Eh quoi, lui dit Amrou, puis- « que vous jouez librement à la paume, pourquoi prétendez-vous m'interdire cet exercice? C'est, ré- « pondit Azher, que nous avons deux yeux; en sorte que, si par accident, la balle vient à en frapper « un, il nous en restera un autre pour voir la lumière. Quant à vous, qui êtes borgne, si malheureuse- « ment un coup de la balle vous crevait le seul œil qui vous reste, vous seriez forcé de renoncer au « plus tôt à la souveraineté du Khorasan. Amrou, frappé de la sagesse de ce conseil, remercia son « général, et s'engagea à s'abstenir, toute sa vie, de cet exercice périlleux. O mon fils, ajoute Kai- « kaous, si tu veux prendre une fois ou deux dans l'année le divertissement de la paume, je ne m'y « oppose pas; mais, pour éviter tout accident, ne mène pas à ta suite une foule de personnes; il « suffira de placer deux cavaliers à l'entrée du manege, deux au milieu, et autant à l'extrémité. De « cette manière, tu pourras lancer la balle et caracoler avec plus de liberté, sans craindre d'évé- « nement fâcheux. Telle est la méthode que suivent ceux qui se livrent à cet exercice avec modé- « ration. » Au rapport de l'historien Bibars-Mansouri (man. arab. 668, fol. 38 v°), l'an 263 de l'hégire (de J. C. 876), le Turc Obaid-allah, vizir du khalife Mutaded, jouant au mail يلعب بالصولجة, au milieu d'un manege construit dans sa maison, tomba de cheval, et mourut de cette chute. Suivant le même historien (fol. 202 v°), un descendant d'Ali, Abou-Ali-ben-Abi'lhosain, qui s'était emparé de la province de Djordjan, s'exerçant un jour à jouer à la paume بالكرة, tomba de son cheval, et mourut des suites de cette chute, l'an 315 de l'hégire (de J. C. 927). Nous lisons dans l'*Histoire arménienne* de Mathieu d'Edesse (manuscrit arménien 99, fol. 87 v°), que l'émir curde Abl-Hadja, ayant fait prisonnier le prince géorgien Tereuik, le traita avec les plus grands honneurs, et le menait avec lui dans ses parties de plaisir. Un jour qu'ils allaient jouer à la paume dans un manége [illegible] situé dans la campagne, le prince, qui était monté sur un bon cheval, et qui avait tout disposé d'avance pour son évasion, s'écarta de l'emir sous quelque prétexte; puis s'échappa à toute bride, et retourna sain et sauf dans ses États. Au rapport d'un historien persan cité par Khondemir (*Habib-assiiar*, tom. II, fol. 264 r°), le sultan Sandjar, l'un des princes les plus célèbres de la dynastie Seldjoukide, s'amusant un jour à jouer à la paume گوی, son cheval fit un faux pas, et le renversa à terre.

Le brave Nour-eddin ou Noradin, ce redoutable ennemi des princes croisés, aimait passionnément le jeu de la paume, et excellait dans cet exercice. « Jamais, dit l'historien arabe Abou-schamah,

montagne; comme les pages venaient souvent le visiter, il les exhorta à se mettre en révolte contre le gouvernement, s'engagea à leur donner des fonds de terre,

« (man. arab. 707 A, fol. 5 r°), on ne voyait le mail جوكان s'élever au-dessus de sa tête. Souvent il « lançait la balle, faisait courir son cheval au galop, retenait la balle au milieu de l'air, et la rejetait « jusqu'à l'extrémité du manége. Il ne laissait apercevoir ni sa main, ni sa raquette; mais il les tenait « l'une et l'autre cachées dans la manche de sa robe, afin de montrer que cet exercice n'était pour lui « qu'un jeu sans conséquence. » Ce goût si vif que Nour-eddin témoignait pour la paume alarma la « rigidité d'un dévot musulman (*ib.*, fol. 3 v°, 4 r°), qui habitait le *Djézirah* (la Mésopotamie). Dans « l'ardeur de son zèle, il écrivit au prince une réprimande conçue en ces termes : « Je ne vous soup- « çonnais pas capable de vous livrer au jeu, au divertissement, et de fatiguer vos chevaux pour un « exercice qui n'est d'aucune utilité pour la défense de la religion. » Nour-eddin, peu effrayé de ces reproches, écrivit de sa main une réponse ainsi conçue : « Je prends Dieu à témoin que ce n'est « nullement le goût du plaisir et de la dissipation qui m'a fait prendre l'habitude du jeu de paume. « Mais nous sommes campés sur la frontière, vis-à-vis et à peu de distance de l'ennemi; en sorte que, « d'un moment à l'autre, tandis que nous sommes tranquillement assis, nous entendons crier aux « armes, et nous sautons sur nos chevaux pour courir au combat. Or, nous ne pouvons pas faire la « guerre, sans relâche, jour et nuit, hiver comme été : et il faut nécessairement donner du repos à « nos troupes. D'un autre côté, si nous laissons nos chevaux attachés, ils deviennent engourdis, in- « capables de faire de longues marches, et d'exécuter avec célérité les évolutions nécessaires sur le « champ de bataille. Au lieu que ce manége tient ces animaux en haleine, et les accoutume à être « souples dans leurs mouvements, et dociles aux ordres de leur cavalier. Tel est le motif qui m'engage « à faire de ce jeu une occupation sérieuse. » Enfin, suivant le même historien (fol. 78 v°), ce prince était tellement passionné pour la paume qu'il y jouait souvent aux lumières.

Au rapport de l'historien Djemâl-eddin-ben-Wâsel (manuscrit non catalogué, fol. 40 v°), Nedjm-eddin, père de Saladin, aimait avec passion le jeu du mail; et, dans cet exercice, il se plaisait à courir au galop; en sorte que tous ceux qui le voyaient ne manquaient pas de dire qu'infailliblement il périrait par une chute de cheval. Saladin partageait, à cet égard, les goûts de son père, et montrait pour ce jeu une adresse extraordinaire (*Kitâb-arraoudatain*, fol. 52 v°).

Chez les Mongols, à une époque fort ancienne, le jeu de la paume était en usage, et servait d'amusement aux princes et autres personnages d'un rang distingué. Sous le règne de Doutoumin un des ancêtres de Tchenghiz-khan (Haïder-Razi, *Histoire universelle*, man. persan de Berlin, f. 590 v°), les Djelairs qui avaient échappé au massacre de leur nation, arrivèrent au campement des Mongols, et se mirent à creuser la terre, pour en tirer des racines qui pussent servir à leur nourriture. Matouloun, épouse de Doutoumin, leur fit à ce sujet des représentations inutiles, et leur dit : « Ce terrain « que vous remuez et que vous rendez inégal, est le lieu où mes enfants se livrent au jeu de la « paume. » Suivant le témoignage de Raschid-eddin (man. pers. 68 A, f. 338 v°), Gazan-khan s'exerça de bonne heure à monter à cheval, à lancer des flèches, et à jouer à la paume چوکان باختن.

Au rapport de l'historien syriaque Grégoire Bar-Hebræus (*Chronicon syriacum*, tom. I, p. 489), « le sultan Djelâl-eddin-Mankberni, contemporain de Tchenghiz-khan, s'étant emparé de la ville de « Khelat, fit prisonniers les deux frères de Melik-Aschraf. Ces princes, loin d'être traités comme des

et leur délivra des écrits où cette promesse était consignée. Ce mouvement ayant éclaté au milieu de la nuit, les troupes cernèrent les rebelles, et les chargèrent

« captifs, éprouvèrent, de la part du vainqueur, le traitement le plus honorable. Chaque jour, ils « montaient à cheval avec le sultan, l'accompagnaient dans ses promenades, et s'exerçaient, en sa « présence à jouer dans le manége. » On voit que, dans ce passage, l'auteur a voulu indiquer le jeu de la paume à cheval. Car, s'il eût été question de courses de chevaux, Bar-Hebræus ne se serait pas servi du verbe qui, en syriaque, signifie *jouer, s'amuser*. Le même prince, au rapport d'Ebn-Athir (*Kâmel*, manuscrit, tom. VI, pag. 331), l'an 625 de l'hégire (de J. C. 1227), était occupé à jouer à la paume الكرة, lorsqu'il apprit que son frère Gaiath-eddin marchait vers Isfahan. Jetant avec précipitation le mail جوكان qu'il tenait, il se mit aussitôt en route.

L'an 555 (de J. C. 1160), l'émir Kaïmaz-Ardjewani, jouant à la paume, tomba de cheval; sa cervelle lui sortit par le nez et les oreilles, et il expira sur l'heure (*id.*, t. V, p. 174 Abou'lmahâsen (man. 661, f. 30 r°). Les sultans Melik-Kâmel et Melik-Aschraf, se trouvant à Damas, l'an 673 (de J. C. 1274), montaient tous les jours à cheval ensemble, et allaient jouer à la paume dans le grand manége, appelé le *manége vert* الميدان الاخضر (Ebn-Khallikan, f. 370 v°). Au rapport d'un écrivain arabe (*Kâmel*, tom. VII, pag. 12), le sultan Aïoubite, Melik-Moudjâhid dit un jour à ses fils : « Sellez-« moi des chevaux propres pour le jeu de la paume, afin que je descende dans le manége, et que « je m'exerce à jouer au mail العب بالصوالجة. » Le sultan Seldjoucide Melik-schah aimait à jouer à la paume et au mail لعب بالجوكان و الكرة (Ebn-Athir, *Kâmel*, tom. IV, fol. 118 v°).

Chez une nation belliqueuse comme les Curdes, on sent bien qu'un jeu qui présentait une image de la guerre, ainsi que des dangers réels, devait avoir pour la population un attrait particulier. Nous lisons dans une histoire de ce peuple (man. de Ducaurroy 88, fol. 91 v°), que « L'émir Pir-« Boudak, fils de Mir-Abdal, excellait entre tous ses compatriotes par son habileté dans le jeu de la « paume جوكان بازى, et la force avec laquelle il lançait la balle. » L'épouse de l'émir curde Schems-eddin était turcomane de nation. Ses divertissements consistaient à faire courir un cheval, à lancer des flèches, et à jouer à la paume جوكان باختن (*ibid.*, fol. 124 r°).

En Égypte, depuis la conquête des Musulmans, la paume à cheval fut très en vogue, à la cour des princes qui se succédèrent dans la possession de cette contrée. Ahmed-ben-Touloun (Makrizi, *Description de l'Égypte*, man. arab. 673 C, t. I, fol. 248 v°), ayant fait construire, hors de Fostat, un magnifique palais, y joignit un vaste manége ميدان où l'on s'exerçait à jouer au mail يضرب بالصوالجة. Le khalife fatimite Aziz fut, parmi les princes de cette dynastie, le premier qui se livra avec ardeur à ce genre de divertissement (Mohammed-ben-Moiassar, man. ar. 802 A, fol. 48 r°). Nedjm-eddin-Aïoub, surnommé Melik-Sâleh, l'un des descendants de Saladin, était passionné pour cet exercice. Il fit construire (Makrizi, t. II, f. 266 v°), près du Caire, sur les bords du Nil, un manége auquel il donna son nom ميدان صالحى, et dans lequel il allait prendre le divertissement de la paume. Le même sultan, au rapport de l'historien Nowaïri (26ᵉ partie, f. 186 v°), dit à son fils : « Tu ne dois « pas admettre un homme à ton service, à moins qu'il ne sache jouer de la pique, étant à cheval, « lancer des flèches ou une balle de paume, et montrer un courage intrépide. » Les successeurs de ce prince suivirent son exemple; mais au bout d'un certain laps de ce temps, les eaux du Nil s'étant retirées de devant ce terrain, le manége fut abandonné. De tous les souverains de l'Égypte, les

de chaînes. Dès le matin, ces malheureux furent attachés à des gibets, en dehors de la porte de Zawilah. La révolte fut ainsi étouffée, et la religion des Sunnites

Mamlouks furent ceux qui s'adonnèrent avec le plus d'ardeur à un exercice hasardeux, qui s'accordait si bien avec leur goût pour l'équitation, et leur extrême habileté dans cet art. L'un des premiers princes de la dynastie Bahrite, le sultan Bibars, surnommé Melik-Dâher, se montra passionné pour le jeu de paume; et les écrivains arabes, auxquels nous devons le récit de ses grands exploits, n'ont pas cru déroger à la gravité de l'histoire, en marquant, chaque année, avec une exactitude scrupuleuse, les jours que ce prince avait consacrés à ce noble divertissement. Ce détail, qui peut paraître minutieux, ne semblera pas superflu, si l'on fait réflexion que, pour les souverains mamlouks, la paume était une occupation importante; qu'ils se rendaient au lieu destiné à cet exercice avec un cortége nombreux et magnifique, comme s'ils avaient dû assister à une cérémonie solennelle; que dans ces occasions ils ne manquaient pas de signaler leur munificence, en distribuant à leurs émirs et aux seigneurs de leur cour, des chevaux, des robes, et d'autres présents. Le sultan Bibars voyant que les eaux du Nil s'étaient retirées de devant le manége appelé *Meïdân-Sâlehi*, en fit construire un autre; placé immédiatement sur les bords du fleuve, et auquel il donna le nom de *Meïdân-Dâheri* الميدان الظاهري (le manége de Dâher) (Makrizi, *loc. laud.*, t. II, fol. 267 r°). C'était là qu'il allait, avec sa cour, prendre le divertissement de la paume. Les Mongols, qui vinrent se rendre à ce prince, l'an 660 (de J. C. 1261), furent admis à jouer à la paume avec lui لعبوا الكرة (Nowaïri, *Vie de Bibars*, fol. 14 v°, 15 r°). L'année d'auparavant (*ib.*, fol. 10 r°), le même souverain avait joué à la paume dans le manége de Damas; et tous les princes de la Syrie partagèrent avec lui cet amusement. L'eunuque Schodja-eddin-Anbar, plus connu sous le nom de *Sadr-albar*, avait acquis un grand crédit sous le règne de ce monarque. En l'absence du sultan, il montait à cheval, se rendait au manége où il jouait à la paume, puis retournait au château (*ibid.*, fol. 55 v°). Le sultan Berekeh, fils et successeur de Bibars, ayant été renversé du trône par des émirs rebelles, avait été relégué dans la ville de Karak. Un jour qu'il s'exerçait au jeu de la paume, dans le manége de cette ville, son cheval s'abattit et le jeta à terre. Cet accident fut suivi d'une fièvre violente, qui en peu de jours le conduisit au tombeau, à l'âge d'un peu plus de vingt ans (*Abulfedæ annales*, tom. V, p. 50; Makrizi, *Solouk*, tom. I, pag. 399).

Mohammed, fils de Kelaoun, surnommé Melik-Nâser fit construire, sur les bords du Nil, un manége appelé le *manége des poulains* ميدان المهاري. Il s'y rendait quelquefois accompagné de ses principaux officiers pour s'exercer au jeu de la paume (Makrizi, *loc. laud.*, fol. 267 v°). L'an 723 de l'hégire (de J. C. 1323), le même sultan (Makrizi, *ibid.*); fit construire, non loin du Caire, à l'orient de Seriakous, un vaste manége qui renfermait des palais magnifiques, un grand nombre de belvédères destinés pour les émirs, et un grand jardin planté de toutes sortes d'arbres fruitiers. Ce prince, chaque année jusqu'à l'époque de sa mort, se rendait dans ce [illegible] avec un nombreux cortége, y séjournait plusieurs jours, et s'y amusait au jeu de la paume. Là, il distribuait des robes d'honneur à ses émirs, et à tous les officiers de sa cour. Ce voyage offrait à tout le monde une suite non interrompue de divertissements; et l'on y dépensait, tant pour les repas que pour les présents, des sommes incalculables. L'usage s'en maintint sous les règnes suivants, jusqu'à l'année 799 (de J. C. 1396), où ce voyage eut lieu pour la dernière fois, et fut dès lors aboli sans retour.

Le même sultan Mohammed (*id.*, fol. 268 v°), ayant fait détruire le manége appelé *Dâheri*, en fit

triompha. Melik-Dâher ne se montra pas, suivant l'usage, en public, avec l'appareil de la souveraineté.

bâtir un autre sur le terrain qui sépare le Caire de Fostat. Il lui donna le nom de *Meïdân-Nâsery* (manége de Nâser). Durant l'espace de deux mois, à l'époque de la plus grande chaleur, et après que le Nil avait atteint sa pleine crue, le sultan se rendait dans cet endroit, le samedi de chaque semaine, pour jouer à la paume. Chaque fois qu'il prenait cet exercice, il donnait à deux des émirs du premier rang des ceintures d'or. Tous, successivement, avaient part à cette libéralité. Ce laps de temps était une des deux époques de l'année où le prince distribuait des chevaux à ses émirs. Chacun de ces animaux avait sa selle, une bride légèrement argentée; mais était sans caparaçon. Les émirs centeniers et ceux que l'on appelait *émirs des tambours* امرا الطبلخاناة étaient les seuls qui reçussent ce présent. Si quelques-uns des émirs d'un rang inférieur y avaient part, ce n'était que par l'effet d'une grâce spéciale. Quant à ceux des émirs qui étaient dans la familiarité et la faveur du sultan, ils étaient traités avec une munificence particulière. En sorte que plusieurs d'entre eux recevaient jusqu'à cent chevaux dans le cours d'une année. Le sultan Ladjin jouant à la paume بالكرة, son cheval s'abattit sous lui, et il eut tout le corps brisé (Abou'lmahâsen, man. 663 f. 40 r°). L'émir Anbar-Saharti avait fait construire pour son usage un manége où il s'exerçait à jouer à la paume (*ibid.*, fol. 145 v°).

L'an 889 (de J. C. 1484), le sultan Kaïthaï s'amusant à jouer à la paume dans le manége, son cheval s'abattit, se renversa sur lui, et lui fracassa la jambe (Ebn-Aïas, *Histoire d'Égypte*, tom. II, fol. 36 v°). Quinze ans après, l'émir Doulatbaï étant allé se promener hors du Caire, du côté de l'observatoire, voulut prendre le divertissement de la paume; mais son cheval ayant fait un faux pas, il tomba sur une pierre avec tant de roideur, qu'il mourut des suites de cette chute (*id.*, f. 66 v°).

Au rapport de Mirkhond (IV[e] partie, f. 203 r°), l'an 607 de l'hégire (de J. C. 1210), Kotb-eddin-Aïbek, souverain de Dehli, s'occupant à jouer à la paume در میدان چوگان بازی, tomba de la selle à terre, et son cheval lui passa sur le corps. Il expira à l'instant même. Les princes mongols, qui régnèrent dans l'Inde, ne se montrèrent pas moins passionnés que d'autres pour ce noble et périlleux exercice. Et Abou'lfazl, dans l'ouvrage intitulé *Aïin-akberi* (Calcutta 1783, pag. 311, 312), nous a transmis, sur cet objet, des détails aussi intéressants que circonstanciés.

La Perse qui, comme nous l'avons dit, doit avoir été la patrie de ce jeu, n'a pas manqué d'en conserver invariablement l'usage. Suivant le rapport de l'historien des Curdes (man. persan de Ducaurroy 88, fol. 146 r°), Schah-Tamasp, roi de Perse, faisait élever à sa cour les fils des grands de l'État. On leur apprenait, entre autres exercices militaires, à lancer des flèches, à jouer au mail, et à conduire un cheval: تیر انداختن و چوگان باختن و اسپ تاختن. Nous lisons dans un manuscrit persan, qui contient la vie de Schah-Abbas (manuscrit de M. Silvestre de Sacy), que ce prince ayant reçu un ambassadeur de la part de l'empereur mogol Selim, et voulant accueillir ce député avec une distinction éclatante, lui accorda, entre autres honneurs, celui de jouer avec lui à la paume. Les voyageurs remarquent expressément que, dans la ville d'Ispahan, il y a une grande place appelée *Meïdân*, où l'on s'amuse au jeu de la paume à cheval (Chardin, *Voyages en Perse*, tom. I, pag. 260; tom. II, pag. 43, etc.). Enfin, nous apprenons par le témoignage de Silva-Figueroa (*Ambassade en Perse*, pag. 33, 133), que près de la ville d'Ormus est un lieu où les Mores (les Persans) s'exercent à jouer au mail à cheval.

AN 659 Cette année, les rats se montrèrent en nombre prodigieux, dans la province de Hauran, à l'époque où les granges étaient pleines. Ils dévorèrent la plus grande

Après avoir recueilli les faits historiques qui constatent, à différentes époques, l'existence de cet exercice, il me reste à rassembler ici quelques observations. Les écrivains persans, lorsqu'ils parlent du jeu de la paume, le désignent ordinairement par le mot *tchaugân* چوگان qui, comme nous l'avons dit, est proprement le nom de l'espèce de raquette en usage pour lancer la balle. Quelquefois ils se servent du mot *goï* گوی qui signifie *une boule*. Tel est aussi le sens du terme arménien *kound* գունդ que nous avons vu dans un passage, cité plus haut, où il est fait mention du *jeu de la balle* խաղ գնդին.

Les mots *korah* كرة et *okrah* أكرة, consacrés, chez les Arabes, pour exprimer cette sorte de jeu, ont une signification tout à fait analogue. Le premier de ces termes est le plus universellement usité. Les écrivains arabes établissent une différence entre le jeu de la paume ou de la balle كرة et celui du mail *savledjân* صولجان. Avicenne (t. I, p. 80), passant en revue les divertissements auxquels les hommes se livrent, met de ce nombre le jeu de la grande et de la petite paume, et celui du mail صولجان. Il paraît que le premier et le second, comme nous l'avons vu, se jouaient exclusivement avec une sorte de raquette, appelée *tchaugân*, qui se terminait par un morceau de bois pointu et bombé, et que dans le dernier jeu, que je nomme celui du mail, on se servait, pour lancer la balle, d'une sorte de maillet de bois qui finissait en une pointe recourbée; car telle est l'application que les lexicographes arabes nous donnent du mot *savledjân* صولجان.

Il est bon de faire observer ici que, dans les passages où les écrivains arabes et persans font mention du jeu de la paume, surtout lorsqu'ils parlent de princes et de personnages d'un rang distingué, il s'agit toujours du jeu de la paume à cheval. Si les auteurs omettent souvent d'en faire la remarque expresse, c'est que ce divertissement était tellement répandu dans les différentes contrées de l'Orient, que les lecteurs ne pouvaient nullement s'y méprendre.

Toutefois, il existait en ce genre, pour les simples particuliers, un jeu de paume moins bruyant, moins impétueux, mais exempt de dangers. Ainsi, nous lisons dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'l-mahâsen (man. arab. 663, fol. 145 v°), que les concubines du sultan Ismaïl s'amusaient ensemble à jouer à la balle كرة. Et ce jeu, encore aujourd'hui, est fort en usage chez les femmes de l'Égypte. Abou'lfazl, dans l'*Akbar-nâmeh* (man. persan de l'Arsenal 19, fol. 100 v°), nous apprend que le jeu de la paume à pied چوگان پیاده بازی, était bien connu et fort usité dans la ville de Tebriz.

Comme le jeu de la paume, et surtout de la paume à cheval, avait dans tout l'Orient la plus grande vogue, il est peu étonnant que les termes qui avaient rapport à ce genre de divertissement se trouvent souvent employés par les écrivains, tant au propre que dans un sens métaphorique. On lit dans le *Schah-nâmeh* (*Soohrab*, pag. 165): بکشتی و چوگان برفتی بگوی « Il excellait dans la « lutte et le jeu de la paume. » Plus loin (pag. 177):

ززین بر گرفتش بکردار گوی * که چوگان زباد اندر آید بروی

« Il l'enleva de la selle, comme une balle que le mail, à l'aide du vent, vient frapper. » Dans le *Tarikhi-Wassâf* (manuscrit, foliu 253 recto), on lit : چوگان شهامت در کف کفایت گیرد « Il « prend dans la main de la capacité le mail de l'activité. » Dans l'histoire de Raschid-eddin

partie des grains. On assure que les dégats causés par ces animaux s'élevèrent à trois cent mille sacs (غرارة) de froment (6). Bientôt après, les Tatars s'étant réunis

(fol. 354 v°) : گوی کلام بچوگان بیان در میدان مقالت انداخت « Il lança, avec le mail de « l'éloquence, la balle du discours dans le manége de l'élocution. » Un vers inséré dans le *Zafer-námeh*, (fol. 239 v°) offre ces mots:

زخرطوم فیل و سر جنگجوی * همه دشت پاشیده چوگان و گوی

« Toute la plaine était jonchée de trompes d'éléphants et de têtes de guerriers, qui ressemblaient à « des mails et à des balles de paume. » Dans le *Matla-assaadein* (fol. 118 v°), on lit : نزدیک بود که تراکمه گوی ظفر بچوگان نصرت بهوس گاه مقصود رسانند « Peu s'en fallut que les Turcomans, « avec le mail du secours divin, ne poussassent la balle de la victoire au but de leur ambition. » Plus loin (fol. 283 v°) : ازان وقت باز در خم چوگان دوران بسان گوی سر گشته و حیران میگشت « Depuis ce temps, pris dans la courbure du mail du destin, il restait comme une balle, « incertain et ballotté. » Dans le *Habib-assiiar* (tom. III, fol. 342 v°) : مانند چوگان خم کردند « Ils « le rendirent courbe comme un mail. » De là vient que, dans un vers de Hafiz, le mot چوگان est employé pour désigner le *sourcil* (*Specimen poeseos persicæ*, pag. 11). Dans le *Bostan* de Sadi (édit. de Calcutta, p. 120), on lit : مرا نیز چوگان حرفست و گوی, c'est-à-dire, « J'ai des connaissances « dans la littérature. » Dans le même ouvrage (pag. 192), on lit : رعد چوگان زند « Le tonnerre frappe « le mail », c'est-à-dire, *retentit*. De là vient l'adjectif چوگانی « Vif à la course comme une balle. » Dans le *Secander-námeh* (pag. 71), on trouve cette expression بور چوگانی « Un coursier rapide à « la course. » Le mot چوگان, comme on l'a vu, a passé dans la langue arabe; j'en ai cité plus haut des exemples. Un voyageur portugais, Antonio Tenreiro, dit, en parlant des Arabes : « Ils sont si « grands cavaliers, qu'ils jouent la paume à cheval, *que jogaõ a choca a cavallo* (*Itenerario*, 1762, pag. 359). Dans les *Mille et une Nuits* (texte arabe, éd. de Habicht, tom. I, pag. 84), il est fait mention du jeu de la paome, et l'éditeur a partout substitué le mot جوكلان à celui de جوكان, qui est la véritable leçon.

Le mot *savledján*, صولجان se trouve joint au mot گوی dans des vers rapportés par Devletschah (*Tezkiret*, man. pers. 250, fol. 62 r° et v°). Dans le *Fakihat-alkholafá* d'Ebn-Arabschah (ed. Freytag, pag. 7), on lit : لسان فصاحتك يخرج كرة البلاغة كيف شاء بصولجانه « La langue de ton élo- « cution pousse, à son gré, avec son mail, la balle de l'éloquence. » Dans la *Vie de Lisan-eddin* (t. II, man. arab. 759, fol. 9 r°) : لعبت بكرته صوالجة الاقدار « Les mails du destin jouèrent avec sa balle. » Dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, fol. 128 r°) : له السنابك فى الميدان قد حُنيت صوالجا و لها روس العدا أُكَرو « Les sabots des chevaux étaient courbés dans le manége comme des « mails : et les têtes des ennemis leur servaient de balles. » Otbi, dans la *Vie de Mahmoud* (man. de Ducaurroy, fol. 29 v°) dit, en parlant d'un éléphant : يُزْمى بخرطوم كمثل صولجان يردّ زدّا « Il se

17.

au nombre de six mille cavaliers, firent une invasion sur le territoire de Hems. Melik-Aschraf-Mousa-ben-Schirkouh, prince de cette ville, et Melik-Mansour,

« pare d'une trompe semblable à un mail, et qui va et vient. » Un poëme, composé par l'auteur de l'histoire des Curdes (fol. 145 v°), commençait par ce vers :

منم چو گوی بمیدان فسحت مه و سال * زصولجان قضا منتقل زحال بحال

« Je suis comme une balle, poussée chaque mois, chaque année, dans un vaste manége : je suis « chassé d'une position vers une autre, par le mail de la destinée. » Quant au mot *goui* گوی, en arabe *korah* كرة ou *okrah*, qui signifie la balle de bois ou autre avec laquelle on joue à la paume, il a donné naissance à plusieurs expressions métaphoriques. On lit dans le *Zafer-nâmeh* (fol. 391 r°) : در فراق او بجای گوی می بازید سر « Lors de la séparation d'avec lui, il jouait sa tête, en guise de balle. » Dans le *Tarikhi-Wassâf* (fol. 225 v°) : گوی سبق از اوایل و اواخر بربود « Il enleva aux anciens et « aux modernes la balle de la prééminence. » Dans le *Tarikhi-guzideh* (man. de Bruix 9, f. 233 r°) : چند روز در میدان خالی دولت گوی میزد و دعوی شاهی و سروری میکرد « Durant quelques « jours, il jouait à la paume dans le manége désert de l'empire, et aspirait à la royauté et à la sou- « veraineté. » Dans le *Secander-nâmeh* (pag. 160) : که بردند گوی از همه خسروان « Ils l'emportèrent « sur tous les rois. »

Je finirai ces observations par une conjecture sur le mot français *chicane*. S'il est vrai, comme on ne peut en douter, d'après l'autorité de du Cange, que ce terme ait été en usage dans nos provinces méridionales, pour désigner le jeu de la paume ou du mail, on pourrait croire que c'est dans l'Orient qu'il faut en chercher l'étymologie. Nous avons vu que le mot persan *tchaugân* چوگان a passé dans la langue arabe, et qu'il est employé par Abou-Schamah, auquel nous devons une vie très-détaillée de Nour-eddin et de Saladin. Si je ne me trompe, ce mot est l'origine du terme français, qui a conservé sa forme primitive avec bien peu d'altération, et dont il serait difficile de proposer une autre étymologie tant soit peu raisonnable. On peut présumer que nos Français auront connu ce mot, dans l'Orient, à l'époque des croisades, et l'auront, dès lors, introduit dans leur langue.

Je dois faire observer, en finissant, qu'un orientaliste distingué, M. William Ouseley, a, dans la relation de son voyage en Orient, exprimé une partie des idées que j'ai consignées dans ce mémoire; mais, mon travail avait été lu à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres, deux ans avant que l'ouvrage de ce savant eût vu le jour.

(5) Les *rikabdaris* الركابدارية sont nommés par Makrizi (m. 798, f. 175 r°). Dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (fol. 156 v°), on lit : ركبدارية. Makrizi (*Description de l'Égypte*, man. 798, f. 105 r°), nomme parmi les fonctionnaires attachés aux écuries du sultan العرب الركابية.

(6) Le mot *ghirârah* غرارة, qui fait au pluriel غرائر, signifie, en général : *Un sac formé de cuir ou d'autre matière, et dans lequel on transporte du grain, de la paille, ou toute autre chose.* Dans un passage des *Additamenta ad historiam Arabum* (pag. 5), le fidèle Kasir, voulant venger sur la reine Zabâ, le meurtre de son maître, enferma des hommes dans des paniers de cuir غرائر, qui,

prince de Hamah, marchèrent vers l'ennemi, à la tête d'environ quatorze cents cavaliers. Ils furent joints par un grand nombre d'Arabes, que commandait leur émir Zâmel-ben-Ali; à la tête de ces forces, les deux généraux attaquèrent les Tatars, près de Reslin, le vendredi, cinquième jour du mois de Moharrem. Tout 272
ce qui composait le corps ennemi fut tué ou fait prisonnier. Les Tatars étaient en tout six mille cavaliers, et les Musulmans quatorze cents. La nouvelle de ce succès fut annoncée en Égypte, et les têtes des morts furent apportées à Damas. Cette dernière ville, à cette époque, était en proie à une disette excessive.

Le lundi, septième jour du mois de Safar, Melik-Dâher partit du château de la Montagne, entouré de toute la pompe de la souveraineté (7), et se dirigea vers

chez d'autres historiens, sont désignés par le mot جوالق. Dans un passage du *Kitab-alagâni* (t. IV, (fol. 116 r°), le pluriel غراير exprime également des *sacs*. Le mot غرارة devint ensuite un nom de mesure, qui, comme on peut le croire, variait suivant les lieux. On lit dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. arab. 657, fol. 97 r°) : الغرارة هى اردب بالمصرى و ربع اردب « Le *ghirârah* « équivaut à un ardeb et un quart, mesure d'Égypte. » Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. VI, p. 9) : الغرارة الحنطة بدمشق هى اربعة عشر مكوكا بالموصلى « A Damas, le *ghirârah* de froment répond « à quatorze *makouks* de Mausel. » Suivant Makrizi (*Solouk*, tom. III, man. arab. 674, fol. 41 v°), cette mesure de froment, dans la même ville, correspondait à trois *ardebs* d'Égypte. Au rapport du même historien (*ib.*, fol. 44 v°), le *ghirârah* de froment, à la Mecque, équivalait à cent *kadah* قدح d'Égypte. Et enfin, il atteste (fol. 334 r°) que cette mesure, dans la même ville, représentait sept *wibah* ويبات, mesure d'Égypte.

(7) On sera, sans doute, bien aise de trouver ici une énumération de tout ce qui entourait ou précédait le sultan dans ses entrées et ses marches solennelles (Voy. *Mesalek-alabsar*, m. arab. 583, fol. 168 v°, 169; *Kitab-alInschd*, man. arab. 1573, fol. 121, 122; Makrizi, *Description de l'Égypte*, man. 798, fol. 175 r°).

« Le costume que le sultan portait, dans cette circonstance, était de couleur noire, et absolument « semblable à celui qui avait formé la parure des khalifes. Il se composait de plusieurs objets, sa- « voir : 1° Un turban de soie arrondi, léger, et se terminant par un appendice عذبة de la longueur « d'une coudée, qui pendait entre les deux épaules. » Le mot *adbah* عُذْبة qui se trouve employé dans ce passage, désignait, comme l'on voit, *Un appendice qui tombait derrière un turban, un drapeau, ou tout autre objet, une espèce de queue qui pouvait sous quelques rapports, être comparée à une langue.* En parlant d'un drapeau, c'était ce que nous appelons une *cravate*. Aujourd'hui en Égypte, suivant ce que m'a appris M. Marcel, le même terme désigne, en parlant du turban, le bout de « mousseline, qu'on laisse pendre, d'une manière ou d'une autre. « On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. 689, fol. 25 v°) : هو لابس العمامة البغدادية التى بالعذبتين « Il portait le turban « de Bagdad, qui avait deux appendices. » Dans l'*Histoire de la conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 15 v°) : رايات صفر تخفق بعذبات الياسمين « Des drapeaux jaunes flottaient, parés de « cravates de jasmin (blanches). » Ailleurs (fol. 20 v°) : منا الهب عذبات العذاب فى تلك

le Caire. Il fit son entrée dans cette ville par la porte de *Nasr* (la victoire). Les émirs et toutes les troupes marchèrent à pied devant lui, jusqu'à la porte de

كان عذبات الجيش «Combien les flammes du châtiment brillaient sur ces corps!» Plus loin (f. 23 r°): النيران تصاعدت لعذاب اهلها «Comme si les flammes de feu s'étaient élevées pour tourmenter les «habitants de cette ville.» Ailleurs (fol. 40 v°): جذبات عذباتها «L'action de traîner ses cravates.» Ailleurs (fol. 53 r°). الاعلام ... تلت بالسنة عذبها نصر من الله «Les drapeaux, avec les langues de «leurs cravates, lisaient ces mots: la victoire vient de Dieu.» Plus loin (fol. 56 r°): خافقة على الاعداء عذبات عذابه «Les cravates de son châtiment flottaient au-dessus des ennemis.» Ailleurs (fol. 108 r°): كانها عذبات تلك الراية مقاول الداعين «On eût dit que les cravates de ces «drapeaux étaient les langues de ceux qui prient.» Et enfin (fol. 259 r°): عذبات الحرير «Des appendices de soie.» Dans l'*Histoire du sultan Mahmoud* par Otbi (fol. 5 r°), on lit: عذبة عذابه. Une glose marginale explique le mot عذبة par علاقة السوط, c'est-à-dire, *l'appendice qui accompagne un fouet.*

2° «Un manteau جبة de soie noire, dont les manches étaient un peu larges, sans broderie d'or, «et sans collier. C'était le sultan Bibars qui avait adopté le costume noir l'an 659 (de J. C. 1260), à «l'époque où il reçut en Égypte le khalife Mostanser, qui lui conféra l'investiture de la dignité de sultan.»

3° «Une épée bédouine سيف بدوي, qui passait pour avoir appartenu au khalife Omar-ben-Khattâb; elle était attachée à un baudrier, que le prince portait à la manière des Arabes, et qui, «prenant de l'épaule droite, pendait sur le côté gauche.»

4° «Le *gâschiah* غاشية.» J'ai donné plus haut, sur ce genre d'ornement, des détails circonstanciés (pag. 3).

5° «Le *parasol* appelé *schitr* شتر, ou plutôt *djitr* جتر (sur lequel j'ai donné ailleurs de longs détails *Histoire des Mongols*, pag. 206 et suiv.), et que d'autres personnes nommaient le *dais* قبة ou مظلة. Il était d'une étoffe légère, de soie jaune, brochée d'or. Il était couronné par un oiseau doré طاير, qui «surmontait une petite coupole de la même espèce. Ce parasol flottait au-dessus de la tête du sultan, dans les marches solennelles. Les seules personnes qui eussent le privilège de le porter étaient les fils du prince, son frère, l'atabek des armées; et en Syrie, le *naib* (gouverneur) de Damas, et celui d'Alep.»

Les différents termes que je viens d'indiquer se trouvent plus ou moins fréquemment chez les écrivains orientaux. Le mot قبة existe déjà dans un passage du *Kitab-alagâni* (tom. II, fol. 87 v°), où on lit: هو جالس على سرير ابنوس و عليه قبة «Il était assis sur un trône d'ébène, ayant au-«dessus de lui un dais.» Dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (t. I, m. 656, fol. 244 r°): حمل نايب الشام شيخ القبة على راسه بين يديه «Le *naib* (gouverneur) de la Syrie, Scheïkh, marchait devant «lui (le sultan), portant le parasol au-dessus de sa tête.» Dans le même ouvrage (tom. II, f. 228 r°): رفعت على راسه القبة «Le parasol fut arboré au-dessus de sa tête.» Et ailleurs (fol. 75 r°): ابنه ابرهيم بحمل القبة على راسه «Son fils Ibrahim portait le parasol au-dessus de sa tête.» Tantôt ce mot se trouve joint à celui de طاير l'*oiseau*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 798, fol. 199 r°): يخلع على حامل القبة والطير «On revêtait d'une robe d'honneur celui qui

Zawilah. Ensuite, ils montèrent à cheval, et accompagnèrent le sultan au château. La ville du Caire fut ornée avec pompe; et des pièces d'or et d'argent furent ré-

« avait la charge de porter le parasol et l'oiseau. » Dans un autre ouvrage du même écrivain (*Solouk*, tom. I, pag. 1049) : اخذ الطاير الذهب الذى على القبة « Il prit l'oiseau d'or qui était sur le pa- « rasol. » Et enfin, ces deux mots réunis se trouvent employés pour désigner la *souveraineté*. On lit dans le *Mesalek-alabsar* (m. 583, f. 109 v°) : مسكن الملك صاحب القبة و الطير « Le lieu de la rési- « dence du roi, auquel appartiennent le parasol et l'oiseau ; » c'est-à-dire, qui est en possession de l'autorité suprême. Quant au mot *madillah* مظلّة, on lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (article *des Fatimites*, m. 797, fol. 289 v°) : على راسه المظلّة (Voyez aussi Abou'lmahâsen, (man. 671, fol. 135 r°). Dans l'histoire de Nowaïri (26ᵉ partie, fol. 33 r°) : هو ساير و المظلّة على راسه « Il mar- « chait, et le parasol était sur sa tête. » Ailleurs (f. 28 r°) : حامل مظلّته « Le porteur de son parasol » (car c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de مطلبه). Et enfin (fol. 45 v°) : مظفر حامل المظلّة « Modaffer « portait le parasol. » Dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (man. non catalogué, f. 394 v°) : ركب السلطان صحبة الخليفة تحت المظلة « Le sultan se mit en marche avec le khalife; tous deux « étaient placés sous le parasol. »

6° « Ce que l'on appelait *rakabah* رقبة, était une pièce de soie jaune, brochée en or, de la grandeur « du cou du cheval, et dont on affublait celui que devait monter le sultan. Il prenait au-dessous des « oreilles, et se prolongeait jusqu'à l'extrémité de la crinière. Ce genre d'ornement devait son origine « aux Perses. » On lit dans l'ouvrage d'Ebn-Wâsel (folio 425 r°) : فرس برقبته « Un cheval avec son « *rakabah*. »

7° « On donnait le nom de *djeftah* الجفتاة à deux pages اوجاقيان roux اشقران, vêtus d'une robe قبا « de soie jaune, avec une bordure d'étoffe d'or, et un bonnet, *koufiah*, de même étoffe. Ils étaient « montés sur des chevaux blancs فرسان قرطاسيان, qui portaient un ornement de cou رقبة, semblable « à celui qui parait le cheval du prince, et précédaient le sultan dans ses marches solennelles. Ils « tenaient des bandes ارتهاشات d'étoffes d'or, dont les extrémités enveloppaient le prince, dans la « crainte qu'il ne se rencontrât quelque trou qui fît broncher le cheval du sultan. » Le mot قرطاسى « Blanc comme du papier, » employé comme une épithète d'un cheval, se retrouve dans ce passage d'Imad-eddin-Isfahâni (m. 714, f. 96 r°) : كل اشهب قرطاسى « Tout cheval blanc. » Dans le texte du *Mesalek-alabsar* (f. 168 v°), on lit : اشهبان, au lieu de قرطاسيان. Dans l'Agâni (tom. II, f. 112 v°) : برذون اشهب قرطاسى.

8° « Le mot *asâib* عصايب, pluriel de *isâbah* عصابة, désignait des drapeaux de soie, tissus d'or, que « l'on portait derrière le sultan, et qui étaient surmontés d'une touffe de poils. Les drapeaux appelés « *sandjak* سنجق étaient de soie jaune. » Le mot *isâbah* عصابة se trouve souvent employé dans le même sens. On lit chez le continuateur d'Elmacin (man. arab. 619, fol. 119 r°) : « que l'émir Kapdjak, « qui gouvernait la Syrie au nom de Gazan-Khan, s'attribuait en toute circonstance les prérogatives « qui appartiennent à la souveraineté; que, dans ses marches, il était accompagné des drapeaux et « des *djâwichs* : يقوم بوظايف السلطنة فى ساير احواله و يركب بالعصايب و الجاويشية. » Dans l'histoire de notre auteur (tom. I, pag. 941), on lit : عمل لها عصابة مرصّعة بانواع الجواهر « Il fit « faire pour elle un drapeau orné de diverses espèces de pierreries. » Ailleurs (tom. II, fol. 255 r°) : عصابة نساية من ذهب « Un drapeau d'or, destiné pour les femmes. » Et enfin (f. 264) : اخذ العصابة

pandues sur le prince, qui, de son côté, revêtit de robes d'honneur les émirs, les généraux, et tous les fonctionnaires. Ce fut la première marche solennelle de

التي ترفع على راس السلطان و يعرف بها مكانه « Il enleva le drapeau que l'on déployait au-dessus « de la tête du sultan, et qui indiquait le lieu où se tenait ce prince. »

9° « L'espèce de flûte appelée *schabâbbah* شبابة, formée d'un roseau, avait environ une palme de « longueur, et l'on en jouait devant le sultan, dans ses marches solennelles. Quelquefois on substituait « une trompette d'argent ou de cuivre que l'on faisait entendre, lorsque le prince sortait du château. »

Le mot *schabbâbah* شبابة se retrouve ailleurs avec le même sens. On lit dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. I, pag. 1029) : مغانيها تضرب بالدفوف والشبابات « Ses musiciennes jouaient du « tambourin et de la flûte. » Dans la *Description de l'Égypte* du même écrivain (m. 798, f. 182 r°) : الشبابة السلطانية ينفخ بها « On soufflait dans la flûte royale. » Dans l'histoire de Nowaïri (26ᵉ partie, f. 131 r°) : صار يركب بالشبابة و يمشي مشي الملوك « Il montait à cheval, accompagné de la flûte; « et marchait avec toute la pompe royale. » Le gouverneur de Kous, dans ses marches, faisait jouer de- « vant lui la flûte royale : الشبابة السلطانية (*Inschâ*, f. 94 r°, 142 v°). » Au rapport d'Ebn-Khaldoun fol. 158 r°) : « La flûte مزمار est, chez les Africains, désignée par le mot de *schabbâbah* شبابة. « C'est un roseau creux, qui a, sur les côtés, un certain nombre de trous. Lorsque l'on souffle dans « ce tuyau, il produit des sons. Le souffle sort du creux de l'instrument par les différents trous; et « on varie le son en plaçant les doigts des deux mains à la fois sur ces ouvertures; ce qui se fait d'après « des règles fixes, de manière à produire des accords harmonieux. » Hoest (*Nachrichten von Marokos*, pag. 261), explique le mot شبابة par *petite flûte;* et M. Villoteau (*Instruments de musique*, pag. 951 et suiv.), par *flûte à bec*.

10° « Le mot *auzân* اوزان écrit par un *zâ*, dont le son approche de celui du *sad*, désignait un instru- « ment de musique d'origine étrangère, et que l'on frappait dans les marches du sultan. Le musicien « chargé de cette fonction chantait, en langue turque, l'histoire des anciens rois, des récits de combats, « et les exploits des guerriers fameux. D'un autre côté, les poëtes, en alternant avec lui, chantaient « des vers, en s'accompagnant sur le tambour de basque, le *mausoul* et le *kémendjah*. »

11° « Les *djawichs* الجاويشية, au nombre de quatre, étaient des soldats de la milice, distingués « par leur courage, et qui avaient l'emploi de chanter devant le sultan, dans ses marches solennelles. « Ils se partageaient en deux chœurs, dont chacun répétait un refrain différent.

Le mot *djâwisch* جاويش est quelquefois écrit *schâwisch* شاويش. On lit dans l'histoire d'Abou'lmahâsen (m. 961, f. 159 r°) : صار يركب بالشاويش وغيره من شعار الملك « Lorsqu'il marchait, il était « accompagné du *schawisch*, et de tout ce qui annonce la royauté. » Du reste, le mot *djâwisch* paraît avoir eu une signification moins restreinte, et avoir désigné, comme encore aujourd'hui, un officier d'un rang inférieur qui était chargé de missions de plus d'un genre. On lit dans l'histoire de Makrizi (tom. II, fol. 221 v°) : نادى الجاويش فى الناس بالامان « Le *djâwisch* proclama l'amnistie. » Dans l'histoire d'Ebn-Aïas (man. 595 A, tom. II, fol. 263, 296) : أرسل اليه اربعة جاويشية « Il lui envoya « quatre *djâwisch*. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* d'Imad-eddin (man. 714, fol. 209 r°), ce mot est écrit *djâvousch* جاووش. On y lit : قد امتزجت زجرات الجاووش بنعرات الجيوش « Les répri- « mandes du *djâvousch* se mêlèrent aux cris des armées. » Aujourd'hui ce terme désigne un *huissier* (Estève, *Finances d'Égypte*, pag. 18), et le mot *djaouychyah* ou *tchaouchieh* désignait un des sept *odjaks* ou corps de troupes stationnés en Égypte. C'était lui qui était spécialement chargé de la levée de l'impôt appelé *miri* (*ib.*, p. 2, 9); M. Marcel (*Contes du cheykh él-Mohdy*, t. III, p. 387).

Bibars; et, depuis cette époque, il sortit fréquemment, avec un nombreux cortége, pour aller jouer à la paume. Il fit écrire aux princes des Arabes, du Yémen,

12° « Les *tabardârs* طبردارية ou *porte-haches.* » J'ai parlé plus haut de ce qui concerne ces gardes. Suivant l'auteur du *Mesalek-alabsar* (man. 583, fol. 169 r°), les *tabardârs* étaient des Curdes, qui avaient le rang d'émirs, possédaient des bénéfices militaires; ils marchaient à pied devant le sultan, et tenaient en main des haches nues. Ils étaient toujours au nombre de dix.

13° « Le *poignard royal* نمجة الملك. Dans les marches solennelles, on voyait deux poignards « placés l'un à côté de l'autre, dans un même fourreau. Ils étaient portés par le *djaukendar*, l'un des « émirs attachés à la personne du sultan, et qui se tenait constamment à la gauche du prince. Un « autre poignard était tenu tout droit à côté du sultan, qui s'en servait quelquefois pour s'appuyer. « Auprès de ce poignard était un petit bouclier d'acier, que portait un des *Khasekis.* »

Le mot نمجة se retrouve ailleurs, sous la forme نمجاه. On lit dans le *Kitab-assolouk* de Makrizi (tom. I, pag. 521) : ضرب رجل السلطان بالنمجاه قطع رجله « Il frappa de son épée le pied du « sultan et le coupa. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. 595 A, tom. II, fol. 78) : أخذ النمجاه و الترس « Il prit le poignard et le bouclier. » Et dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (fol. 11 v°) : سلّ النمجاه من وسطه و ضربه بها « Il tira le poignard de sa ceinture, et en frappa « cet homme. »

14° « La cuirasse زردية était de la fabrique attribuée à David. Le sultan la revêtait par-dessous ses ha- « bits, dans ses voyages ou dans ses marches, afin de se prémunir contre les coups d'un ennemi perfide. »

15° « Le *kerâtah* الكراتة était une pièce de mousseline من الشاش, plissée, longue d'un tiers de « coudée, et qui était placée entre le bonnet الكلفتة et le turban الشاش du côté gauche. Quelques « princes le portaient en étoffe tissue d'or. Cet ornement était particulier aux sultans de la dynastie « turque de l'Égypte. »

Le mot *schâsch*, comme on voit, est pris ici dans deux significations : d'abord, il désigne *la mousseline.* En effet, on lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. 689, fol. 60 r°) : « Lorsque l'on « eut augmenté les droits qu'on levait sur les marchands de l'Inde, عز وجود الشاشات من مصر, les « mousselines devinrent fort rares en Égypte. » Dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (t. II, f. 247 v°), nous trouvons que dans l'année 843 de l'hégire (de J. C. 1439) : كان الأزرو الشاشات فى غاية الرخص « Les ceintures et les mousselines se vendaient au plus bas prix. » Le même mot désigne : « Cette « pièce de mousseline que l'on roule autour de la calotte du turban. » Niebuhr dit en parlant des Arabes (*Description de l'Arabie*, p. 55) : « Ils enveloppent cette multitude de bonnets d'une grande « pièce de mousseline, nommée *sasch*, qui a aux deux bouts des franges de soie, et même d'or, qu'ils « laissent pendre entre les épaules, sur le dos. » Au rapport de Makrizi (*Solouk*, tom. II, fol. 15a), le mot *schâsch* شاش désignait « Une coiffure عصبة que les femmes inventèrent vers l'année 780 (de J. C. 1378), et qui ressemblait à une bosse de chameau. Elle prenait sur le front de la femme, et se terminait vers le dos. Quelques-unes avaient de longueur environ une coudée, et de hauteur, moins d'un quart de coudée. » Il ne faut pas confondre ce terme avec celui de *schâschiah* شاشية, qui désigne la calotte que l'on met sous la mousseline du turban (Hoest, *Nachrichten von Marokos*, p. 114); M. Maggill (*Voyage à Tunis*, p. 132, 149, 160) écrit *chechia*; et Tavernier (*Voyages*, etc., tom. I, pag. 699) *sesse*. (Voyez M. Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, tom. I, pag. 199). Quant

de la Syrie, et des provinces frontières, pour leur notifier son avénement au trône d'Egypte et de Syrie.

Sur ces entrefaites, Melik-Dâher fit partir pour Damas l'émir Djemâl-eddin-

au mot *kelfah* كلفة ou *kelfatâh* كلفتاة, il désignait *un bonnet formant le corps du turban*. On lit dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. I, fol, 49) : كلفته على راسه « Il avait son bonnet sur la tête. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (article de فندق الصالح) : رمى كلفته من راسه الى الارض و بقى مكشوف الراس « Il jeta son bonnet par terre, et resta tête nue. » Dans un autre ouvrage du même auteur (*Solouk*, tom. I, pag. 432) : كلفتات زركش « Des bonnets d'étoffe de tissu « d'or. » Ailleurs (pag. 649) : حسر عن راسه ووضع الكلفتاة على الارض « Il se découvrit la tête et « posa son bonnet à terre. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 663, fol. 77 v°) : حسر عن راسه الكلفتاة « Il ôta de dessus sa tête le bonnet. » Ce mot, qui était probablement d'origine etrangère, est également écrit *kaloutah* كلوتة, ce qui represente parfaitement ootre mot *calotte*. On lit dans le *Mesalek-alabsar* (m. 583, f. 169 v°) : الكلوتات صغار غالبها من الصوف الملطى الاحمر وعليها عمايم صغار « Les bonnets sont petits, et formés en graode partie, de laine de Malatiah. Par-dessus, on place « de petits turbans. » Makrizi, dans la *Description de l'Égypte* (article *des armées*, m. 798, f. 189 r°), a, suivant son usage, copié mot pour mot ces détails. Le même écrivain (*ib.*) continue en ces termes : « Du temps de l'émir Ilbogâ-Khaseki, qui était à la tête de l'administration, sous le règne d'Aschraf-« Schaban, on augmenta les dimensioos des bounets الكلوتات et de ce qu'on roulait par-dessus. Cette « nouvelle coiffure prit le nom de *bonnet Tarkhâni* الكلوتات الطرخانية. Celles qui étaient plus petites « furent designées par le nom de *Nâseri* الناصرية. Enfin, sous le règne de Dâher-Barkok, on aug-« menta considérablement le volume de ces bonnets, et on doona à l'étoffe qui les recouvrait شدة une « direction tortueuse. Ils reçurent le nom de *djerkesis* الجركسية (Circassiens), et ils subsistent encore « aujourd'hui avec la même forme. » Cet historieo dit ailleurs (fol. 197 v°) : كلوتة زركش بكلاليب « Un bonnet d'etoffe d'or, qui était attaché avec des agrafes. » Daus le *Kitab-assolouk* du même auteur (tom. I, pag. 300) : رتب له فى كل شهر كلوتين زركش « Il lui assigna, pour chaque mois, « deux bonnets d'étoffe d'or. » Plus loin (pag. 653) : القى الكلفتا عن راسه ... اخذوا كلوته « Il jeta « le bonnet qui était sur sa tête ... ils prirent son bonnet. » Ailleurs (tom. III, fol. 149) : القى كلوته عن راسه. Dans l'histoire de Nowairi (26e partie, man. de Leide, fol. 133 r°) : لبس الكلوتة الصفرا على راسه « Il mit sur sa tête un bonnet jaune. » Et dans l'histoire d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 101) : على راسه كلوتات.

16° « Les tapis de soie شقق الحرير étaient des pièces de soie jaune ou rouge, que l'on éteodait sous « les pieds du cheval du sultan, mais seulement lorsque ce prince revenait d'un long voyage. On eu cou-« vrait tout le terrain sur sa route, depuis la porte de la Victoire باب النصر ou celle de *Bein-alarousetain* « بين العروستين jusqu'à la porte de la Palissade باب الستارة, dans le château de la Montagne. Aussi-« tôt après le passage du sultan, ces tapisseries étaient mises en pièces, et enlevées par les djemdars. »

17° « Le *djomakdâr* الجمقدار, dont le nom, composé d'uo mot turc et d'un mot persan, signifie « *porte-massue*, devait être un homme d'une belle figure, d'une grande taille, et d'un air imposant. Il « se tenait, pendant les marches de cérémonie, près du sultao, du côté droit, ayant la main élevée, et « portaut une arme semblable à une massue, dont l'extrémité était grosse et dorée. Il avait les yeux

Mohammedi; il était porteur d'une somme de cent mille pièces d'argent, de ceintures et de robes d'honneur, pour une valeur de deux mille dinars. Il avait pour mission de gagner la population, et de débaucher les partisans de Melik-Moudjahid-Sandjar. Il arriva à Damas, le troisième jour du mois de Safar, et s'occupa tout de suite à remplir les intentions de son souverain. Les émirs Kaïmeris accueillirent ses propositions, et sortirent de la ville, accompagnés d'un grand nombre d'émirs, parmi lesquels on distinguait Ala-eddin-Idekin-Bondokdari-Sâléhi, Beha-eddin-Bogdi-Aschrafi, Kara-Sonkor-Véziri. Tous ensemble proclamèrent le nom de Melik-Dâher-Bibars (8). L'agitation fut au comble dans la ville de Damas. Moudjahid fit marcher contre les rebelles un corps de troupes qui fut mis en déroute. Il sortit en personne, à la tête de ses partisans, et fondit sur ses ennemis. Ils prirent d'abord la fuite; puis ils revinrent à la charge. Moudjahid blessé, et ayant vu périr un grand nombre de ses soldats, se réfugia dans la citadelle, et s'y mit en état de défense, le samedi, onzième jour du mois de Safar. L'émir Idekin-Bondokdari, *ostadar* (majordome) de Melik-Dâher, entra dans la ville, dont il prit possession, engagea les habitants à jurer fidélité au sultan d'Égypte, et remplit les fonctions de gouverneur. Moudjahid, craignant pour sa vie, abandonna la citadelle de Damas, et se dirigea précipitamment vers Balbek; mais l'émir Idekin ayant envoyé à sa poursuite, il fut atteint, et amené sous bonne garde. A cette nouvelle, Melik-Dâher conféra à l'émir Ala-eddin-Taïbars-alhadj-Wéziri le commandement de la forteresse de Damas. Il y joignit le maniement des fonds publics. Par ordre de ce prince, l'émir Sandjar-Halebi fut envoyé en Égypte. Idekin occupa, l'espace d'un mois, la place de gouverneur de Damas. Au bout de ce temps, il fut destitué, et eut pour successeur l'émir Taïbars-Wéziri. L'émir Sandjar, chargé de chaînes, et confié à la garde de l'émir Bedr-eddin-ben-Radjal, arriva en Égypte, le seizième jour du mois de Safar. Melik-Dâher envoya à sa
rencontre l'émir Baïsari. On le fit entrer secrètement, pendant la nuit, par la porte 273
de Karâfah, et on le mit en prison dans la citadelle, à l'insu de tout le monde.

« fixés sur ceux du sultan, et ne les détournait sur aucun autre objet, jusqu'au moment où le prince « quittait son audience. »

18° « La *naubah* ou le chœur de musique de la princesse نوبة خاتون était une cérémonie qui avait « lieu chaque nuit, au château de la Montagne, et où se rassemblait un grand nombre de musiciens. « Elle était présidée par un des Mamlouks du gouverneur du château. Il était revêtu d'un costume « complet, et avait à la main un bâton doré. Devant lui était un petit flambeau que tenait un des por- « tiers, qui le faisait mouvoir avec légèreté et agilité, de manière à suivre la mesure des instruments. »

(8) Je lis . . . نادوا باسم, au lieu de زادوا.

Cependant, Melik-Dâher envoya l'émir Ala-eddin-Iagmouri, porteur d'argent et d'objets précieux, pour rétablir la mosquée du Prophète الحرم النبوى. Il expédia des ouvriers et des matériaux, pour reconstruire la coupole de la *Sakhrah* (la roche) de Jérusalem, qui menaçait ruine. Il détacha des fiefs des émirs toutes les fondations pieuses affectées à l'entretien de la ville de Khalil (Hibron). L'émir Djemâl-eddin-ben-Iagmour fut chargé de rebâtir le château de Raudah, dont une partie était écroulée. Le prince répara tous les dégats qu'avait soufferts cet édifice, y établit les djandjars, et lui rendit toute sa magnificence primitive. Chacune des tours fut confiée à un des émirs, dont voici les noms : Kelaoun, Izz-eddin-Halebi, Izz-eddin-Aougan, Baïsari, et autres. Chacun de ces émirs eut ordre de placer son logement et ses écuries dans la tour qui lui avait été assignée ; et on leur remit les clefs du château.

Le sultan donna ordre de bâtir les arches de la chaussée de *Schobrament* شبرامنت (9), dans le canton de Djizeh, attendu que, chaque année, une immense étendue de terres restait privée de l'inondation. Ce travail fut d'une extrême utilité pour les provinces voisines. Par ordre de ce prince, on reconstruisit les murailles d'Alexandrie; et une somme d'argent fut consacrée, chaque mois, à cette réparation. On bâtit, près de la place de Raschid (Rosette), une tour مرقب qui avait pour objet d'observer ce qui se passait sur la mer. On fit combler une partie de l'embouchure du bras de Damiette. On envoya sur les lieux un grand nombre de tailleurs de pierres الحجّارين (10), avec des blocs de pierres القرايبص (11), et des poutres القرافية (12). Ils avaient ordre de rétrécir le lit de cette

(9) J'ai cru devoir substituer ici la leçon شبرامنت à celle de شزمنت (Voyez *Relation de l'Égypte*, par Abd-allatif, pag. 675).

(10) Le mot حجّار *hadjdjâr* signifie *un tailleur de pierres*. Il se trouve souvent employé, avec ce sens, dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi. Voyez aussi Abd-allatif (*Compendium mirabilium Ægypti*, pag. 102). Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, f. 274 v°), on lit : جماعة من الحجّارين قطعوا جبلا « Quelques tailleurs de pierres coupèrent une montagne. » Dans un passage de l'histoire de Nowaïri (man. 683, fol. 20), il désigne : *Celui qui lance des pierres, à l'aide des machines*.

(11) Le mot قرباص, au pluriel قرابيص, signifie probablement, *un bloc de pierres ;* car on lit dans l'*ouvrage cosmographique* d'Ebn-alwardi (de mon manuscrit, fol. 116 r°) : سلّم من تلك الاحجار القرابيص « Un escalier composé de blocs de pierres. » Dans la *Vie de Bibars* par Nowaïri (man. d'Asselin, fol. 4 r°) : برسم ردم فم بحر دمياط و غيره و توعيره بالقرابيص و تضييقه « Pour combler l'embouchure du bras de Damiette et autres canaux, le rétrécir, et en rendre la navigation difficile,

rivière, de manière que les grands vaisseaux n'y pussent pénétrer; et les choses sont encore aujourd'hui au même point. L'émir Seïf-eddin-Reschidi, ayant été chargé de travaux relatifs au bras بحر d'Oschmoum, se rendit sur ce terrain, manda les gouverneurs riverains, fit creuser le lit du canal, et enlever toutes les terres qui l'obstruaient. On coula à fond un grand nombre de barques, afin de forcer les eaux de refluer vers ce bras du fleuve.

Bibars fit rebâtir toutes les forteresses de Syrie qui avaient été ruinées par les Tatars, savoir : la citadelle de Damas, celle de Salt, celle d'Adjeloun, de Sarkhad, de Bosrâ, de Balbek, de Schaïzer, de Soubaïbah, de Schemaïmis, et de Hems. Toutes furent reconstruites en entier. On nettoya les fossés, on élargit les tours, que l'on remplit de munitions. On y envoya des Mamlouks et des soldats; et l'on y déposa (13) une immense quantité de froment, et de provisions de tout genre. Une masse énorme de grains fut transportée à Damas, et distribuée dans les cantons voisins, afin d'offrir aux laboureurs une ressource précieuse تقاوى (14). On construisit dans la ville de Damas, une maison destinée à rendre

« par le moyen de blocs de pierres. » Ces mêmes détails se trouvent repetés dans l'ouvrage intitulé *Inschâ* (man. 1573, fol. 67 r°). Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. I, man. 797, fol, 179 r°) : قطعوا كثيرا من القرابيص و القوها فى بحر النيل « Ils coupèrent un grand nombre de « blocs de pierres, et les jetèrent dans le Nil. »

(12) J'ai traduit le mot قوافية par *poutres;* et, jusqu'à présent, je n'ai recueilli aucun exemple du même mot. C'est donc uniquement par conjecture que j'ai déterminé sa signification.

(13) Je lis خزنت, au lieu de خربت.

(14) Le mot تقوية, au pluriel تقاوٍ, est expliqué dans une note marginale du *Tarikhi-Wassâf* (manuscrit de la Bibliothèque du Roi, fol. 126 v°). On lit dans cet ouvrage : اكثر مياه و اراضى ديوانى اكر بذور و تقاوى از خاصة ديوان مقرر شدى مقاسمت انرا بنصفت موسوم بودى « Pour la plupart des eaux et des terres qui appartenaient au fisc, si les semences et les grains « étaient fournis par lui, la répartition s'en faisait avec une extrême justice. » La glose est conçue en ces termes : تقاوى غلّه ايست كه بجهت اكل اكره قبل از تحصيل حاصل دهند و بعد از حاصل دهند « Le mot تقاوى désigne des grains que l'on fournit aux laboureurs pour leur nourriture, « avant la moisson; et qu'on se fait rendre après cette époque. » On lit dans la *Vie de Bibars* par Nowaïri (fol. 62 r°) : سيّر السلطان رسولا ... بتقوية بديوانه « Le sultan dépêcha un envoyé, chargé de « grains fournis d'avance par le fisc. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (article *des Impôts*) : كانت لارض مصر تقاوى مخلدة فى نواحيها وهى على قسمين تقاوى سلطانية و تقاوى بلدية بلغت جلتها ماية الف و ستين الف اردب « Les terres d'Égypte avaient des réserves de grains « qui étaient fixées pour chaque canton; elles se divisaient en deux parties, savoir : les réserves qui « appartenaient au sultan, et celles qui appartenaient aux villes. Toutes ensemble se montaient à la « somme de cent soixante mille ardebs. » Dans le *Traité des Famines*, du même écrivain fol. 16 r°) :

la justice دار العدل, et l'on y bâtit, près d'Aïn-Djalout, un monument appelé le *meschhed de la victoire* مشهد النصر. On établit sur toutes les routes des relais de poste بريد. Par ce moyen, une nouvelle arrivait en quatre jours du château de la Montagne à Damas, et en revenait dans le même espace de temps. Deux fois chaque
274 semaine le sultan recevait des nouvelles des différentes provinces, et lui, sans sortir du château de la Montagne, envoyait ses ordres dans tout l'empire, pour nommer ou destituer les fonctionnaires. Ce ne fut qu'après avoir dépensé des sommes considérables, qu'il parvint à organiser complétement ce service. Il s'occupa avec un grand soin de surveiller la construction des vaisseaux de guerre الشوانى الحربية (15). Jusqu'à cette époque, l'entretien de la flotte avait été, en

حملت التقاوى السلطانية من الضياع « On porta des villages les réserves de grains destinées au « sultan. » Dans le *Kitab-assolouk* de cet historien (tom. I, p. 941) : التقاوى السلطانية المخلدة فى النواحى « Les réserves de grains appartenant au sultan, qui étaient fixées dans chaque canton. » Plus bas (pag. 942) : سوى ما فى بلاد السلطان من التقاوى « Sans compter les réserves de grains, « appartenant au sultan. » Et enfin (*ibid.*) : ان ياخذ التقاوى السلطانية « Pour lever les réserves de « grains dévolues au sultan. » Dans l'ouvrage intitulé *Adab-alkâteb* (m. de Saint-Germain, f. 90 r°) : مقدار ما يحتاجه الفدان من التقوية « La quantité de grains nécessaire pour chaque feddan. » Dans l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie* (man. arab. 140, pag. 335) : كانت التقاوى قد نفدت لاجل حاجة الناس و خوفهم « Les réserves de grains avaient été épuisées, par suite de la détresse et des « alarmes de la population. » Dans le même ouvrage (*ibid.*, pag. 335), le verbe قوّى signifie : *Faire des avances de grains à ceux qui en ont besoin.* » On y lit : امر بان يوخذ غلال التجار و يقوى بها البلاد « Il ordonna de prendre les grains des marchands, et d'en faire des avances aux habitants des « divers cantons. »

(15) Le mot *schâni* شانى ou *schini* شينى, au pluriel *schawâni* شوانى, désigne *une galère*. Dans la géographie d'Ebn-Haukal (manuscrit, pag. 67), on lit : المراكب و الشوانى « Les vaisseaux et les « galères; » et (*ibid.*) le nom d'unité شينية, « une galère. » Dans l'ouvrage d'Imad-eddin-Isfahâni (man. 714, fol. 59 v°) : عشرة شوانٍ « Dix galères. » Et plus loin (fol 99 v°) : كل شينى من شانه شنّ الغارات « Chaque galère est destinée à faire des incursions sur l'ennemi. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (article *Impôts*, manuscrit 797) : عشرة شوانى بحرية « Dix galères propres « à tenir la mer. » (Article *des khalifes Fatimites*, fol. *ibid.*) : شينى. Ailleurs (fol. 141 v°) : وصل الى تنيس من شوانى صقلية نحو اربعين مركبا « On vit arriver devant Tennis les galères de Sicile, au « nombre d'environ quarante bâtiments. » Et plus loin (fol. 399 r°) : الشوانى الحربية « Des galères de « guerre. » Dans un manuscrit arabe de la bibliothèque du Vatican (man. 267, fol. 82), on trouve ces details : اما الشينى و يسمى الغراب فانه يجذف بماية واربعين مجذافا و فيه المقاتلة و الجذافون « Quant à la galère appelée autrement *gorâb*, elle est mise en mouvement par cent « quarante rames; et porte à la fois des combattants et des rameurs. » Les mêmes renseignements sont donnés par l'ouvrage intitulé *Adab-alkâteb* (man. de Saint-Germain, fol. 177 r°). Dans la

Égypte, extrêmement négligé. Les émirs enlevaient les équipages des vaisseaux, les employaient sur les barques الحراريق et autres bâtiments. Le sultan remit les choses sur le pied où elles étaient sous le règne de Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aïoub. Il fit construire un grand nombre de galères شواني dans les ports de Damiette et d'Alexandrie. Il vint en personne visiter l'arsenal maritime الصناعة, et y établit tous les règlements qu'il jugea nécessaires. Bientôt il eut en mer plus de quarante galères قطعة (16), sans compter un grand nombre de barques حراريق (17), de bâtiments de transport طرايد (18), et autres embarcations.

*Vie de Saladin*, écrite par Beha-eddin (pag. 119) : اخذ من العدو شاني « On prit à l'ennemi une « galère. » Plus loin (p. 133) : الحراقات و الشواني « Les barques et les galères. » Et enfin (p. 143) : في شوان « Sur des galères. »

(16) Le mot *kitah* قطعة désigne *une sorte de vaisseau*. On lit dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. III, fol. 221 v°) : كان له في فم نهرابي الخصيب نحو خمسماية قطعة فيها ماله « Il avait, à l'embouchure « de la rivière d'Abou-Khasib, environ cinq cents bâtiments qui portaient ses richesses. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 61 v°) : من جلة شوانينا قطعة « Parmi nos ga-« lères, était un vaisseau. » Et plus loin (fol. 248 v°) : وصلت كل قطعة كانها قلعة « Chaque galère « qui arriva ressemblait à une citadelle. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (man. de la Bibliothèque du Roi, tom. VI, fol. 157 v°) : ركبوا البحر في ثنتين وثلاثين قطعة من اساطيلهم واسطوله « Ils se « mirent en mer avec trente-deux bâtiments, tant de leurs flottes que de la sienne. » Et plus loin (fol. 161 r°) : امدّه بقطعتين « Il envoya deux vaisseaux à son secours. » L'auteur du *Kartâs* (manuscrit, pag. 245) emploie au pluriel la forme قطايع. On lit dans un passage de ce livre : انفسدت قطايع المسلمين في الزقاق « Les vaisseaux des Musulmans furent détruits dans le détroit. »

(17) Le mot *harrâkah* حرّاقة, au pluriel *harârik* حراريق, dans sa signification primitive, désigne *un brûlot*. On lit dans la *Vie de Mahmoud*, écrite par Otbi (man. arab. de Ducaurroy, fol. 171 v°) : اتاه في حرّاقة « Il vint vers lui, sur un brûlot. » Et une note marginale donne l'explication suivante : الحراقة سفن فيها مرامي النيران اي مواضع الرمي « On entend par le mot *harrâkah* des vaisseaux « d'où on lance le feu. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. arab. 714, fol. 180 v°), on lit ces mots : حراريق لاهل النار بنارها محرقة « Des brûlots qui, par leurs feux, consument les « hommes destinés au feu éternel. » Et plus loin (f. 181 v°) : من شيمة حراريقها شيم بوارق البوارق لاحراق اهل النار بالما « Ses brûlots ont pour caractère d'épier attentivement les éclairs des cata-« strophes, afin de brûler dans l'eau les hommes destinés au feu. » Au reste, si j'emploie ici le mot de *brûlot*, c'est seulement pour exprimer le terme arabe par un terme qui semble lui correspondre. En effet, le mot حراقة ne désignait pas ce que désigne un brûlot, c'est-à-dire, un bâtiment rempli de matières combustibles, et uniquement destiné à incendier une flotte ennemie. Il indiquait, en général, une barque, de dessus laquelle on pouvait, au besoin, lancer le naphte sur les vaisseaux ennemis; mais qui, désarmée, servait comme bâtiment de transport, et s'employait également sur la mer et sur les fleuves. On lit dans l'histoire de Nowaïri (26e partie, man. de Leide, fol. 184 r°), : جعل في

Un jour, ce prince vit paraitre devant lui un des soldats de l'émir Saïkal. Cet homme lui apprit que son maitre avait répandu de l'argent parmi les émirs

حراقة وارسل الى مصر « Il fut mis sur une barque, et envoyé en Égypte. » Dans la *Vie de Saladin*, écrite par Beha-eddin (*Vita Saladini*, pag. 133) : اعترضوهم فى الحراقات والشوانى « Ils les attaquèrent, avec des barques et des galères. » Dans un manuscrit arabe du Vatican (manuscrit 267, fol. 82) : اما الحراقة فمختصرة « Quant à la barque, elle était petite. » Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. I, fol. 101) : كنت معه فى الحراقة « J'étais avec lui sur la barque. » Plus loin (fol. 105 r°) : عمل خمس حراقات فى الدجلة « Il construisit cinq barques sur le Tigre. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (art. de *Tennis*, man. arab. 797, fol. 141 v°), on voit que, dans l'année 500 de l'hégire (de J. C. 1106), les Francs d'Askalon firent une descente sur le territoire de Tennis, avec dix barques عشر حراريق. L'auteur du *Inschâ* fait mention (f. 138 r°) de la grande barque حراقة appelée *dhehebiah* الذهبية (dorée), et de celle (fol. 143 v°), que montaient les principaux émirs. On pourrait ainsi corriger quelques passages d'un voyageur estimable. On lit dans la relation de Bremond (*Viaggi nell' Egitto*, pag. 88, 89, 90), que l'on emploie, en Égypte, de grandes barques appelées *acaba*, au pluriel *acabes*. Comme je n'ai jamais trouvé un terme semblable qui fût en usage pour désigner une barque, il me semble qu'au mot *acaba*, il faut substituer celui de *harrakah*.

(18) J'ai lu *tarâid* طرايد au lieu de طراريد. En effet, le mot *taridah* طريدة, dans le langage des Arabes de l'Égypte, désignait *un vaisseau de transport*. On lit dans un manuscrit arabe du Vatican (man. 267, fol. 82) : اما الطريدة فانها برسم حمل الخيل واكثر ما يحمل فيها اربعون فرسا « Quant au bâtiment appelé *taridah*, il est destiné pour le transport des chevaux. Il peut contenir, au plus, quarante de ces animaux. » Les mêmes détails se trouvent dans l'ouvrage intitulé *Adab-alkâteb* (les devoirs de l'écrivain), manuscr. de Saint-Germain, (fol. 177 r°). Dans l'*Histoire des Aioubites*, écrite par Djemâl-eddin-ben-Wâsel (man. arabe non catalogué, fol. 23) : كانت عدة الطرايد ستة وثلثين طريدة تحمل الخيل « Le nombre des *taridah* qui servaient à transporter les chevaux s'élevait à trente-six. » Et ailleurs (fol. 408 r°) : ركبهم فى الطرايد. Dans l'histoire de Nowairi (26ᵉ partie, man. de Leide, fol. 92 v°) : ستة وثلاثون طريدة تحمل الخيل. Dans l'ouvrage historique de Makrizi (*Solouk*, tom. II, fol. 49) : قدم لعمل مائة شينى ما بين غراب و طريدة برسم حمل الخيل « Il alla faire construire cent galères, tant *gorâb* (corvettes) que *taridah*, destinées au transport des chevaux. » Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (man. de Saint-Germain 118 *bis*, fol. 324 r°), فى السفن والمراكب والطرايد والشوانى « Sur les vaisseaux, les bâtiments, les *taridah* et les galères. » Ce mot existe encore aujourd'hui, sous la forme *tarâd* طراد. On le trouve plusieurs fois dans les pièces arabes publiées par Sousa (*Documentos arabicos*, p. 128, 129). Voyez aussi le voyage de Tavernier, (tom. I, pag. 258). Au rapport de Niebuhr (*Voyage en Arabie*, tom. I, pag. 228), on désigne par le mot *tarad* un vaisseau qui fait le voyage du Yémen à Djidda.

Le terme arabe *taridah* طريدة a passé, au moyen âge, dans le langage de différents peuples de l'Europe. Pachymeres, et d'autres écrivains Byzantins, l'emploient, au pluriel, sous la forme ταρίδες ou ταρίται (Voy. du Cange, *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis*, tom. II, col. 1533). Chez les auteurs latins du moyen âge, il se présente sous les formes *tarida*, *tarita*, *tareta*. On peut voir les passages rassemblés par du Cange (*Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, 1678, tom. III, col. 1070), et par son abbréviateur Adelung (*Glossarium manuale*, etc., tom. VI, pag. 483, 484).

Moëzzis, et concerté avec eux l'assassinat du sultan; que parmi les conjurés se trouvaient les émirs Alem-eddin-Gatmi, Behadur-Moëzzi, et Schodja-eddin-Bektout. Ils furent tous arrêtés le huitième jour du mois de Rebi premier. Bientôt après, le *sâheb* Zeïn-eddin-Iakoub-ben-Zobaïr fut mis en prison, et renfermé dans la salle du vizirat قاعة الوزارة. Mais l'émir Seïf-eddin-Anes ayant intercédé pour lui, il fut, le même jour, gratifié d'une robe d'honneur. Quelques jours étaient à peine écoulés, que le sultan fit arrêter l'émir Anes; et le matin de la même journée, le *sâheb* Ebn-Zobaïr fut également mis en prison. Bibars manda le *kadi-alkodat* Tadj-eddin, dans l'intention de lui conférer le titre de vizir; mais il refusa cet honneur; et, malgré les sollicitations de l'atabek Fâres-eddin, il persista dans sa résistance, et se retira dans sa maison. On fit venir alors Behaeddin-Ali-ben-Sedid-eddin-Mohammed, qui fut promu au rang de vizir, et chargé de tous les soins du gouvernement, et des détails de l'administration des affaires. Il fut revêtu d'une robe d'honneur, et se mit en marche, accompagné des principaux personnages, des grands de l'État, et d'un grand nombre d'émirs, parmi lesquels on distinguait Seïf-eddin-Belban-Roumi. Sur ces entrefaites, un courrier arrivé d'Akka, apporta la nouvelle que sept îles du pays des Francs s'étaient abîmées dans la mer avec toute leur population; que cette catastrophe, qui avait coûté la vie à une multitude de personnes, avait été précédée d'une pluie de sang qui s'était prolongée l'espace de dix jours.

Les habitants d'Akka, saisis d'effroi, fondant en larmes, imploraient la miséricorde de Dieu.

Sur ces entrefaites, le sultan fit partir l'émir Bedr-eddin-Bilbek-Aidemuri, à la tête d'une troupe nombreuse. Ni ceux qui l'accompagnaient, ni d'autres, ne savaient quel était le but de cette expédition. Ce corps, s'étant dirigé vers Schaubak, prit possession de cette ville, qui lui fut remise par les officiers qui y commandaient au nom de Melik-Moughith-Fatah-eddin-Omar, le vingt-sixième jour du mois de Rebi second. Le gouvernement de la place fut confié à l'émir Seïf-eddin-Belban المختصي Mokhtassi. On y établit des *nakibs* et des Djandars استخدم النقبا

Aux exemples que ces deux philologues ont produit, on pourrait, sans doute, en ajouter un grand nombre. On lit dans l'ouvrage de Sanuto (*Secreta fidelium crucis*, pag. 58, 65), que les Génois de Péra employaient pour transporter les provisions de bouche et le bois, des bâtiments appelés *taretæ*. Dans des instructions données par le sénat de Venise à un ambassadeur qu'il envoyait auprès du roi de Tunis, le mot *tarida* se trouve plusieurs fois (Marin, *Storia.... del commercio de' Veneziani*, l. VI, pag. 325, 326). C'est probablement ce terme qui a donné naissance à celui de *tartana*, *tartane*.

والجنادرة; et l'on réunit au domaine partienlier de la forteresse tout ce qui lui avait appartenu sous le règne de Melik-Sâleh. Bientôt après, l'émir Beha-eddin-Bagdi fut arrêté, et enfermé dans le château de la Montagne, où il resta prisonnier jusqu'à sa mort.

Le mardi, dixième jour du mois de Djoumada premier, le kadi Tadj-eddin-Abd-alwahhab, fils du kadi Alaazz-Khalaf, et connu sous le nom d'Ebn-Bint-
275 alaazz, fut promu aux fonctions de *kadi-alkodat* de toute l'Égypte, en remplacement de Bedr-eddin-Sindjari. Il n'accepta, qu'après avoir stipulé des conditions dures et exorbitantes. Il espérait par là se soustraire aux honneurs qu'on voulait lui imposer. Mais le sultan, qui avait pour lui autant d'affection que de confiance, souscrivit, sans balancer, à toutes ses propositions. Il fit, avee le prince, la prière de midi; après quoi, il se livra aux fonctions de sa charge. Le sultan fit arrêter Bedr-eddin-Sindjari, et le tint en prison pendant dix jours; au bout de ce terme, il lui rendit la liberté.

Sur ces entrefaites, on apprit que l'émir Abou'lkâsem-Ahmed, fils du khalife abasside Dâher-Abou-Nasr-Mohammed, petit-fils de Nâser-lidin-allah, et qui avait reçu du peuple le surnom de *zerâtini* الزراتيني, était en marche sous l'escorte d'un corps d'Arabes, de la tribu de Mohanna (19), et se dirigeait vers Damas. Il avait quitté précipitamment Bagdad, au moment où le khalife Mostasem fut égorgé par ordre de Houlagou, et après avoir passé plusieurs années chez les Arabes de l'Irak, il avait pris la résolution de se rendre en Égypte, à la cour de Melik-Dâher. Bientôt, des lettres écrites par l'émir Ala-eddin-Bondokdar, et par l'émir Ala-eddin-Taibars-Wéziri, gouverneur de Damas نايب دمشق, donnèrent la nouvelle qu'il était arrivé à Gontah, sous l'escorte d'environ cinquante cavaliers arabes, de la tribu de Khafadjah, un individu qui assurait se nommer l'émir Ahmed-Asmar, fils du khalife Dâher, et qui était, par conséquent, onele paternel de Mostasem, et frère de Mostanser; que l'émir Seif-eddin-Kilidj-Bagdadi avait reconnu les émirs arabes qui composaient le cortége, et eertifié que c'étaient des hommes sur lesquels on pouvait parfaitement compter.

En conséquence, Bibars écrivit aux gouverneurs des différentes villes, pour leur ordonner de reeevoir avec les plus grands honneurs et le plus profond

(19) Le texte porte : مع جماعة من العرب هى منها; je n'ai point hesité à lire : من العرب بنى مهنا. Abou'lmahâsen, qui raconte le même fait (man. arab. 661, fol. 187 v°), s'exprime en ces termes : « Il était accompagné d'une troupe des Benou-Mahârisch : جماعة من بنى مهارش, au nombre de dix emirs, ayant à leur tête Ebn-Kaşa et Nâser-eddin-ben-Mohanna. »

respect le parent du *Prophète*. Il enjoignit de le faire accompagner par quelques-uns des chambellans de Damas. Le khalife partit de cette ville avec un cortége imposant, et prit la route de l'Égypte. Au moment où il approcha de Fostat, le sultan sortit du château de la Montagne, le jeudi, neuvième jour du mois de Redjeb, et s'avança à la rencontre du khalife, accompagné du *sâheb* (visir) Behâ-eddin-ben-Hinnâ, du *kadi-alkodat* Tadj-eddin-ben-Bint-alaaz, du reste des émirs, de toute l'armée, des principaux habitants du Caire et de Fostat, des notaires et des *Mouazzins* (crieurs des mosquées). Les Juifs et les Chrétiens suivaient la marche et portaient, les premiers le Pentateuque, et les autres le livre des Évangiles. Le khalife, accompagné du sultan, arriva à la porte appelée *Bab-annasr* باب النصر (la porte de la Victoire), et entra dans le Caire, revêtu du costume des Abassides. Toute la population s'était portée sur son passage. Il traversa toute la ville القصبة, jusqu'à la porte de Zawilah. De là il monta au château de la Montagne, sans descendre de cheval. On lui assigna pour demeure un lieu magnifique, qui avait été disposé pour le recevoir. Le sultan s'attacha à combler son hôte de marques d'honneur, et à l'entourer de tout ce qui pouvait lui assurer la vénération générale. Le lundi, treizième jour du mois de Redjeb, le *kadi-alkodat*, 276
ses substituts dans l'exercice de la justice, les savants et les jurisconsultes de la ville, les principaux scheïkhs, les chefs des sofis (20), les émirs, les officiers de l'armée, les marchands, les plus notables habitants, ainsi que le scheïkh Izz-eddin, fils de Tadj-eddin, se rendirent au château, et furent tous admis à l'audience de l'émir Ahmed. Le sultan s'assit familièrement à côté de lui, sans avoir aucune marque de sa dignité, ni trône, ni *estrade* طراحة (21), ni coussin. Les

(20) Je parlerai ailleurs des sofis, qui se trouvaient à cette époque en Égypte.

(21) Dans l'*Histoire* du prétendu Hasan-ben-Ibrahim (manuscrit non catalogué, folio 165 v°), au lieu de طراحة, on lit مرتبة *estrade*. Et, en effet, le mot طراحة désignait, à ce qu'il paraît, *Une estrade qui supportait le trône du prince*. On lit dans la *Vie de Bibars* de Nowaïri (fol. 1) : جلسوا دون طراحة السلطنة « Ils s'assirent au-dessous de l'estrade où se plaçait le sultan. » Et (*ibid.*) : جلس على طراحة السلطنة. Dans une vie du même prince (man. 803, fol. 8 v°) : دخلوا الدهليز وقد بسطت الطراحة فجلسوا حولها يشتورون « Ils entrèrent dans la tente : on avait étendu l'estrade ; « et ils s'assirent tout autour pour tenir conseil. » Plus bas (fol. 9 r°) : اجلسه على الطراحة « Il le fit « asseoir sur l'estrade. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 178 r°) : أكرمه السلطان باجلاسه الى جنبه على الطراحة « Le sultan lui témoigna sa considération, en le faisant « asseoir sur son estrade. » Dans le *Kâmel* (tom. VII, pag. 176) : جلس على طراحته. Dans la *Vie de Saladin*, par Behâ-eddin (pag. 11) : أنتزل من طراحة « Il descendit de son estrade. » Il ne faut pas confondre le mot طراحة avec celui de طرحة, dont je parlerai plus bas.

Arabes qui étaient arrivés de l'Irak, et un eunuque, natif de Bagdad, certifièrent unanimement que l'émir Ahmed était fils de l'imam Dâher, prince des Croyants, et petit-fils de l'imam Nâser, prince des Croyants. Le kadi Djemâl-eddin-Iahia-ben-Abd-almounim, connu sous le nom de Djemâl-Iahia, substitut du kadi des kadis نايب الحكم à Fostat, attesta que le fait était constaté par le bruit public. La même opinion fut embrassée sans opposition par le jurisconsulte Alem-eddin-Mohammed-ben-Hosaïn, le kadi Sadr-eddin-Mauhoub-Djezeri, Mouhibb-eddin-Harrâni, Sedid-eddin-Omar-ben-Abd-elkerim, et les autres magistrats qui se trouvaient présents. Ces témoignages furent reçus par le *kadi alkodat*, qui fit dresser un acte en bonne forme, par lequel il reconnaissait la chose comme une vérité indubitable. Ce magistrat se tint debout, pendant toute la séance, et jusqu'à ce que l'attestation fût complétement rédigée. Alors, et avant tout le monde, il prêta serment de fidélité au khalife; aussitôt après, le sultan se leva, et offrit son hommage au prince des Croyants Mostanser-billah-Abou'lkâsem-Ahmed, fils de l'imam Dâher, en s'engageant à observer fidèlement les préceptes du livre de Dieu, les traditions du Prophète, à ordonner le bien et prohiber le mal, à combattre avec ardeur pour la défense de la religion, à ne percevoir les richesses envoyées de Dieu, que par des voies légitimes, et à ne les distribuer qu'à ceux qui en seraient dignes. Après le sultan, le scheïkh Izz-eddin-ben-Abd-esselâm, puis les émirs, et les grands personnages de l'État, vinrent jurer fidélité au nouveau khalife. Celui-ci, pour reconnaître les bienfaits du sultan, délivra à ce prince un acte d'investiture par lequel il lui concédait non-seulement les coutrées soumises à l'islamisme, mais encore toutes les conquêtes, qu'avec le secours de Dieu, il pourrait faire sur les infidèles. Aussitôt après, toutes les classes du peuple furent admises, sans exception, pour prêter, au nouvel imam, serment de foi et hommage.

On écrivit aussitôt aux princes et aux gouverneurs des différentes provinces, pour les inviter à exiger des peuples soumis à leur administration le serment de fidélité au khalife Mostanser. On leur enjoignit de faire prier d'abord pour le khalife, et ensuite pour le sultan; d'associer sur la monnaie les noms de ces deux princes.

Le vendredi, dix-septième jour du même mois, le khalife fit la *khotbah* (le prône) dans la grande mosquée du château. Il ouvrit son discours par lire les premiers versets de la *surate des troupeaux*, ensuite il implora les bénédictions
277 de Dieu sur le Prophète, appela les faveurs du Très-Haut sur les compagnons de

Mahomet, rappela la gloire des descendants d'Abbas, et termina par une prière pour la prospérité de Melik-Dâher. Tous les assistants applaudirent à ce mode de sermon. Le sultan témoigna au khalife un vif intérêt, et fit répandre sur lui une somme considérable de pièces d'or et d'argent. Lui-même ayant commencé la *khotbah* ne put s'empêcher de fondre en larmes. Dès qu'elle fut terminée, il descendit de la chaire, et fit avec tout le peuple la prière du vendredi.

Le dimanche suivant, le sultan et le khalife partirent à cheval du château de la Montagne, et se rendirent à Fostat. Là, ils montèrent sur des barques, traversèrent le Nil, et arrivèrent au palais de l'île de Raudah. On fit approcher les galères, qui représentèrent sur le fleuve le simulacre d'un combat naval. Ensuite, les deux augustes personnages ayant regagné la rive, rentrèrent au château de la Montagne. Une foule immense se pressait pour les voir; et ce jour fut pour la population des deux villes une véritable fête (22).

Le lundi, quatrième jour du mois de Schaban, le sultan monta à cheval, accompagné de tous les grands dignitaires du royaume, et se rendit à une tente qui avait été dressée tout exprès dans le grand jardin situé hors du Caire. Les *khilah* (les *robes d'honneur*) qu'il devait recevoir de la part du khalife, furent apportées, sous la conduite de l'émir Moudahir-eddin-Wischah, de la tribu de Khafadjah, et de l'eunuque du khalife Mostanser. Le sultan étant passé dans une autre tente, on le revêtit du costume qui lui était destiné, et avec lequel il se montra aux yeux du public. La *khilah* consistait en un turban noir doré et tissu d'or, une robe دراعة de couleur violette, un collier d'or, une chaîne d'or, dont on attacha les jambes du prince. On lui remit quantité d'épées dont il ceignit une; et le reste fut porté derrière lui: deux drapeaux que l'on portait déployés au-

(22) Les mots يوم مشهود signifient proprement : *Un jour qui réunit une foule nombreuse*. Ces expressions كان يوما مشهودا se retrouvent dans un passage de notre historien (*Solouk*, tom. I, p. 706), dans une foule d'articles de la *Description de l'Égypte* du même écrivain; dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias (tom. II, fol. 36, etc.); dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (man. non catalogué, fol. 19 et 37 r°), etc. Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (tom. VII, fol. 218 r°) : كان يوم وفادتهم بمصر يوما مشهودا تحدث به الناس دهرا « Le jour de leur arrivée en Égypte fut un jour solennel, « dont on parla longtemps. » Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (manuscrit de Saint-Germain 118 *bis*, f. 36 r°) : كان حجا مشهودا « Ce fut un pèlerinage solennel. » Ebn-Nabatah, dans un de ses sermons (de mon manuscrit, fol. 16 v°), parlant du jour de la résurrection, le désigne par ces mots : اليوم المشهود, c'est-à-dire : « Le jour qui offrira la reunion d'une foule d'hommes immense. »

dessus de sa tête, deux longues flèches et un bouclier. On lui amena un cheval blanc, qui avait au cou une écharpe noire (23), et sur le dos une housse de même couleur. Les kadis et les autres dignitaires reçurent des présents conformes au rang qu'ils occupaient. Bientôt après, on dressa un *menber* (une chaire) dans laquelle monta Ebn-Lokman (24), chef des secrétaires de la chancellerie, vêtu d'une robe de soie jaune. Il fit lecture du diplôme rédigé et écrit par lui-même, et qui contenait l'investiture accordée au sultan par le khalife. Cet acte était conçu en ces termes :

« Louanges à Dieu, qui a choisi l'Islamisme, et l'a orné des vêtements de la « gloire; qui a fait briller l'éclat de ses perles, tandis qu'auparavant elles étaient « cachées sous une épaisse coquille; qui a relevé l'édifice chancelant de sa pros- « périté, en sorte qu'il a fait oublier tout ce qui l'avait précédé; qui lui a destiné « pour appui des rois puissants, sous l'obéissance desquels se sont rangés les « hommes les plus divisés de sentiments. Je loue Dieu de ses dons qui offrent « aux yeux des jardins fleuris : de ses bienfaits, sur lesquels la reconnaissance « s'arrête avec plaisir, sans pouvoir s'en éloigner. J'atteste qu'il n'y a pas d'autre « Dieu que le Dieu unique, et sans associé : et cette profession de foi met à l'abri « des craintes, et aplanit les choses les plus difficiles. Je certifie que Mohammed « est le serviteur et l'apôtre de Dieu, qui a réparé les brèches de la religion (25); « un prophète qui a déployé tous les genres de qualités nobles et généreuses : que « Dieu répande ses bénédictions sur lui, sur sa famille, dont les vertus ont laissé

(23) Le texte porte : مشدّة. Le mot شدّ se prend dans un sens analogue, et désigne : *une pièce de mousseline, ou d'autre étoffe, que l'on porte en ceinture, ou que l'on roule autour de la calotte du turban.* On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. 689, fol. 6 r°) : على روسهم شدود حرير « Ils avaient sur leurs têtes des turbans de soie. » Ailleurs (fol. 58 v°) : كان يشد فى وسطه حياصة ذهب عوضا عن الشد البعلبكى « Il attachait autour de ses reins une ceinture d'or, au lieu d'une « ceinture d'étoffe de Balbek. » Suivant le témoignage de Hoest (*Nachrichten von Marokos*, p. 114), le mot شد, à Maroc, désigne un *turban*.

(24) Au rapport d'Abou'lmahâsen (man. 661, f. 188, 278 r°); et du prétendu Hasan-ben-Ibrahim (fol. 166 v°), ce personnage se nommait Fakhr-eddin-Ibrahim-ben-Lokman. Suivant ce que rapporte l'auteur de l'ouvrage intitulé *Inschâ* (man. arab. 1573, fol. 14 v°), Ibrahim-ben-Lokman avait rempli les fonctions de chef de la chancellerie sous le règne de Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aioub. Il fut maintenu dans le même rang, pendant les règnes de Melik-Moezz-Aibek, de Koutouz, de Bibars, et de Kelaoun. Ce dernier prince récompensa ses longs services en le faisant passer à la première place de l'État, celle de vizir.

(25) Je lis : جبر au lieu de حير

« des souvenirs qui ne périront jamais, sur ses compagnons qui n'ont fait que « du bien dans ce monde, et qui ont mérité la plénitude de la béatitude éternelle. « A coup sûr, de tous les serviteurs de Dieu, celui qui a le plus de droit à être « célébré avant tout autre, le plus digne que la plume se courbe et se prosterne « en écrivant le récit de ses hauts faits et de ses vertus, est celui qui, en se « livrant à des travaux constants, a vu des succès glorieux couronner ses nobles « efforts; qui, lorsqu'il demande de la soumission, est obéi par les habitants des « plaines et ceux des montagnes (26); qui ne laisse pas une vertu sans l'adopter et « lui prêter son appui (27); qui ne force jamais, l'épée à la main, les remparts « inaccessibles d'un ennemi, sans les livrer aux flammes ou les inonder de sang. « Comme toutes ces qualités brillantes se trouvent réunies au plus haut degré « dans la personne de sa sublime majesté, le sultan Dâher-Rokn-eddin (dont Dieu « veuille encore relever et exalter la gloire), la chancellerie auguste du descendant « du Prophète, de l'imam Mostanser (dont Dieu veuille élever la puissance), s'est « plu à vanter les hautes qualités de ce prince, et à proclamer ses bienfaits, dont « les expressions les plus pompeuses n'exprimeraient que faiblement le mérite : « c'est lui qui a relevé la dynastie des Abassides, après qu'elle avait été renversée « sous les coups de la fortune, qui s'était plu à faire disparaître son éclat et ses « nobles prérogatives; il a gourmandé et fléchi en sa faveur la destinée cruelle; il « lui a ménagé la bienveillance du sort ennemi, qui l'avait attaqué avec tout « l'acharnement d'un rival furieux; il a changé pour elle, en des dispositions pa- « cifiques, les hostilités de ce redoutable adversaire; il lui a prodigué ses soins, « et a fait succéder à sa détresse une heureuse prospérité. Le prince des Croyants, « à son arrivée, a été comblé par lui de bienfaits et de marques d'affection. Le « sultan, empressé de mériter les récompenses que Dieu doit décerner aux

(26) Le texte offre ces mots : من كان منجدا و متهما ; je lis : متهما, ainsi que portent les manuscrits d'Abou'lmahâsen, de Nowaïri, et du prétendu Hasan-ben-Ibrahim. Cette locution signifie proprement : « Les hommes habitant la province de Nedjd, et celle de Téhamah. » Le verbe أتهم se trouve deux fois dans l'ouvrage de Hariri, tantôt au prétérit (*Séance* 43ᵉ, pag. 491), et tantôt au participe (*Séance* 34ᵉ, pag. 383); et le scoliaste l'explique par « se rendre dans la province de Téhamah. » Le verbe أنجدَ s'y rencontre également (pag. 375); et le commentateur l'explique en ces mots ; انجد اذا اتى النجد وهو المرتفع من الارض.

(27) Je n'ai pas pu traduire littéralement ces mots : ما بدت يد من المكرمات الا كان لها زندا و معصما.

« hommes, a donné au khalife des témoignages d'amitié, qui ne sont ignorés « de personne; il a montré pour la défense de la religion et l'inauguration du « khalife, un zèle que lui seul pouvait déployer; et si tout autre avait tenté l'en-
279 « treprise, il aurait complétement échoué. Mais Dieu met en dépôt tous ces « actes d'une vertu sublime, afin qu'au jour de la résurrection les récompenses « destinées à ce prince l'emportent dans la balance, et que le compte qu'il aura « à rendre de ses fautes devienne extrêmement léger. Heureux celui qui acquiert « de pareils droits à l'indulgence divine. C'est une telle vertu que Dieu a jugée « digne d'être consignée éternellement dans le livre de sa miséricorde; c'est cette « générosité sublime qui a relevé l'illustre maison du Prophète, lorsqu'elle pa- « raissait abattue sans espoir de retour.

« O prince, le chef des Croyants vous témoigne sa reconnaissance de si grands « bienfaits. Il proclame hautement que, sans votre assistance puissante, la ruine « de l'empire était sans remède. En récompense, il vous concède la souveraineté « de l'Égypte, de la Syrie, du Diar-Bekr, du Hedjaz, du Yémen, des rives de « l'Euphrate, et de tous les pays, de plaines ou de montagnes, que vos armes « pourront conquérir. Il vous confie, comme à un modèle unique de générosité, « le soin des troupes et de toute la population. Il n'excepte de ce don ni une seule « ville, ni une seule forteresse, ni un seul objet grand ou petit. Surveillez les in- « térêts des peuples; car vous seul êtes chargé de cette noble fonction. Préservez- « vous aujourd'hui de toute vue ambitieuse, car demain vous ne demanderez plus « rien; mais c'est à vous qu'on demandera compte : gardez-vous bien de vous « laisser séduire par l'attrait des biens du monde qui ne procurent aux hommes « que de frivoles avantages, et qui, lorsqu'on les examine avec un œil sans pré- « vention, ne sont autre chose qu'une ombre vaine (27) et passagère. Heureux

(27) Le mot *khaiâl* خيال signifie *imagination*, et *ombre, fantôme*. Je n'ai pas besoin de m'arrêter à prouver ce fait; mais il est un autre sens dont je crois devoir dire quelques mots. Le terme خيال, ou خيال الظلّ designe : *Les ombres chinoises, la lanterne magique*. On lit dans l'ouvrage d'Abou-Bekr-ben-Hodjdjah (man. arab. 1595, fol. 20 v°) : من يعانى الخيال أعنى خيال الظل « Celui qui « s'occupe des ombres chinoises. » Suivant le témoignage d'Ebn-Khallikan (man. ar. 730, f. 237 r°), « Modaffer-eddin, prince d'Arbel, donnait, à différentes époques de l'année, des fêtes somptueuses. « On dressait des pavillons, construits en bois, et qui renfermaient des musiciens, des joueurs d'ins- « truments, et des hommes qui montraient les ombres chinoises اصحاب الخيال; et le prince « (*ib.* v°) prenait beaucoup de plaisir à entendre la musique, et à voir les ombres : يتفرّج على « خيالهم. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (t. I, fol. 164 v°) : يطرقون الشوارع بالخيال

« celui qui a cessé d'en faire l'objet de ses espérances; et qui se munit de la piété « comme d'une provision de voyage; car tout autre présent (28) que celui d'une

والسماجات « Ils parcouraient les rues, faisant voir les ombres chinoises, et des figures grotesques. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 169) : احضر فى بعض الليالى خيال الظل « Une « nuit, il fit venir les ombres chinoises. » Plus bas (fol. 210) : نودى بان لا احد من الناس يصنع خيال الظل « On fit proclamer que personne ne montrât les ombres chinoises. » Dans le même ouvrage (tom. I, part. 2, fol. 157) : امر السلطان بتحريق شخوص خيال الظل « Le sultan ordonna de « livrer aux flammes les figures qui servaient pour les ombres chinoises. » On peut voir, sur ce genre d'amusement, tel qu'il est pratiqué en Égypte, les détails que donnent Prosper-Alpin (*Historia Ægypti naturalis*, pars prima, p. 60, 61); Coppin (*Bouclier de l'Europe*, p. 170); Thévenot (*Voyages*, t. I, p. 109, 110); Villoteau (*Mémoire sur la Musique en Égypte*, p. 700). Le mot مُخايل qui se trouve dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. II, fol. 113 r°), désigne : *Celui qui montrait les ombres chinoises*. L'indication de ce jeu se trouve dans l'*Histoire des Mongols*. Nous lisons dans l'ouvrage historique de Raschid-eddin (fol. 194 r°), et de Mirkhond (V^e partie, f. 38 r°), « que, sous le règne d'Oktaï, des « faiseurs de tours بازى كران, qui venaient du Khataï, c'est-à-dire de la Chine septentrionale, « faisaient voir derrière un rideau des figures merveilleuses : chaque peuple était représenté d'une « manière différente. On y voyait un vieillard, au teint blanc, qui avait les mains attachées à la « queue d'un cheval, et dont le visage traînait à terre. Cet homme était un musulman. Le prince, « s'étant fait rendre compte de ce que cette image exprimait, donna ordre de cesser la représentation, « et blâma vivement l'insulte que l'on faisait gratuitement à une classe d'hommes si nombreuse. »

Le mot خيالة a une signification moins restreinte, et désigne, en général, *un tour d'adresse*. On lit dans l'ouvrage intitulé *Ikhwan-assafâ* (m. ar. 1105, p. 258) : « Les faiseurs de tours اصحاب الخيالات « prennent une boule creuse, formée de gomme de sandarous (copal oriental), et d'autres ingré- « dients. Ils y mettent le feu, et la tiennent dans leur bouche. Lorsqu'ils aspirent et repoussent l'air, « on voit le feu sortir de leur bouche et de leurs narines. La chose continue ainsi, jusqu'à ce que, « la matière étant consumée, le feu s'éteigne. »

(28) Le verbe قدّم, à la seconde forme, signifie : *Offrir un présent*. On lit dans l'histoire de Nowaïri (26^e partie, man. de Leide, fol. 199 r°) : قدّم له اشياء مما عنده من التحف « Il lui offrit en « présent quelques-uns des objets précieux qui se trouvaient entre ses mains. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. 67 r°) : قدّم الاستادار عشرة الاف دينار « L'ostadâr offrit en présent dix mille pièces d'or. » Plus loin (f. 75 r°) : قدّم الاستادار للسلطان اربعماية الف دينا « L'ostadâr fit present au sultan d'une somme de quatre cent mille pièces d'or. » Dans l'histoire de Makrizi (tom. I, pag. 314) : فلم يقدّم احد من الخاصة شىٔ البتة « Aucun des cour- « tisans intimes ne fit le moindre present. » De là s'est formé le substantif تقدمة, au pluriel تقادم, qui signifie : *Un don, un présent, soit volontaire, soit forcé*. On lit dans l'ouvrage du continuateur d'Elmacin (man. 619, fol. 209 v°) : احضر صاحب حماة تقدمة « Le prince de Hamah apporta un « présent. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 149 v°) : اخذ اولاده فى تجهيز تقدمة جليلة للسلطان تشتمل على خيول و تحف و جواهر « Ses enfants s'occupèrent à envoyer « pour le sultan un présent magnifique, composé de chevaux, objets de prix, et pierreries. » Dans

« vertu sincère ne saurait être agréable à Dieu. Exercez avec un zèle infatigable « la justice et la bienfaisance, car ce sont des vertus dont Dieu recommande la « pratique d'une manière spéciale; il en a répété le précepte dans une foule de « passages de l'Alcoran; grâce à elles, il pardonne les crimes et les iniquités que « les hommes ont commis; un jour consacré à ces vertus équivaut à soixante « ans d'actes religieux. Quiconque suit les sentiers de la justice ne manque pas « d'en recueillir les fruits. Sa fortune, minée par de longs revers, reprend une « situation heureuse et florissante; il se voit désormais à l'abri des coups du sort. « Heureux l'homme qui peut recueillir de si grands avantages! dont les jours sont « plus brillants que des jours de fête, et plaisent plus aux yeux que ces taches « blanches qui ornent le front des coursiers généreux; plus magnifiques que des « colliers somptueux qui parent le cou de la beauté.

« O prince! ces contrées soumises à votre empire ont besoin de gouverneurs, « de commandants, d'officiers habiles, tant civils que militaires. Lorsque vous « confierez à l'un d'eux une portion d'autorité, ayez soin de placer auprès de lui « un surveillant habile, qui observe les détails de son administration, et qui « vous en instruise; car, au jour de la résurrection, vous serez responsable de « leurs actions, et on vous demandera compte des fautes qu'ils auront commises.

la *Vie du sultan Kelaoun* (man. de Saint-Germain 118 *bis*, fol. 224 v°) : احضرت التقادم و الهدايا المتنوّعة « On fit apporter les présents et des objets de prix de différents genres. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 77 v°) : سار ابرهيم بن السلطان لاخذ تقادم العرب « Ibrahim, fils du sultan, alla recevoir les présents des Arabes. » Plus loin (fol. 113 v°) : كتب الظاهر مراسيم لامراء مكة و المدينة بالاعفاء من التقادم التى كانوا يدفعونها للامراء الذين يحجون « Dâher « fit remettre aux émirs de la Mecque et de Médine des diplômes, par lesquels il les dispensait des « présents qu'ils etaient tenus d'offrir aux émirs qui faisaient le pèlerinage. » Dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 274 r°) : قرّر عليه تقدمة فى كل سنة « Il lui imposa un présent qu'il devait « fournir chaque année. » Dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, fol. 147 r°) : قدّم للسلطان تقدمه عظيمة « Il offrit au sultan un présent considérable. » Plus loin (*ibid.*) : حضرت الامراء وصحبتهم التقادم « Les émirs arrivèrent, apportant des présents. » Ailleurs (fol. 173 r°) : صحبتهم تقدمة جليلة « Ils avaient avec eux un présent magnifique. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 39) : دخل للسلطان من الناس تقادم عظيمة لا تحصى « Le sultan reçut de tout le « monde une enorme quantité de présents magnifiques. » Plus loin (fol. 40), ارسل صحبته هدية جليلة و تقادم عظيمة « Il envoya avec lui un présent magnifique, et des objets d'un grand prix. » Ailleurs (fol. 69) : صحبته هدايا و تقادم عظيمة « Il amenait des objets précieux et des présents « splendides. » Et enfin (fol. 74) : ارسل اليه تقدمة عظيمة ما بين ذهب وقماش وخيول « Il lui en-« voya un présent considerable qui se composait d'or, d'étoffes et de chevaux. »

«Attachez-vous à ne choisir que des hommes vertueux, dont les efforts pour
«votre service ne produisent que des actes estimables et non des fautes. Recom-
«mandez-leur de suivre les lois de la douceur et de la modération ; d'être toujours
«prêts à faire céder leur affection personnelle lorsque la justice se montre avec 280
«évidence; d'accueillir les requêtes des pauvres avec un air riant et un visage «plein de bienveillance; de ne récompenser ou de ne punir que ceux qui le mé«ritent réellement; de témoigner aux hommes soumis à leur administration, une «affection fraternelle, et de s'appliquer constamment à leur faire du bien; de ne «point profiter de leurs désastres pour les mépriser et leur nuire : car un mu«sulman, fût-il émir, et même sultan, doit toujours se regarder comme le frère «d'un autre musulman. Heureux un prince, lorsque ses officiers, dans leur ad«ministration, suivent l'exemple de ses vertus; s'attachent à retracer la conduite «qu'il a tenue dans tous les actes de son gouvernement, et qu'ils portent pour «lui une partie du fardeau que ses forces ne sauraient soutenir.

«Recommandez-leur de supprimer les abus qui se sont introduits récemment, «et des genres de vexations qui sont pour un État des plaies déplorables; et «d'obtenir, par leur abolition, des éloges légitimes : car des louanges, quelque «prix qu'on les achète, paraissent toujours peu payées. Les richesses que l'on «obtient par des voies injustes sont toujours une charge qui pèse sur le prince, «et dont il devra rendre compte. Les trésors du fisc, ainsi alimentés, quoi qu'ils «paraissent regorger de biens, sont réellement pauvres (29). Quel homme plus «malheureux que celui qui se charge volontairement du poids d'un crime, et se «livre à des actes dont il ne doit recueillir que de la honte; qui aura pour «ennemis au jour de la résurrection, toute la masse du peuple; qui, dans tous «les faits de son administration, n'a cherché qu'à opprimer les autres hommes. «Certes, celui qui se livre à l'injustice échoue toujours dans ses espérances.

«Il est digne de sa majesté illustre (30) le sultan Melik-Dâher, de repousser, par

(29) Le texte porte : واجياد الخزاين ان اضحت بها حالية فانّها هي في الحقيقة منها عاطلة, c'est-à-dire littéralement : «Les cols des trésors, quoiqu'ils soient en apparence parés de ces ri«chesses sont, dans la réalité, complétement dépourvus d'ornements.»

(30) Le texte porte : المقام الشريف المولوى السلطانى الملكى الظاهرى. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Inschâ* (man. 1573, fol. 104), parlant des titres principaux que l'on donne aux personnages éminents, met au premier rang celui de مقام اشرف ou مقام شريف. Ailleurs, le même écrivain (fol. 159 v°), dit expressément : المقام هو من الالقاب الخاصة بالملوك «Le mot *makâm* est un des «titres qui se donnent exclusivement aux souverains.» On lit dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, t. II,

« une justice sévère, les vexations qui s'exercent contre ses sujets, et d'alléger pour « eux les fardeaux qu'ils ne peuvent porter : car il a toute la puissance nécessaire « pour faire le bien ; et la fortune a mis à sa disposition des moyens que n'ont « jamais eus les rois ses prédécesseurs (31). Je loue Dieu, ô prince, de ce qu'il a « placé près de vous un imam, un guide, qui vous a entouré d'une considéra- « tion nouvelle, et a rappelé à tous les hommes les grandes qualités que Dieu vous « a données en partage. Ce sont là des choses qui méritent une attention sérieuse, « et pour lesquelles on ne saurait trop célébrer la bonté de Dieu. En effet, aux « yeux de la raison comme de la religion, la louange ici ne saurait être exagérée. « Il est visible que dans toutes les affaires vous avez été l'homme éminent, tandis « que les autres sont des êtres secondaires.

« Un des points les plus importants à traiter ici, est, sans contredit, la guerre « contre les infidèles ; c'est pour tous les musulmans une obligation indispensable. « C'est un acte dont le souvenir est consigné dans les ouvrages historiques. Dieu « a promis une récompense magnifique à ceux qui combattent pour la défense « de la religion ; et leur réserve auprès de lui une place éminente. Il leur destine « d'une manière spéciale les biens du paradis, où l'on n'entendra ni discours « futiles, ni paroles coupables (32).

« Sur ce qui concerne la guerre sainte, vous vous êtes déjà distingué par des « faits éclatants, qui ont fait pâlir les envieux : vous avez montré une force de « résolution plus pénétrante que le glaive, plus agréable aux musulmans que des
281 « fêtes brillantes. Par vous, Dieu a protégé les remparts de l'Islamisme, et les a « garantis des profanations de l'ennemi ; votre courage a maintenu pour les mu- « sulmans l'intégrité de leur empire ; votre épée a porté dans le cœur des infidèles « des blessures incurables. Par vous, nous espérons que le trône des khalifes va « reprendre son ancien éclat. Tenez éveillés, pour la défense de l'Islamisme, ces yeux « qui n'ont jamais été ni aveugles ni endormis ; soyez, en combattant les ennemis

fol. 336 r°) : المقام . . . ابرهيم بن السلطان « Le prince . . . Ibrahim, fils du sultan. » Et plus loin (fol. 412 r°) : المقام الجمالى ولد السلطان « Le prince Djemâl-eddin, fils du sultan. » L'auteur de l'ouvrage intitulé *Inschâ* (man. 1573, fol. 195 v°), parlant de la forme des actes d'investiture que les sultans recevaient des khalifes, cite, comme un modèle en ce genre, la pièce dont j'offre ici la traduction, et cet auteur en transcrit quelques lignes.

(31) Le texte ajoute : وان جاء آخرا « Quoiqu'il vienne après les autres. »

(32) *Alcoran*, Surat. LII, vers. 22.

« de la foi, un guide que l'on suit, et qui ne suit personne; protégez le dogme « de l'unité de Dieu, et vous ne trouverez que des hommes prêts à vous seconder « et à vous obéir. Ne manquez pas de veiller sur les places frontières avec un « zèle qui porte le sourire sur les lèvres des hommes, avec un empressement qui « change pour elles les ténèbres en une vive lumière. Que le soin de ces forteresses « soit votre occupation principale; songez à relever celles où les ennemis n'ont « laissé que des ruines : ces places seront de la plus haute importance, et attireront « sur l'ennemi la dispersion et le trouble. Aucunes ne réclament plus vos soins et « votre zèle, que les villes situées près du rivage de la mer, et que les ennemis « observent et convoitent perpétuellement. Dans cette classe, il faut ranger en « première ligne les places frontières de l'Égypte. Déjà plusieurs fois, les infidèles « les ont attaquées sans succès, et ont vu leurs troupes anéanties par la main de « Dieu, sans qu'il épargnât un seul de ces pécheurs. Veillez aussi à vos flottes (33), « où l'on croit voir des chevaux qui ressemblent à des lunes nouvelles; et des cha« meaux légers qui courent sans que personne presse leur marche. C'est vraiment « la sœur de l'armée de Salomon; celle-ci était portée par les vents : pour l'autre, ce « sont les flots rapides qui se chargent de la conduire d'un lieu à un autre. Lors« qu'on la voit voguer sur les mers, on croit apercevoir des montagnes; lorsqu'on « veut les désigner par une comparaison, on dit : Ce sont des nuits qui voguent « pendant le jour. »

« Dieu vous a donné tout ce que vous pouviez désirer de prospérité et de succès,

(33) Le mot arabe *óstoul* اسطول, qui désigne *une flotte*, est formé du mot grec στόλος. C'est ce qu'atteste formellement Masoudi qui s'exprime en ces termes (*Tenbih*, man. de Saint-Germain 337, fol. 89 v°) : الاسطول كلمة رومية سمة للمراكب الحربيّة المجتمعة « *Ostoul* est un terme grec, qui indique « une réunion de vaisseaux de guerre. » De là vient l'adjectif *óstouli* اسطولي signifiant : *Qui appartient à une flotte*. On lit dans le *Kitâb-arraoudataïn* (man. 707 A, f. 52 v°) : عدة من المراكب الاسطولية « Plusieurs des bâtiments de la flotte. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (manuscr. 714, fol. 216 v°), on lit : جندى واسطولى. Le mot أسطولى, opposé à جندى, qui désigne : *Un soldat de l'armée de terre*, signifie : *Un soldat de la flotte*. Le terme اسطول s'emploie aussi dans le sens de *vaisseau*, *bâtiment*. On lit dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (manuscrit, tom. VI, fol. 196 r°) : وصله من مرية بعشرة اساطيل « Il partit d'Almeriah, et se réunit à lui avec dix vaisseaux. » Plus loin (f. 212 r°) : جهز له ماية وثمانين اسطول « Il équipa pour lui cent quatre-vingts bâtiments. » Ailleurs (fol. 267 v°) : كانوا سبعون اسطول من غربان وشوانى « Ils étaient au nombre de soixante et dix « bâtiments, tant corvettes que galères. » Ailleurs (fol. 293 r°) : وافوه بستة اساطيل « Ils le joignirent « avec six vaisseaux. » Et enfin (tom. VII, f. 162 v°) : اساطيلهم تناهز اربعماية « Ses vaisseaux étaient « au nombre d'environ quatre cents. » On lit *Estol ap.* Capmany, *Barcelona*, t. IV, p. 12, 87.

« et vous a accordé une perspicacité qui vous permet de lire dans l'avenir. Il a « relevé par vous les espérances abattues, et a ranimé par des victoires le décou« ragement des esprits. Il vous a conduit dans les sentiers de la justice, que vous « avez suivis sans vous détourner; il vous impose des devoirs qu'il est inutile de « vous rappeler. Dieu ne cessera de vous favoriser par sa protection puissante, « et de vous inspirer une reconnaissance sincère de ses grâces; car la reconnais« sance est le complément des bienfaits. »

Dès que l'orateur eut achevé sa lecture, le sultan monta à cheval, revêtu de la robe d'honneur *khilah*, portant le collier d'or, la chaine du même métal. A cette époque, on était sous le signe de l'épi (la Vierge). Le diplôme d'investiture fut porté d'abord par l'émir Djemâl-eddin, *ostaddr* du sultan, ensuite par Beha-eddin, qui marchait devant le prince. Les autres émirs, et les officiers d'un rang inférieur, s'avançaient à pied, à l'exception du vizir. Le cortége entra par la porte appelée *Bab-annasr* (la porte de la Victoire), traversa la ville du Caire, qui était décorée dans toute son étendue. Les rues, pour la plupart, étaient couvertes d'étoffes précieuses, sur lesquelles marchait le cheval du sultan. Le peuple faisait retentir les airs d'acclamations, souhaitant au prince de longs jours, un règne marqué par de brillants succès, et le priant d'accueillir ses vœux avec bienveillance. Le sultan étant sorti par la porte de Zawilah, regagna le château de la Montagne. Ce jour fut pour tous les habitants de la ville une véritable fête qu'il serait impossible de décrire.

282 Le sultan s'occupa aussitôt à disposer tout ce qui était nécessaire pour le voyage du khalife. Il commença par lui former une armée. L'émir Sàbek-eddin-Bouzba fut nommé atabek des armées كتب للامير.. بالف فارس (34), avec le titre

(34) Lorsqu'un homme était choisi pour remplir une place quelconque, soit civile soit militaire, on lui délivrait un diplôme qui attestait sa nomination. Cette pièce, émanée d'un des bureaux de la chancellerie, était rédigée d'après un protocole invariable, sur un papier dont les dimensions étaient fixées avec une attention minutieuse. Je donnerai, plus bas, sur cet objet, des détails circonstanciés. Les distributions, les concessions de tout genre étaient également constatées par des rescrits que donnait l'autorité supérieure. De là, viennent ces expressions : كتب له بذلك. On lit dans le *Kitab-alagâni* (tom. II, fol. 36 r°) : وصله بثلاث مائة الف درهم وساله عمّن يختار ان يكتب له بها اليه « Il lui fit présent de trois cent mille pièces d'argent, et lui demanda sur qui il voulait « qu'on lui donnât une assignation pour cette somme. » Dans le *Insché* (fol. 101 v°) : يكتب له ما يحتاج اليه من الخيول و المضافات « On lui assignera par un écrit tout ce dont il a besoin, tel que « chevaux et objets accessoires. » Dans l'histoire de Nowaïri (man. arab. 645, fol. 87 v°) : كتب له بالموصل وولاياتها « On lui concéda Mausel et ses dépendances. » Et كتب له ببلاد الجزيرة « Il lui « accorda le gouvernement des villes du Djézirah. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (tom. VI,

de commandant de mille cavaliers; l'eunuque الطواشي Schehab-eddin-Sandal-Scherâbi-Sâléhi fut désigné comme chef de cinq cents cavaliers; l'émir Nâser-eddin-ben-Saïram fut nommé trésorier et chef de deux cents cavaliers; l'émir Scherif-Nejdm-eddin-Djafar fut *ostâddr* et chef de cinq cents cavaliers; Seïf-eddin-Belban-Schemsi fut *dewadâr* et chef de cinq cents cavaliers; l'émir Fâres-eddin-ben-Azdemur-Iagmouri fut aussi nommé *dewadâr;* le kadi Kemâl-eddin-Mohammed-ben-Izz-eddin-Sindjari eut le rang de vizir; Scherf-eddin-Abou-Ahmed fut secrétaire. Plusieurs Arabes reçurent le grade d'*émirs.* Le sultan envoya à tous ces officiers des provisions, des armes, des drapeaux, un *tabl-khânâh*, طبلخاناة (35), et autres objets. Il leur fit distribuer, en gratifications, des sommes immenses. Il fit acheter cent Mamlouks, grands ou petits, auxquels il donna les grades de *silâhdâr* سلاحدار (36), de *djandâr.* Il fit présent à chacun d'eux, de trois chevaux et de chameaux, pour porter son bagage. Il mit auprès

fol. 276 v°): كتب له بولايتها « Il lui accorda ce gouvernement. » Et ailleurs (fol. 96 v°) : كتب له على قومه « On lui décerna le commandement de sa nation. » Makrizi rapporte (man. 798, f. 189 r°), « que si un soldat avait obtenu un bénéfice militaire, l'inspecteur des armées donnait ordre de lui « délivrer une petite cédule, désignée par le mot de *mithâl* مثال. » On lit dans le *Inschâ* (f. 148 v°) : كتب له كاتم السر الشريف بحلب « Le chef de la chancellerie secrète lui assura, par un diplôme, « le gouvernement d'Alep. »

(35) C'est-à-dire une collection de tambours, trompettes, et autres instruments que l'on faisait entendre à la porte du souverain. (*Voyez* une des notes ci-après.)

(36) Le *silâh-dâr* سلاحدار était un officier qui portait chacune des pièces de l'armure destinée au sultan, et la présentait à ce prince, lorsqu'il en avait besoin. « Il s'en trouvait plusieurs qui por- « taient le même titre. Leur chef, nommé *émir-silâh* امير سلاح avait l'inspection de l'arsenal سلاح « خاناة, de tout ce qui s'y consommait, de ce qui y entrait ou en sortait. Il avait rang parmi les émirs « centeniers. (*Mesalek-alabsar,* man. 583, fol. 179 v°; *Inschâ,* fol. 123 v°, 129 r°). » Comme l'*émir-silâh* était le chef des *silâhdârs*, Abou'lmahâsen (*Histoire d'Égypte*, man. 663, fol. 39 v°) a confondu les deux titres, lorsqu'il dit : جعله سلاحدارة يعنى امير سلاح « Il le nomma son *silâhdâr*, c'est-à- « dire *émir-silâh* (Voyez *ibid.* fol. 119 v°, 120 r°). » Le même écrivain, parlant ailleurs de la charge d'*émir-silâh,* s'exprime ainsi (*Manhel-sâfi,* tom. III, man. 749, f. 135 r°) : وظيفة امرة سلاح كانت قديما هيّنة بخلاف زماننا هذا فانّها الآن اعظم الوظايف بعد الامير الكبير « La charge d'*émir-silâh* « était jadis peu importante : au lieu que de notre temps, c'est la plus considérable des dignités, « après celle d'*émir-kébir.* » Makrizi, qui parle de l'*émir-silâh* (*Description de l'Égypte,* man. 798, fol. 193 r°), s'est contenté, suivant son usage, de copier les détails donnés par l'auteur du *Mesalek-alabsar.* Suivant le témoignage de l'auteur du *Inschâ* (fol. 230 v°), lorsque le souverain écrivait à un *émir-silâh,* il lui donnait le titre de الجناب الكريم العالى; et la signature علامة du prince offrait le mot اخوة *son frère.*

du khalife toutes les personnes qui pouvaient lui être nécessaires, un chef du conseil صاحب ديوان, un secrétaire de la chancellerie كاتب انشاء, des employés de bureaux دواوين, des imams, des pages غلمان, des chirurgiens جرايحية (37), des médecins حكماء. Il lui donna des maisons بيوتات garnies de toutes sortes d'accessoires utiles, des chevaux de main جنايب et des chevaux d'écurie خيول اصطبلات. Les troupes de milice furent organisées (38). Le sultan assigna pour l'usage

(37) Le mot جرايحي désigne : *Un chirurgien chargé du soin et de la guérison des blessures.* Plus bas (tom. I, pag. 331), on lit : حكماء و جرايحية « Des médecins et des chirurgiens. » L'auteur du *Inschâ* (man. 1573, fol. 138 r°), partage les chirurgiens en deux classes, savoir : الجرايحية « Ceux qui soignaient les blessures ; » Et المجبّرون « Ceux qui remettaient les membres fracturés. »

(38) Le texte porte : استخدم الاجناد.

Le verbe خدم, à la dixième forme, a plusieurs acceptions. Il signifie 1° *Lever des troupes.* On lit dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. I, pag. 164) : مال يستخدم به عسكرا للخليفة « De l'argent qui lui servira à lever des troupes pour la cause du khalife. » Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (fol. 226 v°) : طلب عساكر يستخدمها « Il chercha des soldats qu'il pût enrôler. » Et plus loin : شرع في الاستخدام لهذا الثغر من يحفظه من الرجال الامناء « Il commença à enrôler, pour la garde de cette place, des hommes sûrs. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (tom. VI, fol. 239 v°) : استخدم القبايل و العرب من اهله « Il enrôla les tribus (Berbères) et les Arabes de sa nation. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 17 r°) : استخدم جنودا من العرب والتركمان « Il enrôla des soldats arabes et turcomans. » 2° Il signifie : *Prendre à son service un homme qui exerce une profession quelconque.* On lit dans la *Vie du sultan Kelaoun* (fol. 133 r°) : استخدمت جماعة كبيرة من الصّناع الذين لهم خبرة بالحصارات « On enrôla un grand nombre d'artisans, qui connaissaient parfaitement tous les détails relatifs aux siéges des places. » Et plus loin (fol. 343 v°) : استخدم جماعة كبيرة من حجّارين وصنّاع من الحدّادين والنجّارين « Il prit à son service un grand nombre de tailleurs de pierres et d'autres artisans, tels que forgerons, charpentiers. » 3° *Attacher quelqu'un, par un emploi quelconque, à son service, ou à celui d'un autre.* On lit dans la *Vie de Bibars* (man. 803, fol. 32 r°) : استخدم عليها ديوانا ومشدّا « Il y attacha un bureau et un inspecteur. » Dans l'histoire de Nowairi (man. 645, fol. 87 r°) : استخدم السلطان للخليفة من يحتاج اليه من ارباب الوظايف « Le sultan attacha à la personne du khalife tous les fonctionnaires dont il pouvait avoir besoin. » Et dans la partie du même ouvrage qui concerne la *Vie de Bibars* (f. 7 r°) : لم يبق احد ممن تدعو الحاجة اليه من صاحب ديوان و كاتب انشاء . . . الا استخدموا « De tous les fonctionnaires qui pouvaient être utiles, tels que chef du conseil, secrétaire de la chancellerie . . . il n'y en eût pas un qui ne fût choisi. » On lit dans le *Inschâ* (fol. 134 v°) : باستخدامات في صغار الاعمال « Des promotions à des emplois inférieurs. » Plus loin (fol. 205 v°) : استخدم الكتّاب عنده « Il plaça auprès de lui des secrétaires. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. IV. fol. 85 r°) :

particulier du khalife cent chevaux, dix attelages قطار (39) de mulets et autant de chameaux, un *tascht-khanah* طشتخاناه (40), un *scherab-khanah* (41), un *hawaïdj-*

استخدمه ناظر الخاص « Il fut choisi par l'inspecteur du domaine privé. » Enfin, il signifiait : *Admettre un soldat ou un officier dans la classe de ceux à qui le sultan accordait un bénéfice militaire* اقطاع *ou le grade d'émir.* On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 85 v°) : العسكر كان قبل الدولة الظاهرية ثلاثة اقسام الاول مماليك السلطان وهم على ضربين مستخدمين ومملوكين ولكل منهم جوامك ورواتب على السلطان ومن شرط المستخدمين هنا وهناك ان لايكونوا من القسم الثالث وهم اجناد الحلقة وهم عبارة عن من له اقطاع بالبلاد يستغله « Avant le « règne de Melik-Dâher, l'armée était partagée en trois classes : la première se composait des Mamlouks « du sultan, et se subdivisait en deux branches, savoir : les soldats enrôlés et les Mamlouks (proprement « dits). Chacun d'eux recevait une solde et des gratifications. Les enrôlés ne devaient pas appartenir à « la troisième classe, celle des soldats de la *halkah*. On désignait par ce nom des soldats qui possédaient, « dans différents cantons, des propriétés territoriales dont ils percevaient le revenu. » On lit dans le *Manhel-safi* d'Abou'lmahâsen (t. IV, fol. 109 r°) : معه خمسون مملوكا شراء و مستخدمين « Il avait « avec lui cinquante Mamlouks, tant achetés qu'enrôlés. » Dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (fol. 394 v°) : زاد في استخدام جماعة و تامير جماعة « Il continua d'admettre à la solde un grand « nombre d'hommes, et d'en élever d'autres au rang d'émir. » L'auteur du *Mesalek-alabsar* (m. 583, fol. 174 v°, 175 r°), et Makrizi, qui a copié le récit de cet historien (man. 798, fol. 189 r°), nous donnent les détails suivants : « Quant à ce qui concerne les fiefs اقطاعا des officiers de la milice, le « sultan est dans l'usage de les conférer lui-même. Dès qu'un fief est vacant, tous ceux qui y aspirent « se présentent devant le prince : lorsque son choix est arrêté, il ordonne au secrétaire de l'armée « كاتب الجيش d'écrire pour le titulaire une petite feuille appelée *mithâl* مثال, qui contient ces « mots : « voilà ce qui concerne un tel. » Au-dessus, il ajoute : « Ou a déterminé le possesseur du fief. » « Ensuite, il remet cette pièce au sultan, qui écrit de sa main ces mots : « On écrira. » Le chambellan « remet l'acte à celui auquel il est destiné, et qui baise la terre. La pièce est reportée à la chan- « cellerie militaire ديوان الجيش, où elle est enfilée, pour servir de preuve en cas de besoin. Alors, « on rédige une cédule مربعة, qui offre les signatures et les apostilles علايم de tous les membres de « la chancellerie des fiefs, la même que la chancellerie militaire ; elle est ensuite revêtue de la signa- « ture du sultan, puis, portée au bureau de la chancellerie et des dépêches ديوان الانشاء والمكاتبات. « Après quoi, on rédige un diplôme منشور, sur lequel le sultan appose son apostille علامة. « Enfin, les membres du bureau des fiefs y placent leur signature, après que la collation de l'ori- « ginal a démontré l'authenticité de la pièce. Quant à ce qui concerne les choix الاستخدام qui ont « lieu en Syrie, les gouverneurs نواب n'ont pas droit de nommer un émir, grand ou petit, pour « remplacer celui qui est mort ; mais on en réfère au sultan, qui se charge de l'élection. »

(39) Le mot *kitar* قطار désigne : *Une suite de chameaux attachés les uns aux autres, et qui se suivent à la file.* On lit dans l'histoire de notre auteur (*Solouk*, tom. I, pag. 1164) : اربع قطر هجن « Quatre files de dromadaires. » Dans le *Mesalek-alabsar* (man. 583, fol. 169 v°) : قطار واحد وهو اربعة « Un *kitar*, qui se compose de quatre animaux. » Dans l'ouvrage de Pitts (*a faithfull account*

*khanâh* حوايج خاناه (42). Il délivra à chacun de ceux qui étaient venus de l'Irak, à la suite du khalife, des patentes, des diplômes تواقيع ومناشير qui leur assuraient des propriétés territoriales اقطاعات.

Quand toutes ces dispositions furent achevées, on fit transporter la tente دهليز du khalife, et celle du sultan vers l'étang البركة (43) situé en dehors du Caire. Le mercredi, dix-neuvième jour du mois de Ramadan, le khalife et le sultan montèrent à cheval, partirent du château de la Montagne, et se rendirent sur le bord de l'étang. Chacun d'eux alla occuper la tente qui lui était destinée, et l'on continua de distribuer des gratifications النفقة (44) aux troupes du khalife.

*of the religion and manners of the Mahometans*, pag. 149), ce mot est écrit *cottor*; et l'auteur atteste que les chameaux ainsi réunis, sont au nombre de quatre. D'un autre côté, Chardin (*Voyage en Perse*, tom. II, pag. 28, 270), dit que le *kater* ou *catar* se compose de sept chameaux, ou autres animaux; et Antonio Tenreiro (*Itenerario*, pag. 361), dit également que le *catar* est la réunion de sept mulets. Ce qui prouve qu'il n'y a rien de fixe à cet égard, et que le nombre des animaux attachés ensemble peut varier sans que le mot change.

(40) Le mot *tascht-khanâh* طشتخاناه désignait : *Un lieu où l'on gardait les étoffes destinées pour l'habillement du sultan, les différentes espèces de pierreries, les cachets, les épées, et autres objets du même genre, et où on lavait les habits* (Khalil-Dâheri, fol. 250 r°; *Inschâ*, fol. 129 v°). Les surveillants de cet établissement portaient le titre de *taschtdâr* طشتدار, au pluriel طشتدارية *taschtdâriah*. Ce mot se trouve déjà dans le *Kitab-arraoudataïn* (man. ar. 707 A, fol. 24), où on lit : سلم خشكنانكه الى طشتدار له « Il confia son biscuit à un de ses *taschtdârs*. » (Voyez aussi Khalil-Dâheri, *loc. laud.*). Un surintendant مهتار avait sous son autorité les *taschtdârs* et les *rakhtwânis* الرختوانية. Ce dernier mot, formé des deux termes persans *rakht* رخت et *bân* بان, indiquait ceux qui avaient le soin et la garde des meubles. Les surintendants étaient au nombre de deux, et remplissaient leurs fonctions à tour de rôle (*Inschâ*, *loc. laud.*).

(41) Le mot *scherâb-khanâh* شراب خاناه (*Inschâ*, fol. 129 r°), ou *scherb-khanâh* شربخاناه (Khalil-Dâheri, f. 249 v°, 250 r°), c'est-à-dire la *sommellerie*, désignait « le lieu où l'on gardait les boissons, le sucre, les confitures, les fruits, la neige, les eaux cordiales, les pâtes purgatives, astringentes, rafraîchissantes, les parfums, l'eau destinée pour l'usage du prince, et qui était toujours de la meilleure qualité. A la tête de cet établissement était un surintendant مهتار, et quelquefois deux. Il avait sous lui un nombre de *scherabdârs* شربدارية. »

(42) Le mot حوايج خاناه, ainsi que sa forme l'indique, désignait : *Le lieu où se préparaient les objets nécessaires pour l'usage journalier du prince.* Ce terme se trouve dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi, où on lit (man. 798, f. 200 v°) : بلغ راتب الحوايج خاناه في ايام الملك العادل كتبغا كل يوم عشرين الف رطل لحم « Sous le règne de Melik-Adel-Kitbogâ, la quantité de viande assignée pour la consommation journalière du *hawâïdj-khanâh* s'élevait à vingt mille *ritls*. »

(43) C'est-à-dire le *birket-alhadj*, « l'étang des pèlerins. »

(44) Le verbe نفق, à la première et à la quatrième forme, signifiait : *Donner aux émirs ou aux*

Le jour de la fête qui termine le jeûne عيد الفطر, le sultan se mit en marche avec le khalife, tous deux ayant le parasol déployé au-dessus de leur tête. Ils firent ensemble la prière de la fête. Le khalife entra dans la tente du sultan, et le fit revêtir des pantalons symboles de la noblesse الفتوة, en présence de tous les grands officiers. Le sultan nomma pour vice-roi de l'Égypte نايب السلطنة بمصر Izz-eddin-Izdemur-Halebi, et lui adjoignit le vizir الصاحب Beha-eddin-ben-Hinna.

Le samedi, sixième jour du mois de Schewal, le khalife partit, accompagné de Melik-Daher et de toute l'armée. On arriva au lieu nommé *Kisweh* (45), situé dans les environs de Damas. Les troupes cantonnées dans cette dernière ville, sortirent à la rencontre des deux princes, le mardi, septième jour de Dhou'lka-

*soldats une gratification plus ou moins considérable*; et le mot *nafakah* نفقة exprimait *cette distribution*. On lit dans la *Vie de Bibars* par Nowairi (fol. 55 v°) : نفق السلطان فى العساكر « Le sultan « fit une distribution aux troupes. » Dans le *Solouk* de Makrizi (tom. I, pag. 143) : انفق فى العسكر. Ailleurs (tom. II, fol. 97 r°) : ان لم ينفق فينا قتلناه « S'il ne nous accorde pas de gratification, nous « l'égorgerons. » Dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, fol. 147 r°) : نفق السلطان فى جيش الشام « Le sultan fit une distribution aux troupes de Syrie. » Dans l'histoire d'Abou'lmahâsen (man. 667, fol. 83 r°) : انفق السلطان فى المماليك نفقة الكسوة « Le sultan fit aux Mamlouks une « distribution de vêtements. » Ailleurs (man. 661, f. 4 r°) : كانت النفقة للامراء مائة دينار و للاجناد ثلثون دينار « La gratification destinée aux émirs était de cent pièces d'or, et celle des officiers de la « milice allait à trente pièces d'or. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (t. II, f. 82) : نفق السلطان على العسكر نفقة السلطنة « Le sultan fit aux troupes une distribution royale. » Dans une *Histoire d'Égypte* déjà citée (de mon manuscrit, fol. 147) : كل من اخذ النفقة « Tous ceux qui eurent part à « la distribution. » Plus loin (fol. 161 r°) : نودى بالعرض و النفقة « On proclama que l'on allait faire « la revue et la distribution. » Dans la *Vie de Bibars* de Nowaïri (fol. 55 v°) : تولى النفقة بنفسه « Il « présida en personne aux distributions. » Ailleurs (manuscrit de Leide, fol. 158 r°) : اعطاه النفقة « Il lui donna la gratification. » Au rapport d'Ebn-Aïas (man. ar. 689, fol. 20 r°), toutes les fois que le sultan faisait un voyage en Syrie, l'usage voulait qu'il remît au khalife et aux kadis une gratification نفقة. On lit dans le *Inschâ* (fol. 251 v°) : ان رسم له بانعام او نفقة « Si on lui assigne un bien- « fait ou une gratification. » Pierre Martyr, dans la Relation de son ambassade (*Legatio babylonica*, (fol. 86 r°), s'exprime en ces termes : *Vetus apud ipsos consuetudo, ut quicunque assumuntur in regni habenas, singulis Mameluchis drachmas auri centum in strenas, proceribus vero pro cujusque gradu diversa millia impartiatur; quod donativum ipsi vocant* naffaca.

Je ferai observer que, dans un passage de l'*Histoire des hommes illustres* de *Kairowan* (manuscr. arab. 752, fol. 97 v°), le mot نفقة signifie *de l'argent*. On y lit : صرة فيها نفقة « Une bourse qui ren- « fermait de l'argent. »

(45) Le lieu nommé *kisweh* منزلة الكسوة se trouve indiqué ailleurs par notre historien (*Solouk*, tom. I, p. 178), aussi bien que par Abou'lmahâsen (*Manhel-safi*, tom. III, f. 312 v°); Burckhardt (*Travels in Syria*, pag. 284, 285) fait mention du village de *Kessoué*, et de la montagne du même nom.

283 dah. Le khalife alla descendre au mausolée de Sâleh التربة الصالحية placé au pied du mont Kasioun, et le sultan habita la citadelle. Le vendredi, onzième jour du même mois, le khalife fit son entrée par la porte de *Berid* باب البريد, tandis que le sultan entrait par la porte *Ziâdeh* باب الزيادة, et ils se réunirent dans la *Maksourah* مقصورة (46) de la principale mosquée. Après avoir achevé la prière du vendredi, ils se rendirent à la porte de *Ziâdeh*. Là, le khalife continua sa marche et le sultan rebroussa chemin. Tandis qu'il était encore au château de la Montagne, dans le mois de Schaban, il avait appris l'arrivée de Melik-Sâleh-Rokneddin-Ismaïl, fils de Bedr-eddin-Loulou, prince de Mausel. Le prince était accompagné de son fils Ala-eddin et de sa famille. Le sultan lui témoigna de grands égards قبل عليه (47), le combla de témoignages de bienveillance, et lui

(46) Le mot *maksourah* مقصورة, désigne : *Une chambre grillée, placée dans une mosquée, auprès du* menber *(la tribune) et dans laquelle le prince se place pour faire la prière, et entendre la* khotbah. On lit dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (fol. 423 r°) : بسط المقصورة التى جرت عادة الملك أن يصلى فيها لسماع الخطبة « On disposa la *maksourah*, où, suivant l'usage, le roi se « plaçait pour faire sa prière, et entendre la *khotbah*. » Dans le commentaire sur le *Bostan* de Sadi (édit. de Calcutta, pag. 117), le mot مقصورة est expliqué par جايى كه درو امام بايستد « Ce lieu « où l'imam se tient. » Dans l'histoire d'Ebn-Djouzi (man. ar. 640, fol. 251 v°), on lit : كان جالسا فى جامع دمشق فى مقصورة المنبر « Il était assis dans la grande mosquée de Damas, dans la *mak-« sourah* qui touche au *menber*. » Dans l'histoire de Nowaïri (man. 645, fol. 87 v°) : دخلا مقصورة الخطابة بالجامع « Ils pénétrèrent dans la mosquée, dans la *maksourah* destinée pour le *khatib* (prédicateur). » Dans une *Histoire de Damas* (m. ar. 823, f. 6 r°) : المحراب الذى داخل المقصورة « Le *mih-« rab*, qui était dans l'intérieur de la *maksourah*. » Et plus loin (fol. 54 v°) : المحراب . . . فيه ثلاث مقاصير « Le *mihrab* avait trois *maksourah*. » Et enfin (*ibid.*) : مقصورة معاوية « La *maksourah* de « Moawiah. » Ce mot a souvent une signification beaucoup moins restreinte, et désigne, en général, *une chambre*. On lit dans le *Kitab-alagâni* (tom. II, fol. 41 r°) : جاوزوا بى مقصورة الى مقصورة « Ils me suivirent de chambre en chambre. » Dans l'ouvrage intitulé *Halbat-alkomaït* (man. 1566, fol. 45 v°) : قام الى مقصورة من بعض المقاصير « Il se dirigea vers une des chambres. » Dans un passage de l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen, ce mot désigne : *La niche, le trou, qui sert de retraite aux pigeons*. On y lit (man. 663, f. 158 r°) : جفلت الحمام عن مقاصيرها « Les pigeons s'envolèrent « précipitamment de leurs retraites. »

(47) Le verbe قبل, à la quatrième forme, suivi de la préposition على, signifie : *Témoigner à quelqu'un des égards, de la bienveillance*. Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (tom. VI, fol. 7 v°), on lit : اقبل عليه وردّ اليه اقطاعه « Il lui témoigna de la bienveillance, et lui restitua son bénéfice mi-« litaire. » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* de Sakhâwi (man. arab. 690, fol. 81 v°) : اقبل الاشرف اينال عليه اقبالا زايدا « Aschraf-Inâl lui témoigna une extrême bienveillance. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (man. 656, fol. 31 v°) : اشتهل عليه السلطان واقبل عليه اقبالا عظيما

donna pour lui et pour les personnes de sa suite, dans leur voyage depuis Damas jusqu'au Caire, des provisions اقامات et des gratifications en argent. Le sultan sortit à sa rencontre et lui assigna, pour sa demeure, une maison convenable à son rang. Bientôt après, on vit arriver Melik-Moudjahid-Seïf-eddin-Ishak, frère d'Ismaïl, et prince du Djézirah. Le sultan sortit également au-devant de lui. Leur frère, Melik-Modaffer-Ala-eddin-Ali, prince de Sindjar, avait été nommé par Melik-Moudaffer-Koutouz, gouverneur نايب d'Alep; mais les Azizis s'étaient saisis de sa personne, et le tenaient en prison. Ses deux frères ayant intercédé pour lui auprès du sultan, ce prince ordonna de lui rendre la liberté. Il s'attacha à combler ces princes de présents et de témoignages de considération. Lorsqu'il fut arrivé sur les bords de l'étang en dehors du Caire, il envoya aux trois frères des chevaux de relais خيل النوبة (48), des drapeaux, des *djemdârs*, des robes d'honneur. Il leur concéda des diplômes d'investiture pour les villes de leur apanage, dont le khalife lui avait remis la souveraineté. Il nomma Melik-Sâleh, prince de Mausel, de Nisibin, d'Akr et Schousch نصبن (نصيبين) وعقرشوش, de Dara

« Le sultan le favorisa, et lui témoigna une grande bienveillance. » Dans l'histoire de Nowaïri (man. de Leide, fol. 192 v°) : هولاكو اقبل عليهم واحسن اليهم « Houlagou leur témoigna de la faveur et « de la bonté. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 237 v°) : اكرمه السلطان باستقباله بنفسه واقباله عليه بانسه « Le sultan lui témoigna sa considération, en venant personnelle- « ment à sa rencontre, et lui donnant des preuves de bienveillance. » Dans le *Kâmel*, ou plutôt dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (tom. VII, pag. 164) : اقبل عليه اقبالا عظيما « Il lui témoigna « une extrême faveur. » Et plus loin (*ibid.*) : اقبل على. Dans l'*Histoire de Kaïrowan* (manuscr. 752, fol. 79 v°) : لم يقبل عليه كما ينبغى ان يقبل على العلماء « Il ne lui témoigna pas la considération « que l'on doit montrer aux savants. » Plus loin (fol. 81 r°) : اقبل عليه يحدّثه. Dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 147 v°) : حصل له اقبال كثير واقبلوا عليه واخذوا عنه وعظّموه « Il « jouissait d'une extrême considération : on la lui témoignait, on s'empressait de s'instruire à son « école, et on le révérait. » Dans l'*Histoire biographique* d'Ebn-Khallikan (f. 325 r°), on lit : اقبل اليه; mais je crois qu'il faut à اليه substituer عليه.

(48) Ce mot désigne : *Des chevaux qui étaient stationnés à tour de rôle, devant le palais du souverain, afin qu'il pût les monter, quand il lui en prenait envie.* On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 798, fol. 182 r°) : يركب فرس النوبة. Dans l'histoire d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 194 r°) : ركب فرس النوبة. Nous apprenons par le témoignage de Masoudi que, dès le commencement de la dynastie des Abassides, des chevaux, désignés par le même nom, étaient constamment placés devant le palais du khalife. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. 689, fol. 21 v°) : جر خمسة عشر نوبة هجن باكوار زركش « On conduisait quinze attelages de dromadaires, « qui portaient des housses d'étoffe d'or. »

et des forteresses du territoire d'Amâdieh القلاع العمادية (49). Moudjahid reçut le titre de prince du Djézirah, et Modaffer de prince de Sindjar. Tous baisèrent la terre au

(49) L'auteur de l'*Histoire des Curdes* (man. de Ducaurroy 88, fol. 37 v°), parlant des princes curdes d'*Amâdieh* عماديه, s'exprime ainsi : « Dans l'origine, ils vinrent du canton de Schems-eddin ولايت شمس الدين à Amâdieh. Leurs pères et leurs ancêtres possédaient la forteresse de Târon طارون, située dans le district des Schems-eddin من اعمال شمس الدينان. » Puis, il ajoute : « La forteresse d'Amâdieh عماديه fait partie du Djézirah. Elle fut fondée, sous le règne des sultans Seldjoucides, par Imad-eddin-Zenghi-ben-Ak-sonkor, prince de Mausel et de Sindjar. La citadelle et la ville sont situées sur une colline, de forme ronde. Quelques-uns des quartiers sont élevés au-dessus du sol environnant, à une hauteur de cent coudées; d'autres, à celle de cinquante; d'autres, de soixante, et d'autres, de vingt. Des fouilles faites en deux endroits, dans l'intérieur de la citadelle, ont fait découvrir une source, dont l'eau fournit à la consommation des bains, du collége et de leurs dépendances. L'eau que boivent les habitants de la ville est amenée du dehors à dos d'animaux. Le langage que l'on parle dans ce canton est le curde, et un arabe corrompu. Les habitants sont bons, religieux, naturellement enclins à la vertu et aux bonnes œuvres. Les princes d'Amâdieh y ont fait élever des mosquées, des colléges; et des savants et des hommes de mérite s'y occupent constamment à étudier ou à professer les sciences qui ont trait à la religion, à perfectionner dans eux-mêmes ou chez les autres, la connaissance de la piété. »

L'auteur, passant en revue quelques tribus curdes, établies sur ce territoire, ajoute : « La rivière de Zi زى coule dans le canton d'Amâdieh; on la nomme autrement *Nahar-alhewân* نهر الحيوان (le fleuve de la vie). » Puis (f. 38 v°), il continue en ces termes : « Parmi les places les plus célèbres du territoire d'Amâdieh est la forteresse d'Akrah عقره à laquelle est jointe une petite ville قصبة, nommée *Wâdi* وادى, qui est habitée par douze cents familles de Musulmans et de Juifs. Non loin de là est la forteresse de Schousch قلعة شوش. » Ailleurs (fol. 50 r°), l'historien place Amâdieh avec Kourkil كوركيل, et d'autres places, dans la province de Bedlis. Au rapport d'Ebn-Athir (*Kâmel*, tom. V, pag. 59), et d'Abou-Schâmah (man. 707 A, fol. 29 r°), « Ce fut l'an 537 de l'hégire (de J. C. 1142) que le célèbre Imad-eddin-Zenghi, après avoir pris et ruiné la ville de Schabâni قلعة الشعباني qui etait une des places les plus considérables et les plus fortes du pays des Curdes, fit construire une forteresse que, de son nom, il appela عمادية *Imâdieh* ou *Amâdieh*. » Ebn-Athir (tom. VI, pag. 313) place cette ville dans la province de Mausel. On peut voir, sur ce qui la concerne, les observations de M. Rich (*Residence in Koordistan*, tom. I, pag. 153, 156). Quant aux deux villes nommées *Akr* العقر, عقر, ou *Akrah* عقرة, et *Schousch* شوش, elles sont plusieurs fois indiquées par les écrivains orientaux. On lit dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. V, pag. 5) : « Parmi les forteresses des Curdes Hamidis الاكراد الحميدية, on distinguait Akr قلعة العقر et Schousch قلعة (شوش) شوس. » Ailleurs (t. VI, p. 37 et 247) l'historien nomme la forteresse d'Akr, du territoire des Hamidis عقر الحميدية. Plus loin (pag. 247) il dit : « La forteresse d'Akr قلعة العقر, et celle de Schousch (شوش) سوش sont situées dans le voisinage de Mausel. « Ailleurs (p. 293) il s'exprime en ces termes : « La forteresse de Schousch (شوش) شوس qui dépend du territoire des Hamidis, est située sur le sommet d'une haute montagne, à douze parasanges de Mausel. » Nowaïri (26e partie, m. de Leide, fol. 39 r°) raconte que, dans l'année 528 de l'hégire (de J. C. 1133), Zenghi s'empara des forteresses des Curdes Hamidis, parmi lesquelles on distinguait Akr العقر et Schousch قلعة شوش.

moment où ils revêtirent les robes d'honneur. Le sultan leur envoya des tambours كوسات, des drapeaux et des sommes d'argent. On les dispensa de venir, en personne, faire leur cour au sultan اعفوا من الحضور والخدمة. Ils partirent pour Damas, et assistèrent, dans la citadelle de cette ville, à la grande réunion des habitants de la Syrie مجلس الشام, revêtirent les robes d'honneur, et baisèrent la terre. Après quoi, ils sortirent accompagnés de l'atabek, qui portait les insignes du sultan. Il leur fit un présent considérable, au moment où ils allèrent jouer à la paume. Bientôt, on vit arriver à Damas, Melik-Aschraf-Moudaffer-eddin-Mousa, prince de Hems, Melik-Mansour, prince de Hamah; chacun d'eux avait avec lui quatre-vingt mille pièces d'argent, deux charges d'habits, et des chevaux. Ils parurent dans la ville escortés des émirs, qui marchaient devant eux avec les attributs de la souveraineté. On leur délivra des diplômes d'investiture qui leur confirmaient la possession des villes soumises à leur autorité, et augmentaient leurs apanages. Ensuite, ils reprirent la route de leurs principautés.

Le sultan avait d'abord eu le projet de faire accompagner le khalife par un corps de dix mille cavaliers, qui ne l'auraient point quitté, jusqu'à ce qu'il eût été paisible possesseur de Bagdad. Il voulait que les fils du souverain de Mausel restassent à la cour du khalife; mais un de ces princes, se trouvant seul avec le sultan, lui conseilla de ne point réaliser ce projet. « En effet, lui dit-il, dès que « le khalife se verra maître de Bagdad, il agira hostilement avec vous, et vous 284
« enlèvera la souveraineté de l'Égypte. » Le sultan, frappé de cet avis, ne fit partir avec le khalife qu'un corps de trois cents cavaliers. L'émir Seïf-eddin-Belban-Reschidi et l'émir Schems-eddin-Sonkor-Roumi, furent envoyés à Alep, avec ordre de se diriger vers les bords de l'Euphrate; et dès qu'ils recevraient une lettre du khalife, un d'eux devait se rendre auprès de ce prince.

Le sultan monta à cheval pour faire ses adieux au khalife. Ce dernier partit, accompagné des trois fils du prince de Mausel; mais chacun d'eux le quitta en route pour se rendre dans ses États. Le khalife étant arrivé dans la ville de Rahbah, fut joint par l'émir Alî-ben-Hodhaïfah, de la tribu de Fadl, à la tête de quatre cents cavaliers arabes. Environ soixante Mamlouks de Mausel vinrent grossir sa troupe. L'émir Izz-eddin-Berkeh arriva de la ville de Hamah, accompagné de trente cavaliers.

M. Rich fait mention du district d'*Akra* ou *Naoukor*, situé dans la province d'Amadia (*Residence in Koordistan*, tom. I, pag. 276; tom. II, pag. 19), et de la montagne d'*Akra* (*ibid.*).

Le khalife partit de Rahbah, et se rendit à Meschhed-Ali; il y trouva un personnage, qui prétendait appartenir à la famille d'Abbas. Il avait réuni autour de lui sept cents cavaliers turkomans, qui lui avaient été envoyés d'Alep par l'émir Schems-eddin-Akousch-Bereki; ces soldats, gagnés par les sollicitations et les promesses du khalife, allèrent grossir son cortége. Le khalife écrivit à son compétiteur, lui offrit une amnistie, et le pressa d'agir de concert avec lui pour relever la puissance des enfants d'Abbas; ces propositions furent acceptées. Le prétendu Abasside vint trouver le khalife, qui lui tint religieusement parole, et le logea dans sa propre maison; après quoi, il se rendit à Anah, et puis à Hadithah, et prit la route de Hit. Il écrivit à Melik-Dâher, pour lui rendre compte de ce qu'il avait fait.

Cependant, l'émir Sandjar-Halebi ayant quitté Alep, pour se transporter à
Damas, la première de ces villes tomba au pouvoir de l'émir Schems-eddin-
Akousch-Bereki. Il écrivit au sultan pour l'assurer de sa soumission; mais le
prince exigea qu'il vînt en personne, lui faire hommage. Les deux émirs, Seif-
eddin-Reschidi et Sonkor-Roumi étant partis de Damas, Akousch quitta Alep;
les deux émirs entrèrent dans cette ville, et se dirigèrent de là vers l'Euphrate.
Le sultan fit des courses sur le territoire d'Antioche, et ne revint sur ses pas,
qu'après avoir enrichi ses troupes, recueilli un butin considérable, et livré aux
flammes les moissons et les chariots des Francs. Il nomma pour gouverneur
d'Alep l'émir Ala-eddin-Bondokdari; il séjourna dans cette ville au milieu d'une
cherté excessive de tous les objets, et d'une pénurie universelle. A peine le sultan
avait-il quitté la ville, que les Francs lui envoyèrent des provisions, et demandèrent
la paix; il hésita, et exigea d'eux des conditions auxquelles ils refusèrent de sous-
285 crire; alors, il les traita avec mépris. Les troupes étaient déjà en marche pour
entrer sur les terres de l'ennemi, du côté de Balbek. Les Francs supplièrent le
sultan de retourner sur ses pas; la disette régnait alors sur toute la Syrie. La
paix fut conclue; on convint que les choses resteraient sur le pied où elles
avaient été jusqu'à la fin du règne de Melik-Nâser, et que les prisonniers qui
avaient été faits depuis cette époque seraient mis en liberté. Des ambassadeurs
francs arrivèrent avec la mission de recevoir les actes du traité, et de négocier
une trêve pour le seigneur de Jaffa et le prince de Beïrout; comme les Francs
faisaient des difficultés relativement aux prisonniers, le sultan ordonna de faire
transférer de Naplouse à Damas, les prisonniers francs, et de les faire travailler

aux constructions. Les Francs prétendaient avoir droit (50) à une indemnité pour la ville de Zerin زرعين ; mais il leur fut répondu : « Vous avez, sous le règne « de Nâser, reçu, en échange de cette place, celle de Merdj-oïoun مرج عيون : vous « avez conclu un autre accord du même genre avec le souverain de Sis, et vous « avez entre vos mains le prix que vous avez reçu : comment osez-vous réclamer « un double dédommagement ? Si vous vous en tenez aux clauses du traité, à « la bonne heure, sinon, notre seule occupation est de faire la guerre aux « infidèles. » L'émir Djemâl-eddin-Mohammed se mit en marche à la tête d'une armée, fit des courses sur les terres des Francs, revint sain et sauf et chargé de butin. Un autre corps de troupes tomba sur les Arabes de Zobaïd, qui avaient commis de graves désordres, en tua un grand nombre, et revint avec un riche butin. Le sultan ayant mandé les émirs arabes, leur fit des présents, leur accorda des propriétés territoriales, et leur confia la surveillance سلمهم دركَ البلاد (51)

(50) Je lis العوض, au lieu de العرض.

(51) Le mot دَرَكٌ, au pluriel ادراك, signifie, si je ne me trompe : *Le soin que l'on prend d'une personne ou d'une chose, la surveillance que l'on exerce.* On lit dans le *Inschâ* (fol. 128 r°) : هو المتحدّث على غلقه و فتحه و عليه دركه « Il avait le soin d'ouvrir et de fermer cette porte, et était « chargé de son entretien. » Ailleurs, en parlant d'une forteresse (fol. 127 v°) : عليه دركها « C'était « lui qui en avait la garde. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 263 r°) : مستيقظ للحفظ و الدرك « Il était alerte pour faire la garde, et exercer la surveillance. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (tom. VI, fol 4 r°) : عليهم دركُ السابلة « Ils étaient chargés d'avoir soin des « voyageurs. » Dans l'ouvrage d'Imad-eddin-Isfahâni (f. 171 v°) : قوّى تلك الليلة اليزك و الزمهم في الحفظ الدرك « Cette nuit, il renforça les védettes, et leur enjoignit de faire la garde avec une « extrême vigilance. » Dans le *Inschâ* (fol. 102 r°) : لهم مقدّم من جنسهم حاملا لدركهم « Ils ont « un chef de leur nation qui est chargé de veiller sur eux. » Dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (fol. 118 r°) : اقامة الحرسية و ارباب الادراك « L'action de placer des garnisons et des sur« veillants. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 102 v°) : يبحث من ارباب الادراك عن ذلك « Il prenait des informations, sur cette matière, auprès des surveillants. » Dans la *Vie de Bibars* (m. 803, f. 32 r°) : الزم العايد و جرم و ثعلبة بدرك البلاد « Il astreignit les Arabes « des tribus d'Aid, de Djerm, de Thalebah à veiller à la garde de la province. » Dans le *Inschâ* (fol. 108 v°) : ارباب الادراك بالثغور و السواحل و البلاد و الطرقات « Les surveillants établis « dans les places frontières, les ports, dans les provinces, sur les routes. » Dans l'histoire d'Ahmed-Askalâni (man. 656, fol. 64 r°) : كان صاحب درك يزد و كرمان « Il était chargé de la garde de la « ville d'Yezd, et de la province du Kerman. » Dans l'ouvrage d'Imad-eddin-Isfahâni (f. 151 r°) : رتّب النوبة على الفرنج يزكا ضمّنه دركا « Il plaça en faction du côté des Francs une garde avancée, à la« quelle il recommanda la vigilance. » Et enfin, dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. 689,

des diverses provinces, en les obligeant à garder les passages jusqu'aux frontières de l'Irak. Il concéda, par un diplôme, à l'émir Scherf-eddin-Isa-ben-Mohanna, le titre d'émir de tous les Arabes; il nomma l'émir Ala-eddin-Hadj-Taïbars-Wéziri, gouverneur de Damas; et choisit pour remplir les fonctions de kadi de cette ville, le kadi Schems-eddin-Abou'labbas-Ahmed ben-Mohammed-Ebn-Khallikan, en remplacement de Nedjm-eddin-Abou-Bekr-ben-Mohammed, qui fut gardé à vue et envoyé au Caire. Le diplôme d'investiture تقليد d'Ebn-Khallikan, fut lu le vendredi, neuvième jour du mois de Dhou'lhiddjah; on lui donna l'exercice de l'autorité judiciaire, depuis Arisch jusqu'à l'Euphrate, l'inspection de tous les *wakfs* اوقاف telles que mosquées, *mârestân* (hôpital); colléges et autres fondations pieuses احباس, et le droit de professer dans sept colléges.

Le sultan partit de Damas, le samedi, dix-septième jour du même mois, pour se rendre en Égypte. A la fin du mois de Schewal, il destitua le kadi des kadis, Tadj-eddin-ben-Bint-Alaazz, et lui ôta le titre de kadi de Misr et de la partie méridionale de l'Égypte; il lui donna pour successeur le kadi des kadis, Borhan-eddin-Khedr-Sindjari. Ebn-Bint-Alaaz resta en possession de la place de kadi du Caire et de la partie septentrionale de l'Égypte. Le sultan donna ordre de bâtir un *meschhed* (monument) dans le lieu nommé Aïn-Djalout.

Cette même année, le sultan écrivit (52) au sultan Bérékeh, pour l'engager
286 à faire la guerre à Houlagou. Cette démarche eut pour motifs les bruits qui s'étaient répandus, que Bérékeh avait embrassé l'islamisme.

Les Tatars qui étaient restés en Syrie, firent une incursion sur le territoire d'Alep, et y portèrent le ravage; Baïdera leur chef, vint camper devant cette ville, et la resserra étroitement, en sorte que le prix des denrées augmenta dans une proportion excessive, et que les vivres manquèrent presque complétement; mais à l'approche de l'armée du sultan, les Tatars levèrent le siége et s'éloignèrent.

L'émir Schems-eddin-Akousch-Bereki-Azizi s'empara de la ville d'Alep; il réunit auprès de lui les Turcomans et les Arabes. Après avoir séjourné dans cette

fol. 23 r°) : ارسل مراسيم شريفة الى ارباب الادراك بان يقبضوا عليه و يشنقوه « Il adressa des « lettres aux surveillants, pour leur enjoindre d'arrêter cet homme et de l'étrangler. » De là vient le verbe درك qui signifie : *Confier la garde, la surveillance.* On lit dans la *Vie de Bibars* (mm. 803, fol. 61 v°) : امّر سيف الدين عطا بن عزاز على عرب برقة ودرّكه البلاد « Il nomma Seif-eddin-« Atâ-ben-Azaz émir des Arabes de Barkah; et le chargea de la garde de la province. »

(52) Je lis كتب, au lieu de ركب.

place, l'espace d'environ quatre mois, il se dirigea vers Birah, dont il se rendit maître; ensuite, il partit pour Harran où il fixa son séjour. Tantôt il s'approchait d'Alep, tantôt il s'en éloignait, par l'effet de la crainte que lui inspiraient les armes du sultan. Cependant les Benou-Merin passèrent le détroit (de Gibraltar) pour aller attaquer les Francs, et remportèrent la victoire.

Melik-Modaffer-Iousouf-ben-Omar-ben-Resoul, souverain du Yémen, fit cette année le pèlerinage de la Mecque, couvrit d'un voile la Kabah, et distribua en aumônes des sommes considérables.

Cette année vit mourir: 1° Melik-Nâser-Salah-eddin-Iousouf, fils d'Aziz-Mohammed, petit-fils de Dâher-Gazi, arrière-petit-fils de Nâser-Salah-eddin, prince d'Alep et de Damas; ce fut le dernier souverain de la famille d'Aïoub. Il était âgé de trente-deux ans, et en avait régné vingt-quatre. Il fut tué par ordre de Houlagou; 2° Melik-Sâleh-Ismaïl-ben-Moudjahid-Schirkouh-ben-Kâher-Mohammed-ben-Mansour-Asad-eddin-Schirkouh-ben-Schadi, prince de Hems; il périt de mort violente; 3° le lettré الاديب Moukhlis-eddin-Abou'larab-Ismaïl-ben-Omar-ben-Iousouf-ben-Karnas-Hamawi.

Le second jour du mois de Moharram, le sultan arriva de Damas. La cherté des grains se faisait sentir dans cette ville; le *ghirârah* غرارة de froment monta jusqu'à quatre cent cinquante pièces d'argent, et beaucoup de personnes moururent de faim. AN 661.

Cependant Karaboga, général des Tatars, que Houlagou, lors de son retour vers les contrées orientales, avait établi gouverneur de Bagdad, partit de cette ville pour aller combattre le khalife Mostanser-billah; il pilla la ville d'Anbar (53) et égorgea tous les habitants. Il fut joint par le reste des Tatars qui se trouvaient à Bagdad. Le khalife s'avança à la rencontre de l'ennemi, et rangea ses troupes en bataille; il plaça aux deux ailes les Turcomans et les Arabes, et se réserva un corps d'élite, dont il forma le centre de son armée. Il fondit en personne sur les Tatars, et rompit leur avant-garde; mais il se vit trahi par les Arabes et les Turcomans, qui refusèrent de combattre. Des troupes que l'ennemi avait mises en embuscade, s'étant montrées tout à coup, les Arabes et les Turcomans prirent ouvertement la fuite. Les soldats qui restaient autour du khalife furent enveloppés de toutes parts, et massacrés; il n'en échappa que l'émir Abou'labbas-

(53) Je lis الانبار, au lieu de الايار.

Ahmed, qui se rendit en Égypte, où il reçut le surnom de *Hâkem-bi(amr)-allah* ainsi que les émirs Nâser-eddin-ben-Mohanna, Nâser-eddin-ben-Saïram, Sâbek-
287 eddin-Bouzia-Saïrami, Asad-eddin-Mahmoud, et environ cinquante hommes de la milice. On ignore quel fut le sort du khalife; suivant les uns, il fut tué dans le combat, le troisième jour du mois de Moharram; suivant d'autres, ayant été blessé, il se réfugia chez une tribu d'Arabes et mourut au milieu d'eux. Ce combat fut livré dans la première dixaine du mois de Moharram. Le khalife avait régné moins d'une année. Les dépenses faites par Melik-Dâher, pour le khalife et les princes de Mausel, s'élevèrent à un million soixante mille pièces d'or. Melik-Sâleh-Imad-eddin-Ismaïl resta dans sa principauté de Mausel; ses deux frères Ishak et Ali, redoutant les attaques des Tatars, se retirèrent en Syrie. Ils vinrent trouver le sultan, au château de la Montagne, et furent reçus de la manière la plus distinguée; ils conjurèrent le prince d'envoyer un corps d'armée au secours de leur frère. Le sultan fit en effet partir l'émir Schems-eddin-Sonkor-Roumi, à la tête d'une troupe composée de *Bahris* et de soldats de la *Halkah*. Ils partirent du Caire, le quatrième jour du mois de Djoumadah premier. Le sultan écrivit à Damas pour ordonner le départ de la garnison de cette ville, sous le commandement de l'émir Ala-eddin-Hadj-Taïbars. Les deux corps quittèrent cette ville, accompagnés de Moëzz-eddin-Abd-alaziz-ben-Wadâah. La citadelle de Birah tomba au pouvoir des généraux du sultan; ce prince conclut la paix avec Melik-Moughith, prince de Karak, après quoi, il fit en personne la revue des troupes égyptiennes, et leur fit prêter serment de fidélité à son fils Melik-Saïd-Nâser-eddin-Khakan-Bérékeh-khan, qu'il avait désigné pour son successeur.

Le dimanche, vingt-unième jour du mois de Safar, on vit arriver à Damas l'émir Abou'labbas-Ahmed, qui prit le surnom de *Hâkem-biamr-allah;* il partit de cette ville, le jeudi vingt-sixième jour du même mois, pour se rendre en Égypte. Il arriva sous les murs du Caire, le vingt-septième jour de Rebi premier. Le sultan sortit en pompe à sa rencontre, lui assigna pour demeure la grande tour située dans l'intérieur du château de la Montagne, et lui fit fournir tout ce qui pouvait lui être nécessaire.

Au milieu du mois de Redjeb, quelques habitants de Bagdad, qui avaient été Mamlouks du khalife, et qui, après la mort de ce prince, étaient restés dans l'Irak, arrivèrent en Égypte sous la conduite de l'émir Seïf-eddin-ben-Selar; le sultan les accueillit avec bienveillance. Il donna à l'émir Selar le grade d'*émir de*

*cinquante hommes*, en Syrie, et lui assigna la moitié de la ville de Naplous; ensuite il l'appela en Égypte et lui conféra le rang d'émir de *tabl-khanah* (54).

(54) Le mot *tabl-khanâh* طبلخاناة ou طبلخانات désignait : *Des tambours qui, joints à des trompettes et à d'autres instruments, se faisaient entendre, à plusieurs moments du jour, à la porte des souverains et des personnages élevés en dignité.* Abou'lmahâsen dit (man. 671, fol. 149) : الدبادب رسم ان تدق يعني الطبلخاناة. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias (tom. II, fol. 206) : طبلخاناة وكوسات « Il ordonna de battre des tambours et des timbales. » Quelquefois le mot est mis au pluriel, comme dans ce passage de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (fol. 394 v°) : طبول خاناة تضرب « On bat des tambours. » Dans mes notes sur l'*Histoire des Mongols*, j'ai donné des détails assez étendus sur l'usage, tel qu'il existait à Bagdad et dans les contrées plus orientales, de battre le tambour et de jouer d'autres instruments, à la porte des principaux personnages de l'État. En Égypte, la même coutume s'était introduite. Suivant Khalil-Dâheri (fol. 251 r°) : « Le *tabl-khanâh* « qui se faisait entendre à la porte du sultan, se composait de quarante charges de timbales كوسات, » de quatre tambours طبول دهول, de quatre hautbois زمور, et de vingt trompettes نفير. Il était dirigé »par un ebef مهتار, qui avait sous ses ordres un grand nombre de subalternes. » Au rapport d'Abou'lmahâsen (manuscrit 663, folio 50 recto), et d'un écrivain anonyme (*Histoire d'Égypte*, de mon manuscrit, folio 111 recto), le vizir Izz-eddin-Aibek-Bagdadi, qui vivait sous le règne de Mohammed-ben-Kelaoun, fut le quatrième vizir d'Égypte, à la porte duquel on battit le tambour. Plusieurs émirs jouissaient de cette prérogative; et, pour cette raison, chacun d'eux prenait le titre d'*émir tabl-khanâh* امير طبلخاناة, ou *émir des tambours*. Suivant le témoignage de Makrizi (*Solouk*, tom. I, pag. 830), et d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 119 r°), l'émir Seif-eddin-Behadur-As, qui vivait vers l'an 730 de l'hégire (de J. C. 1329), faisait battre le tambour à sa porte trois fois par jour. Au rapport de l'auteur du *Kâmel* ou plutôt de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (tom. VII, pag. 209), « Abou'labbas faisait porter auprès de lui de grands tambours, garnis de peaux de bœufs, tels que « ceux qui avaient été à l'usage des khalifes, et les faisait battre d'une manière effrayante » كان مع ابى العباس طبول عظام مجلدة بجلود البقر من طبول الخلافة يضرب بها ضربا شديدا مزعجا. Les émirs qui avaient le privilège de faire battre le tambour à leur porte, étaient au nombre de trente (Khalil-Dâheri, fol. 15 r°). L'auteur du *Inschâ* (fol. 123 r°), parle aussi des émirs appelés امرا الطبلخاناة, qui avaient sous leur commandement quarante ou quatre-vingts cavaliers. L'écrivain atteste que, de son temps, c'est-à-dire vers le milieu du IX[e] siècle de l'hégire, on ne battait plus le tambour à la porte de ces officiers, excepté lorsqu'ils partaient pour une mission importante; telle que celle d'inspecter les ponts, de recueillir les grains, etc. Suivant Khalil-Dâheri (fol. 231 r°) : « Il « existait vingt-quatre émirs, dont chacun avait sous son commandement cent Mamlouks, et mille « soldats de milice. Aussi portait-il le titre d'*émir de cent, commandant de mille* امير ماية مقدم الف. « Chacun d'eux avait le privilège de faire entendre à sa porte huit charges de tambours, deux tim- « bales طبلين دهل, deux hautbois زمرين, quatre trompettes انفرة. L'usage de la timbale « دهل et des hautbois s'était introduit récemment. L'atabek se faisait rendre les mêmes honneurs « dans une proportion double. » On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (manuscr. 656, fol. 39 v°) : اعطى طبلخاناة « Il reçut le *tabl-khanâh*; » et, en marge, on lit cette explication : اى امرة اربعين « c'est-à-dire la charge d'émir de quarante cavaliers. » Et Abou'lmahâsen, déve-

Bientôt après, le sultan rendit la liberté à l'émir Seïf-eddin-Kilidj-Bagdadi-Mostanseri, qu'il avait fait mettre en prison; il lui témoigna de la bonté; il l'admit à jouer à la paume avec lui. Au mois de Schaban, l'émir Seïf-eddin-Kerzi, et le kadi

loppant cette idée, s'exprime en ces termes (*Manhel-sâfi*, tom. III, man. 749, fol. 202 r°): اما انهم يسمون المقدم طبلخاناة ايضا لكون الطلبخاناة تدق على بابه اما الطبلخاناة فى زماننا هذا فهى امرة اربعين « Autrefois, un commandant (de mille hommes) portait le titre de *tabl-khanâh*, attendu « que l'on battait les tambours à sa porte. De nos jours, on désigne par le mot *tabl-khanâh* le grade « d'émir de quarante hommes. » L'auteur du *Mesalek-alabsar* (man. 583, fol. 166 v°), s'exprime en ces termes : « Les émirs de *tabl-khanâh* ont, pour la plupart, le rang d'émir de quarante (cavaliers); « quelques-uns ont, sous leurs ordres, un plus grand nombre d'hommes, qui peut aller jusqu'à « soixante-dix. Celui qui commande moins de quarante hommes, n'a pas le privilége de faire battre les « tambours طبلخاناة. » Suivant le témoignage du même historien (manuscrit 583, folio 167 recto), « Le fief اقطاع, qui était assigné à un émir de *tabl-khanâh* pouvait produire une somme de trente « mille pièces d'or; quelquefois le revenu était plus considérable; d'autres fois, il descendait à vingt- « trois mille pièces d'or. » Au rapport de Makrizi (*Solouk*, tom. II, fol. 323 r°) : « L'an 821 de l'hégire « de J. C. 1418), le *sâheb* Bedr-eddin-Hasan-ben-Nasr-allah fut nommé à la place de vizir, qu'il « réunit à celle d'inspecteur du domaine privé نظر الخاص. On lui accorda le rang d'émir, de com- « mandant de mille hommes تقدمة الف, et le privilége de faire battre les tambours à sa porte دق « الطبلخاناة après le coucher du soleil, ainsi que cela avait lieu pour les émirs du plus haut rang. « Précédemment, sous la dynastie des Turcs, jamais un vizir, homme de plume, n'avait joui d'une « pareille prérogative. » Suivant le témoignage d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 206 v°, 207 r°), lorsque le sultan Selim fut entré en vainqueur dans le Caire, on cessa depuis ce moment de battre les tambours à la porte des émirs. Le voyageur Bertrandon de la Brocquière, qui parcourut l'Égypte et une partie de l'Asie dans le XV<sup>e</sup> siècle (*Mémoires de morale et de politique de l'Institut*, tom. V. pag. 507), s'exprime ainsi : « Ils ont un *tabolcan* (tambourin) dont ils se servent pour se réunir dans les batailles. » Plus loin (pag. 539), il rapporte que le prince de Caraman avait un *tabolcan* à l'arçon de sa selle. Quoique Selim, ainsi que l'on vient de le voir, eût supprimé, en Égypte, l'usage de battre le tambour, et de faire entendre divers instruments de musique à la porte des émirs, les *beys* qui se partagèrent le gouvernement de cette contrée, ne tardèrent pas à reprendre cet attribut du pouvoir; et le nom se perpétua avec la chose elle-même. On lit dans le *Mémoire* de M. Estève sur les *Finances de l'Égypte*, pag. 3) : « Solyman créa vingt-quatre beys *tableh-khâneh*. » Et l'auteur ajoute en note : « *Tableh-khâneh* veut dire ayant droit d'avoir une musique. En Turquie, ce droit est un des symboles « du pouvoir. Le pachâ du Caire partageait, avec ses collègues, dans les autres parties de l'empire, « le droit d'avoir un corps de musique à sa suite. Des musiciens entretenus à ses frais, lui don- « naient, à certaines heures du jour, des concerts proportionnés au rang qu'il occupait parmi les « pachâs : car ils faisaient connaître s'il était pachâ à deux ou à trois queues. Les beys étaient traités « comme les pâchâs à deux queues. » Dans des passages cités plus haut, il a été question d'une ou de plusieurs charges حمل de tambours et autres instruments : M. Estève nous apprend (*ibid.*, p. 90) que l'Azlem-bâchâ, qui allait au devant de la caravane de la Mecque, menait à sa suite une musique portée sur douze chameaux, et consistant en plusieurs tambours ou caisses de différentes grandeurs, deux trompettes, deux timbales, et deux instruments semblables à nos hautbois.

Asil-eddin-Khodja, son *imam*, revinrent de la cour de l'empereur, souverain des Francs, et apportèrent une lettre de ce monarque. Bientôt après arriva un ambassadeur du même prince, chargé de remettre un présent; il était accompagné de deux Mamlouks Bahris, qui furent mis en prison dans le château de l'île située vis-à-vis de Fostat.

L'émir-Seïf-eddin-Djaki, et le schérif Imad-eddin-Kaschemi revinrent d'auprès du sultan Izz-eddin-Kaïkaous, fils de Kaï-Khosrev, souverain du pays de Roum; ils avaient avec eux des ambassadeurs envoyés par le même prince, et une lettre dans laquelle il s'engageait à céder au sultan la moitié de ses états نزل عن نصف بلاده للسلطان (55). Il adressait, en même temps, un nombre de feuilles de papier دروج (56), contenant des signatures علايم, afin que le sultan pût concéder

(55) Le verbe نَزَلَ construit avec la préposition عن, signifie : *céder, concéder, abdiquer.* On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 184 r°) : نزل لولده عن تدريس « Il céda « à son fils les fonctions de professeur. » Dans l'*Histoire des kadis* de Sakhawi (man. 690, f. 85 v°) : لينزل له منها « Afin qu'il lui résignât cette place. » Dans le *Kitab-alagdai* (tom. II, fol. 296) : نزل له عن امّ ولد له « Il lui céda une de ses concubines. » Ailleurs (tom. IV, fol. 360 r°), en parlant d'une femme : لانزلنّ لك منها « Certes, je te la céderai. » Le même verbe, dans un passage de l'Histoire de Makrizi (tom. II, fol. 352 v°), signifie *abdiquer une place.* En Égypte, lorsque les beys étaient d'accord pour déposer le pacha, l'émissaire envoyé par eux disait à cet officier : *Enzel-pacha...* (*Contes du cheykh El-Mohdy*, tom. III, pag. 481). De là vient le nom d'action نزول qui signifie : *Abdication, renonciation à une place ou à un bénéfice militaire.* Il se trouve, en ce sens, dans un passage du *Inschd* (fol. 291 r°), où l'auteur indique la forme de cette renonciation. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 184 r°) : امضى السلطان النزول « Le sultan ratifia « la démission. » Et plus loin (fol. 193 v°) : كان السلطان امر بترك النزولات وعدم امضابها « Le « sultan avait prohibé les démissions, et défendu de les ratifier. » Le verbe نزل à la dixième forme, signifie : *Engager un homme à renoncer à un emploi* ou *à un avis.* On lit dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallican (fol. 361 v°) : بالغ فى استنزال السلطان عن هذا الراى « Il insista pour engager le « sultan à abandonner ce projet. » Dans l'*Histoire des kadis* de Sakhawi (f. 85 v°) : استنزل الشهابى ابن المعينى عن تصوّف كان باسمه « Il engagea Schehâbi-Ebn-Moïni à se démettre d'un emploi « qu'il exerçait parmi les sofis. » Aujourd'hui, en Égypte, et dans d'autres contrées de l'Orient, le mot *manzoul* منزول désigne : *Un fonctionnaire qui a perdu sa place, soit par une abdication volontaire, soit par une destitution.* C'est ce qu'attestent Bremond (*Viaggi nel' Egitto*, pag. 49, 82); le chevalier d'Arvieux (*Mémoires*, tom. I, pag. 109, tom. V, pag. 255), tandis que, dans le voyage de Cotovic (*Itinerarium*, pag. 371), on lit *masul*, c'est-à-dire معزول.

(56) Le mot *derdj* درج, qui fait au pluriel *doroudj* دروج, désignait, dans le langago habituel : *Une feuille de papier d'une grande dimension, qui était employée pour des actes de différents genres, et qui se composait de plusieurs feuilles réunies.* C'est ce qu'atteste expressément l'auteur de l'ouvrage intitulé *Inschd*, qui s'exprime en ces termes (man. 1573, fol. 109 v°, 134 v°) : المراد بالدرج

à qui il voudrait, des cantons, et des titres d'émirs. Il demandait aussi qu'on lui écrivît un diplôme d'investiture منشور; le sultan combla d'honneurs les députés. Il s'occupa sérieusement d'envoyer au prince de *Roum* des troupes auxiliaires, et de faire rédiger le diplôme qu'il sollicitait; il nomma au commandement de ces troupes l'émir Nâser-eddin-Ogulmisch, le *Silah-dâr* Sâléhi. Il devait avoir sous ses ordres un corps de trois cents cavaliers. Le sultan lui concéda des villes du pays de *Roum*, telles que Amid et ses dépendances. L'émir Imad-eddin, fils de Moudaffer-eddin, prince de Sahionn, arriva comme ambassadeur de la part de son frère l'émir Seïf-eddin, et apporta un présent. Le sultan l'accueillit avec bienveillance, lui délivra un diplôme, qui lui conférait le grade d'émir de trente hommes, à Alep; et un second diplôme, qui lui donnait le rang d'émir de cent hommes, dans le pays de Roum. Bientôt, on reçut une lettre du souverain de cette dernière contrée, dans laquelle il annonçait que son ennemi, Houlagou, dès qu'il avait appris l'alliance du prince de Roum avec le sultan, avait été saisi de crainte, et avait pris la fuite; il ajoutait qu'il venait d'envoyer des troupes pour assiéger et prendre la ville de Konjah قونية, qui était sous la domination de son frère. En même temps, on reçut un message de Melik-Mansour, prince

في العرف العام الورق المستطيل المركّب من عدة اوصال. On lit dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (man. arab. 140, pag. 83) : امر ان يوخذ درج كبير ورق كهئل سجل ويطوى « Il ordonna de prendre une feuille de papier, de la plus grande dimension, telles que celles qui servent « pour les actes publics, et de la ployer. » Dans la *Vie de Bibars* par Nowaïri (fol. 35 r°) : الموقّع كتب عن يمين الدرج ما مثاله « Le secrétaire écrivit, à la droite de la feuille, la formule ci-après... » Plus loin (fol. 49 v°) : يخرج علايم على دروج بيض يكتب عليها. « Il posera des signatures sur des « feuilles en blanc, que l'on pourra remplir. » Dans le *Inschâ* (fol. 188 r°) : يبدا بكتابة الطرّة في اول الدرج « On commence par écrire la suscription au commencement de l'acte. » De là vient l'expression *kâteb-adderdj* كاتب الدرج, désignant : *Un écrivain qui transcrivait les actes auxquels ce genre de papier était consacré*. On lit dans la *Vie de Bibars* (manuscr. 803, fol. 31 r°) : صار له كاتب درج. Dans l'histoire de Nowaïri (man. de Leyde, f. 116 v°) : صار من كُتّاب الدروج. L'auteur du *Inschâ* dit à cette occasion (fol. 109 v°) : كُتّاب الدرج جعل ذلك علما عليهم لغالب كتابتهم في درج الورق الخزايني « Les copistes appelés *kottab-adderdj*, ont reçu ce nom, parce qu'ils écrivent ordi- « nairement sur le papier درج destiné pour les actes du trésor. » Plus loin (fol. 118 r°), le même auteur fait observer que les copistes appelés كُتّاب الدرج avaient un rang inférieur à ceux que l'on designait par le nom de كتّاب الدست, et dont je parlerai ailleurs.

de Hamah; il envoyait en même temps des ambassadeurs قصّاد tatars et un *firman* qui lui avait été adressé. Le sultan témoigna au prince qu'il lui savait gré de cette conduite, et fit mettre en prison les Tatars.

Sur ces entrefaites, l'émir Izz-eddin-Afrem, *emir-djandâr*, partit pour le Saïd, à la tête d'un corps d'armée; il attaqua les Arabes, et les dispersa. Ces hommes, séduits par l'ambition et la cupidité, croyant pouvoir renverser le gouvernement, avaient pris les armes contre l'émir Izz-eddin-Hawas, commandant de la ville de Kous, et l'avaient massacré.

Bientôt, on vit arriver en foule les Azizis et les Nâscris qui se trouvaient auprès de l'émir Bercki; le sultan les reçut avec bienveillance et leur pardonna.

Lascaris (الاشكرى) (57) députa vers le sultan, afin de lui demander un patriarche pour les chrétiens Melkites. On nomma à cette dignité Reschid-Kahhal الكحّال (l'oculiste), qui fut envoyé vers l'empereur grec, accompagné de l'émir Fâres-eddin-Akousch-Masoudi et de plusieurs évêques. Lascaris les combla d'honneurs et de présents; il montra à l'émir Akousch, une mosquée qu'il avait fait construire dans la ville de Constantinople, afin que le sultan recueillît auprès de Dieu, la récompense de cette action ليكون فى صحيفة السلطان ثوابه (58). Akousch repartit pour l'Égypte, accompagné du patriarche dont il vient d'être fait mention. Le patriarche offrit au sultan le présent que lui adressait l'empereur; il remit également les sommes qu'il avait reçues en dons; mais le sultan les lui rendit. Ce prince envoya, pour le service de la mosquée de Constantinople, des nattes *abdâni* الحصُر العبدانى, des chandeliers d'or, des rideaux brodés, des encensoirs مباخر, des tapis سجّادات, du bois d'aloès, de l'ambre, de l'eau de rose.

Cette même année, l'émir Schems-eddin-Sonkor-Roumi, fit une incursion sur

(57) C'est-à-dire Michel-Paléologue.

(58) Une expression analogue à celle-ci se trouve dans l'ouvrage intitulé *Inschd.* On y lit (m. 1573, fol. 116 v°) : جعله الله من الذين كتب فى صحايفهم جزيل الثواب « Puisse Dieu le placer au « nombre de ceux à qui est destinée une magnifique récompense. » Et dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (fol. 423 r°) : كان قد امر ان يكون لقدومه اثرو لوفوده ذكر جيل تكتب الملايكة والناس ذلك فى صحايف الاجر الباقيات الصالحات « Il avait voulu que sa marche fût accom-« pagnée de bienfaits, que son arrivée lui méritât une excellente renommée, afin que les anges et les « hommes inscrivissent ces faits sur les pages immortelles, où sont enregistrées les récompenses dues « aux bonnes actions. » On trouve une expression du même genre dans l'histoire du même écrivain (m. non catalogué, f. 395 r°) : فى خدمته كتب الله للسلطان الملك الظاهر اجر اجتهاده « Puisse « Dieu récompenser le sultan du zèle qu'il a mis à le servir. »

le territoire d'Antioche, assiégea le prince souverain de cette ville, incendia le port المينا avec tous les vaisseaux; il était accompagné du prince de Hems et de
289 celui de Hamah. Ensuite, il attaqua et prit la ville de Soueïda, massacra ou fit prisonniers quantité de Chrétiens; il revint ensuite sur ses pas, et arriva au Caire, le jeudi, dernier jour du mois de Ramadan. Il conduisit avec lui environ deux cent cinquante prisonniers. Le sultan l'accueillit d'une manière distinguée, combla les émirs de témoignages de bienveillance, et envoya aux deux princes des robes d'honneurs.

Le troisième jour du mois de Ramadan, le sultan destitua le *kadi-alkodât* Borhân-eddin-Sindjàri des fonctions de kadi de Fostat et de la partie méridionale de l'Égypte, et rendit ce grade à Tadj-eddin-Abd-alwahhab-ben-Bint-alaaz, qui se trouva remplir la place de *kadi-alkodât* pour l'Égypte entière; c'était un homme sévère dans ses décisions. Au mois de Dhou'lkadah, on lui enjoignit de choisir pour ses suppléants, les professeurs Hânefi, Mâleki et Hanbali, du collége Sâléhieh; il les désigna en effet, comme ses substituts : la chose avait été jusque-là sans exemple. Le kadi Hânefi, Sadr-eddin-Soleïman, le Mâleki, Scherf-eddin-Omar-Sobki, et le Hanbali Schems-eddin-Mohammed-ben-Ibrahim, tinrent leur première séance au commencement du mois de Dhou'lkadah, et s'occupèrent à rendre la justice, chacun suivant les principes de sa secte.

Le quatrième jour du même mois, on arrêta l'émir Ala-eddin-Hadj-Taïbars-Wéziri, gouverneur de la Syrie نايب الشام. Il fut conduit en Égypte, et mis en prison dans le château de la Montagne; il avait exercé ses fonctions l'espace d'une année et un mois. En attendant un nouveau vice-roi, ce fut l'émir Djelâl-eddin-Idagdi-Hadj-Rokni qui commanda à Damas; sur ces entrefaites, des bruits répandus dans cette ville, annonçaient la marche des Tatars. Le sultan expédia un ordre par écrit, qui enjoignait aux habitants de la Syrie de quitter le pays, accompagnés de leurs familles, et de se retirer en Égypte; on vit en effet, arriver de ces contrées une multitude de personnes. D'après le commandement exprès du sultan, les gouverneurs des cantons qui faisaient escorter ces fugitifs (59), n'exigeaient d'eux ni droit de donane مكس, ni dime زكاة. On ne touchait à rien des marchandises ou autres denrées qu'ils portaient avec eux, et on s'abstenait de fouiller les marchands. Des lettres envoyées à Alep, prescrivaient de brûler les herbes (60); et, en effet, on

(59) Je lis بتخفير, au lieu de بتحقير.

(60) Nous lisons dans l'histoire d'Ammien Marcellin (*Historia*, lib. XVIII, cap. 6, pag. 201, ed.

fit partir de cette ville des corps de troupes qui, se dirigeant vers Amid et autres places, livrèrent aux flammes les herbages et prairies dans lesquelles Houlagou avait coutume de camper. Le feu s'étendit dans une distance de dix journées de marche; et tout cet espace fut couvert de cendres. Tout le canton de Khélat fut la proie de l'incendie : les épis encore verts furent coupés. En même temps, des explorateurs كشافة (61) envoyés de Damas et autres villes, rencontrèrent un grand

Vales.), que les Romains, sous le règne de Constance, voulant arrêter la marche rapide des Perses, mirent le feu aux herbes de la Mésopotamie.

(61) Le verbe كَشَفَ signifie : *Examiner, inspecter.* On lit dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (man. 730, f. 264 r°) : كشفت عدة نسخ « Je consultai un grand nombre d'exemplaires. » Plus loin (fol. 320 v°) : كشفت ديوانه فلم ار هذه القصيدة فيه « J'examinai son *divan;* et je n'y « trouvai point cette pièce de poésie. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (article *des Ponts*) : كشفوا الساحل كله « Ils examinèrent le rivage tout entier. » Et ailleurs (article de الدهيشة) بعث الامير اقجبا لكشف دهيشة حماة « Il envoya l'émir Akdjebâ, pour examiner la salle de Hamah. » Quelquefois ce verbe se construit avec عن, et signifie : *Prendre des informations, relativement à une personne ou à une chose.* On lit dans l'ouvrage d'Ebn-Khallikan (folio 30) : كشفت عنها كثيرا فلم اقف لها على حقيقة « J'ai pris, à cet égard, de nombreuses informations, mais je n'ai pu obtenir aucun renseignement certain. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 201) : حضر ليكشف عن مصر واحوالها « Il vint pour recueillir des renseignements sur l'Égypte et sa position. » Plus loin (fol. 297) : ليكشف عن امر تلك الجارية « Afin de prendre des informations sur ce qui « concernait cette jeune fille. » Dans l'ouvrage du continuateur d'Elmacin (man. 619, fol. 57 v°) : كشف عن عدتهم « Il s'enquit de leur nombre. » D'autres fois, le verbe prend après lui la préposition على, et signifie : *Inspecter, surveiller.* Dans l'histoire d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 4), on lit : كشف على عمارة الاغربة « Il surveilla la construction des galères. » Plus loin (f. 6) : ليكشف على عمارة البرج « Afin de surveiller la construction de la tour. » Ailleurs (fol. 76) : كان يكشف على البنايين « Il surveillait les maçons. » Et enfin (fol. 257, 289) : كشف على المراكب « Il inspecta « l'équipement des vaisseaux. » Le verbe كَاشَفَ, à la troisième forme, signifie : *Chercher à découvrir, examiner.* On lit dans l'ouvrage intitulé : *Fâtihat-aloloum*, c'est-à-dire *l'introduction aux sciences* (man. arab. 918, fol. 24 v°) : علم المكاشفة ما يراد منه الكشف والمعرفة دون العمل « On entend par le mot « *Ilm-almoukâschafah* l'examen et la science purement théorique sans la pratique. » Du verbe كشف vient le nom d'action *keschef* كَشْف, signifiant : *Examen, enquête.* On lit dans le *Kitab-arraoudatain* (man. 707 A, fol. 5 r°) : بنى دارا للكشف وسماه دار العدل « Il bâtit une maison destinée à l'examen « des affaires, et la nomma : *maison de la justice.* » Le mot *kaschschâf* كَشَّاف, au pluriel كشافة, signifie : *Un explorateur, un coureur, celui que l'on envoie pour prendre des informations sur la marche de l'ennemi.* On lit dans l'histoire de notre auteur (*Solouk*, tom. III, fol. 71 v°) : تحاربت كشافته مع كشافة العسكر « Ses coureurs en vinrent aux mains avec ceux de l'armée. » Dans la *Vie de*

nombre de Tatars qui se dirigeaient vers l'Égypte, dans l'intention de se soumettre au sultan; Bérékeh les avait envoyés auprès de Houlagou comme troupes auxiliaires. La division ayant éclaté entre les deux princes, Bérékeh fit dire à ses soldats de venir le rejoindre, ou si l'exécution de cet ordre leur paraissait impraticable, de se réunir aux troupes égyptiennes. L'inimitié qui divisait Bérékeh et Houlagou avait pour cause une bataille qui s'était livrée entre les armées des deux souverains; le fils de Houlagou avait péri dans l'action; ses troupes avaient été battues et complétement dispersées. Houlagou s'était retiré dans une forteresse située au milieu du lac d'Adherbaïdjân, où il se trouvait assiégé. Ces nouvelles comblèrent de joie le sultan; tout le monde fut ravi de voir que Houlagou, distrait par d'autres soins, ne pouvait songer à porter la guerre en Syrie. Les gouver-
290 neurs des villes النواب reçurent l'ordre d'accueillir avec honneur les transfuges tatars, et de leur fournir l'orge عليق (62), le grain et toutes les denrées dont ils

*Bibars* de Nowairi (folio 14 v°) : جهز كشّافة من الامراء « Il envoya des explorateurs, choisis parmi « les émirs. » Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (man. de Saint-Germain, fol. 276 r°) : من معه من الكشّافة والعربان « Les coureurs et les Arabes qui l'accompagnaient. » Plus loin (*ib.*) : سيّروا كشّافة فحضرت الكشّافة وقالوا انّهم شاهدوا . . . « Ils envoyèrent des coureurs; ceux-ci revinrent, et « dirent qu'ils avaient vu . . . » Dans le *Inschâ* (folio 90 r°) : فيها بحرية و خيالة و كشافة « Là se « trouvaient des *Bahris*, des cavaliers, des coureurs. »

(62) Le mot *alik* عليق, dans le lexique de Castel, est rendu par : *Fœnum minutum et concisum, quod jumentis præbetur;* mais cette explication manque d'exactitude. Ce terme désigne : *La portion d'orge que l'on donnait à chaque cheval pour sa nourriture journalière*. Il dérive du verbe عَلَّقَ, qui signifie *suspendre*, attendu que cette orge est mise dans un sac, que l'on suspend au cou de l'animal. Dans un passage du *Mesalek-alabsar* (man. 583, fol. 157 r°), on trouve ces mots : علقتُ على فرسى « J'ai pendu au cou de mon cheval l'orge nécessaire pour sa nourriture. » On lit dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 208 v°) : اخذوا معهم عليق اربعة ايام وزادها « Ils « prirent avec eux de l'orge et des provisions de bouche pour quatre jours. » Dans l'histoire d'Abou'l-mahâsen (man. 663, fol. 201 r°) : طلب المماليك العليق « Les Mamlouks demandèrent de l'orge. » Dans l'ouvrage du continuateur d'Elmacin (man. 619, folio 132 v°) : رسم بجميع الامراء . . . بان يتوجهوا الى الصيد . . . وان ياخذوا معهم عليق عشرة ايام « Il ordonna à tous les émirs de partir « pour la chasse, et de prendre avec eux une provision d'orge pour dix jours. » Dans le *Roman d'Antar* (tom. III, fol. 79 v°) : حتى أكلت الخيل عليقها « Jusqu'à ce que les chevaux eurent mangé leur « ration d'orge. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (man. 656, fol. 161 v°) : كانوا فى قلة من العليق « Ils n'avaient qu'une faible provision d'orge. » Ailleurs (man. 657, fol. 2 r°) : يطلب الشعير للعليق « Il demandait de l'orge pour la nourriture des chevaux. » Plus loin (folio 87 r°) : لم يزل كذلك حتى فقد عسكره العليق « Il resta dans cette position, jusqu'à ce que son armée

avaient besoin ; on leur envoya des robes d'honneur خلع, des présents انعامات, du sucre et autres objets. Ils se dirigèrent vers la ville du Caire ; le sultan sortit à leur rencontre, le vingt-sixième jour du mois de Dhou'lhidjdjah, et tous les habitants, sans exception, s'empressèrent pour les voir ; on leur assigna pour logement des maisons qui avaient été construites pour eux dans le quartier de Louk, situé hors du Caire. On leur donna dans ce lieu un festin magnifique, et on leur envoya des robes d'honneur, des chevaux et des sommes d'argent considérables. Les principaux d'entre eux reçurent le grade d'émir ; les autres furent incorporés parmi les Bahris ; ils étaient au nombre de deux cents cavaliers, et accompagnés de leurs familles. Ils se trouvèrent alors dans une position florissante, et embrassèrent l'islamisme. Le sultan écrivit à Bérékeh une lettre, dont il chargea deux ambassadeurs, savoir : le jurisconsulte Medjd-eddin et l'émir Keschtek.

Cette même année, Sadagoun, général des Tatars, se présenta devant Mausel, et dressa contre cette ville vingt-cinq machines de guerre ; la place n'était fournie ni d'armes ni de vivres, et la famine ne tarda pas à s'y faire sentir. Le siége se prolongeant, Melik-Sâleh-Ismaïl, fils de l'atabek Loulou, sortit des murs, le vendredi quinzième jour du mois de Schaban, et fut retenu prisonnier, ainsi que tous ceux qui l'accompagnaient. Les remparts de la ville étaient alors en ruine, et la population restait dans une entière sécurité ; tout à coup les Mongols se précipitant dans la place, passèrent au fil de l'épée les habitants ; le carnage dura neuf jours. Ala-eddin, fils de Melik-Sâleh fut fendu par le milieu du corps ; la ville fut livrée au pillage. Les vainqueurs égorgèrent les hommes, réduisirent en captivité les

« manqua d'orge pour les chevaux. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (art. *des Armées*) : شعير لعليق الخيول « De l'orge pour la nourriture des chevaux. » Le même mot se prend aussi pour la nourriture de tout autre animal. On lit dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (fol. 410 v°), en parlant d'un buffle : لم يبرح عليقه فاضلا « Sa nourriture était constamment surabondante. » Le mot عليقة désigne : *La ration journalière du cheval.* On lit dans l'histoire de Nowaïri (man. de Leide, fol. 195 r°) : رتب له فى كل يوم . . . اربع ماية عليقة « Il lui assigna, pour chaque jour, quatre « cents rations d'orge. » Dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. I, pag. 559) : بلغ العليقة الشعير ثلاثة دراهم « La ration journalière d'orge monta au prix de trois pièces d'argent. » Le mot عليق a passé dans la langue persane. On lit dans le *Tarikhi-Wassâf* (fol. 57 r°) : عليق هريكث بر اسپ را هفت من جو وگندم دهند « On donnera, pour la nourriture de chaque cheval sept *man* d'orge et « de froment. » Dans l'histoire du continuateur de Raschid-eddin (fol. 479 v°) : . . . چهارپايان لشكر اكثر تلف شدند بسبب عدم عليق « Les chevaux de l'armée périrent, pour la plupart, faute de « nourriture. »

femmes et les enfants, démolirent les édifices, changèrent cette ville en un désert; puis s'éloignèrent, emmenant avec eux Melik-Sâleh, qu'ils massacrèrent ensuite.

L'émir Schems-eddin-Akousch-Bereki était sorti d'Alep, pour venir au secours de Melik-Sâleh. Les Tatars l'atteignirent près de Sindjâr, et lui livrèrent bataille. Forcé de fuir, il se réfugia dans la ville de Birah, le quatorzième jour de Djoumada second; il demanda alors la permission de se retirer en Égypte; l'ayant obtenue, il prit la route du Caire, où il fit son entrée le premier jour de Dhou'lkadah. Le sultan l'accueillit avec une extrême bienveillance et lui conféra le grade d'émir de soixante-dix cavaliers. Le gouvernement نيابة d'Alep fut donné à l'émir Izz-eddin-Aïdemur-Schehâbi; celui-ci attaqua les Arméniens de Sis, et fit un grand nombre de prisonniers qui furent envoyés en Égypte, et fendus par le milieu du corps.

Cette même année, peu de temps après la défaite de Mostanser, le sultan vit arriver à sa cour les scheïkhs des Arabes d'Abâdah et de Khafadjah, dont le territoire s'étend depuis Hit et Anbar, jusqu'à Helleh et Koufah. Ils avaient à leur tête Khedr-ben-Bedran-Abâdi, Schehri-ben-Ahmed-Khafâdji, Moukbil-ben-Sâlem, Aïasch-ben-Hadithah-Wischah et autres; le sultan les combla de présents. Ces Arabes lui servaient d'espions كانوا له عينا (63) auprès des Tatars.

Cette année vit mourir 1°. Le *scheïkh-alislam* Izz-eddin-Abou-Mohammed-Abd-
291 alaziz-ben-Abd-asselam-Selemi, de la secte de Schafeï, à l'âge de soixante-deux ans; 2° le *sâheb* Kemâl-eddin-Abou'lkâsem-Omar-ben-Nedjm-eddin-Abou'lhasan-Ahmed, le Hanefi, qui périt au Caire, à l'âge d'environ soixante ans; 3° le lettré Mohi-eddin-Abou'lazz-Iousouf-ben-Iousouf-Haschemi, natif de Mausel; il fut tué dans cette ville, à l'âge de soixante ans.

(63) Le mot *ain* عَين signifie : *Un espion, un surveillant, placé auprès de quelqu'un pour épier ses actions.* On lit dans l'ouvrage intitulé *Omdat-attâlib* (man. ar. 636, fol. 31 v°) : كان عينا للرشيد العين عليهم « Il était auprès d'eux l'espion (du khalife) Raschid. » Dans le *Inschâ* (fol. 102 v°) : والجاسوس يجهز الى العدو « On envoie chez l'ennemi des explorateurs. » Et plus bas (fol. 323 r°) : عليه أن لا يكون عينا للكفار على بلاد الاسلام « Il était tenu de ne jamais venir sur les terres de l'Islamisme comme espion des infidèles. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (m. 797, f. 259 v°) : بساير ما يحدث كانت لابن طولون امين و اصحاب اخبار يطالعونه « Il avait des espions et des surveillants, qui lui rendaient compte de tout ce qui se passait. » Dans un vers de Bakhteri, cité par Ebn-Athir (*Traité de rhétorique*, manuscrit d'Asselin 104, fol. 127 r°), le mot عين est rendu par جاسوس. De là, s'est formé le verbe عيّن, qui signifie : *Placer un espion auprès de quelqu'un.* On lit dans l'*Omdat-attâlib* (fol. 59 r°) : كان المامون عيّن عليه و على علىّ بن موسى « Mamoun avait placé des espions auprès de lui et d'Ali-ben-Mousâ. »

Le jeudi, huitième jour du mois de Moharram, Melik-Dâher donna une AN
audience solennelle, où se trouvèrent les Tatars qui étaient arrivés de l'Irâk, et 661
les ambassadeurs qui devaient se rendre auprès du prince Bérékeh. On vit alors arriver l'émir Abou'labbas-Ahmed-ben-Abi-Bekr-ben-Ali-ben-Abi-Bekr-ben-Ahmed-ben-Mostarsched-billah, l'Abbasside. Il se rendit à cheval à la grande salle d'audience الايوان الكبير, située dans l'enceinte du château de la Montagne; il s'assit à côté du sultan; et on fit lecture de sa généalogie, après qu'elle eût été déclarée authentique par le *kadi-alkodât*, Tadj-eddin-Abd-alwahhab-ben-Bint-alaazz. Il prit le titre de : l'*imam Hâkem-bi-amr-allah, prince des Croyants.* La généalogie fut lue par le kadi Mohi-eddin-ben-Abd-aldâher, *kâteb-assirr* (secrétaire de la chancellerie secrète). Quand tout fut en bonne forme, le sultan, étendant la main, prêta au khalife serment de fidélité, بايعه, s'engageant à pratiquer tout ce que prescrit le livre de Dieu et les lois émanées du Prophète; à faire le bien et à fuir le mal; à combattre les ennemis de Dieu; à recueillir par des voies légitimes les contributions affectées au service de Dieu, et à les employer d'une manière conforme à la justice; à tenir religieusement les traités; à observer les lois, et tout ce que la religion impose d'obligations aux imams; à protéger les Musulmans.

Dès que cette cérémonie fut terminée, le khalife s'approcha du sultan, et lui conféra l'empire des pays et des hommes; lui confia le soin de gouverner toutes les créatures, de contribuer de tout son pouvoir à l'exécution de la justice; lui remit une autorité universelle, et le chargea de veiller aux intérêts de la multitude.

Aussitôt, les assistants, de toutes les classes, vinrent prêter serment de fidélité au khalife; et il ne resta personne, roi, émir, vizir, kadi, conseiller, *djundi*, jurisconsulte, qui ne s'acquittât de ce devoir.

Quand tout fut achevé, le sultan conféra avec le khalife sur l'envoi des ambassadeurs qui devaient se rendre auprès du prince Bérékeh. Après quoi, on congédia l'assemblée. Le vendredi suivant, il se réunit une foule nombreuse, au milieu de laquelle se trouvaient les ambassadeurs dont on vient de parler. Le khalife Hâkem-bi-amr-allah s'avança, couvert de vêtements noirs, monta sur le *menber* (la chaire), et prononça une *khotbah* (un sermon) en ces termes : « Louange à Dieu qui a donné à la famille d'Abbas un pilier, un auxiliaire, et lui « a suscité pour défenseur un sultan choisi par lui : je loue Dieu de la bonne et de la « mauvaise fortune; et j'implore son appui contre nos ennemis. J'atteste qu'il n'y « a d'autre Dieu que le Dieu unique, qui n'a pas d'associé. Je certifie que Mo- « hammed est son serviteur, son apôtre. Puisse la bénédiction divine reposer sur 292

« lui et sur ses compagnons, ces astres destinés à guider les hommes dans la « bonne voie! sur les imams destinés à servir de modèle, savoir les quatre khalifes; « sur Abbas, oncle paternel du Prophète, le consolateur de ses chagrins, le père « des illustres khalifes orthodoxes, et des imams qui suivent la bonne voie; sur « les autres compagnons du Prophète, sur ceux qui les ont suivis immédiatement. « Qu'il les comble de biens, jusqu'au jour du jugement.

« Sachez, ô hommes, que l'Imâmah est une des choses que réclame l'Islamisme; « que la guerre sainte est prescrite à tous les hommes; que cette guerre ne saurait « avoir lieu si l'union ne règne parmi les hommes; les femmes n'ont été emmenées « captives que par suite de la violation des lois de l'honneur; le sang n'a été ré- « pandu que par l'effet de l'injustice et du crime; que n'avez-vous vu les ennemis « de l'Islamisme entrer en armes dans la ville de la paix (Bagdad), sacrifier à leur « fureur le sang et les richesses, égorger les hommes, les guerriers, les enfants; « violer les épouses du khalife, et profaner le sanctuaire; faire souffrir à ceux qu'ils « laissaient vivre les supplices les plus douloureux! partout s'élevaient des voix « lamentables, accompagnées de pleurs et de gémissements; partout se faisaient « entendre des clameurs, excitées par la terreur de cette longue journée! combien « de vieillards dont la barbe blanche fut teinte de sang; combien d'enfants pleu- « raient, sans que personne prît pitié de leur douleur! Réunissez tous vos « efforts (64), pour accomplir les devoirs que réclame la guerre sainte; révérez « Dieu, autant que vous pouvez; écoutez, obéissez, dépensez vos richesses, pour « le bien de vos âmes; ceux qui s'abstiendront de ménager leur vie, seront véri- « tablement heureux. Il ne reste plus aucune excuse qui puisse empêcher d'at- « taquer les ennemis de la religion, et de défendre les Musulmans. Ce sultan,

(64) Le texte porte : شمّروا عن ساق الاجتهاد. On lit dans le *Commentaire de* Soïouti *sur le Mogni* (man. arab. 1238, fol. 62 v°) : اذا رايتم الحرب قد شمّرت عن ساقها « Lorsque vous voyez la guerre « découvrir sa jambe, c'est-à-dire, apparaître. » Dans l'histoire de Hasan-ben-Omar (man. 688, fol. 59 v°) : شمّر عن ساعد الجدّ فى حصارة « Il découvrit le bras du zèle, dans le siége de cette place, « c'est-à-dire, il montra le zèle le plus ardent. » Dans les *Proverbes* de Meïdani (*Proverb.* 3509) : شمّرت عن ساقها. Dans le *Hamasah* (pag. 334) : مشمّر للمنايا عن شواة اذاما الوغد اسبل ثوبيه على القدم « Il affronte ouvertement la mort, tandis que le lâche se cache. » Un poëte, cité par Ebn-Khallikan (manuscrit 730, folio 242 verso), s'exprime ainsi : قد صار شمّر للصلوة ازاره « Il se disposait à la prière. » Dans les *Sermons* d'Ebn-Nabatah (de mon manuscrit, *Sermon* 54) : شمّروا فى سبيل ربّكم تشمير الآساد « Montrez, pour défendre la cause de Dieu, l'impétuosité des lions. »

« Melik-Dâher, le seigneur illustre, savant, équitable, le protecteur de la foi, le « guerrier redoutable, le pilier de la religion et du monde ركن الدنيا والدين, « a embrassé la défense de l'Imâmah, qui ne comptait plus qu'un petit nom- « bre de combattants; il a dispersé les armées infidèles, qui avaient déjà pénétré « au centre de nos pays. Grâce à ses soins, le serment de fidélité a été prêté uni- « versellement, et la dynastie des enfants d'Abbas a trouvé de nombreux soldats. « Serviteurs de Dieu, hâtez-vous de témoigner votre reconnaissance pour de si « grands bienfaits. Montrez un zèle pur, et vous serez victorieux. Combattez les « partisans du diable, et vous obtiendrez l'avantage. Ne vous laissez point effrayer « par les événements passés. La guerre a ses chances : et le succès doit en défi- « nitive appartenir aux hommes pieux. Le temps n'est qu'un espace de deux « jours : et la vie future est pour les vrais croyants. Puisse Dieu vous réunir dans « les mêmes sentiments de piété, et consolider par la foi votre triomphe. Implorez « le pardon du grand Dieu, pour moi, pour vous, et pour tous les musulmans. « Implorez-le, car il est clément et miséricordieux ». Le khalife s'assit alors, pour prendre du repos; puis, se levant, afin de commencer la seconde *khotbah*, il s'exprima en ces termes : « Louange à Dieu; et que cette louange exprime toute la « reconnaissance que réclament ses bienfaits. J'atteste qu'il n'y a pas d'autre Dieu « que le Dieu unique, et sans associé, afin que cet aveu me serve de passe-port, « lorsque je paraîtrai devant lui. J'atteste que Mohammed est le seigneur des « apôtres et des prophètes de Dieu; que les bénédictions soient sur lui, sur sa « famille, sur ses compagnons en nombre égal à celui des créatures qui peuplent « le ciel et la terre. O serviteurs de Dieu, je vous recommande la piété : certes,
« la meilleure exhortation qui puisse être adressée à l'homme est la parole du 293
« Roi, du juge suprême. O vous, véritables croyants, obéissez à Dieu, obéissez « au Prophète, et à ceux d'entre vous qui exercent l'autorité. Si vous avez entre « vous quelque contestation, remettez-en la décision à Dieu et au Prophète. Si « vous croyez à Dieu et à la vie future, cette foi sera pour vous la chose la plus « utile, et qui vous procurera les plus grands avantages. Que Dieu nous accorde, « ainsi qu'à vous, l'influence de son livre sacré, et répande abondamment sur « nous ses récompenses; qu'il nous pardonne, ainsi qu'à vous, et à tous les mu- « sulmans. Louange à Dieu, seigneur des mondes. »

Le khalife descendit du *menber*, fit avec toute l'assemblée la prière du vendredi, puis se retira. Ce même jour, au moment de la *khotbah*, on fit dans toutes les chaires de Fostat et du Caire, des prières pour le khalife Hâkem-bi-amr-allah.

Les provinces reçurent ordre de suivre cet exemple. A Damas, le vendredi, seizième jour de ce mois, la *khotbah* fut faite au nom du même prince. Dans l'exposé de sa généalogie, il était désigné par le nom de Abou'labbas-Ahmed, fils de l'émir Hasan, fils d'Abou'lhasan, fils d'Ali, fils de Hasan, fils du prince des croyants, Raschid, fils de Mostarsched, et trente-neuvième khalife de la famille d'Abbas. Parmi ces princes, il était le seul, depuis Saffah et Mansour, dont le père et l'aïeul n'eussent point occupé le khalifat, tandis qu'il s'en trouvait un grand nombre, dont le père n'avait point été khalife.

On fit partir le *fakih* Medjd-eddin et l'émir Seïf-eddin-Keschtek : on les chargea d'une lettre qui contenait une relation de l'état de l'islamisme, le récit de l'inauguration du khalife, des paroles affectueuses pour le prince Bérékeh, que l'on exhortait vivement à entreprendre la guerre contre les infidèles. On y exposait la force des armées musulmanes, leur nombre, la variété des nations dont elles se composaient, tout ce qu'elles renfermaient de cavaliers, de Turcomans, d'Arabes عشاير (65), de Curdes; le détail des alliés de l'Égypte, de tous ceux qui avaient avec elle des relations amicales ou une simple trêve ; on ajoutait que toutes

(65) Le mot *aschir* عشير signifie : *Une tribu, en général,* et par excellence, *une tribu arabe.* On lit dans le *Kitab-alagâni* (tom. II, fol. 106 r°) : كان ابو الحلال شيخ العشير و كبيرها « Abou'lhallal « était le scheikh et le chef de la tribu. » Chez les auteurs arabes de l'Égypte, ce mot se prend dans deux significations différentes. Makrizi l'applique aux Arabes établis en Syrie. On lit dans la grande histoire de cet écrivain (*Solouk*, tom. I, pag. 1187) : عشير الشام فرقتان قيس و يمن لا يتفقان قط و فى كل قليل يثور بعضهم على بعض « Les tribus de la Syrie se divisent en deux grandes classes, Kaïs « et Yemen ; ces deux partis ne sont jamais d'accord entre eux ; et fréquemment ils se font mutuelle- « ment la guerre. » Ailleurs (tom. II, fol. 445 v°) : عشير بلاد الشام قيسها و يمنها « Les tribus de la « Syrie, savoir Kaïs et Yémen. » Ailleurs (tom. I, pag. 553) : طلبت مشايخ قيس و يمن من العشير و العربان « On manda les scheïkhs de Kaïs et de Yémen, du nombre des tribus et des Arabes. » Plus loin (pag. 1089) : تسلط العشير والعربان « Les tribus et les Arabes s'emparèrent de l'autorité. » Et enfin (tom. III, fol. 12 r°) : العشير ببلاد الشام كانت بينهم فتن « Le trouble régnait parmi les tribus « de la Syrie. » D'autres écrivains distinguent expressément les *Aschir* des Arabes. On lit dans une *Vie du sultan Mohammed-ben-Kelaoun* (m. 805, fol. 54 v°) : من جملة رعايا المملكة الشامية قوم جبلية يقال لهم العشير « Parmi les habitants de la Syrie, est un peuple montagnard, qui porte le nom « d'*Aschir* (les Druses). » D'autres historiens attestent que ces *Aschir* étaient des Curdes. On lit dans « l'ouvrage de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (f. 408 r°) : عشاير الاكراد و قبايل العربان « Les tribus des « Curdes, et celles des Arabes. » Et les mêmes mots se trouvent répétés dans la *Vie de Bibars* par Nowaïri (fol. 15 r°). On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (fol. 159 v°) : وقع بين

ces forces étaient parfaitement soumises et obéissantes. On excitait Bérékeh contre Houlagou, on échauffait son ressentiment, on lui représentait comme facile la guerre contre le prince, dont on peignait la conduite sous les couleurs les plus odieuses. Les députés étaient porteurs d'un exemplaire de la généalogie du khalife en remontant jusqu'à l'apôtre de Dieu. Cette pièce était dorée, et munie d'attestations qui certifiaient l'authenticité de l'acte. On convoqua les émirs, les *mufredis* المفاردة (66), et on fit devant eux lecture des lettres, qui furent ensuite remises aux ambassadeurs. On fit partir avec eux deux Tatars, du nombre des sujets de Bérékeh, et qui devaient montrer aux députés la route qu'ils avaient à

اختلاف العشير و بين عربان الشام « La discorde éclata entre les *Aschir* et les Arabes de Syrie. » Ailleurs (tom. II, man. 657, fol. 15 v°) : كثرت الفتن قبل نابلس بين ابن عبد الساتر وابن عمّه بن عبد القادر شيخا العشير « Du côté de Naplous, il y eut de fréquentes hostilités entre Ebn-Abd-« essatir, et son cousin Ebn-Abd-alkâder, qui tous deux étaient scheïkhs des *Aschir.* » Ailleurs (fol. 31 v°) : وصل كتاب الخليفة الى امراء التركمان والعربان و العشير « Il arriva une lettre écrite « par le khalife, et qui était adressée aux émirs des Turcomans, des Arabes et des *Aschir* (des « Curdes). » Plus loin (fol. 40 r°) : خلق كثير من عرب و عشير و ترك « Un grand nombre d'Arabes, « d'*Aschir* et de Turcs. » Plus loin (fol. 149 v°) : مقدّم العشير بالشام « Le chef des *Aschir* de Syrie. » Et enfin (fol. 272 v°) : عندها عرب ينزل عند بعض العشير « Là, étaient des Arabes, qui venaient « loger chez quelques-uns des *Aschir.* » Dans l'ouvrage du continuateur d'Elmacin (m. 619, f. 70 r°), on lit : العشير هاج و قتل و سفك فى جميع بلاد الشام « Les *Aschir*, s'étant soulevés, portèrent le « carnage et la dévastation dans toute la Syrie. » On trouve le pluriel *oschran* عشران dans un passage du *Mesalek-alabsar* (fol. 227 r°) : أهلها عشران بعضها عدو لبعض « La nation se composait de tribus « qui étaient en hostilité l'une contre l'autre. » Aujourd'hui encore, les tribus arabes sont désignées par le nom de *Aschâir* عشاير (Rousseau, *Pachalik de Bagdad*, pag. 30).

(66) Le mot *mufredi* مفردىّ, dont le pluriel est مفاردة, dérive sans doute du terme *mufred* مُفْرَد, qui désigne : *Le domaine particulier du prince.* On lit dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (fol. 220 r°) : جميع بلاد المُفْرَد الشريف « Tous les cantons qui dépendaient du domaine auguste. » Et plus loin (*ibid.* v°) : ديوان المُفْرَد « Le conseil qui administrait le domaine privé. » Les *mufredis* paraissent avoir été « des officiers qui étaient attachés au service particulier du prince. » On lit dans la *Vie de Bibars* par Nowaïri (fol. 23 r°) : فرق على الاجناد و مفاردة الحلقة « Il distribua des gratifi-« cations aux *djundis* et aux *mufredis*, qui faisaient partie de la *halkah*. » Plus loin (fol. 24 v°) : لكل مفردى او مملوك او جندى. Et ailleurs (*ibid.*) : الحجّاب و المفاردة « Les chambellans et les *mu-* « *fredis.* » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 798, f. 179 r°) : الاجناد و مفاردة الحلقة. Dans l'ouvrage historique du même auteur (*Solouk*, tom. I, pag. 307) : الاجناد و المفاردة من الحلقة. Et plus loin (pag. 313) : كل مفردى او مملوك او جندى. Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie*, ce mot est écrit مفرد, et au pluriel مفاريد. On y lit (man. arab. 140, pag. 347) : وصل مفرد من الصعيد « Un *mufredi* arriva du Saïd. » Et ailleurs (p. 327) : المفاريد و الطواشية « Les *mufredis* « et les eunuques. »

prendre. Ils s'embarquèrent sur des bâtiments de transport, ayant avec eux des provisions زوادة (67) pour plusieurs mois. Ils arrivèrent à la cour de Lascaris (Michel-Paléologue), qui leur témoigna de grands égards. Sur ces entrefaites arrivèrent des ambassadeurs envoyés par le prince Bérékeh. L'empereur les fit partir pour leur destination. Le *fakih* Medjd-eddin, qui se trouvait malade, reprit la route de l'Égypte. Il apportait une lettre de Lascaris, annonçant que l'émir Seïf-eddin, avec son cortége, avait continué son voyage.

Cependant, l'émir Djemâl-eddin-Akousch-Nedjibi-Sâléhi alla prendre possession de la vice-royauté de Damas نيابة. Il avait avec lui le *sâheb* Izz-eddin-Abd-alaziz-ben-Wadâah, vizir de Damas. Il était porteur de lettres émanées du sultan تذاكر شريفة (68), et tous deux furent revêtus de robes d'honneur.

(67) *Voyez* aussi Djemâl-eddin-ben-Wâsel (manuscrit non catalogué, fol. 408 r°). Le mot زوادة se prend ailleurs dans le même sens, c'est-à-dire dans celui de *provisions de bouche*. On lit dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. II, fol. 483 r°) : قام لهم متملّكها بزوادتهم « Le roi de cette « contrée leur fournit les provisions dont ils avaient besoin. » D'autres fois, il signifie : *L'action de se procurer des vivres*. On lit dans la *Vie du sultan Kelaoun* (man. de Saint-Germain, 118 *bis*, f. 64 v°) : يمكّن رجالها من الزوادة « Il permettait aux habitants de se procurer des vivres. » Le mot أزودة signifie également *des vivres*. On lit dans l'histoire de notre auteur (*Solouk*, t. I, p. 923) : حمل جهازها وأزودتها « Il porta son bagage et ses vivres. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (tom. VII, f. 214 v°) : فنيت ازودتها « Leurs provisions étaient épuisées. »

(68) Le mot *tedhkirah* تذكرة, qui fait au pluriel *tedhâkir* تذاكر, designe, en général : *Un acte, un rescrit, émané du prince*. On lit dans l'*Histoire de la conquête de Jérusalem* (man. 714, f. 74 v°) : أحضر التذكرة « Il fit apporter l'acte. » Dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (man. non catalogué, fol. 439 r°) : كتب تذكرة الى ولده الملك السعيد « Il écrivit une lettre à son fils Melik-« Saïd. » Dans l'ouvrage intitulé *Inschâ* (fol. 111 v°) : كان يكتب تذكرة أخرى لمهمّات ما يخرج به الاوامر في الكتب الصادرة « On écrivait un mémorial, pour rappeler les points les plus importants, « qui avaient été traités dans les lettres émanées du prince. » Dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, fol. 41 v°) : كتب تذكرة من مصر الى الشام بمبلغ سبعة الاف دينار كانت مودوعة له « Il écrivit d'Égypte, et envoya en Syrie une cédule, concernant une somme de sept mille pièces d'or « qu'il avait laissée en dépôt. » Ce mot se trouve souvent chez les voyageurs modernes, qui l'écrivent de diverses manières. Dans le *Voyage à Tripoli* (tom. 1, pag. 264), il est expliqué par *firman*. Dans les *Nouvelles annales des voyages* (tom. XXII, pag. 41), par *assignation du trésor*. Suivant M. Maggill (*Nouveau voyage à Tunis*, pag. 152) : « On appelle *teskéré* le permis d'extraction, de même que tous « les ordres écrits qui émanent de l'autorité souveraine. » Au rapport du P. Caronni (*Ragguaglio del viaggio compendioso*, pag. 101) : « On ne peut tirer des grains de Tunis, sans avoir obtenu du « bey une cédule appelée *tiscara*. » Le docteur Frank (*Recherches politiques . . . sur Tunis*, manuscrit de M. Marcel, chap. VI), explique le mot *tezkéré* par *privilége*; M. Estève (*Finances d'Égypte*, pag. 51), rend *teskeret* par *acquit de douane*. Ailleurs (pag. 70), il dit : « Dans toutes les mutations,

Le septième jour du mois de Rebi second, le sultan partit du château de la Montagne, pour se rendre en Syrie. Il campa hors du Caire, et se mit en marche 294
le onzième jour de ce mois. Il ne cessa de se livrer au plaisir de la chasse jusqu'à son arrivée à Gazah. Tandis qu'il était près d'Alarisch, il disposa trois mille cavaliers de manière à former une enceinte circulaire, dans laquelle fut enveloppée une quantité énorme de gibier. L'émir Schems-eddin-Sonkor-Roumi, étant tombé de cheval, le sultan accourut vers lui, se jeta à terre, prit la tête de l'émir, et la posa sur ses genoux. Il tira d'une bourse un fragment de mumie, et le lui fit avaler; après quoi il emmena le blessé dans sa tente. L'émir Seif-eddin-Kelaoun tomba également de cheval, et éprouva de la part du sultan des soins non moins empressés. Ce prince étant arrivé à Gazah, y reçut la visite d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on distingua la mère de Melik-Moughith-Omar, fils d'Adel-Abou-Bekr, et souverain de Karak. Bibars accueillit la princesse avec une extrême libéralité, et combla de présents toutes les personnes de sa suite. Il lui donna, entre autres provisions, quinze charges de gibier, qui étaient le produit de sa chasse. La princesse partit pour Karak, où elle devait rejoindre son fils. Elle était accompagnée de l'émir Scherf-eddin-Djâki, le *Mihmân-dâr*, qui devait faire disposer les provisions nécessaires pour Melik-Moughith, lorsqu'il se rendrait auprès du sultan. Bibars s'occupa ensuite de ce qui concernait les Turcomans. Il revêtit de robes d'honneur leurs émirs, ainsi que ceux des tribus d'Aïd العايد (ou plutôt Abed, العابد), de Djerm et de Thalebah. Il leur afferma les différents cantons, les astreignit à payer le tribut appelé *Adad* عداد (69), leur enjoignit de servir la

« les nouveaux *moultezim* n'obtenaient la jouissance des droits de leurs prédécesseurs, que par un « titre appelé *tezdker-el-temekinat*, qui leur était délivré par le pacha. » Enfin, il dit (pag. 9) : « Le « *tezdker tchdouchyeh* fut établi par le sultan pour fournir un supplément de paye aux membres de « l'ogâk-tchâouchyeh, chargé d'assurer la levée du Myry. » Bruce (*Voyages aux sources du Nil*, t. I, pag. 284), « parle d'un *tiskéra* qui avait été remis au *rais* (patron) de la barque sur laquelle il se « trouvait, et qui obligeait cet homme d'entrer au service du schérif. »

(69) Le mot *adad* عداد désignait : *La dîme* زكاة *qu'on levait sur les troupeaux des tribus nomades arabes ou autres.* On lit dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. II, fol. 117 v°), en parlant des Turcomans : يتحصل منهم فى كل سنة عشرات الالف من الغنم نوخذ منهم عن زكاة اغنامهم يقال لها العداد « On recueillait chez eux plusieurs dixaines de milliers de moutons, qu'on levait à titre de « dîme de leurs troupeaux; et ce tribut était designé par le mot *adad.* » On lit dans la *Vie de Bibars* (man. 803, fol. 91 v°) : جهز لاستخراج العداد من الجواشنة عرب برقا (lis. برقة) اربعون ديوانا « On « envoya quarante employés des bureaux pour lever le tribut appelé *adad*, chez les Arabes *djou-* « *schenis,* qui habitaient le territoire de Barkah. » Plus loin (fol. 96 r°) : سيّر السلطان الى امير المدينة

poste, et de faire venir les chevaux nécessaires pour cet établissement. Il écrivit au souverain de Schiraz, aux habitants de ces contrées, ainsi qu'aux Arabes de Khafadjah, pour les engager à faire la guerre à Houlagou, monarque des Tatars. Il leur annonçait que, d'après de nouvelles arrivées par la voie de la mer, Bérékeh avait vaincu plusieurs fois ce prince.

Cependant Bibars, étant parti de Gazah, vint camper à Tour الطور (70), le douzième jour du mois de Djoumada second. Le quinzième jour du même mois, Melik-Aschraf, souverain de Hems, arriva, en vertu d'une permission qu'il avait reçue. Le sultan sortit à sa rencontre, le combla d'honneurs, et lui envoya, en une seule fois, soixante-dix gazelles, lui faisant dire : « Voilà le produit de ma « chasse d'aujourd'hui : je l'ai réservé pour vous. » Sur ces entrefaites Melik-Moughith partit de Karak; il avait reçu des lettres du sultan, qui l'invitaient à venir; mais il différait sous divers prétextes. Bibars témoigna pour le voir un vif empressement, l'abusa par la conduite la plus artificieuse, et ne fit connaître ses projets à personne. Lorsque Melik-Moughith fut arrivé à Beïsan (71), le sultan sortit à sa rencontre, dans le costume le plus pompeux, le vingt-sixième jour du mois de Djoumada premier. Au moment où les deux princes s'abordèrent, Moughith se plaça au côté du sultan, et l'accompagna jusqu'à la tente royale الدهليز السلطانى (72). A peine étaient-ils entrés dans l'en-

رجلا من العرب . . . لطلب العداد « Le sultan envoya vers l'émir de Médine, un homme d'entre « les Arabes, pour réclamer le tribut appelé *adad*. » Et immédiatement après on lit ces mots : طلب السلطان حق الله من الزكاة « Le sultan demanda la dîme qui appartient à Dieu. » Et cette observation suffirait, au défaut de toute autre explication, pour démontrer l'identité des deux mots زكاة et عداد.

(70) J'ai lu *tour* الطور au lieu de الطود que présente le manuscrit. Il a été fait mention plus haut (pag. 79) de la ville de Tour. On lit dans le *Kâmel* (tom. VI, pag. 225) que, dans l'année 609 de l'hégire (1212 de J. C.) « Melik-Adel fit construire une forteresse, dans le voisinage d'Akkâ, sur une « montagne appelée *tour* الطور. » Et plus loin (pag. 239) : قلعة الطورهى قلعة حصينة على راس جبل بالقرب من عكا « La ville de Tour est une place extrêmement forte, située sur le sommet d'une « montagne, dans le voisinage d'Akkâ. » Nowaïri dans la *Vie de Bibars* (fol. 19 r°, 65 r° et v°), « parle aussi de cette ville; il atteste, comme notre auteur que le sultan, étant parti de Tour au milieu « de la nuit, se trouva, au point du jour, tout près de la ville d'Akkâ. »

(71) Je lis بيسان, au lieu de نيساز.

(72) Le mot *dehliz* دهليز signifie proprement : *Une salle d'entrée, un vestibule*. Et c'est en ce sens qu'Ebn-Athir (*Kâmel*, tom. III, fol. 67 v°), parlant de la ville d'Alep, la nomme : دهليز العراق « Le vestibule, c'est-à-dire la porte de l'Irak. » On lit dans une *Histoire de Damas* (manuscr. 823, fol. 54 v°) : للباب العربى دهاليز متسعة يفضى كل دهليز منها الى باب عظيم « La porte orientale a

ceinte خركاه, que Moughith fut arrêté prisonnier. On convoqua les princes, les émirs et le *kadi-alkodât* Schems-eddin-Ahmed-ben-Khallikan, que l'on avait

« plusieurs vestibules très-vastes, dont chacun conduit à une large porte. » Et plus loin (*ibid.*) : فى وسط الدهليز حوض « Dans le milieu du vestibule est un bassin. » Quelquefois, il se prend, dans un sens plus étendu, pour *une chambre, une salle*. On lit dans le *Kâmel* ou plutôt dans l'histoire d'Ebn-Wâsel (t. VII, p. 222) : دخل بعض دهاليز الدار « Il entra dans une des chambres de la maison. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 798, fol. 4 r°) : يجلس فى دهاليز القصر ويجلس الرئيس فى الدهليز الاول « Il s'asseyait dans les salles du palais ; et le chef se plaçait dans la première « chambre. » Et plus loin (fol. 182 v°) : يمشى من باب القصر فى دهاليز مفروشة بالرخام « Il mar- « chait, depuis la porte du palais, dans des chambres pavées de marbre. »

Lorsqu'il s'agissait d'un campement, le mot دهليز désignait : *La partie antérieure des tentes, ou la première tente, celle où le sultan se tenait d'ordinaire pour donner ses audiences*. Et surtout dans les expeditions militaires, qui exigeaient au plus haut point la célérité, on se contentait souvent de placer cette tente unique, sans y joindre cette suite de tentes de différents genres, qui accompagnent ordinairement la résidence du souverain. On lit dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (man. non catalogué, fol. 394 r°) : عملت له خيمتان عظيمتان بدهاليز « On dressa pour lui deux vastes tentes, « qui avaient des vestibules. » Dans la *Vie de Bibars* par Nowaïri (f. 24 v°) : الدهليز المضروب هناك « La tente dressée dans cet endroit. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 663, f. 168 v°) : إلتجا الملك المجاهد الى دهليزه وقد احاط به العسكر وقطعوا اطنابه « Melik-Moudjahid s'étant re- « fugié dans sa tente, les soldats l'enveloppèrent, et coupèrent les cordes. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 798, fol. 199 r°) : ينزل فى دهليز سلطانى قد ضرب له على اكمل ما يكون من الاهبة « Il se plaçait dans une tente royale qui avait été dressée pour lui, et qui était « ornée avec une extrême magnificence. » Dans l'histoire de Nowaïri (26ᵉ partie, f. 198 v°) : لما وصل الى باب الدهليز ترجل و دخل الى الخيمة « Lorsqu'il fut arrivé à la porte de la première tente, il « mit pied à terre, et entra dans la tente. » Dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (fol. 11 r°) : امر السلطان فضرب دهليز سرادقه « Par ordre du sultan, on dressa la partie antérieure de sa tente. » Dans la *Vie de Bibars* (man. 803, fol. 21 r°) : عملت له خيمتان بدهاليز « On prépara pour lui deux « tentes, accompagnées de leurs salles antérieures. » Plus loin (f. 59 v°) : الدهليز المضروب بميدان العيد « La tente dressée dans le *meidân* de la fête. » Ailleurs (fol. 63 v°) : ضرب دهليزه و ضرب امامه خيمة كبرى « On dressa sa tente antérieure ; et, par devant, une vaste tente. » Et enfin (fol. 65 r°) : ضرب هناك دهليزه الحربى الاحمر « On dressa dans cet endroit la tente de guerre qui était de « couleur rouge. » Dans l'histoire de Nowaïri (26ᵉ partie, fol. 190 v°) : نزل الملك الناصر فى دهليز ضرب له بالميدان « Melik-Nâser descendit dans une tente qu'on lui avait dressée, au milieu du « *meidân* (l'hippodrome). Dans l'histoire de notre auteur (*Solouk*, tom. I, pag. 158) : سار وقد صار معه ستة عشر دهليزا لست عشر ملكا « Il se mit en marche, accompagné de seize tentes, destinées « pour autant de rois. » Plus loin (pag. 181) : ضرب له دهليز السلطنة « On dressa pour lui la tente « royale. » Ailleurs (pag. 182) : احاطوا بدهليز العادل و رموه « Ils environnèrent la tente d'Adel, et la « renversèrent. » Plus loin (p. 203) : كتب السلطان الى نايبه ان يرحل بالحلقة السلطانية و الدهليز السلطانى « Le sultan écrivit à son vice-roi de se mettre en marche, avec la *halkah* du sultan, et la « tente royale. » Dans l'histoire d'Abou'lmahâsen (manuscrit 667) : نزل بالدهليز السلطانى « Il « logea dans la tente royale. » Ailleurs (fol. 35 v°) : استولى على دهليز السلطان « Il s'empara de la « tente du sultan. » Et dans un autre volume du même ouvrage (man. 663, fol. 27 r°) : رحيل الدهليز

mandé de Damas; les *schâheds* الشهود, les *djundis* الاجناد, et les ambassadeurs des Francs. On produisit en leur présence les lettres adressées par
295 Melik-Moughîth aux Tatars, et les réponses de ceux-ci. On exhiba en même

يعني مدوّرة السلطان « Le départ du *dehliz*, c'est-à-dire, de la tente ronde du sultan. » On ne sera sans doute pas fâché de trouver ici quelques détails sur les tentes qui accompagnaient le sultan d'Égypte dans ses voyages. Voici de quelle manière s'exprime à ce sujet l'auteur du *Mesâlek-alabsar* (manuscrit 583, folio 171 verso) : « Le sultan, dans ses marches, n'a point avec lui le *rakabah*, ni « les drapeaux عصايب, emblèmes de la souveraineté (je lis في السير برقبة, au lieu de السر برقه. *Voy.* « p. 134, 135). On conduit derrière lui plusieurs chevaux de main جنايب; il a soin, la plupart du « temps, de ne camper qu'à la nuit. Lorsqu'il arrive au gîte, on porte devant lui un grand nombre « de flambeaux et de *maschdls* مشاعل (réchauds allumés). Au moment où il approche de sa tente, on « vient à sa rencontre avec des flambeaux de cire, placés dans des chandeliers dorés شمعدانات كفت. « Les *djawichs* crient devant lui; tout le monde met pied à terre, à l'exception de ceux qui portent « les armes derrière lui : des pages وشاقية le suivent, et les *tabardârs* (porte-haches) l'entourent : il « entre d'abord dans le premier vestibule الدهليز الاول. Alors il descend de cheval, pénètre dans la « *schakkah* الشقّة, qui est une tente de forme ronde et très-vaste; de là dans une *schakkah* plus petite; « et enfin, dans celle que l'on appelle *lâdjouk* لاجوق. Chaque tente est environnée de tous côtés par « le mur appelé *khirkah*. Dans la partie antérieure du *lâdjouk* est un petit château de bois, construit pour « le prince, et où il doit passer la nuit. Devant la *schakkah*, on établit un bain, accompagné de chan« dières de plomb et d'un bassin, sur le modèle des bains que l'on construit dans les villes, à l'excep« tion qu'il est plus petit. Lorsque le sultan est endormi, les Mamlouks montent la garde autour de « lui alternativement; et un corps de troupes circule autour de toute l'enceinte. Une ronde زفّة a lieu « autour du *dehliz* deux fois chaque nuit, au moment où le sultan s'endort, et lorsqu'il se réveille. « Chaque ronde est commandée par un émir *babdar*, qui tient un des premiers rangs parmi les émirs. Il « a autour de lui des flambeaux فوانيس, des *maschals* مشاعل, des tambours, et la flûte (je lis الشبابة, « au lieu de السابه). A la porte du *dehliz* sont couchés les *nakibs* النقبا, les eunuques de service « ارباب النوب من الخدم. »

Le mot لاجوق que nous trouvons dans cet article, est le terme *altchouk* آلجوق, ou *alatchouk* آلاچوق, qui, de la langue des Turcs orientaux, a passé dans celle des Persans, et désigne *une tente*. On lit dans la *Vie de Timour*, écrite par lui-même (manuscrit, fol. 21 r°) : آلجوقى چند از سياه خانها بنظر در آمد « J'aperçus une tente, du nombre de celles qui sont noires. » Plus loin (*ibid.*) : بدر خانة آلجوقى رسيدم « J'arrivai à la porte d'une tente. » Et (*ibid.*) : بآن آلجوقى درآمدم « J'entrai « dans cette tente. » Plus loin (fol. 22 v°) : آلجوقها بريا كرده بودند « Ils avaient dressé des tentes. » Et (*ibid.*) : دران آلجوق خواب كردم « Je couchai dans cette tente. » Ailleurs (fol. 40 v°) : آلجوق بسيار ديدم ... ايستاده « Je vis un grand nombre de tentes qui étaient dressées. » Et enfin (f. 214 r°) : بدر خانة آلجوقى رسيده « Étant arrivé à la porte d'une tente. » Le même mot se trouve, avec la même signification, dans les *Institutes of Timur* (pag. 66), et dans les *Mémoires de Baber*, où il est écrit آلاچوق (manuscrit, fol. 69). On lit dans la *Vie de Schah-Abbas* (fol. 70) : خيمه و آلجوق برجا

**temps les décisions فتاوى des jurisconsultes, qui autorisaient à lui faire la guerre. On fit paraître les courriers القصّاد, qui entretenaient les négociations يسفرون (73), entre ce prince et Houlagou. L'émir Atabek dit aux assistants : « le « sultan vous salue, et vous dit : « voilà le seul motif qui m'a porté à faire arrêter « Melik-Moughith. » Après quoi, on fit la lecture des lettres indiquées ci-dessus. On dressa un procès-verbal, sur lequel les kadis apposèrent leurs certificats. Ensuite, on congédia l'assemblée. Le sultan, s'étant assis, fit écrire aux habitants de Karak une lettre remplie de promesses et de conseils. Ces dépêches furent confiées aux émirs Bedr-eddin-Baisari et Izz-eddin, l'*ostâddâr*. On leur remit en même temps des robes d'honneur et des sommes d'argent, destinées pour les**

كذاشته كريخته بودند « Ils avaient pris la fuite, laissant en place leurs cabanes et leurs tentes. » Et plus loin (fol. 160) : خيمه والاچرق عليحده جهت ايشان نصب كرد « Il dressa séparément pour « eux, une tente et une cabane. »

(73) Le verbe سَفَرَ signifie : *Être négociateur, intermédiaire*. On lit dans l'ouvrage historique de Makrizi (*Solouk*, tom. I, p. 147) : سفر بينهما الامير فخر الدين « L'émir Fakhr-eddin fut négociateur « entre eux deux. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (tom. VI, fol. 287 r°) : سفر عنه الى ملوك مصر « Il remplit de sa part une mission auprès des souverains de l'Égypte. » De là vient : 1° Le mot *safir* سفير, qui designe *un négociateur*. Abou'lala, dans son *Commentaire sur ses poésies* (man. ar. 1409, pag. 130), s'exprime en ces termes : السفير هو الذى يمشى بين القوم فى الصلح او بين الرجلين وهى السفارة « Le mot *safir* designe celui qui negocie la paix entre des peuples, ou entre deux « hommes ennemis. » Dans l'ouvrage intitule *Inschâ* (man. 1573, fol. 106 v°), on lit : كاتم السرّ سفير بين السايل والمسؤل « Le chef de la chancellerie secrète est l'intermediaire entre celui qui fait une « demande, et le prince à qui elle est adressee. » Le terme *sifârah* سفارة designe : *La médiation, les négociations*. Nous venons de voir ce mot explique par Abou'lala. Il se trouve avec cette signification dans l'ouvrage de Hariri (Séance XII). On lit dans l'ouvrage historique de Makrizi (*Solouk*, tom. I, p. 834) : بسفارة الامير « Grâce à l'intervention de l'emir. » Dans la *Description de l'Égypte* du même ecrivain (man. 798, fol. 197 r°) : لايستغنى عن حسن سفارته نايب الشام فمن دونه « Le *naïb* (gou- « verneur) de la Syrie, et les officiers inferieurs ne sauraient se passer de ses bons offices. » Dans le *Inschâ* (fol. 206 r°) : حسن السفارة بين سلطانه والرعيّة « Sa bonne intervention entre le sultan et « les sujets. » Dans l'histoire de Nowairi (26e partie, man. de Leide, fol. 192 v°) : التمس منه ان يحسن السفارة بينه وبين هولاكو « Il le pria d'interposer sa médiation entre lui et Houlagou. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (tom. VI, fol. 315 r°) : اختص بالسفارة الى ملك المغرب « Il fut choisi « pour une mission auprès du souverain du Magreb. » Et ailleurs (tom. VII, f. 181 r°) : قد ذكرنا السفارة التى وقعت بينهما « Nous avons parlé des negociations qui eurent lieu entre eux deux. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 46 r°) : مع حسن سفارة بين الناس وبين السلطان « Avec les bonnes dispositions de servir d'intermédiaire entre les sujets et le sultan. » Dans le *Inschâ* (fol. 119 r°) : طلق الوجه حسن السفارة « Qui a un visage riant, et qui se rend mé- « diateur avec bienveillance. »

habitants de Karak. Le soir du même jour, Melik-Moughith fut envoyé en Égypte, sous l'escorte de l'émir Schems-eddin-Ak-sonkor-Farekâni, le *silah-dâr*. On l'amena au château de la Montagne, où il fut mis en prison. On rendit la liberté aux personnes de sa suite. Ses femmes furent envoyées en Égypte, et on leur assigna des pensions, رواتب. Le sultan, n'ayant plus rien à craindre de la part de Melik-Moughith, tourna tous ses soins du côté des Francs. S'appuyant sur de vains prétextes, ils demandaient la restitution de Zarin, زرعين. Le sultan leur répondit : « Vous avez, sous le règne de Melik-Nâser, reçu en échange de cette « place, plusieurs villages du canton de Merdj-oïoun, مرج عيون. » En même temps on reçut des députés des gouverneurs النوّاب, qui se plaignaient des Francs, et dénonçaient les actes répétés, par lesquels ceux-ci avaient rompu la trêve. Le sultan était déjà arrivé au milieu du territoire des Francs, lorsqu'on lui remit des lettres écrites par eux, et dans lesquelles ils assuraient n'avoir point été informés de l'approche du prince. Il leur répondit en ces termes : « Quiconque est « à la tête d'une affaire, doit se piquer d'une extrême vigilance. Or, quel homme « a pu ignorer la marche de cette armée, et ne pas connaître, pour ce qui concerne « le nombre immense de ses soldats, ce que savent les animaux des déserts (74), « et les poissons sous les eaux ? Dans vos maisons, il ne reste peut-être pas un « lieu, d'où l'on ne puisse balayer la poussière qu'ont élevée les chevaux de notre ar- « mée. Peut-être le bruit de leurs pas a déjà assourdi les Francs qui habitent au « delà de la mer, et les Tatars qui résident dans la province de Moukan. Eh bien! « si de pareilles troupes sont arrivées toutes aux portes de vos maisons, sans « que vous en ayez connaissance, que savez-vous donc? » Cependant, on vit arriver les gouverneurs de Jaffa et d'Arsouf; ils apportaient un présent, qui fut accueilli. Le sultan défendit à tous ses soldats de s'arrêter dans les champs des Francs, d'y lâcher un cheval, de gâter une feuille verte, de saisir une pièce de bétail, ou de vexer aucun laboureur. Précédemment, les lettres des Francs exprimaient leur regret d'avoir conclu une trêve, et leur intention de la rompre. Mais, du moment qu'ils eurent vu l'approche du sultan, ils témoignèrent le désir de conserver la paix, et de s'en tenir à la lettre des traités.

Le jour même de l'arrestation de Melik-Moughith, le sultan manda les Francs des différentes classes, بيوت الفرنجية, et leur demanda quelle était

(74) Le texte porte ماعليه ; il faut lire ما علمته الوحوش ; et cette leçon nous est donnée par Nowaïri (*Vie de Bibars*, f. 64 v°), et par Djemâl-eddin-ben-Wâsel (fol. 413 v°).

leur intention. Ils répondirent : « Nous voulons maintenir la trêve qui a été con- « clue entre nous. » Le sultan leur dit : « Pourquoi donc ne pensiez-vous pas ainsi « avant notre arrivée dans ce lieu? avant que nous ayons sacrifié des richesses, « qui, si elles étaient mises en fusion, formeraient des mers; et cependant, nous « n'avons point endommagé vos récoltes, ni aucun des objets qui vous appar- « tiennent. Mais vous avez empêché que nos troupes ne reçussent des vivres ou
« d'autres denrées, منعتم الجلب والميرة من العسكر. Tandis que nous résidions à Damas, 296
« vous nous adressâtes une formule de serment, que nous avons prêté immédia- « tement; quant à celle que nous vous avions envoyée, vous avez refusé d'eu ra- « tifier le contenu, et vous en avez fabriqué une autre, sur laquelle vous avez « prêté serment. Or les clauses du premier acte devaient se retrouver dans le second. « Nous avons fait transporter nos prisonniers à Nabolos (Naplouse), puis à Damas ; « vous n'en avez envoyé aucun; et chaque classe d'entre vous a usé de supercherie « envers l'autre. Nous vous avons adressé, comme ambassadeur, Kemâl-eddin-Ebn- « Scheïth, afin qu'il vous informât de l'arrivée de vos prisonniers; mais vous, vous « ne nous avez envoyé personne. Vous n'avez eu aucune pitié de prisonniers, qui « professaient la même religion que vous, et qui se trouvaient déjà arrivés à la porte « de vos maisons. Et cela, afin de ne vous point priver des travaux que vous exi- « giez des prisonniers musulmans. Vous vous étiez engagés à rendre les sommes « que vous avez enlevées aux marchands; vous avez dit : « ces richesses n'out « point été prises sur notre territoire, mais dans la ville d'Antarsous. Elles ont été « portées dans le trésor des templiers, et c'est chez ces derniers que se trouvent « les prisonniers. » Si Antarsous ne vous appartient pas, Dieu prouvera la vérité « de cette assertion. Lorsque nous envoyâmes des ambassadeurs vers l'empereur « des Grecs, nous vous écrivîmes pour vous engager à faciliter le voyage de ces dé- « putés, بتسفيرهم (75); vous leur conseillâtes de faire voile vers l'île de Chypre. Mais

(75) Le verbe سَفَّرَ à la seconde forme, signifie : *Envoyer, expédier, congédier.* On lit dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 275 r°) : قد سفّرهم بنفقة « Il les avait congédiés « avec une gratification. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (m. 656, f. 41 v°) : كان تسفيرهم فى العشر الآخر من رجب « Ils reçurent leur audience de congé dans la dernière dixaine du mois de Redjeb. » Ailleurs (f. 190 r°), سفّر تمربغا و من اسر الى الاسكندرية « Temur-Boga et les prisonniers furent « envoyés à Alexandrie. » Plus loin (man. 657, fol. 165 r°) : أمر بتسفيره الى مكة « Il ordonna de le « faire partir pour la Mecque. » Plus loin (fol. 232 v°) : سفّروهم الى الاسكندرية فى القيود « On les

« là, ils furent arrêtés, chargés de chaînes, resserrés étroitement, et l'un d'eux « mourut en prison, tandis que nous avons toujours traité vos envoyés avec une « extrême bienveillance; or, suivant les usages reçus, des ambassadeurs ne sont « jamais molestés; et, même en temps de guerre, ils peuvent aller et venir libre- « ment. Si un pareil acte a eu lieu contre votre gré, c'est un affront pour vous; « or, comment les rois peuvent-ils conserver leur vie et leurs richesses, si ce « n'est en maintenant leur honneur? D'ailleurs, c'est dans la ville d'Akka, dans « les provinces du *Sâhel*, que se trouvent, pour la plupart, les objets appartenant « au prince de Chypre. Ses vaisseaux, ses marchands, sont stationnés chez vous.

« envoya chargés de chaînes à Alexandrie. » On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi, en parlant du chef de la chancellerie secrète كاتب السرّ (manuscr. 798, fol. 196 v°) : له تسفير الاجوبة « C'était lui qui était chargé de l'expédition des réponses. » Car c'est ainsi que j'ai cru devoir lire, au lieu de تسعير et تفسير que présentent les deux manuscrits qui sont sous mes yeux. Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. IV, man. 750, fol. 125 v°) : الامير المسفّر له من قبل السلطان « L'émir qui lui avait été envoyé de la part du sultan. » Et plus bas (*ibid.*) : قال للمسفر. Dans l'*Histoire de Bibars* de Nowaïri (fol. 45 r°) : كتب السلطان بتسفير الشواني لقصد قبرس « Le sultan en- « voya un ordre écrit d'expédier les galères pour attaquer l'île de Chypre. » Dans le *Inschâ* (f. 102 r°) : رسم ان يسفّر فلان النجّاب او الهجّان او الساعى الى المملكة الفلانية . . . فى مهمّ شريف « On a donné l'ordre d'expédier, pour tel royaume, tel « courrier, monté sur un chameau ou sur un dromadaire, tel coureur à pied, pour une affaire im- « portante. »

Le mot تسفير signifiait *la commission donnée à un envoyé quelconque*. On lit dans le *Inschâ* (f. 115 v°) كتابة التفاسير « L'expédition de ces commissions. » Et plus loin (*ibid.*) : ولا تكون الا كتابة التفاسير للنجّابة والسعاة حين توجههم من الديوان فى المهمّات الشريفة « Ces commissions n'étaient remises « qu'à des hommes montés sur des chameaux, et à des coureurs à pied, lorsqu'ils étaient envoyés « par la chancellerie pour quelque affaire importante. » Le mot تسفير signifiait aussi : *Un droit, une gratification, que l'on allouait à ceux qui étaient chargés d'une mission de ce genre.* On lit dans le *Inschâ* (fol. 102 r°) : لهم تسافير معلومة على ديوان الخاص « Ils percevaient des gratifications fixes, « qui leur étaient allouées sur la chancellerie du domaine privé. » Dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. II, fol. 483 A r°) : قد رسم للذى احضره من الشام ان ياخذ تسفيره الف دينار « On arrêta « que celui qui l'avait amené de la Syrie, recevrait, comme indemnité de route, mille pièces d'or. » Plus loin (*ibid.* v°) : رسم ان ياخذ تسفيره من قاسم الف دينار « On décida qu'il recevrait, de Kâsim, « comme indemnité de voyage, mille pièces d'or. » Le mot متسفر désigne : *Celui qui est envoyé pour une mission d'un genre quelconque.* On lit dans le même ouvrage (fol. 485 r°) : الزمه المتسفّر لاحضاره بالف دينار « Celui qui avait été envoyé pour l'amener exigea de lui une somme de mille pièces d'or. »

« En outre, ce n'est point un souverain indépendant : des templiers et des che- « valiers de tous les ordres résident auprès de lui; des légats النواب, y sont établis, « ainsi que le comte de Jaffa. Si vous désapprouviez sa conduite, vous ne manque- « riez pas de vous lever tous contre lui, de saisir tout ce qui lui appartient; vous « écririez aux rois des Francs et au pape, pour les instruire de ce qu'a fait ce « prince. Quant à vous, sous le règne de Melik-Sâleh-Ismaïl, vous avez reçu de ce « dernier les villes de Safad et Schakif, sous la condition de le secourir contre le « sultan Melik-Sâleh-Nedjm-eddin. Vous vous rendîtes en effet tous ensemble au- « près de votre allié, et lui prêtâtes le secours de vos armes. Mais l'événement trahit « ses espérances : vos soldats furent tués ou faits prisonniers, et la puissance d'Is- « maïl fut complétement abattue. Le sultan, loin de vous punir, vous avait, lors de « son passage, comblés de bienfaits. Pour reconnaître cette générosité, vous vous « joignîtes au roi de France, le secondâtes de toutes vos forces, et le suivîtes en « Égypte. On sait que la mort et la captivité furent le résultat de vos efforts. Dans « quelle circonstance avez-vous tenu vos engagements envers l'empire égyptien ? « laquelle de vos tentatives a été couronnée par le succès? Enfin, vous aviez reçu 297
« de Sâleh-Ismaïl les villes susdites, sous la condition de défendre la Syrie et les « contrées voisines; mais moi, je n'ai nul besoin de votre secours, de votre « coopération. Ainsi donc, restituez les cantons que vous avez envahis, remettez « en liberté tous les prisonniers musulmans, car je ne souscrirai à aucune autre « condition. » Les Francs répondirent : « Nous n'avons nul dessein de rompre la « trêve. Au contraire, nous implorons la bonté du sultan et le prions de main- « tenir le traité. Nous aurons soin de ne plus exciter les plaintes des gouver- « neurs, et nous mettrons en liberté les prisonniers. » Le sultan leur répondit : « Voilà ce qu'il fallait faire avant que nous eussions quitté l'Égypte, au cœur de « l'hiver, par une saison pluvieuse, et que nos armées fussent arrivées sur vos « terres. » En même temps, le sultan donna ordre de faire sortir les envoyés, et de ne pas souffrir qu'ils passassent la nuit dans le camp الوطاق (76). L'émir Ala-eddin-

(76) Le mot وطاق désigne : 1° *Une tente*; 2° *Une collection de tentes, un camp*. On lit dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, t. II, fol. 55) : تجمعوا عند وطاق السلطان « Ils se réunirent auprès « de la tente du sultan. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (t. I, m. 747, f. 49) : نزل السلطان بخيمة و نزل ابن الاويس بوطاق اخر « Le sultan se logea dans une tente; et Ebn-Awis s'établit « dans une autre tente. » Dans le *Bark-Yémâni* (man. 827, fol. 56 r°) : ضرب له اوطاقه (وطاقة) « Il « lui dressa une tente. » Et كان له وطاقان معظمان « Il avait deux grandes tentes. » Plus loin (fol. 94 v°) : ضرب عثمان باشا وطاقه في مقابلة وطاق حضرة الوزير « Othman-pâcha fit dresser sa

Taïbars fut envoyé vers l'église de Nazareth كنيسة الناصرة, qui était le plus célèbre des édifices consacrés au culte des chrétiens, et où, suivant ce qu'ils prétendent, leur religion a pris naissance. Le bâtiment fut entièrement démoli, sans qu'aucun des Francs tentât de le défendre. L'émir Bedr-eddin-Aïdemuri, à la tête d'un corps de troupes, fit des courses jusqu'aux portes de la ville d'Akka, et se retira aussitôt. Dans une seconde expédition, il tomba sur les troupeaux des Francs, et en amena au camp une immense quantité. Chaque jour le sultan s'asseyait, à la porte de sa tente دهليز, sur une estrade صفة qu'il avait fait élever, et n'empêchait personne de parvenir jusqu'à lui (77). Il s'occupait entièrement de donner des ordres ou des prohibitions, de distribuer des dons, de surveiller l'administration, et de gagner استجلاب (78) les habitants de Karak.

Cependant il arriva des ambassadeurs envoyés par les Ismaëliens دار الدعوة, et qui étaient chargés de présents. Ces députés repartirent après avoir reçu un accueil bienveillant. Plusieurs des habitants de la Syrie et du *Sâhel* furent promus au grade d'*émir*. L'émir Ala-eddin-Idekin-Bondokdâri obtint une propriété considérable en Égypte. Le sultan ayant mandé les cultivateurs des provinces

« tente vis-à-vis celle du vizir. » Dans les *Opuscules* de Makrizi (folio 128 recto) : الوطاقات « Les tentes. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tome II, folio 30 recto) : دار بها على الوطاق كله « Il fit avec elle le tour du camp tout entier. » Plus loin (folio 236 recto) : احتووا على وطاقهم ونهبوا و اثقالهم « Ils s'emparèrent de leur camp, et pillèrent leurs bagages. » Dans l'histoire d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 33) : نهبوا وطاق العسكر بجميع ما فيه « Ils pillèrent le camp de « l'armée, avec tout ce qu'il renfermait. » Plus loin (f. 102) : اقام السلطان فى الوطاق « Le sultan resta « dans le camp. » Ailleurs (f. 142) : احرقوا الخيام الذى كان فى وطاقهم « Ils livrèrent aux flammes « les tentes que renfermait le camp. » Plus loin (fol. 147) : صاروا يتوجهون الى الوطاق « Ils se di- « rigeaient vers le camp. » Et enfin (f. 149) : نصب الوطاق ... حصن الوطاق بالمكاحل « Il dressa « son camp . . . Il fortifia son camp par une ligne de canons. »

(77) Suivant le récit de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (fol. 415 v°), cette estrade était construite en pierres de taille, et l'on y avait gravé le nom du sultan. Le même auteur ajoute que, dès qu'un homme quelconque se présentait, le prince le faisait approcher, prenait lui-même son placet, et lui rendait justice.

(78) Le verbe جَلَبَ à la dixième forme, signifie: *Attirer, gagner par des bienfaits.* (Voy. *Solouk*, t. I, p. 308). On lit dans l'ouvrage intitulé *Inschâ* (man. 1573, fol. 216 v°) : ما يودى الى تعظيم المكتوب (اليه) و اجلاله مما يستجلب الخواطر « Les formules qui ont pour objet d'honorer celui à « qui on écrit, de lui témoigner de la considération, et qui sont propres à gagner les cœurs. » Dans le commentaire de Safadi, sur une lettre d'Ebn-Zeidoun (man. d'Asselin 294, fol. 96 v°) : استجلبوا من بقى من العرب مرتدّا « Ils regagnèrent ceux d'entre les Arabes qui avaient apostasié. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (t. VIII, f. 296 r°) : لم يدع سببا فى ستجلابهم الا اتاه « Il n'omit aucun des « moyens qui pouvaient le gagner. »

du *Sâhel*, leur imposa une contribution désignée par le nom de *Djinâïât* جنايات (79), qu'il les astreignit à payer au trésor, comme rachat du meurtre de ceux qui avaient été tués sans laisser d'héritier, ou comme dédommagement pour les sommes qui avaient été pillées, et dont on ignorait les propriétaires. De cette manière, on recueillit des sommes énormes, qui furent versées par le canton de Nabolos (Naplouse) et la province du *Sâhel*. En même temps, cette mesure abattit les forces d'hommes turbulents et voués au désordre; car ils nuisaient prodigieusement aux intérêts des Musulmans, par l'influence qu'ils exerçaient sur la masse de la population, et le soin qu'ils prenaient de fournir aux Francs des informations utiles. Le sultan jugea qu'il valait mieux les châtier ainsi que de les mettre à mort, attendu que c'étaient des laboureurs ou des bergers.

Le samedi, quatrième jour du mois de Djoumada second, le sultan se mit en marche, après avoir choisi un cavalier sur dix. Il laissa dans la tente royale, pour commander en son absence, l'émir Schodja-eddin-Schebli, le *Mihman-dâr* المهماندار. Il quitta son campement de Tour الطور vers le milieu de la nuit, et arriva le matin sous les murs d'Akka, qu'il investit du côté de la terre. Il envoya un corps de troupes pour assiéger une tour située dans le voisinage, et que l'on se mit en devoir de saper (80). Le sultan, après être resté dans ce poste jusque vers le coucher du soleil, commanda la retraite. Il n'avait eu d'autre but que de reconnaître la ville d'Akka. En effet, les Francs prétendaient que personne
n'oserait approcher de cette place. Or, dans cette circonstance, ils regardèrent 298
par les portes les attaques du prince sans pouvoir faire un mouvement. Le sultan, qui était rentré dans sa tente, en partit dès le point du jour, fit monter à cheval toute sa troupe, et se dirigea vers Akka. Les Francs avaient creusé

(79) Le mot *djinaïah* جناية signifie : *Une amende imposée à des gens que l'on veut punir.* On lit dans la *Vie du sultan Kelaoun* (fol. 205 r°) : يوخذ ذلك من اهل القرايا جناية لهم و تاديبا « On exigera cette somme des habitants des villages, par forme d'amende et de châtiment. » Plus loin (*ibid.*, v°) : كان متحصّل الجناية مناصفة « Le produit de l'amende se levait par moitié. » Et enfin (fol. 206 r°) : لزمت الجناية المذكورة « L'amende susdite fut exigée à la rigueur. » Dans le *Traité de Rhétorique* d'Ebn-Athir (man. d'Asselin, 104, t. I, fol. 103 r°) : الجهبذة والصدقات والجوالى وساير وجوه الجنايات « Les contributions, les aumônes, la capitation, et les autres genres d'impôts. » Quant au mot جهبذة qui se trouve dans ce dernier passage, comme désignant *Un genre de contribution*, je le rencontre également dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri, où on lit (tom. I, m. ar. 704, f. 59 v°) : كاتب الجهبذة « L'écrivain chargé d'enregistrer ce qui concernait cet impôt. »

(80) Le texte porte : شرعوا فى بقيه ; je lis فى نقبه.

un fossé autour de la colline de Fodoul تل الفضول, placé des chausse-trapes معاثر sur la route, et se tenaient en bataille sur la colline. Le prince, arrivé devant eux, rangea lui-même son armée. Tout le monde se mit à invoquer le nom de Dieu, à chanter ses louanges, à proclamer sa grandeur. Le sultan encourageait cet élan, et toutes ces voix réunies formaient un immense concert. En un instant, le fossé fut comblé par les mains des pages et des pauvres, qui avaient voulu prendre part à la guerre sainte. Les Musulmans escaladèrent la colline de Fodoul, que les Francs avaient évacuée pour se réfugier dans la ville. On prit et on démolit toutes les tours qui se trouvèrent aux environs d'Akka. On mit le feu aux arbres; en sorte que l'air se trouva enveloppé d'une fumée épaisse. L'armée arriva jusqu'aux portes de la ville. Dans l'espace d'une heure, des Francs en grand nombre furent tués ou faits prisonniers. Le sultan, debout sur le sommet de la colline, avisait aux moyens de prendre la place. Les émirs venaient l'un après l'autre insulter les portes. Bientôt, fondant tous à la fois, ils précipitèrent les Francs dans les fossés, et en tuèrent une foule sous les portes mêmes. A la fin du jour, le sultan s'avança vers la tour qui avait été minée et soutenue par des étais. Elle s'écroula sous les yeux du prince. On y fit prisonniers quatre cavaliers et plus de trente fantassins.

Dès le matin, le sultan retourna vers les cantons soumis aux Francs. Il alla reconnaître chaque lieu séparément. Passant auprès de Nazareth, il vit les ruines de l'église, qui avait été entièrement rasée. De là, il se rendit à l'estrade qu'il avait fait construire vis-à-vis la ville de Tour. Il y arriva de nuit et s'y assit immédiatement. On fit apporter un grand nombre de flambeaux, et l'on dressa une tente. On convoqua le *Sâheb* Fakhr-eddin-Mohammed-ben-Hinnâ, des secrétaires des dépêches كتّاب الدرج, au nombre de sept; le *Sâheb* Fakhr-eddin-Lokman, le *Sadr* Bedr-eddin-Hasan-Mauseli, le *Sadr* Kemâl-eddin-Ahmed-ben-Adjemi, le *Sadr* Fatah-eddin-ben-Kaïserani, le *Sadr* Schehâb-eddin-Ahmed-ben-Obaïd-allah, le *Sadr* Borhan-eddin, avec les secrétaires de l'armée كتاب الجيش. L'émir Seïf-eddin-Zeïni, l'*émir alam* امير علم (81), reçut ordre de s'asseoir avec les secrétaires de l'armée, pour rédiger les lettres مناشير (82), qui enjoignaient

(81) L'*émir-alem* avait l'inspection sur les tambours طبول et les drapeaux qui appartenaient au sultan (*Inschâ*, fol. 128 v°).

(82) L'auteur de l'ouvrage intitulé *Inschâ* (man. 1573, fol. 291 v°) définit ainsi le mot *manschour* منشور : « Tous les actes qui ont rapport aux concessions territoriales sont désignés par le nom de

d'apporter les timbales الطبلخاناه; l'atabek reçut l'ordre de venir prendre place devant le sultan. On amena des écuries الجشارات (83) cinq cents chevaux pour le

« *mansehour* : جميع ما يكتب فيه الاقطاعات يسمى منشور. » Ailleurs (fol. 118 r°), on lit : كاتب يكتب المناشير الاقطاعية « Un secretaire écrit les diplômes qui concernent les concessions terri- « toriales. » Le même écrivain distingue ce genre d'actes en plusieurs classes. Il nomme 1° منشور الثلثين « *Le diplôme des deux tiers*, c'est-à-dire celui que l'on écrit sur une feuille de papier qui a « les deux tiers d'une feuille de la plus grande dimension. » Puis il ajoute (f. 292 r°) : ... هو اعلا رتبة في قطع الثلثين كتب لمقدمي الالوو بالديار المصرية سواء كان من اولاد السلاطين او غيرهم وكذلك جميع النواب الاكابر والمقدمين بدمشق... « Cet acte est le plus distingué de tous. Il « s'écrit sur une feuille de papier qui a les deux tiers du papier le plus grand. Il est destiné aux com- « mandants de mille hommes, qui exercent leur emploi en Égypte, qu'ils soient fils de sultans ou « autres, ainsi qu'à tous les gouverneurs du premier rang, et aux commandants qui siégent à Damas. » 2° منشور النصف *Le diplôme que l'on écrit sur une feuille de papier, qui a la moitié de la plus grande dimension.* هو للامراء الطبلخاناه بمصر والشام وللامراء المقدمين من نواب القلاع الشامية « Cet acte est destiné pour les emirs de *tabl-khanah*, tant d'Égypte que de Syrie, et pour les émirs « commandants qui gouvernent les forteresses de la Syrie. » 3° منشور الثلث : *Le diplôme du tiers de feuille.* فيه يكتب للامراء العشرات مطلقا وللطبلخاناه من امراء التركمان والاكراد « Cet acte est « écrit pour les émirs de dix, sans distinction, et pour les emirs de *tabl-khanah*, qui se trouvent « parmi les Turcomans et les Curdes. » 4° منشور العادة : *Le diplôme ordinaire.* فيه يكتب للمماليك السلطانية ومقدمي الحلقة ورجالها « On l'ecrit pour les Mamluuks du sultan, les commandants de la « *halkah* et leurs subordonnés. » L'auteur du *Mesalek-alabsar* (m. 583, f. 174 r°) s'exprime ainsi : « Le « sultan est dans l'usage de mettre sa signature sur tous les ordres qui émanent de lui : quant aux « diplômes مناشير des émirs, des officiers de la milice, et de tous ceux qui obtiennent une concession « territoriale اقطاع, le prince y met une apostille علامة. Celle qui est particulière au sultan Melik- « Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun, se compose de ces mots الله املى, *Dieu est mon espérance.* »

(83) Le mot جشار, au pluriel جشارات, signifie *une écurie.* On lit dans la *Vie de Bibars* par Nowairi (fol. 65 v°) : استدعى من جشاراته خمساية فارس « Il fit venir de ses écuries cinq cents « chevaux. » Car j'ai cru devoir lire جشارات au lieu de حسارات que présente le manuscrit. Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 798, fol. 195 v°) : اذا اصيب فرس او كبر سنه بعث به الى الجشار « Lorsqu'un cheval était malade ou vieux, on l'envoyait à l'écurie. » Et plus loin (*ibid.*) : خيول الجشارات « Les chevaux des écuries. » Dans le *Kitab-arraoudatain* (man. 707 A, f. 53 r°) : اجتمع فيها من جشارات خيول العسكرية « Il s'y réunit des ecuries qui renfermaient les chevaux de « l'armee. . . . . » Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (fol. 282 v°) : (lis. جشارة) طلب شيا من جسارة الذى كان اخذ له فاعطى ستين راسا تخيرها « Il demanda une partie des chevaux que renfermait « l'écurie qu'on lui avait prise; et on lui donna soixante de ces animaux à son choix. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (t. II, fol. 23 r°) : ثلاثة الاف فرس ساقها جشارا « Trois mille chevaux, « qu'il conduisait en une seule bande. » Le mot *djeschir* جشير s'emploie aussi dans le même sens. On lit dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 224 r°) : خرج على جشير العدو

service des timbales, et les chevaux des émirs. On demanda un grand nombre de robes d'honneur. Les *Silâhdars* السلاحدارية durent, à tour de rôle, se reposer et faire leur service. On ne cessa d'écrire des lettres, des diplômes, que le
299 sultan apostillait يعلم. Cette nuit-là même, on rédigea en sa présence cinquante-six diplômes, précédés de préfaces بخطب (84), et destinés pour des émirs d'un rang supérieur. Le *sâheb* Fakhr-eddin apostillait, ainsi que Fatah-eddin-ben-Senâ-almulk, chef de la chancellerie militaire صاحب ديوان الجيش, et le chef du bureau des trésors صاحب ديوان الخزاين. L'émir Bedr-eddin, le *khazendar* الخازندار (le trésorier) se tenait debout, et c'était le *Moustawfi* المستوفي (85) qui transcrivait

واستاقه « Il se jeta sur les écuries du sultan, et les entraîna. » Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. V, pag. 105) : نهب جشير الملك محمد « Il pilla l'écurie de Melik-Mohammed. » Plus loin (pag. 177), on lit : بلغه ان جشيرا لارسلان بوقا بالقرب منه « Il apprit qu'une écurie, appartenant à Arslan-« Bouka, se trouvait dans le voisinage. » Et : عزم على تغيير الخيل التى معه لضعفها واخذ عوضها من ذلك الجشير « Il résolut de changer les chevaux qui se trouvaient avec lui, attendu leur faiblesse, « et de prendre à la place ceux que renfermait l'écurie. » Et enfin (*ibid.*) : فسار فى عسكره الى الجشير « Il marcha à la tête de son armée vers l'écurie. »

(84) Pour entendre cette expression, il faut se rappeler que, suivant le témoignage de l'auteur du *Mesalek-alabsar* (man. 583, fol. 174 v°), parmi les diplômes et autres actes qui sortaient de la chancellerie, ceux de première classe commençaient par la formule préparatoire : خطبة « Louange à Dieu » الحمد لله. Puis venaient ceux qui présentaient une préface خطبة, commençant par ces mots : اما بعد حمد الله « Après avoir proclamé les louanges de Dieu. » Après quoi se trouvaient ces mots : خرج الامر « L'ordre émané du prince. » L'auteur de l'ouvrage intitulé *Inschâ*, traitant la même matière, s'exprime en ces termes (fol. 220 v°) : عدل من الالقاب بخطبة بعد الافتتاح باية من كتاب الله « Au lieu « d'énumérer les titres du personnage, il inséra une préface morale, après avoir commencé par un verset de l'Alcoran. » Plus loin (fol. 221 v°) : يفتتح المكاتبة بخطبة مفتتحة بالحمد لله « On place en « tête de la lettre une préface خطبة qui commence par les mots : الحمد لله, *louanges à Dieu*. » Et enfin (f. 224 r°) : الاسلوب الرابع ان تفتتح المكاتبة بخطبة مفتتحة بالحمد لله و ذلك مما بالبشارة بالفتوح و نحوه « La quatrième classe des lettres est celle qui s'ouvre par une préface commençant « par ces mots : *louanges à Dieu*. Telles sont les dépêches qui annoncent une victoire et autres événe-« ments du même genre. »

(85) L'auteur du *Mesalek-alabsar* (man. 583, f. 180 v°), s'exprime en ces termes : « L'inspecteur « de l'armée ناظر الجيش a auprès de lui plusieurs *moustawfis*, qui expédient les affaires générales « ou partielles du royaume. Leur chef, qui porte le titre de *moustawfi-assohbah* مستوفي الصحبة « exerce sa juridiction dans tout l'empire, en Égypte comme en Syrie. C'est lui qui écrit les di-« plômes, sur lesquels le sultan doit mettre son apostille يعلم عليها, et qui ont pour objet, tantôt ce « qui doit se faire dans les provinces, tantôt des concessions, tantôt le choix des secrétaires appelés

ces actes منزل (86), jusqu'à ce que toutes les lettres furent achevées d'écrire en présence du sultan. Dès le grand matin, ce prince resté seul, fit envoyer aux diffé-

« à remplir des emplois subalternes, et autres objets de ce genre. Cette charge est d'une grande importance, et approche pour le rang, de celle de l'inspecteur. Quant aux autres *moustawfis*, leur juridiction est tout à fait restreinte, et ne s'étend pas plus loin qu'un des cantons de l'empire. » Ces détails ont été transcrits mot pour mot par Makrizi (man. 798, fol. 194 v°). Le terme *Istifâ* استيفاء désignait les fonctions du *moustawfi*. On lit dans l'ouvrage intitulé *Makhzen-alinschâ* مخزن الانشاء qui a pour auteur le célèbre Hosain-Vaëz-Kâschefi (manuscr. pers. 73, fol. 2 v°, 3 r°) : استيفاء آن ترقيم رقوم محاسبات ديوانى باشد و مرتكب آن شغل را مستوفى خوانند « Le mot *Istifâ* désigne l'action de copier les écritures des comptes de la chancellerie; et celui qui remplit cette fonction se nomme *moustawfi*. » Le *Kâmel* d'Ebn-Athir (t. IV, fol. 186 r°), nous offre ces mots : كان مستوفيا فى ديوان السلطان . . . فبذل ماية الف دينار حتى ترك الاستيفاء « Il était *moustawfi* de la chancellerie du sultan; et en sacrifiant une somme de cent mille pièces d'or, il se déchargea de cet emploi. » On lit dans l'*Histoire des Seldjoucides* de Bondari (man. 767 A, fol. 98 r°) : كان حينئذ مستوفى المملكة وجاذب زمامها « Il était alors *moustawfi* de l'empire, et tenait les rênes du gouvernement. » On lit dans le *Inschâ* (man. 1573, fol. 135 v°) : استيفاء الدولة المتحدث فيها هو الذى يتلقى حسبانات الدولة وضبط امرها و رودا و اصدارا وكان فى الزمن القديم منحصر ذلك فى واحد فرد ثم تعدد الى ثان و ثالث وهم الذين يكتبون التذاكر و المربعات و نحوها و كان توقيع متوليها فى الثلث ثم صار يتولا من الوزير « La charge appelée *istifâ-addaulah* (l'*istifâ* de l'empire). Celui qui l'exerçait avait la charge de surveiller et de régler tous les comptes de l'État, tant pour les recettes que pour les dépenses. Jadis, un seul officier remplissait ces fonctions. Depuis, on en créa un second et un troisième. Ce sont eux qui écrivent les rescrits, les patentes et autres actes de ce genre. Primitivement le dignitaire recevait un diplôme écrit sur un papier qui avait le tiers de la plus grande dimension. Depuis, il fut à la nomination du vizir. » Plus bas (*ib.*), on lit : استيفاء الخاص موضوعها ضبط كلما يرد لديوان الخاص و ما يصدر منه و هو المتلقى لحسبانات الديوان والمستولى عليها و كتابة ما يوخذ الخط الشريف عليه من ديوان الخاص و ناظر الخاص مستبد بامره فى الولاية و العزل و توقيعه فى الثلث « L'*istifâ* du domaine privé. Les fonctions de cette charge consistent à surveiller tout ce qui entre à la chancellerie privée, et tout ce qui en sort. L'officier qui en est en possession, règle les comptes de la chancellerie et du chef de cet établissement. Il écrit tous les actes de la chancellerie privée, et sur lesquels doit être apposée la signature auguste du prince. L'inspecteur du domaine privé a plein pouvoir de nommer et de destituer ce fonctionnaire, qui reçoit un diplôme écrit sur un tiers de feuille. » Ebn-Khallikan, parlant de la ville d'Arbel (man. 730, fol. 241 r°), s'exprime en ces termes : « Dans ce pays, la charge de *moustawfi* الاستيفاء est une place éminente, qui va immédiatement après celle de vizir. » Le même écrivain dit ailleurs (fol. 206 v°) : كان مستوفى الديوان « Il était *moustawfi* de la chancellerie. » Et dans une glose marginale de la *Vie de Mahmoud*, écrite par Otbi (fol. 42 v°), on lit : المستوفى صاحب الديوان « Le *moustawfi* est le chef du conseil. » Ce mot existe encore aujourd'hui en Perse. Suivant le témoignage de Chardin (*Voyages en Perse*, tom. II, pag. 258), « le *moustophy* est le président de la chambre des comptes. » Kœmpfer (*Amœnitates exoticæ*, pag. 88), atteste le même fait. Puis, il parle du *mus-*

rents émirs, des timbales الطبلخاناه, des drapeaux السناجق, des chevaux et des robes d'honneur الخلع. Il nomma l'émir Nâser-eddin-Kaïmeri aux fonctions de

*toufi-chaseh* مستوفى الخاصه, qui est chargé de surveiller les comptes des revenus appartenant au domaine du prince. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, m. 657, f. 145 r°) : باشر استيفاء الدولة « Il remplit les fonctions de *moustawfi* de l'empire. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (man. 750, fol. 76 r°) : ولى استيفاء الديوان المفرد « Il fut nommé à la place de « *moustawfi* de la chancellerie privée. » Dans un passage de l'*Histoire des Seldjoucides* de Bondari (man. 767 A), on trouve ces mots : تولى ديوان الاستيفاء. Peut-être faut-il lire : استيفاء الديوان. Plusieurs autres fonctionnaires portaient également le titre de *moustawfi*. On lit dans l'ouvrage intitulé *Inschâ* (m. 1573, fol. 136 r° et v°) : مستوفى الجيش هو الذى يكتب الكشف من الديوان وينزله بعد اخذ الخط الشريف وخط ناظر الجيش عليه و هو الذى يخرج الاستحقاقات على قدر معلوم وهما نفرين الاول مستوفى اقطاعات الديار المصرية وهو يكتب فى جميعها بمفرده شرقا و غربا بعدا و قربا ويكون فى غاية من الامانة والضبط والمعرفة وعليه المعوّل وتوقيعه فى الثلث الثانى مستوفى اقطاعات البلاد الشامية و هو لاحقا بصفة مستوفى اقطاعات البلاد المصرية فى الامانة و المعرفة وتصرّفه فى اقطاع البلاد الشامية كتصرف مستوفى اقطاع الديار المصرية وتوقيعه فى الثلث الثالث مستوفى اقطاع العرب و هو لايكتب فى غير ذلك وشرطه ان يكون لاحقا بصفة من تقدّم من المستوفيين وربما اضيف ذلك الى مستوفى اقطاع البلاد الشامية وتوقيعه فى العادة الرابع مستوفى الرزق وهو الذى يكتب فى الرزق الجيشية مستقل بذلك لا يكتب فى غيرها و شرطه ان يكون لاحقا بصفة من تقدم « Le *moustawfi* de l'armée est celui qui copie et transcrit les lettres d'ins- « pection qui émanent de la chancellerie militaire, après y avoir fait apposer la signature du prince « et celle de l'inspecteur des troupes. C'est lui qui expédie les diplômes des récompenses, suivant un « ordre fixe. On distingue plusieurs fonctionnaires du même nom : 1° Le *moustawfi des concessions* « *territoriales de l'Égypte*. C'est lui qui seul écrit les actes qui concernent cette matière, tant pour « l'orient que pour l'occident, pour ce qui est près, comme pour ce qui est éloigné. Cet homme doit « posséder une probité scrupuleuse, beaucoup d'exactitude et de connaissances. Il jouit de la plus « haute confiance. Son diplôme est écrit sur un tiers de feuille de papier. 2° Le *moustawfi des conces-* « *sions territoriales de la Syrie*. Il doit réunir, au même degré que celui d'Égypte les qualités susdites. Il « exerce sur les fiefs de la Syrie, une juridiction semblable à celle que l'autre exerce sur ceux d'Égypte. « Son diplôme est sur un tiers de feuille de papier. 3° Le *moustawfi des concessions territoriales des* « *Arabes*. Il ne peut écrire aucun acte hors ceux qui concernent cette matière, et doit posséder les « mêmes qualités que l'on exige des deux autres *moustawfis*. Quelquefois, ses attributions sont réunies « à celles du *moustawfi* des fiefs de la Syrie. Son diplôme est écrit sur du papier ordinaire. 4° Le « *moustawfi des rizkah*. C'est lui qui écrit les actes des pensions militaires. C'est à cela que se bornent « ses attributions : il ne doit pas se mêler d'autre chose. On exige de lui les mêmes qualités que « doivent posséder les autres *moustawfis*. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. 689, f. 25 r°), il est fait mention des écrivains de l'*istifâ* des armees : كتّاب استيفاء الجيش. Makrizi (*Description de l'Égypte*, article *de l'arsenal maritime* الصناعة), s'exprime en ces termes : يحضر صاحبا ديوان الجيش وهما المستوفى والكاتب والمستوفى اميرهما . . . يسمى اليوم فى زماننا ناظر الجيش « Là « se trouvaient les deux principaux fonctionnaires de la chancellerie militaire, savoir le *moustawfi*

*Naïb-assoltanet* نايب السلطنة (vice-roi) des conquêtes faites sur la côte maritime الفتوحات الساحلية. Le prince partit de Tour, le lundi, treizième jour du mois de Djoumada second, et prit la route de Jérusalem القدس. Arrivé dans cette ville, le vendredi, dix-septième jour du même mois, il examina par lui-même l'état de la place, s'assura de toutes les réparations qu'exigeait la mosquée, inspecta les fondations pieuses, et ordonna par écrit de les maintenir intactes. Il assigna pour les besoins de la mosquée, une somme annuelle de cinq mille pièces d'argent; il enjoignit de construire un *khan* خان en dehors de la ville, et y fit transporter du Caire une porte du palais, désignée sous la nom de *Bâb-alid* باب العيد (la porte de la fête). Par ses ordres, on proclama dans Jérusalem que personne ne s'arrêtât dans un champ ensemencé. Ensuite il se dirigea vers Karak, et campa avec son armée sous les murs de cette ville, le jeudi, vingt-troisième jour du mois. Il fit venir de Salt et autres lieux des échelles de bois; il manda d'Égypte et de Damas des tailleurs de pierres, des maçons, des charpentiers, et des ouvriers de différents genres. Il écrivit aux habitants de Karak, que ces menaces glacèrent d'effroi. Après diverses négociations, il fut convenu que le sultan donnerait à Melik-Aziz-Othman, fils de Melik-Moughith, un *émirat* de cent cavaliers, et le jeune prince

« et le secrétaire : le *moustawfi* était le premier de ces deux dignitaires. C'est lui qui porte aujourd'hui « le titre d'*inspecteur des troupes*. » Abou'lmahâsen (m. 663, fol. 192 v°), fait mention du *moustawfi* des Mamlouks du sultan : مستوفى المماليك السلطانية. Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. I, man. 656, f. 152 r°), l'auteur parle du *moustawfi* de la mosquée des Ommiades, à Damas : مستوفى الجامع الاموى. Chardin (*Voyages en Perse*, tom. II, pag. 288); et Kœmpfer (*Amœnitates exoticæ*, p. 99), nomment le *mustaufi-mokoufat*, c'est-à-dire le *surveillant des biens légués pour des fondations pieuses*. Ebn-Khallikan (fol. 171 v°) parle d'un personnage qui avait appris un peu de calcul, afin de pouvoir remplir les fonctions de *moustawfi* : يتعلم طرفا من الحساب ليتولى الاستيفاء.

(86) Le verbe نَزَّلَ à la seconde forme, signifie : *Transcrire, inscrire*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (article ديوان المجلس) : معه كاتبان اخران لتنزيل ذلك فى الدفتر « Avec lui « étaient deux autres écrivains, chargés de transcrire la chose sur le registre. » Dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 220 v°) : سالوه عن اسمه لينزلوه « Ils lui demandèrent son « nom, afin de l'inscrire. » Dans l'ouvrage intitulé *Inschâ* (m. 1573, fol. 252 r°) : يامر كاتب المماليك بتنزيل اسمه فى المسافرين « Il ordonnait à l'écrivain des Mamlouks d'inscrire son nom parmi ceux « des voyageurs. » Plus loin (fol. 291 r°) : ينزل بعد ذلك بديوان النظر و ينزل تاريخه بخط كاتب ناظر الجيش « Cet acte est ensuite transcrit au bureau de l'inspection; et la date est écrite de la main « du secrétaire de l'inspecteur des troupes. » Et enfin (fol. 267 r°) : النسخة الاولى تنزل بالدواوين الشريفة « Le premier exemplaire est transcrit dans les bureaux augustes. »

fut aussitôt mis en possession de cette charge. Les enfants de Melik-Moughith descendirent alors de la ville, accompagnés du kadi et du *khatib*, et d'une multitude d'habitants. Ils portaient avec eux les clefs de la place et de la citadelle. Le sultan leur jura l'exécution du traité, et les renvoya satisfaits. La nuit du vendredi, vingt-quatrième jour du mois, il députa l'émir Izz-eddin-Aïdemur, l'*ostâdâr*, et le *sâheb* Fakhr-eddin-Mohammed, fils du *sâheb* Behâ-eddin-Ali, qui prirent possession de la citadelle. Le matin du même jour, on fit sur les remparts des vœux pour le sultan, et ses drapeaux furent arborés sur les tours. A la troisième heure du jour, ce prince se mit en marche, et monta à la citadelle. Il régla tout ce qui concernait les troupes de la garnison de Karak, et leur distribua نفق de son trésor, trois mois de paye. Il s'occupa avec zèle de ce qui concernait le territoire de cette ville, assigna à la citadelle un domaine particulier خاص, et augmenta les gages d'une foule de personnes. Il donna aux fils de Melik-Moughith tout ce qui se trouvait dans la citadelle, argent, étoffes et meubles. Il fit dans cette forteresse la prière du vendredi, et repartit vers le coucher du soleil. Dès le matin, le sultan adressa des robes d'honneur à Melik-Aziz, fils de Moughith, à l'eunuque الطواشي Behâ-eddin-Sandal, et à l'émir Schehâb-eddin-Salouk صعلوك, atabek du prince. On expédia pour l'Égypte et la Syrie des lettres qui annonçaient la prise de Karak. Elles contenaient en même temps l'ordre de faire partir pour cette place des grains et des objets de diverses natures. Le sultan étant
300 entré dans la ville, le lundi suivant, fit venir les employés des conseils الدواوين, fixa les propriétés territoriales الاقطاعات (87) qui devaient appartenir aux Arabes et aux troupes. Plus de trois cents diplômes furent écrits en sa présence, et remis à ceux qu'ils concernaient, après que chacun eut prêté serment de fidélité devant le prince. On délivra aussi à des habitants de Karak des rescrits تواقيع (88) contenant leurs nominations à des places religieuses ou administratives مناصب دينية وديوانية. D'autres lettres donnaient des emplois à un grand nombre de *Bahris* et de *Dâheris*. Le sultan se fit prêter serment de fidélité par les commandants de Karak et les chrétiens de cette ville. Il dit aux habitants : « Sachez que vous m'avez offensé « jadis; mais je vous pardonne, en considération de ce que vous n'avez tramé « aucun complot خامرتم (89) contre votre maître; et cette conduite a augmenté

(87) Je donnerai plus bas, sur ce mot, des détails circonstanciés.

(88) Je donnerai ailleurs, sur les significations de ce mot, des renseignements étendus.

(89) Le verbe خمر à la troisième forme, et suivi de la préposition على, signifie : *Trahir son maître*,

« l'affection que j'avais pour vous. Oubliez maintenant toutes vos haines. » On fit venir l'émir Otbah عتبة de la famille d'Okbah عقبة (90), et autres Arabes de la tribu de Mahdi; le sultan leur enjoignit de garder les provinces, et d'escorter les voyageurs vers le Hedjaz الزمهم ادراك البلاد و خفرهم الى الحجاز (91). Il ordonna de

*abandonner son parti.* On lit dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. I, article de *Timour*) : بعث اليهم ابن اخته فى صورة انه خامر عليه « Il leur envoya le fils de sa sœur, qui devait feindre « d'être en révolte contre lui. » Plus loin (*ibid.*) : كان اول بلاء نزل بابى يزيد مخامرة الططر عليه « Le premier malheur qu'éprouva Abou-Yezid fut la révolte des Tatars contre lui. » Dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. II, fol. 62 r°) : هولاء مخامرين « Ceux-ci étant révoltés. » Dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, an. 502) : افتتحها بمخامرة « Il commença par une défection. » Le même verbe, suivi de la préposition الى, signifie : *Embrasser le parti de quelqu'un.* On lit dans le *Manhel-sâfi* (*loc. laud.*) : الذين خامروا اليه من عند ابى يزيد « Ceux qui s'étaient attachés à lui, « après avoir quitté Abou-Yezid. »

(90) Au rapport de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (fol. 418 v°, 419 r°), le sultan ayant mandé l'émir Otbah, l'un des Beuou-Okbah, et d'autres Arabes, de la tribu de Mahdi, dit au premier : « Émir « Otbah, hier, je te faisais du bien, et je te pardonnais tes fautes : j'agissais ainsi, à cause de la ville « de Karak. Aujourd'hui, que cette place est en mon pouvoir, oublions le passé. Maintenant, si « l'on vole à qui que ce soit seulement un fil, je te le redemanderai, et je t'en rendrai responsable. « Sache que ces contrées n'ont d'autre eau pour boire que celles des pluies qui se rassemble dans les « citernes. Quand les Arabes viennent boire à ces réservoirs, on y abreuvent leurs chevaux, ces puits « restent à sec. Les habitants du bourg voisin se trouvent exposés au tourment de la soif, s'éloignent « de ce village, pour en chercher un autre. Le premier reste ainsi désert : telle est la cause de la dé« population du pays. Je veux que les Arabes s'abstiennent de boire à ces citernes. Si quelqu'un d'eux « contrevient à cet ordre, il sera étranglé. » Les Arabes acceptèrent ces conditions. Le sultan choisit « des témoins qui souscrivirent l'engagement pris par l'émir Sâbek-eddin-Otbah et les autres scheikhs « ou émirs. Il exigea d'eux des otages, et les chargea de maintenir la sûreté des routes et des cantons « jusqu'au Hedjaz. »

(91) Le verbe خفر signifie : *Protéger, escorter un voyageur durant sa route.* On lit dans la *Vie du sultan Kelaoun* (manuscr. de Saint-Germain, 118 *bis*, fol. 175 v°), on lit : ليخفروا الى . . . التجار حدود البلاد « Les marchands doivent être escortés jusqu'à la frontière du pays. » Dans l'ouvrage d'Ebn-Athir, ou plutôt de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (tom. VII, pag. 2) : العرب الذين يخفرون الطريق « Les Arabes qui maintiennent la sûreté des routes. » Dans la *Vie de Bibars* (manuscr. 803, fol. 23 v°) : الزمهم بخفر البلاد الشامية « Il les astreignit à garantir la sûreté des cantons de la Syrie. » Dans l'histoire de notre auteur (*Solouk*, tom. I, pag. 165) : العربان الذين يخفرون الطريق. A la deuxième forme, le verbe a la même signification. On lit dans le *Inschâ* (man. 1573, fol. 294 v°) : تخفيره و من فى خدمته . . . فى المنازل و الطرقات « Il devait le protéger, lui et toutes les per« sonnes de sa suite, tant dans ses voyages que dans les lieux où il séjournait. » De là vient le mot *khafir* خفير qui désigne, en général, *un protecteur*, et surtout *celui qui escorte et défend les voyageurs*

faire aux remparts et à la citadelle toutes les réparations nécessaires. On creusa le fossé, qui fut continué tout autour de la forteresse : ce qui n'avait pas eu lieu jus-

*pendant leur route*. On lit dans les *Additamenta ad historiam Arabum* (pag. 25) : بعث معي خفيرا « Il envoya avec moi un homme chargé de m'escorter. » Dans le *Sahih* de Bokhari (tom. I, m. 242, fol. 178 v°) : يخرج العير الى مكة بغير خفير « La caravane se rendait à la Mecque sans escorte. » Dans la *Vie de Mahmoud* par Otbi (fol. 225 r°) : تضلّ بينها وفود الرياح الا بخفير « Les vents eux-« mêmes s'y égarent, s'ils ne sont accompagnés d'un guide. » Et on lit dans une note marginale : المجير و بالفارسية قلاوز « Le mot *khafir* désigne *un guide*, nommé, en persan, *kalaouz*. » Dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. I, pag. 166) : اقام فى كل طريق خفراء بحفظ المسافرين « Il plaça sur cha-« que route des guides, chargés de protéger les voyageurs » Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (tom. II, man. 140, pag. 102) : العرب الذى هم خفراء الديارة « Les Arabes qui sont les pro-« tecteurs des monastères. » Dans la géographie d'Ebn-Haukal (m. p. 38) : شق بلدهم بغير خفير منهم « Il traversa leur pays sans avoir pris parmi eux un protecteur. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. I, man. 704, fol. 11 v°) : لا نجد من ذلك الا فضل الله مجيرا خفيرا « Nous ne trou-« vons, dans cette circonstance, d'autre protecteur et d'autre guide que la grâce de Dieu. » Dans les poésies d'Abou'lalâ (m. p. 131) : وليس لهم من قومنا خفراء « Ils n'avaient pas de guides pris dans notre « nation. » Scharischi, dans son commentaire sur Hariri (séance XII), s'exprime en ces termes : الخفير المجير وهو الذى تمشى الرفاق فى ذمّته وتسميه العامة الغفير « Le *khafir* est un protecteur qui garantit « la sûreté des caravanes. Dans la langue vulgaire, il est nommé *gafir*. » C'est ainsi que dans le voyage de Burckhardt (*Travels in Syria*, pag. 466), on lit غفير. Le mot *khafir* se trouve plusieurs fois dans le voyage de Niebuhr (tom. I, pag. 180), dans celui de Bruce (*Voyage en Nubie*, tom. I, pag. 274, 275, 276). Dans le *Mémoire sur les finances d'Égypte* de M. Estève (pag. 13), on lit : « Le « *khafyr* est un gardien chargé d'empêcher les vols, etc. » Et plus loin (p. 17) : « Le *khafyr-eldouhar* « est le gardien d'un village. » Dans le voyage de Cotovic (*Itinerarium*, pag. 134), on désigne par le mot *caffararii* ceux qui lèvent un droit sur les voyageurs. Le mot *khifârah* خفارة signifie : 1° *La protection que l'on accorde soit à des personnes sédentaires, soit à des voyageurs*. On lit dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. V, pag. 261) : اعيدت خفارة السواد الى بنى حزن « On rendit aux Benou-« Hazen le privilége de protéger la Babylonie. » Dans la *Vie de Mahmoud* par Otbi (fol. 173 r°) : اضطرّته الحال الى خفارة التجار فى تجاراتهم « Les événements le forcèrent de se vouer à escorter les « marchands dans leurs voyages. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (t. VI, f. 6 v°) : تحت خفارتهم بنواحى الفرات احياء « Plusieurs tribus établies aux environs de l'Euphrate étaient sous sa pro-« tection. » Dans la *Vie de Bibars* par Nowairi (fol. 34 r°) : راى بالبرج صنما كبيرا كان الفرنج يقولون ان القلعة فى خفارته « Il vit dans cette tour une idole gigantesque ; et les Francs assuraient « que la forteresse était sous la protection de cette statue. » De là vient cette expression qui se trouve dans l'ouvrage d'Otbi (fol. 205 v°) : نهض فى خفارة الادب « Il marcha sous la protection du devoir. » Ce qu'une glose marginale explique ainsi : يعنى كان الادب يعطيه الاجر. 2° Il désigne *Un impôt qu'on lève, en récompense de la protection qu'on accorde aux habitants d'un lieu, ou à des voyageurs.* On lit dans l'histoire d'Ebn-Khallikan (folio 360 v°) : ابطل المكوس والخفارات فى جميع البلاد « Il

qu'alors. On fournit abondamment cette place de grains, de vivres, d'armes, de machines de guerre. On y déposa une somme de soixante-dix mille pièces d'or et de cent cinquante mille pièces d'argent. Le sultan nomma pour gouverneur de Karak, l'émir Izz-eddin-Aïdemur, l'un de ses mamlouks. Il mit aussi sous sa juridiction la ville de Schaubak, et fit présent à cet officier de trente mille pièces d'argent et d'une grande quantité d'étoffes : après quoi, le sultan reprit la route de l'Égypte, le mercredi vingt-neuvième jour du mois, emmenant avec lui les femmes de Melik-Moughith, et les deux fils de ce prince, savoir : Melik-Aziz et Scherf-eddin. Il fit son entrée au Caire, le dix-septième jour de Redjeb ; la ville était ornée de la manière la plus pompeuse. Le prince traversa la ville jusqu'au château de la Montagne. Toute la route était couverte de tapis de soie شقق الحرير et d'étoffe appelée *atabi* عتابى الاطلس. Il revêtit de robes d'honneur les *mofredis* المفاردة, les commandants, ses pages, les personnes attachées à son service et les *moubaschers* مباشريه. Il concéda à Aziz, fils de Moughith, une charge *d'émir de cent cavaliers*, le revêtit d'une *khilah*, et lui fit présent d'un *tabl-khanah* طبلخاناه. Il accorda aux deux frères de ce prince, ainsi qu'aux femmes de son père et à leurs pages, tout ce qui pouvait leur être utile. Il leur assigna pour leur habitation la maison appelée *Dâr-alkotbiah* دار القطبية, située entre les deux palais. Le matin suivant, le sultan fit arrêter et mettre en prison اعتقل (92) l'émir Seïf-eddin-Reschidi.

« abolit les impôts et les taxes dans tout le pays. » Dans le *Omdat-attâlib* (m. 636, f. 132 v°) : كان قديما يتعرض للحاج ويطالبهم بالخفارة فان اعطوها والا اغار عليهم « Jadis il barrait le passage des pèlerins, « et exigeait d'eux un droit : s'ils consentaient à le payer, il les laissait passer; sans quoi il les attaquait. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (t. VI, f. 31 r°) : جعلوا عليهم خفارة ياخذونها من ابلهم « Il les taxait à un impôt qu'il levait sur leurs chameaux. » Plus loin (fol. 48 r°) : لهم عليهم ضرايب و خفارات وضايع « Ils levaient sur eux des droits, des taxes, des contributions. » Ailleurs (t. VII, fol. 225 v°) : يفرض الاتاوة التى يسمونها الخفارة « On fixa la contribution appelée *khifârah*. » Et enfin (fol. 230 r°) : قبض ايدى العرب عن الاتاوة التى يسمونها الخفارة « Il força les Arabes de « renoncer à lever la contribution qu'ils désignent par le nom de *khifârah*. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 671, fol. 141 r°) : غلبوا على الامور واخذوا الخفارة من الاسواق والدروب « Ils s'emparèrent de l'autorité, et levèrent une taxe sur les marchés et sur les rues. » Ce mot, que les voyageurs écrivent *khafar*, *caphar*, *cafar*, désigne encore aujourd'hui *les droits qu'on lève sur les voyageurs*. Voyez Maundrell (*Voyage d'Alep à Jérusalem*, pag. 5 et 6); Stochove (*Voyage du Levant*, pag. 323); Cotovic (*Itinerarium*, pag. 134, 394); Corancez (*Itinéraire de l'Asie Mineure*, pag. 39); Scholtz (*Reise*, pag. 230), etc.

(92) Le verbe عَقَلَ à la huitième forme, signifie : *mettre en prison*. On lit dans l'histoire de No-

Le dix-neuvième jour du même mois, les émirs Izz-eddin-Aibek-Dimiati et Schems-eddin-Akousch-Berki (ou plutôt Burunli برنلي) furent également saisis et incarcérés, et dès ce moment Akousch ne reparut plus. Le sultan, en même temps qu'il faisait arrêter ces deux émirs, traita avec bonté leurs mamlouks, les gens attachés à leur service, et ne changea la position d'aucune de ces personnes. Il ne toucha pas non plus aux maisons des émirs. Voici le motif qui indisposa le sultan تنكر (93) contre les émirs susdits. Lorsque le prince eut confié à Reschidi les soins

waïri (m. ar. 647, f. 88 r°) : اعتقله بها « Il le mit en prison dans cette ville. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. 22 r°) : قبض عليه . . . و اعتقله « Il le fit arrêter et mettre « en prison. » Plus loin (fol. 86 v°) : غضب على ولده . . . . و اعتقله « Étant en colère contre son fils, « il le fit mettre en prison. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (tom. VI, fol. 54 r°) : اعتقله بتونس « Il le mit en prison dans la ville de Tunis. » Et (*ibid.*) : اطلق اخاه...من الاعتقال « Il délivra son « frère de sa prison. » Plus loin (fol. 171 v°) : اعتقله ; et (fol. 172 r°) : اعتقله بدار ابن عمه « Il le mit « en prison dans la maison de son cousin. » Et enfin (fol. 364 r°) : اعتقلوه « Ils le mirent en prison. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (article *des Khalifes*, man. 797, fol. 292 v°) : قبض عليه و اعتقل « Il fut arrêté et mis en prison. » Plus loin (article *du grand palais*, *ib.*, f. 316 r°) : لما قبض على الامير . . . اعتقله « Ayant fait arrêter l'émir, il le mit en prison. » De là vient le mot معتقل, signifiant *une prison*. On lit dans la *Vie de Mahmoud* par Otbi (manuscrit de Ducaurroy 27, folio 209 r°) : فارق معتقله « Il quitta sa prison. » Le mot عقلة s'emploie avec le même sens. On lit dans l'histoire de Hasan-ben-Omar (man. arab. 688, fol. 142 r°) : نقلوا الى العقلة « Ils furent transférés « dans la prison. » Dans l'*Histoire de Kaïrowan* (man. 752, fol. 81 r°) : كنت في العقلة « J'étais en « prison. » Dans l'*Histoire de Mahmoud* par Otbi (fol. 157 r°) : صارت له عقلة « Ce fut pour lui une « prison. » La cinquième forme du verbe عقل a quelquefois, mais beaucoup plus rarement, le même sens que la huitième. On lit dans l'ouvrage que je viens de citer (fol. 171 r°) : تعقله و قتله « Il le mit « en prison et le fit tuer. » Une note marginale explique تعقله par حبسه.

(93) Le verbe نكر à la cinquième forme, ayant après lui la préposition على, signifie : *Être indisposé, irrité contre quelqu'un*. On lit dans l'*Histoire d'Alep* de Kemâl-eddin (man. arab. 728, fol. 33 r°) : تنكر على ساير غلمانه « Il était irrité contre tous ses pages. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (article *de la maison de Beibars*) : تنكر عليه السلطان « Le sultan était irrité contre lui. » Ailleurs (*Jardins du vizir*) : تنكروا على ابن الفتوح « Ils étaient indisposés contre Ebn-Fotouh. » Dans le grand ouvrage historique du même auteur (*Solouk*, tom. I, pag. 161) : تنكر الاشرف صاحب دمشق على الكامل « Aschraf, souverain de Damas, était irrité contre Kâmel. » Ailleurs (pag. 1117) : اخذت المماليك في التنكر على السلطان « Les Mamlouks commencèrent à montrer de la haine « contre le sultan. » Le même verbe, construit avec la préposition ل, a une signification analogue. On

de l'administration, celui-ci disposait de tout avec une autorité absolue. On lui avait assigné pour chaque semaine deux repas servis à son intention, et où rien ne manquait, pas même l'eau de rose. Il recevait chaque mois deux bonnets كلوتتين d'étoffe d'or, dont chacun valait cinquante dinars, et le turban كلسند était estimé quarante pièces d'or; et cela, indépendamment des fiefs magnifiques qu'il possédait, et des postes brillants qu'il occupait, sans compter les gratifications, les gages de ses valets de chambre برددارية des gardiens de ses panthères الفهادة,
sans parler de la nourriture عليق de ses chevaux. Mais cet émir s'adonna au jeu 301
et au vin, et se livra à quantité d'actes qui ne pouvaient rester cachés; ses serviteurs arrêtaient حجت les revenus de plusieurs cantons. Le sultan fermait les yeux sur toutes ces malversations. Lorsqu'il fut arrivé à Tour, on le prévint que Reschidi avait formé des projets criminels. Le sultan plaça auprès de lui des espions chargés d'observer toutes ses démarches. Bientôt on lui rapporta que cet émir entretenait une correspondance avec Melik-Moughith, prince de Karak, le dissuadait de se rendre auprès du sultan, et lui conseillait de ne pas venir se livrer lui-même; que, depuis l'arrestation de Moughith, il avait écrit aux habitants de Karak, pour les inviter à ne pas rendre leur ville. Le sultan dissimula ces faits, jusqu'au moment où l'on marcha vers Karak. Le prince fut informé que Reschidi se disposait à le prévenir, et à s'emparer de la place. Il se hâta de le joindre, l'accueillit d'un air gracieux, et l'accompagna jusqu'à la ville, dont il prit possession. Beaucoup d'autres faits du même genre contribuèrent à amener la disgrâce de l'émir.

Bientôt après, arriva une ambassade envoyée par le prince Bérékeh, pour demander la coopération du sultan contre Houlagou. Elle se composait de l'émir Djelâleddin, fils du kadi, le scheikh Nour-eddin-Ali, et d'un grand nombre de personnes : ces députés avaient mission d'annoncer que Bérékeh avait embrassé l'islamisme, aussi bien que ses sujets. Ils étaient porteurs d'une lettre, datée du premier jour de Redjeb, de l'année 661 (de J. C. 1263). En même temps, on vit arriver un ambassadeur de Lascaris. Ces députés furent comblés de témoignages de bienveillance. On leur donna un festin دعوة sur le terrain de Louk, et on leur

lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 661, f. 21 r°) : تنكر له « Il fut irrité contre lui. »

Le verbe تنكر suivi de على signifie quelquefois *déplaire*. On lit dans la *Vie de Bibars* (man. ar. 803, fol. 8 r°) : تنكر على الملك الظاهر حاله « Sa position déplut à Melik-Dâher. » Dans l'histoire de Ebn-Khaldoun (tom. VIII, fol. 369) : تنكر له السلطان « Le sultan fut irrité contre lui. »

distribuait de nombreux présents, les mardi et samedi de chaque semaine, lorsque le sultan allait jouer (à la paume) dans le manége. Le vendredi, vingt-huitième jour du mois de Schaban, le khalife Hâkem-bi-amr-allah fit la *khotbah*, en présence des ambassadeurs du prince Bérékeh. Il adressa au ciel des vœux pour le sultan et pour Bérékeh. Ensuite il fit publiquement la prière du vendredi; après quoi, il entra en conférence avec le sultan et les députés, afin de discuter plusieurs points importants, qui concernaient les affaires de l'islamisme. La nuit du mercredi, troisième jour de Ramadan, Melik-Dâher demanda au khalife Hâkem (94) s'il avait reçu, d'un des membres de sa famille auguste, ou de l'un des pieux partisans de cette maison, le vêtement, signe de la noblesse الفتوة. Le khalife répondit négativement. Il pria le sultan de vouloir bien, dans cette circonstance, lui donner ce témoignage de l'union qui existait entre eux. Le prince ne put se dispenser d'obéir à cette demande, et d'accorder au khalife une marque d'honneur, qu'il lui devait comme l'ayant reçue lui-même du cousin de cet imam. Cette même nuit le khalife revêtit ces habits, en présence des personnes que l'on jugeait dignes d'être admises à une pareille cérémonie. Ce fut l'atabek Fârès-eddin-Aktaï qui fut chargé de donner ces vêtements, comme fondé de pouvoirs du sultan, ainsi que ce prince les avait reçus lui-même de l'imam Mostanser, prince des croyants (95). Bibars, à cette occasion, fit remettre à l'émir des vêtements
302 proportionnés au rang élevé qu'il occupait. Le second jour, les ambassadeurs de Bérékeh se présentèrent au château de la Montagne, où le khalife les fit revêtir de robes d'honneur, par l'entremise de l'atabek, et leur envoya des habits dignes de personnages aussi distingués. Le sultan, de son côté, adressa au prince Bérékeh un présent magnifique. Il répondit à la lettre de ce monarque par une autre lettre, écrite sur du papier de demi-dimension, et qui remplissait soixante-dix feuilles, de la fabrique Bagdad; elle fut copiée par Mohi-eddin-ben-Abd-aldâher, qui en fit la lecture au sultan, en présence des émirs. Le présent fut remis à l'émir Fârès-eddin-Akousch-Masoudi, et au schérif Imâd-eddin-Hâschemi. Ces deux envoyés s'embarquèrent sur un vaisseau de transport, طريدة بحرية qui était monté d'un grand

(94) Le même fait se trouve rapporté de la même manière, et dans les mêmes termes, par Djemâl-eddin-ben-Wâsel (man. non catalogué, fol. 411, r°). On voit que, dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, Makrizi a copié textuellement le récit de cet historien estimable. On peut voir aussi, sur ce sujet, l'auteur de la *Vie de Bibars* (man. 803, fol. 30, r° et v°).

(95) J'ai cru devoir supprimer l'énumération des personnages éminents qui avaient successivement reçu ce vêtement, et dont l'auteur indique les noms, en remontant jusqu'au khalife Ali-ben-Abi-Tâleb.

nombre d'archers, d'arbalétriers, d'artificiers. Ce bâtiment portait des vivres pour une année. Ils se mirent en mer le dix-septième jour du mois. Des courriers montés sur des chameaux النجابة furent envoyés à la Mecque et à Médine, pour intimer l'ordre de faire la prière pour Bérékeh, d'accomplir au nom de ce prince les cérémonies du pèlerinage. Il fut enjoint aux *khatibs* (prédicateurs) de la Mecque, de Médine, de Jérusalem, de Misr et du Caire, de faire, du haut du *menber* (la chaire), une prière pour Bérékeh, immédiatement après avoir prié pour le sultan Melik-Dâher (96). Le sixième jour de Schewal, le sultan partit

(96) Makrizi n'ayant donné, sur cette ambassade, que peu de détails, j'ai pensé que l'on verrait avec plaisir une relation beaucoup plus circonstanciée, telle que nous l'ont transmise divers écrivains, savoir Ebn-Ferat (manuscrit de Vienne, tom. V, pag. 428, 429, 465, 466, 467, 468; tom. VI, pag. 22-24); Nowaïri (*Vie de Bibars*, fol. 15 r°, 21 v°, 25, r° et v°.); le prétendu Hasan-ben-Ibrahim (man. non catalogué, fol. 178, r° et v°); le continuateur d'Elmacin (man. 619, fol. 14, v° et suiv.).

« Bibars ayant reçu des Mongols qui étaient venus se rendre à lui, des renseignements précis sur la puissance de Bérékeh, le lieu de sa résidence, et les chemins qui conduisaient dans les États de ce prince, jugea qu'il rendrait à l'islamisme un service essentiel, s'il contractait avec un souverain aussi puissant une liaison étroite.

« En conséquence, il lui envoya une ambassade, composée du jurisconsulte Medjd-eddin et de l'émir Seïf-eddin-Keschtek, auxquels il adjoignit deux Mongols, du nombre de ceux qui étaient venus s'établir en Égypte. Il leur remit une lettre qui contenait des nouvelles relatives à l'islamisme, et entre autres, le récit de l'inauguration du khalife Hâkem, avec la généalogie de ce prince écrite en lettres d'or, en remontant jusqu'à Mahomet, et l'attestation en forme du kadi des kadis, qui certifiait la vérité de cette descendance. Dans une autre lettre, le sultan mettait tout en œuvre pour engager Bérékeh à poursuivre vivement la guerre contre Houlagou. Il lui représentait la force des armées égyptiennes, et les différentes nations dont elles étaient composées; ce qu'elles renfermaient de cavaliers, de Turcomans, de Curdes et d'Arabes; le nombre des rois musulmans ou francs, qui étaient unis avec le sultan d'Égypte par des traités, des alliances ou des trèves, et qui reconnaissaient tous sa suzeraineté, et n'attendaient que ses ordres pour joindre leurs troupes aux siennes. En un mot, il n'oubliait rien de tout ce qui pouvait porter le prince à la guerre, lui atténuer les obstacles, et lui faire sentir la honte qu'il y aurait à rester oisif dans une pareille circonstance. Il ajoutait, en finissant, qu'il était arrivé en Égypte un corps de Mongols, qui s'étaient dits sujets de Bérékeh, et qui avaient reçu l'accueil le plus favorable, en considération du prince auquel ils appartenaient. Les envoyés Tatars reçurent de leurs compatriotes des détails sur la force des armées du sultan, le courage avec lequel ce prince combattait sans relâche les ennemis de l'islamisme, son affection pour le khan Bérékeh, les vœux qu'il formait pour les succès de ce prince, et le zèle avec lequel il le seconderait dans des entreprises qui devaient assurer le repos du monde. Bibars, après avoir fourni aux ambassadeurs tout ce qui était nécessaire pour leur voyage, les fit embarquer sur des galères, qui portaient des provisions pour plusieurs mois. Ils en mirent en mer, au mois de Moharrem de l'an 661 (de J. C. 1263), et arrivèrent dans les États de l'empereur Lascaris (Michel Paléologue), qui les reçut avec honneur. A la cour du même prince, se trouvaient alors des ambassadeurs de Bérékeh, qui reçurent leur audience de congé, et la permission de partir avec les ambassadeurs égyp-

pour Alexandrie, et séjourna quelques jours à Teroudjeh. Ensuite il s'avança dans le désert (97), et fit former une enceinte حلقة, dans laquelle on prit une

tiens. Le jurisconsulte Medjd-eddin, par suite d'une maladie dont il fut attaqué, retourna en Égypte accompagné de l'émir Djelâl-eddin, et du scheikh Nour-eddin-Ali, ambassadeurs de Bérékeh. L'émir Seif-eddin-Keschtek continua sa route, avec ses compagnons de voyage. L'empereur grec écrivit ensuite à Bibars, pour l'informer qu'ayant reçu ses ambassadeurs, et voulant témoigner sa considération au prince qui les envoyait, il les avait défrayés de tout, et les avait fait partir sains et saufs, en sorte qu'ils étaient sans doute parvenus auprès de Bérékeh.

« En effet, Seïf-eddin, et ses compagnons de voyage, étant partis de la ville de Aniah أنية (peut-être Aenia) où ils avaient eu audience de l'empereur, arrivèrent, en vingt jours, à Constantinople. De là, ils se rendirent à Istanbol, et ensuite à Deksaïta دقسيتا (peut-être la ville d'Odessus), qui est le port où viennent aborder les vaisseaux de Soudak. Puis ils se remirent en mer, et abordèrent sur la côte opposée. Ce trajet exige ordinairement dix journees de navigation; mais quelquefois on le fait en deux jours, lorsque l'on est favorisé par un très-bon vent. Étant arrivés sur le sommet de la montagne de Soudak, ils trouvèrent Tabouk, (ou Taïouk طايوق), gouverneur du canton, qui venait au-devant d'eux, et qui, les ayant fait monter sur les chevaux de la poste, les conduisit à la ville de Krim, bâtie à une journée des bords de la mer, et habitée par diverses nations de Kaptchaks, de Russes et d'Alains. Après une journée de route, ils entrèrent dans une vaste plaine, où ils rencontrèrent un général, appelé Touk-Boga, qui avait le commandement de toute la province, et qui était à la tête de dix mille cavaliers. Après avoir parcouru, l'espace de vingt jours, un désert immense, couvert de tentes et de troupeaux, ils arrivèrent au fleuve Etil (le Volga), sur les bords duquel est la résidence du prince Bérékeh. Cette rivière, dont les eaux sont douces, a la même largeur que le Nil, et l'on y voit continuellement naviguer des barques russes. Les ambassadeurs, pendant leur route, avaient reçu des moutons, et toutes sortes de vivres. Lorsqu'ils furent arrivés à peu de distance de l'ordou (du camp), le vizir Scherf-eddin vint à leur rencontre. Il était natif de la ville de Kazwin, et parlait également l'arabe et le turc. Il assigna aux ambassadeurs un très-beau logement, et leur envoya de la chair, du poisson, du lait, et autres provisions. Ensuite, les ambassadeurs furent admis à l'audience de Bérékeh, ayant auprès d'eux le vizir. Dans leur entrevue avec le prince, ils observèrent scrupuleusement l'étiquette en usage dans cette cour, et dont ils avaient eu soin de s'instruire d'avance. Il faut entrer du côté gauche, et après que l'on a remis les lettres dont on est porteur, passer à droite, et se poser sur les deux genoux. Nul ne doit entrer dans la tente du khan avec une epée, un couteau, une massue, ou toute autre arme. Il est défendu de marcher sur le seuil de la tente, d'ôter son armure, à moins qu'on ne soit à gauche, de laisser un arc bandé, ou dans son étui, des flèches dans son carquois; de manger de la neige, et de laver une robe dans le camp.

« Bérékeh reçut les ambassadeurs sous une vaste tente, qui pouvait contenir cent, ou, suivant d'autres, cinq cents hommes. Elle était couverte de feutre blanc, mais tapissée à l'intérieur, de riches étoffes de soie, ornées de perles et de pierreries. Ce prince était assis sur un trône, ayant les jambes pendantes, et appuyées sur un coussin, attendu qu'il était malade de la goutte. A côté de lui était sa principale épouse, appelée Tagtagaï-Khatoun. Il avait deux autres femmes, Djidjêk-Khatoun, et Kehar-Khatoun; mais aucune ne lui avait donné d'enfants. Bérékeh avait peu de barbe, le visage gros et le teint jaunâtre. Ses cheveux étaient rassemblés en tresses, auprès des oreilles, à chacune desquelles pendait une pierre d'un grand prix. Il était vêtu d'une robe de soie du Khataï, avait la

énorme quantité de gibier. Donnant une attention particulière à ce qui concernait l'eau, il confia les soins qu'elle réclamait à l'émir Schodja-eddin-Zahidi,

tête couverte d'un bonnet سراقوج. Ses bottines étaient de velours rouge. Il n'avait point d'épée, mais une ceinture d'or, enrichie de pierreries, de laquelle pendait une poche صولق de cuir de Bulgarie vert. Dans cette ceinture étaient insérées des cornes noires, recourbées, et incrustées d'or. Auprès de Berékeh étaient rangés cinquante ou soixante émirs, assis sur des siéges.

« Les ambassadeurs ayant été introduits, présentèrent la lettre à ce prince, qui la reçut avec un air satisfait, et ordonna au vizir d'en faire la lecture. Ensuite il fit passer les envoyés du côté gauche au côté droit, et les fit placer contre les parois de la tente, derrière les émirs, qui étaient rangés devant le trône. Ensuite il leur fit apporter du kumiz et du miel cuit; après quoi on leur servit de la chair et du poisson. Lorsqu'ils eurent fini de manger, le khan ordonna qu'ils fussent logés dans le quartier de son épouse favorite, appelée Djidjék-Khatoun. Et le lendemain matin, cette princesse les reçut et les traita sous sa tente. A la fin du jour, ils retournèrent à leur habitation. Bérékeh les faisait souvent venir, et leur faisait beaucoup de questions sur l'Égypte, sur les éléphants et les girafes. Il leur demanda un jour s'il était vrai, comme il l'avait entendu dire, qu'il y eût un os de géant placé en travers sur le Nil, et qui servait de pont. Les ambassadeurs répondirent qu'ils n'avaient jamais rien vu de semblable.

« La lettre du sultan fut traduite en turc par le kadi des kadis, qui résidait auprès de Bérékeh. Un exemplaire fut envoyé au khan, qui en fit faire la lecture en présence de toute sa cour, et qui en parut extrêmement satisfait. Il congédia les envoyés, après leur avoir remis sa réponse, et les fit accompagner par des ambassadeurs qu'il députait en Égypte. Tous ensemble prirent leur route par les États de l'empereur grec, et arrivèrent auprès de Bibars, l'an 662. On sut par eux, qu'à la cour du prince Mongol, chaque princesse et chaque émir avait auprès de soi un imam, et un crieur chargé d'annoncer les heures de la prière, et que les enfants, dans les écoles, apprenaient l'Alcoran.

« Cependant Bibars étant arrivé dans les environs de Gazah, à son retour de la ville de Karak, reçut un message de l'émir Izz-eddin, vice-roi d'Égypte, qui lui annonçait qu'il était abordé au port d'Alexandrie deux ambassadeurs de Bérékeh, savoir, l'émir Djelâl-eddin, et le scheïkh Nour-eddin, accompagnés d'un cortége nombreux; qu'avec eux étaient arrivés le commandant des Génois, des envoyés de l'empereur Lascaris, et du sultan Izz-eddin, prince de Roum (l'Asie Mineure). Le sultan ordonna que tous fussent reçus avec les égards et les honneurs convenables. Lorsqu'il fut de retour au château de la Montagne, il leur donna audience, en présence des émirs et d'une foule nombreuse. Le scheïkh Nour-eddin présenta la lettre de Bérékeh, écrite du campement d'Etil, le premier jour de Redjeb de cette année. Ce prince annonçait qu'il avait embrassé l'islamisme, aussi bien que ses frères, leurs enfants, et un grand nombre d'émirs, détaillant le nom de chacun, et la tribu à laquelle il appartenait. Qu'il s'était déclaré l'ennemi de Houlagou, et qu'il faisait à ce prince une guerre sanglante, afin de raffermir la véritable religion, de lui rendre son ancien lustre, et de venger la mort des imams et des autres Musulmans, égorgés contre toute justice. Il priait Bibars de seconder ses efforts, et d'envoyer une armée vers l'Euphrate, afin de couper le chemin à Houlagou. Bérékeh terminait sa lettre en recommandant à la bienveillance du sultan Izz-eddin, prince de l'Asie Mineure. Bibars combla de présents les ambassadeurs, leur fit préparer un festin splendide, et leur rendait visite tous les samedis et les mardis, qui étaient les deux jours de la semaine où il jouait à la paume.

« Bientôt après, il donna à ces envoyés leur audience de congé, et les chargea de remettre à leur

l'un des *hadjebs*, et fit venir d'Alexandrie un nombre d'hommes, qui devaient être chargés de creuser et de nettoyer les puits. Ensuite, il partit de Troudjeh,

souverain un présent magnifique. Voici ce que raconte à ce sujet le kadi Mohi-eddin, auteur de la *Vie de Bibars* : « Ayant reçu les ordres de ce prince, j'écrivis en son nom, et pour répondre à celle « de Bérékeh, une longue lettre qui contenait soixante-dix feuilles de papier de Bagdad de demi-« dimension. Elle renfermait tous les versets de l'Alcoran, et toutes les traditions qui recommandaient « la guerre contre les infidèles, et je citais à l'appui l'exemple du Prophète, qui n'avait cessé d'avoir « les armes à la main, pour combattre. Ensuite venaient les passages du Livre divin et les traditions « qui ont rapport à l'Égypte, l'indication des lieux de pèlerinage et des mosquées où l'on faisait la « prière au nom du sultan, des protestations d'attachement pour Bérékeh, avec tout ce qui pouvait « flatter ce prince, l'irriter contre les ennemis, et relever à ses yeux la grandeur du sultan. Je passais « en revue les forces qui composaient l'armée égyptienne, les nombreux accroissements qu'elle avait « reçus, et je vantais le zèle intrépide avec lequel ces troupes combattaient pour la défense de l'isla-« misme. Je lus ma lettre au sultan, qui y fit plusieurs additions. Dès qu'elle fut mise au net, on « s'occupa de l'envoi du présent, qui consistait en une foule d'objets aussi rares que précieux. On y « distinguait un exemplaire de l'Alcoran, que l'on disait avoir été écrit de la main du khalife Othman. « Il était renfermé dans un étui de soie rouge, brodé en or, que recouvrait une enveloppe de cuir, « doublé d'étoffe rayée, un trône enrichi d'ivoire et d'ébène ciselés, avec un coffre d'argent et une « serrure de même métal; des tapis pour la prière, de toute espèce et de toute couleur, des rideaux « de plusieurs sortes, quantités de bancs, de coussins et de tables destinées à recevoir des chande-« liers; des épées superbes, avec des poignées d'argent, des instruments de musique, en bois « peint, et renfermés dans des étuis. Des lampes d'argent, des chandeliers d'argent massif et « doré, avec les pieds de même métal; des selles du pays du Khawarizm, des arcs de Damas, « dont les cordes étaient de soie; des piques de bois de *Kana*, dont le fer avait été trempé « chez les Arabes, des flèches d'un travail admirable, et renfermées dans des coffres couverts « de cuir; des chaudières de pierre de Beram, de grandes lanternes vernissées, avec des chaînes « d'argent doré, des eunuques noirs, des jeunes filles habiles à faire la cuisine, des perroquets « du plus beau plumage; quantité d'excellents chevaux arabes, des dromadaires, des mulets pleins « d'ardeur, et extrêmement légers à la course, des ânes sauvages, et des singes bien dressés, « avec des selles pour les dromadaires, des mors et des brides, des housses de laine pour les mulets, « et des couvertures de soie pour les singes; plusieurs girafes, avec des housses et des brides de laine « peinte. » A ces objets dont nous venons de donner le détail, le sultan avait ajouté une foule de choses rares et curieuses, qui ne se trouvent dans le trésor d'aucun prince. Des esclaves et des hommes experts étaient chargés d'avoir soin de chaque espèce d'animaux. Bibars remit ce présent entre les mains de l'émir Fârès-eddin-Akousch, et du schérif Imad-eddin, qu'il avait choisis pour aller en ambassade auprès de Bérékeh. Les deux envoyés de ce prince furent admis à l'audience du khalife, et placés derrière lui durant la prière. Il les chargea de recommander, à Bérékeh leur maître, plusieurs points importants, et, en particulier, la guerre contre les infidèles; de vanter, en son nom, les grandes qualités du sultan, son zèle pour le maintien et la défense de la religion, la pureté de ses mœurs, sa justice et sa modération à l'égard de ses sujets, et la multitude innombrable de ses soldats. Bibars leur fit équiper un grand vaisseau, sur lequel on embarqua tous les animaux destinés pour Bérékeh, avec tous les objets qui composaient le présent. On y plaça des archers, des arbalétriers,

pour se rendre à Alexandrie. Le *sáheb* (visir) Behâ-eddin-ben-Hinna l'avait précédé dans cette ville, et y avait levé des sommes considérables, et entre autres,

avec des provisions pour un an. Le sultan ordonna que l'on conduisît les ambassadeurs en pèlerinage, dans les lieux les plus révérés parmi les Musulmans. Il recommanda de la manière la plus formelle, que dans les villes de la Mecque, Médine et Jérusalem, on fît la prière pour Bérékah, dont le nom serait prononcé à la suite du sien. Les envoyés se mirent en route, le dix-septième jour du mois de Ramadan, de l'an 661.

« Mais l'année suivante, le sultan reçut la nouvelle que les ambassadeurs qu'il envoyait à Bérekeh avaient été retenus dans les États de l'empereur grec; et voici de quelle manière la chose s'était passée. Au moment où ils abordèrent à Constantinople, l'empereur Michel (Paléologue) était absent de cette ville, et occupé à faire la guerre aux Francs. Dès qu'il eut appris l'arrivée des ambassadeurs, il leur fit dire de venir le trouver dans la forteresse où il était alors, et qui était à vingt journées de Constantinople. Il les reçut avec de grands témoignages de joie, les combla d'honneurs, et leur promit de favoriser leur voyage. « Mais, leur dit-il, je ne puis jusqu'à nouvel ordre, vous permettre de par-« tir, attendu que j'ai à ma cour des ambassadeurs de Houlagou, et j'appréhenderais que ce prince ne « vînt à savoir l'objet de votre mission. » Il leur recommanda ensuite de reprendre la route de Constantinople, et d'y rester jusqu'à son retour, leur promettant qu'à cette époque il leur laisserait toute liberté de continuer leur voyage. Mais tout cela n'était qu'une feinte de sa part, car durant un espace de quinze mois, il ne cessa de chercher des prétextes, pour amuser et retenir les ambassadeurs. Ceux-ci, ennuyés d'un si long délai, écrivirent à l'empereur, le priant de leur permettre, ou de se rendre à leur destination, ou de retourner en Égypte. Il consentit que le schérif, tout seul, prît ce dernier parti; mais il retint le reste de l'ambassade, alléguant l'excuse suivante : « Mes États, dit-il, « sont éloignés de ceux du sultan Bibars, et voisins de ceux de Houlagou; si ce dernier venait à ap-« prendre que j'ai autorisé les ambassadeurs du prince d'Égypte à se rendre auprès de Bérékeh, il « regarderait cet acte comme une infraction au traité qui nous unit, et viendrait porter le ravage sur « les frontières de mon empire, qui sont à une trop grande distance, pour que je puisse voler à leur « secours. » Le schérif ayant repris la route de l'Égypte, Fâres-eddin-Akousch fut retenu deux années entières à Constantinople. Dans cet intervalle, les esclaves et les animaux qu'il conduisait, périrent pour la plupart, et le reste des objets se détériora d'une manière sensible.

« Sur ces entrefaites, des troupes envoyées par Bérékeh s'avancèrent vers Constantinople, et dévastèrent les environs. Michel, s'étant réfugié dans la ville, pour échapper à ces ennemis redoutables, ordonna à l'émir Fâres-eddin-Akousch de se rendre auprès du général de l'armée mongole, et de lui représenter que l'empereur grec, étant uni par un traité avec le sultan d'Égypte, se trouvait ainsi l'allié et l'ami de Bérékeh. L'émir, à la requête de Michel, certifia le fait par une attestation écrite de sa main, et y joignit une déclaration, dans laquelle il reconnaissait que s'il s'était arrêté à Constantinople, ç'avait été de son propre mouvement, et sans que son voyage eût été entravé en aucune manière. Aussitôt les troupes mongoles reprirent la route de leur pays. Michel laissa partir Fâres-eddin, et le fit accompagner par un ambassadeur qu'il envoyait à Bérékeh, pour lui présenter une lettre, dans laquelle il sollicitait l'alliance de ce prince, et s'engageait à lui offrir annuellement, par forme de tribut, trois cents robes de soie. »

« Fâres-eddin étant arrivé sur les terres des Mongols, et s'étant présenté à l'audience de Bérékeh, ce prince lui demanda quel motif avait pu l'engager à s'arrêter si longtemps en route, et à laisser

une contribution, qui se montait à quatre-vingt-quinze paquets لفة (98) d'étoffe قماش d'Alexandrie. Toutefois, il n'avait fait donner la bastonnade à personne. Le sultan

ainsi périr la plupart des animaux que le sultan avait remis à sa garde. Il allégua, pour excuse, qu'il avait été retenu par l'empereur de Constantinople. Mais Bérékeh lui présenta la déclaration signée par lui et remise au général de l'armée mongole. Puis il ajouta : « Je m'abstiendrai de te faire « aucun mal, par égard pour le sultan d'Égypte, auquel je laisse le soin de punir ton mensonge, « et la perte des objets qu'il t'avait confiés.

« Cependant Izz-eddin, prince de l'Asie Mineure, avait écrit à Bibars, pour lui mander la prévarication de Fârès-eddin, qui avait engagé les troupes mongoles à se retirer de devant Constantinople, en leur faisant accroire que l'empereur grec était allié du sultan. Il ajoutait que cet émir, en récompense du service qu'il avait rendu à Michel, avait sans doute reçu de lui une somme égale à la valeur des objets qui s'étaient trouvés perdus. En conséquence, lorsque Fârès-eddin fut de retour en Égypte, au mois de Djoumada second, de l'an 665 (1266 de J. C.), Bibars, après lui avoir adressé de vifs reproches, le fit arrêter, et confisqua les objets précieux qu'il avait rapportés, et qui s'élevaient à une somme de quarante mille dinars. »

Ne voulant point allonger cette note outre mesure, je n'ajouterai rien à la relation qu'on vient de lire. Je me contenterai de faire une seule observation. On a vu que Bérékeh, parlant aux ambassadeurs égyptiens, leur demanda s'il était vrai que, dans leur pays, il existait un os de géant, placé en travers sur le Nil, et qui servait de pont. Cette question, qui semble avec raison bien absurde, est fondée toutefois sur une tradition, conservée chez les Arabes, et dont l'origine paraît remonter à une grande antiquité. Nous lisons dans l'*Histoire de la conquête de l'Égypte*, écrite par Abd-alhakam (man. arab. 655, pag. 39), qu'un géant, nommé Aoudj عُوج, ayant été tué par Moyse, son corps tomba en travers sur le Nil, et forma un pont qui servait de passage; et, dans le XV^e^ siècle de notre ère, cette fable était encore répandue chez les peuples de l'Orient. Au rapport du voyageur Schiltberger (*Reise in den Orient*, pag. 130, 131), « il existait dans l'Arabie un pont formé de l'os de la jambe d'un géant. Il réunissait deux rochers, séparés par une vallée profonde, dans laquelle roulait un torrent. Il fallait nécessairement que les voyageurs franchissent ce pont, attendu que c'était le seul passage praticable. Et les marchands qui allaient commercer en Arabie, suivaient exclusivement cette route. Non loin de ce pont, les Arabes avaient établi un péage; et du produit de cette douane, on achetait de l'huile, que l'on employait à frotter l'os, afin de le garantir de la carie. »

(97) Je lis البرية, au lieu de البريد.

(98) Le mot لفة signifie *un paquet*. C'est de la même racine que vient le pluriel لفايف, qui désigne *des bandes de toile*. On lit dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (fol. 240 verso), en parlant d'une blessure : قمطها باللفايف « Il l'enveloppa de bandes. » De là vient aussi ملف, qui signifie *une enveloppe plus ou moins grande*. On lit dans l'ouvrage intitulé *Inschâ* (f. 105 v°) : اتخذ ملفين من حرير تجعل في كل ملف حبة قراصية « Il prit deux petites enveloppes de soie, et mit « dans chacune d'elles une cerise. » Plus loin (f. 120 v°) : يضم كل صنف الى صنفه في ملف حاجز اما منديل او فوطة من الغزل « Il réunit chaque espèce dans une enveloppe particulière, qui se com« posait d'un mouchoir ou d'une serviette de fil. »

Me voici amené naturellement à revenir sur une assertion que j'ai émise au commencement de

fit dresser ses tentes en dehors de la ville; par son ordre, on publia qu'aucun soldat جندى n'entrât dans la place, et ne logeât dans une maison. Le jeudi, premier

cet ouvrage (pag. 12 et 13), et qui doit être modifiée. Expliquant le mot بقجة ou بقشة, qui est le terme turc *boktchah* بقچه ou *bogtchah*, j'ai dit qu'il signifiait probablement *une caisse*, *une cassette*. Une circonstance particulière m'avait priocipalement conduit à admettre cette interprétation. Je voyais, par quelques passages, que les papiers de la chancellerie étaient renfermés dans une *bokdjah*, et je supposais que des actes aussi précieux avaient dû être déposés dans une caisse bien fermée; mais la chose n'est point exacte. Le mot بقجة répond au terme arabe *foutah* فوطة, et désigne *une serviette*. Je citerai, à cette occasioo, un passage curieux, que j'emprunte à un ouvrage dont j'ai souvent invoqué le témoignage. L'anteur du *Inschd*, parlant des fonctionnaires attachés à la chancellerie (f. 119 v° et 120 r° v°), met au second rang celui qui était appelé *hâmil-almozarrah* حامل المزرّة (porteur du *mozerrah*), autrement خازن المزرة (trésorier du *mozarrah*), et quelquefois خادم المزرّة (serviteur du *mozarrah*). « Ce « dignitaire était considéré comme le substitut نايب du *dewadâr*, pour ce qui concernait le *mozarrah*. « Il fallait que ce fût un homme intelligent, intègre, spirituel, actif, adroit, aimant la lecture, et « assidu à son poste. » Ce mot مزرّة, que l'on va voir employé tout à l'heure, se retrouve aussi un peu plus haut, où on lit : فُوَط المزرّة. Il parait qu'il ne diffère pas du mot مزرّرة que l'oo rencontre dans un passage d'Ebo-Khallikan, où il désigne *une étoffe attachée avec des agrafes*. On y lit (fol. 363 r°) : وُجدت مزرّرة لم تُحلّ ازرارها « On trouve une robe attachée avec des agrafes, lesquelles n'étaieot point dérangées. » Mon opinion, à cet égard, est entièrement confirmée par un passage du *Inschd* où on lit, dans une glose marginale, sur le mot مزرّة (fol. 120 v°) : اصلها مزررة فخففت « C'est originairement le mot مزرّرة qui a été raccourci. » Puis, le texte offre ces mots : مزرة متخذة من القماش الحرّر الصافى يبطانة فى صفة الكيس طولها ذراعين و ثمن مثنية و عرضها ذراع و ثلث بعلاقة من الخيط المحفر يجمع به فوهتها « Une *mozarrah* formée d'étoffe de soie, toute « pure, garnie d'une doublure. Elle présente la figure d'une bourse; elle a de loogueur deux coudées « et un huitième; elle est pliée, et a eu largeur une coudée un tiers. On y a adapté un cordon, « formé d'un fil tordu qui sert à réunir l'ouverture. » On voit, par ce passage, que مزرّة désignait *une serviette, formant, par les agrafes qui en attachaient les côtés, une sorte de portefeuille ou de bourse.* L'auteur continue en ces termes : له لوازم منها معرفته بترتيب الاوراق بقصد اخذ الخط الشريف عليها و طريقة ذلك ان يفرش فوطة من الحرير الاسكندرى احد طرفيها معقود و يكون ذلك بحضور الدوادار و اول ما يوضع فيها اكبر ما يكون من قطع الورق ثم يجعل فوقه ما دونه فى القطع الى ان يكون قطع الثلث ثم يرتب المناشير كما تقدم فى قطع الورق و توضع فى الفوطة ولا تختلط المكاتبات كى لا تشتبه على الملك فى العلامة ثم توضع المراسيم المربّعة و التذاكر ثم توضع بعد هذا اوراق الطريق و المراسيم و التواقيع الصغار ثم توضع الامثلة و اولها ما عليه الاسم الشريف ثم والده مع صدرت و العالى ثم والده مع ادام و ضاعف ثم اخوه ثم تلف و توضع فى المزرة و تحمل الى القصر فيعرض ترتيبها مرة ثانية ثم تتقدم لاخذ العلامة فيعلم اولا اخوه وهو ما كان اخر الترتيب ثم والده الى ان يكون اخر علامته ما وضع اولا فى الفوطة من القطع الكامل ثم تتقدم القصص

jour du mois de Dhou'lkadah, le sultan fit son entrée dans Alexandrie, par la porte de Reschid. Toute la population sortit à sa rencontre. Il ordonna, par un écrit, de restituer l'impôt appelé (99) مال السهمين *la contribution des deux parts*, et

المستوجبة لاخذ يكتب فيشملها الخط الشريف و تعاد الى الفوطة ثم ترفع و تعاد الى الدوادار فياخدها و يعيدها لحامل المزرة (تنبيه) لايوضع فى الفوطة لاخذ الخط الشريف ورق ملوّن ولادنس ولامشق ولا خشن كى لا يعثر قلم العلامة فيه ولا خفيف كى لا ينفذ منه المداد ولا موصول ولا منقوب فى بيت العلامة ولا ما يكون ضيقا على العلامة ولا ما يقصر فى العرض و الطول عن وسع الخط

« Une des qualités que réclame impérieusement l'emploi du fonctionnaire susdit est le talent de « disposer les feuilles qui doivent recevoir l'écriture auguste du souverain. On étend une serviette « de soie d'Alexandrie, dont un des bouts est attaché. La chose se fait en présence du *dewâdâr*. On « pose d'abord les pièces qui sont sur du papier de la plus grande dimension. Par-dessus, on met celles « qui sont d'un moindre format, jusqu'à ce que l'on arrive à celles qui sont sur un tiers de feuille. « Puis, on range les diplômes, suivant leur format, et on les place dans la serviette. On a soin de « ne point mêler ensemble les différents genres d'actes, de peur que le sultan n'éprouve de l'embar- « ras pour mettre son apostille. Ensuite on place les *marsoum carrés*, et les *tedkirah*, puis les « feuilles de route, puis les *marsoum*, les petits actes appelés *tauki*, puis les *mithal*. Sur les premières, « le prince doit écrire son nom auguste. Puis viennent celles qui doivent porter *son père*, avec les « mots *elle est émanée*, et le mot *élevé*. Ensuite, celles qui offriront l'apostille *son père*, avec ces mots : « *qu'il perpétue, qu'il augmente*. Et enfin, celles qui porteront *son frère*. Tous ces actes sont alors « enveloppés et posés dans le *mozarrah*, puis portés au palais. Là, on en fait un second recen- « sement, et ils sont présentés à la signature du prince. Il écrit d'abord l'apostille *son frère*; ce « qui a lieu pour les pièces placées au dernier rang. Puis vient la formule *son père*. Et tout se ter- « mine par les actes posés avant tous les autres dans la serviette, et qui sont écrits sur du papier « d'une dimension parfaite. Ensuite on présente les placets, qui méritent de recevoir *on écrira*. Après « que le sultan les a apostillés, ils sont tous replacés dans la serviette, puis emportés et remis au *dewâdâr*, « qui les prend et les rend au porteur du *mozarrah* (avis.) On ne doit admettre dans cette serviette des- « tinée à renfermer les pièces qui recevront l'écriture du sultan, aucune feuille colorée, ou sale, ou déchi- « rée, ou d'un papier trop rude, de peur que le *kalam* qui tracera l'apostille ne glisse, ni trop mince, de « peur que l'encre ne la traverse; ni ployée, ni trouée à l'endroit où doit être l'apostille, ni trop étroite à « la place destinée à cette apostille, ni dont les dimensions, tant en longueur qu'en largeur, ne présen- « tent pas assez d'espace pour l'écriture. » Suivant ce que rapporte le même écrivain (f. 120 v°), ce fut le *kadi-alkodât* Tadj-eddin-Abd-alwahhab-ben-Bint-alaaz, qui, le premier, adopta l'usage du *mozarrah*, et cela, sous le règne de Melik-Saleh-Nedjm-eddin-Aïoub. Avant lui les actes étaient apostillés tout le long du jour, soit seuls, soit deux par deux, trois par trois, quatre par quatre. Le *mozarrah* réunissait toutes les pièces qui avaient rapport à la chancellerie. Toutes celles du même genre étaient tenues dans une enveloppe séparée, formée par un mouchoir, ou une serviette de fil. Plus anciennement, chaque espèce d'acte était renfermée dans une bourse d'étoffe de soie jaune satinée أطلسى; et aucun autre que le gardien de cette bourse ne pouvait réclamer l'apostille du prince.

(99) J'ai lu رسم بمكتوب برد مال السهمين, au lieu de ... بمكتوب و مال. J'ai suivi, pour cette correction, l'autorité de Nowaïri et du prétendu Hasan-ben-Ibrahim (m. non catalogué, f. 179 r°).

de continuer les pensions que l'on faisait aux pauvres. Il remit le droit qu'on levait sur la population d'Alexandrie, et qui était d'un quart de pièce d'or sur chaque *kintar* de tout ce qui se vendait. Il joua à la paume; après quoi il fit revêtir les émirs de robes d'honneur, donna à l'atabek une gratification de trois cents pièces d'or, et distribua à chaque émir un présent proportionné à son rang. Puis, il monta à cheval, pour aller visiter un scheïkh universellement respecté, qui se nommait 303
Mohammed-ben-Mansour-Aiâri العيارى. Le scheïkh ne voulut point admettre le prince chez lui; il consentit toutefois à lui parler, sous la condition que le sultan resterait dans le jardin, tandis que le scheïkh se tiendrait dans sa salle haute.

De là, Bibars alla visiter le scheïkh Schâtebi. Bientôt après, deux hommes, habitants de la place d'Alexandrie, et dont l'un se nommait Ebn-Bouri, et l'autre, Moukarram-ben-Zaïat, se présentèrent devant le prince, apportant avec eux des écrits اوراق qui contenaient les moyens de recouvrer des sommes perdues. Le mardi, sixième jour du mois, le sultan manda l'atabek, le *sâheb* (visir), les kadis, les jurisconsultes, et fit lire devant eux les pièces indiquées. A chaque mesure vexatoire qui lui était proposée, il la repoussait, et témoignait hautement combien il désapprouvait la conduite de ces deux individus. Lorsque la lecture fut terminée, il s'exprima en ces termes : « Sachez que j'ai sacrifié pour « plaire au Dieu très-haut, une valeur de six cent mille pièces d'or, que m'auraient « produite le cadastre, l'évaluation des propriétés, des fantassins, des esclaves « mâles et femelles, et l'appréciation des palmiers. Et Dieu m'a dédommagé am- « plement, par un accroissement de puissance. De plus, m'étant fait apporter les « registres des percepteurs, j'ai reconnu que leur recette avait augmenté, depuis « l'abolition des taxes injustes. Quiconque renonce à quelque chose pour l'a- « mour de Dieu, en reçoit infailliblement la récompense. » Il ordonna qu'Ebn-Bouri fût promené ignominieusement dans la ville. Le septième jour du même mois, les courriers de la poste, qui arrivaient de Birah et d'Alep, apportèrent la nouvelle que des Mongols et des *Behadurs* (guerriers) au nombre de treize cents cavaliers, se rendaient à la Porte Sublime الباب العالى, et venaient se soumettre au sultan. Ce prince expédia l'ordre de recevoir ces étrangers avec bienveillance.

Le jeudi, huitième jour du mois, le sultan tint une audience dans la maison destinée à rendre la justice, et enjoignit de purifier la ville, par l'expulsion des courtisanes franques.

Le douzième jour du même mois, le sultan quitta Alexandrie, et prit la route du Caire. Arrivé à Teroudjeh, il convoqua les Arabes de ce canton, et leur or-

donna de disputer, en sa présence, le prix de la course. Les Arabes se rassemblèrent au nombre de mille cavaliers, auxquels se réunit une partie des cavaliers de l'armée. Le sultan se plaça sur une colline, fixa lui-même l'espace qui devait être parcouru, et fit planter des piques, surmontées de pièces de soie اطلس et d'étoffe rayée عتابي, qui renfermaient les sommes destinées pour les prix. Les chevaux se rangèrent dans la carrière. Chacun des cavaliers, lorsqu'il avait devancé ses rivaux, recevait la somme qui lui avait été assignée. Après quoi, le sultan retourna au château de la Montagne. A son arrivée, il nomma aux fonctions de kadi de la place d'Alexandrie, le jurisconsulte Borhan-eddin-Ibrahim-ben-Mohammed-ben-Ali-Bouschi, de la secte de Mâlek. C'était un homme religieux, d'une dévotion austère, qui avait choisi pour sa retraite habituelle une des mosquées de Fostat. La charge de *khatib* (prédicateur) fut donnée à Zeïn-eddin-Abou'lfaradj-Mohammed, fils du kadi Mouwaffek, fils d'Abou'lfaradj, natif d'Alexandrie, qui avait jusqu'alors rempli dans cette ville les fonctions de juge حاكم.

Le dernier jour du mois de Dhou'lkadah, le sultan descendit au Caire. L'émir Seïf-eddin-Kelaoun-Alefi s'en retourna, accompagné des émirs Hosâm-eddin-alhadj-Idagdi-Rokni, et Hosâm-eddin, fils de Bérékeh-Khan. Le mercredi, cinquième jour du mois de Dhou'lhidjdjah, Hosâm-eddin, fils de Bérékeh-Khan étant
304 venu à mourir, le sultan assista à ses obsèques, et les suivit à pied, avec toute la foule.

Le sixième jour du même mois, on vit arriver les Tatars qui venaient se soumettre. Les principaux d'entre eux étaient Keremoun, Amtaghiah, Nokiah, Djerek, Kaïan, Nâsaghiah, Taïschour, Bentou, Sobhi, Djaudjelan, Adj-Karkâ, Adkerek, Keraï, Salaghiah, Motakaddem, et Daragan. Le sultan sortit à leur rencontre. Dès qu'ils l'aperçurent, ils descendirent de cheval, et baisèrent la terre devant le monarque, qui resta en selle. Ce prince, après les avoir comblés d'honneurs, reprit la route du château. Le huitième jour du même mois, le sultan fit revêtir ces étrangers de robes d'honneur. Ensuite il alla visiter le tombeau du fils de Bérékeh-Khan. Bientôt après on reçut la nouvelle qu'il arrivait un autre corps de Tatars. Le sultan se prépara à les recevoir d'une manière distinguée, et sortit à cheval, pour aller au-devant d'eux. Une troisième troupe ne tarda pas à venir. Ces nouveaux hôtes furent accueillis comme l'avaient été les premiers. Les principaux d'entre eux obtinrent le grade d'émir. Le sultan les ayant invités à embrasser l'islamisme, ils acceptèrent la proposition, et se firent tous circoncire.

Sur ces entrefaites, l'émir Behâ-eddin, *emir-akhor* frappa violemment un des courtiers du marché aux chevaux; et cet homme expira, après avoir été transporté dans sa maison. Ce fait excita au plus haut point la colère du sultan. L'*emir-akhor*, épouvanté, alla chercher un asile dans la maison de l'émir Kelaoun, et s'y tint caché. Kelaoun se rendit chez l'atabek, pour traiter l'affaire. Il remit lui-même aux enfants du mort cinq mille pièces d'argent, cent *ardebs* de froment et un habillement complet. A ce prix, ils abandonnèrent l'accusation, et certifièrent que la mort de leur père avait eu pour unique cause la destinée et la volonté divine. L'atabek s'étant présenté chez le sultan, lui rendit compte de ce qui s'était passé. Ce prince entra dans une violente colère. L'atabek lui dit : « Vous êtes « irrité; et cependant la loi est pour nous. Que le meurtre ait eu lieu par mé« garde, ou avec préméditation, les parents du mort ont renoncé à toute pour« suite. » Tous les émirs implorant la grâce du coupable, le sultan se rendit à leurs instances. Bientôt après, on fabriqua, par ordre de ce prince, une mosquée *djami*, composée d'étoffes taillées تفصيلا, et qui était destinée à être dressée à la droite de la tente du sultan. On y adapta des *mihrab* et des portes. Et l'on y plaça un *maksourah*, destiné pour le monarque.

Cette même année, on reconstruisit la *maison de justice* دار العدل située au pied du château de la Montagne. Le sultan y tenait une séance, les lundi et jeudi de chaque semaine, pour passer les troupes en revue. Bientôt après il arriva un présent, envoyé du Yemen.

Cette même année, le sultan ordonna de créer quatre kadis, qui devaient être les substituts نوّاب du *kadi-alkodât* Tadj-eddin-ben-Bint-alaazz. Celui-ci nomma, en effet, pour remplir ces fonctions, un Hânefi, un Mâleki; mais il ne trouva point parmi les Hanbalis un homme qu'il pût choisir; et il se contenta de désigner un hanbali, pour rédiger les contrats عاقد. Bientôt après le sultan envoya vers les principaux personnages de l'Irak, des Arabes de Khafadjah, avec des robes d'honneur خلع. Il écrivit au souverain de Schiraz et à d'autres princes, pour les exciter à entreprendre la guerre contre Houlagou. Plusieurs émirs de la tribu de Khafadjah fûrent revêtus des habits, symboles de la noblesse الفتوّة, et l'émir Izz-eddin reçut ordre de les accompagner à Schiraz. Le sultan expédia par mer un grand nombre de maçons, de charpentiers, de scieurs, de portefaix, avec quantité de pièces de bois et d'autres matériaux, pour réparer la mosquée du Prophète الحرم النبوى. On fabriqua, suivant l'usage, un voile كسوة (100) des-

(100) Le mot *kisouéh* كسوة, est souvent employé pour désigner *le voile de la kabah*. On lit dans

tiné pour la kabah. Il fut placé sur des mules, et promené dans les rues du Caire et de Fostât. Il était accompagné des familiers du sultan, des principaux personnages de l'État, des kadis, des jurisconsultes, des fakirs, des lecteurs, des
305 *khatibs*, des imams. Ce voile partit pour la Mecque, dans la seconde dizaine du mois de Schewal. Zeïn-eddin-ben-Bouri fut chargé de présider à la reconstruction de la mosquée sacrée.

Cette même année, le Français الفرنسيس (saint Louis), roi des Francs, rassembla ses armées, avec l'intention de tenter la conquête de Damiette : ses officiers lui conseillèrent d'aller plutôt attaquer Tunis, lui représentant que la prise de cette dernière place faciliterait celle de Damiette. Le prince arriva en effet devant Tunis; il était sur le point de s'en rendre maître, lorsque Dieu envoya dans son armée une maladie dangereuse, qui emporta le roi, et un grand nombre de ses principaux officiers. Les autres retournèrent dans leur pays.

Cette année vit mourir 1° l'*émir-kebir* Moudjir-eddin-Abou'lhaïdjâ-ben-Isâ-ben-Khaschken, le Curde, qui périt à Damas; 2° Izz-eddin-Abou-Mohammed-Abd-errazzâk-ben-Rizk-allah-Rasani الرسعنى (c'est-à-dire natif de la ville de Ras-Aïn) de la secte de Hanbal, scheïkh (docteur) des provinces du Djézirah. Il mourut dans la ville de Sindjâr, à l'âge de soixante-douze ans; 3° Ilm-eddin-Abou-Mohammed-Kâsem-ben-Ahmed-Mursi-Lorki. Il mourut à Damas, âgé de soixante ans. Il était regardé comme le chef des lecteurs.

Le premier jour de l'année 662, le sultan tint une audience dans la *maison de*
662 *la justice*. On lui présenta un papier cacheté, qu'apportait un esclave noir, et qui contenait une dénonciation مرافعة contre Schems-eddin, scheïkh des Hanbalis. Suivant l'accusateur, le scheïkh haïssait le sultan, et désirait voir finir son règne, attendu que ce prince, en fondant un collége, dans le voisinage du tombeau de Sâleh, n'y avait point donné place aux Hanbalis, et n'avait nommé au-

l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (t. I, man. 656, fol. 187 r°) : ولى وكالة بيت المال و الكسوة « Il exerça les fonctions de *wakil* (agent) du trésor, et fut chargé de la fabrication du *kisouch*. » Ailleurs (tom. II, man. 657, fol. 20 r°) : ولى . . . نظر الاوقاف و نظر الكسوة « Il présida, comme « inspecteur, aux fondations pieuses, et à la fabrication du *kisouch*. » Plus loin (f. 56 r°) : بسبب الكسوة التى عملت فى هذه السنة « Relativement au *kisouch* (voile) qui fut fabrique cette année. » Et enfin (fol. 76 r°) : عرض القاضى . . . الكسوة التى استعملها فكانت فى غاية الحسن « Le kadi... « présenta le *kisouch* (le rideau) qu'il avait fait faire, et qui était de la plus grande beauté. » Le mot *kisouch* est encore employé aujourd'hui avec la même signification. On peut voir sur ce sujet, Vansleb (*Relation de l'Égypte*, p. 345, 349); M. Estève (*Finances de l'Égypte*, p. 83, 85); M. le comte de Chabrol (*Essai sur les mœurs de l'Égypte*, p. 470); M. Martin (*Expédition de l'Égypte*, t. I, p. 339), etc.

cun d'eux aux fonctions de kadi. On alléguait encore d'autres griefs. La lettre ayant été envoyée au scheïkh, il protesta qu'elle ne renfermait rien de vrai. Puis il ajouta : « Cet esclave était à mon service, et je l'ai congédié. » Le sultan lui dit : « Quand tu tiendrais contre moi des discours injurieux, je te le permettrais. » Après quoi, il fit donner à l'esclave cent coups de bâton.

Au mois de Moharram, on proclama dans les villes du Caire et de Fostat, qu'aucune femme ne portât de turban, et ne se revêtît du costume des hommes; que si une femme, trois jours après cette publication, contrevenait à l'ordonnance, on lui enlèverait les habits qu'elle aurait sur le corps. L'eunuque طواشي Schodja-eddin-Mourschid-Hamawi, ayant été mandé au château de la Montagne, le sultan lui reprocha que son maître, le prince de Hamah, ne s'occupait que de ses amusements. Il régla avec lui que les troupes seraient astreintes à placer des corps avancés يزك (101), et à tenir leur armure au com-

(101) Le mot *yezek* يزك, qui fait au pluriel يزكيّة, désigne : *Des gardes avancées, des coureurs.* On lit dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. VI, pag. 66) : جمع من الفرنج قد خرجوا من القدس ليكونوا يزكا « Des Francs, en grand nombre, étaient sortis de Jérusalem, afin de servir d'eclaireurs. » Plus loin (pag. 89) : اصحابه الذين جعلهم يزكا فى مقابل الفرنج « Ses compagnons, qu'il avait placés « devant les Francs comme une garde avancée. » Et plus bas (pag. 99) : كان يزكه وطلايعه لا تنقطع عن الفرنج « Ses eclaireurs et ses coureurs ne cessaient d'observer les Francs. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 213 v°) : استطرد من حضر من العرب و اليزكيّة قدامهم « Il voulut chasser devant eux les Arabes et les coureurs qui se trouvaient là. » Dans l'histoire de Nowaïri (26e partie, man. de Leide, f. 201 r°) : إصحابه الذين جعلهم يزكا فى مقابلة الفرنج على مدينة صور « Ses compagnons qu'il avait placés comme vedettes, vis-à-vis des Francs, près de la « ville de Tyr. » Et plus loin (fol. 204 r°) : خرج الى يزكية السلطان وقاتلهم « Il marcha contre les « vedettes du sultan, et les attaqua. » Dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, fol. 87 v°) : بقى اليزك لاجل القلعة « Les gardes avancées restèrent, pour surveiller la forteresse. » Et (*ibid.*) : يزك التتار « Les coureurs des Tatars. » Plus loin (fol. 88) : الذين كانوا مقيمين على اليزك « Ceux « qui étaient là pour former la garde avancée. » Et enfin (f. 97 r°) : وصل يزكه الى البلاد « Ses cou« reurs arrivèrent dans cette contrée. »

Il est un autre mot que les historiens emploient quelquefois comme équivalent de celui de يزك. Je veux parler du terme *djâlisch* جاليش. Il désigne proprement *un drapeau.* On lit dans les *Prolégomènes* d'Ebn-Khaldoun (fol. 95 r°) : اما دولة الترك لهذا العهد بالمشرق فيتخذون اولا راية واحدة عظيمة وفى راسها خصلة من شعر يسمونها الجاليش والجتر ومع العسكر على جهومه « Quant « à ce qui concerne les Turcs qui règnent aujourd'hui dans l'Orient, ils prennent; avant tout, un « grand drapeau, dont la tête est surmontée d'une touffe de crins. Ils le désignent par les noms de « *djâlisch* et de *djitr.* Cet étendard accompagne toujours l'armée. » Ebn-Aïas, dans son *Histoire*

plet. Il lui remit un diplôme, et le fit partir pour Hamah. Bientôt après, on vit arriver l'émir Djemâl-eddin-Iaschker, fils du *dewadâr* Moudjâhid, *dewadâr* du

*d'Égypte* (m. 689, f. 20 r°), nous donne les détails suivants : كان عادة السلاطين المتقدمة اذا سافروا الى البلاد الشامية يعلقوا الجاليش قبل خروجهم باربعين يوما « Jadis les sultans d'Égypte, lorsqu'ils « se préparaient à faire un voyage en Syrie, étaient dans l'usage de suspendre le *djâlisch* (le drapeau) « quarante jours avant leur départ. » Plus loin (fol. 22 v°, man. 595 A, tom. II, fol. 99 v°), le même historien nous apprend que le sultan Gauri, partant pour une expédition contre les Turcs, changea, sur plusieurs points, les usages adoptés par ses prédécesseurs : منها انه لم يعلق الجاليش على الطبلخانات كعادة الملوك السالفة فانهم كانوا يعلقون الجاليش و يعرضوا العسكر ثم ينفق عليهم نفقة السفر و يستمر الجاليش معلق الى ان يخرج السلطان و لو بعد شهرين « Entre autres choses, « il ne fit pas, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, suspendre le *djâlisch* à l'édifice appelé *tabl-« khanât*. Car, ils y attachaient ce drapeau, puis, passaient les troupes en revue, et leur accordaient « la gratification telle qu'elle avait lieu lors des voyages. Le *djâlisch* restait suspendu jusqu'au départ « du sultan, quand même ce départ n'aurait eu lieu qu'au bout de deux mois. » On lit dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. II, fol. 106) : امر بالجاليش السلطاني فعلق على الطبلخانات « Par son « ordre, le *djâlisch* (drapeau) du sultan fut suspendu au *tabl-khanât* » Et Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 216) s'exprime en ces termes : علق جاليش السفر « On suspendit le *djâlisch* du départ. » Lorsque le sultan se mettait en campagne, ce drapeau accompagnait constamment l'armée. On lit dans l'histoire de Makrizi (*loc. laud.*, fol. 106) : خرج الجاليش سايرا الى الشام « Le *djâlisch* partit, et prit « la route de la Syrie. » Comme le drapeau, suivant l'usage, était toujours en tête de l'armée, le mot جاليش signifiait, par extension, *l'avant-garde des troupes*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. 56 v°) : الطليعة هو الجاليش. Dans l'histoire de Nowaïri (m. 683, fol. 14), et dans celle de Makrizi (*Solouk*, tom. I, pag. 415), le mot جاليش est expliqué par مقدمة القلب « Les troupes en avant du centre. » Dans l'histoire d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 25) : وصل جاليش عسكره الى البيرة « L'avant-garde de son armée arriva devant la ville de Birah. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (m. 714, fol. 264 v°) : جال عليهم فى الجاليش الترك على الاكاديش « Les Turcs qui formaient l'avant-garde, fondirent sur eux, montés sur des chevaux. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. I, m. 656, fol. 161 v°) : التقى جاليش السلطان بجاليش نايب الشام « L'avant-garde du sultan en vint aux mains avec celle du gouverneur de la « Syrie. » Dans le même ouvrage (tom. II, man. 657, fol. 24 v°) : بلغه ان الجاليش الذى تقدمه امراء الجاليش خامر عليه « Il apprit que l'avant-garde qui le précédait l'avait trahi. » Et (*ibid.*) : « Les émirs de l'avant-garde. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (t. III, f. 162 v°) : عين الامير شاهين ... مع جاعة من الامراء فى الجاليش و امرهم بتقدمه على عادة الجاليش « Il désigna l'émir « Schahin, avec d'autres émirs, pour se tenir à l'avant-garde, et leur ordonna de précéder l'armée, « ainsi que fait toujours une avant-garde. » Dans le même ouvrage (tom. IV, fol. 4 r°) : جعل الامير طوغا جاليشا فى عدة امراء اخر « Il plaça l'émir Touga, avec plusieurs autres émirs, à l'avant-garde. » Dans la *Vie de Bibars* (man. 803, fol. 7 r°) : يقدمه السلطان الملك الظاهر جاليشا و معه جاعة من العسكر « Le sultan Melik-Dâher le précédait, formant l'avant-garde, et ayant avec lui une partie « de l'armée. » Et plus loin (*ibid.*, v°) : فقد حضر جاليشا لعسكر مصر « Il formait l'avant-garde de

khalife de Bagdad ; quoiqu'il eût tardé de venir, le sultan le reçut avec bienveillance, et lui conféra une charge d'émir de *tabl-khanah*.

« l'armée d'Égypte. » De là s'est formé l'adjectif جاليشىّ désignant : *Celui qui est à l'avant-garde.* On lit dans l'*Histoire des Seldjoucides* de Bondari (man. 767 A, f. 170 r°) : للحملة على من يكون منهم فى الجاليشيّة « Pour fondre sur ceux d'entre eux qui formaient l'avant-garde. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 14 v°) : اخرج الجاليشية الرماة الكفاة من كل طلب « Il « fit sortir de chaque corps les soldats d'avant-garde, qui tiraient de l'arc, et qui étaient pleins de « capacité. » Ailleurs (fol. 102 r°) : الجاليشية تعبّى « Les soldats de l'avant-garde se rangèrent en « bataille. » Et enfin (fol. 209 v°) : الجاليشية الرماة منّا حولهم جايلة « Nos archers, qui formaient « l'avant-garde, caracolaient autour d'eux. » Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. VI, pag. 105) : لقتهم الجاليشية « Les soldats de l'avant-garde les rencontrèrent. » Le mot جاليش est quelquefois écrit شاليش. On lit dans l'histoire d'Abou'lmahâsen (man. 663, f. 152 r°) : خرجت ريح شديدة القت شاليش ارغون الى الارض « Un vent violent s'étant élevé, renversa à terre le drapeau d'Argoun. » Dans le *Inschâ* (fol. 66 v°) : وجدوا ساليس (شاليش) التتار بغزة « Ils rencontrèrent à Gazah l'avant- « garde des Tatars. » Dans l'histoire d'Abou'lféda (*Annales*, tom. V, pag. 58), au lieu de ساليش, il faut lire شاليش القلب, et traduire : « Les troupes en avant du centre. » Dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. I, p. 1117) : خرجت ريح شديدة القت شاليشه الى الارض « Un vent violent s'étant « élevé, renversa à terre le drapeau. » J'ai cité, dans le cours de cette note, un passage d'Ebn-Khaldoun, où il est fait mention du mot جاليش. Je crois devoir donner la suite de ce morceau : ثم على راس السلطان راية اخرى تسمى العصابة و الشطفة وهى شعار السلطان عندهم ثم تتعد الرايات و يسمونها السناجق واحدها سنجق و هى الراية بلسانهم و اما الطبول فيبالغون فى الاستكثار منها و يسمونها الكوسات و يبيحون لكل امير او قايد عسكر يتخذ من ذلك ما شاء الا العصابة فانه خاص السلطان « Au-dessus de la tête du sultan flotte un autre drapeau, que l'on « désigne par les mots de *isabah* et de *schatfah*. C'est lui qui forme l'attribut de la souveraineté. En- « suite viennent (je lis تتّخذ ou تتعدد) les étendards, que l'on nomme *sanâdjik*, et dont le singulier « est *sandjak*. Ce mot, dans la langue des Turcs, désigne en général *un drapeau*. Quant aux tymbales, « qu'ils nomment *kousât*, ils attachent beaucoup de prix à en réunir un grand nombre. Ils permettent « à chaque émir et à chaque général d'armée d'avoir autant de tymbales qu'il en veut ; mais l'étendard « appelé *isabah* est exclusivement réservé pour le sultan. » On peut voir sur le mot عِصابة, ce que j'ai dit plus haut (pag. 135). Quant au mot *schatfah* شطفة, je le retrouve également dans d'autres passages. On lit dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. II, fol. 83 r°) : جعل على راسه شطفة كما تجعل على راس السلطان « Il fit flotter au-dessus de sa tête un étendard, comme on en porte un « au-dessus de la tête du sultan. » Plus loin (fol. 459 r°) : ارسل ثلاث خلع وشطفة « Il envoya trois « robes d'honneur et un étendard. » Toutefois, il faut observer que le mot شطفة ne désignait pas la totalité du drapeau, mais la pièce d'étoffe qui en forme la partie essentielle. On lit dans l'ouvrage intitulé *Inschâ* (fol. 129 r°) : السنجق الرمح ذو الشطفة « Le drapeau se compose d'une pique sur-

Le dimanche, cinquième jour du mois de Safar, les hommes savants se réunirent dans le collége مدرسة Dâhérieh (102), situé entre les deux palais, et dont la construction venait d'être terminée. Les lecteurs étaient présents, et les personnes attachées à chacune des sectes se placèrent dans la salle ايوان, qui leur était destinée. Le *sadr* Medjd-eddin-Abd-errahman, fils du *sâheb* Kemâl-
306 eddin-Ebn-Adim, fut chargé de professer les dogmes des Hanefis. Le rang de

« montée d'une pièce d'étoffe. » Et dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. 689, f. 54 r°) : بايديهم رماح بشطفات حرير ملون « Ils tenaient des piques, surmontées de banderoltes de soie de diverses « couleurs. » Quant à cette *touffe de erins* خصلة شعر qui, suivant le témoignage d'Ebn-Khaldoun, pendait au haut du drapeau جاليش, et que l'on remarque déjà sur les monuments de Nakhschi-Roustam (Ker Porter, *Travels in Georgia, Persia*, tom. I, pl. 20, 22); c'est le même genre d'ornement que, dans la langue persane, on désigne par le mot de *pertchem* پرچم. Ce terme se trouve continuellement chez les écrivains persans; il serait donc superflu d'en citer des exemples. Je me contenterai de produire ce passage du *Zafer-nâmeh* (fol. 226 v°) : سرهای ایشان پرچم سنان خون افشان ساخته « Il suspendit leurs têtes à ses piques dégouttantes de sang. » Au rapport de l'auteur du *Borhani-kati* (éd. de Calcutta, pag. 189) : « On entend par le mot پرچم un objet noir « et rond, que l'on attache à l'extrémité d'une pique ou d'un drapeau. On le nomme aussi *kotâs* قطاس « C'est la queue d'une espèce de vache marine : on l'attache également au cou des chevaux. Quelques « personnes donnent à cette vache le nom de پرچم. Suivant d'autres, c'est une espèce de vache « sauvage qui habite les montagnes situées entre le Khata et l'Indoustan. » Le même écrivain (pag. 676), à l'article du mot قطاس, nous donne précisément les mêmes détails. La seconde de ses explications est la seule véritable. En effet, le mot *kotâs* قطاس désigne, non pas *une vache marine*, mais le *yak* ou *bos grunniens*, décrit par Pallas (*Neue Nordische beyträge*, tom. I, pag. 1 et suiv). Ce mot est écrit قطاس, et quelquefois قوتاش. Dans le *Matla-assaadein* (f. 123 v°), il est fait mention du *bœuf kotâs* كاو قطاس. On lit dans le *Heft-iklim* (man. de Bruix 17, fol. 563 v°) : « Parmi les productions merveilleuses du pays de Khoten, est le *koutâsch* قوتاش qui se trouve en grand nombre « dans les montagnes de cette contrée. Il est extrêmement redoutable pour les autres animaux : car, « soit qu'il frappe de la corne, soit qu'il regimbe, soit qu'il renverse sous ses pieds, soit qu'il lèche, « il donne la mort. » La queue du *kotâs* s'employait souvent, ou comme *un fouet*, ou comme *un chasse-mouche*. On lit dans le *Zafer-nâmeh* (fol. 141 r°) : شبرنگ رعد شبیه برق آهنگ را با قطاس هیبت و باس بهر جانب میتاخت « Il poussait, dans toutes les directions, à l'aide du « *kotâs* de la crainte et de la vigilance, son cheval noir, qui ressemblait à la foudre, et qui avait la « rapidité de l'éclair. » Et dans la *Vie de Timour*, écrite par lui-même (fol. 13 v°) : مگسان را بد قطاسی میرانم « Je chasse les mouches avec un *kotâs*. »

(102) Makrizi, dans sa *Description de l'Égypte* (man. 798, fol. 327, 328), nous donne, sur ce collége, des détails intéressants.

professeur pour les Schafeïs fut donné au scheïkh Taki-eddin-Mohammed-ben-Hasan; celui de lecteur de l'Alcoran, au *fakih* Kemâl-eddin-Mahalli; l'exposition des traditions du *Prophète* au scheïkh Abd-elmoumin-ben-Khalf-Dimiâti. Chacun d'eux fit une leçon; après quoi on servit un repas. Le poëte Djemâl-eddin-Abou-Hosaïn-Djezzâr, récita, à cette occasion, les vers suivants:

« C'est ainsi que des colléges sont bâtis par les soins d'un prince qui aime « l'architecture, et qui mérite au plus haut point la récompense et la louange.

« Le sultan Dâher a exécuté aujourd'hui une entreprise, qui lui a mérité de « voir ses vœux remplis, dans ce monde et dans l'autre. On voit ici la réunion « de tous les genres de beauté, qui, ailleurs, sont dispersés; tout y charme le « cœur et les yeux des hommes.

« Depuis que cet édifice s'est élevé près du tombeau du martyr (Hosaïn), l'âme « illustre de ce héros a été comblée de joie et de plaisir.

« Les délices éternelles du paradis étaient destinées à ce prince. Il a voulu au-« jourd'hui avancer pour lui la jouissance de ce bonheur. »

Plusieurs poëtes récitèrent, en cette circonstance, des vers nombreux, et furent revêtus de robes d'honneur. Le sultan plaça dans ce collége une magnifique bibliothèque, et fit bâtir à côté une école gratuite للسبيل (103). Chaque orphelin

(103) Le mot *sebil* سبيل signifie : *Une fondation pieuse, un objet qui, en vue de Dieu, est livré sans frais à l'usage du public*. On lit dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. II, fol. 34 v°) : مكتب السبيل « Une école gratuite. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 163) : عملت التوابيت لتغسيل الموتى للسبيل بغير اجرة « On fabriqua des coffres, pour laver les morts, « gratuitement, sans salaire. » Dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. I, p. 1169; tom. II, f. 446 v°): إعدّوا توابيت للسبيل « Ils préparèrent gratuitement des cercueils. » Dans l'ouvrage déjà cité d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 150) : مكتب سبيل لقراة الايتام « Une école gratuite, où l'on » montrait à lire aux orphelins. » Dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain (tom. IV, m. 750, f. 45 r°): من جلة كتّاب السبيل بجامع الطولوني « Du nombre des écrivains gratuits attachés à la mosquée « d'Ebn-Touloun. » De là vient le mot سبيل ماء signifiant : *Une fontaine où l'on va chercher de l'eau gratuitement*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 673 C, tom. III, f. 161) : انشاء سبيل ماء يشرب منه الناس جعل عوض الحوض « Il fit construire une fontaine, où tout le « monde allait boire gratuitement, et qu'il substitua au bassin. » Dans un passage d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 150 v°), on lit : سبيل ماء. Dans le *Bostan* de Sadi (pag. 142, éd. de Calcutta), on trouve ce vers :

چنین یاد دارم که سقّای نیل نکرد آب برمصر سالی سبیل

« Je me souviens qu'une année le porteur d'eau du Nil n'avait pas distribué gratuitement son eau dans « l'Égypte. » Dans le commentaire qui accompagne cet ouvrage, le mot سبیل est rendu par وقف,

musulman admis dans cet établissement, devait recevoir sa nourriture journalière, et annuellement deux habits, l'un dans l'hiver, et l'autre dans l'été.

Bientôt après, les pèlerins apportèrent la nouvelle que la prière avait été faite à la Mecque, au nom du sultan; que le *sadr* Djemâl-eddin-Hosaïn-Mauseli, secrétaire de la chancellerie, et qui avait été envoyé dans cette ville, s'était fait livrer la clef de la Kabah, et avait adapté à cet édifice la serrure qu'il avait apportée; que, durant trois jours, l'entrée de la Kabah avait été ouverte indistinctement et gratuitement à tout le monde.

A l'audience que le sultan donna dans le château de la Montagne, on lut l'acte qui constituait comme fondation pieuse وقف le *khân* élevé dans la ville de Jé-

عطا و, *fondation pieuse*, *don*. « Ce terme existe encore aujourd'hui avec la même signification. On lit dans la relation de Thevenot (*Voyage au Levant*, tom. II, pag. 564): « *Sibil* est un lieu où il y a de « l'eau pour chacun, pour l'amour de Dieu. » Le même écrivain (pag. 566) parle d'une *sibil* d'eau amère, et d'autres *sibil* qui se trouvent à peu de distance de Gaza (pag. 567, 570). Bremond (*Viaggi nell' Egitto*, pag. 185, 186, 304) parle d'un puits nommé *sibil el-beyacar*, creusé par ordre d'nn aga; de *sibil* d'eau salée, douce ou amère, qui se trouvent dans les mêmes cantons. Jouvin (*le Voyageur d'Europe*, pag. 67) parle de la citerne dont il vient d'être fait mention, et la désigne sous le nom de *sibil elbiracat*. Suivant le témoignage de Burckhardt (*Travels in Arabia*, tom. II, p. 101): « Le *sebyl* « est un petit bâtiment ouvert, placé souvent auprès des fontaines, et où les voyageurs peuvent faire « leur prière et se reposer. » On peut voir aussi, sur ce mot, M. Jomard (*Description du Caire*, pag. 93), et M. Mangin (*Histoire de l'Égypte*, tom. II, pag. 83).

De là s'est formé le verbe سبّل qui signifie : *Abandonner gratuitement à l'usage du public*. On lit dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (*Kâmel*, tom. VII, pag. 41) : مليت عدة بركث . . . من الجلاب و سبّل ذلك للناس « On remplit d'eau de rose un grand nombre de bassins . . . et on « livra le tout à la multitude. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, f. 161 v°): قد سبّلن انفسهن « Elles s'étaient livrées elles-mêmes. » Et (*ibid.*) : قصدن بخروجهن تسبيل فروجهن « Ces femmes en sortant avaient pour but de prostituer leur corps. » Plus loin (f. 265 v°): سبّلنا جامم للحِمام فى كل سبيل « Nous livrâmes, de toute manière, leurs remparts à la mort. » Et enfin (fol. 306 r°): فُتِحت الاهراء . . . ورفع اغلاقها و سبّلها « Les greniers furent ouverts . . . il « enleva leurs serrures, et les abandonna au public. » Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (fol. 24 v°): تسبيل السُبُل للحجّ « L'action de rendre les chemins libres pour le pèlerinage. » Dans la *Vie de Bibars* par Nowaïri (fol. 42 r°): سبّل البيت الشريف لساير الناس « Il ouvrit à tout le monde « l'entrée de la maison auguste. » Et (*ibid.*) : زاد . . . جلة من الغلال فى كل سنة بسبب تسبيل البيت الشريف « Il ajouta chaque année une quantité de grains, afin de rendre plus facile le voyage « à la maison auguste. » Dans l'ouvrage intitulé *Inschâ* (fol. 314 r°) : اسبّل زيارة البيت الحرام للزايرين « Je permettrai aux pèlerins de visiter la maison sacrée. »

rusalem. Le *kadi-alkodat* Tadj-eddin-ben-Bint-alaazz était présent à cette lecture. On fit plusieurs copies de cette pièce. On assigna également une destination du même genre à deux écuries situées au bas du château, et dont l'une portait le nom de Djauher-Noubi. En même temps, on reçut la nouvelle que, dans la ville de Khalil (Hebron), on avait rétabli le repas et les distributions destinés pour les habitants et les voyageurs. Cet usage avait été interrompu depuis un grand nombre d'années.

Le sultan se rendit à Wasim, et de là, dans la province de Garbiah. Il se promenait seul, et *incognito*, afin de prendre des informations sur l'émir Ebn-Homam, gouverneur du Garbiah, ainsi que sur la conduite des lieutenants, des pages, et des agents de cet officier. N'ayant recueilli que de mauvais renseignements, il fit arrêter Ebn-Homam, et lui donna un successeur. Ayant reçu des plaintes au sujet des vexations qu'exerçait un *mobascher* chrétien, il le fit étrangler, attendu que cet homme avait tenu des discours qui méritaient un pareil châtiment. Après être entré dans Damiette, il retourna à Oschmoum et se dirigea par la route de Menzaleh, vers la province de Scharkiah.

Cependant les Francs firent demander au sultan la permission de mettre en culture les terres qu'ils possédaient en Syrie, et d'y semer une quantité de grain. 307
On conclut avec eux une trève de quelques jours, et on les autorisa à faire ce qu'ils réclamaient.

Le vendredi, vingt et unième jour de ce mois, mourut Melik-Aschraf-Modaffer-eddin-Mousa, fils de Melik-Mansour, prince de Hems; comme il ne laissait ni fils, ni frère, ni héritier désigné par lui, l'émir Bedr-eddin-Bilbek-Alaï, par ordre du sultan, prit possession de la ville, le vingt-septième jour de ce mois. Toute la population prêta serment de fidélité à Melik-Modaffer (*lisez* Dàher). Le même émir se fit livrer également la ville de Rahbah, où le sultan envoya une somme de vingt mille pièces d'or. L'émir Djemâl-eddin-Djâki fut nommé gouverneur de Harran, et un autre émir eut le commandement de Rakkah. Cependant, on reçut la nouvelle que le souverain de l'île de Dahlak, et celui de l'île de Sewaken, s'emparaient des biens des marchands qui venaient à mourir. Le sultan fit partir un des officiers de la *halkah*, avec un ambassadeur, pour témoigner à ces princes qu'il désapprouvait leur conduite. Cette année, le trèfle قرط que mangèrent les chevaux du sultan, et les chameaux des différents parcs مناخات de l'Égypte, s'éleva à la valeur de cinquante mille pièces d'or.

Cette même année, on éprouva en Égypte un renchérissement des denrées.

L'*ardeb* de froment se vendait environ cent pièces d'argent; le sultan ayant ordonné de taxer تسعير (104) les différents objets, cette mesure ne fit qu'accroître le mal. Le pain manqua totalement; l'*ardeb* de froment s'éleva au prix de cent cinq pièces d'argent; l'*ardeb* d'orge à soixante-dix pièces : trois *ritl* de pain coûtaient un dirhem; et un *ritl* de viande, un dirhem un tiers. Dans la ville d'Alexandrie, le prix de l'*ardeb* de froment monta jusqu'à trois cent vingt dirhems. La misère allant toujours en augmentant, on en vint à manger les feuilles de raves لفت, de choux, et d'autres plantes. Les habitants, se dispersant dans les campagnes الريف, dévoraient les racines des fèves vertes. Le vendredi, septième jour du mois de Rebi second, le sultan s'étant rendu dans la *maison de la justice* دار العدل, abolit la taxe des denrées. Il fit enjoindre aux inspecteurs des greniers de vendre, chaque jour, aux pauvres, une quantité de cinq cents ardebs de grains. Il leur était ordonné de ne vendre à la fois que deux *waibah* au plus, afin que les acheteurs ne pussent faire d'approvisionnements. Cette mesure ayant été annoncée par une proclamation, les pauvres se réunirent au pied du château; les *hadjebs* (chambellans) descendirent, vinrent inscrire les noms de ceux qui se trouvaient présents. Après quoi, chacun des *hadjebs* se dirigeant vers un quartier, ils prirent note de tous les pauvres qui étaient restés au Caire et à Fostat, et en rapportèrent un dénombrement, qui contenait plusieurs milliers d'individus. Le sultan s'écria : « Par Dieu, si j'avais une quantité de grains suffisante « pour nourrir tous ces malheureux, je la leur distribuerais en entier. » Il se réserva plusieurs milliers de pauvres. Il en assigna un pareil nombre aux lieutenants de son fils, Melik-Saïd. Par son ordre, on dressa à la chancellerie militaire ديوان الجيش des états de répartition, qui donnaient à chaque émir un nombre de pauvres proportionné à celui des soldats qui étaient sous ses ordres. Les *djundis* الاجناد, les *mufredis* المفاردة de la *halkah*, les commandants, les *bahris* eurent à leur

(104) Le verbe سَعَّرَ, à la deuxième forme, signifie : *Taxer une denrée, en fixer le prix d'une manière arbitraire*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (m. 798, fol. 179 r°) : نظر في أمر السعر فابطل التسعير « On examina ce qui concernait les prix des denrées; et on renonça à les « fixer arbitrairement. » Dans la *Vie de Bibars* par Nowaïri (f. 22 v°) : رسم السلطان بالتسعير طلبا للرفق فاشتد الحال وعدم الخبز « Le sultan ordonna de fixer le prix des denrées. Il espérait par « là soulager la population. Mais cette mesure ne fit qu'augmenter la détresse; et le pain manqua « entièrement. » Plus loin (fol. 23 r°) : أول ما تكلم فيه ابطال التسعير « La première mesure que l'on « proposa fut l'abolition de la taxe des denrées. » Dans l'histoire de notre écrivain (*Solouk*, t. III, f. 48 v°) : سعر المثقال الذهب بماية درهم « On fixa la valeur du *mithkal* d'or à cent dirhems. »

charge un nombre plus ou moins grand de ces malheureux. On fit une classe à part des Turcomans, et une des Curdes. Chaque pauvre dut recevoir de quoi suffire à ses besoins pendant trois mois. Quant aux marchands, et aux hommes riches, des 308
différentes classes, on remit à chacun d'eux, suivant son état, un nombre de pauvres plus ou moins grand. Le sultan donna l'ordre que l'on distribuât chaque jour aux religieux des divers monastères ارباب الزوايا quatre cents *ardebs* de grains, tirés des greniers royaux, sans compter le pain que l'on fabriquait dans la mosquée d'Ahmed-ben-Touloun. Ce prince dit ensuite : « Nous avons rassemblé aujourd'hui cette foule de malheureux, et déjà la moitié du jour est écoulée : que « l'on donne à chacun d'eux une demi-pièce d'argent, afin qu'il se procure du pain ; « et les mesures que nous avons arrêtées auront leur exécution, à partir de de- « main. » On distribua, de cette manière, une somme considérable. Le *sâheb* (vizir) se chargea d'un grand nombre d'aveugles; l'atabek, d'une multitude de Turcomans; enfin, parmi les familiers du sultan, les personnes attachées à son service, les *hâdjebs* (chambellans), les émirs, les gouverneurs, les hommes en place, les hauts fonctionnaires, les hommes riches, il ne s'en trouva pas un seul qui ne prit à ses frais un nombre plus ou moins grand de pauvres. Le sultan dit alors à l'émir Sârem-eddin-Masoudi, *wâli* du Caire : « Charge-toi de cent pauvres, que « tu nourriras, pour l'amour de Dieu. » L'émir répondit qu'il avait déjà réalisé ce que demandait le prince, et pris à perpétuité le soin de ces malheureux. « Hé « bien, dit le sultan, tu as fait la chose de toi-même, adopte ces cent pauvres en « ma considération. » Ce qui fut exécuté. Bientôt on commença à ouvrir les magasins, à distribuer des aumônes. Le prix des grains diminua, et ne fut plus que de vingt dirhems par *ardeb*.

Le jour où le sultan donna audience, dans la *maison de la Justice*, on lui apporta un placet قصة adressé par les fermiers de l'hôtel de la monnaie; ils représentaient que la fabrication du dirhem était arrêtée, et demandaient la suppression des dirhems nâseris; ils faisaient observer que le prix de leur fermage s'élevait à deux cent cinquante mille pièces d'argent. Le sultan leur accorda, sur cette somme, une diminution de cinquante mille pièces d'argent; puis, il ajouta: « Nous ne voulons pas léser les intérêts pécuniaires de nos sujets. » Le vingtième jour du mois de Rebi second, on éprouva un fort tremblement de terre, qui renversa quantité de lieux habités. Le vingt-troisième jour du même mois, le sultan accorda aux filles de l'émir Hosam-eddin-Ladjin, le *djoukendâr*, la remise des droits qu'elles devaient au fisc sur la succession de leur père, qui était mort

à Damas, le quatorzième jour de Moharram; cet héritage s'élevait à quatre cent mille pièces d'argent monnayé, sans compter les propriétés territoriales, les grains, les chevaux. Un acte, constatant cette faveur, fut envoyé en Syrie. Le sultan voulait faire entendre à ses émirs que s'ils mouraient à son service, après s'être montrés fidèles à leurs serments, il veillerait sur les intérêts de leurs enfants, auxquels il assurerait la propriété des biens laissés par leur père. L'émir Schehâb-eddin-Kaïmeri, qui gouvernait au nom du sultan les conquêtes faites dans la province du *Sâhel* (la Phénicie), étant venu à mourir, son fils fut mis en possession de son héritage, qui se composait de cent eunuques. L'émir Schodja-eddin, gouverneur de Sermin, ayant été fait prisonnier par les Francs, ses propriétés territoriales furent abandonnées à ses frères et à ses pages. En agissant ainsi, le sultan avait pour but de s'attacher tous les cœurs.

Cette même année, on reçut la nouvelle que Haïthom, roi d'Arménie, ayant
309 rassemblé des troupes, marchait vers la ville d'Héraclée, et était venu camper devant la forteresse de Sarfand صرفند. Des courriers, expédiés du château de la Montagne, arrivèrent à Hamah et à Hems, où ils apportèrent l'ordre de marcher vers Alep. Les troupes se mirent en route, tombèrent sur l'armée arménienne, massacrèrent ou firent prisonniers un grand nombre d'ennemis. Les Arméniens, forcés de prendre la fuite, implorèrent le secours des Tatars, qui étaient campés dans le pays de Roum, et qui s'avancèrent au nombre de sept cents cavaliers. A peine étaient-ils arrivés sous les murs de Hârem, que la neige, qui tombait en abondance, les contraignit de rebrousser chemin, après qu'ils eurent perdu beaucoup de monde.

Dans le même temps, on apprit que le canal d'Alexandrie s'était obstrué; que son embouchure était comblée par des amas de terre; et que, par suite de cette circonstance, la ville d'Alexandrie éprouvait une disette d'eau. Le sultan envoya aussitôt l'émir Izz-eddin, *emir-djandâr*, qui fit recreuser le canal. D'un autre côté, l'émir Djemâl-eddin-Mousa-ben-Iagmour, *l'ostadâr*, reçut la mission de faire creuser le canal de l'île des Benou-Nasr, attendu que ce canton ne recevait qu'une irrigation insuffisante.

Au mois de Djoumadâ premier, l'émir Seïf-eddin-Belban-Zeïni, *emir-alam* امير علم (105), partit pour la Syrie, avec ordre de régler ce qui concernait les for-

(105) Dans un passage de l'*Histoire des Seldjoucides* de Bondari (f. 122 v°), le mot امير العلم, désigne *un porte-drapeau.*

teresses, de passer en revue les troupes de Hamah et d'Alep, et les habitants des places frontières ; d'enjoindre aux émirs de tenir au complet le nombre de leurs soldats et la quantité de leurs bagages, et de repousser les excuses que l'on alléguait, pour ne pas prendre part à la guerre. On lui remit plusieurs rescrits تذاكر, contenant ce qu'il avait à faire ; il devait faire porter de Damas à Birah, un trésor considérable, afin de pourvoir aux dépenses de cette place. Dans le même temps, plusieurs Arabes, de la tribu de Khafadjah, quittèrent la cour. Ils étaient venus apporter des lettres de ceux de leurs compatriotes qui habitaient l'Irak. Ceux-ci annonçaient qu'ils avaient fait des incursions sur les terres des Tatars, et poussé leurs courses jusqu'aux portes de Bagdad (106). Ils donnaient également des nouvelles des événements qui se passaient à Schiraz. On fit réponse à ces Arabes, et on les combla de témoignages de bienveillance.

Ce même mois, des ambassadeurs, envoyés vers le prince Bérékeh, se mirent en route. Parmi les Tatars arrivés en Égypte, il y en eut beaucoup qui, à l'instigation du sultan, embrassèrent l'islamisme. Il en fut de même des Francs qui s'étaient soumis volontairement, et des émirs nubiens, qui avaient été envoyés par leur roi. L'émir Bedr-eddin, le trésorier, leur distribua, dans un seul jour, cent quatre-vingts chevaux. Au mois de Djoumadâ second, on arrêta deux espions apostés par les Tatars. A cette même époque, on termina la construction de (107) la tour que le sultan avait fait construire à Kârâ قارا, et l'on s'occupa d'en bâtir une plus grande, qui devait servir à protéger les routes contre les incursions des Francs. Sur ces entrefaites, le roi d'Arménie (108), ayant dessein de porter la guerre en Syrie, avait fait préparer mille manteaux tatars (109) قبا تترى, et mille *serâkoudj* (bonnets) سراقوج (110), dont il revêtit des Arméniens, afin

(106) Je n'ai pas hésité à lire باب مدينة بغداد, au lieu de نايب مدينة بغداد.

(107) Je lis تنجز, au lieu de ممجر.

(108) Je lis ملك الارمن, au lieu de تلك الارمن.

(109) C'est ainsi que je lis, au lieu de مترى.

(110) Le mot سراقوج se retrouve dans un autre passage de notre historien. On y lit (*Solouk*, t. I, p. 472) : يطلب ثلاثين سراقوج حتى اذا وجّه لكشف اخبار العدو يلبسها من يبعثه « Il demandait « trente *serâkoudj*, afin que, lorsqu'il enverrait des espions pour surveiller les mouvements de l'ennemi, « ces émissaires prissent ce costume. » Dans la *Vie de Bibars* de Nowaïri (folio 66 recto) : لبسوا كلهم السراقوجات تشبّها بالتتار « Ils prirent des *serâkoudj*, afin de ressembler à des Tatars. » Et (*ib.*) : الف سراقوج البسها اصحابه « Il fit prendre à ses compagnons mille *serâkoudj*. » Dans l'histoire de Schehâb-eddin, ou plutôt de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (man. non catalogué, fol. 438 v°) : رما سراقوجه « Il

de faire croire que c'était un corps auxiliaire, envoyé par les Tatars. Dès qu'on eut reçu cette nouvelle, les courriers de la poste furent expédiés vers Damas, apportant un ordre que les troupes de cette ville se dirigeassent vers Hems ; que celles de Hamah entrassent en campagne, et que les Arabes de Syrie s'abstinssent, cette année, de se rendre dans le désert. Les armées s'étant mises en marche, firent des courses de tous les côtés. Les Arméniens furent complétement battus. Les troupes vinrent camper sous les murs d'Antioche, tuèrent ou firent prisonniers beaucoup d'ennemis, et enlevèrent un riche butin. Un autre corps pénétra dans le *Sâhel*, pour attaquer les Francs, s'avança jusqu'aux portes d'Akkâ, et commença à relever la ville de Schakif-Tiroun شقيف تيرون, qui était en ruine, depuis l'année 658. Dès que les travaux de construction furent terminés, on fit transporter dans cette place un arsenal زردخاناه et des vivres. Le sultan envoya
310 aux troupes du *Sâhel* une somme de deux cent mille pièces d'argent, qui fut partagée entre les soldats. Sur ces entrefaites, un courrier de la poste annonça que plusieurs émirs de l'Irak, venant de Schirâz, ainsi que des émirs de la tribu de Kafadjah, étaient arrivés, et se rendaient à la cour du sultan.

Le premier jour du mois de Redjeb, on présenta au prince un placet قصة (111),

« jeta son *serâkoudj*. » Suivant l'auteur du *Borhani-kati* (pag. 499), le mot *serâgoudj* سراغج ou سراغوج désigne : *Une coiffure de femme qui, d'un côté, tombe sur le front, enveloppe les cheveux, et pend jusque sur l'épaule gauche*. On sent bien que, dans le passage de Makrizi, il ne saurait être question d'un pareil genre de parure, et que le mot سراقوج doit signifier *un simple bonnet*. Voyez ci-dessus, p. 215.

(111) Le mot *kissah* قصّة, signifie : *Une requête, un placet*. Il se trouve, avec ce sens, dans plusieurs passages de la *Vie de Saladin* par Behâ-eddin (pag. 10, 23). Dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (fol. 324 v°), on lit : رفع رجل الى فخر الملك قصّة « Un homme présenta un placet « à Fakhr-almoulk. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 35 r°) : أخذ من الناس قصصهم « Il prenait de la main de chacun le placet qu'il avait à présenter. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (art. دار ابن فضل الله) : كتب قصّة يسال فيها العفو عنه « Il écrivit un placet « dans lequel il implorait sa grâce. » Ailleurs (man. 798, fol. 179 v°, art. دار العدل) : قريت عليه قصة ضمّان دار الضرب « On lut devant lui le placet des fermiers de la monnaie. » Plus loin (f. 180 r°) : يقرا عليه بعض قصص « On lui lisait quelques placets. » Ailleurs (fol. 3 v°) : ينظر فى قصص الرافعين و ظلاماتهم « Il examinait les requêtes des plaideurs et leurs griefs. » Dans l'histoire du même écrivain (*Solouk*, tom. I, pag. 496) : أخذ قصصا كثيرة رفعت اليه « Il prit plusieurs placets qui lui furent pré- « sentés. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (fol. 90 v°) : أسترفع قصص المتظلمين « Il de- « manda qu'on lui présentât les placets de ceux qui avaient des réclamations à faire. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 32 v°) : قرا كاتب السرّ عليه القصص « Le secrétaire de la

annonçant que, près de la porte du *Meschhed-Hosaïni*, se trouvait une mosquée, et à côté d'elle un lieu dépendant du palais, et qui avait été vendu pour une somme de six mille dirhems, payés à la chancellerie. Le sultan ordonna de rendre cet argent, d'employer tout le terrain à la construction d'une mosquée, et de commencer immédiatement les travaux. Bientôt après, un soldat se présenta, accompagné d'un orphelin, dont il déclarait avoir été chargé par un testament انه وصيّة (112). Le sultan dit au *kadi-alkodât* : « Lorsqu'un soldat de la « milice vient à mourir, ses camarades s'emparent de sa succession, et l'orphe- « lin est placé parmi les pages الارشاقية. Si l'orphelin meurt, son bien passe à « l'individu qui a pris soin de lui ; ou l'orphelin, en grandissant (113), ne trouve « plus rien, et ne saurait produire aucune preuve, pour revendiquer son bien ; ou « celui qui s'est chargé de son enfance étant mort le premier, l'avoir de l'orphe- « lin se trouve absorbé dans la masse de l'héritage. Il ne convient pas qu'un de « ceux à qui un enfant a été confié puisse se prévaloir de dispositions particu- « lières. La loi doit être la même pour tous. Il faut que les biens des orphelins « soient l'objet d'une surveillance exacte, et que les administrateurs de la jus- « tice امناء الحكم (114) président à l'emploi des fonds. »

On manda les délégués des émirs, les *nakibs* de l'armée, et on leur recom-

« chancellerie secrète lui fit lecture des placets. » Dans l'histoire du continuateur d'Elmacin (f. 235 v°) : وقعت عدة قصص فى الملك الافضل « On reçut un grand nombre de placets concernant Melik- « Afdal. » Dans l'ouvrage intitulé *Inschâ* (fol. 106 v°, 292 r°) : اما القصص فتارة ينهى فيها وفاة من كان بيده اقطاعا و تارة انتقاله عنه لقضية ما « Dans les placets, on relate tantôt la mort de celui à « qui appartenait la propriété, tantôt la perte qu'il a faite de cette propriété par un événement « quelconque. » De là venait le nom d'un officier, qui portait le titre de *kissâh-dâr* قصّة دار, et dont les fonctions consistaient à recevoir, tous les jours de la semaine, les placets, requêtes et réclamations de tout genre. Il les faisait porter le vendredi, à l'audience du sultan, si ce prince devait en donner une, et il recevait les réponses. Cette charge avait une haute importance.

(112) Le mot وصيّ est ainsi expliqué par Meïdani (*Proverb.* 3850) : من تكل اليه امرك بعد الموت « Celui que l'on charge de l'exécution de ses dispositions testamentaires. » On lit dans l'histoire de Masoudi (*Moroudj*, t. I, fol. 12 v°) : كان شيث وصيّا على ولده « C'était Seth qu'il avait chargé « du soin de son enfant. » Dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. I, pag. 610) : كل منا عمل الاخر وصيّة على اولاده بعد موته « Chacun de nous avait chargé l'autre de veiller, après sa mort, au soin « de ses enfants. »

(113) Je lis يكبر, au lieu de يكن.

(114) Je lis أمناء, au lieu de أنباء.

manda de se conformer à ce règlement, et telle est, en effet, la marche que l'on suit encore aujourd'hui.

Le troisième jour du même mois, on vit arriver des députés qui venaient de Schiraz. Ils avaient pour chef l'émir Seïf-eddin-Beklemek; avec eux se trouvait Seïf-eddin-Aktebar-Khawarizmi, qui avait été *djemdar*, au service de Djelâl-eddin-Khawarizm-schah, plusieurs pages de l'atabek Saad, savoir : Schems-eddin-Sonkordjah, et les personnes de sa suite. Dans la même réunion se trouvaient aussi Moudhir-eddin-Wischah-ben-Schehri, l'émir Hosam-eddin-Hosaïn-ben-Mallâh, émir de l'Irak, ainsi qu'un grand nombre d'émirs des Arabes de Khafadjah. Le sultan sortit en personne à leur rencontre, conféra à Seïf-eddin-Beklemek le grade d'émir de *tabl-khanah*, et combla de bienfaits tous ceux qui composaient cette réunion.

Au mois de Schaban, le sultan ordonna aux émirs, aux officiers de la milice et aux Mamlouks, de tenir leur équipement au complet (115). Tous se mirent en devoir d'exécuter avec le plus grand zèle les intentions du prince. La foule se pressait dans le marché des armes. Le prix du fer augmenta, aussi bien que le salaire des forgerons, et des ouvriers qui fabriquent les différentes pièces d'armure; on n'avait plus d'autre occupation. Les soldats employaient exclusivement leur revenu à l'achat des armes. Chacun se livrait à quelque exercice guerrier, tel que le jeu de la lance et autres; et l'on se familiarisait avec la pratique de l'équitation. Sur ces entrefaites, une lettre adressée par l'émir de Médine, an-

(115) Le mot عُدَّة, dans ce passage, et dans un autre (man. pag. 305), que j'ai traduit ci-dessus, désigne : *Un équipement guerrier.* Quand ce terme est mis au pluriel عُدَد, il signifie, en général : *Des munitions de guerre, tout ce qui peut servir à la défense ou à l'attaque.* On lit dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (f. 14 v°) : جَمَعَ العَدَد و فرّق العُدَد « Il rassembla les hommes, et distribua « les munitions. » Ailleurs (fol. 204 r°), l'écrivain, rendant compte de l'incendie d'un bélier de guerre, ajoute : استخرجوا ما تحت الرماد من العُدَد بالنبش « En fouillant les cendres, on en tira « tout ce qu'elles contenaient de munitions. » Plus loin (fol. 233 r°) : السلطان عمر... بطسة وزادها من العُدَد والآلات بسطة « Le sultan équipa un bâtiment, et le fournit abondamment de munitions « et de machines. » Ailleurs (fol. 270 v°) : فناء الخيل و العُدَد و السلاح « La destruction des chevaux, « des munitions et des armes. » Et (*ibid.* v°) : العُدَد فقدت بالكلية « Les munitions manquèrent complètement. » Et enfin (fol. 297 v°) : استخرج ما بها من الاموال و العُدَد « Il en tira tout ce qui s'y « trouvait de richesses et de munitions. »

nonça qu'il s'était mis en marche, avec le voile كسوة de la Kabah, et qu'il l'avait suspendu à cet édifice.

Au mois de Ramadan, on acheva la fabrication du rideau destiné pour le tombeau du *Prophète*. On désigna, pour l'accompagner, l'eunuque Djemâl-eddin-Mohsin-Sâléhi; et l'on s'occupa de faire partir en même temps de la cire, des aromates, des parfums et de l'huile.

Un courrier, expédié à l'émir Nâser-eddin-Kaïmeri, lui apporta l'ordre de faire 311
des courses sur le territoire de Kaïsârieh قيسارية et d'Athlith عثليث. En effet, il pénétra jusqu'aux portes de cette dernière ville, pilla, égorgea, et enleva un grand nombre de prisonniers. De là, s'avançant vers Kaïsârieh, il y fit les mêmes ravages. Les Francs qui étaient en marche, pour aller attaquer Jaffa, furent saisis de frayeur, et retournèrent précipitamment sur leurs pas.

Le sultan, suivant son usage, fit distribuer aux cuisines du Caire et de Misr, de nombreuses aumônes, destinées pour les pauvres. Chaque nuit du mois de Ramadan, il dépensait une somme considérable, employée en achat de pain et de viande cuite. Suivant sa coutume, et à l'imitation des princes qui l'avaient précédé, il affranchit trente personnes, sans compter ceux de ses Mamlouks, auxquels il accorda la liberté.

Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle que les Francs avaient fait sur les Musulmans une prise considérable. Le sultan écrivit aux gouverneurs de la Syrie, pour leur ordonner de faire tous leurs efforts pour recouvrer ce qui avait été perdu. Mais bientôt après, on sut par une lettre de l'émir Nâser-eddin-Kaïmeri, que les Francs avaient rendu toute leur capture, qui se composait d'un grand nombre d'hommes, et de quantité d'animaux. Au moment où cette restitution eut lieu, les acclamations des hommes et des femmes, et les pleurs des enfants, formèrent un concert de voix qui aurait, pour ainsi dire, attendri les pierres elles-mêmes.

Un courrier, arrivé de Birah, apporta la nouvelle que Sârem-eddin-Bektasch-Zâhidi avait à plusieurs reprises, fait des courses jusqu'aux portes de Kalaat-arroum قلعة الروم (le château des Romains). En même temps, on reçut une lettre du roi Charles, frère du Français (saint Louis) roi des Francs. Cette dépêche était accompagnée d'un présent, et d'une lettre de l'*ostadâr* (le majordome) de ce prince. Il annonçait que son maître avait ordonné de faire reconnaître dans ses États l'autorité de Melik-Dâher. « Il veut, ajoutait-il, que je me regarde comme « délégué du sultan, ainsi que je le suis de mon souverain. »

Le vendredi, vingt-cinquième jour du même mois, on lut dans la grande mosquée de Fostat, une lettre qui supprimait les droits levés sur la charge du *wâli* de cette ville, et qui se montaient à la somme de cent quatre mille pièces d'argent. On reçut la nouvelle que Lascaris (Michel-Paléologue) avait retenu les ambassadeurs envoyés, avec un présent, vers le prince Bérékeh, et les avait empêchés de continuer leur voyage; en sorte que les objets dont ils étaient porteurs avaient péri pour la plupart. Le sultan ayant fait venir les patriarches et les évêques, leur demanda ce que méritait un homme qui avait violé ses serments, et les engagements souscrits par Lascaris. Tous répondirent qu'un pareil homme devait être excommunié. Le sultan, après leur avoir fait donner une déclaration par écrit, leur présenta les actes mêmes des serments prêtés par Lascaris. Puis, il leur dit : « Ce prince, en retenant mes ambassadeurs, a violé ses engagements, « et a montré qu'il recherchait l'alliance de Houlagou. » Puis, il dépêcha vers l'empereur un moine, philosophe grec, un prêtre et un évêque, pour signifier à ce monarque son excommunication. Le sultan lui adressa en même temps une lettre extrêmement dure. Il écrivit aussi au prince Bérékeh, et fit remettre cette dépêche à l'émir Fâres-eddin-Akousch-Masoudi, qui avait été chargé de se rendre comme ambassadeur auprès de Bérékeh, et de lui porter le présent. Dès que Lascaris eut reçu le message du sultan, il mit en liberté les ambassadeurs qui se dirigèrent vers la cour de Bérékeh. Sur ces entrefaites, un courrier expédié de la Syrie, apporta la nouvelle que des Tatars, des Turcs, des habitants de Bagdad, en très-grand nombre, étaient entrés sur les terres de l'empire, pour venir faire leur soumission. Le sultan ayant convoqué les émirs, leur fit part de cet événe-
312 ment, et leur dit : « Je crains que l'arrivée de ces hommes, qui viennent de tous « côtés, ne cache quelque projet dangereux. Sortons à leur rencontre; s'ils arri- « vent avec des intentions d'obéissance, nous les traiterons comme il convient; « sinon, nous serons prêts à tout événement. Ceux qui composent mon armée re- « cevront de moi tous les objets qui leur seront nécessaires. Je ne veux être que « comme l'un d'entre vous : je me contenterai d'un cheval. Tout ce que j'ai de « chevaux, de mulets, d'argent, vous appartient, et à ceux qui combattront pour « la cause de Dieu. » Les émirs conseillèrent au prince de donner le titre de sultan à son fils, qui résiderait en Égypte durant l'absence de son père. En effet, le jeudi, treizième jour du mois de Schewal, le sultan fit monter à cheval son fils, Melik-Saïd, accompagné de tout l'appareil de la souveraineté. Lui-même marchait à pied, à côté de l'étrier du jeune prince, et portait devant lui le

*gâschiah*. Les émirs l'ayant pris de ses mains, il rentra dans son palais. Les émirs et tous ceux qui composaient l'armée, accompagnèrent le prince jusqu'à la *porte de Nasr*, entrèrent dans les rues du Caire, à pied, et portant le *gâschiah*. La ville fut ornée de la manière la plus brillante. Les émirs, à l'envi l'un de l'autre, dressèrent des pavillons قباب. L'émir Izz-eddin-Aïdemur-Halebi, monté sur un cheval, s'avançait à côté du prince, dont il devait être l'atabek. Des tapis de satin اطلس et d'étoffe *attâbi* عتابى (116), étaient étendus sous les pieds du cheval. Le prince rentra au château de la Montagne. Il n'y eut pas un émir qui ne fît couvrir la route de pièces d'étoffes de soie. On en recueillit plusieurs charges, que les mamlouks du sultan partagèrent entre eux. Le kadi Mohi-eddin-ben-Abd-al-kâder rédigea l'acte تقليد, qui conférait à Melik-Saïd le titre d'héritier présomptif du sultan. Le lundi, dix-septième jour du même mois, on convoqua les émirs, les kadis, les jurisconsultes, et l'on fit devant eux lecture de l'acte d'inauguration. Après quoi, on songea à la circoncision de Melik-Saïd. Tous les soldats reçurent ordre de se disposer à passer une revue, avec leurs armes et leurs instruments de guerre. Sur ces entrefaites, des Tatars arrivant, pour faire leur soumission, les émirs de Khafadjah furent désignés pour les accompagner.

Dans ce même temps, on vit paraître du côté de l'orient, une comète, dont la chevelure se dirigeait vers l'occident. Elle se levait un peu avant le point du jour, et s'avançait petit à petit, jusqu'à ce qu'elle se montrait dans un point fort élevé. Sa queue jetait une lueur très-vive; elle ne quittait pas la constellation de *hakah* هقعة près de laquelle on la voyait constamment, du côté de l'orient, à la distance d'environ la longueur d'une grande pique. Elle se montra depuis la fin du mois de Ramadan jusqu'au premier jour du mois de Dhou'lkadah. Avant son lever, elle répan-

(116) Le mot عتابى désignait *une étoffe de soie*. En effet, on lit dans la Géographie d'Ebn-Haukal (manuscrit, pag. 120) : يرتفع منها العتابى و الوشى و ساير ثياب الابريشم و القطن « On « en exporte l'*attâbi*, les étoffes peintes, et tous les genres d'étoffes de soie et de laine. » Mais il paraît que ce mot était une épithète qui signifiait : *Marqué de raies de couleurs différentes*. Ebn-Beïtar (man. 1071, f. 78 v°, 79), donnant la description d'une variété de melon, s'exprime ainsi : نوع صغير مخطط بحمرة وصفرة على شكل الثياب العتابى « Il est d'une petite espèce, rayé de rouge et de jaune : « comme les étoffes *attâbi*. » Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (fol. 249 r°), il est fait mention de tapis d'*attâbi*, الفرش العتابى. Hasan-ben-Omar (m. 688, f. 30 r°), parle d'un âne, qui était de couleur *attâbi*: حمار عتابى اللون. Dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (f. 39 r° et v°), on lit que parmi les présents que Saladin envoya d'Égypte à Noradin se trouvait une ânesse rayée : حمارة عتابية (probablement une femelle de zèbre).

dait dans l'air une masse considérable de rayons lumineux. A la fin du mois de Ramadan, et dans les premiers jours de Schewal, on vit, durant plusieurs nuits, après la dernière période du soir, paraître, vers le nord-ouest, des lignes brillantes, qui ressemblaient à des doigts, et qui se trouvaient dans la partie la plus élevée du ciel. Le quatrième jour de Schewal, un peu avant le coucher du soleil, cet astre se colora d'une teinte rouge, perdit son éclat, et resta complétement éclipsé, jusqu'à ce qu'il disparut sous l'horizon. A l'extrémité du soir, la lune éprouva un accident semblable.

On apporta du quartier de Maks, situé hors du Caire, un enfant mort, qui avait deux têtes, quatre yeux, quatre pieds, quatre mains. Cet enfant avait été
313 trouvé sur le quai de Maks.

On fit mettre à mort Melik-Moughith-Fatah-eddin-Omar, fils de Melik-Adel, et prince de Karak. On reçut la nouvelle que les ambassadeurs envoyés vers le prince Bérékeh étaient arrivés à leur destination; qu'ils avaient reçu l'accueil le plus distingué, et obtenu ensuite la permission de partir.

Le premier jour du mois de Dhou'lkadah, au lever du soleil, le sultan passa ses troupes en revue. Elles étaient en nombre immense; chaque émir s'avançait à la tête de son corps, revêtu d'une cuirasse. On conduisait les chevaux de main, qui étaient parés comme pour la guerre. Suivant les ordres du sultan, personne, ce jour-là, ne devait porter d'autre costume que le costume militaire. Le monarque se tint constamment assis sur l'estrade placée à côté de la *Maison de la justice*. L'armée défilait dans tout l'appareil guerrier, et la chancellerie militaire était devant le prince. Les soldats s'avançaient, cinq par cinq, puis dix par dix; et enfin, comme ils étouffaient dans la foule et sous le poids de leurs armures de fer, on les fit marcher en nombre illimité. Il périt dans cette occasion quantité de personnes, entre autres Aïbek, mamlouk de l'émir-Izz-eddin-Aïdemur-Halebi. Son corps fut enterré, puis exhumé, et déposé dans un autre tombeau. Le kadi Mohi-eddin-ben-Abd-alkâder, fit, à cette occasion, les vers suivants :

« Si l'on a transporté Aïbek hors de son tombeau, ce n'a point été par suite « de quelque accident, ou par châtiment;

« Mais il est mort le jour d'une revue; et la revue (celle du jugement dernier) « doit toujours être accompagnée de la résurrection. »

Le sultan avait voulu que la marche des troupes se terminât dans un jour, afin qu'on ne pût pas dire qu'un soldat eût rien emprunté à un autre. Les soldats passés en revue entraient par la porte de Karâfah, se dirigeaient du côté

du château de la Montagne, par la porte de *Nasr*, vers la tente qui avait été dressée sur ce terrain. A l'approche du coucher du soleil, le sultan monta à cheval, vêtu seulement d'un manteau de couleur blanche, et passa au milieu des troupes qui étaient sous les armes. Il n'avait avec lui qu'un petit nombre de *Silahdârs*, et de ses familiers. Arrivé à la tente, il mit pied à terre, et assigna à chacun son poste. Après quoi, il rentra dans le château, au moment du coucher du soleil. Bientôt, toute la foule se livra à de nombreux divertissements. On para les chevaux de housses تشاهير (117) et de caparaçons de guerre البراسيم الحربية, d'écharpes مراوات, de croissants اهلة d'or et d'argent, de satin et de *hatâmi* حطامي. Le sultan descendit du château, accompagné de ses chevaux de main. Toute cette fête présentait un spectacle dont la beauté éblouissait les yeux. On avait employé, pour former les écharpes مراوات, des drapeaux de satin jaune, pour une valeur de dix mille pièces d'or; et l'on en fabriqua ensuite une quantité incalculable. Le sultan se rendit au *meïdân* de la fête, précédé par ses chevaux de main. Il promit de donner à chaque émir qui atteindrait le *kabak* قبق (118),

(117) Le mot *taschhir* تشهير se retrouve, avec le même sens, dans un passage de notre auteur (*Solouk*, tom. I, pag. 370) : جعل لمن اصاب فرسًا بتشاهيره « Il promit à celui qui atteindrait le but « un cheval avec son harnais. » Dans la *Vie de Melik-Aschraf* (de mon manuscr., f° 85 v°) : التشاهير وانواع المذهب من الحرير « Les housses et les différentes sortes d'étoffes de soie, tissues en or. »

(118) Abou'lmahâsen (man. 662, fol. 41) nous donne sur le mot *kabak* قبق les détails suivants : نصب السلطان ظاهر القاهرة خارج باب النصر القبق وصفة ذلك بان ينصب صاری طویل ويعمل على راسه قرعة من ذهب او فضة و يجعل في القرعة طير حمام ثم ياتي الرامي بالنشاب وهو سايق فرسه ويرمي عليه فمن اصاب القرعة وطير الحمام اخلع خلعة تليق به ثم ياخذ القرعة « Le sultan fit dresser, hors du Caire, près de la porte de *Nasr*, un *kabak* dont voici la description. « On plante en terre un mât élevé, au haut duquel on place une courge d'or ou d'argent, dans l'in- « térieur de laquelle est un pigeon. Des hommes habiles à tirer de l'arc se présentent dans la lice, et « décochent leurs flèches contre le mât, tout en faisant courir leurs chevaux. Celui qui atteint la « courge et l'oiseau, reçoit une robe d'honneur, proportionnée à son rang; après quoi, il emporte « la courge. » Makrizi (*Description de l'Égypte*, article de ميدان القبق), nous donne, sur ce sujet, des détails analogues : القبق عبارة عن خشبة عالية جدا تنصب في براح من الارض ويعمل باعلاها دايرة من خشب وتقف الرماة بقسيها وترمي بالسهام جوف الدايرة لكي تمرّ من داخلها الى غرض هناك تمرّنا لهم على احكام الرمي ويعبّرون عن ذلك بالقبق بلغة الترك « On désigne « par le mot *kabak* une poutre fort élevée, que l'on dresse dans une plaine, et qui est surmontée « d'un cercle de bois. Des archers se placent devant cette poutre, et décochent des flèches vers le « milieu du cercle, afin que, passant au travers, elles aillent atteindre un but : ces flèches doivent y

un de ses chevaux avec son harnais تشاهير. Chaque *mufredi*, mamlouk ou *djundi*, reçut une robe d'honneur. Ce prince continua sa marche, accompagné des émirs, des *mufredis*, des *Bahris*, des *Dâheris*, des soldats de la *halkah*, et des *djundis*. Dès le matin, la foule entra armée de piques. A l'heure de la prière, le sultan
314 descendit pour accomplir cet acte religieux, et donner ensuite le festin d'usage. Après quoi, tous les assistants montèrent à cheval, revêtus de leurs armures. Le sultan, de son côté, monta à cheval, pour aller s'exercer à tirer de l'arc, et distribua un grand nombre de présents et de vêtements d'honneur. Dans le courant de ce mois, les ambassadeurs du prince Bérékeh arrivèrent à la cour. Ils furent éblouis en voyant le nombre des troupes du sultan, leur beau costume, le zèle du monarque, la parure des chevaux, et la magnificence des cavaliers. Placés à côté du sultan, ils contemplaient les évolutions des soldats, et leur habileté à tirer des flèches. Cette fête se prolongea durant plusieurs jours.

Le neuvième jour de ce mois, le sultan distribua des robes d'honneur aux rois, aux émirs, aux *Bahris*, aux chambellans حجّاب, aux membres de la *halkah*, aux hommes de loi ارباب العمايم (119), aux vizirs, aux kadis, et aux membres de fa-

« passer suivant les règles de l'art. Ce jeu porte, en langue turque, le nom de *kabak*. » Makrizi, dans son ouvrage historique, emploie plusieurs fois ce même mot. On lit (*Solouk*, t. I, pag. 378) : نصب القبق بالميدان الاسود. Et (*ibid.*) : رموا فى القبق. Et enfin (pag. 474) : نصب القبق. On lit dans l'ouvrage intitulé *Ilm-alforousiah* (la science de l'équitation) (m. ar. 1127, fol. 50 r°) : يلعب القبق ثم تعمل داخل يقطينه طيرحمام « On joue au *kebak*; ensuite on place dans sa courge un pigeon. » Il paraît que ce jeu a toujours été en usage dans l'Égypte, car Vansleb (*Relation de l'Égypte*, pag. 338) dit que le mot *kara* قرع désigne une courge, qui servait de but aux gens du pacha.

(119) Le mot *emâmah* عمامة désigne : *Le gros turban que portent les gens de loi*; et par suite les termes ربّ العمامة, ou صاحب عمامة, ou مُعَمَّم, ou مُتَعَمِّم, s'emploient indistinctement, pour signifier : *Un magistrat, un homme de loi*. On lit dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (t. V, p. 53) : منهم احد عشر الف كلهم صاحب عمامة « On en comptait onze mille, qui tous étaient gens de loi. » Dans le *Mesalek-alabsar* (man. 583, fol. 174 r°) : ذوو العمايم المدوّرة من القضاة و الوزراء « Les porteurs de « turbans arrondis, tels que kadis, vizirs. » Suivant ce que rapporte Sakhâwi, dans son *Histoire des kadis d'Égypte*, un sultan, voulant conférer à un de ses sujets la dignité de kadi, lui dit ces mots (man. 690, f. 100 r°) : كبّر غدًا عمامتك « Aie soin, demain, de faire agrandir ton turban. » Dans le *Kâmel*, ou plutôt dans l'histoire de Djemâl-eddin ben-Wâsel (tom. VII, pag. 162) : كان معمّما فى اول امره ثم الزمه ان يخلع العمامة ويلبس الشربوش « Il était primitivement homme de loi; en- « suite on l'obligea de quitter le turban, et de prendre la coiffure appelée *scherbousch*. » Plus loin (pag. 167) : يحضر سماطه الامراء و الاكابر من المعمّمين « A son festin se trouvaient les émirs, et les « principaux d'entre les gens de loi. » Dans l'histoire de notre auteur (*Solouk*, t. I, p. 612) : كتب له

milles illustres ذوى البيوت. Tous se présentèrent devant le prince, revêtus de leur *khilah*. Les divertissements durèrent jusqu'à la fin du jour. Les ambassadeurs demandèrent si les troupes qu'ils avaient sous les yeux composaient la totalité des forces de l'Égypte et de la Syrie. On leur répondit que c'était seulement l'armée d'Égypte, sans compter les garnisons des places frontières, Alexandrie, Damiette, Raschid, Kous, les soldats détachés pour des expéditions, et ceux qui se trouvaient dans leurs propriétés. Les députés, en recevant ces détails, témoignèrent la plus vive surprise.

Le dixième jour du même mois, le sultan donna, dans le château de la Montagne, un grand festin auquel assista Melik-Saïd, accompagné des fils des rois et de ceux des émirs. A l'issue du repas, Melik-Saïd fut circoncis : puis le fils de l'émir Izz-eddin-Halebi l'atabek, le fils de l'émir Schems-eddin-Sonkor-aschkar-Roumi, celui de l'émir Seïf-eddin-Tenkez, de Hosâm-eddin, fils de Bérékeh-khan, le fils de Melik-Moudjahid, fils du prince de Mausel : puis les trois fils de Melik-Moughith, souverain de Karak, le fils de Fakhr-eddin-Hemsi, et un grand

توقيع لم يكتب لمتعمّم مثله « On écrivit pour lui un diplôme, tel qu'on n'en écrivait point de pareil « pour un homme de loi. » Et (*ibid.*) : يجلس فوق كل متعمّم من الكتّاب « Il avait la préséance sur « tous les gens de loi qui se trouvaient parmi les écrivains. » Dans le *Inschâ* (fol. 112 v°) : ان كان الوزير متعمّما « Si le vizir est un homme de loi. » Plus bas (fol. 114 v°) : انها مختصة بالمتعمّمين من ارباب الوظايف الدينية والديوانية ولا يكتب لارباب السيوف « Ce genre d'acte était réservé exclusivement pour les gens de loi qui remplissaient des fonctions religieuses ou administratives. On « ne le délivrait point aux hommes d'épée. » Plus loin (f. 132 r°) : كانت ولاية الحسبة منحصرة في المتعمّمين ثم صار يتولاها ارباب السيوف « Les fonctions de *mohtesib* étaient jadis données unique- « ment à des gens de loi. Par la suite, on y nomma des hommes d'épée. » Et enfin (f. 133 r°) : صار يتولا نظره من المتعمّمين من يوهل الى نظره « On désignait pour cette inspection ceux d'entre les gens de « loi qui avaient la capacité nécessaire. » Dans la langue persane, le mot اهل دستار signifie *les gens de loi* (*Zafer-nâmeh*, fol. 3 r°). Le terme دستاربند répond à متعمّم, et désigne *un homme de loi*. On lit dans le *Bostan* de Sadi (pag. 20) : نگردد ز دستاربندان خجل « Il ne rougira pas devant les gens « de loi. » Et la glose explique دستاربندان par اشراف و اعيان و علماء. Dans un passage de Mirkhond (V<sup>e</sup> partie, fol. 63 r°) : سادات و ايمّة و قضات و دستاربند (lis. دستاربندان) و مقربان حضرت و اعيان امرا « Les seïds, les imams, les kadis, les gens de loi, les courtisans intimes, et les princi- « paux émirs. » Puisque j'ai nommé le mot *scherbousch* شربوش, je dois en donner la définition. Au rapport de Makrizi (*Description de l'Égypte*, article *des marchés*) : الشربوش هو شي يشبه التاج كانه شكل مثلث يجعل على الراس بغير عمامة « Le mot *scherbousch* désigne une coiffure qui ressemble « à une couronne, qui est à peu près de forme triangulaire, et que l'on pose sur la tête sans turban. » Il est probable que ce terme est une altération du mot *serpousch* سرپوش.

nombre d'enfants des émirs. Avant la cérémonie, on avait eu soin de faire distribuer des vêtements neufs à quantité d'orphelins et d'enfants pauvres du Caire et de Misr. On les réunit ce jour-là au château, et on les fit circoncire. Le sultan défendit aux émirs et à ses courtisans d'offrir le présent qui, suivant l'usage, devait être remis aux princes dans cette occasion solennelle. En sorte que nul des personnes à la cour ne donna la moindre chose. A peine la cérémonie était-elle terminée, que le sultan se dirigea vers Terraneh, puis vers la vallée de Habib, et vint loger dans les monastères. De là il se rendit à Teroudjeh, puis à Hamâmat, et enfin à Akabah. Là il forma une enceinte circulaire حلقة (120) pour la chasse. A cette époque arriva la fête des victimes عيد النحر. Le sultan envoya des troupes pour arrêter les Arabes qui, suivant ce qu'il avait appris, se livraient à de nombreux brigandages. Il fit comparaître devant lui les Hawarah et les Arabes de Selim, et les obligea de souscrire des actes, par lesquels ils s'engageaient à cultiver le pays, et à n'accorder aucun asile aux malfaiteurs. Le sultan prit ensuite la route de la place d'Alexandrie. Il distribua aux *mufredis*, aux émirs, et aux personnes attachées à sa personne, sans distinction, de l'argent et des étoffes. Il joua à la paume dans le *meïdân*, visita le scheïkh Schâtebi, et se dirigea vers le Caire. Arrivé dans la ville de Teroudjeh, il désigna Seïf-eddin-Ata-allah-ben-Azar,
315 comme chef des Arabes de Barkah : il lui enjoignit de lever la dîme زكاة des troupeaux, celle des champs et des fruits, suivant l'ordre de Dieu. L'émir s'étant engagé à remplir ces conditions, reçut du sultan un drapeau et des tymbales; il s'éloigna pour aller veiller à la défense du pays, et exiger des Arabes de Barkah, le tribut d'aumône زكاة et les dîmes. Le sultan étant rentré au château de la Montagne, vit arriver le gouverneur de Tekrit à la tête d'une troupe nombreuse; il fit partir l'émir Amin-eddin-Mousa-ben-Turcomâni, qui avait avec lui un grand nombre d'archers et autres soldats, un trésor, quantité de robes d'honneur, une foule d'émirs arabes de Karak, et des *Bahris* de cette ville, un vaste amas de grains et d'autres provisions. Ces troupes se dirigèrent vers Khaïbar, dont la citadelle tomba en leur pouvoir.

Cette même année, on vit flotter sur le canal du Caire les cadavres d'hommes assassinés. Plusieurs personnes disparurent, sans qu'on pût découvrir la cause de leur mort. Enfin, au bout d'un mois, on recueillit les détails suivants : Une

(120) Le mot *halkah* حلقة désigne ce que dans la langue persane on nomme *tchergah* چرگه, c'est-à-dire, le cercle plus ou moins étendu que formaient les chasseurs, et dans lequel ils enfermaient ordinairement une immense quantité de gibier.

femme d'une grande beauté, nommée Gaziah, sortait journellement, dans une parure recherchée, et ayant avec elle une vieille femme. Lorsqu'un inconnu s'approchait et lui faisait des propositions galantes, la vieille disait à cet homme : « Ma « maîtresse ne peut aller chez personne; mais ceux qui ont des vues sur elle, « n'ont qu'à venir à notre logement. » Dès que le malheureux était entré dans cette maison, des hommes apostés se jetaient sur lui, l'égorgeaient, et enlevaient tout ce qu'il avait sur lui. Cette femme changeait continuellement de demeure. Tandis qu'elle habitait en dehors de la porte de Schariah باب الشعرية, sur les bords du canal, la vieille alla un jour trouver une coiffeuse ماشطة célèbre du Caire, et l'invita à venir pour un mariage فرح (121). La coiffeuse partit avec cette femme, portant, suivant l'usage, quantité de bijoux, et accompagnée d'une jeune fille qui était à son service. Lorsqu'elles furent arrivées à la maison, la coiffeuse entra, et la jeune esclave s'en retourna. Les hommes apostés massacrèrent la coiffeuse, et volèrent tout ce qu'elle avait apporté. Cependant la jeune fille s'étant présentée au logis indiqué pour demander sa maitresse, on lui dit qu'on ne l'avait pas vue. Elle se rendit alors chez le *wâli*, et lui raconta le fait. Cet officier étant entré brusquement dans la maison qui lui avait été désignée, surprit la vieille, la jeune femme, les arrêta, et les appliqua à la torture. Elles avouèrent leurs crimes, et furent mises en prison. Un homme étant venu s'informer du sort de ces deux femmes, fut saisi et torturé. Il dénonça son associé, qui était le propriétaire des fours où l'on cuisait la brique, et qui fut immédiatement mis à la question. On sut, par leurs aveux que, dès qu'ils avaient tué un homme, ils jetaient le corps

(121) Le mot *farah* فَرَحٌ signifie *une noce*. On lit dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, t. I, p. 824) : عمل في بيته فرحا « Il célébra une noce dans sa maison. » Plus loin (pag. 1097) : لاسيما في المهمّات والافراح التي كان السلطان يعملها لاولاده « Surtout dans les fêtes et les noces que le sultan célébrait « pour ses enfants. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 136 r°) : عمل له فرحا كبيرا « Il célébra pour lui une noce splendide. » Dans le *Roman d'Antar* (t. III. fol. 101 r°) : كان في ظنه بان بنى عبس مشتغلين في فرح شاس « Il pensait que les enfants de Abs étaient occupés à la « noce de Schas. » Dans les *Opuscules* de Makrizi (fol. 129 r°), on lit : عملت الافراح « On célébra « les fêtes. »

Je dois faire observer que dans le *kartas* on trouve le mot pluriel مُفرِّحات employé dans deux sens. D'abord il désigne *des fêtes*, comme dans ce passage (pag. 206) : عملت المفرحات « On célébra « les fêtes. » En second lieu, *des instruments de musique*. On lit (pag. 256) : امر بضرب الطبول والمفرحات « Il ordonna de battre les tambours et les autres instruments de musique. »

dans la fournaise, afin de calciner les os. Ils indiquèrent des caves qui existaient dans la maison, et qui étaient remplies de cadavres. Tous les coupables furent cloués sur des pièces de bois. Au bout de deux jours, la jeune femme fut mise en liberté; mais elle ne tarda pas à mourir.

Cette même année, le sultan assigna اوقف un grand nombre de villages, situés en Syrie et près de Jérusalem, afin que leur produit fût employé à fournir du pain, des sandales, et une somme de pièces de cuivre aux pèlerins qui feraient à pied le voyage de Jérusalem. Il fit bâtir dans cette ville un *khán*, un four et un moulin. L'inspection de ces diverses fondations fut confiée à l'émir Djemâl-eddin-Mohammed-ben-Nahar.

Cette même année, Lascaris (Michel-Paléologue), empereur de Constantinople, fit arrêter Izz-eddin-Kaïkaous, fils de Kaïkhosrev, et petit-fils de Kaïkobad, souverain du pays de Roum; ce prince était en guerre avec son frère, qui le défit complétement et le força de fuir. Le vainqueur, nommé Rokn-eddin-Kilidj-Arslan resta maître des États de son frère. Izz-eddin se retira auprès de Lascaris, qui lui accorda un asile, et le reçut dans son palais, ainsi que tous les émirs de sa suite. Durant quelque temps, il s'annonça comme leur protecteur; mais, étant informé que ces fugitifs avaient formé le projet de l'assassiner, et de s'emparer de son royaume, il les fit arrêter, mit en prison Izz-eddin, et fit aveugler, au moyen d'un fer chaud, tous les compagnons de ce prince.

Cette même année vit mourir à Damas le *kadi-alkodat* de cette ville, Imâd-eddin-Abou'lfadâïl-ben-Kharestâni, de la secte de Schaféi. Il avait été destitué de son emploi; mais il avait conservé la place de *khatib* de la principale mosquée, et de professeur de traditions dans le collége Aschrafiah. Il était âgé de cinquante-cinq ans.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME PREMIER.

# ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 9. Je dois ajouter ici quelques mots relativemeot à la ville de Soubaïbah. L'auteur du *Mesalek-alabsar* (man. 583, fol. 214 r°), dit que la ville de Banias, capitale du canton de Djaulan جولان, renferme la forteresse de Soubaïbah. Suivant l'auteur du *Insché* (f. 88 r°) : « La forteresse « de Soubaïbah, qoi dépend de la ville de Banias, est une place extrêmement forte. Elle a un gou« verneur particulier qui est à la oominatioo du vice-roi de Damas. » Plus loin (fol. 148 r°), l'écrivain fait mention du gouvernement de Banias et de celui de la forteresse de Soubaïbah. Enfin, ailleurs (fol. 239 v°), il s'exprime en ces termes : « Quant à ce qui concerne le gouverneur de la « forteresse de Soubaïbah نايب قلعة صبيبة, s'il a le rang de commaodant مقدم, les lettres qui « lui soot adressées, offrent les formules صدرت (elle est émanée), et العالي (l'ordre auguste); s'il « a celui d'émir de *tabl-khânah*, on emploie la formule صدرت, et السامي (l'ordre élevé). Le titre « qui lui est donné est celui de نايب قلعة صبيبة المحروسة *Gouverneur de la forteresse de Soubaïbah, « la bien gardée.* » Oo lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 798, fol. 201 v°) que, dans « l'année 688 de l'hégire (de J. C. 1289), le gouverneur de Soubaïbah envoya quarante et quelques « pigeons, destinés à porter des dépêches, et accompagnés des hommes qoi devaient avoir soin du « colombier. » Dans un traité conclu entre le sultan Kelaoun et le roi de la petite Arménie (man. de Saint-Germain 118 *bis*), il est fait mention du gouvernemeot de Soubaïbah مملكة صبيبة. Et daos un traité du même prince avec les Francs de Saiot-Jean d'Acre, oo lit : « Banias et ses dépendances, la « forteresse de Soubaïbah قلعة الصبيبة, avec ses lacs et les terres de sa juridiction. »

Page 36. Le texte porte : le *rocher de Kabak* عقبة القبق ; mais, comme ce nom, à ma coonaissance, oe se trouve point ailleurs, je crois qu'il y a ici une faute de copiste, et qu'il faut lire *Amak* العمق. L'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni, (tom. II, fol. 116 v°), nous offre ces mots : استولى على العمق من اعمال حلب « Il s'empara du lieo nommé *Amak*, qui dépend du canton d'Alep. » Dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (*Kâmel*, tom. VII, pag. 60) : بثت الخوارزمية سراياهم في اعمال حلب فانتهت غارتهم الى بلد عزاز و تل باشر و برج الرصاص و جبل سمعان و طرف العمق « Les Khowarizmiens envoyèrent des partis dans toute la provioce d'Alep. Ils poussèrent leurs « courses jusqu'à la ville d'Azaz, Tel-Bâscher, Bordj-arrisâs (la tour de plomb), la montagne de Si« méon, et le territoire d'Amak. » Au rapport d'Abou'lmahâseo (*Manhel-sâfi*, tom. IV, manuscr. 750, fol. 205 r°) : « Le lieu oommé *Djubb-alomian* جب العميان (le puits des aveugles) est situé dans le « canton d'*Amak* العمق, entre Kosaïr القصير et Antioche. »

Page 40. Le mannscrit unique, qui est sous mes yeux, porte مجيد العرب. Mais cette leçon est fautive, et il faut y substituer مجد العرب *medjd-alarab*, c'est-à-dire : *Celui qui était la gloire des Arabes.* Eo effet, nous lisons dans le *Traité des Arabes de l'Égypte*, composé par Makrizi (*Opuscules*, f. 202 r°) : الشريف حصن الدين ثعلب بن الامير كبير نجم على ... مجد العرب ثعلب الجعفري « Le schérif Hisn-eddin-Thaleb, fils du grand émir Nedjm-Ali .... Medjd-alarab-Thaleb-Djafari. » Plus loin (f. 208 v°, 209 r°), il est fait mention du grand émir Hisn-eddaulah-Medjd-alarab (gloire des

Arabes), Thaleb . . . . . Enfin, un autre Arabe (*ibid.*, fol. 209 r°, 210 r°), Fâres-eddin, portait le surnom analogue de *Izz-alarab* عزّ العرب, c'est-à-dire *la puissance des Arabes.*

Page 46. Le mot سَنَد doit quelquefois s'expliquer d'une manière différente. Comme dans son sens primitif il désigne : *La partie supérieure de la pente d'une montagne*, il se prend, par extension, pour *ce qu'il y a de plus élevé, soit parmi les personnes, soit parmi les choses.* On lit dans le *Makhzen-alinschâ* de Hosaïn-Kâschefi (man. pers. 73, fol. 37 r°) : السيّد السند المرتضى « Le seigneur « illustre et approuvé de Dieu. » Plus loin (f. 41 v°) : كلامه سند وهو سند فى الفضل « Ses discours « sont excellents, et lui-même se distingue par un mérite éminent. » Et (*ibid.*) : سند الاعالى « La « sommité des êtres élevés. » Plus loin (f. 49 v°), l'auteur parlant des traditions émanées de Mahomet, les appelle : احاديث معالى آن سند اعالى « Les traditions sublimes du plus parfait des êtres élevés. » Ebn-Khaldoun dit, dans un sens analogue (*Prolégomènes*, fol. 162 v°) : سند العلم قد كاد ان ينقطع « La sommité de la science faillit être anéantie. »

Page 83. J'ai admis la leçon *Zird* زيرا, sur l'autorité du *Lexique géographique arabe;* mais je crois qu'il faut préférer *Zizâ* زيزا. En effet, ce nom est écrit ainsi dans l'exemplaire authographe de la géographie d'Abou'lféda. En outre, dans le *Mesalek-alabsar* (m. 642, f. 102 v°, 113 v°) et ailleurs, on lit visiblement زيزا. D'ailleurs, la *Notice de l'empire* (*Notitia dignitatum imperii*, éd. Labbe, p. 37), nous apprend qu'un corps de cavaliers Dalmates était campé à Ziza. Or, cette dernière ville est évidemment la même que celle dont Makrizi et les autres historiens arabes font mention.

Page 135. Dans deux passages de Makrizi, où il est question des femmes, j'ai eu tort de traduire le mot عصابة par *drapeau;* car, il désigne *un genre de coiffure.* On lit dans le *Traité de rhétorique* d'Ebn-Athir (tom. II, man. d'Asselin 539, f. 99 v°) : انهن يتعصّبن عصايب كامثال الاسنمة « Elles « se parent de coiffures qui ressemblent, pour le volume, à des bosses de chameaux. »

Page 147. Le mot *kasabah* قصبة ne désigne pas la ville entière du Caire, mais la grande rue qui, suivant le rapport de Makrizi (man. 798, fol. 88 v°), s'étendait depuis le quartier nommé *Hosainiah* الحسينية jusqu'au *Meschhed-nefisi* المشهد النفيسى, et comprenait douze mille boutiques. Ce nom existe encore aujourd'hui.

*Ibid.* Le texte porte : جلس السلطان متادّبا معه, ce qui signifie : « Le sultan, pour observer « les lois de l'étiquette, s'assit à côté de lui. » Le verbe أدّبَ à la cinquième forme, doit se traduire par : *Montrer pour quelqu'un les égards que l'étiquette ou la politesse réclame.* On lit dans les *Opuscules* de Makrizi (fol. 127 v°) : لم يدع لصاحب اليمن تادبا مع السلطان « Il ne fit pas la prière pour « le souverain du Yémen, afin de témoigner son respect pour le sultan. » Dans le *Traité de Rhétorique* d'Ebn-Athir (tom. I, man. d'Asselin 104, fol. 31 v°) : يتادبون معه بان لا يفارقوا مجلسه الا باذنه « Ils lui témoignaient leurs égards, en ne quittant point son audience sans sa permission. » Plus loin (fol. 103 v°) : أن يتادّب بادب الله « Qu'il observe les règles que Dieu prescrit. » Ailleurs (f. 90 r°) : يتادب به الزمان تادب ذوى الاستبعاد « Le destin montre pour lui les égards que témoignent les « hommes qui ont pour d'autres le plus d'éloignement. » Dans le *Inschâ* (man. 1573, fol. 321 r°) الا ان يكون احدهما اسنّ فيراعى له ما يجب له مع الحديث من التادب معه « Si ce n'est que « l'un est plus âgé que l'autre; et qu'on observe, en lui parlant, les égards qui lui sont dûs. » Dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (fol. 210 v°) : تادب الجندى ان يذكر اسمه لما صار موافقا اسم السلطان « L'officier ne voulut pas, par politesse, que l'on prononçât son nom, attendu qu'il

« était le même que celui du sultan. » Makrizi, dans sa *Description de l'Égypte* (article de l'*Audience des khalifes*, man. 797, fol. 318 r°), dit : قاضى القضاة . . . يسلم متادّبا و معنى الادب انه يرفع يده اليمنى و يشير بالمسبحة ويقول بصوت مسموع السلام على امير المومنين و رحمة الله و بركاته « Le *kadi-alkodat* . . . faisait le salut prescrit par l'étiquette, et dont voici la forme. Il élevait sa main droite, « faisait un signe avec son chapelet, et disait d'une voix haute et intelligible : Que le salut soit sur le « prince des croyants, ainsi que la miséricorde et les bénédictions de Dieu. »

Quelquefois le verbe أَدَبَ, à la cinquième forme, signifie : *Être instruit, être corrigé;* comme dans ce passage du *Commentaire* de Safadi, sur la lettre d'Ebn-Zeïdoun (m. d'Asselin 394, f. 38 r°) : من يريد بذلك صلاحى و تادبى « Celui qui cherche, en cela, mon intérêt et mon instruction. » أَدَّبَ à la première forme, a aussi le sens de *montrer des égards, de la politesse*. On lit dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun, (tom. VIII, fol. 304 v°) : افرده بالمجلس ادبا معه « Il lui donna, par politesse, une « audience pour lui seul. » Peut-être faut-il lire : تادّبا.

Page 189. Le nom de la tribu arabe, dont il est ici question, doit s'écrire, non pas *Aïd* العايد ou *Abed* العابد, mais *Aïdh* العايذ. En effet, Makrizi nous apprend (*Opuscules*, fol. 204 v°), que les Arabes-*Aïdh*, qui forment une branche de la grande tribu de Djedham جذام occupent l'espace compris entre le Caire et la forteresse d'Akabah-Aïlah.

Page 210. Dans plusieurs passages du manuscrit qui est sous mes yeux, j'ai lu *Berki* بركى comme nom ou surnom de l'émir Schems-eddin-Akousch. Mais la véritable leçon est *Burunli* برنلى. En effet, voici ce que dit, à ce sujet, l'historien Abou'lmahâsen (*Manhel-sâfi*, tom. II, manuscr. 748, fol. 3 r°) : « L'émir Schems-eddin-Akousch-ben-Abd-allah-Azizi est connu sous le surnom de *Bu*-« *runli* برنلى ou *Burunlu* برنلو. Ces deux mots, qui appartiennent à la langue turque, désignent un « homme qui a un grand nez الانوف. » La faute que je signale ici se reproduit dans un certain nombre de passages où le lecteur doit partout substituer à *Berki*, le surnom *Burunli*. Dans un autre endroit (pag. 108), le texte portait : التركى العزيزى, et j'ai traduit le *Turc-l'Azizi*; mais il fallait écrire *Burunli-Azizi*.

Page 211. Le verbe حمّى signifie, je crois : *Se réserver un canton pour y lever des droits.* De là vient le substantif *himaiah*, qui désigne *ce genre de contribution*. On lit dans les *Opuscules* de Makrizi (fol. 29 r°) : طمعوا فى اخذ الاموال و البرطيل و الحمايات « Ils aspiraient à lever les droits, les « présents, et les contributions qu'ils se réservaient. » Dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (f. 260 r°) : استادارية الحمايات و المستاجرات « La charge d'ostadâr des contributions réservées et des biens « affermés. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 115 v°) : جميع مال الحماية السلطانية التى جمعها المويد « Tout l'argent provenant des droits que s'était réservés le sultan, et « qu'avait recueilli Mouwaiad. » Dans les *Prolégomènes* d'Ebn-Khaldoun (fol. 87 r°) : ساير امور الحمايات و المطالبات « Tout ce qui a rapport aux contributions et aux exactions. »

*Ibid.* Le texte porte برددارية; mais, comme immédiatement après il est question de gardiens de panthères, je crois qu'il faut lire بزدارية *des fauconniers*. Et cette conjecture est confirmée par le texte de Nowaïri. Le mot *bâzdâr* بازدار, qui fait au pluriel بازدارية (Makrizi, *Solouk*, tom, I, pag. 982, 983); et *bazdâr* بزدار, dont le pluriel est بزدارية (*Manhel-sâfi*, tom. II, fol. 5 v°) ou بزادرة (Khalil-Dâheri, folio 255 r°; *Inschâ*, fol. 127 v°; Makrizi, *Description de l'Égypte*, man. 798, fol. 128 r°), désignent *un fauconnier*.

32.

Page 217. Djemâl-eddin-ben-Wâsel, écrivain judicieux, et contemporain de Bibars, nous donne, sur le voyage de ce prince à Alexandrie, des détails circonstanciés, que Makrizi s'est contenté de rapporter par extrait. Suivant l'écrivain (man. non catalogué, fol. 422 r° et v°), Bibars, s'étant enfoncé dans le désert, se livra au plaisir de la chasse. Puis il ajoute : « Le sultan, au milieu de « ces amusements, ne laissait pas de se livrer aux soins de l'administration. Toutes ses nuits étaient « consacrées à l'examen des affaires qui concernaient l'islamisme, et à la lecture des dépêches « apportées par la poste. Si un courrier arrivait au lever du soleil, il était congédié avec une ré- « ponse, dès la troisième heure du jour; s'il arrivait à la troisième heure, il était expédié à midi. « Tel était l'ordre que le prince suivait invariablement à toutes les époques. Les courriers recevaient « de lui des robes d'honneur, et autres présents. Il traitait de la même manière les émirs qui « l'accompagnaient à la chasse. . . . . . . . . . . Lorsque le sultan eut satisfait le penchant qu'il « avait pour cet exercice, il se dirigea vers Alexandrie. Le *Sâheb* (vizir) Behâ-eddin l'y avait de- « vancé, et s'était plu à répandre ses bienfaits sur la population. Il avait distribué à ses frais, une « immense quantité de sucreries au gouverneur, à l'inspecteur de la place, et aux principaux « habitants. Il n'avait pas voulu recevoir d'eux un seul verre d'eau; et lui seul s'était chargé de « toutes les dépenses. Occupé du recouvrement des contributions, et de l'administration des affaires, « il avait montré au plus haut point, dans l'exercice de ses fonctions, des sentiments religieux, du « désintéressement, et des vues pacifiques. Il recueillit en argent des sommes considérables, et, « entre autres objets, quatre-vingt-quinze mille pièces d'argent, quatre-vingt-quinze mille paquets « d'étoffes de différents genres, de robes du Yémen حلل, d'étoffes fines de Venise البندقي, de « drap جوخ rouge et autres; peut-être ne s'en est-il jamais trouvé autant dans les magasins des « plus grands rois : le tout était estimé à cent mille pièces d'or. Il recueillit, en numéraire « des sommes incalculables. Et toutefois, personne n'eut à réclamer contre aucune injustice. Aucun « de ceux avec qui le vizir eut à traiter ne reçut un coup de fouet, n'éprouva une insulte. Les « Francs, malgré leur avarice, malgré l'habitude où ils étaient de se plaindre, témoignaient leur « reconnaissance à cet officier, et faisaient des vœux pour lui. Tout ce qui concernait la ville, sa « position, ses intérêts, les remparts, les fossés, les pauvres, les œuvres pieuses, attira son atten- « tion, et tous les règlements qu'il fit dans cette occasion, étaient de nature à faire bénir le nom « de son maître.

« Dès que le sultan fut arrivé dans le voisinage d'Alexandrie, la ville fut décorée de la manière « la plus pompeuse : partout on éleva des tours; les habitants s'empressèrent d'étaler tout ce qu'ils « avaient chez eux, d'armures guerrières, arcs, cuirasses, casques, palissades, balistes, cottes de « mailles, pour en parer les rues et les places. Car c'est là le genre d'ornement qui convient le mieux « à une place forte. Je vis, ajoute l'historien, une tour magnifiquement garnie d'armes et de ma- « chines; ayant demandé par qui elle avait été construite, on me répondit : elle appartient à un « teinturier de la classe du peuple, et qui a dépensé pour ces armes une somme de deux mille pièces « d'or. En outre, il a chez lui plusieurs soldats qu'il nourrit à ses frais, et qu'il prépare à faire la « guerre aux infidèles. Enfin, on voit chez lui des fourbisseurs et autres artisans, auxquels il paye « des gages, et qui sont chargés de l'entretien de ces armes. Or, ce marchand est un homme à peu « près inconnu, et qui appartient à la plus basse classe du peuple. »

Page 219. Suivant les renseignements que je dois à mon savant confrère et ami M. Amédée Jaubert, le mot بوغچه ou بوقچه, désigne encore aujourd'hui, chez les Turcs : *Une pièce d'étoffe quelconque destinée à envelopper des paquets.* Ce terme existe aussi dans le langage arabe usité en Égypte; car بقچه désigne un *paquet* (Voy. *Vocabulaire français-arabe*, par M. Marcel, pag. 441).

Page 224. Je dois faire observer que la date de l'expédition de saint Louis contre Tunis, et de la mort de ce prince, telle qu'elle est donnée ici, est complétement fautive.

Page 225. Je ne dois pas dissimuler que, parmi les ouvrages qui sont sous mes yeux, plusieurs offrent, au lieu de اليزك, la leçon البرك : ce qui donne également un fort bon sens. En effet, le mot برك *berek*, signifie *bagage*. On lit dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. IV, fol. 176 v°) : اخذ ما تخلف . . . من مال و دواب و برك « On prit tout ce qui était resté en arrière, . . . argent, animaux, bagages. » Et plus loin (fol. 191 r°) : بيع ماله و بُركه « On vendit ses biens et ses bagages. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 663, f. 47 v°) : القماش و البرك وحوايج الخيل « Les étoffes, les bagages, et tout ce qui était nécessaire pour les chevaux. » Plus loin (f. 197 v°) : حجّت بتجمّل زايد و رخت عظيم و برك هايل « Elle fit le pèlerinage avec une extrême magnificence, « faisant porter des meubles somptueux et un énorme bagage. » Dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain (tom. III, man. 749, fol. 152 v°) : كان له ثروة زايدة و مال جزيل و سلاح عظيم و برك هايل « Il avait une extrême opulence, des trésors considérables, des armes nombreuses, et d'énormes « bagages. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (t. II, fol. 33) : ما نهب من برك العسكر و السلاح « Tout ce qui avait été pillé, bagages et armes. » Ailleurs (fol. 55) : اخذ زردخاناته و مماليكه و بركه و قماشه و خرج من بيته « On prit son arsenal, ses mamlouks, ses bagages, ses étoffes ; et il sortit de « sa maison. » Plus loin (fol. 121) : نهب بركه وكلما ملكه « On pilla ses bagages, et tout ce qu'il « possédait. » Fol. 140 : لم يبق عندنا لا برك و لا سلاح « Il ne nous resta ni bagages, ni armes. » Fol. 288 : نهبت (العرب) اطراف بركها « Les Arabes pillèrent la queue de ses bagages. » Ailleurs (man. 689, fol. 31 v°) : كان السلطان قد اقام له برك و يرق « Le sultan lui avait donné des bagages « et des provisions. » Fol. 44 r° : قد نهب بركه و اخذت خيوله « Ses bagages avaient été pillés, et ses « chevaux enlevés. » Fol. 49 r° : نهب جميع بركه و قماشه « On pilla ses bagages et ses étoffes. »

Page 227. On lit dans un passage de l'histoire d'Ebn-Khaldoun (t. VIII, f. 410 v°) : عقد لهم لواءه المسمى بالشاليش « Il enveloppa pour eux son drapeau, que l'on désigne par le nom de *schâlisch*. » Dans l'*Histoire d'Alep* (man. 728, f. 152 v°) أرسل الشالشيه « Il envoya les soldats de l'avant-garde. »

Pag. 243. Au lieu du mot براسيم, on lit : براجم, dans la *Vie de Bibars*, par Nowaïri (fol. 24 v°).

*Ibid.* Le mot هلال, employé comme désignant *un genre d'ornement*, se trouve aussi dans la *Vie de Bibars*, par Nowaïri (fol. 24 v°) : الاهلّة الذهب. Dans le *Roman d'Antar* (tom. IV, fol. 23 v°), on lit : ركّبت الاهلّة على روس الرماح « On plaça les croissants sur le bout des lances. » Ce mot rappelle *ces croissants* שַׂהֲרֹנִים, qui servaient de parure aux femmes (*Isaïe*, III, 18), et dont les Madianites ornaient le cou de leurs chameaux (*Juges*, VIII, 21, 26).

*Ibid.* Au lieu du mot حطامى, M. Marcel croit qu'il faut lire : خطامى, et voici la note qu'il a bien voulu me commmuniquer : « Je crois me rappeler que خطام *khettam*, signifiait au Caire, un « *frontail*, c'est-à-dire, *un ornement de la têtière du harnais*, *composé d'anneaux*, *ou de petites* « *plaques métalliques*, *qui font un cliquetis quand le cheval remue la tête.* On place aussi de ces « écailles sonores à la partie antérieure de la bride, et on en suspend à la gourmette. »

# ERRATA.

Pag. 14, lign. 34, معدّم, *lisez* مقدّم.
16, 23, توجة, *lisez* توجّه.
25, 18, فهم, *lisez* فهّم.
27, 16, تقدم, *lisez* تقدّم.
34, 10, رتب, *lisez* رتّب.
35, 26, السطان, *lisez* السلطان.
42, 36, آنى, *lisez* اثنى.
103, 35, تحيّرهم, *lisez* تخيّرهم.
105, 25, ערך, *lisez* ערף.
147, 30, الطراح جلسوا, *lisez* الطراحة فجلسوا.
153, 32, دينا, *lisez* دينار.
154, 23, يحتجون, *lisez* يحجّون.
157, l. dernière, *estol ap.*, lisez *estol* (ap.
160, lign. 18, أستخدم, *lisez* استخدم.
161, 19, اقطاعا, *lisez* اقطاعات.
164, 11, قبل حليه, *lisez* اقبل عليه.
187, 22, لبغص, *lisez* لبعص.
187, 30, الحلفه, *lisez* الحلقه.
198, 20, واثقالهم, *lisez* اثقالهم.
208, 38, اخفارات, *lisez* الخفارات.
214, 10, peut-tère, *lisez* peut-être.